U d'/of OTTAWA
39003001366466

Sept 3/6

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/mmoiresluslasorb02fran

MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

ARCHÉOLOGIE

L'Administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

A
3 B
13

MÉMOIRES

LUS

7052

A LA SORBONNE

DANS LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

TENUES LES 4, 5 ET 6 AVRIL 1866

ARCHÉOLOGIE

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVII

DC
30
.C6 M4
1863
V.2

AVERTISSEMENT.

Le volume que nous publions ne contient qu'une partie, la plus considérable il est vrai, des mémoires lus par les délégués des Sociétés savantes, dans les séances tenues en 1866, à la Sorbonne, par la section d'archéologie du Comité. Il ne les contient pas tous, quelques auteurs ayant cru devoir devancer la publicité qui leur était offerte, publicité qui, par des causes que nous avons déjà fait connaître[1] et qui ne dépendent pas de l'administration, se fait toujours attendre beaucoup plus que nous ne le voudrions. Nous n'avons pu y comprendre non plus, ainsi que nous l'aurions désiré, une analyse, même sommaire, des discussions savantes et animées qui ont donné tant d'intérêt à ces séances. Ainsi réduit, ce volume est cependant beaucoup plus considérable en étendue que ceux des années précédentes, et il ne leur cède ni par l'importance des mémoires ni par l'intérêt des sujets traités. Le public trouvera, nous le pensons, dans cette circonstance, une preuve du progrès de l'institution des séances de la Sorbonne et une raison d'en espérer mieux encore pour l'avenir.

On aurait tort d'ailleurs de voir dans ce volume le

[1] Voir les *avertissements* des volumes précédents.

résultat des séances de l'année dernière. Les mémoires dont il se compose ne sont, nous l'avons déjà dit, que le thème et même une partie du thème préparé d'avance par les Sociétés savantes, pour les discussions qui ont eu lieu dans ces séances. Qui pourrait dire ce que chacun de nous a recueilli de notions nouvelles ou plus précises dans ces discussions auxquelles ont pris part tant de savants, venus de toutes les parties de la France? Qui pourrait faire connaître les résultats de cet enseignement mutuel d'un nouveau genre, appliqué aux plus hautes et aux plus intéressantes questions de l'archéologie nationale? Cest une entreprise que nous ne tenterons pas; mais ce que nous pouvons faire, c'est d'exprimer notre confiance dans le zèle persévérant de nos confrères des départements.

Léon Renier. Anatole Chabouillet.

Paris, mars 1867.

MÉMOIRES

LUS A LA SORBONNE.

NOTICE

SUR

UNE SÉPULTURE GAULOISE

TROUVÉE DANS LA BASSE FORÊT D'EU,

EN JUIN 1865,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

Au mois de juin 1865, il me fut montré, dans la basse forêt d'Eu, au triage de Varimpré[1], un mouvement de terrain de forme ovoïde, long de 10 mètres et large de 7. Un léger rejet de terre entourait ce petit tertre, dont la surface s'élevait à peine au-dessus du sol. L'étrangeté de ce mouvement de terrain ayant inspiré a M. de Girancourt et à moi la pensée de l'étudier, nous l'avons fait attaquer par quatre ouvriers, le 15 juin dernier. Notre commun désir était de connaître l'usage auquel avait pu servir ce terrasse ment singulier et d'une importance relativement minime. Jusqu'à un certain point nous pensions avoir affaire à une fortification. Il s'est rencontré au contraire que nous étions en présence d'une sépulture; en un mot, nous n'avons pas trouvé ce que nous sup-

[1] Commune des Essarts-Varimpré, canton de Blangy, arrondissement de Neufchâtel.

posions et nous avons rencontré ce que nous ne cherchions pas : c'est ce qui arrive souvent dans la vie.

Afin de nous rendre un compte exact du fossé qui environnait le tertre, de nous assurer de sa profondeur primitive, en appréciant l'épaisseur du remblai tombé dans la tranchée, nous avons pratiqué une coupe en dehors même du petit *vallum*. C'est dans cette coupe, commencée par hasard au côté nord du terrassement, que nous avons aperçu une sépulture gauloise, placée dans l'argile, à $1^{m},30$ du niveau actuel du sol. La manière dont elle s'est révélée à nous est assez étrange.

La terre que nous fouillions était une argile jaune et légère; elle était fine et semblait avoir été passée au tamis, circonstance que M. de Ring croit avoir reconnue dans les tombes celtiques de l'Alsace[1]. Il ne nous fut pas malaisé de reconnaître que cette terre avait été remuée. Quelques charbons de bois, qui se rencontraient çà et là dans le sol, confirmèrent ce premier diagnostic donné par la pioche. Nos conjectures se transformèrent bientôt en certitude.

A $1^{m},30$ du niveau du sol, ainsi que je viens de le dire, nous aperçûmes de gros charbons de bois, puis au même instant l'un des deux terrassiers placés dans la tranchée ramena avec sa pioche un morceau de fer, que je reconnus immédiatement pour une hache. Mais était-ce la hache d'un bûcheron ou celle d'un guerrier? Là était toute la question. Cette incertitude ne dura pas longtemps. Notre procès était gagné : nous avions la preuve que l'homme avait passé là. Pour le moment cela nous suffisait.

Je sautai aussitôt dans la tranchée, et, à l'aide d'un couteau, je fouillai dans la direction d'où provenait la hache de fer; je ne tardai pas à apercevoir le bord d'un vase. Instinctivement je conclus qu'il n'était pas seul et que nous avions mis la main sur une mine archéologique.

Notre espérance ne fut pas déçue. Nous mîmes deux jours à dégager le dépôt qui se présentait à nous et dont la surface n'occupait guère moins de 2 mètres dans tous les sens. Nous allons

[1] Max. de Ring, *Les Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 4, in-fol. Strasbourg, 1861, 2e édition.

procéder à l'inventaire des objets, moins dans l'ordre de leur découverte que dans celui de leur importance.

La première chose à noter, celle que les autres choses entouraient et pour laquelle elles se trouvaient là, c'était le dépôt des os brûlés d'un adulte. Ce dépôt était dans l'argile, et rien ne le protégeait contre le contact de la terre et des objets environnants. Cependant ces ossements, si bien escortés, n'avaient pas été mis dans la terre nue, mais dans une caisse de bois, qui s'était consumée depuis longtemps et dont nous avons encore retrouvé quelques clous : si le fer, en se décomposant, s'était attaché quelques os brûlés, d'autre part, il s'était assimilé aussi quelques filaments de bois, encore reconnaissables à travers l'oxyde.

Ce n'est pas la première fois que, dans nos contrées, j'ai trouvé des incinérations dans la terre nue. La même chose s'était déjà vue dans des sépultures gauloises du 1er siècle, rencontrées, en octobre 1863, dans cette même forêt d'Eu, au lieu dit la *Mare des Cendriers*[1]. Je pense qu'il en a été de même dans le cimetière gaulois du Vaudreuil, que j'ai exploré en 1859[2]. Semblable particularité m'était également apparue pour l'époque romaine dans quelques incinérations; je cite notamment le Val-aux-Vaches, près Fécamp, dont les habitants devaient être très-pauvres[3]. M. de Saulcy avait fait pareille observation à Dieulouard, en Lorraine, pour des sépultures romaines, et M. de Bonstetten, en Suisse, pour des sépultures helvètes[4].

A l'époque romaine du Haut-Empire, la caisse funéraire était la loi générale de la sépulture humaine; mais alors elle renfermait dans son sein tout le dépôt des vases qui accompagnaient l'urne[5]; les os brûlés eux-mêmes étaient contenus dans cette urne.

[1] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 333, 1re édition, Dieppe, 1864.

[2] « Le dépôt funéraire dut généralement être confié à la terre dans une caisse de bois fermée avec des clous à pointe carrée et à tête plate. » (Voyez *Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure), en 1858 et 1859*, p. 11 et 12.)

[3] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 101.

[4] De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 29.

[5] Nous appelons *urne* le vase qui contient les os brûlés du mort; les autres

Évidemment cette dernière règle ne regardait pas le dépôt de Varimpré, où l'urne cinéraire faisait complétement défaut. Cette absence s'explique malaisément en présence du nombre, vraiment considérable, de vases qui accompagnaient le défunt. En effet, nous n'avons pas compté moins de dix vases entiers ou incomplets, mais la plupart ayant été déposés intacts. Quelques-uns ont pu être tirés de la terre dans leur intégrité, mais le plus grand nombre en est sorti brisé soit par la bêche, soit par la chute des terrains. Ils ont pu être rétablis par la patience de M. de Girancourt, qui a pour ces sortes de restitutions un talent tout particulier. Parmi ces dix vases, il y en avait de trois formes différentes bien caractérisées. La première catégorie se composait de deux

Grand vase en terre grise, de forme ollaire.

ollæ ou marmites. L'une était très-grande et l'autre beaucoup plus petite. La plus grande pouvait bien contenir de 6 à 7 litres. Sa hau-

vases qui accompagnent l'urne ou le corps, sans rien contenir, sont des vases funéraires.

teur est de 37 centimètres et sa largeur de 31. L'*olla* inférieure était à peu près le tiers de celle-ci. La deuxième catégorie se com-

Vase de terre grise, en forme de patère.

Vase en terre grise, en forme de patère.

pose de coupes, bols ou écuelles, de forme hémisphérique et de la contenance de 50 centilitres ou environ. Il y avait quatre

écuelles de ce genre[1]. Le troisième ordre se composait de trois ou quatre vases à pied, affectant le type d'une patère antique, mais de grande proportion et pouvant contenir au moins 1 litre[2].

Bol ou écuelle en terre cuite.

Bol ou écuelle en terre cuite.

Une écuelle semblable aux nôtres pour la terre et pour la forme a été trouvée, en 1863, par M. Morel, dans le cimetière gaulois de Somsois, près Vitry-le-François (Marne). (Voir *Revue archéologique* de juillet 1866, nouvelle série, t. XIV, p. 33, pl. XIV, fig. 20.)

[2] Une coupe en poterie gauloise, entièrement semblable à celles de Varimpré, a été extraite du cimetière de Somsois, par M. Morel, en 1863. (Voir *Revue archéologique* de juillet 1866, p. 30, pl. XIV, fig. 9.)

Il est probable que tous ces vases ont été déposés pleins dans la sépulture. Ils devaient contenir du liquide, du potage, de la nourriture ou des grains pour le défunt; c'est probablement ce que

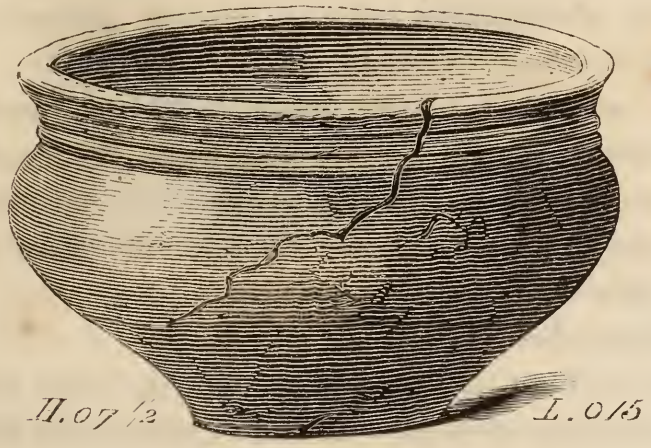

Bol ou écuelle en terre cuite.

M. de Ring, de Strasbourg, appelle « le dernier repas servi au défunt par ses amis[1]. » Cependant, en les vidant, nous n'y avons

Bol ou écuelle en terre cuite.

trouvé que de la terre, sans le plus petit alliage d'une substance quelconque.

Du reste, ce sont ces vases qui nous ont aidé à déterminer la

[1] De Ring, *Les Tombes celtiques de la forêt d'Ensisheim et de Hubelwœdele*, 2e édition, p. 4.

date de notre sépulture, date qui sans eux serait demeurée pour nous un profond mystère. Les autres objets ne portaient aucun caractère déterminant. Ils étaient même généralement attribués à une époque différente et postérieure. Mais, outre que la forme des vases est parfaitement celtique, il en est également ainsi de la terre, de la couverte et de la cuisson.

La terre est cassante et celluleuse, comme dans tous les vases gaulois; la teinte est grise ou d'un rouge foncé, tirant sur le brun; le type est très-primitif, et cependant tous paraissent avoir été faits au tour, à l'exception de la grande *olla*, qui semble bâtie à la main. On dirait qu'à cette époque l'art du potier avait peine à s'élever aux proportions des grandes pièces.

La terre des vases de Varimpré est celle de toutes les poteries gauloises que nous avons vues à Bouelle (1854), aux Moulineaux (1855), à Saint-Wandrille (1861), à Sainte-Beuve-Épinay (1863), à Foucarmont (1863), à Caudebec-les-Elbeuf (1864), à Rouen (1856), au Vaudreuil, dans l'Eure (1859), et à Port-le-Grand, dans la Somme (1834). Elle leur est donc contemporaine, et c'est là pour nous la meilleure manière de dater la sépulture. Cette indication vaut mieux que le fer, le bronze ou la pierre; car ces substances sont durables, et l'on est aussi loin de connaître leur commencement que leur fin. La céramique, au contraire, n'a qu'une durée très-circonscrite, et celle qui nous occupe a dû moins durer que toute autre. J'en dis autant de la monnaie : une pièce d'or ou d'argent peut et doit durer des siècles; n'étant jamais démonétisée, sa circulation est indéfinie. La céramique gauloise n'a pu avoir qu'une existence très-limitée. Impropre au transport par sa fragilité, elle ne l'est pas moins à un service prolongé; aussi nous pouvons dire que, si le vase est du temps de l'inhumation, l'inhumation à son tour est contemporaine du vase.

Après la céramique, la substance la plus multipliée était le fer. Il y avait plusieurs objets de cette matière; nous avons pu en distinguer six, encore parfaitement déterminés dans leur forme. Il y avait ensuite des paquets de fer oxydé, où nous n'avons pu rien distinguer.

Parmi les pièces les mieux caractérisées, nous citerons la hache en fer, longue de 16 centimètres, large de 7, et qui a la forme des

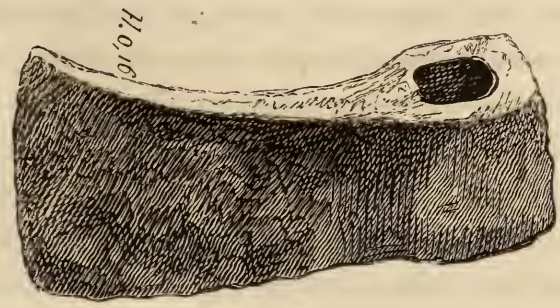

Hache en fer.

haches modernes de nos bûcherons. Cette hache n'a rien de franc. Elle peut ressembler aux haches romaines; mais nous en possédons bien peu que nous puissions rapporter au temps des Césars. Quant aux haches gauloises, nous ne craignons pas de dire que nous n'en connaissons pas en fer qu'on puisse leur attribuer avec certitude, tandis que, au contraire, il est reçu en archéologie que l'on doit leur attribuer un grand nombre de haches de bronze à types très-variés. Mais encore, parmi ces dernières, toutes diverses qu'elles soient, nous n'en connaissons aucune qui ressemble à la nôtre.

Le cimetière gaulois de Bouelle nous a donné une épée en fer, et celui de Saint-Wandrille des lances. Le cimetière des Moulineaux nous a fourni des épées et des lances de fer; celui du Vaudreuil nous a présenté des lances, des épées, des fibules et même un casque de fer. Mais, jusqu'ici, aucun ne nous avait montré de hache. Il en est à peu près de même des incérinations gauloises de Sainte-Foy-de-Castres[1], des *tumuli* d'Alaise, ainsi que des tombes celtiques de l'Alsace explorées par M. de Ring et dont les vases ressemblent si bien aux nôtres. Aucun cimetière gaulois n'avait jusqu'à présent donné de hache en fer. Nous croyons donc avoir dans la nôtre une nouveauté archéologique.

[1] A. Caraven, *Sépulcrologie gauloise et franque du département du Tarn*, in-18 de 35 pages; Castres, 1863.

Généralement on s'accorde à prodiguer le bronze aux Gaulois; mais, dans tout ce qui les concerne, on se montre avare du fer. Ici au contraire, où, grâce à la céramique, l'attribution gauloise ne saurait être contestée, presque tout le mobilier est en fer. Nous convenons toutefois que notre sépulture, tout indigène qu'elle nous paraisse, est cependant contemporaine de l'établissement romain dans les Gaules. Assurément il en est de même de celles du Vaudreuil, des Moulineaux, de Saint-Wandrille, de Port-le-Grand, de Caudebec et des forêts de l'Alsace.

Un objet de fer curieux et rare parmi nous, c'est le grand couteau, pouvant servir tout à la fois de couteau de table et de poignard de guerre. Il y a plus : à la manière dont la pièce s'emmanchait et à la façon dont elle était terminée, il ne serait pas impossible qu'elle ait pu, dans certains cas, servir de lance ou de framée.

Ce couteau, long de 31 centimètres et large de 5 à la base, affecte une forme légèrement triangulaire. Il se termine en pointe

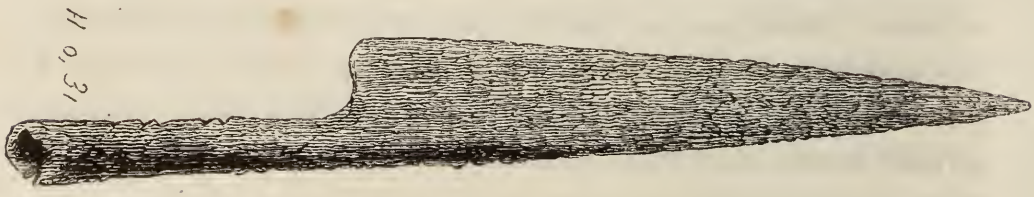

Couteau en fer, à manche creux imitant la douille d'une lance.

fort aiguë et semble à son extrémité avoir tranché des deux côtés, ce qui lui eût permis de jouer le rôle de lance, à l'occasion. Ajoutons à ce détail celui de l'emmanchement.

Tous les couteaux anciens que nous avons rencontrés jusqu'ici, aussi bien les couteaux francs que les couteaux romains et ceux du moyen âge, ont une soie, et leur emmanchement se faisait au moyen d'une poignée qui enveloppait cette partie de l'ustensile ou de l'arme. Le couteau de Varimpré, au contraire, était muni d'une douille et s'emmanchait comme une lance. C'est cette particularité de l'emmanchement qui me fait songer à la double destination domestique et militaire de la pièce.

Les couteaux, si communs dans les sépultures franques, sont très-rares dans les sépultures romaines de nos contrées, où je n'en connais guère qu'un ou deux exemples. Je citerai celui d'Orival, près Fécamp, en 1864[1], et celui de Lillebonne, en 1856[2]. M. Berbrugger parle aussi de couteaux rencontrés à Alger, dans des tombeaux du IVe siècle[3]. Je ne connais pas de couteau en fer sorti des sépultures gauloises de la Normandie, ni de celles de l'Alsace; mais je crois qu'il en a été trouvé sur le plateau d'Alaise[4] et dans les sépultures celtiques de Sainte-Foy, près Castres, étudiées et explorées par M. A. Caraven[5]. En tout cas, ce couteau (lance ou poignard) de Varimpré était placé sous un des plateaux en terre cuite et au milieu des os brûlés; il paraissait même avoir été en contact avec du bois.

Si le couteau est rare, je n'en dirai pas autant de la fibule de

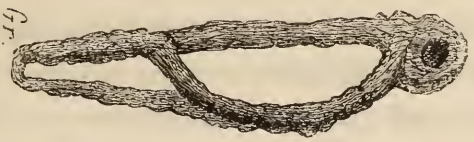

Fibule ou broche en fer.

fer, qui est commune partout. On la trouve en Alsace[6], en Suisse[7], en Franche-Comté[8] et en Normandie[9]. Pour notre compte, nous en avons vu à Caudebec-les-Elbeuf, aux Moulineaux et au Vau-

[1] *La Seine-Inférieure hist. et archéol.* 2e édition, p. 46.

[2] *Ibid.* 1re édition, p. 235; 2e édition, p. 403.

[3] *Revue africaine*, juillet 1862, p. 315.

[4] Castan, *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 374.

[5] A. Caraven, *Sépulcrologie gauloise et franque du département du Tarn*, p. 25.

[6] De Ring, *Les Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 8 et 24, pl. III, fig. 10, et pl. X, fig. 7. — « Près du collier étaient les débris d'une fibule de fer. »

[7] De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 28, 29, et pl. V, fig. 9, 10 et 11. — Ces fibules helvéto-romaines sont en bronze, mais elles ressemblent aux nôtres.

[8] Castan, *Les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, p. 12 et 14, pl. II, fig. 6, 7 et 8; in-8° de 28 pages; Besançon, 1859.

[9] *Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure), en 1858 et en 1859*, p. 8. — *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 60. — *Revue de la Normandie*, t. IV, p. 206.

dreuil. Dans la description de ce dernier cimetière, nous en reproduisons quatre, qui ont le plus grand rapport avec celle de Varimpré. Seulement les fibules du Vaudreuil sont beaucoup mieux conservées : cela tient-il à la nature du terrain ou à une moins grande antiquité? Nous ne saurions le dire.

Depuis dix années environ, surtout depuis les découvertes du Vaudreuil, d'Alaise et de l'Alsace, je considère la fibule en fer comme gauloise. J'ai été grandement confirmé dans mon attribution par la nouvelle découverte de Varimpré. Cette fibule à ressort est en fil de fer. Je ne l'ai jamais recueillie dans les incinérations romaines du Haut-Empire, pourtant si nombreuses parmi nous. Elle est à mes yeux comme le trait caractéristique des populations indigènes et de la civilisation primitive. Involontairement, elle me rappelle cette épine dont se servaient les Germains de Tacite pour fixer la saie sur leurs épaules : « Tegmen omnibus sagum fibula aut, si desit, spina consertum. » Entre les Germains de Tacite, les Bretons d'Agricola et les Gaulois de Sacrovir, nous croyons qu'il n'y avait guère de différence.

Un quatrième objet de fer que nous avons été bien surpris de rencontrer dans cette sépulture, ce sont des ciseaux, ou forces,

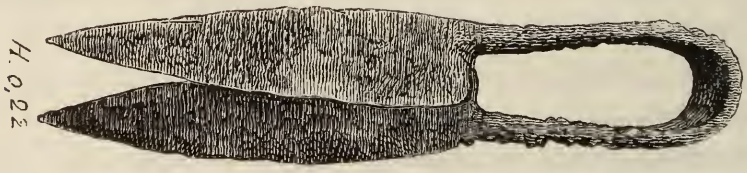

Ciseaux ou forces en fer.

longs de 22 centimètres. C'est chose commune que les ciseaux de fer dans les sépultures franques, saxonnes, burgondes et allemaniques [1]. Nous en avons aussi reconnu plusieurs dans les incinérations romaines de Neuville, près Dieppe, fouillées en 1845 [2].

[1] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 207, 208, 256, 282, 295, 297; 2e édit. p. 241-242, 309, 346. — *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 169, 173, 181, 188, 191, 193.

[2] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 68; 2e édit. p. 80.

Cependant, chose assez bizarre, nous ne nous souvenons pas d'en avoir remarqué ailleurs, dans d'autres cimetières romains.

Ce qui est certain, c'est que nous ne les soupçonnions pas dans les tombes gauloises. Mais il faut se hâter de dire que la sépulture gauloise, bien constatée et bien critiquée, est chose assez nouvelle en archéologie. Fort peu de sépultures de cette période curieuse et reculée ont été explorées, étudiées et observées avec ce soin scrupuleux qui seul constitue la science et fonde la connaissance de l'antiquité. Nous-même, qui avons déjà traité de la sépulture gauloise, nous n'avons encore jusqu'ici fouillé que trois cimetières. Les autres sépultures nous ont été communiquées par des ouvriers qui les avaient découvertes sans les étudier et plus souvent brisées qu'observées.

Voilà ce que le fer nous a fourni de plus distinct et de mieux accusé. Nous avons encore vu apparaître plusieurs groupes de la même substance, mais très-oxydés. Malheureusement il n'a pas été possible d'y rien reconnaître de précis. Toutefois nous ne serions nullement surpris qu'il ait existé dans cette masse une alêne ou plutôt une vrille semblable à celles que l'on trouve, dans les sépultures franques, à la ceinture des morts; mais ce que j'ai cru reconnaître de mieux déterminé, ce sont les mailles d'une chaînette en fer comme nous en avons parfois trouvé chez les Francs; celles-ci toutefois sont plus fortes et mieux accentuées. Un moment, nous avons cru qu'il était possible de rattacher cette chaînette à l'objet composé de fer et de cuivre dont nous allons parler et qu'un instant nous avons supposé être un casque. En ce cas, cette chaînette en aurait été la jugulaire.

Nous arrivons maintenant à une pièce importante, qu'il nous est malaisé, pour ne pas dire impossible, de déterminer. Nous allons la décrire, ne pouvant la juger ni la qualifier.

Cette pièce s'est présentée à nous l'ouverture en haut, quoique légèrement inclinée. Elle était au milieu du dépôt, ce qui n'explique rien. L'objet entier se compose de fer et de cuivre; la partie haute est formée d'un cercle de fer, épais de 5 à 6 millimètres et haut de 6 centimètres. Le diamètre approximatif m'a paru être de 26 centimètres dans le sens de la longueur et de 20 centimètres

dans le sens de la largeur. La profondeur est de 20 centimètres environ.

Ce cercle était muni de chaque côté, dans la partie plate, de deux anneaux, aussi en fer, qui avaient été mobiles. Ces anneaux mesurent un diamètre de 9 centimètres sur une circonférence de 28.

Comme nous l'avons déjà dit, la portion que nous nommerons volontiers le *sommet* ou le *fond* était en cuivre finement laminé. L'épaisseur de la lame est à peine de 1 millimètre. Sa finesse était si grande qu'il a été impossible d'en conserver un seul morceau.

La forme seule de l'objet, empreinte d'oxyde de fer et de cuivre, s'est parfaitement maintenue au sein de la terre, d'où il nous a été possible de l'extraire. Nous l'avons étudiée avec soin et sous toutes ses faces. Notre jugement flotte entre deux appréciations bien différentes : d'une part, nous savons que l'objet a la forme d'un vase de métal, mais d'un vase dont le type est celui d'une tête humaine, forme insolite et inconnue dans l'espèce; d'autre part, nous supposons avoir ici le casque d'un guerrier dont les armes sont voisines, dont le corps est gisant à côté et dont l'équipement environne les derniers restes.

Outre la forme, le peu d'épaisseur du bronze semble éloigner l'idée d'un vase usuel. Il n'eût pu servir à beaucoup de choses, ni bien longtemps; cependant nous connaissons des plateaux francs dont le métal était également très-fin. Ajoutons que les anneaux de fer mobiles auront pu servir d'oreillons pour attacher la jugulaire, qui, selon nous, était représentée par une chaîne.

La présence d'un casque dans une sépulture gauloise n'a pas lieu d'étonner. On sait qu'au Vaudreuil il s'est rencontré un beau casque en fer, bien conservé et servant d'urne; car il était, dit-on, rempli des os brûlés du mort[1].

D'autre part, des casques formés avec des cercles de fer ne se-

[1] *Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure)*, p. 10. — *Revue de la Normandie*, t. IV, p. 208. — *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 606, 615.

raient pas chose absolument inconnue chez les peuples primitifs; car un auteur du moyen âge, exposant les mœurs des anciens Bretons, dit qu'ils se ceignent la tête avec un cercle de fer : « Cervicem ferro cingunt [1]. » Ce qui aurait beaucoup de rapport avec notre anneau capillaire, si c'en est un.

Dans l'impossibilité où nous sommes de nous prononcer, nous aimons mieux exposer l'état de la question. Le lecteur jugera, ou l'avenir éclaircira un jour le fait qui s'est présenté une seule fois devant nos yeux.

Mais, à la rigueur, toutes ces choses placées dans la tombe se comprennent : on a des exemples de casques, d'épées, de couteaux et de ciseaux dans des sépultures ; les fibules et les vases sont de tous les jours. Mais ce qui nous paraît unique, ou du moins fort rare dans son genre, c'est un moulin à bras complet, c'est-à-dire une meule et son réceptacle, posés l'un sur l'autre, comme pour broyer le grain. La partie haute du moulin avait la forme hémisphérique bien connue et était munie de deux trous, celui du milieu en formé d'entonnoir, et un trou latéral pour fixer la manivelle qui faisait mouvoir la meule. La partie inférieure, plate et circulaire, était lisse et paraissait usée par un long frottement.

Chose singulière! ces deux pièces, destinées à marcher ensemble, n'étaient pas faites de la même pierre. D'abord la meule n'était pas en poudingue, si commun dans nos contrées et dont se compose la presque totalité des meules de la Seine-Inférieure. Notre pays avait des ateliers de meules en poudingue à Saint-Saens et dans le bois des Hogues, qui l'approvisionnaient à peu près exclusivement. La meule de Varimpré, au contraire, était en grès et en grès poreux, qu'on ne trouve pas dans nos contrées; quant au réceptacle, il était en pierre meulière, pierre qui avait quelque ressemblance avec de la lave volcanique.

Je ne saurais douter un instant que ces deux pièces n'aient été posées dans la sépulture complétement montées et à l'état de ser-

[1] Ricardus monachus, *De Situ Britanniæ*, p. 96, apud *Antiquitates Celto-Normannicæ*, édit. de 1786.

vice : le fait de rencontrer ces deux objets l'un sur l'autre le démontre suffisamment. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux du lecteur ces deux pièces dans l'état où elles ont été trouvées.

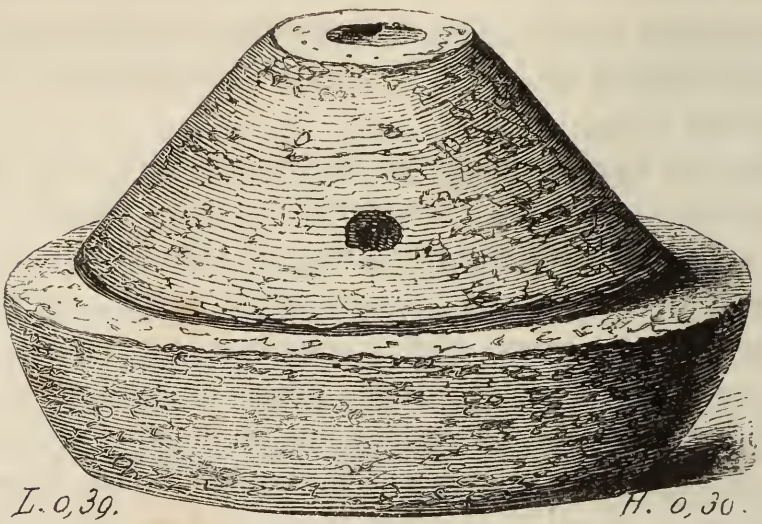

Meule à broyer, en grès, avec récipient en pierre meulière.

Lorsque nous avons dit qu'il n'y avait pas d'exemple de meules enfouies avec un mort, nous avons voulu parler de notre pays et de nos propres fouilles. Précisement, nous avons lu, dans ces derniers temps, dans un recueil scientifique fort estimé, un fait qui a du rapport avec le nôtre. M. Quicherat, qui a étudié spécialement la question des puits-sépultures et qui a confiance en cette théorie archéologique, nouvellement découverte, cite un fait qui a une grande analogie avec la sépulture de Varimpré. Il raconte qu'à Gourgé, près Parthenay (Deux-Sèvres), on a trouvé, en 1864, six puits funéraires, à la Côte-de-Thouet, et que, dans l'un de ces puits, tout rempli de tuiles et de vases romains, « était un moulin à bras avec ses deux meules, l'une en pierre volcanique, l'autre en grès [1]. »

[1] J. Quicherat, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. I, p. 186, n° d'avril 1865.

Il me paraît clair que nous avons ici la sépulture d'un Gaulois, et, vraisemblablement, d'un soldat de la Gaule conquise, en un mot, d'un vaincu qui s'était mis au service des vainqueurs. Ce guerrier indigène sera tombé dans la force de l'âge et au milieu de sa carrière; il aura été déposé ici, dans cette terre de sa patrie, entouré de son équipement de campagne et aussi avec son approvisionnement : car, si nous avons la meule à broyer le grain, il est probable que les vases contenaient le froment destiné à la mouture. Une surface relativement considérable avait été accordée à cette sépulture. Comme aucun des objets n'avait été changé de place, nous pouvons apprécier l'étendue du terrain accordé à l'ensemble du dépôt : il n'avait guère moins de 2 mètres dans tous les sens, ce qui est beaucoup pour une sépulture par incinération.

De tout cela nous pouvons conclure que nous avons ici une sépulture remarquable à plus d'un titre, mais surtout à cause de l'époque et de la civilisation réculées auxquelles elle appartient. Depuis quelques années la nationalité gauloise commence à nous apparaître dans ses cimetières, et ce sont les bois et les forêts, en un mot, les lieux les plus perdus, qui nous la font connaître. Ces études, qui terminent notre vie d'archéologue, complètent aussi nos travaux sur la Normandie souterraine; grâce à elles, il restera peu de lacunes à combler dans notre classification des sépultures à l'aide de la céramique.

Du reste, nous devrons les éléments de ce travail, aussi neuf qu'intéressant, au zèle éclairé et au dévouement absolu de M. de Girancourt, conseiller général pour le canton de Blangy et digne descendant de ces gentilshommes verriers qui ont illustré l'ancien comté d'Eu. Notre compatriote, aussi distingué par ses sentiments que par son origine, porte un intérêt tout particulier à cette forêt d'Eu, qui fut le berceau de sa famille et le théâtre de l'industrie de ses ancêtres. Non content de faire sortir du sol qu'il habite les éléments les plus précieux et les plus anciens de son histoire, il rassemble chez lui, dans un musée spécial, les produits de l'art ancien et de l'antique industrie normande. Il a fait plus : il a voulu faire profiter le public du fruit de nos découvertes, et,

avec une libéralité dont chacun lui saura gré, il nous a permis de reproduire ici les monuments de Varimpré, qui intéresseront vivement, nous en sommes certain, les amis de nos antiquités gauloises et de nos origines celtiques.

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE A INCINÉRATION,

DÉCOUVERTE A LA VARENNE-SAINT-HILAIRE,

PAR M. LOUIS LEGUAY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, ETC.

En continuant les fouilles que j'ai entreprises depuis plusieurs années à la Varenne-Saint-Hilaire, j'ai rencontré, le 17 juillet 1864, un petit monument que, en raison de sa rareté, j'ai pensé utile de signaler et de décrire avec soin.

C'est une sépulture de l'âge archéologique de la pierre, recouverte d'un tumulus tout particulier, ayant à peine 99 centimètres de longueur de l'est à l'ouest, sur 77 de largeur du nord au sud.

Formé d'un grand nombre de pierres de faibles dimensions, ce genre de petit édifice a toujours échappé à l'attention des archéologues, et cela avec d'autant plus de raison que, n'étant mises à découvert qu'au fur et à mesure de l'avancement des fouilles, les pierres qui le forment peuvent être confondues avec celles qui sont naturellement dans le sol. Aussi, à moins de rencontrer cet ensemble dans un terrain essentiellement de cette époque et fouillé en vue de la découverte des objets qui s'y trouvent, il est difficile de s'imaginer qu'on soit en présence d'une sépulture. On croirait bien plutôt voir un amoncellement de pierres comme les jeunes enfants en font quelquefois en s'amusant; et, dans le commencement de mes recherches, j'aurais attribué à ces pierres une semblable origine, si l'expérience ne m'avait appris que, lorsqu'on a reconnu la valeur d'un terrain archéologique et qu'on le fouille, aucun détail ne doit être négligé.

Cela est si vrai, que souvent, en fouillant une sépulture, je recueillais avec soin les ossements, brûlés ou non, les fragments de poterie et de silex, sans soupçonner que les pierres qui se trouvaient aux environs en faisaient partie et aussi sans pouvoir expliquer leur présence; et je remarquais cependant bien qu'elles présentaient presque toutes des indices d'un feu violent, que je ne savais à quelle cause attribuer, attendu que je ne voyais aucune trace de foyer.

C'est en 1859 seulement que je crus avoir trouvé une explication plausible. Des ouvriers pratiquaient un déblai pour l'ouverture de l'avenue du Centre; après qu'ils eurent enlevé environ cinquante centimètres de terre, je remarquai un amas de pierres fortement brûlées, que je pris alors pour le foyer central d'une habitation détruite. Je déplaçai une partie des pierres, et, au-dessous, je rencontrai des ossements brûlés et quelques fragments de poteries. La nature de ces poteries me renseignant, j'entrepris des recherches aux environs. Elles me donnèrent quelques silex; et c'est en pratiquant des fouilles régulières que je rencontrai de nombreuses sépultures des trois genres[1], ainsi que celle que je vais décrire, et que j'aurais probablement encore prise pour un foyer, si je n'avais été renseigné par une observation faite dans un autre lieu de sépulture dont je vous ai entretenu déjà l'an dernier[2].

La description du petit monument qui nous occupe est bien

[1] Dans un précédent travail, j'établissais ainsi les trois genres de sépulture : « Trois formes d'enterrement, c'est-à-dire de mise en terre, ont été pratiquées à toutes les époques, et de toute antiquité jusqu'à nos jours; ce sont : les sépultures à *ensépulturement* proprement dites, ou, si l'on aime mieux, la mise en terre pure et simple du corps; celle que j'ai cru pouvoir désigner sous le nom de sépulture à *crémation*, qui consiste à brûler le corps sur place, et à y laisser les cendres, en les recouvrant de terre sur le foyer lui-même; et enfin les sépultures à *incinération*, ou la mise en terre des cendres du corps obtenues par l'ustion dans un autre endroit que celui de la sépulture. » (*Bulletins de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, t. I, p. 112 et 113.)

[2] *Notice sur un carneillou ou cimetière de l'âge archéologique de la pierre*, dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne* en avril 1865, p. 54 et 55.

simple. Deux groupes principaux, composés chacun d'un nombre de pierres à peu près équivalent, sont placés sur le même plan, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, et ils sont reliés entre eux par une ligne formée de trois pierres dont la plus forte, placée au milieu, est accompagnée d'un silex cassé, sans forme caractérisée, mais posé de champ ou planté verticalement dans la terre et engagé en partie au-dessous de la pierre centrale.

Dans le groupe de droite, ou à l'est, les pierres sont assez rapprochées et elles se touchent à peu près toutes, tandis que, dans celui de gauche, elles sont un peu plus espacées; et même, au nord, il y a un groupe de cinq pierres qui semble détaché du surplus, et qui contient la plus grosse pierre du monument, laquelle a seulement 14 centimètres de long sur 9 de large.

Ainsi disposées, toutes ces pierres ont ensemble la forme d'une H, et c'est sous celles des deux groupes que j'ai rencontré tous les fragments d'os brûlés que je pense pouvoir rapporter aux restes humains, bien qu'il soit fort difficile de les déterminer.

Dans les vides restant entre les deux groupes, au sud, il n'existait qu'une pierre isolée et un fragment de poterie, mais dans le vide opposé, au nord, outre un fragment de poterie, il se trouvait plusieurs silex taillés, assez caractérisés. Un de ces silex présentait une particularité : il était fixé en terre, debout et dans une position verticale, tandis que les deux autres étaient posés à plat. Plusieurs silex, mélangés aux ossements brûlés, se trouvaient également sous les pierres. Enfin, au pourtour de l'amas central, plusieurs pierres isolées formaient une espèce de cercle ou de cromlech, complété par places au moyen de fragments de poterie ainsi que par un silex taillé, placé au sud, à droite.

Au nord, et toujours sur le cercle formé par ces dernières pierres, mais très-rapprochés les uns des autres, étaient des fragments d'os, de mâchoires, des dents, le tout non brûlé, et il en existait également à la jonction des trois pierres centrales avec le groupe de droite. Ces ossements, dont l'état fragmentaire rendait l'étude difficile, ont été cependant reconnus par M. Lartet, dont l'appréciation est si sûre, pour appartenir à un cheval, à un animal

du genre *sus* (cochon ou sanglier), à un ruminant, peut-être un cerf, et à quelques petits rongeurs indéterminés.

Je ne m'étendrai pas sur la présence de ces animaux dans une sépulture : tout le monde sait que ces débris proviennent du repas funéraire.

Presque toutes les pierres de ce monument sont brûlées, ou bien elles portent des traces de feu. Et cependant, je n'oserais affirmer que, suivant la coutume généralement admise, un foyer ait été allumé sur ce modeste monument, bien qu'il en porte les traces.

Chaque fois que j'ai rencontré des sépultures avec foyers authentiques, j'y ai toujours trouvé des charbons en assez grande quantité pour bien en déterminer l'origine. Mais ici, je n'ai recueilli qu'un fragment insignifiant de charbon, et si l'un des silex votifs porte des traces incontestables du feu, les autres n'en ont aucune, et ils ont conservé leur couleur naturelle.

Il en est de même des fragments de poterie : quelques-uns ont subi un feu violent, d'autres ont à peine vu le feu lors de la cuisson du vase. Ils étaient cependant placés dans le voisinage les uns des autres, et seulement à quelques centimètres de distance. Les ossements des animaux ne sont pas brûlés, non plus que ceux qui ont été trouvés au centre du monument; et, quant aux ossements humains brûlés, ainsi que je l'ai déjà dit, ils étaient placés sous les pierres.

Une autre circonstance vient à l'appui de ce que j'avance, et en quelque sorte confirmer cette opinion; c'est que toutes les pierres qui forment le monument, sans exception, sont entièrement brûlées tant dessus que dessous, et que, pour produire un semblable effet, il a fallu un foyer énergique, qui n'eût pas manqué de laisser des traces plus considérables.

De plus, le silex taillé placé au nord a été posé à plat, et il n'eût dû avoir que la surface supérieure atteinte par le feu. Or, de même que les autres pierres, il est fortement brûlé sur les deux faces, au point qu'elles en sont faïencées, et il s'est produit des esquilles ou éclats, que je n'ai pas retrouvées malgré tout le soin que j'ai apporté à ma fouille. Il est donc évident que ce silex a été brûlé ailleurs, puis rapporté à l'endroit où je l'ai rencontré.

Il en a été de même des pierres du monument, et il y a lieu de penser qu'elles avaient été brûlées en même temps que le corps à la sépulture duquel elles étaient destinées, puis qu'elles étaient rapportées avec les cendres et placées dans le lieu consacré, le *locus cinerum*.

Enfin, au milieu des terres qui recouvraient la sépulture, dans une épaisseur d'environ 50 centimètres, j'ai rencontré quelques silex votifs, des fragments de poterie et des éclats de pierre de diverses natures, dont un grand nombre étaient brûlés.

Les pierres sont des diverses natures de roches qui se rencontrent dans le pays. La meulière, les silex en rognons, de petites dimensions, et les grès dominent, et, au-dessous du monument, bien que j'aie fouillé assez profondément, je n'ai rencontré que la terre végétale, sans mélange de cailloux ni de gravier. Seulement, sous le groupe de droite, immédiatement au-dessous des pierres et en contact avec les ossements brûlés, se trouvait une coquille entière de l'*helix pomatia*. Elle était évidemment à cette place au moment de la pose de ce monument, et, si l'on n'en doit pas conclure que les hommes de cette époque en faisaient leur nourriture, ainsi que cela a été avancé pour les Romains, du moins peut-on croire que cette espèce existait déjà à la Varenne, comme elle y est encore en abondance aujourd'hui.

Les silex qui accompagnaient cette sépulture sont tous du type dit *couteau*, mais de petites dimensions et portant, la plupart, de nombreuses incrustations.

Deux sont assez remarquables. L'un est un débris de couteau qui, pendant longtemps, est resté exposé à l'air, ainsi que l'indique la patine blanche ou le cacholong qui le couvre. L'une des sections a reçu une taille par petits coups, et les éclats enlevés sont fort caractérisés. Cette taille, faite avant l'exposition du silex à l'air, a reçu également la même patine blanche. Repris ensuite, ce silex a été retaillé à petits coups plus réguliers que les premiers, et aucune patine n'a recouvert cette dernière taille; ce qui semblerait indiquer qu'ayant déjà servi et ayant été rencontré accidentellement, il a été recueilli et travaillé de nouveau pour satisfaire à un usage adopté.

L'autre silex est un éclat ayant naturellement la forme d'une pointe de flèche. De même que la pièce précédente, il a été retaillé à l'une de ces pointes, et les éclats enlevés sont assez caractérisés pour donner à penser que c'est ainsi que se commençait la taille des pointes de flèche à ailerons, dont le type est bien connu, et comme j'en ai rencontré plusieurs dans les sépultures voisines.

Je crois pouvoir appeler l'attention sur ce type, tout particulier aux petites sépultures de cette époque, que j'ai toujours considéré comme étant essentiellement votif.

Enfin toutes les poteries, bien caractérisées par cette terre mélangée de petits cailloux siliceux, et même parfois de fragments de silex taillés, ne m'ont offert que des débris dont un seul porte quelques traces d'un ornement fait par l'imposition d'un outil dans la pâte alors qu'elle était encore à l'état mou. L'examen de tous ces fragments établit qu'ils proviennent de vases différents, qui ne se trouvent pas au complet dans la sépulture, et de plus, que plusieurs ont été cuits ou recuits alors qu'ils étaient déjà fragmentés.

Cette circonstance, qui s'est déjà présentée dans beaucoup de sépultures de ce genre, que j'ai fouillées dans plusieurs localités des environs de Paris, donne lieu de penser que ces débris y étaient placés de même que les silex; et plusieurs fragments de poterie, taillés évidemment en forme de disque, offrant les mêmes caractères de fabrication et de cuisson, que j'ai rencontrés dans de semblables conditions, m'ont confirmé dans cette opinion.

Telle est cette petite sépulture, qui ne doit pas être attribuée à un chef, en ce sens qu'elle ne ressemble en rien à celles de ce genre que j'ai trouvées au même endroit; mais qui peut très-bien être attribuée à un des modestes habitants de la presqu'île de la Varenne, dont le corps aura été brulé dans un autre endroit que celui où les cendres qui en provenaient ont été déposées.

NOTICE

SUR

LES MONUMENTS DRUIDIQUES

DES ÎLES ANGLO-NORMANDES DU CANAL DE LA MANCHE,

PAR M. HENRI MOULIN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Les îles anglo-normandes du canal de la Manche, et notamment celles de Jersey, de Guernesey, d'Herm et d'Aurigny, ont conservé, sur une petite étendue, un plus grand nombre de monuments druidiques que le reste de la Normandie, grâce surtout à ces terrains vains et vagues ou à ces *hermes,* qui forment en général la bordure même de ces îles et qui en composent le littoral.

Ces monuments druidiques, désignés dans la langue anglaise sous le nom de *druid's altars* ou de *druidical remains,* « ruines druidiques, » baptisés par les antiquaires anglais du nom générique de *cromlechs,* c'est-à-dire de « cercles de pierres, » étaient et sont encore connus, dans la langue vulgaire des îles, sous le nom de *poquelayes, pouquelayes* ou *roquelayes;* dans la Hague, sous celui de *coupelayes,* et, dans plusieurs parties de la Normandie, sous le nom de *pierres couplées.*

Or, sans compter les monuments druidiques que possèdent encore les îles de Sark et d'Aurigny, l'île de Jersey en a notamment six, d'une authenticité incontestable; l'île d'Herm en possède une douzaine, concentrés dans un espace très-restreint, et l'île de Guernesey en contient sept, d'un intérêt particulier.

I. — Île de Jersey.

L'île de Jersey comptait, au commencement du XVIII[e] siècle, plus de cinquante pouquelayes[1], encore debout dans l'île à cette époque et situées dans des clos de ce nom. L'historien Falle en a décrit six[2], qu'il avait vues; et il en reste encore cinq, savoir : le menhir de la Chesnellerie ou Quesnellerie, non loin de la Corbière, le dolmen de la Moye, enfin les trois dolmens d'Anneport ou d'Anneville, du Couperon, et du mont Ubé, en la paroisse de Saint-Clément.

1° Le menhir de la Chesnellerie ou Quesnellerie est situé à la Moye, dans le clos de ce nom : c'est une colonne d'environ $5^{m},20$ de hauteur, laquelle repose sur un lit de macadam, la pointe en bas, et ressemble assez à la roche d'Igée, de la commune de Bouillon, près de Granville[3]. Ce menhir semble d'ailleurs n'être autre chose que le dernier débris d'un monument druidique beaucoup plus considérable, dont on distingue encore dans le voisinage les pierres plantées et les tables renversées çà et là.

2° Le dolmen de la Moye, situé au milieu de la falaise, non loin de la pointe de la Corbière, est généralement connu sous le nom de *Table des Marthes* ou *des Druides*. C'est un parallélogramme régulier, mesurant environ $4^{m},22$ de longueur sur $2^{m},11$ de largeur et 1 mètre d'épaisseur; table supportée, à ses deux extrémités, c'est-à-dire à l'est et à l'ouest, par deux piliers de forme ronde, et dans un si parfait équilibre qu'un homme, armé d'un bâton, peut faire osciller cette masse, dont le poids est cependant d'environ quatorze à quinze tonneaux. Lorsquon fouilla pour la première fois ce dolmen et qu'on le dégagea des bruyères, ainsi que des petites pierres dont il était entouré, on trouva à l'intérieur

[1] Patriarche Ahier, *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey*, p. 30; Jersey, 1852,

[2] Patriarche Ahier, *loc. cit.* — Falle, *Histoire de l'île de Jersey*, p. 175, 176 et 177; Jersey, 1837.

[3] Fût de colonne, lequel doit être également le dernier débris d'un grand monument druidique dont les fragments épars gisent dans une haie voisine.

des débris de poterie grossière et sans doute gauloise, des pierres calcinées, des cendres et des haches en silex.

3° Le dolmen du Couperon, situé entre Rosel-Bay et la Coupe-Point, sur l'éminence de ce nom, se compose d'une enceinte de forme ovale, dont il reste encore dix-huit pierres, plantées sur deux lignes parallèles et à 1 mètre de distance environ les unes des autres, ainsi que de trois tables formant le toit du monument, et dont deux sont en partie renversées. Ce cromlech mesure environ $12^{m},02$ de longueur et $29^{m},24$ de circonférence; les trois pierres horizontales, jointes ensemble, forment une table d'environ $5^{m},85$ de longueur.

4° Le dolmen d'Anneville, situé au-dessus d'Anneport, sur l'éminence qui porte ce nom, affecte la forme d'un fer à cheval. Il est composé de neuf pierres, du poids d'environ vingt tonneaux. Lorsqu'on déblaya ce monument, il y a une trentaine d'années, on découvrit à l'intérieur un petit dolmen, formé de trois pierres plantées, supportant une petite tablette, ainsi qu'une autre pierre renversée. Au milieu du fer à cheval, était une pierre plate, de forme carrée; la partie circulaire de la crypte était elle-même pavée d'autres pierres plates, et une sorte de parallélogramme, composé de vingt-sept pierres plantées, formait pour ainsi dire le vestibule du monument. On trouva dans l'intérieur du dolmen des ossements, surtout trois squelettes, de petite taille et dont la tête avait dû être enlevée, savoir, deux squelettes d'hommes et un de femme. Deux de ces squelettes, parfaitement conservés, étaient enfermés dans des coffres de pierre et recouverts de macadam. Enfin on découvrit, avec quantité d'instruments celtiques, des vases en grès d'une certaine élégance, des cendres et des urnes cinéraires.

5° Le dolmen du mont Ubé[1], situé sur une petite colline de la paroisse Saint-Clément, affecte la forme bizarre d'une bouteille arrondie par le fond. Il est formé de vingt-sept pierres plantées debout, lesquelles ont dû supporter une table. Or, à l'intérieur, on a reconnu les traces de quatre autres dolmens, plus petits

[1] Patriarche Ahier, *Tableaux, etc.* p. 30 et 31.

et de grandeur décroissante, particularité assez commune à ce genre de monuments, comme si, après avoir construit, dans les âges antérieurs, des monuments plus petits et plus modestes, la civilisation en progrès des âges postérieurs les eût enveloppés de monuments plus grandioses. Lorsqu'on fouilla ce dolmen, on trouva à l'intérieur des vases de grès, remplis de cendres, des haches en silex et des amulettes.

Des six monuments décrits par l'historien Falle, savoir : le monument du Dick, ceux du Mont-de-la-Ville, de Rouge-Bouillon, de Montorgueil-Castle, des Landes-Pallot et du Couperon, deux seulement sont encore debout.

Mais du temps de Falle, il existait au Dick[1], près du Havre-des-Pas, trois dolmens : la table du premier ou du plus considérable mesurait $4^{m},87$ de longueur sur $2^{m},11$ de largeur et $1^{m},30$ d'épaisseur; la table du deuxième mesurait $3^{m},27$ de longueur sur 82 centimètres de largeur et environ 1 mètre d'épaisseur; enfin la troisième table mesurait $2^{m},27$ de longueur sur 65 centimètres de largeur; et plusieurs autres pierres renversées gisaient à terre autour de ces tables.

Le monument dit *de Rouge-Bouillon*, situé sur l'éminence qui a conservé le nom de *Poquelaye*, formait également un dolmen avec une table mesurant 4 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur et 2 d'épaisseur, le tout indépendamment de plusieurs autres pierres dispersées çà et là.

Le monument des Landes-Pallot, dans la paroisse de Saint-Sauveur, était une pierre branlante, tellement bien équilibrée qu'un enfant pouvait la faire osciller avec le bout de son doigt.

Mais de tous ces monuments, le plus célèbre et le plus considérable était sans contredit le grand dolmen du Mont-de-la-Ville, déblayé en 1785, et vraisemblablement le centre du druidisme dans l'île. En effet, ce cromlech était de forme ovale, et son enceinte extérieure, formée de pierres plantées, mesurait $41^{m},90$ de circonférence. On montait de là dans une seconde enceinte de $23^{m},39$ de circonférence, et enfin on pénétrait, par une sorte

[1] Falle, *Histoire, etc.* p. 176 et 177, notes.

d'allée couverte, de 2m,60 de longueur sur 1 mètre de largeur, dans la chambre sépulcrale proprement dite, sorte de crypte divisée elle-même en six cellules ou compartiments de 1 mètre de hauteur sur autant de longueur, lesquelles affectaient en général la forme triangulaire, et étaient séparées par des pierres plantées debout. Dans plusieurs cellules, on trouva des cendres, et dans l'une d'elles des traces visibles de fumée. Celle-ci différait en outre des autres, en ce qu'elle n'était pas couverte; elle avait dû vraisemblablement contenir le feu sacré entretenu pour les besoins de la communauté celtique.

Enfin une troisième enceinte, plus vaste encore que les deux autres, avait dû être détruite avant 1785. Les États de Jersey firent hommage de ce monument grandiose au maréchal Conway, alors gouverneur de l'île, lequel le fit transporter à Park-Place, dans le Berkshire, où il le fit réédifier sur son plan primitif[1].

II. — Île d'Herm.

Herm, îlot d'environ 160 hectares de superficie, qui fait partie de l'archipel Sarnien (*Sarnia*), dont Guernesey est la maîtresse île, et qui a dû emprunter son nom a la nature vaine et vague de ses terres (ἔρημος, *eremus*), est un fécond sujet d'études au point de vue archéologique.

En effet, cette île est devenue, par suite de découvertes récentes, une des plus curieuses de l'archipel; elle possède non-seulement des traditions, mais encore des preuves réelles, visibles, du cataclysme qui s'y est certainement produit depuis les temps historiques. C'est notamment un ensemble de monuments druidiques remontant à une très-haute antiquité, et qui ont été, au moins momentanément, submergés par les eaux, puisqu'en fouillant les chambres sépulcrales, on y a trouvé force coquilles adhérentes aux squelettes enterrés dans ces caveaux celtiques.

Un établissement religieux s'était évidemment formé au nord-ouest, dans la partie basse de l'île, en regard du port de Saint-

[1] Patriarche Ahier, *Tableaux, etc.* p. 33 et 38.

Sampson, à Guernesey ; et cette région, aujourd'hui à l'état de *mielles* [1], est encore semée de cromlechs de toutes formes, visiblement bouleversés par une force supérieure et irrésistible.

Au reste, ces monuments, au nombre d'une douzaine environ, ne sont pas en général couverts comme les dolmens, mais forment de simples cercles de pierre et affectent des formes très-variées, quoique assez régulières, formes sans doute symboliques dans les idées religieuses des druides.

Quoique en ruines, ces cromlechs se reconnaissent aisément au tertre artificiel, sorte de tumulus de gazon ou bourrelet de terre qui les entoure généralement, et qui caractérise partout, d'une manière certaine, incontestable, ce genre de monument, mieux encore que des pierres plantées, dont la disposition peut n'être souvent qu'un jeu du hasard ou qu'un caprice de la nature.

De ces cromlechs, six affectent la forme carrée, un la forme triangulaire. L'un imite la figure d'un rectangle, un autre la forme circulaire d'un putéal. Deux sont couverts, comme les dolmens, d'une ou de plusieurs tables horizontales ; les autres sont à ciel ouvert. Au reste, ces cromlechs sont de petite dimension : ainsi le plus grand mesure seulement 5 mètres de longueur sur $2^{m},50$ de largeur, et leur grandeur moyenne est de 2 mètres sur 1 mètre. Enfin deux de ces cromlechs, et notamment le cromlech circulaire, sont entourés d'une enceinte sacrée, assez semblable à celle qui entoure le grand dolmen de Lancresse, à Guernesey.

Or, lorsqu'on a fouillé ces monuments, on y a trouvé, à côté des squelettes, des haches en silex et des poteries gauloises. Il s'est même rencontré, dans le cromlech circulaire, des restes de cendres et de charbon.

Enfin, toujours à l'ouest de l'île, en regard de Guernesey et à quelques mètres au-dessus du niveau actuel de la mer, mais au-dessous du sol, dans une couche de terre glaise superposée à la roche granitique, sur un banc de coquilles roulées, lequel doit

[1] On appelle ainsi, sur le littoral de la Manche, d'anciennes plages à sec et en partie herbues.

correspondre à l'ancienne plage, on vient de découvrir les traces d'un ancien établissement gallo-romain, d'une villa détruite par une invasion de la mer. Ainsi on a trouvé dans la glaise non-seulement des briques romaines et des poteries vernissées, de couleur rouge et noire, mais encore des morceaux de verroteries, des pierres à aiguiser, ainsi que des meules à moudre le blé, enfin de petits cylindres en terre cuite, destinés à servir de trépieds. Il y a plus : au milieu de ces débris épars, on a ramassé quantité d'ossements d'animaux appartenant aux espèces qui existent encore de nos jours, ossements entassés pêle-mêle, comme si, moins heureuses que l'homme, ces pauvres victimes eussent péri surprises par l'impétuosité d'un cataclysme soudain.

Quant aux monuments druidiques de l'île d'Aurigny, lorsqu'ils furent fouillés, ils étaient remplis de squelettes dont les ossements étaient mêlés avec des instruments de pierre, des vases en grès et des ornements grossiers, tant en ambre qu'en arêtes de poisson, en un mot, avec les débris de l'âge de pierre.

III. — Île de Guernesey.

L'île de Guernesey possède sept monuments druidiques, dont cinq notamment constituent des dolmens considérables, savoir : l'autel du Thus ou du Hus, les deux grands dolmens de Lancresse-Common, le demi-dolmen de la Roche ou de la Roque-Qui-Sonne, le Trépied, le Creux aux Fas ou aux Fées, et enfin le menhir de la paroisse de Saint-Pierre-du-Bois.

L'autel du Thus, du Hus ou du Hu, est un dolmen de forme rectangulaire, couvrant un espace de $6^{m},60$ de longueur sur $2^{m},30$ de largeur, monument présentant encore cinq pierres debout par le grand côté, trois par le petit et trois tables horizontales, les autres ayant été renversées. Autour du monument se dessine un tumulus de forme elliptique, tertre artificiel, que l'on trouve d'ailleurs partout et qui, ainsi que je l'ai déjà dit, semble le signe caractéristique et certain de ce genre de monument.

Ce fut au mois de septembre 1844, que ce cromlech, situé dans une région qui, par un singulier contraste, s'appelle *le Pa-*

radis, en la paroisse de Saint-Michel-du-Val, ce destructeur du paganisme; ce fut, dis-je, à cette époque que ce cromlech fut fouillé par les soins intelligents d'un archéologue célèbre de l'île, le chevalier C. Lukis. On y découvrit, à l'entrée même du monument, deux squelettes, agenouillés côte à côte, mais en sens opposé, squelettes de même taille, dont la parfaite conservation des dents indiquait plutôt des jeunes gens que des vieillards. A côté d'eux on trouva également des armes.

Il existe dans la commune de Lancresse, au milieu de mielles émaillées de thym, de serpolet et d'ajoncs sauvages, et semées de roches en affleurement, deux dolmens. Au bas, non loin d'une tour ou martello, est le petit dolmen, en partie détruit, lequel mesure 4 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, et est formé de pierres plantées supportant deux tables horizontales. Autour se dessine un tumulus, entouré d'une enceinte circulaire formée de petites roches.

Sur le point le plus élevé de Lancresse-Common, au bord et en face de la mer, s'élève sur une éminence, non loin de la baie de Lancresse, le plus grand monument druidique de la contrée : c'est un dolmen mesurant $10^{m},50$ de longueur sur $3^{m},40$ de largeur et $1^{m},80$ de hauteur dans œuvre. Comme la plupart des monuments druidiques, ce grand dolmen, couvert d'un toit incliné, affecte la forme d'un trapèze; son petit côté a $2^{m},70$ de largeur et 80 centimètres de hauteur dans œuvre. Vingt-quatre pierres, plantées debout et formant pieds-droits, supportaient originairement sept tables, dont six subsistent encore; une seule a été renversée. Autour du monument, se dessine un tumulus ou tertre artificiel, de forme circulaire, et, en dehors, une seconde enceinte d'environ 6 mètres de diamètre, formée en partie par un bourrelet de terre et en partie par une clôture en pierres. C'était sans doute l'enceinte sacrée attenant au monument, enceinte que nous trouvons autour de tant d'autres dolmens, notamment dans l'île d'Herm. Ce dolmen imposant s'arrondit d'ailleurs par le haut bout, présentant en cet endroit une sorte d'entrée ou de porte, et l'on pouvait à la rigueur se tenir debout dans cette partie de la chambre sépulcrale.

Au reste, il semble qu'il y ait eu dans cette contrée, placée plus tard sous le vocable de saint Michel archange, tout un ensemble de monuments druidiques, dont le grand dolmen de Lancresse formait pour ainsi dire le couronnement; contrée essentiellement favorable au druidisme, tant par la sévérité de ses sites sauvages que par le grand nombre de roches granitiques en affleurement que l'on y rencontre. L'une des six tables du dolmen mesure en effet $3^{m},40$ de longueur sur $3^{m},50$ de largeur et $1^{m},20$ d'épaisseur; mais cette table s'est rompue en deux morceaux lorsqu'elle a été posée sur ses pieds-droits.

C'est en 1811 que l'on découvrit par hasard ce dolmen grandiose, jusque-là complétement enseveli dans le sable des mielles; mais il n'a été fouillé qu'en 1837, par les soins de M. Lukis. Sur l'aire du monument, on trouva deux couches séparées par des fragments de granit et reposant soit sur le sol vierge, soit sur un pavé grossier, couches composées d'ossements humains, de vases de grès rouge ou noir, d'amulettes, de colliers en pierres, d'épingles en os, etc. Ces lits étaient d'ailleurs disposés d'une façon singulière, les ossements non brûlés, aux deux bouts, et les parties calcinées, au centre; les os des squelettes ayant dû appartenir à des êtres de tout âge étaient amoncelés en tas et entourés d'un petit cercle de pierres. Quant aux vases de grès, d'une rudesse extrême, ils étaient en général placés en dedans des cercles. Enfin une incroyable quantité d'ossements y furent trouvés. La couche inférieure seule contenait des os calcinés, mêlés à un petit nombre de défenses de sangliers, comme si l'on eût livré au feu et jeté dans le même bûcher avec le guerrier mort ses trophées de chasse. On découvrit également plus de cent cinquante urnes pleines de liqueur et des vases remplis d'aliments solides, notamment de coquillages; ce sont sans doute les mets sacrés que l'on offrait aux morts.

On peut donc dire que ce dolmen était à l'intérieur un véritable ossuaire, et constituait une vaste crypte ou immense caveau, dans lequel les Gaulois avaient entassé plusieurs générations sans doute de nobles personnages.

Le demi-dolmen connu sous le nom de *la Roche* ou *la Roque-*

Qui-Sonne est une simple pierre horizontale, reposant à ses deux extrémités sur deux petites colonnes et entourée d'un tumulus ou tertre artificiel.

Le monument druidique désigné sous le nom de *Trépied* est situé non loin de la mer, dans la partie de l'île connue sous le nom de *Pérelle-Bay*. C'est un dolmen mesurant $2^{m},50$ de longueur sur 1 mètre de largeur. Sept pierres plantées subsistent encore sans toits ni tables horizontales; mais dix ou douze pierres gisent à terre. En effet, ce monument a dû être originairement beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui. Il devait former un vaste dolmen couvrant une surface d'environ 8 mètres de longueur sur 2 de largeur. Autour se dessine un tumulus ou tertre artificiel, signe caractéristique de ce genre de monuments, tumulus entouré lui-même d'une clôture en pierres ou d'une enceinte extérieure, comme la plupart des monuments de ce genre.

Le monument druidique connu sous le nom vulgaire de *Creux aux Fas* ou *aux Fées* a été élevé dans un site pittoresque, au bord de la mer, en regard de la Dérée et de Lihou-Island. C'est un dolmen relativement récent, le plus parfait des monuments druidiques de l'île, et me rappelant par sa perfection le grand dolmen de Bagneux, près de Saumur. En effet, c'est une véritable chambre sépulcrale, mesurant $8^{m},70$ de longueur, sur $2^{m},50$ de largeur et $1^{m},50$ de hauteur dans œuvre, monument exactement clos, formé de dix-huit pierres droites et jointives, dont le toit affecte la forme d'un plan incliné. Il ne subsiste plus que deux tables, les autres ayant été renversées; mais on distingue toujours la forme mamelonnée du tumulus ou tertre artificiel, qui devait envelopper le monument et couvrir à l'extérieur la chambre sépulcrale avant qu'elle eût été fouillée.

Tel est l'ensemble des monuments druidiques que possède l'île de Guernesey.

IV

On s'est demandé comment nos ancêtres avaient pu, sans être initiés aux lois de la mécanique, élever à force de bras ces monuments dont la grandeur colossale nous étonne, et non-seulement

planter en terre ces pierres droites qui servent de supports aux dolmens ou d'enceintes aux cromlechs, mais encore rouler et poser ces tables massives, énormes, qui leur tiennent lieu de voûte et de toit, et enfin ficher en terre ces menhirs gigantesques, sortes d'obélisques grossiers dont la taille confond notre imagination étonnée.

Mais il faut bien le reconnaître, avant d'être initiés aux principes théoriques de la mécanique et d'en avoir formulé scientifiquement les lois, l'homme possédait, pour ainsi dire d'instinct et par le seul résultat pratique de l'expérience, certains principes simples, élémentaires, auxquels il ne manquait que la théorie pour être formulés en lois. Ainsi il y a bien des siècles sans doute que l'homme connaît par l'expérience la puissance du levier, la commodité du rouleau, les effets du plan incliné et de la bascule. De nos jours encore, les habitants des campagnes, bien que complétement étrangers à toute sorte de science et de théorie, se servent néanmoins chaque jour sous nos yeux de ces moyens pratiques et ont instinctivement recours à ces auxiliaires naturels et puissants de la force humaine.

Or le levier, le rouleau, le plan incliné, la bascule, joints à cette force supérieure que possèdent les masses d'hommes et un immense concours de bras, toutes ces forces, dis-je, réunies et soulevées par l'entraînement religieux, ne suffisent-elles pas pour expliquer la construction de ces monuments druidiques dont la grandeur nous étonne, comme nous verrons plus tard les mêmes causes et les mêmes moyens ériger les monuments du moyen âge dont la grandeur nous confond bien davantage?

Les Celtes purent donc planter à force de bras et ficher en terre ces pierres, destinées, comme autant de colonnes, à former soit l'enceinte des cromlechs à ciel ouvert, soit les supports des dolmens. Il était plus difficile de poser les tables des dolmens ou de planter en terre les menhirs de taille colossale. Mais il est à remarquer que les tables sont en général des roches arrondies ou des blocs erratiques, faciles à rouler, notamment à l'aide du levier et du rouleau ; que les Celtes durent hisser ces tables en se servant, comme d'autant de degrés, du tumulus ou tertre artificiel

qui enveloppe toujours le dolmen ; enfin rouler insensiblement et faire glisser ces masses sur le plan incliné, dont le toit affecte le plus souvent la forme.

Quant aux menhirs, ils durent être roulés de la même manière, c'est-à-dire à l'aide du levier et du rouleau, et être ensuite fichés en terre par un jeu de bascule, dans des trous assez profonds ; on remarque en effet que ces obélisques sont en général profondément enfoncés en terre.

Au reste, il paraît incontestable que les monuments druidiques ont subi, tant dans leurs formes que dans leur mode de construction et dans leurs proportions, plusieurs degrés différents de perfectionnement, et que notamment ces monuments, dont la grandeur nous étonne, pourraient bien n'être pas relativement aussi anciens, mais dater seulement d'une époque voisine, à quelques siècles près, de la conquête des Gaules par les Romains. Tels sont notamment les grands monuments druidiques du Paradis, de Lancresse, de la Dérée, à Guernesey, ainsi que ceux d'Anneport ou du Mont-de-la-Ville, à Jersey ; tandis que les petits cromlechs de l'île d'Herm semblent, au contraire, des monuments primitifs, rudimentaires, remontant visiblement aux premiers âges et accusant, tant par la simplicité de leurs formes que par la petitesse de leurs proportions, une époque beaucoup plus ancienne.

Ce qui est certain, c'est que tous les objets d'art trouvés dans les monuments druidiques des îles appartiennent exclusivement à l'âge de pierre et accusent tous des formes purement gauloises. Or, lorsque, d'un autre côté, on considère la grandeur colossale de ces monuments, il est difficile de ne pas croire que l'âge de pierre se soit perpétué longtemps, surtout dans nos contrées celtiques et barbares, et que l'usage de la pierre s'y soit continué postérieurement à la découverte du bronze et simultanément avec lui. Jusqu'à la découverte du fer et de l'acier, les hommes ont réellement manqué d'instruments commodes, parfaitement appropriés à tous les usages de la vie domestique, le bronze étant un métal imparfait, défectueux, et beaucoup moins coupant que le silex. On conçoit donc que les Celtes, peuple pauvre d'ail-

leurs et naturellement routinier, aient longtemps conservé leurs instruments de pierre, surtout depuis que, perfectionnés par le temps et l'expérience, ils affectaient des formes plus commodes, sinon plus élégantes. En effet, l'âge de pierre a eu, lui aussi, ses progrès, ses étapes de perfectionnement, et il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier avec soin une collection archéologique justement célèbre à Guernesey et formant un véritable musée, la collection du chevalier C. Lukis.

M. Lukis, l'explorateur des monuments druidiques des îles anglo-normandes, a formé à Guernesey un musée celtique, que l'on peut considérer comme le complément de l'histoire du druidisme dans l'archipel de la Manche, musée dans lequel cet archéologue distingué a classé les objets trouvés par lui dans les dolmens des îles. On remarque dans cette collection non-seulement ces petites hachettes celtiques, évidemment destinées à être emmanchées, mais encore des haches véritables, de toute grandeur et de toute matière, en silex, en diorite, en serpentine et même en jade, haches dont on pouvait parfaitement se servir en les tenant à la main et sans qu'elles eussent besoin d'autre manche. Enfin on y remarque des casse-tête comme ceux dont se servent encore les sauvages, de véritables marteaux en pierre, d'un usage très-commode, des pics percés au milieu, pointus par un bout, coupants par l'autre, destinés évidemment à être emmanchés, et assez semblables à ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui ; en un mot, on trouve dans ce musée, et sous leur forme actuelle, la plupart des ustensiles domestiques les plus connus.

Il y a plus, ces ustensiles de toute forme et de toute grandeur, avec ou sans stries, et quelques-uns à pans coupés, sont en général finement affilés, et quelques-uns accusent, par l'élégance et par le poli de leurs formes, une perfection que l'art moderne ne désavouerait pas. Aussi, lorsqu'on a étudié cette collection remarquable d'ustensiles de l'âge de pierre, trouvés dans les chambres sépulcrales de nos pères, au milieu des poteries gauloises et sans aucun mélange de bronze, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'attribuer une très-haute antiquité et notamment une origine antédiluvienne à des objets si parfaits

de forme. Au contraire, tout porte à croire qu'à une époque où le bronze était rare, l'âge de pierre se continua longtemps et simultanément avec l'âge de bronze, chez un peuple pauvre et routinier, perfectionnant toutefois ses produits avec les progrès de la civilisation, et atteignant, grâce à la dureté de la matière et à la patience du travail, un degré de commodité, sinon d'élégance, que le bronze pouvait à peine égaler.

NOTES

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DES ENVIRONS DE CAUDEBEC-EN-CAUX,

PAR M. LE Dr E. GUÉROULT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

«Colligite..... fragmenta, ne pereant.»

(Joan. vi, 12.)

Dans un ouvrage plein d'intérêt, ayant pour titre : *Campagne de Henry IV au pays de Caux*[1], M. l'abbé Somménil signale à l'examen des archéologues et décrit incidemment « un monument funéraire des premiers âges, situé à l'origine de la vallée de Rançon, à 1 kilomètre à peu près du camp retranché de Vieux-Louvetot[2], et sur la gauche de la route suivie par les ligueurs.

[1] *Campagne de Henry IV au pays de Caux (25 avril-15 mai 1592), d'après les chroniqueurs et plusieurs documents inédits*, par l'abbé Somménil, directeur de la maîtrise de la métropole; Rouen, 1863, in-8°.

[2] Louvetot, paroisse limitrophe de Maulévrier, canton de Caudebec.

Le poste de Vieux-Louvetot (camp des Espagnols et de Henri IV) fut occupé successivement par Alexandre Farnèse et par Henri le Grand, comme nous l'apprend M. Somménil. «Les remparts, élevés sur un terrain parfaitement uni, ne laissent apercevoir à leur pied aucune trace de fossé, et dessinent un hémicycle. Aux deux extrémités de la ligne droite, on voit deux buttes de terre, destinées sans doute à supporter les canons, les couleuvrines et les bastardes.»

Ce campement va être livré à l'agriculture; le côté nord est déjà démantelé; il est donc opportun d'en faire connaître les dimensions : cintre, à l'extérieur, 145 mètres, à l'intérieur, 100 mètres; côté du nord, ligne droite 50 mètres; diamètre du nord au sud, 40 mètres, de l'est à l'ouest, 35 mètres; hauteur des remparts 2 à 3 mètres, largeur 4 mètres; entrée probable au sud 4 mètres; quatre bastions en terre, 3 à 6 mètres de hauteur.

C'est un tumulus, nous le croyons du moins. Sir R. Hoare, dans ses nombreuses recherches en Angleterre[1], et M. de Caumont, dans ses observations sur le sol normand[2], ne paraissent pas en avoir rencontré d'aussi remarquable. C'est un cône tronqué, de près de $16^{m},24$ de haut, environné, à des distances égales, de fossés et de remparts annulaires, qui le ceignent comme d'une double couronne; ou plutôt, ce sont trois cônes superposés et très-symétriques, dont les deux premiers sont engagés dans le flanc de la colline sur laquelle ils s'appuient. Le tronçon supérieur affecte la forme d'un cylindre; ses bords tombent presque verticalement sur le cône du milieu. Le rempart qui l'entoure, arrêté par la colline, se prolonge dans le bois sur une étendue de près de 50 mètres. Plusieurs puits environnés de *galeries* s'ouvraient, il y a une vingtaine d'années, au pied du tumulus; ces puits sont aujourd'hui comblés. Étaient-ce des routes souterraines pour accéder à des chambres sépulcrales? « Il est probable, dit M. de « Caumont, que le tumulus géminé, beaucoup plus rare que le « tumulus allongé et le tumulus large, renferme deux personnes « unies par l'amitié ou par les liens du sang. » Ceci nous permet de conjecturer que notre tumulus, peut-être unique en son genre, indique, par son triple cône, une triple sépulture. »

Je viens de trouver, à la mairie de Caudebec, un manuscrit[3] dont un passage semble être le complément de cette description de M. Somménil; je copie textuellement : « Vers le milieu d'un coteau boisé qui domine un vallon menant à Rançon, on aperçoit une butte, une motte ou tumulus, très-curieuse. Cette *butte,* comme on l'appelle dans le pays, a 400 pieds de circonférence, 30 à 40 d'élévation; son diamètre dans le haut, quoique dégradé, présente encore une largeur de 50 pieds. Elle est toute couverte

[1] *Archæologia.*

[2] *Cours d'antiquités monumentales.*

[3] *Revue historique, monumentale, statistique et critique de la ville de Caudebec, ou promenades dans l'intérieur et les environs,* par L. F. Lesage, 1837-1838, 1 vol. in-4° de 272 pages, orné d'un plan des fortifications du vieux Caudebec et de vingt planches lavées à l'encre de Chine ou coloriées avec soin. Dû aux patients efforts d'un vieillard, cet ouvrage, consciencieusement écrit, contient de précieux renseignements sur le passé de notre pays.

de bois, et entourée, au pied, d'une plate-forme de 20 pieds au moins. Sur une des extrémités de la plate-forme, on aperçoit un puits dont la profondeur est encore de 60 pieds, malgré les remblais qui s'y sont accumulés depuis des siècles; tout autour de la plate-forme règne un large fossé.

« Si l'on interroge les habitants des environs sur ce qu'ils ont entendu raconter de cette fortification, ils vous diront que c'était un fort qui, dans les temps anciens, se battait souvent contre d'autres forts, tels que ceux de Maulévrier, de Vieux-Louvetot, etc.

« Un savant archéologue, M. Fallue, étant venu visiter cette butte, retrouva là ce qu'il avait rencontré sur le littoral de la Seine, depuis le Havre jusqu'à Rouen. Il rangea ce retranchement dans la même catégorie que ces grands retranchements gallo-romains qu'il décrivait alors; le mémoire[1] qu'il vient de publier portera une vive lumière sur la science archéologique, etc.

« M. Sannier, propriétaire de la butte, se décida, en 1837, à faire visiter le puits; voici le résultat : son ouverture est d'environ 5 pieds; il est maçonné en blocs et cailloux dans l'espace de 15 pieds, ensuite il est taillé au ciseau dans une roche calcaire; sa profondeur mesurée est de 60 pieds. Arrêtée par un amas de cailloux qui y ont été jetés depuis tant d'années, on ignore si elle s'étend beaucoup au delà.

« Étant arrivés à ce remblai, les ouvriers remarquèrent sur les côtés du puits un trou, mais qui n'était pas assez large pour que l'on pût y pénétrer; il fut dégagé de tout ce qui l'obstruait, et ils obtinrent une ouverture de 6 pieds de hauteur sur 5 de largeur et 18 de longueur, le tout équarri au ciseau dans une roche de craie.

« On n'a rien trouvé dans cette cachette, car c'en était une. N'ayant pu connaître la profondeur réelle du puits, on ne sait s'il n'existe pas d'autres chambres ou cachettes. Le propriétaire vient de faire fouiller, cette année, la grande butte : on n'y a rien trouvé. »

[1] *Mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine et sur ceux de la rive saxonique.*

Au hameau de la Corne[1] commence, par une dépression croissante du sol, un des vallons qui donnent naissance à la vallée de Rançon, où viennent sourdre plusieurs sources dont elle conduit les eaux à la Seine, un peu en amont de Caudebec. Au point où ce vallon, qui se dirige d'abord du nord-ouest au sud-est, s'incline du nord au sud, on distingue un mamelon culminant, dont le sommet est couronné par la singulière construction énoncée. Entièrement exécutée en terre, elle domine, principalement au levant, la vallée de toute sa hauteur, augmentée de celle de sa situation naturelle. Le travail se compose d'une motte ou espèce de tour, figurant un cône tronqué, à base elliptique de 140 mètres de contour, terminée par une plate-forme allongée, de 20 mètres du nord au midi, large de 14 mètres de l'orient à l'occident, et répétant avec des proportions plus faibles la conformation de la base. Celle-ci suit la pente du terrain, où elle est enfoncée en moyenne de 4 mètres; elle est entourée, à ce niveau, d'un fossé de 4 mètres de largeur, lequel présente deux particularités : vers le nord-est, il se rétrécit un instant pour ne plus conserver qu'une largeur de 2 mètres; l'irrégularité du mamelon, en cet endroit, paraît en avoir forcé l'oblitération. A l'est, le fossé prend, sur une longueur de 20 mètres, un élargissement de 10, tout en gardant sa profondeur à peu près normale; il en résulte une sorte de plate-forme inférieure, commandant le point le plus abrupt et le plus avancé vers la vallée. Ladite plate-forme contient le puits à galerie dont il sera parlé plus loin; elle est protégée par un rempart de terre, de 2 à 4 mètres de haut, dont la crête, se fondant avec l'escarpement naturel du coteau, constitue une formidable défense de 30 à 35 mètres d'élévation, disposition du reste commune à toute la partie est, depuis le nord jusqu'au sud. Outre le fossé qui enceint la motte, il en existe, du côté de l'ouest, un autre semi-circulaire, de 2 mètres de largeur sur une égale profondeur.

[1] La Corne, hameau de 58 habitants dépendant de Maulévrier, commune déjà connue par ses antiquités celtiques et romaines.

Le manuscrit de MM. Lesage et l'abbé Miette, déposé à la bibliothèque de Rouen : *Monuments civils et religieux de la ville de Caudebec et des environs*, 2 vol. in-4°, ne parle pas de la construction de la Corne.

Les terres qui en ont été tirées, rejetées sur le bord interne, produisent un vallum de 2 mètres de hauteur. La portion de terrain comprise entre la butte et le fossé de l'ouest affecte la forme d'un segment de cercle; elle mesure 28 mètres environ dans sa plus grande largeur et 48 à 50 dans le sens de la longueur ou de la corde; plus haute vers le sud que vers le nord, elle s'infléchit avec l'affleurement primitif du sol. Le même fossé, en se soudant, dans la direction nord-nord-ouest et sud-sud-ouest de la butte, avec celui qui la circonscrit immédiatement, disparaît peu à peu, à chaque extrémité, dans les dépressions du mamelon, de manière à simuler deux entrées, bien qu'à vrai dire, il faille, pour pénétrer dans l'enceinte fortifiée, franchir une escarpe de près de 2 mètres. L'ensemble des travaux couvre une superficie de 25 ares environ; la motte centrale, qui en est la partie saillante et importante, dépasse en moyenne le fossé qui la contourne, de 12 à 13 mètres à l'occident, de 16 à 17 à l'orient, ce qui lui donne une élévation de 7 à 13 mètres au-dessus du sommet du coteau.

On voit, en dehors de toute circonvallation, les vestiges de deux autres puits : l'un, situé dans le bord des champs cultivés, à l'ouest-nord-ouest, est distant de 28 mètres du dernier retranchement; l'autre s'en éloigne de 60 mètres; il est percé dans le flanc de la colline, au nord, à la déclivité.

Le puits à galerie s'ouvrant à l'est, dans le premier fossé circulaire, a été seul mentionné et exploré par M. Lesage. Deux des ouvriers qui y sont descendus en 1837, les nommés Zacharie Duboc et Louis Auvré, habitent Louvetot; interrogés séparément, ils m'ont confirmé, avec quelques variantes toutefois, l'exactitude de la relation laissée par M. Lesage. Ainsi, suivant eux, la galerie souterraine du puits se dirige, en passant sous la motte, vers l'église de Maulévrier, et, après un cours de 8^{m}, 12, en gardant régulièrement ses proportions, se termine brusquement dans la roche. De leur témoignage je dois conclure que la butte de la Corne n'a été fouillée que très-superficiellement : en effet, peut-on considérer comme fouille complète et décisive la tranchée entreprise en 1838, tranchée dont on distingue la trace à l'orient et au midi? Elle avait à peine 2 mètres de profondeur; quelques

journées des ouvriers désignés suffirent pour l'exécution de ce travail et pour l'enlèvement des déblais, qui furent jetés dans le puits à galerie.

La curieuse construction de la Corne est formée d'un amas de terre argileuse couverte d'arbres et d'arbrisseaux, notamment de buis; elle est isolée et n'a point d'analogue dans la vallée de Rançon[1]. L'histoire est muette à son égard; à ce titre, elle n'en est peut-être que plus digne de l'étude des archéologues. Aucun mythe, aucune légende ou tradition bien avérée ne s'y rattache[2]; les habitants du hameau substituent, sans savoir pourquoi, à sa dénomination habituelle (la Corne) celle de *Rouage*.

A quel âge attribuer le monument de la Corne? Quelle était sa destination? La réponse est réservée à des voix autorisées; mon unique but se borne à leur déférer les renseignements précités. Une fouille méthodiquement pratiquée amènerait la solution de la question.

La Corne est un centre où viennent converger, en quelque sorte, les plus anciens chemins ou sentiers de la contrée; l'un d'eux, celui des *Callouets* ou du *Roule,* inscrit sous ces noms aux vieilles cartes locales, mérite d'être examiné à ses tenants et à ses aboutissants. Son trajet, dont j'essaye de combler les lacunes, suit les accidents naturels du terrain, et, si mon aperçu n'est point erroné, relie le Calidu (*Caledv*) à la Corne et aux Caillettes, en passant par Sainte-Gertrude (*Angoth-Moulins*), Maulévrier, Rançon, Caillouville.

Ces divers endroits remontent à la plus haute antiquité; les faits le témoignent.

Le Calidu, mont boisé dominant la Seine au sud et la ville de Caudebec à l'est, montre une vaste enceinte ayant la forme d'une demi-ellipse irrégulière, retranchée, au nord et à l'ouest, au moyen d'un vallum en terre, de 2 à 7 mètres de hauteur, et, au sud comme à l'est, par les escarpements des deux vallées de la

[1] Les éminences de terre que l'on aperçoit au Roule à Rançon doivent appartenir à la même époque, mais ont une physionomie différente.

[2] On m'a cependant conté l'apparition d'un cheval blanc; ceci paraît plutôt regarder le val voisin (*le Cheval-Blanquet*), où j'ai recueilli en 1862 un vase franc.

Seine et de Sainte-Gertrude; le vallum est renforcé partiellement par un second barrage en terre. L'enceinte comprend 25 à 26 hectares d'un sol bouleversé, où, comme au delà du retranchement, se voient les emplacements de demeures gauloises [1]; l'un est encore communément appelé *fosse Caillot* [2].

De fortes présomptions reportent au Calidu l'oppidum *Calet*, chef-lieu de la tribu des Calètes avant l'invasion de Jules César, oppidum dont la situation n'a été précisée ni par les historiens ni par les géographes. La plupart le placent à Juliobona, ville de création romaine et dépourvue de vestiges celtiques marquants; plusieurs à Dieppe, à Évreux, à Harfleur, à Calais; d'autres enfin nient son existence [3]. Il n'est pas supposable que, seuls parmi les peuples de la Gaule, les Calètes aient été, au temps de l'indépendance, privés d'une capitale, que semblent d'ailleurs révéler un certain nombre de monnaies gauloises, offrant au droit une tête barbare tournée à gauche, au revers un cheval libre courant à gauche, et divers signes symboliques; sur l'un des côtés, le plus souvent au droit, est la légende KAL, KALΔ, KAΛЄΘU, KALTΔU, KALDU, KALEDU, CALEDU. Les musées de Paris, de Rouen, les collections de M. Le Pel-Cointel de Jumiéges et de M. le curé de Limésy conservent des types de cet informe monnayage, dont on verrait sans doute

[1] Voir le *Magasin pittoresque* de 1856, p. 71 : *Des habitations gauloises.*

[2] Suivant dom T. Duplessis (*Description géographique et historique de la haute Normandie*, t. I, p. 2), *Calètes, Caillettes, Caillot*, plus tard *Cauchois*, dérivent du mot celtique *calt* ou *kelt*, qui s'est conservé dans la langue allemande pour signifier *froid;* les Anglais disent *cold* pour exprimer la même idée. Je n'hésite pas à rapporter à la même étymologie *Kellouets* et *Callouets.*

[3] D'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 210. — Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, p. 385. — *Notitia Gall.* p. 395. — Dom Bouquet, *Historiens de France*, l. V, p. 600. — *Juliobona* (Lillebonne) fut au contraire la capitale des *Caleti*, pendant les cinq siècles que Rome imposa son joug à la Gaule, après la destruction de *Calet* par J. César. « Hanc urbem, quæ *Caletus* ab incolis dicta est, ut in antiquis legitur gestis, C. Julius Cæsar obsedit, et pro nimia bellatorum obstinatione, intus acerrime repugnantium, subvertit. Deinde, postquam hostes ibidem ad libitum compressit, considerata opportunitate loci, præsidium Romanorum provide constituit, et a nomine suo *Juliam-Bonam*, quam barbari nunc corrupto nomine *Illebonam* nuncupant, appellavit. » (Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, part. III, l. V, p. 385.)

des similaires dans d'autres médailliers particuliers[1] ou publics. M. Lesage a trouvé au Calidu une grande quantité de tuiles à rebords, poteries rouges et grises de toute espèce, unies et en relief, meules en poudingue, objets en bronze et en fer; médailles de Gordien, de Philippe, de Sévère; monnaies celtiques en bronze, en argent, en or, dont plusieurs portent l'inscription CALEDU.

Je possède, provenant du même lieu, les fragments d'une meule convexe à broyer, d'un pavé noir grossièremeut pointillé, un fer à cheval d'une forme rétrécie, une hachette en bronze, une urne en terre cuite, deux pièces gauloises, six du Haut-Empire, de Claude, de Titus, d'Ælius Cæsar (moyens bronzes); un *geta* (argent) petit module, un *tetricus* et un *maximien-hercule* (petits bronzes). Le musée départemental expose la majeure partie des objets recueillis au Calidu.

D'après ces indices, le Calidu a dû être occupé avant et après la conquête romaine. Dégagé de toute prévention, j'adopte son identification avec le CALEDV dont les médailles ont perpétué le souvenir. Le rapprochement n'est-il pas frappant avec ces noms ayant un radical semblable, *Calètes, Caillot, Caillouville, Caillouets, Caillettes, Calihours,* localités voisines?

Les hauteurs environnantes ont aussi gardé l'empreinte des époques celtique et romaine : le versant méridional de la Vignette, mont situé à l'orient et en face du Calidu, m'a fourni en 1853, dans le jardin du sieur Ameline, au faubourg Saint-Clair, à $1^{m},50$ au-dessous du sol, nombre de poteries diverses, la plupart endommagées. J'ai pu sauver quelques petites cruches cinéraires, un dolium contenant des ossements d'un enfant, une ampoule noire et deux grands bronzes, l'un à l'effigie de Trajan, l'autre, fruste, à celle d'Adrien, je crois. Autour du dolium funéraire se groupaient :

[1] Consulter, pour les détails, E. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France;* — Fallue, *Dissertation sur les oppida gaulois, les camps-refuges gallo-romains, et particulièrement sur les cités de* LIMES *et de* CALEDUNUM (Caudebec), dans la *Revue archéologique,* année 1855; — *Classement de la médaille gauloise* SENODON-CALEDU *et recherches sur l'ancienne cité des Calètes,* dans la *Revue numismatique,* année 1855.

un petit bol en terre de Samos, orné de reliefs, une tetine, des lagènes, des plateaux brisés, deux annelets alliés, en plomb tordu, une rondelle en corne coloriée, percée au centre et ayant dû faire partie d'un collier[1].

A un demi-kilomètre plus loin, à Retival, des maçons, creusant, en 1855, les fondations du château de M. Thévenin, ont ramassé des tuiles romaines, un vase rouge portant l'estampille de potier OVADRANI, et, à une plus grande profondeur, des armes en fer. Sur le sommet de la Vignette sont des retranchements regardés comme gallo-romains par M. Fallue; M. Somménil y place l'*Estampette*, poste du duc de Parme.

Sur le territoire de Caudebec, dans la forêt de Maulévrier, le triage de Saint-Léger a présenté, en 1832, à l'exploration de M. Lesage les substructions d'une villa romaine, contenant tuiles à rebords, briques, pavés, marbres, verres, couteaux, chaînes, clefs, hachettes, un pied romain à mesurer, en airain, miroirs métalliques, épingles à cheveux, agrafes, plus de deux cents vases fragmentés, de toutes sortes, des médailles en bronze et en argent de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Commode, de Julia Domna et de Gordien le Pieux. Un rapport, accompagné du plan de la villa et de soixante dessins des objets exhumés, a été adressé à la préfecture de la Seine-Inférieure.

Ces hauteurs bordent des vallées qui ne furent desséchées que bien tardivement. De notoriété publique, il y a une soixantaine d'années, on a découvert, au voisinage des églises de Sainte-Gertrude et de Rançon, de larges anneaux en fer scellés dans des pans de murailles en pierre, et destinés incontestablement à amarrer les bateaux. Il y a moins de quarante ans, de pareils anneaux ont été remarqués dans un talus, à l'endroit de Rançon nommé *le Brébec*. Ces trouvailles induisent à penser qu'en des temps reculés la Seine atteignait ces niveaux, où existent d'ailleurs des

[1] M. l'abbé Cochet a fait connaître les produits de cette fouille dans sa *Normandie souterraine*, p. 146, et dans sa *Seine-Inférieure archéologique*, p. 299. — Vers 1817, quand on élargit le chemin Saint-Clair, alors en usage pour aller à Rouen, les ouvriers rencontrèrent deux squelettes portant toques et bracelets en fer; ces ornements, attributs des Gaulois, furent dispersés.

alluvions et des gisements tourbeux. Au IXe siècle, le chroniqueur de Fontenelle constate que les flots de la Seine, lors des marées, battaient presque les murs de l'abbaye, à huit cents pas du rivage [1]. La vallée de Sainte-Gertrude, dont nous admirons la luxuriante verdure, était encore, au milieu du siècle dernier, un marais fangeux où il était dangereux de s'engager.

Attenante à la rive droite du grand fleuve, la vallée de Caudebec était donc submergée; d'âge en âge l'atterrissement commença et permit aux Calètes de descendre progressivement du Calidu et des montagnes ou des coteaux adjacents sur les bords du banc estuaire, où ils fondèrent *Kald* ou *Kalt-Bec* (*Calidum-Beccum, Caletum-Beccum, Chaldebec,* Caudebec).

« Caudebec occupe aujourd'hui en partie l'emplacement du *Lotum* ou *Lutum* (boue, fange, limon) de l'Itinéraire d'Antonin [2]. »

Caylus, dom Duplessis, d'Anville [3], etc. s'étayant sur les distances, mettent également à Caudebec ou vers Caudebec la mansio *Lotum, Loium,* sans nous apprendre d'une manière plus précise sa situation; aussi cette fraction de la grande voie de *Juliobona* à *Rotomagus* reste-t-elle à déterminer.

Parmi les auteurs, quelques-uns lui font, à 300 mètres de l'église de Caudebec, traverser la vallée et aboucher à la cavée de Saint-Léger. La plupart veulent que la voie, à sa sortie du

[1] « Ab austro item maximus fluviorum *Geon,* qui et Sequana, commerciis navium gloriosus, abundantia piscium præstantissimus, distans ab eodem cœnobio passus octingentos. In quo scilicet fluvio, ex infinito Oceano sive mari Britannico, bini æstus diurno nocturnove tempore sibimet invicem compugnantes occurrunt : ut versa vice alveus potius retrorsum converti quam ad ima videatur fluere. Talique impetu tempore Malineæ accedunt, ut super millia quinque aut eo amplius et sonitus murmuris ejus humanas repercutiat aures, et aspectibus intuentium ceu farus altissime lympham ejusdem penetret alvei. Talique impetu, per meatus prædictorum duorum fluminum (les deux rivières, le Rançon et la Fontenelle), perque prata illis contigua, ceu Nilus Ægyptiacus, per spatia passuum plus minusve octingentorum ad murum ejusdem accedunt cœnobii, finitoque conflictu in Oceanum infusi, unde venerant revertuntur. » (*Chronic. Fontanell.* p. 265, éd. La Barre.)

[2] A. Guilmeth, *Histoire des arrondissements de la Seine-Inférieure,* t. II, p. 69 à 72. — E. Sauvage, *Notes sur la barre* (*Revue de la Normandie,* octobre 1864).

[3] *Notice de l'ancienne Gaule,* p. 419.

centre de la ville, longe Caudebéquet, pour gagner, comme dans le premier cas, Saint-Wandrille, etc. Comment concilier ces directions avec le passage du chroniqueur de Fontenelle qui atteste que la Seine inondait encore, au IXe siècle, les prairies de ces parages?..... Où donc assigner le repère intermédiaire au tracé que les archéologues s'accordent à reconnaître près de la chapelle Saint-Amator, à Auberville, à Saint-Arnoult, aux Vieux et à Saint-Thomas-la-Chaussée? En l'absence de documents, la topographie et l'alignement indiquent vraisemblablement Sainte-Gertrude, à 13 kilomètres de Lillebonne.

Caudebec est signalé pour la première fois dans l'histoire au IXe siècle. C'était alors un simple hameau, possédant un petit port ou échouage sur la Seine[1]; ce hameau, devenu bourg au XIIe siècle[2], ville fortifiée au XIVe, puis capitale de Caux, reprit le rang dont aurait joui à son origine *Calet* (Caletum), et le conserva jusqu'en 1793.

La ville de Caudebec est reliée au Calidu par une majestueuse cavée celtique, qui le traverse, et en sort à l'est du chemin de la Haute-Voie ou Blanche-Voie, que je considère comme l'ancienne route royale de Lillebonne à Caudebec.

Avant d'accéder à la Haute-Voie, le prolongement de la cavée dont je viens de parler est coupé par la route départementale n° 4; il se réduit sur le plateau à un sentier trop souvent interrompu, qui se dirige vers Saint-Arnoult par le triage forestier de la Pommeraie. Ce triage a offert, en 1833, à M. Lesage, un édifice romain arrasé; la fouille a mis au jour « une masse de tuiles à rebords, des murs en blocage, des ferrailles. » Tout à côté existe une mare que l'on prétend être pavée et, selon l'habitude, recéler un trésor. Près de cette ruine, dite *castel de la Pommeraie*[3], se

[1] Mabillon, *Annales bénédictines*, t. III, p. 256. — Caudebec ne fut pourvu d'une église que sous Guillaume le Bâtard.

[2] *Neustria pia.*

[3] Ce castel fut important, si l'on en juge par son aire, appréciable sur un espace de plus de 50 mètres, et par le nombre de chemins qui y aboutissaient; un des plus fréquentés se rendait à Bebec, section de la paroisse de Villequier, canton de Caudebec.

Villequier est riche d'archéologie et de superstitieuses traditions. Les grottes

voient de grandes cavités, indices de cabanes celtiques établies aux alentours de notre sentier; celui-ci descend à Sainte-Gertrude en s'encaissant fortement comme aux abords de Caudebec; sur ces deux points, il se manifeste avec ses caractères primitifs.

Sainte-Gertrude, paroisse annexe de Maulévrier, à 2 kilomètres nord-ouest de Caudebec, avait, relatent les chroniques, une église dès le temps de Rollon, et était connue au XI^e^ siècle sous le nom d'*Angoth-Moulins,* comme il appert d'une charte octroyée en 1024 par Richard II, quatrième duc de Normandie, en faveur de l'abbaye de Fontenelle. Au XVIII^e^ siècle, d'après le manuscrit de MM. Lesage et Miette, on y a trouvé des vases remplis d'os brûlés et de monnaies romaines. M. Guilmeth rapporte « qu'à peu de distance de l'église actuelle, au nord-ouest et au penchant de la montagne qui s'élève de ce côté, on découvrit des fondements antiques. » Le chemin dont je parle en est proche : il franchit à gué la rivière de Sainte-Gertrude[1], et, sous l'appellation des *Callouets* ou de *Roule,* gravit la forêt de Maulévrier, où

de Barre-y-va servent de réceptacle aux sorcelleries de tous genres. Au fief de la Martinière, un menhir d'authenticité suspecte, appelé *Pain-Bénit,* à cause de la forme de son couronnement, tourne sept fois sur son axe pendant que minuit sonne, à la fête de Noël, etc. Les sortiléges, les danses et apparitions fantastiques abondent comme contingent indispensable à cette fiction invétérée. Sur les coteaux circonvoisins au château de Villequier, *le Follet, le Rond-des-Fées, les Catels,* etc. ont engendré les mêmes interprétations fabuleuses.

Dans un site des plus pittoresques, le bois de la Guerche, dominant au nord la Seine et le manoir seigneurial du XVI^e^ siècle (la Maison-Blanche), cache des travaux antiques dont la description excéderait les limites de cette notice.

Une série de circonvallations en terre, arrondies, systématiquement agencées, munies chacune d'une escarpe de 3 à 5 mètres, d'un fossé et d'une contrescarpe de 2 à 3 mètres, enclavent au moins 2 acres.

A l'ouest, une motte gazonnée, fossoyée et circonscrite à sa base d'un double vallum, s'accuse par de colossales proportions.

A 1,500 mètres sud-ouest plus loin, dans le bois de Bellemare, au Point-de-Vue, d'où se déploie un panorama admirable, un tertre en forme de croissant, haut de 4 à 7 mètres et paraissant avoir servi de barrage, se prononce sur la croupe de la montagne.

Aux environs existent deux terrassements moins caractéristiques.

[1] En 1056, d'après une charte de Guillaume le Conquérant délivrée aux religieux du monastère de Jumiéges, la rivière de Sainte-Gertrude s'appelait

des fosses celtiques l'accompagnent[1]; il parvient ainsi au pied du vieux château fort des sires de Maulévrier, édifié, dit-on, sur une butte gallo-romaine, où l'on a noté maints débris antiques[2]. A partir de l'église, le sentier des Callouets devient à peine perceptible; cependant des vieillards m'indiquent sa continuation au hameau de la Corne, dans les terres de labour et dans la cour de la ferme du Panage, à quelques pas de la mare Cauchoise. Au pied de la motte, faisant un coude assez brusque, il décline vers le Gîte-aux-Renards ou Gîte-Bénard, qui a aussi livré des tuiles romaines, et de là au Roule à Rançon, en suivant le vallon à la gauche du cours d'eau.

Rançon, section de Saint-Wandrille, commune illustrée par l'abbaye de Fontenelle, a pareillement fourni des antiquités : un celt ou casse-tête en pierre, tuiles à rebords, fibule, porte-lampe en bronze, etc. En 1862, des terrassiers, employés à la route nouvelle de grande communication n° 37, ont rencontré,

Chaldebeck. «..... in fluvio qui dicitur Chaldebeck.....» La tradition populaire veut qu'elle se soit aussi nommée *Lot.*

La qualification d'*Ambion*, qu'on lui imposa plus tard, tient à ce qu'en arrivant à Caudebec, elle se divise en deux bras, pour se jeter en Seine. Les alluvions déposées contribuèrent puissamment à exhausser et à consolider le delta sur lequel est bâtie notre ville.

[1] Le sentier des Callouets, 450 mètres avant de gagner Sainte-Gertrude, est très-raviné, tortueux et n'offre par places que 1^{m},15 à 1^{m},30 de largeur. C'est la mesure ordinaire des chemins gaulois, comme le démontre M. Peigné-Delacour dans ses *Recherches sur les anciens chemins du pays des Silvanectes.*

A Sainte-Gertrude, il passe derrière l'abside de l'église paroissiale, et à 100 mètres sud de la fontaine dite encore actuellement *des Callouets.* Il conserve jusqu'à Maulévrier ondulations et largeur semblables, sur une profondeur de 1^{m},50 à 2 mètres seulement; ses lisières sont garnies de buis.

[2] La butte imite un cône tronqué de 12 à 15 mètres d'escarpe; sa base a 260 mètres de contour et est séparée par un fossé de 4 mètres d'une contrescarpe de 5 à 10 mètres. Sur son sommet subsistent des indices d'une puissance déchue : murailles et donjon décrépits, casemates, puits, etc. Près du puits, un éboulement de terre décela, en 1844, *un petit four à pots*, suivant le dire des témoins oculaires. Ce devait être, d'après des renseignements circonstanciés, une *cella* ou bien un *ollarium.* On m'affirme aussi avoir rencontré, soit sur la butte, soit dans les fossés, des débris de différents âges, entre autres, des pièces regardées comme romaines par M. Lesage.

à 1 mètre au-dessous du sol, devant le portail de l'église, un *dolium* en terre cuite de la période gallo-romaine, mesurant 60 centimètres de hauteur sur 1^{m},90 de circonférence; son ouverture, de 25 centimètres, était recouverte par un tuileau; ce grand vase renfermait une urne cinéraire de 10 centimètres de hauteur, ayant la forme d'une *olla*. Ces deux pièces ont été réclamées pour le musée de Rouen. Le lieu d'où on les a exhumées faisait naguère partie du cimetière de la commune. Il m'a donné en 1863 une plaque de ceinturon damasquinée de l'époque franque. Près de l'église, à l'ouest, la côte des Rions présente de profondes excavations qui méritent d'être visitées.

A partir de Rançon, le sentier des Callouets monte le bois de Saint-Jacques pour descendre à Caillouville, où il passe, presque à son origine, la rivière de Fontenelle.

Caillouville, hameau de Saint-Wandrille, est à 500 mètres est du monastère; la fontaine de Caillouville, l'une des sources de la Fontenelle, est depuis bien des siècles l'objet de la vénération d'une foule de pèlerins, notamment les vendredis du mois de mai [1].

Le sentier celtique que j'ai cherché à reconstituer aboutit ensuite aux Caillettes, dont il traverse le territoire pour aller se perdre dans la route de Caudebec aux Vieux et à Rouen.

Les Caillettes consistent en terrains communaux et terres de labour, comprenant maintenant une superficie de 33 hectares environ, malgré l'aliénation successive de ses limites, qui embrassaient un espace autrement considérable, et envahissaient une portion des forêts de Saint-Wandrille et du Trait.

Depuis quinze ans, j'ai recueilli aux Caillettes des restes gau-

[1] M. l'abbé Cochet (*Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 78) regarde cette source comme l'ancien baptistère, non-seulement de Fontenelle, mais de toute la contrée environnante et spécialement des quatre paroisses de Saint-Michel, de Rançon, de Sainte-Gertrude et de Caudebec, si justement appelées les *filles* de Saint-Wandrille.

En juin 1866, M. Cachelen, filateur à Caillouville, m'a offert un hémisphère de meule celtique retiré du lit même de la fontaine.

Voyez H. Langlois, *Essai sur Saint-Wandrille*, article *Caillouville*, p. 124, et dom Duplessis, t. I, p. 81.

lois, tels que quatre hachettes en silex, trois meules en poudingue, beaucoup de poteries fragmentées, des armes en fer, les débris de trois épées, une lance, un javelot, etc. [1]

Plusieurs chemins se rattachent à celui des Callouets; je citerai les principaux : c'est d'abord celui du Val-aux-Mesles, qui, le coupant à Rançon, au Val-Grenier, s'avance à 50 mètres nord de l'église, et, par le val de l'Enfer ou du Gué, arrive au Blanc-Pignon et au bas de la route d'Yvetot, où il se bifurque. La première de ses branches, longeant la rivière de Sainte-Gertrude, rencontre bientôt le sentier des Callouets; là elle fournit un tronçon qui parcourt le triage du mont Meslier ou des Forts. Continuant à se confondre, à peu près, avec la route de Caudebec à Fauville [2], pendant 2 kilomètres, elle l'abandonne pour se porter, par

[1] Voir pour complément le compte rendu de M. l'abbé Cochet (*Mémoires et Bulletins de la Société des antiquaires de Normandie*, deuxième et troisième trimestre 1861-1862, et *Revue de la Normandie*, douzième livraison de 1862 et douzième livraison de 1863).

En 1846, lors de la rectification de cette route, les ouvriers enlevèrent, le long du *pré aux Comtes* et dans la cour du moulin de même nom, des banneaux de tuiles à rebords, des vases cassés et des médailles romaines.

Les bûcherons assurent avoir souvent trouvé, sur les côtes voisines, des décombres, briques striées, tuiles à rebords, faîtières cimentées, pavés épais, charbons enfouis, morceaux de poteries.

Deux objets en bronze m'ont été remis : une cuiller à parfums et un as de Commode.

Le chemin du Val-aux-Mesles me paraît jalonner approximativement la grande voie en litige; les endroits qu'elle desservait seraient, en ligne droite, Maulévrier (Blanc-Pignon), Rançon, Betteville (Malvoisin), la crête du Mesnil, le Vieil-Épinay, Ville-des-Champs, les Vieux, Saint-Thomas-la-Chaussée, etc.

Je me propose de traiter avec développement ce sujet dont je réunis depuis longtemps les éléments.

M. l'abbé Comont, vicaire de Caudebec, a eu l'extrême obligeance de me communiquer un document provenant des archives de l'église, dans lequel il est question d'une rente perçue par la fabrique «sur les héritages des hoirs Guillaume de Lisle, assis en la paroisse de *Saint-Arnoulf, en la Cauchie*, d'un côté Me Guillaume du Prey, à cause de sa femme, d'autre côté une sente qui mène de la Cauchie à la forêt, d'un bout ladite Cauchie, et d'autre bout le mort chemin qui va au puits Bourdon,» etc.

Cet aveu du XVIe siècle, vérification faite sur le terrain, vient à l'appui de l'avis que j'émets sur la direction de la chaussée romaine.

les fonds de Saint-Arnoult et par Anquetierville, à Auberville, où elle rejoint la route départementale n° 4, près de la chapelle Saint-Amator.

Le hasard m'a fait découvrir au triage des Forts deux campements : l'un, assis sur le plateau du mont Meslier, est consigné dans l'excellent ouvrage de M. Somménil : « . . . Une tranchée de 5 mètres de large décrit un carré de 100 mètres de côté et renferme une escarpe de 5 mètres de haut; quatre bastions s'élèvent aux quatre angles comme quatre tours. La partie de la fortification qui court du nord au sud se prolonge en ligne droite au delà du carré, forme un nouveau bastion à une distance de 100 mètres, et, tournant à angle droit vers l'ouest, montre une défense avancée de plus de 600 mètres de long. »

L'autre camp, placé à 1,100 mètres nord-ouest du premier, est traversé par le chemin des Fontaines conduisant de l'Ouraille à Sainte-Gertrude. C'est un parallélogramme rectangle de 76 mètres de largeur sur 120 mètres de longueur; un fossé de 3 mètres, des remparts en terre, de 5 mètres d'escarpe, sont flanqués aux quatre angles de bastions pareillement en terre. Le côté nord de la fortification est à 10 mètres du périmètre de la forêt. A l'ouest, on observe une contrescarpe détruite ou inachevée, et un second fossé.

Les camps de l'Ouraille et du mont Meslier occupent deux points culminants opposés, séparés par un vallon dans lequel sillonne, sous le nom de *Brasserie,* le tronçon dont il a été ci-dessus question. Dans une espèce d'éperon formé par sa ramification à l'endroit où il se rend au hameau de la Brasserie ou Brachie, deux énormes excavations coniques, sur le versant occidental du mont Meslier, fixent l'attention : la première présente une circonférence de 115 mètres, une profondeur de 10 mètres au moins, et une motte centrale de 20 mètres de pourtour sur $3^{m},20$ de hauteur; l'autre excavation lui est contiguë et offre des dimensions encore plus considérables : circonférence 230 mètres, profondeur 20 mètres, et, sur un sol tourmenté, sept à huit mamelons stratégiquement disposés, d'élévation variable. Le plus important atteint 9 à 10 mètres de hauteur au-dessus du vallon.

La seconde branche que j'ai laissée à l'entrée de la vallée de Sainte-Gertrude monte, en se creusant, parallèlement à la grande route d'Yvetot, jusqu'au pied des ruines du château fort de Maulévrier, où elle coupe le sentier des Callouets, pour accéder au hameau du Cheval-Blanquet, près de la motte de la Corne, puis au Vieux-Louvetot, etc. On remarque aussi à la Corne le prolongement commun des cavées de Saint-Léger, de la Vignette, de l'Osier et de Retival; sur son trajet, à la Vauchelle, j'ai ramassé en 1864 une hache en silex noir, semée de taches blanches, découverte par la charrue défrichant le sol pour la première fois.

Le sentier des Monts-Saints croisant celui des Callouets relie les buttes du castel de Maulévrier et de la Corne.

NOTES

SUR

LES ANCIENNES EXPLOITATIONS MÉTALLURGIQUES

DES CONTRÉES COMPOSANT LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

PAR M. T. BOUTIOT,

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

La métallurgie et la céramique sont deux industries qui, autrefois, ne s'exerçaient que dans les lieux où se rencontraient les éléments indispensables à la fabrication de leurs produits : les argiles pour l'une, le minerai pour l'autre, et le bois pour toutes les deux. Ces deux industries laissent, sur les lieux et après elles, des débris indestructibles, que le temps ni même les hommes ne peuvent faire entièrement disparaître. Si, pour les temps modernes, la paléographie nous est de quelque secours, c'est surtout par l'existence de ces débris qu'il est facile de suivre sur les lieux, dans le passé, l'importance de ces exploitations. Aujourd'hui, nous nous bornons à la réunion de quelques notes sur les exploitations anciennes du minerai de fer dans les contrées renfermées dans le département de l'Aube; à plus tard peut-être l'étude de la céramique.

Bien que les minerais anciennement exploités dans le département de l'Aube appartiennent à la même formation géologique, il n'en paraît pas moins vrai que ce minerai ne fut pas exploité à une époque aussi reculée dans l'un que dans l'autre groupe. On peut croire, d'un côté, à l'absence de population; d'autre part, à la difficulté de l'exploitation.

Les lieux où se trouve le minerai de fer appartiennent à deux groupes principaux, celui des terrains tertiaires et celui de la contrée du Der et de la région jurassique. Dans le département

de l'Aube, chacun de ces groupes se divise en deux stations. Le premier groupe des terrains tertiaires se compose de la contrée ou forêt d'Othe, et le second est situé sur les confins de la Brie orientale, à Montpothier, près de Villenauxe. Le second groupe se divise aussi en deux parties : l'une est à Vendeuvre-sur-Barse, et l'autre à Ferrières ou la Chaise et à Morvilliers, au canton de Soulaines.

Pour abréger, nous dirons tout de suite qu'à Montpothier, d'une part, à Morvilliers ou à la Chaise, d'autre part, les anciennes exploitations sont rappelées par des noms de lieu (*les Minières, les Forges,* etc.), en même temps que par la présence des laitiers ou scories sur les territoires de ces communes.

Nous donnerons quelques développements aux faits relatifs aux exploitations de la forêt d'Othe et à celles de Vendeuvre. Ces faits nous ont paru avoir un assez grand intérêt par leur antiquité, par les procédés mis en usage à diverses époques pour l'exploitation du minerai et sa réduction en fonte et en fer, et cet intérêt nous a décidé à réunir ces notes en quelques pages.

La contrée d'Othe étant celle où l'exploitation remonterait à la plus haute antiquité, nous commençons par l'étude de cette contrée.

I. — La contrée d'Othe.

Cette région ou contrée naturelle est déterminée de la manière la plus précise par sa formation géologique et par sa position topographique. Elle domine tous les pays qui l'avoisinent par une surélévation moyenne et continue (sauf les vallées) d'environ 60 mètres. Elle est arrosée par la rivière de la Vanne et par ses affluents, l'Ancre, la Nosle, le Bétro et l'Alain, qui coulent dans d'étroites vallées et prennent naissance dans cette contrée. Tous les plateaux élevés qui séparent ces différents cours d'eau se rattachent entre eux au-dessus des sources de ces ruisseaux et sont couverts d'une couche de terrain argilo-ferrugineux, exploitable à ciel ouvert.

Le nom d'*Othe, Otte, Utta,* peut venir du celtique *odyn*, « fourneau, fournaise, forge, » d'où : « pays des fourneaux, pays des

forges. » On va voir bientôt qu'aucun pays dans l'antiquité et même au moyen âge ne mérita ce nom à plus juste titre.

Si la formation tertiaire de la forêt d'Othe se poursuit jusque dans le bassin de la Loire, et si, dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret, se rencontrent d'anciennes exploitations de minerai de fer, aucune contrée n'en renfermait plus que celle qui nous occupe et qui aujourd'hui constitue les cantons d'Estissac et d'Aix-en-Othe, dans le département de l'Aube, et celui de Cerisiers dans le département de l'Yonne.

Il n'y a pas de territoire de commune qui ne renferme un ou plusieurs dépôts de mâchefers ou scories. Il n'est pas de forêt où l'on ne trouve des traces d'exploitation. Si la visite des lieux n'établissait ce fait, des noms de localités ou de cantons ruraux prouveraient au besoin la présence du minerai et la situation des anciennes et nombreuses forges qui, depuis les temps les plus reculés, animaient ces contrées. Ainsi l'on trouve : *Rigny-le-Ferron* (autrefois *Villeferron*), *Ferreux, le Mineroy, les Minières, le Minerat, les Ferronnes, les Ferrières, le Ferrier, le Ferroy,* et quelques-uns de ces noms sont appliqués dans plusieurs communes ; puis encore : *les Forges,* la rue *des Forges,* à Prugny et aux Dierrey, *la Forge-à-l'Eau,* à Estissac, *la Forge-de-Volcon, la Forge-de-Cosdon, la Fondoire* ou *Fondoirie,* à Saint-Mards.

L'exploitation du minerai de fer a dû précéder, dans la contrée d'Othe, toute autre exploitation de même nature dans le département de l'Aube, en raison, non pas de la présence du combustible, — dans les temps anciens il était partout où se trouvait le minerai de fer, — mais en raison de la facilité d'extraction de ce minerai, qui se trouvait et se trouve encore à la surface du sol.

Si, pour notre pays, l'industrie métallurgique prit naissance dans cette contrée, et il ne peut guère exister de doute sur ce fait, cette industrie fut continuée jusqu'au XVI^e^ siècle, et les deux procédés de réduction du minerai en fonte et en fer y furent successivement mis en œuvre.

Nous précisons le point de départ de cette antique exploitation, en disant que la plus importante des voies romaines, la plus ancienne même, celle qui, de Milan, ou de Lyon tout au moins,

conduisait à Boulogne-sur-Mer, en passant, suivant les anciens Itinéraires, par Autun, Auxerre, Avrolles, Troyes, est assise sur le versant méridional des collines de la forêt d'Othe. Dans le parcours d'Avrolles (*Eburobriga*) à Troyes (*Augustobona*), et sur les territoires d'Auxon, de Montigny, de Chamoy et de Saint-Phal, en raison de l'absence de tous autres matériaux résistants, cette voie fut construite avec des mâchefers ou scories provenant nécessairement du plus prochain voisinage, c'est-à-dire de la contrée d'Othe [1].

Une autre voie romaine, conduisant de Troyes à Joigny, par Vauchassis, Saint-Mards, etc. et traversant toute cette contrée, est nommée, dans certaines parties, *voie ferrée,* sans doute par suite de l'emploi qui fut fait, dans sa construction, des mâchefers trouvés dans le voisinage et employés notamment pour traverser les territoires de Maraye et de Bercenay-en-Othe.

Cette exploitation subit-elle une interruption, depuis les temps celtiques, depuis l'âge de fer de cette période, jusqu'au moyen âge? Il est permis de croire que cette interruption, si elle eut lieu, ne fut que de peu de durée. Car la consommation du minerai, alors même qu'il était exploité avec l'activité que nous allons constater au moyen âge, était presque nulle eu égard à la quantité que la nature en a versée dans la contrée, et pourtant les dépôts de scories sont nombreux et quelques-uns considérables. Tels couvrent plusieurs hectares avec une épaisseur de plusieurs mètres. L'un, entre autres, ne mesure pas moins de 4 hectares, sur une hauteur moyenne de 3 mètres, soit 120,000 mètres cubes de scories. Que cette masse soit calculée comme le produit d'une exploitation, qui n'usait par an et par homme qu'une surface

[1] Sous une couche de terre végétale, d'une épaisseur de 1 à 2 mètres, on trouva dans cette voie, depuis longtemps abandonnée, lorsqu'on la défonça en 1850 pour en extraire les matériaux :

1° Une couche de gros silex..... $0^m,12$
2° De la terre blanche..... $0^m,05$
3° Mâchefers..... $0^m,05$

(Voir *Les voies romaines du département de l'Aube consignées dans les anciens Itinéraires,* par M. Corrard de Breban, 1862.)

de 42 centiares comme au moyen âge, et quelquefois moins, et l'on pourra apprécier le temps nécessaire pour former de telles masses, si nombreuses, que le seul territoire de Saint-Mards en renferme plus de quinze et qu'elles sont très-multipliées dans dix-huit communes de la contrée renfermée dans le département de l'Aube.

Qu'il y ait eu interruption ou non dans le travail métallurgique de la contrée d'Othe, depuis les temps celtiques jusqu'au moyen âge, il n'en est pas moins vrai qu'il faut arriver au XIV^e^ siècle pour renouer les faits relativement nouveaux aux anciens. A cette époque, le minerai est mis à profit dans le domaine royal, dans celui des évêques de Troyes, dont le centre est le château d'Aix-en-Othe, et les propriétaires des forêts de la contrée ne négligent pas non plus cette sorte de produits.

Si l'on s'en rapporte aux différents comptes du domaine de Champagne, avant le XIV^e^ siècle, l'exploitation que nous étudions n'aurait pas été pratiquée au profit des comtes de cette province, quoiqu'ils fussent propriétaires de la plus grande partie des terrains métallifères exploités aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles; à moins, ce qui est possible, que ce produit ne soit compris, sans désignation, dans le produit forestier.

La première mention que nous rappellerons, pour fixer le souvenir de l'extraction et de la vente du minerai dans la forêt d'Othe, est extraite de la prisée du domaine royal de la châtellenie de Villemaur, faite dans le but d'asseoir sur ce domaine et sur d'autres encore (Maraye, Chaource, Isle, Payns, etc.) 3,333 livres de rente, en faveur de Jeanne de France, femme d'Eudes IV duc de Bourgogne et fille de Philippe le Long, rente qui lui fut accordée à titre de rachat de ses prétentions héréditaires sur le comté de Champagne.

Cette prisée, datée de 1328, contient la mention suivante : « *Item* le mineroy des bois des usaiges prisez par ceulx qui ont prisez les bois de domaine dessus escriptz : c sols tournois de rente par an, à vallue de terre; et ont dict par leurs seremens que, combien que en l'ait accoustumé à vendre plus, ne pevent-ils plus valloir, pour ce qu'il va en défaillant, et en a tant pris d'illec *en aultres*

bois que en ceulx du roy, qu'ilz se doubtent que il ne soit délaissié prochainement[1]. »

Cette mention révèle que l'exploitation du minerai de fer fut plus considérable qu'elle n'était en 1328, et qu'elle s'exerçait dans les forêts voisines de celles du roi.

En 1350, à l'égard du produit du *mineroy* de la même châtellenie de Villemaur, les craintes exprimées par les experts de 1328 se sont réalisées. Bien qu'existant encore, de nouveaux estimateurs ne croient pas devoir le mettre à prix dans une nouvelle prisée faite du même domaine de Villemaur, dans l'intérêt de Marguerite de France, comtesse de Flandres, de Nevers et de Rethel, afin d'asseoir en sa faveur 2,000 livres de rente[2].

La réduction du minerai en fer forgé se pratiquait, à la même époque, dans le plus proche voisinage du domaine de Villemaur, nous voulons dire dans celui des évêques de Troyes, situé à Aix-en-Othe, tout voisin et contigu dans certaines parties.

De 1352 à 1370, le siége épiscopal de Troyes fut occupé par l'un des hommes les plus considérables de son temps, qui brilla non par sa sainteté ni par sa piété, mais qui dut sa réputation à la famille dont il était issu et à son activité dans les affaires militaires, civiles et politiques de son temps, nous ne pouvons dire ecclésiastiques. Sa vie est celle d'un capitaine de gens de guerre du XIV^e^ siècle : il a des armes, des chevaux, des chiens, des oiseaux de chasse, etc. Il possède un mobilier d'une richesse rare à cette époque malheureuse. Sa vaisselle d'argent se compte par centaines de marcs (400 marcs). Issu de la famille de Poitiers, des ducs de Valentinois, il fut bailli de Troyes, avant qu'il devînt prince de l'Église. Pendant son épiscopat, il fut capitaine de gens de guerre. Il battit les Anglais à Nogent et les expulsa, pour plusieurs années, des passages de la Seine, depuis Bray jusqu'à Troyes. Il fut, jusqu'à sa mort, capitaine et gouverneur du bailliage et de la ville de Troyes. Il avait au-dessous de lui des lieutenants et des écuyers, chargés de faire exécuter ses ordres. C'est

[1] Archives de la famille de La Rochefoucault. Belle copie du XVI^e^ siècle de l'acte original de la prisée.

[2] Même document que ci-dessus.

revêtu de tous ces titres, nous n'osons dire de toutes ces qualités, que les documents contemporains nous dépeignent ce personnage du XIV^e^ siècle, dont le portrait n'a point encore été fait et qui mérite d'être peint avec les couleurs de son siècle. Ce personnage n'est autre que Henri de Poitiers. Ici, en raison du sujet, il est permis de dire que, de nos jours, Henri de Poitiers serait maître de forges. Car c'était pour lui et pour son compte qu'on exploitait les terrains métallifères du domaine d'Aix. Comme le roi, il avait son *mineroy*. Le siége de l'exploitation était le mont Érart, situé au-dessus et au sud-ouest du hameau de Druisy, de la commune d'Aix.

Nous ne connaissons pas la comptabilité de son exploitation, mais nous possédons l'inventaire dressé en 1470, après son décès. Cet acte justifie ce que nous venons d'avancer, car on y additionne le prix des fers fabriqués qui sont en magasin dans le château fort de la ville d'Aix, et l'on compte, dans l'actif de sa succession, les mines qui constituent l'approvisionnement de la forge du mont Érart. Ce document nous apprend qu'on réduisait le minerai en fer et que, dans cet établissement, on fabriquait des clous et des pointes *férues*, c'est-à-dire fabriquées au marteau. On peut se demander si le matériel de la forge était considéré comme immeuble par destination, et par conséquent dépendait du domaine épiscopal; ou si, au contraire, ce matériel, étant de peu d'importance, en raison des procédés en usage, ne méritait pas description. Toujours est-il que l'officier priseur passe sous silence le matériel, pour ne parler que des produits fabriqués et des approvisionnements de mines. Remarquons encore qu'il n'est pas question de charbons en magasin. Ce sont donc les anciens procédés qui sont en usage.

On lit dans cet acte, intéressant à plus d'un titre, dans la partie qui concerne le mobilier du château d'Aix :

« En la tour, VI^xx^ IX (129) *formes et demie de fer brisant*, prisée (la forme) à la somme de XXX^s^ (30 sous); le tout IX^xx^ XIII^l^ V^s^ (194^l^ 5^s^).

« Audit hostel, XXXVIII^M^ demi (38 milliers et demi) de cloux à lattes, de III (4) livres le millier, prisés III^s^ VI^d^ (3 sous 6 deniers)

le mille, VI[l] XIII[s] IX[d] (6[l] 14[s] 9[d]) ; XLVIII (48) milliers de pointes ferues à II (2) livres le millier, prisé le millier III[s] (3 sous), valent VII[l] III[s] (7[l] 3[s]).

« Fut trouvé ès forges de mont Érart, XVI XII[cs] (16 douzaines) de mine, la XII[e] LX s. t. l'une : XLVIII[l] (48 livres). »

Ce curieux document nous initie de la manière la plus certaine au mode suivi par Henri de Poitiers pour mettre à profit le minerai ferrugineux du domaine épiscopal.

Il ne nous paraît pas inutile de rappeler ici que les évêques de Troyes, possesseurs du domaine d'Aix-en-Othe depuis au moins le IX[e] siècle, étaient en même temps titulaires d'un droit de péage perçu à la porte des Oursiers (*Ursariorum*) ou de l'Évêque, ou du Pont-Ferré, ou bien encore de Saint-Nicolas. Cette porte, percée dans l'ancienne et primitive enceinte de la ville de Troyes, celle qui remontait aux temps gallo-romains, était située sur la rue de la Cité, à la hauteur du chevet de la cathédrale. C'était la seule par laquelle les fers de Doulevant, de Wassy, plus tard de Vendeuvre, pussent entrer en ville. Le droit était dû à cette seule porte. Il se composait (au XV[e] siècle) d'une barre de fer par char ou charrette chargée de ce métal.

N'est-on pas en droit de dire que les évêques de Troyes, exploitant depuis plusieurs siècles le minerai de leur domaine d'Aix, s'etaient fait concéder par le prince ce droit de péage, dans un but, disons-le, de concurrence et pour favoriser sur la place de Troyes la vente et le placement des produits métallurgiques de leur domaine d'Aix, qui entraient à Troyes par la porte du Beffroi[1] ?

Sous les évêques successeurs de Henri de Poitiers, Jean Braque, Pierre de Villiers, Pierre d'Arcis, Étienne de Givry, le mode d'exploitation change dans le domaine d'Aix. Le receveur fait compte non des produits fabriqués, mais du prix annuel de la ferme du *mineroy,* qui varie de 25 à 60 livres par an.

[1] A l'extérieur de la ville de Troyes, les différents bras de la Seine qui la traversent n'ont eu de ponts, du côté du nord-ouest, que vers la fin du XV[e] siècle, et ce n'est que depuis une dizaine d'années que le côté du sud-est peut être parcouru sans interruption par les chevaux et les voitures : mesures certainement prises pour assurer la perception des droits de chaussées et de péages.

De 1382 à 1400, on trouve deux fermiers du *mineroy,* qui paraissent exploiter séparément, et qui louent, chaque année, suivant des prix variables, flottant entre 23 et 30 livres par an et pour chacun, une partie de terrain destinée à l'extraction du minerai.

A partir de 1401, le receveur loue par an, à six, à huit et jusqu'à douze individus, le droit d'extraire le minerai. Cette location se fait par portions superficielles fixées à l'étendue d'une corde (42 centiares). Cette portion est désignée sous le nom de *forestage* et payée 20 sous par an. Chaque individu prend en location un ou deux forestages et quelquefois moins.

Ce mode de jouissance se poursuit jusque vers 1425. A partir de cette date, le prix de la location d'un forestage diminue. Il descend à 6 sous 3 deniers par an jusqu'en 1440, époque où ce mode de jouissance cesse au profit des évêques de Troyes, sans doute en raison de l'abandon de l'exploitation du minerai, puisque cette partie du revenu ne figure plus en recette dans les comptes du domaine d'Aix.

On doit croire, comme résultant de ces notes, que, de 1380 à 1400, deux maîtres de forges exploitaient le minerai sur une certaine échelle, tandis que, de 1401 à 1440, ce travail paraît abandonné à des ouvriers travaillant isolément et pour leur compte personnel.

Dans l'une et dans l'autre période, le minerai ne pouvait être traité que par la méthode dite *catalane,* que l'on fait remonter aux Romains et qu'aujourd'hui on pourrait, avec un égal degré de probabilité, faire remonter aux Gaulois encore purs de tout mélange de sang étranger; car, étant la méthode la plus simple, il y a lieu de la croire primitive, d'où qu'elle vienne.

L'emploi de ce procédé explique ces innombrables dépôts de scories, dont le plus grand nombre est placé en dehors du voisinage des cours d'eau employés plus tard au lavage des mines et à la mise en mouvement des soufflleries. Ces dépôts gisent sur le minerai lui-même, c'est-à-dire sur les plateaux argilo-ferrugineux de la contrée. Leur situation démontre que l'exploitation de la matière minérale était traitée au lieu même de l'extraction.

Le procédé catalan dut cesser d'être mis en usage, dans cette contrée, vers le milieu ou dans la dernière moitié du xv^e^ siècle. Si les comptes du domaine d'Aix-en-Othe ne mentionnent plus les revenus du *mineroy,* c'est que le minerai cesse d'être exploité par l'ancienne méthode, et que cette méthode a été remplacée par les procédés nouveaux, qui sont plus expéditifs et surtout plus productifs, car ce n'est ni le combustible ni la matière ferrugineuse qui manquent. Si les éléments primitifs ne font pas défaut, ce sont donc les méthodes nouvelles qui tuent les anciennes, ce sont les *forges à l'eau* qui tuent les *forges à pied,* nom donné aux anciennes, parce que le forgeron était aidé d'un soufflet mis en mouvement par son pied, comme dans une forge de maréchal, tandis que, dans les nouvelles, l'eau, employée comme force motrice, donnait la vie à des soufflets puissants.

On ne connaît, au moins jusqu'à ce jour, dans les cantons d'Aix et d'Estissac, que quatre forges à l'eau, deux dans chaque canton : au canton d'Aix, 1° à Cosdon, commune de Paizy, sur la Vanne; cette usine paraît être en activité en 1480 ; son emplacement sur la Vanne est marqué par les nombreuses scories laissées sur place, en face de la ferme de Cosdon; — 2° au moulin de Chéseau, commune de Saint-Mards. Celle-ci est mentionnée en 1520, sous le nom de *fondoire* ou *fondoirie.* Elle était assise sur le ruisseau de la Nosle.

Dans le canton d'Estissac, la première était celle de Vollecon, aujourd'hui ferme de Volcon, située sur le ruisseau de l'Ancre, entre Chennegy et Thuisy; la seconde était au-dessous de l'église de Saint-Liébault (aujourd'hui Estissac). Elle serait remplacée par un moulin. Cette contrée ou plutôt ce quartier du village est encore nommé *la Forge-à-l'Eau.*

Ces quatre forges à l'eau paraissent avoir cessé d'exister dans le premier quart du xvi^e^ siècle.

Leur abandon est dû non à l'épuisement de la matière ferrugineuse et du combustible, mais à la pauvreté du minerai. Ces fonderies ou forges ne purent soutenir la concurrence contre les produits de centres plus favorisés, fournissant un minerai riche au bocard, riche au creuset. Les relations et la concurrence commerciales, se développant à la fin du xv^e^ siècle et au commencement du xvi^e^,

ruinèrent ces établissements situés dans des milieux moins favorisés.

Rappelons enfin que d'anciens dépôts de laitiers ou scories existent sur les territoires d'Aix-en-Othe, de Saint-Mards, de Villemoiron, de Paizy-Cosdon, de Nogent-en-Othe, de Maraye, d'Estissac, de Chennegy, de Bercenay, de Vauchassis, de Vosnon, de Chamoy, de Saint-Phal, de Montgueux, de Prugny, des Dierrey, de Pouy, de Marcilly-le-Hayer et des nombreux hameaux de ces communes. Si ces dépôts contiennent les résidus d'exploitations du moyen âge, ils remontent aussi, comme nous en avons donné la preuve, aux temps les plus reculés. Ils sont, en partie, antérieurs à la construction des premières voies romaines de la contrée, puïsque ces laitiers ont été employés à la construction de l'une des voies romaines les plus anciennes qui aient sillonné la Gaule, celle de Lyon à Boulogne-sur-Mer, comme on les emploie encore aujourd'hui à la construction des chemins vicinaux de la contrée.

II. — La contrée du Der.

Cette contrée doit son nom à d'antiques forêts de chênes, dont quelques portions existent encore, mais dont la majeure partie disparut sous la hache des religieux de Montiéramey, de Larrivour, de Beaulieu et de Basse-Fontaine, qui fondèrent leurs établissements sur les confins de cette partie de la forêt, comprise entre la Seine et l'Aube; sous celle des Templiers, qui, établis au centre même de cette forêt, en défrichèrent à eux seuls plusieurs milliers d'arpents.

Dans cette partie du département rien n'indique que les exploitations métallurgiques remontent au delà du moyen âge.

Dans les anciens domaines des Templiers situés sur les territoires contigus d'Amance et de Vendeuvre, se trouve un dépôt de scories. Ce dépôt serait un souvenir des exploitations métallurgiques de ces religieux au milieu des vastes domaines qu'ils avaient créés au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, et qui se composaient de forêts, d'étangs, de fermes, de tuileries et de fonderies. Cet amas, d'une certaine étendue (au moins 50 ares) et de peu d'épaisseur, est aujourd'hui

recouvert par les couches séculaires de feuilles mortes, comme, en d'autres lieux du voisinage et sous l'ombrage de magnifiques futaies, on découvre le siége d'anciennes tuileries, exploitées jadis pour les besoins et au profit de la noble milice.

La méthode primitive ou catalane paraît avoir été la seule qui pût être pratiquée dans les anciennes forêts du Temple, nuls restes de constructions qui fassent croire à une exploitation véritablement moderne, aucun cours d'eau propre à servir de force motrice, n'existant dans le voisinage de cet amas de débris de l'industrie métallurgique.

Il n'en est pas ainsi sur les bords de la Barse, où étaient assis, dès 1461, des établissements destinés à la réduction *en fonte* du minerai de fer. Ces établissements étaient des *forges à l'eau.* On en compta trois : les *Grandes Forges,* les *Petites Forges* et la *Marque.*

Dans les deux premiers on fondait le minerai et l'on y convertissait la fonte en fer. Dans le troisième, on aurait *marqué* les produits des deux autres. Ces trois établissements s'échelonnaient sur la rivière de Barse, depuis Vendeuvre jusqu'au territoire de Champ-sur-Barse, et se trouvaient au milieu de vastes forêts.

En 1461, la ville de Troyes acheta de Jean Pothier, *fondeur,* demeurant à Vandeuvre, moyennant une somme de 13 livres 8 sous 9 deniers, un *voguelaire* (espèce de canon) *de fer fondu,* garni de *trois chambres* [1], pesant ensemble 1,075 livres de fer, au prix de 25 sous tournois les cent livres. La fonte ne présentant pas suffisamment de résistance, ce voguelaire fut enchâssé et lié de barres de fer. Il coûta, rendu à Troyes, 18 livres 8 sous 4 deniers.

En 1514, le maire et les échevins de Troyes achetèrent d'Oger, prévôt et receveur de la terre de Vendeuvre, 4,000 livres de *boules de fer,* au prix de 15 livres en numéraire le millier pesant. Ces 4,000 livres de fer formaient 600 grosses *boules* et 1,270 petites. En 1523 et en 1524, le prévôt de la même seigneurie vendait

[1] Au XV^e^ siècle, le *voguelaire* était une pièce d'artillerie d'un calibre supérieur à celui du canon proprement dit. La bouche à feu, à cette époque, se composait de deux parties, dont l'une, mobile, était la culasse, appelée *boîte* ou *chambre.* On tenait, pour la rapidité du chargement, toujours prêtes, plusieurs chambres pour le service d'une seule pièce.

encore à l'échevinage de Troyes plusieurs milliers de *boulets* de différents calibres, pour les arquebuses à croc, les uns au prix de 11 livres le millier pesant, et les autres moyennant 6 livres[1].

L'existence des forges de Vendeuvre est encore constatée en 1531. On doit croire que la cessation de leurs feux date à peu près de 1540.

Le fils de celui qui exploitait, vers 1520, les forges de Vendeuvre, Nicolas Bourbon, précepteur de Jeanne d'Albret, a fixé, dans son poëme latin *De Ferraria,* le souvenir, non-seulement de l'existence des forges de Vendeuvre, mais encore des procédés alors en usage pour cuire le charbon, extraire la mine, la laver et la convertir en fonte, et celle-ci en fer et en acier.

Nous n'avons pas à étudier ce poëme, écrit, si l'on en croit le titre, par un enfant de quatorze ans; nous ne l'examinerons que dans la partie du récit où l'auteur initie ses lecteurs aux travaux métallurgiques pratiqués dans les ateliers de son père.

Au commencement de son œuvre, le poëte, pendant une nuit orageuse, à travers les sillons brillants des éclairs et au bruit du tonnerre, voit Vulcain accompagné de trois cyclopes. Le dieu lui reproche de ne pas suivre les travaux auxquels il préside, puis il lui commande de chanter l'art de fabriquer le fer. Bourbon obéit à l'ordre du dieu.

Après la description des lieux, il décrit les procédés en usage pour la cuisson du charbon. Ces procédés sont ceux qui se pratiquent encore, et l'on prenait alors, pour réussir, les précautions recommandées aujourd'hui : « Le bon bûcheron, dit-il, laisse de côté le vieux chêne, le mélèze et le buis, qui ne donnent qu'un charbon sans valeur. » L'auteur se plaît à peindre la simplicité de vie du bûcheron, sa frugalité, qui n'exclut pas la joie dans son modeste intérieur.

Après le charbonnier, le poëte décrit le mineur. Celui-ci arrache avec peine la mine des entrailles de la terre. Il l'amène au jour à l'aide du treuil et de la corde. Le bon minerai doit être lourd, brillant et d'une couleur tirant sur le rouge. Le minerai

[1] Archives municipales de Troyes.

pâle et léger est, comme le limon, dévoré par le feu. Il ne laisse au fond du fourneau qu'une crasse noire. « Il faut, dit le poëte, laver tout le minerai, exposer à l'air et à la pluie celui qui est trop compacte, le griller et le casser en petits morceaux, qu'on lave dans une eau courante, puis le porter au fourneau, qui doit être construit sur le bord d'un cours d'eau. Ce fourneau est une haute construction de pierres brutes, revêtue à l'intérieur d'un sable très-résistant à l'action du feu. Deux soufflets, placés derrière et faits de peaux de bœufs, sont mis en mouvement à l'aide d'une roue hydraulique. Ils soufflent tour à tour et en cadence.

« Le fondeur veille jour et nuit. Il gouverne le vent, et, à l'aide de son *fusil* (barre de fer), il dirige l'intensité du feu, il fait couler les scories, il sépare le pur de l'impur. Pendant deux mois il ne dort pas, dit-on, une demi-heure de suite. L'intérieur du fourneau ne résiste que pendant ce temps à l'action de la chaleur. Alors on répare l'âme du fourneau, de nouveaux soufflets remplacent les anciens et donnent au feu une nouvelle force. Le fondeur est aidé par un compagnon, dont la place est au sommet du fourneau, qu'il tient toujours garni de charbon et de minerai.

« D'autres ouvriers préparent des moules de terre, de différentes formes, après les avoir façonnés au tour. Ils y versent la fonte en fusion. Ils font plus, ils coulent des bombardes et des canons, invention de l'enfer, dont Vulcain fit le premier présent à l'Allemagne. Ils fondent aussi des boulets avec lesquels on perce les corps les plus durs, on fait crouler les murailles, on rase les forteresses et les villes. Ils fabriquent des bombes qui volent comme le feu du ciel et semblent emporter la foudre.

« Le premier produit donné par le minerai ne mérite pas le nom de *fer allemand*. Il faut le remettre au feu, l'épurer dans un second fourneau, le réunir en masses rondes pour le convertir ensuite en fer flexible.

« D'habiles ouvriers le réduisent et le travaillent, à l'aide d'un énorme marteau de fer, mis en mouvement par l'eau. Ils remettent la masse au feu, sans perdre de temps, et la retournent dans la fournaise avec de fortes tenailles. Ils plongent ce fer dans l'eau, à l'instar des Espagnols de *Bilbilis*, qui, en trempant leur fer dans

les eaux du fleuve *Chalybs*, le rendent plus ductile et plus propre à la fabrication des épées. »

Il sortait donc des usines de Vendeuvre des canons et des boulets, des voguelaires et des bombardes, de la fonte, du fer et de l'acier.

« Jean Bourbon, dit son fils, pèse toutes les semaines les produits de ses fourneaux, et, après cette opération, arrivent le bûcheron, le charbonnier, le mineur, le fondeur, en un mot, tous les ouvriers que ses ordres dirigent, afin de recevoir leurs salaires. Le maître de forges a un compte ouvert à chaque nom, et chacun de ses ouvriers reçoit exactement le prix de son travail.

« Puis, continue le poëte, la bonne chère, le vin et le jeu font oublier les fatigues de la semaine. Les ouvriers se livrent aux plaisirs avec excès, s'enivrent et dépensent en un jour le salaire de la semaine, et, à la suite de ces débauches, le sang est souvent versé. »

Tel est le récit du poëte, fils du maître de forges dont il chanta les travaux. Grâce à Nicolas Bourbon, ces détails sur les travaux métallurgiques au XVI^e^ siècle nous ont été conservés. Son récit servit de guide, il y a peu d'années, pour aider à relever l'industrie qui était tombée peu de temps après que Bourbon eût, dans ses vers latins, fixé le souvenir des travaux de son père.

Ce n'est certainement pas l'épuisement du minerai, le marasme ou le défaut d'industrie, l'absence de besoins, qui firent cesser l'exploitation des forges de Vendeuvre et éteindre leurs feux, mais bien l'épuisement et le défrichement des forêts, amenés, d'une part, par les abus des usagers, d'autre part, par la ruine de Louis de Luxembourg et d'Antoinette d'Amboise, alors seigneur et dame de Vendeuvre. Après des dépenses excessives, ils aliénèrent une grande partie de leur seigneurie, notamment les forêts qui entouraient les forges de toutes parts; et ces forges s'éteignirent lorsqu'elles furent placées au milieu de la plaine, par suite des défrichements qui s'opérèrent alors. L'aliénation des forêts ou de leur emplacement, fait à signaler, eut lieu surtout au profit des habitants de Troyes, enrichis dans le commerce et qui se créèrent, par ces acquisitions et les concessions dont elles étaient accompa-

gnées, de nombreux fiefs, lesquels subsistèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Devenues simples fermes, ces forêts furent abandonnées au commencement du siècle, et aujourd'hui leurs vastes terrains sont de nouveau couverts par de belles et grandes forêts de chênes.

Après trois siècles de suspension dans l'exploitation de son riche minerai, Vendeuvre a vu renaître en 1838 son ancienne industrie. Aujourd'hui il existe, à Vendeuvre et à la Villeneuve, trois hauts fourneaux, dont les produits, à l'état de fonte ou de fer, sont très-recherchés, en raison de leurs excellentes qualités. Les minerais sont en outre transportés dans des fonderies de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, où ils jouissent de la plus grande faveur.

Telles sont les notes que nous avons recueillies sur les anciennes exploitations métallurgiques du département de l'Aube. Nous avons suivi ces exploitations dans le cours des siècles, soit par la visite des lieux et à l'aide des traces que cette industrie laisse sur le sol où elle s'est exercée, soit à l'aide de documents écrits et enfouis dans les archives du moyen âge, soit enfin à l'aide d'un poëme latin, dont l'auteur aurait conservé jusqu'à nos jours, s'il eût écrit dans sa langue maternelle, une partie de la faveur dont il jouit de son vivant et même au XVII^e^ siècle. Ces notes nous conduisent depuis les temps antiques jusqu'à la Renaissance, époque à laquelle l'industrie métallurgique cessa d'être exploitée dans nos contrées. Elles résument, croyons-nous, pour le département de l'Aube, l'historique de cette importante industrie, soit par les lieux qui en furent le siége, soit par les moyens et les procédés qu'elle mit en pratique à différentes époques.

NOTE

SUR

LES SÉPULTURES EN FORME DE PUITS,

PAR M. A. DE ROCHAMBEAU,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le Comité des travaux historiques avait demandé aux savants des départements un ensemble de faits qui permît de tirer des conclusions générales sur l'usage antique des sépultures en forme de puits. C'est pour répondre à ce vœu que nous avons rassemblé dans le présent mémoire tout ce que les investigations entreprises sur divers points de la France ont fait connaître jusqu'à ce jour.

Nous dirons d'abord quelques mots de la position des corps dans ces sortes de sépultures. La fosse étant verticale, il était naturel que le corps y fût accroupi. Et c'est en effet de cette façon qu'il était d'usage de placer les morts chez quelques peuples de la haute antiquité et qu'il l'est encore dans beaucoup de peuplades du nouveau monde. C'est le mode caractéristique de l'inhumation pendant l'âge de la pierre en Europe; rare dans l'âge du bronze, il l'est bien plus encore dans les périodes suivantes. L'Europe en a offert de nombreux spécimens. Dans le tumulus du Palud, canton de Pont-l'Abbé (Finistère), M. du Chatellier a rencontré huit tombes de pierres à peine dégrossies, offrant des squelettes repliés sur eux-mêmes et accroupis. Sous une de ces tombes on reconnut tout un squelette dont la colonne vertébrale et les omoplates avaient été relevées par des pierres brutes, de manière que le haut du thorax touchât presque la pierre plate formant cloison, et que la tête fût complétement recourbée sur la poitrine; les

jambes avaient été également repliées sur elles-mêmes. Les hommes inhumés dans ces tombes avaient donc été accroupis, peut-être le menton sur les genoux, comme il est d'usage chez certaines peuplades de l'Amérique [1].

Mais les salles sépulcrales des tumulus du premier âge étaient insuffisantes pour le peuple. Tous ne trouvaient pas place sous les dolmens; bien souvent le corps replié du défunt était simplement déposé entre quelques dalles brutes au-dessous de la surface du sol. On a trouvé des tombeaux de ce genre, en assez grand nombre, dans la Suisse occidentale et en particulier sur les bords du lac de Genève. Là reposent les anciens habitants de la bourgade lacustre dont on voit les restes vis-à-vis de Thonon.

Mais les inhumations de ce genre ne sont pas propres seulement à la Suisse : la Thuringe, les environs de Magdebourg, le Luxembourg et le nord de l'Allemagne en présentent divers spécimens. Elles sont nombreuses en Suède, en Danemark, en Angleterre et en Écosse. Mais revenons à la Gaule.

Dans un des puits sépulcraux signalés à Thoré, on a trouvé un squelette accroupi, et nous croyons qu'il n'est pas impossible de rattacher à ce mode funéraire les rondes de Gaulois assis dans les grottes d'Aurignac (Haute-Garonne) et autres. Suivant nous, la position dite *assise* ne diffère pas essentiellement de la position accroupie. Lorsque le squelette est assis, on a eu soin de lui fournir un petit siége de pierre.

Depuis un an, plusieurs exemples de sépultures dans des puits ont été signalés dans diverses parties de la France. Au château de Bayac, près Lanquais, dans le Périgord, M. le vicomte de Gourgues a remarqué trois sépultures ovoïdes contenant des ossements. En Quercy, dans la vallée d'Angramme, M. le baron de Marquessac a découvert un puits creusé dans le roc, large de $1^{m},50$ à l'ouverture, profond de 32 mètres et s'évasant à la base en forme de cône renversé; il y a trouvé des crânes humains, des os d'élan et de chien, des bois de cerfs, et autres objets dénotant une sépulture fort ancienne. Il a relevé aussi des ossements semblables au

[1] *Congrès archéologique de France*, t. XXVI, p. 324, et *Annuaire de l'Institut des provinces*, t. XVII, p. 112.

fond de cavernes dans lesquelles on entrait par de véritables puits de $1^{m},50$ de profondeur.

A la même époque, M. Galy, le savant conservateur du musée de Périgueux, nous faisait connaître un puits en forme de dé à coudre, creusé dans le roc, sur un plateau qui domine le château de Bourdeilles, et plusieurs autres excavations du même genre.

M. Métayer-Masselin, de Bernay, a décrit un puits de près de 20 mètres de profondeur, dans lequel ont été trouvés des ossements et divers autres objets.

A Moisy, près Chambois (Orne), M. le marquis Mannoury d'Ectot a découvert, près d'un ancien chemin, trente ou quarante puits, de 1 mètre environ de diamètre, renfermant de nombreux débris de poterie, parmi lesquels figure un très-beau vase de terre rouge.

En Normandie on en a reconnu un grand nombre; mais jusqu'ici on les avait considérés comme des fosses de décharge où l'on jetait pêle-mêle toute espèce de choses.

A Maillezais (Vendée), dans le voisinage du château, des puits de 3 mètres à $3^{m},50$ de profondeur furent découverts par des ouvriers carriers. Un fragment de poterie attira l'attention de M. Poey d'Avant; des recherches furent faites par ses soins dans ces puits et amenèrent la découverte d'objets de forme barbare, se rapportant au II^e^ et au III^e^ siècle, et d'ossements d'homme et d'animaux; au fond était toujours une couche de cendres. M. Fillon, de Fontenay, dit qu'à l'abbaye de Maillezais on remarque quinze puits semblables, dans un très-petit espace et à une certaine distance de toute habitation.

En 1862, M. Colard, chef d'institution à Écully (Rhône), a rencontré les restes d'un puits funéraire, au fond duquel il a ramassé des débris d'ossements humains, des morceaux de vases noirs faits au tour et des débris d'urnes d'argile jaune.

Mais une des découvertes les plus importantes, à notre connaissance, est celle qui a été faite, il y a quelques années, à Chevillé, à deux kilomètres de Brûlon (Sarthe). Près de la ferme de Launay, le sieur Bourneuf, chaufournier, rencontra, en pratiquant à ciel ouvert une grande tranchée dans un terrain juras-

sique, plus de vingt fosses creusées verticalement dans le roc, et en forme de cône. Elles avaient de 3 à 4 mètres de profondeur; l'entrée, couverte d'une pierre, avait au plus 50 centimètres, la base de 2 à 3 mètres. On a trouvé jusqu'à quatre squelettes couchés sur le dos dans la même fosse, deux adultes et deux jeunes enfants. Ces squelettes étaient rangés circulairement, les mains sous la tête. Dans une de ces fosses, le squelette était accroupi; dans plusieurs autres on n'a rencontré que de la terre amenée par l'infiltration des eaux pluviales. Beaucoup d'ossements d'animaux de toutes sortes étaient mêlés aux ossements humains.

L'an dernier, les mêmes ouvriers découvrirent un nouveau puits, au déblai duquel assista M. Anjubault, bibliothécaire du Mans. Comme les précédents, il était foré verticalement, en forme d'entonnoir renversé ou de carafe ventrue, dans l'épaisseur du roc calcaire. Son plus grand diamètre était de $2^{m},66$, sa profondeur de $3^{m},30$, et son ouverture, qui était circulaire et avait $1^{m},30$ de diamètre, paraissait avoir été élargie après coup. Tout l'intérieur de cette excavation était rempli, jusqu'au ras du sol supérieur, de pierres et de terre disposées par lits alternatifs et très-irréguliers. Au milieu de ces remblais, examinés avec soin au fur et à mesure de leur extraction, on a remarqué les objets suivants :

1° Des coquilles d'hélices némorales des jardins, des bruyères, et des os de campagnols et de musaraignes en quantité innombrable;

2° Huit à dix blocs de scories d'anciennes forges à fer[1];

3° Quelques nodules siliceux grisâtres ou noirâtres, propres à la roche du lieu. L'un d'eux a été arrondi au marteau et forme une boule de 7 à 8 centimètres de diamètre : c'est sans doute un projectile de fronde; nous en avons vu de semblables au musée d'artillerie, à Paris, et au musée archéologique de Vendôme;

4° Plusieurs tessons d'un vase de terre brune, d'une pâte gros-

[1] Nous n'avons pas vu ces objets, mais nous serions tenté d'y reconnaître plutôt des mottes de terre agglutinées autour de clous fortement oxydés, ce qui ferait supposer l'existence primitive d'un coffre de bois.

sière et siliceuse : sur la panse de cette *olla* on remarque un ornement très-simple, consistant en une série de VV alternativement droits et renversés; M. Hucher, qui a vu cette poterie, la regarde comme parfaitement gauloise;

5° De petits fragments de charbon de bois, mais aucune trace de feu dans la fosse;

6° Des os assez reconnaissables, quoique pour la plupart un peu brisés, de lièvre, de chien, de brebis, de porc, de bœuf; aucun de ces restes ne suffit pour recomposer l'ossature d'un corps complet;

7° Enfin, au fond du puits se sont trouvées dispersées les pièces du squelette d'une femme. Son crâne porte au milieu du front une suture naturelle bien digne d'attention. La mâchoire inférieure n'avait plus qu'une dent. Les deux fémurs étaient longs de 40 centimètres, et les tibias de 33 centimètres.

Telle est la découverte de Chevillé, dont on n'a pas encore le dernier mot, car on espère rencontrer d'autres puits.

Nous devons noter en passant un autre puits de 2 mètres de profondeur, découvert en 1840 à la ferme de l'Oiselière, commune de Mansigné (Sarthe), dont on retira des ossements humains qui tombaient en poussière.

Nous avons parlé avec détails, dans un premier travail, des puits-sépultures de Troussepoil, de Thoré, de Beaugency, de Trigueres, de Gourgé, de Pouzauges, de Tigné, et de quelques autres; nous avons signalé les sépultures de Bayenghem-lez-Eperlecques, de Bressuire et de Villeneuve-Saint-Georges. Rappelons encore pour être complet les dernières fouilles faites à Troussepoil par M. l'abbé Baudry, celles de Gien par M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, et nous aurons terminé la revue des faits nouveaux que nous avions à constater.

Nous avons trouvé deux exemples de puits existant au moyen âge dans les églises et servant de sépultures. En renouvelant, en 1864, le dallage de la nef de l'église de Saint-Cyr d'Issoudun (Berri), les ouvriers y découvrirent un orifice étroit, donnant entrée dans un petit caveau de forme ovoïde, dont une dalle formait le couvercle. Au centre était un puits en forme de cône tronqué

et profond de 10 mètres. L'urgence des travaux de dallage ne permit pas d'opérer des fouilles, qui auraient eu certainement de curieux résultats.

Dans la magnifique cathédrale de Florence, on ensevelit à peu près de même les chanoines du chœur et les hauts dignitaires de l'Église. Quand l'un d'eux vient à mourir, on lève une dalle ronde, qui se trouve dans la nef, et l'on descend la bière au fond de ce précipice circulaire, qui se referme aussitôt.

Il y a quelques mois, M. Troyon, de Lausanne, nous écrivait qu'un mode de sépulture analogue était pratiqué, au commencement de ce siècle, chez les Tessinois, au pied du versant méridional des Alpes.

Enfin de nouveaux renseignements nous ont appris que cet usage est encore en vigueur à Naples et dans les montagnes des États romains. C'est le soir en général que se font ces enterrements sommaires : les pauvres, les gens trouvés morts dans les rues, les lazzaroni, sont lancés de la sorte, sans chemise et sans linceul, dans de vastes excavations communes en forme de citernes.

S'ils viennent de chez eux, on les apporte sur un brancard, sans autre couverture que le drap mortuaire; s'ils arrivent vêtus, on les dépouille avant de les lancer; puis le sacristain s'en va; le prêtre fait une courte prière, et, mettant la croix sous son bras, s'en va de même en lisant son bréviaire.

Telles sont, Messieurs, les découvertes dont nous désirions vous entretenir. On nous a demandé des faits, nous en apportons. L'usage antique des sépultures en forme de puits a été constaté dans le nouveau comme dans l'ancien monde; l'Europe, la France en particulier, nous en offre de nombreux exemples : du nord au midi, de l'est à l'ouest, nous en avons signalé. Nous espérons que le nombre en paraîtra suffisant, sinon pour généraliser déjà les faits, du moins pour en tirer des inductions utiles au classement de ces curieux tombeaux.

NOTICE

SUR

LES MONUMENTS CELTIQUES

DES ENVIRONS DE RODEZ,

PAR M. L'ABBÉ CÉRÈS,

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE RODEZ,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, ETC.

En voyant tous les jours tomber pièce à pièce ces pieux réceptacles de la cendre de nos pères, en voyant l'ignorance et la cupidité se presser de jeter au vent le dernier atome des ossements qu'ils renferment, en entendant discuter diversement sur l'origine, les mœurs, les usages même de ceux dont la trace est effacée par tant de vents et d'orages, nous nous sommes senti pris d'envie de faire nous-même une visite aux tombeaux antiques des aïeux et de hasarder un timide regard dans les humides profondeurs de ces dernières demeures. Puisse notre curiosité, guidée par l'unique désir de nous instruire, être en même temps de quelque utilité pour la science !

Nous n'avons vu que les dolmens et les tumulns de nos environs; il n'a pu, par conséquent, nous être permis d'établir des comparaisons entre ces monuments et ceux de même nature qui existent dans d'autres localités. Toutefois les différentes descriptions qui nous ont passé sous les yeux n'ont servi, sauf quelque insignifiante variation, qu'à confirmer leur identité.

A commencer par les dolmens (partout moins nombreux que les tumulus), ceux de notre contrée, comme ceux de Bretagne et autres, offrent des dimensions variées. Nous en avons rencontré depuis 3 jusqu'à 40 mètres de longueur. Leur plus grande lar-

geur, qui se trouve constamment à leur ouverture, n'atteint pas 2 mètres. Un grand nombre sont privés de la table qui les recouvre ordinairement, soit que cette table n'ait jamais existé, soit que la rigueur du climat et la longueur des siècles l'aient délitée, soit encore qu'elle ait été mise à profit pour servir à quelque usage des générations qui se sont succédé. Les tables, du moins celles que nous avons vues, offrent, dans leurs dimensions, presque autant de largeur que de longueur. Les plus étendues ont à peine 5 mètres; leur épaisseur ne dépasse guère 55 centimètres. L'aire des dolmens (on peut le dire également de celle des tumulus) est grossièrement pavée de pierres plates mal ajustées et recouvertes d'une couche de glaise; c'est sur cette couche, dans une terre noire et pâteuse, qu'on trouve les ossements et les objets divers que renferment ces tombeaux.

La plupart de nos dolmens ont encore autour d'eux un reste de ce tertre de terre et de pierres qui dut primitivement les envelopper. Leur orientation est généralement celle du levant; on en voit cependant quelques-uns dont l'ouverture principale est tournée vers le midi; un seul a son ouverture au nord. Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire remarquer que, outre leur entrée principale, certains de nos dolmens offrent aussi des baies latérales sur les flancs de leurs *cellæ*. Dans l'intérieur des dolmens on trouve l'ossature brisée d'un ou de plusieurs corps diversement couchés, des haches d'une sorte de pierre compacte et fort dure, des poignards et des flèches de silex diversement façonnés, des poteries à pâte noirâtre, celluleuse, semée de grains de quartz et de mica; des bois de cerfs grossièrement travaillés, de très-rares fragments de fer, enfin des *torques* ou colliers composés de divers ossements de chien et de sanglier, de coquillages, de rondelles d'albâtre et autres matières minérales. Les grains de bronze s'y rencontrent aussi quelquefois.

Les tumulus varient également par leurs dimensions : nous en avons vu de 25 à 30 mètres de diamètre sur une élévation de près de 3 mètres. D'autres, au contraire, ne mesurent que 3 ou 4 mètres de diamètre, sont presque entièrement aplatis, et offrent à peine dans leur intérieur quelques parcelles d'ossements mêlés à des

poteries brisées. La forme des tumulus est ordinairement ovale; un seul représente un carré parfait, dont les faces regardent les quatre points cardinaux. Les tumulus d'une dimension considérable recèlent souvent des dolmens. D'autres fois ce sont plusieurs tombes qui rayonnent autour d'une tombe centrale, sur laquelle on trouve les traces d'un feu violent. Dans des amas considérables de cendres, et parmi des ossements plus d'à moitié calcinés, nous avons trouvé des grains de collier de fer, des anneaux de bronze de divers calibres; quelques-uns de ces anneaux sont ornés d'élégants guillochis. Dans les tombes qui rayonnaient autour du centre, nous n'avons pu remarquer, parmi les débris humains qu'elles renfermaient, que des fragments de poteries, des dents de chien et autres ossements d'animaux divers; mais ici nulle trace d'ustion. Deux tombes isolées ont donné chacune une épée à double tranchant, de 80 centimètres de longueur; des clous de bronze en traversaient la garde et paraissaient avoir été destinés à fixer la corne ou le bois qui dut probablement la garnir. Les poteries des tumulus offrent les mêmes caractères que les poteries des dolmens; on peut cependant établir cette différence, du moins pour quelques-unes appartenant aux premiers, que leur galbe est plus correct et qu'elles paraissent, contrairement à celles des dolmens, avoir subi l'action du tour et acquis plus de consistance par la cuisson. Les anses qu'offrent quelquefois ces poteries ont toujours les formes les plus rudimentaires. Enfin quels que soient les objets qu'on trouve dans les uns et les autres de ces monuments, ils portent tous des caractères essentiellement primitifs, soit dans la matière qui les constitue, soit dans l'art qu'ils représentent. Il faudrait peut-être faire ici une exception pour les objets découverts l'an dernier dans les tumulus de Souyri; mais nous ne croyons pas nous tromper en attribuant à ces derniers une origine mérovingienne.

Les dolmens et les tumulus sont nombreux dans le département de l'Aveyron; mais nous ne devons pas oublier que nous n'avons à mentionner ici que ceux qui existent dans les environs de Rodez, c'est-à-dire ceux qu'un heureux voisinage ou la circonstance d'une visite chez un ami nous ont fait connaître,

Le nombre de ceux que nous avons pu voir (nous ne prétendons pas les avoir vus tous) s'élève à plus de quatre cents. Nous en avons compté deux cent cinquante-trois sur les plateaux calcaires de Salles-la-Source, trente-quatre dans la commune de Muret, trente-deux dans les vastes plaines qui s'étendent entre Balzac et Souyri, plaines connues sous le nom de *plaines d'Aurival,* trente-neuf dans les communes de Bozouls et de Montrozier, dix-neuf dans celles de Concourès et de la Loubière, dix-sept dans la commune d'Onet-le-Château, quatorze dans les pâturages de Sainte-Radegonde. Pour un plus grand nombre d'autres qu'on rencontre hors de nos communes limitrophes et dans les autres arrondissements, nous renvoyons aux listes qu'en ont dressées M. Valadier et M. Boisse. Nos honorables collaborateurs ont mieux fait: le premier a dessiné, avec la plus grande exactitude, un certain nombre de dolmens; le second les a consignés déjà sur une carte monumentale du département, dont l'impression est vivement désirée par les amis de la science. Un autre de nos honorables collègues nous promet des détails intéressants sur quelques-uns des nombreux dolmens du Larzac, et le récit des légendes naïves auxquelles ont donné lieu ces antiques monuments.

Après cet exposé général sur les tombes celtiques des environs de Rodez, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails, et de citer, comme preuve de ce que nous venons de dire, le résultat de fouilles récentes opérées en grande partie sous nos yeux

Notre chantier va se trouver encore sur les vastes plateaux de Salles-la-Source, où, comme nous l'avons dit dans une autre circonstance, les monuments anciens se rencontrent pour ainsi dire à chaque pas : ici le menhir, le dolmen, l'oppidum du Gaulois; là le temple, le théâtre, le camp du Romain. Mais nous n'avons à nous occuper en ce moment que de quelques tombeaux du plus ancien de ces deux peuples, de celui qui, très-probablement, vint le premier disputer une nourriture aux bêtes féroces de nos forêts, et poser sur le flanc de nos collines, alors désertes, la première cabane qui l'abrita.

En suivant la route n° 21 de Cadayrac à Solsac, on aperçoit

sur la droite, en face du hameau de Saint-Antonin, deux immenses dalles posées de champ, mesurant chacune 6 mètres de longueur sur 1m,60 de hauteur. Moins la table qui dut autrefois les surmonter, elles forment un magnifique dolmen, dont l'entrée est de 1m,80 de largeur. Deux baies latérales, l'une au nord, l'autre au midi, donnent accès dans ses flancs. Viennent ensuite deux autres dalles de moindre dimension que les premières; elles sont réunies par une troisième, à l'instar de la ligne médiane qui réunit les deux jambages d'une H majuscule. Cette pierre transversale constitue le fond de la première *cella* de ce gigantesque dolmen, qui ne mesure pas moins de 40 mètres de longueur. La deuxième *cella* est encore intacte, ainsi que les autres qui, très-probablement, lui font suite. La première fut fouillée en 1858 par des cantonniers, qui trouvèrent là des matériaux abondants et d'une extraction facile. Ainsi qu'il arrive ordinairement à ceux qui n'ont aucune connaissance des objets qu'on peut rencontrer dans ces monuments, les cantonniers ne trouvèrent dans celui-ci que les pierres qu'ils cherchaient, et, de plus, une grande quantité d'ossements. Ce ne fut que plus tard que M. Vialar, propriétaire à Solsac, venant à passer sur ces décombres, aperçut, lavés par une pluie d'orage, des poignards, des flèches de silex et les grains entièrement noirs d'un collier. M. Vialar a gracieusement offert ces objets à la Société des lettres, siences et arts, pour augmenter les collections de son musée. Depuis nous avons passé nous-même assez souvent près de ce dolmen, et, à chacune de nos visites, nous avons encore trouvé des flèches et des grains de collier. Nous avons pu constater, par la grande quantité d'ossements et principalement par le nombre de rotules et de têtes de fémurs, que dix-huit ou vingt personnes avaient été ensevelies dans cette chambre sépulcrale. Là ni ailleurs, nous n'avons rencontré aucun de ces ossements monstrueux que d'autres, plus heureux sans doute, prétendent avoir trouvé dans les dolmens. La ressemblance de ces débris humains nous a paru parfaitement analogue à celle des mêmes débris appartenant à l'époque actuelle. Ajoutons cependant que, n'ayant pu trouver de crâne assez bien conservé, il ne nous a pas été possible d'établir la moindre comparaison.

Le dolmen de Saint-Antonin n'a pas de table, mais les débris nombreux de pierres concassées qui couvrent toute la longueur du tumulus qui le revêt encore témoignent assez qu'il n'en a pas toujours été privé. Sera-t-il bon de faire remarquer, en passant, qu'au lieu de la pierre transversale qui sépare la première cella de la deuxième, c'est un simple mur de pierres sèches qui sépare cette dernière de la suivante?

L'envie nous est souvent venue de poursuivre ces fouilles si maladroitement commencées; mais le grave inconvénient des distances, le défaut de temps et d'ouvriers nous ont fait ajourner notre projet, sans toutefois diminuer en rien notre désir. Nous n'avions aucune connaissance de la disposition intérieure de ces sortes de monuments, et nous étions curieux de voir par nous-même la position des squelettes, la place des haches et des flèches, la situation du collier, des poteries, etc. Enfin il a fallu le concours de la visite d'un excellent ami, M. Cabaniols, et la gracieuse complaisance de M. le curé de Cadayrac pour nous donner cette bien douce satisfaction. Ce dernier nous a obtenu la permission du propriétaire, et s'est donné la peine de nous procurer des ouvriers. Mais, hâtons-nous de le dire, ce n'était plus le dolmen dont nous venons de parler que nous allions fouiller, mais bien un autre, situé en face du village de Ronnes, moins éloigné de notre habitation que le premier.

En commençant nos travaux nous étions bien loin de penser que nous allions fouiller un dolmen; nul signe ne pouvait le faire soupçonner, car nous n'avions devant nous qu'un superbe tumulus de 2 mètres de hauteur et d'environ 8 mètres de diamètre. Il était tant soit peu ovale dans le sens de l'est à l'ouest. Nous crûmes devoir placer les ouvriers à l'orient et leur faire ouvrir une tranchée de $1^{m},50$ de largeur, se dirigeant vers l'occident. Bientôt l'angle d'une des pierres latérales d'un dolmen se manifesta; puis vers sa base ce furent les frêles ossements d'un enfant de huit à dix ans. Ne voyant aucun vestige de la table qui recouvre ordinairement les dolmens, et pensant que celui-ci, comme beaucoup d'autres, en avait été privé, nous crûmes qu'il serait plus à propos d'établir les ouvriers au sommet du monument. Ils étaient

à peine parvenus à quelques centimètres de profondeur, lorsque nous découvrîmes une immense quantité de cendres mêlées à des pierres et à des ossements à moitié calcinés. Nous trouvâmes dans cet amas de cendres grand nombre de dents et autres ossements de chien, des fragments d'anneaux de bronze assez minces, des grains de collier de fer, etc. Les cendres avaient une épaisseur de 30 centimètres, et occupaient une surface d'environ 5 mètres sur le sommet du tombeau. On pourrait juger, d'après ces détails, de l'étendue et de l'ardeur du bûcher; mais on en aura une plus juste idée, quand on saura que sa violence avait fait éclater en quatre morceaux la table du dolmen, épaisse de 45 centimètres, sur laquelle il avait été allumé. Cette tombe, superposée et à peine recouverte, était-elle contemporaine de l'ossuaire qui existait sous la dalle éclatée par le feu? La différence des objets découverts dans l'une et dans l'autre permet d'en douter; leur construction d'ailleurs semble accuser des usages bien différents.

La table du dolmen, que nous avions immédiatement rencontrée sous les cendres, avait en longueur 4 mètres, et presque tout autant en largeur. Une seule des pierres latérales, posée de champ, la soutenait du côté nord; celle du sud manquant, c'était un tas de pierres jetées sans ordre qui maintenait son état horizontal. On voyait à l'ouest la pierre qui forme ordinairement le fond.

Quand nous eûmes fait rouler au bas du monticule les lourds fragments de la table brisée par la violence du feu, il nous fut facile de pénétrer dans l'intérieur du dolmen. A la suite du premier squelette qui, nous l'avons dit, était celui d'un enfant, nous en trouvâmes trois autres. Ils étaient assis (nous n'avons pu constater cette position pour le premier), ils étaient assis, disons-nous, sur une couche de glaise, le dos appuyé sur la dalle du nord, et la face, par conséquent, tournée vers le midi. Le deuxième squelette annonçait, par sa délicatesse et son extrême fragilité, un sujet qui n'avait pas encore atteint la maturité de l'âge, quoiqu'il eût son entier développement. Le troisième et le quatrième, forts et vigoureux, avaient chacun dans leur main droite ou à côté un instrument : l'un était une hache d'une sorte de pierre compacte de couleur verdâtre, de 75 millimètres de longueur, avec

un tranchant de 3 centimètres d'épanouissement; l'autre, un peu plus grand que le premier, mais presque de la même forme, était une pierre blanche traversée par une veine noire. Son tranchant avait été émoussé à dessein, comme pour en faire un marteau ou un polissoir.

Des instruments de si petite dimension peuvent-ils figurer ici autre chose que des symboles ou des amulettes? On ne saurait du moins les classer parmi les armes; tout au plus pourrait-on leur assigner un rang parmi les ustensiles domestiques. Il nous souvient d'avoir lu quelque part que la hache et le couteau symbolisaient la fin de la vie chez les Gaulois, et qu'à ce titre les deux instruments se trouvaient souvent employés dans les cérémonies funèbres. Du reste l'*ascia*, instrument fort approchant de la hache, se voit souvent gravé sur les cippes funéraires des Romains. Quoi qu'il advienne de ces réflexions, nous avons déposé ces objets dans notre musée avec une certaine quantité de poteries et une grande partie des ossements que nous avons pu recueillir.

Une autre fouille opérée dans un tumulus, non loin de Malviès, commune de Marcillac, nous a manifesté plusieurs squelettes rayonnant autour d'une tombe qui offrait seule, parmi celles qui l'environnaient, des traces plus qu'évidentes d'incinération. Les squelettes qui gisaient autour reposaient leurs têtes vers le point central et n'en étaient éloignés que de $1^{m},20$. Parmi quelques rares fragments de poterie, les ossements de chien se sont encore offerts dans ce tumulus. Du reste nulle trace de hache ni de flèche, ni de collier, ni d'anneau.

A 200 mètres plus bas, sur la pente rapide qui domine le vignoble de Puech-Basset, nous avons trouvé, au mois d'octobre dernier, un dolmen de 4 mètres de longueur. Sa table, de forme triangulaire, était d'une dimension proportionnée. Malheureusement il avait été plus d'à moitié fouillé l'hiver précédent. M. Magnaviale, propriétaire du champ où il se trouvait situé, nous ayant permis d'en poursuivre les fouilles, nous avons pu en retirer les objets suivants : 1° vingt et une flèches de silex, de formes différentes; quelques-unes sont dentées en scie et offrent tout ce qu'on peut trouver de plus élégant en ces sortes d'objets; leur

dimension varie de 15 millimètres à 4 centimètres; — 2° quelques morceaux de bois de cerf, travaillés au moyen d'un instrument tranchant; — 3° un certain nombre de fragments de poterie ayant fait partie de vases divers; — 4° quatre morceaux de fer, dont deux informes; le troisième est une petite lame repliée sur elle-même vers l'un de ses bords; le quatrième morceau, aplati et percé au milieu, dut faire partie du collier dont nous allons parler; — 5° enfin une centaine de grains de collier, où figurent les coquillages, les dents de sanglier et autres ossements, des matières minérales de diverses couleurs et découpées en petites rondelles, le bronze et le fer.

La majeure partie de ces objets est en ce moment sous les yeux de la Société, l'autre partie a été envoyée à Toulouse en échange d'objets divers trouvés dans plusieurs cavernes du Midi, objets que nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui à notre chère Société; elle saura les apprécier et leur donner une place où chacun puisse les étudier et les comparer avec ceux que nous avons tout lieu d'espérer trouver dans nos cavernes encore vierges. Quelques coups de pioche, jetés pour ainsi dire au hasard dans la grotte de Bouche-Rolland, ont mis à découvert des poteries et des ossements merveilleusement conservés sous les concrétions calcaires. La grotte de Balzac nous a laissé entrevoir également des débris humains et quelques fragments de poteries celtiques. Pourquoi ne trouverions-nous pas, nous aussi, dans l'intérieur de nos cavernes, des bois de renne et de cerf travaillés, des armes, des ustensiles de pierre et d'os, comme on en a trouvé dans les riches cavernes de Bruniquel, du Mas-d'Azil, de Lombrives, de l'Herm, etc.? Ces objets, projetant quelque clarté dans l'obscure profondeur des âges, pourront peut-être nous montrer quelque trace des habitudes et des mœurs de ceux qui en ont usé.

En terminant, Messieurs, permettez-nous une courte réflexion au sujet des dolmens et des tumulus. Nous avons entendu quelquefois des savants se préoccuper de leur avenir, et nous-même, partageant leurs inquiétudes, nous nous sommes demandé, en les voyant disparaître si rapidement de notre sol où nous les avons rencontrés si nombreux, si d'ores et déjà on ne pourrait pas déter-

miner l'époque de leur entière disparition. Dans le voisinage des habitations, c'est la culture, c'est quelque prétendue raison d'utilité qui les sape et les détruit; dans les plateaux incultes et solitaires, où l'on aurait tout lieu de les croire en sûreté, ce sont les bergers qui portent sur eux leurs coups deux fois coupables, en vidant leurs flancs vénérables dans l'espoir d'un chimérique trésor. Ce serait peut-être ici le lieu de demander grâce pour ce qui reste encore de nos plus anciens monuments, et d'élever la voix pour conjurer l'orage de destruction qui les menace. Mais défendre de violer ces tombeaux, les protéger même, ne serait-ce pas par là même donner le dernier signal de leur anéantissement? Car c'est alors que l'ignorance se croirait en droit de soupçonner des trésors sous leurs dalles mystérieuses; et n'aurait-on pas à craindre que ce qui n'avait été jusqu'ici qu'un simple délit au préjudice de la science ne devienne un véritable crime contre elle? Un sage de la Grèce, dans la crainte d'éveiller seulement l'idée d'un crime épouvantable, avait jugé à propos de garder le silence sur le châtiment qui devait le punir. Du grave au moins grave le silence du sage ne devrait-il pas être pour nous, dans cette circonstance, la règle de notre conduite?

MÉMOIRE

SUR

LES DERNIÈRES FOUILLES D'UXELLODUNUM,

PAR M. J. B. CESSAC.

Drappes et *Lucterius*, dit l'auteur du huitième livre de la Guerre des Gaules, s'arrêtèrent dans le pays des *Cadurci* et occupèrent l'oppidum d'*Uxellodunum*, lieu naturellement fortifié et dont les habitants, autrefois sous le patronage de Lucterius, se rallièrent à sa cause [1].

C'est sur cette donnée, plus ou moins circonstanciée dans la suite du récit d'Hirtius, que des hommes de guerre, des archéologues, des érudits, se sont mis, depuis des siècles, à la recherche du site qui fut le dernier refuge de l'indépendance gauloise.

Dans le Quercy (département du Lot), territoire des anciens Cadurques, quatre localités, Cahors, Capdenac, Luzech et Puy-d'Ussolud (ou d'Issolu), ont, concurremment ou tour à tour, rallié les savants à leur cause. Selon les temps et de par l'autorité de quelques hommes, ces quatre localités ont alternativement tenu la corde et dominé les autres points rivaux.

En étudiant cependant les péripéties de la lutte, on remarque que les autorités les plus compétentes, au XVI^e^, au XVII^e^ comme au XVIII^e^ siècle, tenaient pour Puy ou Pech-d'Ussolud; Capdenac ne vient qu'en second rang, en troisième Luzech, et enfin Cahors, qui eut pour lui le sentiment du géographe Sanson, mais qui depuis longtemps ne comptait plus un partisan, même dans le Quercy. Depuis les travaux de MM. Champollion-Figeac, Delpon et autres

[1] *Guerre des Gaules*, VIII, XXXII.

érudits, la science officielle semblait avoir pris Capdenac sous son patronage; mais, en plein Quercy, le sentiment populaire était resté fidèle à Puy-d'Ussolud.

Le problème en était là, lorsque les délégués de la commission de la carte des Gaules reçurent mission de visiter les lieux et d'étudier à fond les titres des compétitions rivales.

Un mémoire rédigé à la suite des investigations de MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, délégués de la commission, et inséré dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*[1] trancha la question en faveur de Luzech. Dans son rapport sur les travaux de la commission de la carte des Gaules, adressé à l'Empereur et publié par le *Moniteur* du 25 novembre 1861, M. le ministre de l'instruction publique s'exprimait en ces termes :

« Après une étude attentive des diverses localités successivement proposées et une exploration complète de l'ancien Quercy, MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, délégués de la commission, ont constaté que Luzech seul, ou pour mieux dire, la hauteur voisine de cette ville, reproduisait cette situation particulière signalée dans les *Commentaires :* une sorte de presqu'île formée par les sinuosités d'un cours d'eau et jointe à la plaine par un isthme de 300 pieds environ, etc.

« MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, en discutant l'ensemble du récit de César, ont montré avec quelle conformité il s'adapte aux environs de Luzech, tandis qu'il est inapplicable à Puy-d'Ussolud et à Capdenac.

« La commission, pleinement convaincue, a en conséquence fixé à Luzech l'emplacement d'*Uxellodunum.* »

C'est au hasard qui me fit lire ce rapport que je dus la pensée de m'occuper d'une question où mon insuffisance n'eut d'autre guide qu'une sorte d'instinct et des traditions se perdant dans la nuit des âges[2].

[1] Livraison de février 1860.

[2] Les traditions qui assignent à Puy-d'Ussolud l'emplacement de l'oppidum cadurque se sont perpétuées dans nos contrées avec une énergie sans égale. M. le maréchal Canrobert cédait aux souvenirs de ces traditions puisés dans sa ville natale, Saint-Céré, à 20 kilomètres de Puy-d'Ussolud, lorsqu'il disait, au

Une première brochure fut publiée par moi le 10 mars 1862, et trois autres opuscules vinrent successivement éclairer, dans la mesure de mes forces, un problème que la commission n'avait pas résolu, au sentiment même de la majorité de mes compatriotes.

Je ne m'étais dissimulé aucune des difficultés de l'entreprise, mais j'avais la foi, j'avais le désir d'empêcher qu'une erreur ne vînt déparer le livre d'un auguste historien, et là je puisai ma force et ma persévérance.

Mes brochures, adressées à l'Empereur, motivèrent, je crois, un nouvel examen de la question; des fouilles furent du moins exécutées à Luzech en 1863, par les ordres de Sa Majesté.

Je n'en connus que très-imparfaitement les résultats; mais un voyage fait à Luzech au commencement de septembre de la même année me permit de recueillir les renseignements qui furent la base de l'argumentation d'une dernière brochure, publiée en décembre 1863.

Je demandais notamment que l'on fît à Puy-d'Ussolud ce qui venait d'être fait à Luzech, et que le premier territoire fût, comme le second, interrogé par la pioche. Enfin je commençais déjà à désespérer, non pas de la bonté de ma cause, mais de son succès, lorsqu'au mois de juin 1864, j'acquis, de science certaine, la preuve manifeste que Luzech et son monticule *de la Pistoule* triomphaient sur toute la ligne.

sortir d'une séance du conseil général : «Malgré l'autorité des savants, Puy-d'Ussolud sera toujours *Uxellodunum.*»

Les partisans de Luzech et de Capdenac ont beau prétendre que dans le pays des Cadurques, comme ailleurs, il existait une foule de localités portant le nom d'*Uxellodunum*, cette affirmation ne sera jamais qu'une hypothèse tant qu'on ne produira pas un titre, une charte avérée, qui donne un corps certain à cette proposition.

Puy-d'Ussolud seul peut invoquer quatre chartes du x^e^ siècle, et sur ces quatre documents paléographiques, s'il en est un qui a subi de tardives critiques, il en reste *trois* rappelés par Baluze, l'historien de la ville de Tulle et de la maison de Turenne, dont l'authenticité n'a jamais provoqué la moindre critique.

Ces trois chartes ont trait à la donation faite à l'abbaye de Tulle, de diverses terres, vignes, et d'une *mense*, situées «in orbe Caturcino, in vicaria Casiliaco, in loco cui vocabulum est *Exeleduno*..... villa quæ dicitur *Exeleduno*.....» Ces chartes sont datées des années 941, 944 et 945.

Le coup fut rude, je l'avoue, et, si ma confiance n'en fut pas ébranlée, je compris qu'à l'impuissance de ma plume je devais faire succéder une autorité plus efficace, l'autorité de la pioche... Mais la pioche, ai-je écrit ailleurs, c'était le labeur non gratuit des auxiliaires; c'était le salaire tombant le soir, la tâche finie, dans la main du travailleur; et les sacrifices que s'étaient imposés déjà mon dévouement et mon amour pour la vérité ordonnaient à ma raison de compter avec mes ressources. Je sentis d'ailleurs la nécessité de donner à mes travaux un appui officiel, et j'adressai une demande de subside au conseil général du Lot.

L'allocation sollicitée devait être de *800 francs*, et Son Exc. le maréchal Canrobert, président du conseil, appuya vigoureusement une supplique qui échoua d'abord.

La question reprise, cependant, à la séance du surlendemain (du 25 août 1864), le conseil général accorda une somme de 1,200 francs, qui devait être attribuée par portions égales aux fouilles de Luzech, de Capdenac et de Puy-d'Ussolud. Puy-d'Ussolud, ainsi réduit à la portion congrue, je désespérai presque de mon œuvre. Que faire avec 400 francs sur un territoire dont l'étendue comprenait un périmètre triple des périmètres réunis de Luzech et de Capdenac? La pioche devait avoir d'ailleurs des points de repère sur ces deux dernières localités, puisque des fouilles, dont j'ai déjà parlé, avaient été exécutées l'année précédente à Luzech, et que d'autres fouilles aussi avaient été poursuivies en 1816, à Capdenac, sous la direction de M. Champollion-Figeac.

Je ne vis d'autre ressource que d'essayer d'une souscription, qui produisit un peu moins de 300 francs. Je dus me saigner encore pour parfaire le chiffre sollicité, et je pus ainsi avoir à ma disposition les 800 francs faisant l'objet de mon appel à la libéralité du conseil général.

Le subside administratif devant être prélevé sur le budget de 1865, force me fut d'ajourner les fouilles dont s'agit au mois de mai de cette année.

Trois commissions, composées d'hommes honorables et compétents, désignés par M. le préfet du Lot, devaient diriger les

recherches. Mes travaux et mes efforts passés étaient menacés d'aller se perdre dans le sein de la commission de Puy-d'Ussolud.

Une œuvre poursuivie par moi seul pendant près de quatre années allait ainsi devenir collective. Pouvais-je accepter une pareille situation?

Les souscriptions remises en mes mains et mon appoint personnel constituaient une somme de 400 francs : avec ces 400 francs je pris l'initiative des recherches et des fouilles; car j'appréhendais aussi les luttes qui pouvaient survenir dans le sein même de la commission, au sujet du territoire à attaquer.

Dans le passé, en effet, comme à l'âge présent, une sorte de rivalité a existé entre les filets d'eau qui viennent sourdre le long du versant ouest de Puy-d'Ussolud et ceux qui s'épanchent sur les revers du levant et du nord.

J'avoue même que, avant d'avoir lu les thèses de mes prédécesseurs, j'avais partagé leurs illusions, me laissant abuser, comme eux, dans la recherche de la source pérenne, par une interprétation erronée du texte latin. A leur exemple, j'avais cru retrouver le site de la fontaine gauloise et le théâtre de la lutte suprême sur le col de Belcastel, au territoire des Roujoux. Heureusement qu'un examen plus approfondi du massif et l'étude de sa formation géologique entraînèrent, plus tard, mes préférences vers le ressaut de Loulié.

Si des traditions signalaient, d'ailleurs, la prétendue *Fon-Canine,* en contre-bas de la porte de Rome, ainsi que l'abondant filet de l'Éguillat, ou plutôt de la Fon; d'autres traditions, discutées par MM. Champollion-Figeac et le capitaine d'artillerie P. Bial, s'attachaient aux deux bassins du ressaut de Loulié.

Celui du nord, distant d'environ 20 mètres de son voisin, correspond au thalweg du versant et avait principalement attiré l'attention des explorateurs, et, pourtant, je crus devoir le négliger et prendre celui du sud pour point de repère et pour guide de mes travaux.

Diviser les chantiers des fouilles, c'était m'exposer à épuiser, sans résultats utiles, les faibles ressources dont je disposais. Cette inspiration fut heureuse, puisque le premier coup de pioche,

donné le 27 mai 1865, frappa, sans le moindre écart, les terrains de recharge recouvrant, sur une hauteur de plus de 3 mètres, la cuvette rocheuse de l'antique fontaine gauloise.

Après avoir donné mes instructions aux ouvriers chargés de poursuivre cette première tâche, je me rendis avec mon fils, le 28 mai, sur le territoire de Saint-Sozy, à 15 ou 16 kilomètres de Puy-d'Ussolud.

C'était là que de nombreux tumulus (environ quatre-vingts), semés le long du revers oriental et sur le sommet du *Pech-Grand*, m'avaient dénoncé le lieu où campèrent d'abord les troupes de Drappes et de Lucterius, après avoir ramassé les vivres nécessaires au ravitaillement d'Uxellodunum. Le bourg de Saint-Sozy est exactement à 10 milles romains de Puy-d'Ussolud. La Dordogne, large et profonde, ferme sa plaine au levant et au midi; des rochers escarpés la circonscrivent au couchant.

Vers le nord seulement, des reliefs accessibles reproduisent cette situation particulière relevée par les Commentaires, lorsqu'ils disent que Drappes délaissa les hauteurs pour descendre dans la plaine et asseoir son camp sur les rives du fleuve [1].

J'ai parlé des tumulus du Pech-Grand, j'ajoute que des vestiges non équivoques de retranchements gaulois existent, se reconnaissent encore, le long du versant oriental de cette montagne, dont la base, présentant une sorte de vallon, est longée aujourd'hui par la route départementale de Saint-Sozy à Souillac et à Martel. Les Romains, venant du nord, durent suivre ce vallon et côtoyer un poste avancé de Drappes, qui eut à soutenir le premier assaut de Caninius Rebilus. Ainsi s'explique ce passage des Commentaires : « Ita, repente omnibus ex partibus signo dato, loca superiora capiuntur. »

Maître des sommets du Pech-Grand, le corps de Caninius dominait la plaine où Drappes était déjà aux prises avec la cavalerie romaine et les auxiliaires formant le corps avancé de l'attaque et qui avaient pu surprendre les Gaulois en suivant un autre itinéraire que celui de la légion, c'est-à-dire l'ancienne voie remplacée aujourd'hui par le chemin de grande communication de Creysse et Saint-Sozy.

[1] *Guerre des Gaules*, VIII, XXXVI.

Ainsi encore on voit revivre sur ce terrain cet autre passage du texte : « Quod ubi accidit, Germani equitesque, signis legionis visis, vehementissime prœliantur. Confestim cohortes undique impetum faciunt; omnibusque aut interfectis aut captis, magna præda potiuntur. Capitur ipse eo prœlio Drappes. »

J'ai dit que la plaine de Saint-Sozy était fermée par la Dordogne au levant et au midi, au couchant par des rochers infranchissables.

La cavalerie romaine s'emparant des rives du fleuve, la légion, descendant avec impétuosité des hauteurs balayées du Pech-Grand, pouvait se déployer et remplir d'un quintuple rang de légionnaires tout le côté nord de la plaine, d'un développement de 700 à 800 mètres seulement.

Pressés, acculés contre des rochers par les forces prépondérantes de Caninius, les compagnons de Drappes et Drappes lui-même durent périr ou se rendre.

Les alluvions si souvent bouleversées et affouillées depuis dix-neuf siècles par les débordements de la Dordogne ne pouvaient guère me faire espérer de retrouver des vestiges et des débris de la bataille; et d'ailleurs, les ressources étaient insuffisantes. Mais les tumulus du Pech-Grand promettaient une moisson que mon fils recueillit pendant trois jours dans le sein de la douzaine de tombelles qui furent éventrées.

L'une d'elles comprenait neuf logettes où gisaient des ossements; d'autres avaient reçu deux, trois et quatre corps.

Il est vraisemblable que 250 à 300 braves dorment depuis près de deux mille ans sur ce théâtre des dernières luttes de la liberté gauloise.

En outre de nombreux ossements, quelques débris de fer et de bronze, sans caractères bien distincts, furent recueillis, et sont déposés au musée de Saint-Germain. Les objets les plus intéressants sont une fibule de bronze et un bracelet de fer. Deux perles de collier, de pierre tendre de couleur blanche (de calcaire), furent trouvées au milieu des ossements.

Partout des fragments de mâchoires, aux alvéoles peuplées de leurs dents assez bien conservées, démontrent que cette terre fut

la sépulture d'hommes jeunes encore. Dans ces tombelles, les débris caractéristiques de poterie étaient en abondance.

Pendant que ce travail s'accomplissait au Pech-Grand, sous la direction de mon fils, à Puy-d'Ussolud mes ouvriers débarrassaient des 3 ou 4 mètres de terrain de recharge le bassin de l'antique fontaine gauloise, située à une élévation de 27 ou 28 mètres au-dessus du niveau de la vallée que baigne la Tourmente.

Guidé, comme je l'ai déjà dit, par certaines indications étudiées depuis plus d'une année, j'avais eu l'heureuse fortune de porter la pioche sur l'emplacement précis où venaient s'abreuver les *oppidani*. Le chantier, sur ce point, était ouvert depuis trois jours à peine, que la cuvette, naturellement formée par quatre blocs rocheux (calcaires du lias), rendait deux fers ou traits de catapulte et huit pointes de flèche à une barbe, ainsi que de nombreux fragments de poterie gauloise.

Cette cuvette ou bassin, déblayée des terres et des gravois qui l'emplissaient sur une profondeur de plus de 3 mètres, une large fissure ouverte dans un de ses angles me dénonça le point où l'eau, venue des entrailles de la montagne, faisait irruption dans la fontaine.

Le bruit intense et caractéristique d'une chute d'eau voisine signalait évidemment la présence, à quelques mètres, de la galerie souterraine creusée par les mineurs de César [1].

Ce résultat était obtenu dès le 2 juin au soir, après six jours de travaux.

Dès ce moment, le problème me sembla résolu; car, en même temps que l'antique source était déblayée, d'autres ouvriers, occupés à ouvrir une tranchée sur la plate-forme du ressaut, à 8 ou 9 mètres environ au-dessous de la source, mettaient à découvert, sous 2 mètres de terrain de recharge, toute une assise de débris de charbon, de pierres brûlées et de terres calcinées. Cette

[1] Pour démontrer l'identité de ce bassin avec celui où venaient s'abreuver les *oppidani*, je rappellerai qu'à la suite des pluies du mois de février dernier, les eaux venues de l'intérieur du massif en reprirent possession pendant plusieurs jours, et formèrent un courant rapide en s'épanchant par-dessus les bords de la cuvette.

façon d'assise, où les matières dont s'agit étaient entremêlées et tassées, présentait une épaisseur, une puissance variant entre 10 et 15 centimètres.

Ces débris de charbon, ces terres calcinées par le feu, dénonçaient avec évidence et les engins incendiaires lancés du haut des remparts de la place, et les ouvrages romains (*agger* et *vineæ*) qui furent la proie des flammes. A 5 ou 6 mètres en contre-bas de ce premier point, une seconde plate-forme offrit les mêmes vestiges, et tout semble démontrer que l'une des extrémités de l'*agger* supportant la tour s'appuyait sur cette plate-forme, placée ainsi à 14 ou 15 mètres en contre-bas du niveau du bassin de la fontaine.

La tour romaine, de dix étages (environ 60 pieds romains), devait dès lors dépasser et dominer de 15 à 20 pieds le faîte de la fontaine : « superare fontis fastigium. »

Le site de cette fontaine étant à 18 ou 20 mètres en contre-bas du sommet de l'escarpement qui le commande, et cet escarpement étant surmonté, à son tour, d'un rempart de 5 à 6 mètres, dont la trace est partout visible sur ce versant, il en résulte que, pour élever la tour au niveau du rempart, il eût fallu doubler au moins son élévation et la porter à 120 ou 130 pieds romains. Ainsi se comprend l'expression latine : « Id enim nullis operibus effici poterat. »

Pour doubler la hauteur de la tour de bois, il eût fallu tripler au moins la largeur de sa base, renforcer et tripler aussi la largeur de l'*agger*, et l'on se rendra compte des difficultés, des impossibilités d'une semblable entreprise, en se rappelant que ces ouvrages furent établis par César à grand travail et au milieu d'attaques et de luttes continuelles : « E regione ejus vineas agere adversus montem et aggerem instruere cœpit magno cum labore et continua dimicatione[1]. »

Depuis dix-neuf siècles, par l'effet des alluvions entraînées et accumulées par la Tourmente, le fond de la vallée a dû s'élever d'au moins 4 ou 5 mètres. (Il existe des points de repère qui, pris pour terme de comparaison, démontreraient, au besoin, la vérité de cette assertion.)

[1] *Guerre des Gaules*, VIII, XLI.

La hauteur de l'*agger*, vers le point le plus éloigné de la source, devait être de 60 pieds, ainsi que le mentionnent certaines éditions des Commentaires, et non pas seulement de 9 pieds, comme l'indiquent les récentes éditions. Cette élévation de 9 pieds eût constitué un ouvrage si peu important que l'historien ne l'eût vraisemblablement pas mentionné. En admettant 60 pieds, comme la topographie semble l'exiger, Hirtius avait ainsi l'occasion de rehausser le courage et la ténacité des armées romaines.

Quoi qu'il en soit, cette même topographie démontre que, sur le versant ouest de Puy-d'Ussolud, présentant le côté le plus accessible de la place, les Cadurques, du haut de leurs remparts, dominaient les troupes de César d'environ 50 mètres.

C'est ainsi que l'on s'explique comment le conquérant, tout en méprisant les 7 à 8,000 défenseurs (peut-être moins) d'Uxellodunum, « etsi paucitatem contemnebat, » jugea utile à ses desseins de se rendre en personne devant la place et d'y concentrer les deux tiers de son armée, six légions et demie, toute sa cavalerie et des corps d'auxiliaires, c'est-à-dire 45 ou 50,000 hommes.

C'est ainsi également que devant Puy-d'Ussolud seul on comprend la version de Paul Orose, écrivant ce qui suit, d'après un livre, aujourd'hui perdu, de Suétone : « Itaque certior per nuntios factus Cæsar adcurrit; circumspectisque omnibus videt, si expugnare vi moliatur, ludo et spectaculo hostium delendum esse exercitum suum; unum solum esse præsidii si quo modo hostes aqua arceantur. »

Les premières découvertes dont j'ai parlé une fois obtenues, je dus me mettre en quête de cette galerie souterraine qui devait fournir le suprême et irréfutable témoignage en faveur de l'attribution d'*Uxellodunum* à la montagne d'Ussolud. Une première tranchée fut ouverte; mais les infiltrations des eaux délogèrent bientôt les ouvriers.

En faisant une saignée de déversement à cet ouvrage, il eût été possible de conjurer le danger et les inconvénients éprouvés par les manouvriers obligés de travailler les jambes nues dans une eau glaciale, mais il eût fallu faire disparaître le lavoir des habitants de Loulié. Le propriétaire du sol ne m'ayant accordé l'autorisation

de fouiller qu'à la condition de respecter ce lavoir, je dus faire de nécessité vertu, et ouvrir à quelques mètres plus haut une nouvelle tranchée. Après avoir soulevé et déplacé 1m,50 de terres de recharge, l'outil des travailleurs arriva à un banc sous-jacent de tuf assez rebelle à la sape.

Le produit des souscriptions étant alors épuisé, l'argent mis par le conseil général à la disposition de la commission administrative dut intervenir pour mener à fin l'œuvre entreprise.

La suite des travaux fut donc accomplie avec les fonds votés par le conseil général du Lot; la commission, qui s'était réunie pour la première fois le 10 juin, ayant pu apprécier les découvertes déjà faites et les résultats promis, voulut bien me charger de continuer à diriger les travaux.

La tranchée dont j'ai parlé fut poursuivie en plein massif tufier et approfondie d'environ 5 mètres.

Au milieu des terres éboulées recouvrant ce massif, il fut recueilli cinq gros clous ayant relié les charpentes de l'*agger* ou des mantelets, un trait de catapulte et sept fers de flèche, aussi bien que de nombreux fragments de poteries gauloises et romaines.

Ces dernières consistaient en tessons d'urnes à culot, dont quelques-uns renfermaient un conglomérat composé de cendres et de charbons, déposés en partie au musée de Saint-Germain, et dont partie est encore en ma possession. Examinés avec soin, ces conglomérats semblent représenter les restes de corps humains incinérés. Ces urnes romaines durent donc recevoir des débris des corps des soldats ou des chefs romains qui avaient été les victimes de la guerre. Les Commentaires disent, en effet, combien l'action fut acharnée sur ce point. Lorsque la ruse et la diversion de César eurent fait rentrer les assaillants gaulois dans l'intérieur de la place, les Romains, restés maîtres du théâtre de la lutte jusqu'à pouvoir éteindre l'incendie qui dévorait leurs ouvrages, durent très-certainement enfouir les urnes contenant la cendre des leurs sur le sol même qui avait bu leur sang. Beaucoup de ces urnes, où il n'existait à l'intérieur aucun débris humain, avaient dû être employées à transporter l'eau qui servit à éteindre l'incendie. Toujours est-il que, par les fragments recueillis alors, ou par ceux qui

furent ramassés plus tard, lorsque les sapeurs du génie de la Garde furent envoyés sur les lieux par les ordres de l'Empereur, on est porté à se dire que les débris d'un autre âge existant sur ce territoire circonscrit seraient assez nombreux pour faire le chargement d'un wagon de chemin de fer.

J'ajouterai qu'une quantité innombrable de cailloux roulés, de nature granitique, se rencontrent également dans le sous-sol.

Ces cailloux, ramassés à l'avance sur les bords de la Dordogne, furent très-certainement des projectiles, des armes dangereuses aux mains des Gaulois occupant les murs d'Uxellodunum. Leur agglomération sur ces points ne peut avoir d'autre origine, car le fleuve n'a jamais pu remonter jusqu'à cette hauteur du vallon de Loulié ni s'élever jusqu'à cette altitude du revers de la montagne.

Au surplus, ces cailloux, parfaitement caractéristiques, ne se rencontrent pas le long des versants plus rapprochés même de l'ancien courant du fleuve, où des chocs ennemis ne se produisirent pas. D'énormes blocs de roche portant l'empreinte des flammes indiquent aussi qu'ils furent roulés et lancés des hauteurs contre les ouvrages des assiégeants. Je n'oublierai pas de signaler encore une circonstance digne de tout l'intérêt et de toute l'attention de la science et de l'histoire : c'est la présence de quatre pointes de flèche de silex, trouvées engagées à 1 mètre et à $1^{m},50$ de profondeur dans le massif tufier. Il est évident que ces projectiles, envoyés par moi à l'Empereur, sont antérieurs de plusieurs siècles à la conquête romaine. Il en est de même de quelques petits fragments de poterie celtique engagés également dans ce banc tufier, à 50 centimètres et à 1 mètre de profondeur.

La présence du tuf s'explique par les sels calcaires (carbonate de chaux) tenus en suspension dans les eaux de la fontaine gauloise; ces eaux, débordant du bassin et s'épanchant en nappes sur les terrains inférieurs, avaient, à travers les âges antérieurs à César, déposé successivement le carbonate tenu en suspension, et formé ainsi un banc de calcaire tufier dont la puissance paraît être de 8 à 10 mètres. Ce fut à travers ce banc que les mineurs romains durent creuser une partie de leur galerie souterraine.

Revenant à la tranchée que chaque jour approfondissait et

approchait de la voûte de la galerie, j'ajoute que cette galerie fut effondrée le 19 juin 1865. Ce tunnel formant un coude en retour sur le point même où la pioche en effondra la voûte, le soleil put éclairer deux sections de l'ouvrage romain. Seulement ces deux parties constituant le point le plus bas de la galerie, des vases, des argiles du lias, entraînées par les eaux, en avaient à peu près rempli la capacité. Entre leur niveau et l'arête de la voûte en plein cintre il n'existait plus qu'un vide de 10 à 12 centimètres d'élévation, par où les eaux s'épanchaient. Ce fut avec une vive émotion, je l'avoue, que ma main saisit la tringle de fer (la barre à mine) avec laquelle je sondai et la hauteur et la largeur de cette galerie; mais la question fut résolue à mes yeux lorsque le fer, s'enfonçant dans les vases, me permit de constater que la galerie présentait, sous voûte, une hauteur de $1^{m},80$, et qu'une seconde épreuve témoigna que sa largeur d'une paroi à l'autre était de $1^{m},50$.

La démonstration était faite : c'était là une œuvre de main d'homme, et deux mineurs romains avaient pu et dû y saper le tuf côte à côte.

Au moyen de la tranchée faite et tracée en prévision d'un besoin de dérivation des eaux, je pus conduire ces eaux sur un autre point et permettre ainsi aux ouvriers d'enlever plus aisément les vases et les débris calcaires accumulés dans la portion inférieure de la galerie.

Bon gré mal gré, cette besogne ne put se faire qu'en dégageant l'orifice des 4 ou 5 mètres de terre qui l'obstruaient et en sacrifiant le lavoir dont j'ai déjà parlé. Le propriétaire du terrain et les habitants du village se résignèrent à ce sacrifice, sur ma promesse de rétablir plus tard toutes choses dans un meilleur état. Cette promesse n'a pu encore être exécutée, mais elle le sera, même à mes frais, s'il ne m'est pas possible d'éveiller d'autres bons vouloirs.

Le déblai de l'orifice fit rencontrer les pieds-droits d'anciens blindages, et jusqu'à des planchettes de chêne de près de 1 mètre de longueur. Ce bois était arrivé à la couleur et à la dureté de l'ébène. Quelques-uns de ces fragments sont déposés au musée

de Saint-Germain. La texture ligneuse a été conservée parce que, enfouis sous des vases argileuses, ces fragments n'étaient pas en contact permanent avec les eaux incessamment renouvelées, coulant et passant par-dessus ces mêmes vases, et que dès lors les sels calcaires n'avaient pu s'attacher, se déposer sur le bois et l'encastrer dans des cristallisations.

Un tout autre résultat s'était produit dans la partie supérieure et déclive de la galerie; là, en effet, le vide existait depuis l'aire jusqu'à la voûte du tunnel.

Seulement, quand les blindages s'étaient écroulés sous l'action du temps ou sous la pression des voûtes, qui çà et là offraient des parties de tuf détachées, les pièces de bois avaient été mises en contact immédiat avec l'eau qui les lavait sans cesse; les sels calcaires, en se déposant, avaient fini par emboîter, par encastrer entièrement le bois, qui à la longue s'était pourri dans cette enveloppe incessamment épaissie; si bien que, lorsque la pioche souleva ces blocs de cristallisation, des vides existaient à l'intérieur, présentant et la forme des blindages, et jusqu'aux fibres du bois. En un mot, c'était là comme un moule, une matrice donnant les dimensions et l'ancienne configuration des bois, aujourd'hui pourris et tombant en poussière.

Vingt-trois mètres environ de cette galerie furent ainsi déblayés et reconnus. Quelques parties des pieds-droits latéraux des blindages adhèrent encore à la roche; mais le bois en est complétement pétrifié.

J'ai dit qu'au point où la tranchée creusée dans le tuf avait rencontré et brisé la voûte de la galerie, celle-ci présentait un coude prononcé.

Après avoir creusé environ 6 mètres sur une ligne droite et horizontale, les mineurs romains rencontrèrent un banc de marnes du lias, dures, consistantes et plus rebelles au pic que le tuf lui-même.

Ils contournèrent alors ce banc sur un développement d'environ 4 mètres, de sorte que la retombée droite de la voûte s'appuyait sur la marne du lias; plus loin ils reprirent la ligne ascendante qui devait les conduire aux approches du bassin de la source et

leur permettre de couper le canal d'alimentation venant de l'intérieur de la montagne.

Mais ce retour offrit un obstacle : un bloc de roche du lias, d'une hauteur de plus de 1 mètre, leur barrait le chemin.

Attaquer ce bloc c'était perdre du temps, et César avait hâte d'en finir. Les mineurs franchirent donc l'obstacle, en surélevant d'autant la voûte de la galerie, et continuèrent leur besogne en s'élevant successivement, selon la gradation de la pente de la montagne. Quand les eaux furent dérivées et coulèrent dans la galerie, elles formèrent, comme elles forment encore, une chute de plus de 1 mètre, au point barré par le bloc dont il vient d'être parlé.

Cette chute me permit de calculer le débit de la source vers le milieu du mois de juillet 1865. A cette époque, et malgré une assez grande sécheresse, le courant donnait de 68 à 72 litres d'eau par minute. La supputation ne put être exacte, parce que quelques minces filets échappaient au vase de bois qui recevait le courant principal.

En admettant 70 litres par minute, le débit atteignait 4,200 litres par heure, et plus de 100,000 litres, soit 100,800 litres par jour, quantité suffisante pour abreuver une population accidentelle de 20,000 âmes et autant de bouches d'animaux, chevaux, bœufs et moutons.

Informé du résultat des fouilles par une lettre qui fut mise sous ses yeux le 1er ou le 2 septembre dernier, l'Empereur voulut bien envoyer à Puy-d'Ussolud M. Stoffel et M. de Reffye, ses officiers d'ordonnance.

A la vue des résultats obtenus, M. le commandant d'artillerie baron Stoffel fit connaître ses impressions à Sa Majesté, et lui demanda l'autorisation de m'appeler auprès de lui afin de continuer les travaux commencés. Une dépêche télégraphique du 19 septembre apporta l'assentiment de l'Empereur à la mesure proposée, et, sur une lettre de M. Stoffel, je me rendis de nouveau à Puy-d'Ussolud.

Quelques jours plus tard, un peloton de sapeurs du génie de la Garde arriva à Saint-Denis, près Martel, et, dès le lendemain, les

fouilles furent reprises par ces militaires aux abords de la fontaine. M. de Reffye se consacra à la levée des plans, et M. Stoffel dirigea les fouilles exécutées par des gens du pays, afin de retrouver la contrevallation romaine.

La pluie contraria quelque peu les travaux; mais sur *Pech-du-Mont,* désigné dans mes brochures comme le site où campèrent les deux légions de Caninius, à leur arrivée devant la place, M. Stoffel retrouva et poursuivit, sur un développement de plus de 400 mètres les fossés de circonvallation dont le lieutenant de César avait protégé ses campements.

Ce double fossé, au profil arrondi, simulant un demi-cercle, avait dû présenter une profondeur de 5 pieds romains (environ $1^{m},40$), les terres extraites formant un parapet d'une hauteur égale.

La hauteur du fond de la cuve au sommet du parapet avait dû constituer une défense d'environ 9 ou 10 pieds d'élévation, très-suffisante pour arrêter le premier choc d'une attaque gauloise.

Cette ligne de défense coupant, en travers des pentes sensiblement déclives, une sorte d'amphithéâtre qui se continuait derrière la ligne, la position des Romains placés en arrière de cette ligne dominait, commandait les terrains d'approche et donnait aux légionnaires un grand avantage sur les assaillants gaulois places en contre-bas.

Revenant aux fouilles des sapeurs du génie, j'ajoute que, sous l'effort de leurs bras bon nombre d'objets sans caractères bien intéressants furent encore découverts; des poteries romaines et gauloises furent recueillies par fragments infinis.

Une vingtaine d'autres flèches furent ramassées, ainsi que trois fers ou traits de catapulte en fort bon état.

Vingt-quatre ou vingt-cinq gros clous furent trouvés au milieu des débris de charbon et de glaise calcinée; enfin une *hache-pioche,* d'une longueur de 43 centimètres, fut également recueillie au milieu d'une couche de cendres et de charbons. Le manche de cette arme avait été brûlé, mais la portion qui était engagée dans l'œil ou douille du fer y adhérait encore à l'état de charbon. La surface déblayée par les premiers et les derniers travaux, sur une

profondeur de 1 à 2 mètres, à travers un sol desséché et ayant presque la dureté de la pierre, présente une étendue de 60 à 70 mètres carrés; et, sur cet espace restreint, il a été recueilli trente clous de dimensions diverses ayant lié les charpentes romaines, six fers ou traits de catapulte, trente-six pointes de flèche de fer et la hache dont il a été parlé.

Les recherches faites antérieurement sur le plateau et sous quelques tumulus qui s'y trouvent ont produit un long fragment de cercle de roue, trois fibules de bronze, quatre fragments de bracelets, plusieurs anneaux, deux bagues dites *chevalières* et cinq petites médailles gauloises. Tous ces objets sont aussi déposés au musée de Saint-Germain.

Paris, le 10 mai 1866.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE BORDEAUX

MÉMOIRE

SUR

LA VOIE GALLO-ROMAINE

D'ORLÉANS À BOURGES[1],

PAR L. DE LA SAUSSAYE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Depuis un certain nombre d'années, divers problèmes relatifs à la géographie des Gaules ont le privilége de passionner les érudits. Chaque province ancienne offre à la sagacité des OEdipes de la science quelqu'une de ces énigmes plus ou moins impénétrables. L'Est a ses *Alesia* et ses champs de bataille helvètes, le Midi ses *Uxellodunum*, le Centre ses *Genabum* et ses *Noviodunum*. C'est de celles-ci que nous allons, en notre qualité d'Orléanais, entretenir l'assemblée. Nous n'avons pas la prétention de deviner le double sphinx posé presque à la porte de Blois, notre ville natale : loin de renfermer une dissertation solennelle et régulière, ces pages ne sont qu'un recueil des souvenirs, déjà bien éloignés, de nos débuts dans la carrière archéologique.

Au cours des années 1833 et 1834, nous faisions une excursion en Sologne, dans le but d'étudier cette contrée au point de vue de la géographie ancienne, alors bien peu connue dans ses deux ères celtique et romaine. Après de longues pérégrinations, dirigées, autant que possible, sur le tracé des voies antiques, nous avons rédigé en corps de Mémoires ce que nous avions vu, touché, étudié sur place; et ce travail, soumis en manuscrit à l'Académie des inscriptions, obtint successivement, en 1835 et 1836,

[1] Voyez la planche I, à la fin du volume.

la première et la troisième médaille d'or du concours pour les antiquités nationales.

Encouragé par ces témoignages d'estime, nous commençâmes en 1844 l'impression de ces Mémoires ; mais les événements de 1848 nous forcèrent d'en interrompre la publication. En 1858, nous avons communiqué à la commission de la carte des Gaules notre carte manuscrite de la Sologne blésoise, avec les notes relatives à *Noviodunum Biturigum*. Aujourd'hui, nous empruntons à la partie inédite de notre œuvre ce qui regarde spécialement les questions toujours controversées de *Genabum* et de *Noviodunum*. Nous n'y changeons rien : style, pensée, impressions, description des sites, tout est respecté, tout est laissé dans la perspective où nous l'avons vu il y a plus de trente ans.

Mis chaque jour au courant des découvertes les plus récentes et des discussions nouvelles, nous aurions pu modifier notre travail, dans l'intention de lui donner un air de contemporanéité; nous avons rejeté cette pensée, et voici les motifs qui nous ont dirigé. Le journal de voyage dont cette lecture est extraite garde l'impression naïve du temps et des lieux où il fut rédigé ; les convictions que nous avions formées, quelle que soit leur valeur, résultent plus peut-être de ce qui s'offrait à notre vue que de ce que l'érudition suggérait à notre pensée. Dans cette persuasion, il nous a semblé utile de conserver à notre récit sa rédaction en quelque sorte prime sautière. En suivant, à travers la région explorée, un voyageur qui commence, suit et quitte sa route sans parti pris, nos auditeurs pourront acquérir une conviction d'autant plus éclairée, que le guide sera plus sincère et la discussion plus désintéressée.

Il leur sera facile de se reporter ensuite à la controverse établie de notre temps sur le théâtre même de nos excursions. Ils pourront consulter, par exemple, l'excellente *Histoire du Berri,* de M. de Raynal, le savant mémoire de M. le colonel de Saint-Hippolyte, touchant les faits relatifs au siége d'*Avaricum,* les écrits divers publiés sur l'emplacement de *Genabum* et pour et contre l'authenticité des découvertes faites dans le bois de Villate, près de Neuvy-sur-Barangeon, le *César* de la collection Lemaire, la *Géographie des Gaules*

de Walckenaer, le mémoire de M. Léon Renier sur l'inscription trouvée à Orléans même, et où se lit le mot CENAB ; enfin le travail de M. Valentin Smith sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine[1]; tous ouvrages qui, à l'époque de nos recherches, n'avaient pas vu la lumière. Nous en étions encore aux meilleurs de ce temps-là : les Hadrien de Valois, les d'Anville, les Lancelot, les Bénédictins.

I. — Vouzon.

La première localité antique que nous rencontrons sur la voie d'Orléans à Bourges, en entrant sur le département de Loir-et-Cher, est Vouzon.

Ce nom a certainement une physionomie gauloise, et, quoiqu'il nous soit impossible de lui trouver une étymologie satisfaisante, nous ne doutons pas qu'il n'indique une localité habitée antérieurement à la conquête. Aussi les premiers souvenirs que nous évoquerons seront-ils tout gaulois.

Nous signalerons la chaîne de tombelles qui commence aux frontières de la commune de Vouzon, s'étend ensuite sur celles des communes de Souvigny (Loir-et-Cher), Sennely et Menestreau (Loiret). Nous indiquerons un petit groupe des mêmes monuments, peu apparent, situé près de la voie romaine, à une demi-lieue de Vouzon, et, non loin de là, la grande tombelle du Chesnay, dont le nom doit rappeler un bois de chênes, ombrageant jadis une plaine qui ne présente plus aujourd'hui que la triste verdure des genévriers et des bruyères.

Les tombelles de Vouzon n'offrent rien de particulier dans leur formation, et nous n'avons recueilli sur elles aucune tradition digne d'intérêt. Ces monuments, probablement antérieurs aux temps historiques, nous ont déjà occupé longuement dans un travail lu à la Sorbonne, il y a trois ans, et nous n'avons pas à y revenir[2].

Un autre intérêt, plus puissant parce qu'il se rapporte aux évé-

[1] Le deuxième volume de la *Vie de César* n'était pas encore publié quand ce mémoire a été lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

[2] *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1863, p. 93 et suiv.

nements de l'histoire, se rattache à Vouzon et se lie à la tentative la plus énergique qui signala la lutte des Gaulois pour le maintien de leur nationalité, lutte brillante, mais toujours malheureuse, contre la tactique romaine, la discipline des légions et le génie de César, et dans laquelle, comme le remarquait Toulongeon[1], les Gaulois n'avaient pas même la fortune égale.

Après une guerre opiniâtre de sept années, terminée par la mort d'Indutiomare, la défaite et la fuite d'Ambiorix, il semblait que c'en était fait de l'indépendance des Gaules. Cependant la pensée d'un soulèvement général fermentait dans le pays. Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables : l'anarchie régnait à Rome; César était retenu en Italie par l'imminence de la guerre civile ; les légions étaient disséminées sur le vaste territoire des Gaules, sans général, sans plan de campagne; un hiver précoce et rigoureux couvrait les chemins de neige, rendait les passages dans la montagne presque impraticables; la navigation était suspendue sur les rivières débordées et chargées de glaçons.

Néanmoins, la terreur des armées romaines, l'abattement causé par une si longue suite de défaites empêchaient qu'aucun peuple osât se mettre à la tête de la ligue nationale, quand les Carnutes s'offrirent. Ce fut sur les autels mystérieux de leurs forêts druidiques que les députés des nations conjurées vinrent en secret prêter serment sur les étendards des cités gauloises. La prise et le pillage de Genabum, la seconde ville des Carnutes, et le meurtre des citoyens romains établis dans ses murs furent le signal sanglant de la révolte. La nouvelle, criée dans les champs, selon l'usage, parvint le soir même aux frontières de l'Auvergne. Le célèbre Vercingetorix, qui attendait avec une vive anxiété l'annonce de la prise d'armes, se met aussitôt à la tête de ses compatriotes, s'empare de Gergovie, proclame l'indépendance de la Gaule et devient son généralissime.

Vercingetorix, dont le plan était d'attaquer simultanément la province Narbonnaise et les quartiers d'hiver des légions, confie l'invasion de la province au Cadurque Luctère et marche en per-

[1] Traduction des *Commentaires* de César, note 28 du livre VII.

sonne sur le pays des Bituriges. Le proconsul était à Ravenne quand lui parvint la nouvelle de ces événements. Il savait quel ennemi il allait rencontrer dans le général arverne dont il avait depuis longtemps deviné la valeur et près duquel, pour acquérir son amitié, il n'avait épargné aucune séduction. La froide cruauté dont César se rendit plus tard coupable envers lui peut être regardée comme l'effet du souvenir profond qu'avait laissé dans son esprit le péril le plus sérieux qu'il eût couru dans sa vie militaire.

César, en apprenant les mouvements simultanés de Vercingetorix, n'hésite donc pas un instant ; il part en toute hâte, malgré la rigueur de la saison, malgré la neige qui couvrait les montagnes; il traverse les Alpes maritimes, arrive à Narbonne, où il organise les forces militaires de la province, franchit les Cévennes, et tombe à l'improviste sur les Arvernes, qui se croyaient inexpugnables derrière leurs remparts de glace. Les troupes romaines qui occupaient le pays sont rassurées par sa présence et reprennent l'offensive; l'attention de l'ennemi est attirée sur ce point, et Vercingetorix, malgré son désir de continuer sa marche vers le nord, est forcé par les siens de porter secours aux Arvernes. Alors César quitte l'armée secrètement, probablement sans escorte, parcourt cinquante lieues dans un pays de montagnes pour se rendre à Vienne, où il prend un corps de cavalerie, gagne à marches forcées le pays des Lingons, où deux légions se tenaient cantonnées, et il envoie aux autres l'ordre de se rallier à lui sans délai. César ne s'était point fait connaître sur la route, car toutes ses légions étaient réunies au même endroit avant que les Arvernes fussent avertis de sa présence au milieu d'elles. Ses mouvements eurent lieu avec une incroyable célérité, et, selon la belle expression de Florus, « ante in media Gallia fuit, quam ab ultima timeretur. » L'irruption du proconsul dans les Gaules peut être comparée au bond du tigre sur sa proie.

La marche de César connue, le général arverne fut prompt à s'opposer aux projets de son ennemi. Il détacha une partie de ses troupes pour soutenir ses compatriotes, se dirigea sur le territoire des Boïens et vint mettre le siége devant une de leurs forteresses, qui s'appelait Gergovie comme la capitale des Arvernes.

César part pour s'opposer aux desseins de Vercingetorix. Il laisse deux légions à *Agedincum*, capitale des Sénons, s'avance sur *Vellaunodunum*, une de leurs villes, s'en empare après trois jours de siége, et marche de là vers *Genabum* des Carnutes, aujourd'hui Orléans. Cette place ne se trouvant pas dans la direction que devait suivre César dans une circonstance aussi pressante, ç'a été un grand argument en faveur de l'opinion qui regarde *Genabum Carnutum* comme la ville de Gien, quoique celle-ci n'ait jamais fait partie de la cité de Chartres. Mais du moment que César, en quittant *Agedincum* (que ce soit Sens ou Provins), ne marche pas vers Auxerre, qui se trouvait sur le chemin le plus direct pour gagner le pays des Boïens, il avait certainement l'intention arrêtée de prendre un détour; il dit lui-même qu'il a voulu assiéger Vellaunodunum pour ne laisser aucun ennemi derrière lui : « ne quem post se hostem relinqueret. » Il compte sans doute sur la résistance de Gergovie et, en partant, il a dépêché vers les Boïens pour leur annoncer sa marche et les encourager à soutenir vaillamment le premier effort de l'ennemi.

En allant vers Orléans, il est dirigé par le même motif qui l'a déjà porté vers Vellaunodunum, situé également en dehors de sa route, et il devait, en outre, être poussé par le désir de se montrer sur le foyer même de l'insurrection et de châtier la ville d'où était parti le premier signal. Une fois entraîné de ce côté, le siége de Noviodunum, « positum in via, » devenait nécessaire, et celui de Bourges dut ensuite se présenter à son esprit. Dans toute cette campagne, César marche par inspiration; il se fie à sa prodigieuse activité, à la rapidité de sa course, à la force de ses armes; il s'abandonne à sa fortune et à son génie.

César se détourna donc de sa route dès le point de départ. Deux jours après la prise de Vellaunodunum, il campait, au coucher du soleil, devant Orléans. Les habitants, qui n'avaient pas eu le temps de mettre leur ville en état de résister, ne trouvèrent pas de meilleur moyen de défense que de passer sur l'autre rive de la Loire, de couper le pont, et de mettre entre eux et les Romains le fleuve grossi par les neiges et couvert de glaçons. Vers minuit, ils commencèrent en silence l'exécution de leur projet; mais le proconsul,

averti à temps, les surveillait; il se précipite dans Genabum avec ses légions; la multitude, embarrassée sur le pont et dans des rues étroites, est massacrée presque sans résistance. La ville fut pillée et brûlée, et, le jour même, César était parvenu jusqu'aux limites des Bituriges : « Oppidum diripit atque incendit... exercitum Ligerim traducit atque in Biturigum fines pervenit[1]. »

D'Anville a très-bien remarqué avant nous que le mot *pervenit* indique un espace parcouru entre Genabum et le pays des Bituriges, et il cite deux endroits du même livre des Commentaires dans lesquels *pervenit* est employé évidemment dans ce sens. Le premier est relatif au passage des Cévennes : « Discussa nive... atque ita viis patefactis, summo militum labore ad fines Arvernorum pervenit[2]. » Dans le second, il s'agit du trajet de l'Auvergne à Vienne : « Quam maximis potest itineribus Viennam pervenit[3]. » Cet argument est très-fort contre l'attribution de Genabum à la ville de Gien, la Loire servant à cet endroit de frontière au Berri. Au surplus, il n'entre pas dans notre plan de discuter à fond tous les faits propres à établir quelle direction suivit César depuis Agedincum jusqu'à Genabum et quelle était la position de cette dernière place.

Il nous suffira de payer, en passant, notre faible tribut par quelques arguments nouveaux, tirés du texte même des Commentaires, et qui ne sont pas sans importance. Nous regarderons comme démontrée l'identité de Genabum des Carnutes et d'Orléans, et nous ne traiterons la question, dans tous ses détails, que sur notre terrain, à mesure que se présenteront les indices propres à la résoudre.

Si d'Orléans à Bourges, point vers lequel la route de César est maintenant dirigée, nous rencontrons, échelonnées en ligne droite, plusieurs localités où se trouveront, soit dans le nom qu'elles portent, soit dans les monuments qu'elles renferment, des souvenirs de leur existence avant la conquête, ne pourrons-nous pas supposer qu'un chemin gaulois les joignait jadis entre elles, chemin

[1] César, *Guerre des Gaules*, VII, XI.

[2] *Ibid.* VII, VIII.

[3] *Ibid.* VII, IX.

que dut suivre le proconsul? Si l'importance de ces localités, comme position militaire sur une route d'un haut intérêt, si la ligne droite que cette route parcourait entre deux villes considérables, sont des motifs suffisants pour supposer que sa direction ait été conservée dans la construction d'une voie romaine, et qu'on ait élevé des camps retranchés, pour la défendre, à la place des établissements gaulois ; si nous apercevons des vestiges irrécusables de cette voie et de ces camps, ne serait-ce pas un argument de plus en faveur de notre opinion? Si enfin nous signalons encore sur cette voie des ruines de constructions romaines, d'une assez grande étendue pour les attribuer à la ville qui aurait succédé au seul établissement gaulois important qui se rencontrât sur la route, « oppidum Biturigum, positum in via, Noviodunum [1], » n'aurons-nous pas décidé la question?

Nous avons déjà, en commençant cette notice, réuni les souvenirs de l'époque gauloise relatifs à Vouzon ; parlons de ceux qu'il conserve de la domination romaine.

La direction de la voie antique depuis Orléans jusqu'à l'embranchement de la Ferté-Saint-Aubin, adoptée par Lancelot, d'Anville, Caylus et Jollois, ne nous paraît pas susceptible d'être contestée. Nous avons démontré ailleurs [2] quelle était la direction de la branche droite, à partir de Saint-Aubin. Lancelot et d'Anville conduisaient la branche gauche, celle dont nous nous occupons, par Nouan-le-Fuselier, Salbris et Neuvy-sur-Barangeon. Mais ce n'est pas trop s'avancer, croyons-nous, de dire que ces auteurs n'ont pas vérifié leurs assertions sur le terrain, et qu'ils se sont contentés d'étudier une carte déroulée sous leurs yeux. Nous apportons dans la discussion moins de valeur, moins de savoir que nos illustres prédécesseurs, mais nous avons sur eux l'avantage d'avoir interrogé le pays même, de l'avoir visité avec l'attention la plus minutieuse. Or nous n'avons rencontré sur le terrain, ni dans les traditions locales, aucun souvenir d'une voie romaine qui fût venue de Saint-Aubin à Nouan et Salbris, tandis que nous en

[1] *Guerre des Gaules*, VII, XII.

[2] *Mémoires manuscrits sur les antiquités de la Sologne blésoise.*

avons reconnu les traces, à des indices incontestables, dans toutes les localités qui font le sujet de ce mémoire.

A Vouzon, près du bourg et un peu au-dessous de la surface du sol, on rencontre l'*agger*, composé de petits cailloux du pays, et les *margines*, formées par de gros blocs de la même matière. A droite et à gauche de la voie, dans les terrains connus sous le nom des *Arpents*, on remarque sur une grande étendue de nombreux débris de fondements d'habitations, de puits, de grandes briques et de tuiles à rebord. Plus loin, près de la ferme de l'Ouasse, nous avons reconnu l'emplacement du cimetière antique et nous avons vu chez des villageois plusieurs urnes cinéraires qui en provenaient. Le bourg actuel était entouré jadis de remparts en terre, dont il reste encore une petite partie, et qui devaient présenter l'apparence du camp retranché de Neung, sur l'autre voie. Près de ces remparts on a trouvé, en 1832, une quantité considérable de médailles romaines de billon.

La voie antique n'était pavée que dans l'étendue de l'ancien bourg de Vouzon, la pierre étant très-rare en Sologne; partout ailleurs, elle est construite en sable fortement tassé et relevé en chaussée. En quittant Vouzon, pour suivre la direction de Bourges, on la reconnaît parfaitement au-dessous de la tombelle du Chesnay, près de la ferme de Misilvert. Elle est encore plus visible après avoir passé le Beuvron au gué de l'Ange. Les marais qui avoisinent la rivière avaient rendu ici l'exhaussement de la chaussée très-nécessaire. On en perd la trace ensuite dans l'immense *plaine des Césars*, mais le nom que porte ce lieu désert et la croyance où l'on est que l'*étang des Césars*, qui en occupe le centre, a été creusé par les soldats romains, sont, nous le croyons, des indices suffisants du passage de la voie en cet endroit.

Ici nous arrivons à l'un des points les plus remarquables de notre voie : nous continuerons à rappeler les divers indices qui dessinent son cours, après avoir traité des antiquités de la localité qui fait le sujet du paragraphe suivant.

II. — Pierrefitte.

Le bourg de Pierrefitte tire évidemment son nom d'une an-

cienne pierre fichée, *petra fixa* ou *ficta*, comme on disait en latin du moyen âge; c'est le nom que porte Pierrefitte dans les titres les plus anciens.

Cette pierre fichée, d'un assez haut intérêt pour avoir donné son nom à une localité dont nos recherches vont constater l'importance, devait être un de ces monuments religieux auxquels on donne le nom de *peulvan*, et dont nous avons essayé de préciser l'origine dans notre mémoire de 1863.

Nous retrouverons encore des souvenirs de l'époque gauloise dans la multitude de tombelles disséminées sur le territoire de la commune de Pierrefitte.

Le groupe le plus rapproché du bourg est celui des *communs* de Souesmes, sur le bord de la voie romaine, à l'endroit où commençait le diocèse de Bourges. La hauteur des buttes varie de 5 jusqu'à 11 décimètres, et leur circonférence, à la base, est de 6 à 30 mètres. Un fait remarquable, c'est que la terre noire et légère dont elles sont formées est tout à fait différente de celle du sol; elle ne renferme pas le plus petit caillou, tandis que le terrain sablonneux qui les supporte en contient une si grande quantité qu'il présente l'aspect des grèves d'un fleuve. Des fouilles pratiquées dans ces tombelles ont démontré qu'elles étaient appliquées sur le sol, qui n'avait pas été remué, et qu'elles ne contenaient absolument rien d'étranger à la terre qui les compose. Comment expliquer leur formation? La terre a-t-elle été tamisée, ou a-t-elle été apportée de plus loin? Le pays était-il boisé à l'époque de leur érection, et, la terre ayant été enlevée à la surface du sol, ne sont-elles composées que du détritus des feuilles?

En remontant vers le nord, et après avoir passé le ruisseau de la Boute, on aperçoit une élévation de terrain remarquable, qui semble un ouvrage de main d'homme, destiné à la défense du pays; il produit l'effet des camps retranchés de Neung et de Millançay. Ce n'est qu'après l'avoir examiné attentivement qu'on le reconnaît pour un tertre naturel, terminé du côté du couchant par une pente abrupte, et ayant fort bien pu, grâce à sa disposition toute particulière, être approprié à la défense et servir de lieu de refuge. Cette espèce de campement naturel est traversé de l'est

à l'ouest par un chemin, pour le passage duquel on a ouvert une tranchée dans la pente abrupte de l'éminence. On reconnaît très-bien, à la sortie de la tranchée, la forme de cet ancien chemin, construit en chaussée sur le terre-plein du tertre. Au pied de la pente la plus rapide, se voient, disposées sans ordre, près de quarante tombelles, de dimensions fort variées, mais plus fortes, en général, que celles des tombelles des communs de Souesmes. Leur diamètre s'étend depuis 6 mètres jusqu'à 30, et leur hauteur depuis 5 décimètres jusqu'à 2 mètres environ. Leur formation est absolument la même que sur les communs de Souesmes. Quinze d'entre elles ont été fouillées infructueusement, en 1832, par M. Chazereau, d'Aubigny, et plusieurs autres l'ont été par moi, en 1834, sans plus de succès pour l'explication de leur origine. Le tertre et les tombelles portent le nom de *Neumars,* qui peut indiquer des marches situées près d'un marais [1].

Le tertre de Neumars et les terrains environnants forment une étendue de plus de 500 hectares, entièrement incultes, et l'on n'y aperçoit aucun buisson de plus de 1 mètre de hauteur; les rives mêmes de la Boute ne présentent qu'un pré bourbeux couvert de joncs : ce sont les communs de Brinon et de Pierrefitte. Une grande partie du territoire de ces bourgs présentait jadis un souvenir bien caractéristique des anciens pays de frontières, qui n'appartenaient en propre à personne : elle dépendait une année de Brinon pour la justice et les droits féodaux, et l'autre année de Pierrefitte.

Au delà du tertre de Neumars, non loin de la ferme de Cerbois et sur le bord d'un vieux *chemin chaussé,* labouré maintenant, on rencontre une tombelle isolée, haute d'environ 2 mètres, dont la base est moins large que celle des tombelles agglomérées, ce qui donne une forme plus pyramidale au monument. Sa composition est analogue à celle des autres tombelles de la commune de Pierrefitte; mais ici la surface du sol est de la même nature que la terre de la tombelle et diffère complétement du reste de la plaine. C'est un terrain cultivé et qui a supporté très-ancien-

[1] *Neur* ou *noio*, « marécage »; *marz*, « limite » (gallois et armoricain).

nement des habitations, comme l'indique la couche épaisse d'humus qui couvre le sol primitif et renferme des débris de tuiles à rebord. On raconte qu'une jeune fille, qui venait de perdre son amant, l'ensevelit dans cet endroit et fit vœu de passer le reste de sa vie à lui élever un tombeau. En effet, tant qu'elle vécut, elle y apporta continuellement de la terre sur la pointe d'une aiguille, et la tombelle de Cerbois fut le résultat de l'accomplissement du vœu. On voit près de là, à l'angle d'un taillis, la fosse d'où est provenue, dit-on, la terre de la tombelle. Dans le voisinage des monuments gaulois, on rencontre parfois des fosses creusées, comme celle-ci, en forme d'entonnoir, et qui servaient sans doute à quelques pratiques du culte de nos aïeux. On les connaît sous le nom de *mardelles*. Malgré la tradition remarquable relative à la tombelle de Cerbois, une fouille profonde ne nous a pas démontré que ce monument fût élevé sur un sépulcre.

Les groupes de tombelles sont regardés dans le pays comme la sépulture d'une armée de Sarrasins défaite dans les plaines de Pierrefitte. Une fontaine et un moulin portent aussi le nom *des Sarrasins*. Les traditions relatives à ce peuple, fort communes dans la haute Sologne, perpétuent le souvenir de l'immense terreur que répandit en France l'invasion sarrasine. Un fait incontestable, c'est que, malgré le nom qu'elles portent et les traditions qui s'y rattachent, les tombelles de Pierrefitte, comme celles de Salbris, ne sont pas des sépultures. On pourrait supposer que le tertre de Neumars a été habité et que ces buttes soutenaient les cabanes gauloises, de forme circulaire et construites en clayonnage ; mais l'épaisse couche de détritus qui indique toujours l'ancienne existence d'un lieu habité n'aurait pas disparu, et on la trouve près de la tombelle de Cerbois, avec une épaisseur considérable encore, recouvrant le sol et les cailloux formant le sol de la plaine.

En considérant la grande quantité de tombelles échelonnées de distance en distance sur les frontières du pays chartrain et du Berri, on pourrait croire, nous l'avons dit, que les Gaulois voulaient suppléer, par des éminences factices, aux limites naturelles de montagnes ou de coteaux qui manquaient sur l'immense uniformité des plaines de Sologne. Ces monuments n'ayant pas été des tombeaux,

ni des lieux d'habitation, il est impossible de ne pas les regarder comme essentiellement limitants [1].

Si nous arrivons maintenant aux monuments de la domination romaine, nous reconnaîtrons tout de suite deux circonstances ordinaires dans la topographie des bourgs du moyen âge qui ont succédé à des établissements gallo-romains : les habitations sont enfermées dans l'enceinte du camp retranché, et les ruines de la localité antique sont à quelque distance du camp. A Pierrefitte, les vestiges des constructions gallo-romaines se rencontrent entre la rivière, le moulin de Villemignon et la ferme du Bouchot, dans une étendue assez grande pour y reconnaître l'emplacement d'une petite ville. Les débris de tuiles et de briques ne se trouvent pas à la surface du sol, mais il suffit de creuser à très-peu de profondeur pour les faire paraître.

Les remparts du camp ont environ 1,200 mètres de pourtour, 12 à 15 d'épaisseur moyenne, et 10 d'élévation ; la largeur des fossés, à demi comblés dans plusieurs parties, varie de 4 à 5 mètres : ils étaient alimentés par une source qui se trouve sur le versant oriental. Le retranchement a la forme d'un carré long à angles arrondis, assez irrégulièrement tracé. La terrasse orientale suit la courbure du coteau de la Sauldre, sur la crête duquel elle s'élève. Il n'avait pas, anciennement, plus de quatre issues; la cinquième est moderne, elle a été faite depuis que la voie romaine, qui passait la Sauldre au gué de Falaze, a été abandonnée pour le chemin actuel et le pont de Sauldre.

Le camp est loin d'offrir l'élévation, la masse et les proportions régulières, de celui de Millançay, situé sur l'embranchement de droite. Ce doit être un *castrum* de la fin du Haut-Empire, destiné, avec ceux de Vouzon, Chaumont, Neung et Romorantin, à former une ligne de défense sur deux routes importantes. On a recueilli dans le camp plusieurs médailles de Septime Sévère et de Constance Chlore. La circonstance du passage de César par le pays qui nous occupe nous avait d'abord fait supposer que le camp de Pierrefitte, situé aux confins du Berri, avait été fait à la hâte

[1] Cf. *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1863, p. 102 et suiv.

par ses soldats, suivant l'usage invariable de se fortifier aussitôt que l'on arrivait à un endroit où l'on devait passer la nuit; mais cette circonvallation n'est pas assez étendue pour que César, qui marchait avec dix légions, pût s'y établir.

Des lignes de défense plus considérables, et bien reconnaissables encore, quoique les fossés soient comblés et les retranchements presque à fleur du sol, se remarquent au sud-ouest de Pierrefitte, vis-à-vis le coude de la Sauldre. Ces lignes sont divisées en deux parties; la plus rapprochée du bourg forme un carré assez régulier, aux angles duquel sont des espèces de tombelles très-aplaties et entourées de fossés. D'autres fossés coupent en divers sens l'enceinte principale et la prolongent assez loin d'une manière irrégulière. Tous ces ouvrages sont si peu apparents maintenant, qu'on ne peut facilement s'en rendre compte, et cette raison précisément me les ferait reporter à une très-haute époque.

Le nom de *Lignières,* que porte cette circonvallation, indique assez que, dans le pays, elle a toujours été reconnue pour d'anciennes lignes de défense. Rien n'empêcherait donc de croire que ce fut là le premier campement (*prima castra*) de César, après son passage de la Loire à Genabum. Avec la célérité qu'il mettait dans sa marche, on peut bien lui accorder d'avoir fait onze lieues dans un jour. D'ailleurs, le texte des Commentaires est précis : « Exercitum Ligerim traducit, atque in Biturigum fines pervenit, » et ce texte s'accorde merveilleusement avec la position de Pierrefitte, sur la frontière du Berri, comme avec les vestiges du camp de Lignières.

En face de ce campement est le gué de Falaze; entre le gué et la ferme de Bourdaloue (*borda leucæ,* « borne de la lieue »), on remarque très-bien la forme de la chaussée romaine, quoiqu'elle soit labourée maintenant.

III. — Souesmes.

Malgré l'orthographe depuis longtemps en usage, il est certain que le nom du bourg de Souesmes, *Soemium* des chartes latines, doit s'écrire *Soëme,* comme je l'ai vu dans quelques vieux titres français.

Le nom de Soëme peut être dérivé des radicaux gaulois *so am* ou *so an*, signifiant *sur le bord de l'eau*. Il convenait parfaitement à une localité située sur la rive de la petite Sauldre, qui se partage ici en plusieurs ruisseaux.

Nous avons la conviction que le bourg de Souesmes renferme des souvenirs matériels des temps antiques, mais il faut les attendre encore du résultat de nouvelles recherches. Nous sommes forcé de nous borner aujourd'hui à constater l'existence, dans cet endroit plus qu'en aucun autre de la Sologne blésoise, de toutes les traditions commémoratives des croyances antérieures au christianisme. Une pratique superstitieuse et une légende locale méritent d'être consignées ici.

A quelque distance du bourg de Souesmes coule une fontaine dédiée à saint Antoine; les jeunes filles y jettent de petites pièces de monnaie pour obtenir d'être mariées dans l'année. Une chapelle grossière a été construite près de là, sur le carreau de laquelle on jette aussi des offrandes et où les filles qui ont été mariées déposent une quenouille garnie de rubans, offrande qui se fait d'ordinaire à la chapelle de la Vierge dans les églises de campagne.

Voici la légende : la nuit, dans la vallée des Combes, on rencontre parfois trois fées, vêtues de blanc, qui vont et viennent, en dansant et se tenant par la main, d'un côté de la vallée à l'autre; elles chantent cette phrase rimée :

Qui me mène
Me ramène,
Qui me mènera
Me ramènera.

Et, en effet, ceux qui les rencontrent sont obligés de les conduire deux fois, pour l'aller et le retour d'un coteau à l'autre.

La fable des trois fées peut remonter également aux druidesses gauloises, aux trois Parques (*tria fata*) des Romains, ou aux trois Nornes germaines. Ces mythes ont dû être puisés à une source commune, et c'est leur haute antiquité qui les a rendus si tenaces dans leur durée.

On doit noter encore les vestiges d'une espèce de circonvallation, peu étendue et à demi détruite, que l'on rencontre sur la route de Ménétréol, à 1 kilomètre de Souesmes. Elle est formée par des douves presque entièrement effacées dans beaucoup d'endroits et disposées en carré long. D'autres douves, ayant encore 1 à 2 mètres d'élévation, occupent à peu près le milieu de l'enceinte, et font de loin l'effet de tombelles oblongues. Une fouille pratiquée dans l'une d'elles n'a rien appris sur son origine, et il est difficile de deviner à quelle époque appartient ce monument, qui a pu servir de ligne de défense sur le sommet du coteau de la Sauldre. La tradition qui rapporte sa construction aux Sarrasins doit, au moins, lui faire attribuer une grande ancienneté.

Avant d'aller plus loin, nous devons dire que, tout en reconnaissant un établissement gaulois à Souesmes, nous ne pouvons le regarder que comme un lieu de défense et de refuge situé sur une route importante, et non comme une localité constamment habitée.

Noviodunum même, seule place intéressante sur cette route, ne devait être qu'un oppidum refuge, une position avancée couvrant les avenues de la capitale du Berri, et non une ville fortifiée comme celles d'Orléans et de Bourges.

Peu après avoir quitté Souesmes, nous n'avons plus rencontré de vestiges certains de la continuation de la voie romaine, mais nous avons reconnu depuis que nous nous étions écarté de sa trace, par suite de nos préoccupations à l'égard de Neuvy-sur-Barangeon où Hadrien de Valois a placé *Noviodunum Biturigum*, et vers lequel nous marchions le plus directement possible. Les différentes localités que nous venons d'explorer nous ayant présenté des témoignages évidents de leur substitution aux établissements de l'époque romaine, nous étions entraîné à supposer que les mêmes faits s'étaient accomplis à l'égard de Neuvy-sur-Barangeon, situé sur le vieux chemin d'Orléans à Bourges et qui suit dans beaucoup de ses parties la direction de l'ancienne voie. C'est une nouvelle recherche à faire.

IV. — Villate.

Tout le pays situé entre Souesmes et Neuvy-sur-Barangeon n'est qu'une lande inculte, parfaitement unie, et le village de Neuvy est situé dans un bas-fond, sur le bord du ruisseau du Barangeon. Nous eûmes promptement reconnu que le village et les environs n'offraient aucun vestige d'antiquités; il restait à demander aux traditions locales des renseignements qu'elles ne manquent guère de fournir, et nous vîmes, une fois de plus, dans cette occasion, quel véritable appui elles prêtent aux recherches archéologiques. Voici ce qui nous fut raconté par les *anciens du pays*. Nous le répétons textuellement, comme spécimen de ces sortes de légendes et pour faire juger des ressources qu'elles peuvent fournir. Elles nous transmettent, confondus ensemble, à la vérité, les souvenirs de tous les événements capitaux qui se rapportent au pays; il ne s'agit que de les y démêler.

« Neuvy avait été ville, il y avait bien longtemps, et ville considérable; mais alors elle était située plus loin : ses ruines se voient encore dans un bois placé entre les fermes de la Garanne et de Villate, à une demi-lieue du village actuel. Du temps où Neuvy était ville, le roi des Romains, faisant la guerre au roi de France, réfugié à Méhun-sur-Yèvre, ne prit Neuvy qu'après dix-huit mois de siége. La ville fut détruite et les habitants passés au fil de l'épée; ceux qui échappèrent au massacre revinrent plus tard, quand le pays fut tranquille, bâtir, sur les bords du Barangeon, quelques habitations qui furent l'origine du village actuel. La route d'Orléans, qui passait par l'ancienne ville, fut détournée pour traverser Neuvy; le bourg acquit une certaine importance; mais depuis la création de la grande route de Paris à Toulouse, par Vierzon, le pays devint désert. Il s'y tient pourtant encore tous les ans une foire considérable. »

Il est facile, on le voit, de retrouver dans ce pêle-mêle historique les principaux événements accomplis dans la contrée, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours :

1° Tenue d'une de ces assemblées commerciales qui avaient lieu sur les marches, et d'où sont venus, comme on sait, notre

mot de *marché* et tous les vocables relatifs au commerce dans lesquels se trouve le radical *merk* ou *mark;* ces assemblées, dont la première origine doit remonter ici jusqu'à l'époque gauloise, continuent de se tenir à la même place sans interruption, après tant de siècles et tant de bouleversements divers, qui ont changé complétement et l'importance de la localité et jusqu'à la physionomie du pays : nous retrouvons ici, dans les habitudes commerciales attachées aux terrains frontières, une persistance égale à celle des superstitions qui se rapportent à la consécration des anciennes marches [1];

2° Invasion des Gaules par César et siége de Noviodunum confondus avec la destruction de la ville gallo-romaine par les barbares, la guerre des Anglais au xv^e^ siècle, et la retraite de Charles VII dans le Berri;

3° Le nom de Villate, *Villata,* assemblage de plusieurs *villas,* resté à l'une des fermes qui touchent aux ruines antiques, perpétuant le souvenir d'une ville gallo-romaine;

4° Passage de la voie antique par le bois de Villate;

5° Enfin ce nom de *Neuvy,* anciennement *Neuvic* (*novus vicus*), indiquant la formation d'un *nouveau bourg,* et les deux époques de son existence parfaitement caractérisées par les noms de *Villate* et de *Neuvy,* l'un romain, l'autre du moyen âge.

Avant de nous diriger vers les ruines, nous étions déjà convaincu qu'elles se rapportaient à l'époque romaine.

En effet, à peine entré dans le taillis épais qui les couvre, nous reconnûmes qu'il enlaçait dans ses racines une multitude de débris de grandes briques, de tuiles à rebord, de pierres cubiques de petit échantillon et de vases domestiques. Arrivé au milieu du taillis, nous aperçûmes une enceinte carrée, fermée de murailles, dont quelques débris s'élevaient encore au-dessus du sol et présentaient dans leurs assises de ces cordons de grandes briques si communs dans les constructions gallo-romaines. Le revêtement de pierres de petit échantillon était complétement arraché. Tout porte à penser que c'était là ou une tour carrée d'enceinte ou

[1] Voyez notre mémoire de 1863.

un reste de forteresse. Un ruisseau coule à travers le taillis sur un lit formé de débris de constructions antiques, et sa source surgit en bouillonnant du milieu d'un petit pré situé dans l'enceinte même du bois de Villate. Un aqueduc souterrain, de tuyaux de terre cuite s'emboîtant les uns dans les autres, conduisait sans doute l'eau de cette source dans des bains publics; plusieurs de ces tuyaux ont été arrachés dans un autre pré, situé également dans l'enceinte du bois et qui porte le nom significatif de *pré aux Caves*. Ces tuyaux se dirigeaient vers la ferme de la Garanne, et le fermier avait vu l'issue de l'un deux dans une cave de la ferme, qui a été comblée depuis.

L'objet qui a piqué le plus notre curiosité, dans le bois de Villate, est une éminence semi-circulaire, située à l'une des rives du bois; elle a 5 à 6 mètres de hauteur et présente l'apparence d'un hémicycle de théâtre antique qui aurait été enseveli sous les terres amassées par suite de la longue végétation qui s'est établie sur ses ruines. Cette éminence étant couverte, comme le reste des ruines, par un taillis épais, il était impossible d'y entreprendre une fouille en règle en l'absence du propriétaire du terrain. Cependant quelques coups de pioche ayant amené des pierres et du mortier dans les différentes parties de l'éminence, et des fondations s'étant rencontrées dans l'alignement qu'aurait dû suivre le *proscenium*, nous avons pu jusqu'à un certain point être confirmé dans nos conjectures. Ajoutons qu'un grand nombre de pierres de petit échantillon, et de claveaux étroits, parfaitement taillés, jonchaient le sol.

Voyons maintenant si la position de ce lieu peut répondre à celle qu'indique César, et si les opinions déjà émises sur cette question peuvent se soutenir en présence des faits que nous venons de signaler.

Nous avons laissé le proconsul à la fin de sa première journée de marche, après avoir quitté Genabum, et parvenu jusqu'aux frontières des Bituriges. La position de Pierrefitte, les souvenirs d'antiquité que nous y avons recueillis, l'enceinte de Lignières, nous ont permis d'y placer le *prima castra* des légions.

Le lendemain, César reprend sa marche et arrive devant Novio-

dunum, oppidum des Bituriges, qui se trouvait sur sa route, « positum in via, » et dont il allait faire le siége, quand les habitants, instruits sans doute du sort des autres établissements gaulois que le conquérant avait attaqués, demandèrent à capituler. César avait ordonné de livrer les armes, les chevaux, et de donner des otages. Les centurions étaient entrés dans la place, suivis de quelques soldats, pour faire exécuter les conditions de la capitulation, quand les vedettes gauloises aperçurent du haut des remparts la cavalerie qui formait l'avant-garde de Vercingetorix. Le général arverne, à la nouvelle de l'approche de César, avait été encore une fois obligé d'abandonner ses projets, et il arrivait, avec une rapidité égale à celle de son ennemi, porter des secours aux Bituriges. Aussitôt les dispositions de la garnison sont changées : elle se précipite sur les soldats romains, reprend ses armes, et les centurions parviennent, non sans peine, à s'échapper avec leurs soldats. César fait alors avancer sa cavalerie, qui ne peut soutenir le choc de celle des Gaulois; mais celle-ci, à son tour, est repoussée par un corps de 400 cavaliers germains, que le proconsul tenait en réserve, et elle est obligée de regagner en désordre le gros de l'armée. Noviodunum se rend, et César marche sur Avaricum, la place la plus forte comme la plus grande des Bituriges, persuadé qu'en s'emparant d'elle la cité entière serait réduite.

C'est alors que Vercingetorix, reconnaissant que ses bandes, intrépides mais mal façonnées à la tactique militaire, ne pourraient jamais tenir, même à force supérieure, contre la discipline des légions, entama ce mémorable plan de campagne qui consistait à brûler tous les villages, toutes les habitations et toutes les villes difficiles à défendre qui se trouvaient sur le théâtre de la guerre, et à laisser en rase campagne, par un hiver rigoureux, un ennemi privé de vivres et de fourrages. Il y eut un sentiment d'héroïsme universel dans toute la population que cette mesure allait réduire à la misère. En un seul jour vingt villes du Berri furent brûlées, et l'on en fit autant dans les États voisins. On n'apercevait de tous côtés que le feu et la fumée des incendies et les habitants fuyant à travers les campagnes désolées, pour aller chercher un refuge dans les pays où la guerre n'avait pas encore pénétré.

Nul murmure ne se fit entendre; chacun se consolait en pensant que du malheur commun naîtrait le salut de la patrie. En effet, ce plan, si bien approprié au caractère d'une lutte nationale, aurait réussi sans doute, si les habitants d'Avaricum eussent consenti à suivre l'exemple général. Leurs députés vinrent au camp de Vercingetorix, se jetèrent à ses genoux et le supplièrent pour la conservation de leur ville, « l'ornement, le boulevard du pays, et la plus belle de presque toutes les Gaules. » Le général gaulois céda aux prières de son conseil, ému par les larmes des députés d'Avaricum; car il était dans sa mauvaise fortune d'être entraîné continuellement dans des fautes que son génie avait prévues. Nous avons vu de nos jours la capitale d'un grand empire ne pas hésiter, dans des circonstances toutes semblables, et sa résolution intrépide amener la chute du César des temps modernes.

Le théâtre de la guerre est dès lors porté vers Avaricum; le proconsul y dirige son armée et vient camper devant ses portes. Le général gaulois, qui avait suivi César par des chemins détournés, va placer son camp à seize milles d'Avaricum et probablement sur la route qui conduisait de cette place à Gergovie des Arvernes, qui devenait la position la plus importante de la ligue gauloise, si Avaricum venait à succomber [1].

La question du passage de César par Gien étant écartée dès le principe, nous n'avons à discuter la position de Noviodunum qu'avec les auteurs qui sont d'accord sur le point de départ d'Orléans et la direction par la Ferté-Saint-Aubin.

Hadrien de Valois a dit peu de chose à l'occasion de Neuvy-sur-Barangeon, sauf que le nom de *Neuvy* lui paraissait un débris de celui de *Noviodunum*, ce qui est une erreur. Il est probable, en outre, qu'il avait égard à sa position sur la ligne directe d'Orléans à Bourges, car il y a un autre Neuvy sur la route de Gien au pays des Boïens, où M. Mangon de la Lande place Noviodunum [2]. L'opinion d'Hadrien de Valois, comme on voit, rentre dans la nôtre; nous n'avons fait qu'y ajouter la découverte des

[1] *Guerre des Gaules*, VII, XII, XIII, XIV, XV, XVI.

[2] *Mélanges d'archéologie*, publiés par S. Bottin, p. 232.

ruines de la ville antique, qui ne se trouvaient pas sur le lieu même où est aujourd'hui le village de Neuvy.

L'opinion de Lancelot qui place Noviodunum à Nouan-le-Fuselier ne peut soutenir l'examen, puisqu'il n'y a point de doute sur l'ancienne circonscription du pays chartrain, déterminée par les limites du diocèse. Lancelot reconnaît lui-même l'exactitude de ce moyen de repère dans le mémoire même où il discute la position de *Noviodunum Biturigum*[1]. Or Noviodunum était en Berri, et Nouan-le-Fuselier a toujours fait partie du diocèse d'Orléans, qui, à l'époque de la conquête, dépendait des Carnutes. Lancelot repoussait l'attribution à Neuvy, « parce que, disait-il, cette localité, située dans les landes de la Sologne, n'avait pu être l'emplacement dont le nom terminé en *dunum* signifie *hauteur, éminence, colline.* » Mais *dunum,* placé à la suite d'un nom de lieu, avait fini par prendre la signification de *ville,* comme dans *Cæsarodunum,* par exemple, situé en plaine autant qu'il est possible de l'être. « Et, en outre, le mot de *Neuvy,* ajoutait-il, vient de *novus vicus,* et non de *Noviodunum,* nom qui se retrouve bien mieux dans celui de *Nouan.* » Mais précisément Nouan est situé de même dans les plaines de la Sologne, sur les bords du Néant, comme Neuvy sur ceux du Barangeon, et nos découvertes aux environs de Neuvy font évanouir les difficultés que présentait Lancelot sur le nom et la position de cette localité.

D'Anville[2], partageant l'opinion de Lancelot à l'égard de Neuvy, reconnaît l'erreur de celui-ci pour la position de Nouan sur le territoire des Carnutes; mais, séduit par l'affinité de ce nom avec celui de Noviodunum, il place l'oppidum gaulois à un autre Nouan, situé à trois lieues sur la gauche et un peu au delà de Bourges, près de la route d'Autun. Or, si un fait constant résulte du récit de César, c'est que Noviodunum était situé sur la route de Genabum à Avaricum, et César n'avait certainement pas dépassé cette ville quand il se décida à en faire le siége. Mais d'Anville, calculant le temps que dut mettre chaque général à

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. VII, p. 643.

[2] *Éclaircissements géographiques,* p. 233 et suiv.

parcourir la distance qui les séparait l'un de l'autre, crut que Neuvy, comme Nouan, se trouvait trop près du point de départ de César, qui aurait dû rencontrer Vercingetorix après la capitulation de Noviodunum et en marchant sur Bourges. « Et puis, ajoute-t-il, comment le général gaulois, qui venait du Bourbonnais, eût-il pu suivre César dans sa marche de Noviodunum à Avaricum ? »

D'abord il ne fallait pas, il nous semble, appliquer le même argument à Nouan-le-Fuselier et à Neuvy, situés à 6 lieues l'un de l'autre, dans la direction d'Orléans à Bourges; ensuite il est impossible de tirer des inductions exactes de l'espace de temps qu'il fallait aux généraux pour parcourir le trajet qui les séparait l'un de l'autre. Le proconsul avait perdu du temps à former, selon l'usage, un camp retranché à sa station près des frontières des Bituriges, un autre devant Noviodunum avant d'en entreprendre l'attaque, et pendant qu'il parlementait avec la garnison. Les Gaulois, traversant un pays ami, ne rencontrèrent point d'obstacles; qui peut savoir d'ailleurs si le général gaulois partit seulement après la nouvelle de la prise de Genabum ou dès qu'il eût connu les désastres qui l'avaient précédée? Cette objection ne me semble donc pas forte. La seconde ne me le paraît guère plus; car, dans notre supposition de la rencontre des deux armées à Neuvy, celle de Vercingetorix pouvait suivre César par des chemins détournés tout aussi bien de Neuvy, à 7 lieues de Bourges, que de Nouan, qui n'en est distant que de 3 lieues. Toute la marche de César se développe et s'explique d'une manière bien plus naturelle en adoptant notre système, et nos recherches sur le terrain même le conduisent à l'état de démonstration.

Nous ne doutons pas que l'on ne doive rencontrer des vestiges d'antiquité à Allogny, le dernier bourg situé sur la voie que nous avons tracée entre Orléans et Bourges. Ce nom offre une grande analogie avec ceux d'*Allonnes,* où se voyaient des colonnes milliaires, sur la voie d'Orléans à Chartres; d'un autre *Allonnes,* près du Mans, où l'on rencontre les restes d'une enceinte romaine et de nombreux débris de constructions antiques; d'*Alauna,* capitale des *Unelli,* près de Valognes, enfin d'*Alaunium,* placé par l'Itinéraire

d'Antonin entre Apt et Sisteron. Ce nom est évidemment gaulois. On retrouve encore *Alauna* en Écosse, non loin de Kilsyth; *Alaunus*, rivière du même pays, que l'on croit être celle qui est appelée aujourd'hui *Alen*, etc.

Mais notre tâche est achevée; nous n'irons pas plus loin, malgré l'attrait qu'auraient eu pour nous l'étude des diverses positions militaires qui figurent dans la lutte de Vercingetorix contre César, le récit des événements dont elle fut remplie et le spectacle de la haute catastrophe qui la termine.

OBSERVATIONS HISTORIQUES

ET ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES D'AUGUSTODUNUM,

PRATIQUÉES À L'INTÉRIEUR,

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE FER,

AVEC NOTES À L'APPUI,

PAR M. J. G. BULLIOT,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

I. — Question de l'emplacement de Bibracte.

Les écrits de César n'ont laissé sur la Gaule que des renseignements fort incomplets. Quelques indications vives, rapides, précises, jettent çà et là sur les hommes et sur les choses de ce pays des traits de lumière au milieu de profondes obscurités. Tantôt c'est la physionomie d'un personnage qui s'accentue, tantôt quelques lignes d'une position militaire que l'auteur met en relief pour la clarté du récit. Mais la sobriété du narrateur ne permet pas toujours de suivre aisément le détail de ses opérations, et la critique, devenue très-scrupuleuse, hésite aujourd'hui sur l'emplacement d'un certain nombre de lieux où se sont passés les principaux événements de la conquête.

Parmi les noms qui doivent l'immortalité à César, celui de Bibracte, la grande forteresse des Éduens, est resté justement célèbre dans les récits de l'illustre capitaine. Cet oppidum est un de ceux qui excitent le plus justement notre intérêt, tant à raison de l'importance politique de la fédération à laquelle il appartenait, que parce qu'il est une des clefs de la topographie et de la

stratégie des *Commentaires*. Sa position sert en effet à déterminer le théâtre si controversé de ce champ de bataille où furent écrasés les Helvètes, ainsi que la marche des légions à certaines phases critiques des soulèvements de la Gaule. C'est donc incontestablement un problème archéologique de premier ordre que le véritable emplacement de Bibracte, parce qu'il touche à plusieurs graves questions de cette grande histoire.

Ce problème, qui consiste à savoir s'il faut chercher Bibracte sous les fondations romaines d'Augustodunum (*Autun*), ne date, à vrai dire, que du XVI^e^ siècle. Les traditions des âges antérieurs, consignées dans les chartes du XII^e^ siècle, conservaient le nom de l'oppidum celtique aux plateaux du mont Beuvrai, où il dominait, assis sur de vastes et formidables escarpements, à une altitude de 810 mètres, le cœur de la cité des Éduens et tout un système de défense étagé en face du bassin de la Loire. C'était l'opinion du jurisconsulte Coquille, de l'historien Hadrien de Valois. Mais, à côté de ces savants hommes, des beaux esprits autunois, érudits douteux, moitié par ignorance des faits, moitié pour flatter l'amour-propre de leurs concitoyens, Ladone, Edme Thomas, l'abbé Germain, commencèrent à mettre en vogue l'identité d'Augustodunum et de Bibracte, rattachant ainsi l'illustration de leur ville à des souvenirs antérieurs à son existence, comme c'était d'ailleurs la mode en ce temps. Ce préjugé passa de leurs écrits dans ceux du géographe d'Anville, qui sut le revêtir des formes brillantes et superficielles de la critique historique de cette époque. A partir de ce moment, il ne fut plus permis de douter de l'assertion de d'Anville; l'erreur fut proclamée vérité, et quiconque se permit d'y contredire s'entendit accuser de félonie envers *la sœur et l'émule de Rome*.

Vainement on objectait que la ville romaine gardait trop complétement le secret sur l'établissement gaulois, pourquoi ne dirions-nous pas la ville de Bibracte, puisqu'on n'hésitait pas à admettre que les Gaulois bâtissaient des villes? L'absence de toute substruction, de vestiges quelconques, armes de silex ou de bronze, de colliers, de pierres brutes, de cendres, la rareté des médailles pouvant se rapporter à l'époque gauloise, étaient cependant des circons-

tances bien singulières dans une ville bâtie par Auguste et habitée par des Gaulois. Mais la science a des réponses à tout; elle affirme souvent avec autant de certitude que la foi. « Cherchez toujours, nous disait-elle, fouillez plus avant et ne vous découragez pas. Sous l'épiderme romain, vous trouverez le sol gaulois et Bibracte. » On nous annonçait à ce prix « une ample moisson de médailles gauloises [1]. » — Nous n'en étions plus, pour notre part, à ces illusions. Tout le moyen âge avait remué, pour en extraire les matériaux de ses édifices, les fondements d'Augustodunum sans rencontrer Bibracte. Les fouilles pratiquées depuis le commencement de ce siècle n'avaient pas moins clairement démontré le néant de cette hypothèse de deux villes superposées. Il fallait donc chercher une explication et il n'y en avait qu'une qui fût rationnelle et possible, c'est que Bibracte n'était point à Autun.

Nous avions indiqué, dès 1856, dans l'*Essai sur le système défensif des Romains,* la solution du problème. Elle ne pouvait se trouver que sur le Beuvrai, dont les immenses terrassements répondaient seuls à la position, à l'étendue et à la puissance du vieil oppidum celtique. Dans un opuscule publié en septembre dernier, nous avons rendu compte à la Société éduenne des explorations, encore à leur début, ouvertes sur les plateaux de cette montagne.

Ces recherches, commencées par ordre de l'Empereur, reprises ensuite et continuées par M. le vicomte d'Aboville, propriétaire d'une partie du Beuvrai, nous permettent aujourd'hui d'affirmer à notre tour que là est le véritable emplacement de Bibracte. Ce fait vient de recevoir une confirmation nouvelle dans les études que nous faisons à Autun, et dont nous allons maintenant vous entretenir.

II. — Fouilles d'Augustodunum.

La ville romaine nous a donné son dernier mot. Ouverte et dépecée par la tranchée d'un chemin de fer, sur un parcours de plus de 1 kilomètre, sur une largeur moyenne de 25 mètres, et

[1] *Revue archéologique,* 1er novembre 1860.

de 4 à 6 mètres de profondeur, elle devait nous révéler enfin cet *oppidum longe maximum* de César, s'il eût existé quelque part sous son enceinte.

Mais pas un débris, pas un vestige de l'oppidum ni de ses habitants n'est sorti à la lumière. La fouille, remarquons-le, traversait le cœur de la cité antique, des quartiers enfouis depuis plus de quinze cents ans, à 1 ou 2 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel. L'emplacement s'appelle encore aujourd'hui *les Cités*. On a exhumé les maisons romaines, leurs murs, leurs angles, leurs pilastres, les rues, les carrefours, avec une quantité considérable de débris de toute nature. Mais, il faut bien le dire, cet immense tombeau ne renfermait rien de Bibracte, ou plutôt, comme nous allons le faire comprendre, c'est le tombeau de Bibracte qui n'existait pas.

III. — Assiette d'Augustodunum. — Conditions géologiques.

Les conditions géologiques dans lesquelles ces observations ont été recueillies rendent à cet égard toute méprise impossible. S'il n'existe au-dessous du sol romain que le sol primitif, complétement vierge de tout contact humain; si la nature et la composition de ce sous-sol les font distinguer, à première vue, de la terre ameublie par les détritus de la ville romaine et des générations qui y ont mêlé leur poussière, il est évident que l'on chercherait en vain cette couche intermédiaire, ce second *substratum*, où seraient enfouis l'établissement gaulois, les murs et les ossements des hommes et des animaux. Or c'est précisément le fait capital que nous allons constater.

La ville d'Auguste est assise sur un bloc d'argile en forme de rectangle, adossé, au midi, à une chaîne de collines fort élevées, déclinant, au nord, vers la rivière d'Arroux. Elle forme donc un plateau en pente douce, isolé des terrains adjacents par des ravins, qu'elle domine et dont les murs romains suivent les contours. Ce sous-sol argileux est recouvert, dans l'intérieur de la ville, d'une couche à peu près uniforme de terre meuble et végétale, dont l'épaisseur n'est fortement modifiée qu'au bas des pentes, par l'effet des alluvions, et près des murs extérieurs, par

les travaux de remblai pratiqués pour l'exhaussement des chemins de ronde et des glacis.

Rien ne fait mieux ressortir le contraste de ces deux formations géologiques que la section verticale pratiquée pour la tranchée du chemin de fer. L'œil les suit sur chacun des talus, à l'opposition des deux nuances, qui sont le noir presque intense pour la couche supérieure, l'ocre vif pour le sous-sol. La première est le sol proprement dit, engraissé, divisé par la culture, formé de la décomposition de matières organiques et végétales, d'une couleur très-brune et d'une épaisseur qui varie de 1 à 2 mètres. Le sous-sol présente l'argile à l'état pur, compacte, imperméable, homogène, n'ayant jamais subi l'action d'aucun agent chimique.

Cette partie supérieure, qui seule contient des traces humaines, appartient exclusivement à l'époque d'Auguste et aux temps postérieurs. On n'y rencontre absolument aucun vestige gaulois. Si parfois la zone inférieure a été atteinte par le contact des anciens habitants, ce n'est que comme appoint d'un travail de nivellement ou par l'excavation des puits ou des hypocaustes. Çà et là des débris de charbon ou de tuiles ont pénétré jusqu'à l'argile et se sont incrustés dans la surface molle de la glaise, sans aucun débris d'ustensiles ni de monnaies d'aucune époque.

La régularité des couches et des stries de l'argile n'est nulle part interrompue que par les murs romains, dont les coupes se profilent encore; l'aire même des appartements repose, sans aucune exception, sur le terrain primitif.

Lorsque les matériaux en ont été enlevés pour le besoin des constructions modernes, les lacunes sont indiquées par la forme du terrain, qui en a conservé le moule, et par la nature des débris et des remblais provenant de la couche supérieure, qui ont servi à combler l'excavation. Ces légers bouleversements n'ont eu lieu que pour écarter çà et là les obstacles rencontrés par la bêche et la charrue, en se heurtant à quelques débris de maçonnerie antique.

L'examen des voies donne lieu à des observations non moins concluantes.

Il n'existait au-dessous des empierrements romains ni substruc-

tions, ni aires d'habitations, ni terrain noir, ni clous, ni monnaies, ni poteries. Or, partout où ont persisté durant des siècles les agglomérations humaines, le sol change de nature. Les sels, les détritus, pénètrent et exhaussent la couche végétale; le tuf lui-même, au contact incessant des agents chimiques, se décompose et se transforme. La police des *vici* gaulois était suffisamment tolérante pour ne pas y interdire la présence des animaux domestiques, surtout des porcs, la principale richesse du pays éduen, et dont la chair formait la base de l'alimentation. Mais le sol inférieur n'a été ni fouillé ni pétri. Les ossements même des bêtes destinées à la consommation n'y ont pas pénétré; ils n'existent que dans la couche supérieure, au-dessus des bétons gallo-romains. Quoique dépourvus d'eau, les terrains ne renfermaient ni citernes ni excavations d'aucune sorte. Les puits qu'on a rencontrés, étroits et muraillés en bon appareil, dépendaient sans exception des habitations gallo-romaines et s'élevaient à la hauteur du sol romain.

La grande voie de Rome, qui partage la ville de l'est à l'ouest, a été coupée transversalement par la tranchée : elle repose partout sur le tuf compacte. L'épaisseur de son empierrement ayant nécessité une trouée dans l'argile, nous avons exploré sur ses flancs la couche entamée par son établissement; l'argile remuée renfermait des poteries fines à vernis rouge, avec bordure saillante de feuilles d'ache : le tout reposait sur la glaise dure. De ce point, une rue se dirigeait au midi. Coupée dans le sens longitudinal, sur plus de 100 mètres de développement, rien, sous son empierrement, n'indique une seule trace d'occupation antérieure, ni briques, ni poteries, ni débris, ni terre végétale. Les mêmes observations se répètent sous tous les autres chemins. Or, de quelque nature qu'eussent été les objets existant sous la couche primitive des voies, l'empierrement y apposait pour ainsi dire les scellés. Ce terrain, depuis leur création, n'a pas été remué, le lit de pierres sur champ qui forme l'assise inférieure étant encore aujourd'hui intact sur tous les points. Si donc aucun objet n'existe à cette profondeur, c'est qu'il n'existait rien au moment de la construction des voies, c'est qu'elles étaient fixées sur un sol entièrement neuf.

Leur direction elle-même est un argument. La ville d'Augustodunum était tracée au cordeau. Si Auguste eût sacrifié la ville gauloise pour établir une cité sur le modèle d'un damier, la destruction des habitations primitives eût, à bien plus forte raison, laissé des traces sous le sol. Augustodunum, en dehors du *castrum*, était divisé en cent quatre-vingt-deux îlots de 105 à 107 mètres de côté [1], se coupant partout à angle droit. Les rues aboutissaient généralement aux tours de la muraille romaine, distantes de même entre elles de 105 mètres, excepté au *castrum*, où elles sont plus rapprochées. Leur empierrement se compose de deux couches, l'une d'un lit de moellons de grès houiller, posés sur champ, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur; l'autre d'un cailloutis fortement comprimé, épais de 25 centimètres, et atteignant parfois la dureté des meilleures maçonneries. La voie centrale seulement est pavée de grands blocs de granit, de 50 centimètres à 1 mètre de diamètre, assis sur les autres couches; elle a été mise à nu avec ses trottoirs.

La régularité de ce plan démontre l'œuvre d'une pensée unique, d'une seule époque, d'un projet arrêté *à priori*, et exécuté sans entraves ni gênes d'aucune sorte résultant de la présence de monuments antérieurs. Si la prétendue grande ville gauloise eût existé, ses vieux édifices eussent contrarié les nouveaux et forcé à certaines déviations. Leurs débris ou leurs fondements seraient en opposition avec les alignements et l'architecture des Romains; on retrouverait l'aire de leurs appartements, les vases brisés du ménage, les clous des planches, la cendre des foyers.

Et ce n'est pas seulement à la tranchée du chemin de fer, mais

[1] M. Roidot-Déléage, architecte et géomètre, a relevé depuis quarante ans le tracé de toutes les rues qu'il a reconnues sous les constructions dirigées par lui. Le résultat de ses observations était tellement certain qu'avant l'ouverture de la tranchée du chemin de fer, il a marqué la place des rues romaines, et que les fouilles lui ont constamment donné raison. Cet exemple de dévouement et de persévérance désintéressée doit être cité comme modèle. L'observateur modeste qui, durant tout le cours d'une existence, s'est astreint à relever un à un tous ces jalons enfouis, à restituer avec une certitude mathématique un plan qu'on eût pu croire à jamais perdu, a rendu à l'archéologie éduenne un service qu'il n'est pas permis d'oublier.

dans la partie basse, dans la partie haute, au centre d'Autun, à la colline du petit séminaire, c'est partout, en un mot, que la fondation romaine repose sur le tuf. La composition géologique du sol depuis le sommet de la ville jusqu'au bord de l'Arroux est identique. Son épaisseur seule varie sur quelques points, soit par l'effet des alluvions, comme dans le quartier de l'hôtel de ville, soit par le fait des populations dans l'enceinte du moyen âge. Quant à la partie de la ville romaine qui n'a jamais été rebâtie, et qui forme à elle seule les deux tiers de son enceinte, la couche végétale reste avec une épaisseur de 1 mètre à peine et ne renferme absolument que des objets gallo-romains [1]. Sur les points les plus riches, les habitations somptueuses se sont succédé en laissant une masse de décombres plus considérable; la couche dépasse rarement 2 mètres et ne contient que les mêmes débris.

Dans la partie culminante de la ville, au *castrum*, seul point escarpé que l'oppidum gaulois, en supposant son existence, aurait dû nécessairement occuper, les observations ont été les mêmes.

La nécessité de reprendre en sous-œuvre les fondations des tours et des contre-forts de la cathédrale a forcé d'ouvrir de profondes tranchées et de descendre bien au-dessous du sol romain, au milieu de cette *arx* où Bibracte eût dû laisser son empreinte; les déblais n'ont donné que des tuiles à rebords, des poteries romaines et vingt-cinq médailles dont la série commence à Tibère et finit à Gratien, sans compter les pièces du moyen âge.

On rencontre souvent sur l'argile la première construction romaine, c'est-à-dire celle d'Auguste, surmontée de 1 mètre de décombres : enduits relevés de peintures décoratives, débris d'hypocaustes, marbres, poteries fines [2], cubes de mosaïques, bronzes. Lors de la reconstruction d'Augustodunum par Constance Chlore, et dans la précipitation de ce travail, qui ne dura guère que douze

[1] Cette vérification est surtout facile à la rue Creuse. Le sol romain y forme une couche unie dont l'intersection avec l'argile présente une ligne continue de démarcation qu'il n'est pas possible de méconnaître. Cette couche se compose de charbons, de débris de tuiles à rebords, d'enduits peints, de menus marbres; elle ne renferme que des médailles romaines.

[2] On a recueilli plus de quarante estampilles de potiers.

ans, ces déblais restèrent intacts. Les restaurateurs d'Augustodunum se contentèrent de les niveler et de couler à leur surface une couche de béton, qui devint le carrelage des habitations nouvelles et ferma la sépulture des anciennes. Ces traces étaient surtout visibles à droite et à gauche du pont des Oblats, dans l'intérieur du parc Saint-Jean, où la tranchée les avait mises à nu. Diverses découvertes permirent de donner une date à cette stratification, car on trouva dans un appartement, et dans l'intervalle compris entre les deux couches, seize grands bronzes du siècle des Antonins, et dans un autre vingt médailles de divers modules, toutes antérieures à la reconstruction d'Augustodunum par Constance Chlore[1]. Un moyen bronze de Galba fut extrait d'une petite case ménagée dans la maçonnerie d'un mur épais de 1 mètre, sur lequel on constatait la soudure d'une muraille moins large et moins solide, élevée postérieurement.

On arrive donc à cette conclusion, confirmée par les fouilles pratiquées dans les différents quartiers d'Augustodunum, qu'entre la ville romaine et le sol vierge qui la supporte, il n'y a point de zone de sous-sol intermédiaire où l'on retrouve la nécropole de Bibracte. Cette preuve négative si formelle, appliquée à une question aussi importante, n'est pas le résultat le moins intéressant des fouilles.

IV. — Résultats des fouilles.

Mais, en revanche, les renseignements romains abondent; et sans vous faire entrer, Messieurs, dans le détail de toutes les découvertes que nous avons eu à constater, nous nous bornerons à vous signaler quelques particularités qui ne sont peut-être pas indignes de votre attention.

Les habitations voisines du rempart, au nord, et traversées les premières par la tranchée, avaient peu d'importance. Aucune ruine, à l'exception d'un temple où l'on recueillit un tronçon de colonne d'un marbre magnifique, mais dont il fut impossible de suivre les constructions, n'annonçait une grande richesse. Les

[1] Domitien, Trajan, Adrien, Commode, Gallien, Probus.

murs des maisons n'avaient en général que 45 à 60 centimètres d'épaisseur, et probablement pas d'étages. La reprise des constructions de la décadence sur les fondations primitives était facile à reconnaître, tant à l'infériorité du travail qu'à la diminution d'épaisseur. Les appareils étaient peu soignés, les matériaux sans homogénéité, indistinctement de grès et de granit; à peine rencontrait-on çà et là quelques traces du petit appareil régulier si généralement employé dans les monuments et dans les habitations du centre d'Augustodunum. C'est là, aux alentours du Capitole et du forum, qu'ont été découverts les objets d'art, les belles mosaïques, les grandes sculptures. A mesure qu'on s'éloignait de ce centre luxueux, en reculant vers les remparts, la somptuosité des constructions diminuait; les mosaïques, les marbres, devenaient plus rares ou plus grossiers; le chapiteau corinthien disparaissait. Néanmoins, en se rapprochant de la voie centrale, au midi, quelques murailles de bonne maçonnerie atteignaient 1 mètre d'épaisseur, quoique les appareils fussent négligés, soit qu'ils aient appartenu à une mauvaise époque de l'art, soit qu'on ait jugé inutile de soigner la partie enfouie dans le sol.

Hypocaustes.

Dans le voisinage et des deux côtés de la voie, chaque maison était pourvue de son hypocauste, invariablement creusé dans le tuf. Ils semblaient appartenir à l'époque d'Auguste, mais leurs dimensions présentaient la plus grande variété. Un certain nombre n'avaient que 2 mètres de côté; nous en avons mesuré un de 7 mètres[1]. En s'effondrant sous la charge des terres, le plafond avait obstrué de ses débris, de fragments de grosses briques et de béton, la cavité intérieure. Cet hypocauste, malgré son antiquité évidente, que les circonstances de niveau et de superposition de débris reportent nécessairement au premier siècle, n'avait pas été fouillé lors de la reconstruction de la ville sous Constance Chlore. Ses chenets de fer étaient restés à leur place.

L'intérieur de tous ces hypocaustes était enduit d'un ciment

[1] En face de la rue des Quatre-Vents.

de tuile pilée, le fourneau carrelé de briques posées sur champ, comme nos fours modernes, quelquefois d'un béton recouvert d'une couche de terre réfractaire. Les piles de support, construites avec les mêmes matériaux, étaient couvertes d'un dallage d'énormes briques (80 centimètres de côté pour chacune), sur lequel reposaient les bétons des carrelages ou des mosaïques.

Enduits et pavés.

Les dimensions des appartements variaient comme celles des hypocaustes. L'aire comprise entre les murs était généralement de 3 à 5 mètres, rarement de 6; nous en avons mesuré une seule de 7 mètres. Presque partout, au niveau du sol, le long des murailles, règne un empatement de 6 centimètres de saillie et de 30 centimètres de hauteur, revêtu du même enduit et de la même peinture que le reste de l'appartement. Nous avons pu remarquer cette particularité dans une chambre dont l'enduit s'était conservé parfaitement intact jusqu'à $1^{m},50$ de hauteur. La peinture consistait en un treillis rouge à losanges sur fond blanc[1]. Les autres fragments d'enduits mis à découvert étaient généralement fins, mais monochromes, vermillon, bleu, vert, jaune, avec de simples encadrements ou filets d'une ou de deux couleurs. Des tablettes de schiste et quelquefois de marbre, ornées de moulures, formaient les soubassements.

Mosaïques. — Sculptures religieuses.

Les mosaïques, retrouvées par fragments considérables, appartenaient toutes à la seconde phase d'Augustodunum. Les unes se composaient d'un semis de pierres blanches sur fond noir; d'autres d'un fond blanc avec semis de cubes rouges et bordure formée d'un simple filet; des fragments de marbre affectant diverses formes, oblongs, hexagones, carrés, triangulaires, étaient parfois distribués sur la surface sans combinaison apparente et par un caprice qui n'avait rien de régulier. Tous ces marbres, du plus beau

[1] Chaque raie de couleur était large de 2 centimètres, le losange formé par l'intersection des raies avait 10 centimètres de long.

choix, provenaient de constructions antérieures, comme l'attestaient les moulures que nous avons remarquées sur les faces noyées dans l'enduit des mosaïques. Le même fait a été observé dans d'autres parties de la ville et dans les ruines datant de la couche de Constantin. Une seule, récemment découverte, se composait de caissons enchâssant des dessins géométriques et des dessins de fantaisie, tracés sur fond blanc avec des lignes de cubes rouges et noirs.

Les autres débris de pavements consistaient en scaïoles mélangées de plaquettes de marbre, en bétons unis, en simples briques. Des cubes, des restes de mosaïques détruites, étaient disséminés partout; les cubes de verre étaient généralement bleus, verts et jaunes.

Deux ou trois bases de marbre, recueillies près du temple dont nous avons parlé, quelques plinthes de calcaire fin, schiste ou marbre, deux belles plaques de marbre blanc, ornées de feuillages d'un travail recherché, mais de la décadence, contrastaient seules avec la pauvreté générale des matériaux.

Toutes les autres bases, les tambours de colonnes, étaient simplement de grès, quelquefois même de granit du pays, et grossièrement travaillés .L'absence de goût, l'impéritie du ciseau, y révèlent la précipitation, la main inexpérimentée des légionnaires et de ces ouvriers, demi-barbares sans doute, que Constance Chlore, au rapport d'Eumène, amena de l'île de Bretagne pour activer les travaux. Les fûts sont à peine ronds, les moulures à peine ébauchées : tout dénote la décadence profonde qui, dans le cours de ce siècle, fit descendre l'art romain à une infériorité dont il ne se releva plus. Aussi les sculptures religieuses, recueillies en assez grand nombre à Autun, et qui appartiennent presque toutes au III^e^ et au IV^e^ siècle, portent-elles sans exception l'empreinte de cette dégénération. L'intérêt qu'elles méritent dépend du sujet qu'elles représentent, non de la perfection du travail; elles sont une des manifestations les plus précieuses de cette mythologie indéterminée dans laquelle les dieux romains se soudaient pour ainsi dire avec les génies gaulois et produisaient dans l'art des créations inconnues jusqu'alors.

Augustodunum, ville de création romaine, mais peuplée en partie de Gaulois, avait conservé des traces de sa double origine. Les divinités des deux peuples y vivaient en bonne intelligence ; le paganisme latin prêtait indistinctement à leur culte ses formes artistiques, et, à côté des temples de Jupiter, d'Apollon, d'Hercule, les génies gaulois n'avaient rien perdu de leur popularité. Rome les acceptait avec tolérance sous le déguisement de dieux protecteurs, publics ou privés. Les maires, les sylvains, les fées, les génies des sources, tenant la corne d'abondance et la patère des génies romains, devenaient des *Lares* ou des *Deæ*, honorés officiellement dans les maisons ou les carrefours. Ce culte s'y exerçait au même titre que celui des lares compitaux dans les villes romaines, et de nombreux monuments recueillis au musée d'Autun en conservent le souvenir. Une collection de génies assis, debout, dans des niches, isolés ou réunis, offre une variété de types peut-être unique. Les explorations du chemin de fer ont ajouté quelques détails à ceux que nous connaissions.

Dans les peintures de Pompéi et sur le revers des médailles romaines, le *compitum* est représenté sous la forme d'un petit temple à fronton triangulaire, soutenu par des colonnettes. Ces édicules existaient aussi à Augustodunum, mais avec des proportions amoindries et des formes rudimentaires, qui semblent être la transition entre le type antique et les niches du moyen âge. Nos faubourgs conservent encore plusieurs de ces derniers spécimens dont le toit rappelle la forme des *compita* gallo-romains. Le diamètre de ceux-ci, à en juger par ceux que nous avons recueillis, varie de $0^m,55$, $0^m,85$ à $1^m,55$. Les plus petits de ces laraires étaient des monuments privés qui décoraient les maisons, encastrés dans leurs façades; les plus grands, des ouvrages publics élevés au milieu des carrefours. Déjà, il y a quelques années, et non loin de la mosaïque du Bellérophon, on avait trouvé un dais en marbre granulé et en voûte d'arête, de $1^m,55$ de diamètre. Plus tard, un second échantillon fut exhumé, près du même lieu, dans une ruine d'une certaine richesse[1] : les archivoltes étaient

[1] Lieu dit *la Croix-Blanche*.

ornées de moulures, et les gouttières étaient figurées aux quatre angles par des masques évidés. On a découvert dans la tranchée deux autres dais de moindres dimensions, également ornés de mascarons.

La similitude de ces petits monuments avec les niches de saints du moyen âge ne pouvait laisser aucun doute sur leur destination; mais, en suivant la tranchée au midi, une nouvelle indication nous parut se rattacher au même ordre de faits. Au bord d'une rue romaine, à $1^{m},50$ en avant des habitations, existait, sur son lit de pose, l'assise inférieure d'une énorme base carrée, de $1^{m},45$ de côté, couverte de moulures et isolée entièrement. Elle se composait de deux blocs de grès réunis par des crampons. Quoiqu'elle n'eût plus que 40 centimètres de hauteur, son intégrité permettait de déterminer les mesures de l'autel qu'elle avait supporté et qui avait 1 mètre de côté. Cette base, détachée sur la voie, et dont rien ne pouvait justifier ni la grandeur ni la présence, ne peut être que le reste d'un *compitum* dédié aux lares du quartier. En rapprochant ses dimensions de celles de la plus grande de nos coupoles, dont le diamètre est de $1^{m},55$, il reste à cette dernière 10 centimètres de saillie sur une base de même dimension que celle dont nous parlons. L'exiguïté des colonnettes qui supportaient la coupole monolithe n'admettant pas une grande longueur, elles prenaient nécessairement leur appui sur l'autel même ou sur un massif d'une certaine élévation. Ces monuments religieux n'étaient du reste soumis à aucune régularité, restant subordonnés à la richesse du quartier et à la fantaisie des particuliers. A Autun, près du point d'intersection de deux voies, et dans la région qui nous occupe, on exhuma un tronçon de colonne sur lequel étaient représentées les trois maires assises dans une niche[1]. Cette découverte rappelle naturellement à l'esprit le bas-relief de Metz dédié aux maires par les *vicani* de la rue de la Paix. Nous classons parmi les monuments de ce genre la colonne de Cussy, qui porte ces images sculptées sur son piédestal.

Les maires topiques se rencontrant partout, Augustodunum

[1] Il a été donné au musée par l'auteur de ce mémoire.

avait les siennes comme Metz, Trèves et tant d'autres villes. Leurs images, déposées dans les *compita,* y recevaient les ex-voto ; des lampes brûlaient devant elles. Indépendamment de la colonne dont nous avons parlé, elles sont encore figurées dans deux niches taillées dans les blocs d'un monument analogue à celui des dieux gaulois de Paris. Mais le plus souvent, nos divinités formaient des groupes distincts composés de deux personnages. Il y a quelques années, on découvrit, au pied du rempart romain, où il avait été précipité, un groupe de deux génies protecteurs d'un quartier. Le sylvain et la maire, assis sur un siége oblong et abrités par une sorte de dais de 60 centimètres de hauteur, tiennent chacun une corne d'abondance et la patère ; les draperies sculptées par derrière comme sur les flancs indiquent que ce simulacre, destiné à être vu sur toutes ses faces, devait être placé sur un autel. La plupart des autres figures que nous possédons étaient simplement appliquées à une muraille ou à une niche, l'artiste s'étant contenté de dégrossir la face adossée.

Sur l'un des groupes, la maire protectrice de la sainteté des foyers accomplit le jugement de Salomon en repoussant du pied la moitié du corps d'un enfant dont elle retient la partie supérieure ; un dieu ventru, le Mercure gaulois, armé du caducée, à côté d'une maire, porte à la tête et aux talons des ailes qui contrastent avec sa corpulence ; le nain gaulois lui-même, petit, trapu, ricanant, vêtu de la braie et du sagum serré à la taille, tend malicieusement la sacoche qui renferme son trésor. La fée protectrice, coiffée tantôt d'une tiare orientale, tantôt d'une chevelure nouée d'une manière bizarre, tient d'une main sa patère et de l'autre sa corne ; Épone, assise sur une jument dont le poulain lui sert de marchepied, porte les mêmes attributs.

Tout ce peuple sculpté des *compita,* reproduit ensuite par les céramistes, passait dans les laraires domestiques ou entre les mains des enfants. Plusieurs simulacres du *compitum,* de terre cuite blanche, sont composés d'une niche accotée de pilastres, de colonnes qui supportent un fronton triangulaire ou arrondi, de même nature que ceux des coupoles de pierre dont nous avons parlé. Une Vénus debout et d'un assez bon modelé occupe la

niche dans les six exemplaires que possède le musée. Cette divinité est la seule qui se rattache d'une manière directe au paganisme romain. Le bronze multipliait à son tour ces copies pour les habitations plus riches; une autre Vénus de métal, de même type que les précédentes, quoique d'un modelé moins parfait, avait appartenu aussi à un *compitum* domestique de même genre. Elle est en demi-relief; le dos, entièrement plat, était appliqué au fond de la niche. Cette industrie rappelait celle des ouvriers d'Éphèse, qui, suivant saint Paul, fabriquaient avec de l'argent de petits temples de la déesse, dont la vente formait un commerce étendu et lucratif.

Nous ne pousserons pas plus loin ce travail, trop long pour une lecture, trop court pour le sujet; qu'il nous suffise de dire, avant de le résumer, que tous les ustensiles, armes, fers, bronzes de toutes sortes, poteries de toutes fabrications, objets de parure, appartiennent à l'époque romaine et surtout à ses derniers temps. Ils ont été recueillis scrupuleusement et déposés dans des vitrines séparées, où il sera toujours possible de les étudier.

Parmi les ruines découvertes par la tranchée, les pans de murs, dont quelques-uns avaient encore 3 mètres de haut et constituaient le squelette d'un Pompéi gallo-romain, il n'a malheureusement pas été possible de relever l'ensemble des constructions. Les conditions dans lesquelles ont été recueillies les observations dont nous venons de rendre compte, et qui sont trop souvent, hélas! celles que, dans nos départements, les études archéologiques doivent subir, n'étaient rien moins que favorables. La fouille n'étant point pratiquée dans l'intérêt des recherches ni de l'histoire, mais dans un tout autre but d'utilité, l'entrepreneur et l'ouvrier poursuivaient leur tâche sans s'occuper des faits qu'ils mettaient au jour. La tranchée s'ouvrait par une étroite coupure devant laquelle tout disparaissait; les substructions étaient traversées à la largeur du wagon, sans qu'il fût possible de déterminer les dimensions encore cachées sous le sol. L'élargissement s'opérant graduellement par la destruction successive de chaque partie de muraille mise à nu, le plan ni l'étendue de chaque ruine n'étaient jamais complétement à découvert et ne présentaient à l'œil que des frac-

tions de surfaces difficiles à relier entre elles. Rien ne subsistait le soir des exhumations du matin. L'absence de points de repère, au milieu d'une masse modifiée sans cesse sur 500 mètres de long à la fois, rendait tout relevé suivi à peu près impossible. C'est au milieu du pêle-mêle des travailleurs qu'on a pris les notes, les mesures, les observations, tout ce qui pouvait fixer d'une manière régulière le souvenir des formes et des détails que les nécessités du travail anéantissaient immédiatement. Force a donc été de se borner au plan des rues, à coter la coupe des murailles que traversait la tranchée, leur étendue ultérieure restant inconnue. Ce plan servira du moins à signaler les constructions les plus importantes, au cas où des fouilles entreprises dans un intérêt scientifique permettraient, après avoir constaté l'absence de Bibracte, d'exhumer Augustodunum[1].

Il faut résumer ce travail et dire toute notre pensée. Le puissant oppidum celtique, la *Bibracte* de César n'est point à Autun. Ce sont les faits qui parlent, et la démonstration nous paraît évidente. Une ville romaine sur un emplacement neuf, sur le sol vierge, voilà ce que nous disent les fouilles. Toute espérance de reconnaître une ville celtique sous la cité d'Auguste est plus que jamais une illusion.

Ce qui manque absolument, c'est le sol gaulois, ce sous-sol historique des générations antérieures, qu'on supposait exister sous les ruines d'Augustodunum. Tous les débris sont romains; pas un indice qui puisse se rattacher à l'époque des Celtes. On est stupéfait de ce résultat dans une ville dont l'origine est presque contemporaine de la conquête et qui devait être, on le croyait du moins, habitée par des Gaulois. Comment admettre que l'élément celtique n'ait pas laissé sur le sol une trace, si légère qu'elle fût, de son existence? Quand on réfléchit à la quantité innombrable d'objets qui sont nécessaires aux usages domestiques et à la vie matérielle d'un peuple, on est confondu de n'en pas rencontrer un seul parmi tous ces restes romains qui ont survécu au temps et aux ruines. Pas une médaille dans cette immense tran-

[1] Les relevés ont été faits par M. Roidot-Déléage, auteur du plan d'Augustodunum.

chée, pas une arme, pas un de ces colliers, de ces bracelets qui formaient la parure nationale des Gaulois; pas un fragment de vase, pas un foyer, pas un souvenir des compagnons de Vercingetorix, des contemporains de Divitiac : tout est romain. Sur six cents médailles trouvées jusqu'à présent[1] dans la fouille, il y en a vingt-neuf d'Auguste, vingt de Tibère, dix d'Adrien, dix-sept d'Antonin, cent vingt-trois de Tetricus, cent cinquante-quatre de la famille des Flaviens; les dernières sont de Magnus Maximus et d'Arcadius : pas une n'est gauloise. Au Beuvrai, au contraire, sur dix médailles trouvées authentiquement sur trois points seulement, huit gauloises, à 1 mètre de profondeur; deux romaines, dont une d'Auguste, celles-ci à fleur de sol.

Il n'y a pour nous qu'une explication possible : Augustodunum a été, au moment de sa fondation, habitée surtout par des Romains. Bâtie au cœur du pays éduen, pour le transformer, elle fut le centre des entreprises, le rendez-vous et le séjour d'un grand nombre d'hommes d'affaires et de riches étrangers attirés d'Italie; autour d'eux se groupèrent les magistrats de la cité alliée du peuple romain, les principaux représentants des grandes familles gauloises. Ceux-ci, déjà convertis aux idées romaines, séduits par l'éclat et les douceurs d'une civilisation brillante et raffinée, s'en approprièrent les mœurs avec cette facilité d'assimilation qui a toujours caractérisé la race celtique. Les artistes et les ouvriers romains décoraient leurs demeures, les littérateurs et les savants ouvraient leur vive intelligence à des connaissances pleines d'attrait pour des esprits naturellement curieux et avides de nouveautés. Leur ambition elle-même était flattée des égards dont les entouraient les conquérants. C'est ainsi que les princes de la féodalité celtique préparèrent par leur exemple les grands changements sociaux qui devaient s'accomplir dans la Gaule.

Ils entraînèrent à leur suite une grande partie des nobles de leur sang, cet entourage militaire, ce cortége de clients qui, après

[1] Depuis la lecture de ce travail, le nombre des médailles exhumées par les travaux du chemin de fer s'est élevé de douze à quinze cents, toutes romaines à l'exception d'une seule, qui est la médaille bien connue de Germanus Indutilli. Cette médaille est gauloise, mais à l'effigie d'Auguste.

avoir fait leur force dans la guerre, rehaussait dans la paix le faste de leur rang. Tous ils se façonnèrent à l'envi aux usages des conquérants ; ils adoptèrent leur genre de vie, leurs vêtements, leur monnaie, leur langue et jusqu'à leurs noms. C'est une particularité historique digne de remarque, ils abjurèrent si complétement leur nationalité, qu'ils ne se distinguèrent bientôt plus des Italiens qu'aux signes de leur race. Voilà ce qu'expliquent et ce que révèlent les fouilles d'Augustodunum. Ils formèrent ce premier élément gallo-romain dont Rome se fit un point d'appui. Mais il en fut tout autrement du peuple. Isolé dans ses campagnes, dans ses *vici,* habitué à la vie libre de ses montagnes et de ses forêts, étranger par sa langue et sa religion aux influences qui pénétraient les classes supérieures, il resta fidèle aux coutumes des ancêtres, réfractaire aux avances de la civilisation. Pendant longtemps ses habitudes l'éloignèrent de ces villes nouvellement bâties qui n'étaient à ses yeux que des prisons de pierre et de marbre, dont la police et les assujettissements révoltaient ses instincts héréditaires. Les souvenirs de l'antique nationalité, l'attachement au vieux culte gaulois, à l'oppidum de Bibracte, qui rappelait l'âge héroïque et les guerres de César, se perpétuèrent au milieu des clans. Ce furent les clans qui se soulevèrent à la voix de Sacrovir et de Maricus ; ils recrutèrent plus tard la grande insurrection des Bagaudes qui détruisit Augustodunum, en 270.

La dispersion des bandes de Tetricus épuisa ce qui restait de la séve celtique. A partir de cette époque, l'histoire ne signale plus de Gaulois dans la Gaule : il n'y eut plus que des Gallo-Romains. Les populations, dans toute cette partie de l'Empire, se rallièrent définitivement aux Césars gaulois. Lorsque Constance Chlore eut relevé Augustodunum de ses ruines, les habitants des *pagi* se décidèrent enfin à essayer du séjour de la ville ; ils y apportèrent leurs divinités, leurs génies, leurs emblèmes, qui reçurent comme eux le droit de cité. Ils en peuplèrent les temples, les édifices, les carrefours, les façades de leurs maisons, et ils continuèrent à les adorer sous des noms romains jusqu'à l'établissement du christianisme.

NOTE.

La Société éduenne a publié dans ses *Mémoires* soixante-cinq médailles gauloises, sous ce titre, *Trouvées à Autun*. Elles proviennent de trois collections, celle de la ville d'Autun, celle de M. de Monard et celle de M. d'Espiard.

La provenance d'aucune de ces pièces, excepté de celles qui ont été trouvées dans les fouilles dirigées par M. d'Espiard et M. de Fontenay, n'est certaine. Aussi voit-on, parmi ces médailles *trouvées à Autun*, figurer des monnaies trouvées au Beuvrai et à Alise. Nous parlerons de ces médailles dans un prochain travail.

Le médaillier de la ville d'Autun, formé par M. Guyton, ancien bibliothécaire, ne mentionne pas d'origines. Les pièces provenaient de l'arrondissement autant que de l'intérieur de la ville d'Autun et de sources inconnues.

La collection de M. de Monard a été formée dans les mêmes conditions.

Celle de M. d'Espiard offre seule des provenances certaines, et le nombre des médailles gauloises n'excède pas trente sur trente mille qu'il a recueillies. Elles ont été, *sans exception*, trouvées dans des *habitations romaines* et mélangées à des *pièces romaines*. M. d'Espiard, en effet, ne faisait de fouilles que dans des ruines d'*édifices romains* dont la richesse était préalablement reconnue par des sondages. Ainsi une de ces médailles a été découverte dans l'amphithéâtre romain avec des pièces de Tetricus et de Constantin. Or il est admis que l'amphithéâtre d'Autun, postérieur à Auguste, a été construit sur un terrain situé primitivement en dehors de l'enceinte, et qui n'y fut réuni qu'au temps de Vespasien.

Une autre, la seule qui mentionne le nom des Éduens, AEDVIS, provient de l'enclos du petit séminaire et d'une construction du III^e^ siècle, où fut exhumée une mosaïque conservée aujourd'hui au musée de l'établissement.

La proportion des médailles gauloises trouvées dans les constructions d'Autun, et toujours dans des maisons romaines, n'est pas d'*une gauloise* contre *quinze cents romaines*.

NOTICE

SUR

DES VASES ROMAINS

AVEC ORNEMENTS EN RELIEF EXÉCUTÉS EN BARBOTINE,

DÉCOUVERTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE [1],

PAR M. E. HUCHER,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE.

On a découvert, à Yvré près le Mans et dans les environs de Clermont près la Flèche, deux vases entiers, de terre rouge, avec ornements en relief, exécutés en barbotine.

Sur le vase trouvé à Yvré on ne voit que des feuillages d'assez bon goût, traités dans le sentiment particulier à ce mode bizarre d'exécution; la poterie est à nu, sans couverte; le vase est oblong, presque cylindrique, terminé cependant par le culot étranglé propre aux vases romains. Il a été trouvé dans un champ de sépulture situé non loin de l'ancien chemin d'Yvré au Mans, où l'on a déterré beaucoup d'autres vases de même style, mais sans reliefs.

L'autre vase, dont nous nous occuperons surtout ici, est de forme ovoïde ordinaire, de terre rouge, recouvert d'un vernis noir, et à reliefs fort curieux, exécutés en barbotine; ces reliefs représentent un cerf et une biche poursuivis par un chien de forte taille, le tout au milieu de feuillages variés. Nous n'avons pas la preuve que ce vase ait été un vase funéraire, mais c'est fort probable.

M. Brongniart a représenté, sous les numéros 1, 2 et 4 de la

[1] Voir planche II.

planche XXIX de son ouvrage sur les *Arts céramiques*, deux vases et le fragment d'un troisième qui donnent une idée de l'ornementation des nôtres. Il s'exprime ainsi à la page 425 du premier volume de cet ouvrage :

« Le troisième procédé d'application d'ornements en relief est des plus remarquables et tout à fait propre aux poteries romaines. Je ne sache pas qu'on ait vu ailleurs que sur ces poteries l'application complète de ce procédé.

« Il consiste à placer et à étendre sur les pièces, avec un pinceau, une pipette ou une spatule en forme de cuiller, la pâte dont on les a chargés à l'état de cette liquidité visqueuse qu'on nomme *barbotine* et qui ressemble à de la boue; à figurer avec cette bouillie épaisse les contours, à modeler les épaisseurs diverses qu'on doit donner à cette application, soit qu'on veuille représenter des tiges, des feuilles de lierre ou d'olivier, soit même des animaux à membres déliés, comme des cerfs, des chiens, etc.

« M. le chevalier de Saint-Thomas, à qui l'on doit peut-être la première idée et la première explication de ce genre de modelage, a trouvé à Lezoux une des pipettes mentionnées plus haut, dans laquelle on mettait la barbotine, que l'on faisait écouler sur les pièces en suivant les contours qui devaient donner la forme de l'objet qu'on voulait y représenter. L'ouverture inférieure de cette pipette avait des formes différentes, appropriées probablement à la largeur de l'ornement que l'on voulait dessiner en relief. »

Disons un mot du procédé : les vases à couverte rouge et à reliefs sont modelés, et terminés seulement au tour; le nôtre a été achevé, quant au galbe, sur le tour; les cordons et les cannelures de la panse ont dû être exécutés à la roulette. La couverte, noire et glacée, est d'un émail peu résistant; la terre rougeâtre apparaît dans maints endroits. Certains dépôts de barbotine ont même quitté le vase, et la poterie rougeâtre est alors à nu. L'émail noir (la couverte) a été appliqué, croyons-nous, avec un pinceau à poils très-longs, appelé vulgairement *queue-de-morue*, et voici ce qui nous le fait croire : l'émail est assez régulièrement appliqué sur les parties plates du haut et du bas du vase; il serait difficile dans ces endroits de voir si la couverte a eu lieu par voie d'im-

mersion ou d'application au pinceau; mais sur la panse, où sont les reliefs, on voit fort bien les traînées horizontales du pinceau, traînées qui seraient verticales si l'émail avait été appliqué par immersion.

Il est beaucoup plus facile de constater le mode d'application de l'émail noir que celui de l'émail rouge des poteries dites *samiennes*. M. Brongniart avoue qu'il n'a pu le deviner pour ces dernières; en effet, l'émail noir, étant d'un ton différent du fond, qui est rougeâtre, ne parvient jamais à recouvrir entièrement ce dernier. Il y a des zones, des nuances dans lesquelles le jeu du pinceau est visible; dans certains endroits le vase n'est que bistré.

Notre vase est, quoi qu'il en soit, un très-curieux et très-complet spécimen de l'habileté des potiers gallo-romains de nos contrées de l'Ouest. Nous donnons (pl. II) deux dessins, représentant d'abord le vase en entier, puis la zone ornementée de ses animaux et de ses feuillages.

NOTE

SUR

LA DÉCOUVERTE DES ARÈNES DE SENLIS,

PAR M. L'ABBÉ MAGNE,

PRÉSIDENT DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.

Ce serait un lieu commun de redire, après tant d'autres, que les Romains ont laissé sur le sol de la Gaule, qu'ils avaient conquise, des traces puissantes de leur domination. Mais on avait pu croire jusqu'ici qu'ils avaient réservé au Midi, comme pour le récompenser de la facilité avec laquelle il s'était laissé vaincre, toutes les faveurs de leur civilisation et de leurs arts. Le Nord semblait avoir été déshérité de ces monuments imposants ou utiles que les villes de l'ancienne Provence montrent encore avec orgueil, au milieu des tristesses de leur solitude actuelle. N'était-ce pas assez en effet, même pour les conquérants du monde, de maintenir sous le joug des peuples dont la fière indépendance n'avait cédé qu'au génie de César, après des années d'une lutte aussi difficile pour les Romains que glorieuse pour les vaincus? Des découvertes récentes doivent modifier cette opinion, et nous autorisent à penser que les Romains, après avoir dompté les populations du Nord, ne leur refusèrent pas les compensations que leur habile politique ménageait aux peuples qu'ils avaient soumis.

C'est à ce titre qu'il est intéressant de signaler une découverte qui vient d'être faite à Senlis. Cette ville, qui eut, sous la domination romaine, une importance plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, était la capitale d'une peuplade qui sut se maintenir indépendante et distincte entre les Bellovaques, que leur résistance a rendus célèbres, et les Suessions, dont le territoire s'étendait jusqu'à l'Oise. Aussi cette cité, quoiqu'elle n'ait pas été

nommée par César, nous révèle tous les jours des vestiges de plus en plus curieux de l'art gallo-romain. Des travaux qui ne sont que commencés ont rendu à la lumière un monument intéressant entre tous. Il existe tout entier sur ses fortes assises, cachées à 4 ou 5 mètres de profondeur, mais tout à fait découronné par le temps et les événements, qui en ont fait disparaître la partie supérieure. Ce sont des *arènes,* croyons-nous, et nous espérons que la science archéologique leur conservera ce nom. Les questions particulières que je dois indiquer dans le cours de ce travail les recommandent d'abord à la curiosité des archéologues; mais, en dehors de ces détails, il n'est pas du tout indifférent de savoir qu'il existe dans une ville du nord de la Gaule un monument unique dans cette région, puisque Trèves n'appartient plus à la France et que Reims ne conserve plus aucune trace de son amphithéâtre. Dans l'état où se trouvent aujourd'hui nos arènes, nous ne pouvons penser à les rapprocher du théâtre de Champlieu, leur voisin; l'intelligente restauration de ce dernier monument, due à la munificence de l'Empereur, rend toute comparaison difficile; mais, à coup sûr, si le nôtre pouvait être l'objet d'un travail semblable, il serait plus intéressant à étudier, parce qu'il est plus complet et qu'il soulève plus de questions à discuter. Tel qu'il est cependant, il mérite d'être cité comme un exemple de ces constructions que les Romains élevèrent parfois dans les localités plus éloignées du centre, sans leur donner toujours la perfection qu'ils apportaient ailleurs dans leurs monuments.

Qu'on me permette d'abord quelques mots sur les circonstances qui ont amené cette découverte.

Elle est entièrement due à la création du comité archéologique qui s'est établi à Senlis vers la fin de 1862. On possédait sans doute, avant comme après cette époque, des indications plus que suffisantes pour retrouver cet antique monument; mais personne n'y avait songé. On savait que dom Grenier, dans l'introduction à sa grande Histoire de la Picardie, avait désigné l'emplacement qu'avaient occupé les arènes; quoique l'écrivain ne fût pas très-fixé sur la destination du monument, puisqu'il l'appelle indifféremment *arènes* ou *thermes;* quoiqu'il se trompât encore en supposant

qu'à l'arrivée de saint Rieul, premier évêque et premier apôtre de Senlis, les arènes avaient changé de place, ce témoignage d'un historien d'ailleurs érudit et sincère suffisait pour mettre hors de doute l'existence passée du monument. Un écrivain plus récent, dont les recherches et les ouvrages ont imprimé une vive impulsion aux études archéologiques dans le département de l'Oise, M. Graves, avait rajeuni en quelque sorte le témoignage du vieil historien de la Picardie, et l'avait transcrit dans l'Annuaire du département pour l'année 1841. D'autres faits, que je citerai, confirmaient cette opinion, et, avouons-le, accusaient notre insouciance, lorsque, à la suite de l'établissement du comité archéologique, un de ses membres les plus zélés eut la pensée de chercher les anciennes arènes, en même temps qu'il se sentit possédé de cette foi puissante souvent nécessaire en archéologie, et qui souvent aussi y opère des merveilles. Ici d'ailleurs il n'était pas besoin de miracles pour arriver au but.

On remarquait, en effet, dans un champ tout à fait voisin de la ville actuelle, assez éloigné cependant de l'enceinte de la cité gallo-romaine (car Senlis possède encore une enceinte de murailles et de tours qui remonte à cette époque); on remarquait, dis-je, une forte dépression de terrain, qu'aucune raison géologique ne pouvait expliquer. Il y a quelques années, cette partie du sol affectait une forme circulaire très-prononcée, et l'on y voyait des restes de construction, que la culture a peu à peu fait disparaître. Les voies et lieux voisins, de la ville ou du faubourg, portent des noms significatifs : c'est la *rue du Lion,* la *fontaine des Étuves,* et pardessus tout la *fontaine des Raines,* indiquée dans tous les titres du moyen âge sous le nom de *fontaine d'Airaines,* et en latin *fons Arenarum.* Ces renseignements et d'autres du même genre expliquent comment, après l'initiative d'un de ses membres, le comité entreprit des recherches en ce lieu, et pourquoi aussi, dès le commencement, il se crut autorisé à donner, au monument qu'il ne connaissait pas encore, cette dénomination d'*arènes.* Elle paraîtrait prétentieuse, si on veut la juger en se rappelant les monuments analogues du midi de la Gaule; mais aucune modestie ne devait nous la faire décliner devant les témoignages d'une si

constante tradition. Nous fûmes assez heureux, dès les premiers coups de pioche, pour mettre à jour deux murs parallèles formant un couloir large de $1^{m},70$ et d'une hauteur de 2 à 3 mètres[1]. L'appareil, d'une régularité parfaite, dont quelques pierres même sont chargées de stries en arête, ne laisse aucun doute sur l'origine de cette construction. En avançant, après avoir rencontré une de ces galeries que les Romains appelaient *præcinctio* (G G'), on arrive, en suivant le même couloir, à de larges dalles placées en retrait les unes sur les autres, de manière à former des gradins peu élevés. De ces dalles, qui se continuaient sans doute, mais que nous ne retrouvons plus aujourd'hui, on tombe dans une chambre (S) qui nous semble jusqu'ici l'un des détails les plus curieux de cette intéressante découverte. Elle mesure 3 mètres de largeur sur 2 de profondeur, et elle communique avec le sol de l'arène par une porte dont les premières assises existent encore. Sept niches à plein cintre en décoraient les murailles; trois sont ouvertes sur le mur du fond qui fait face à la porte, tandis que chacune des parois latérales n'en compte que deux. D'une architecture assez grossière, les niches mériteraient peu d'être remarquées, si elles ne présentaient encore à l'intérieur des traces très-visibles de l'enduit et de la peinture qui les couvraient. Dans les décombres qui obstruaient cette salle, on a retrouvé une tête de femme tout à fait défigurée et un fragment de bas-relief représentant un torse qui n'a conservé que le bras droit. On peut croire, malgré son état de mutilation, que ce bras porte un dauphin, dont la présence nous a rappelé les figures marines que les Romains aimaient à représenter sur l'*euripe* de leurs cirques pour symboliser la mer.

Malheureusement rien ne nous prouve jusqu'ici que nos arènes aient possédé jamais le moindre filet d'eau; de si hautes et de si poétiques prétentions nous sont donc interdites, et nous sommes condamné à ignorer la signification de notre bas-relief, peu digne d'ailleurs, comme œuvre d'art, de piquer la curiosité. Signalons encore, parmi les objets recueillis en ce lieu, une base et un chapiteau de colonne, avec quelques ornements sculptés, d'un assez bon style; une petite colonne trapue, renflée au milieu de sa hau-

[1] Voir planche III, V et V'.

teur, que nous pouvons bien appeler une *stèle,* mais qui ressemble singulièrement à un vulgaire balustre.

Tous ces objets appartenaient-ils à la décoration primitive de la chambre dans laquelle ils ont été trouvés? Nous n'oserions l'affirmer, et quand même nous serions fixé sur ce point, pourrions-nous établir d'une manière positive la destination de cette salle? On sait que les amphithéâtres, comme les cirques et les théâtres, étaient accompagnés, chez les Romains, de constructions secondaires qui en étaient des dépendances, les unes nécessaires pour les hommes ou les animaux qui devaient prendre part aux jeux, les autres destinées aux plaisirs des spectateurs, qui, dans ce que nous appellerions les *entr'actes,* voulaient pouvoir se procurer des jouissances de toute espèce. Aucune de ces explications ne saurait convenir à notre chambre. Ses dimensions, son ornementation surtout, ne permettent pas de supposer qu'elle ait été construite pour recevoir les bêtes avant les jeux. Elle n'était pas non plus réservée aux gladiateurs : en admettant que Senlis ait été, à cette époque reculée, le théâtre de ces jeux cruels, il est difficile de supposer qu'on ait préparé, pour les victimes destinées à satisfaire la féroce curiosité de la foule, un lieu qu'on aurait décoré avec un soin qui touche presque à la coquetterie, surtout lorsque les autres parties du monument sont d'une simplicité d'ornementation plus que sévère. Si j'insiste sur cette petite chambre, c'est parce qu'elle soulève un problème que nous n'avons pas pu résoudre, et sur lequel nous appelons l'attention des archéologues plus compétents que nous. Était-ce une espèce de *sacellum* élevé en l'honneur de quelque divinité, à laquelle on venait sacrifier avant les jeux? Le reste d'une inscription trouvée plus loin, sur un fragment de colonne mal conservé, et dans laquelle on ne peut guère lire ou deviner que la formule ordinaire des inscriptions dédicatoires : *Votum solvit lubens merito;* un oiseau de bronze aux ailes rabattues, que nous prendrions pour l'oiseau de Vénus, s'il n'avait pas un bec d'aigle, ou pour l'oiseau de Jupiter, s'il n'avait pas les ailes de la colombe, pourraient donner quelque vraisemblance à cette opinion. Reste à savoir si l'usage justifie cette conjecture, et s'il existe, dans d'autres arènes, des chambres analogues, ornées de niches pareilles. En

considérant la forme de ces niches et leurs dimensions (90 centimètres de hauteur, sauf celle du centre qui a $1^{m},20$, 42 centimètres de profondeur, et 30 environ de largeur), on a imaginé une autre explication. On ne pouvait les voir en effet sans penser à ces monuments funéraires si curieux auxquels les Romains avaient donné le nom de *columbaria;* n'aurions-nous donc point sous les yeux une chambre sépulcrale? Dans cette hypothèse, tous les débris de fûts que nous avons rencontrés seraient des fragments de stèles funéraires. Mais ces présomptions sont-elles suffisantes pour faire croire à l'existence d'un tombeau, placé non-seulement auprès d'un amphithéâtre, mais dans l'enceinte même d'un pareil monument? Il faudrait d'autres preuves, ce nous semble, pour autoriser cette opinion.

Le mur qui déterminait l'enceinte intérieure de l'arène, et que l'on désigne sous le nom de *podium* (P P'), a 112 mètres de circonférence; il n'offre d'autre détail à signaler que sa corniche dont nous avons pu retrouver quelques fragments cachés sous les décombres. Ils sont curieux par leur puissant profil et par la large rainure qui recevait la grille protectrice destinée à abriter les spectateurs privilégiés des premiers rangs. En suivant le mur, on arrive, après avoir parcouru 25 mètres environ, à l'entrée principale du monument, située à l'extrémité du grand axe la plus voisine de la ville (E E'). Des deux côtés de l'entrée, et communiquant d'ailleurs avec l'arène, on trouve deux chambres (D et D') : l'une était voûtée, l'autre, plus petite, était recouverte de grandes dalles qui existent encore en partie. Celle-ci est construite en grand appareil, c'est-à-dire que ses murs, aussi bien que le couloir par lequel elle rejoint le *podium* (L'), présentent d'énormes blocs; tandis que sa voisine ne diffère pas, quant à l'appareil, du système suivi dans les autres parties du monument; l'une et l'autre, sans ornements et même sans lumière, étaient destinées aux bêtes. Un escalier (H'), dont les premières marches ont été mises à découvert, conduisait de l'entrée au-dessus du mur du podium.

Des fouilles nouvelles, que le comité continuera si de nouvelles ressources le lui permettent, amèneront certainement d'autres découvertes. Si modeste que soit dans les récits des historiens le rôle des anciens Silvanectes, leur cité était directement reliée

à l'établissement si important de Champlieu par une voie qu'il est possible de suivre encore aujourd'hui dans tout son développement, et qui, partant de la capitale des Suessions, devait se continuer jusqu'à Paris. D'autres voies, qu'il serait peut-être curieux d'étudier, et dont on retrouverait facilement les restes, fourniraient un nouveau témoignage de l'importance que les Romains attachaient à la ville des Silvanectes comme position stratégique et politique.

Convenons-en toutefois, car il ne faut pas se laisser égarer par le sentiment d'un patriotisme même rétrospectif, les objets trouvés n'ont pas cette élégance de formes que nous admirons ailleurs dans les productions de l'art romain aux deux premiers siècles de notre ère. Le monument est fortement posé sur des assises puissantes; quoique la mauvaise qualité des matériaux employés ait nui en bien des endroits à la conservation des murailles, les colonnes, autant qu'on peut en juger par les fragments qui en restent, étaient assez solides pour ne céder qu'à une action violente, telle que celle qui a dû détruire nos arènes; mais, à part quelques trop rares exceptions, le soin exquis des détails fait défaut, et l'amour du beau, que les Romains avaient reçu des Grecs, ne paraît pas avoir inspiré les constructeurs de nos arènes. La même remarque s'applique aux nombreux objets qui ont été recueillis dans nos fouilles : ce sont des fragments de fer, de formes et de destinations diverses; des épingles d'os, qu'on a trouvées en nombre considérable, des objets de cuivre, tels que boutons, petites fibules, agrafes de manteau, broches, cuillers, fragments de clochettes, etc. le tout d'un caractère assez commun. J'excepte l'oiseau, aigle ou colombe, dont j'ai parlé et dont le travail a quelque chose de plus gracieux et de plus fin. Des débris de poteries, très-variés de pâte, de forme et de couleur, les unes très-fines avec des figures, d'autres plus vulgaires et sans ornements, nous font vivement regretter de n'avoir pu jusqu'ici rencontrer un seul vase complet.

Je ne dis rien des pièces de monnaie qu'on a déjà recueillies : leur nombre suffirait à prouver au moins que nos arènes ont été très-fréquentées. La plupart de ces médailles, et les mieux conservées, appartiennent au III^e^ et au IV^e^ siècle. Quelques-unes, moins nombreuses, sont d'une époque antérieure, ce qui confirme

l'opinion que nous émettions tout à l'heure sur l'époque probable de la construction des arènes de Senlis, qu'on ne peut guère reporter au delà du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Tel qu'il est, notre monument, que d'ailleurs nous ne voulons pas surfaire, ne peut manquer d'attirer l'attention des archéologues; quelques détails qu'on ne retrouve peut-être pas ailleurs, et qu'il nous est difficile d'expliquer, réclament une étude qui permette d'en rendre plus complétement compte; ensuite il n'est pas indifférent, au point de vue historique, de constater une fois de plus, par une preuve dont on ne peut nier l'autorité, la puissance de l'action que les Romains ont exercée dans la Gaule. N'est-ce pas enfin un sentiment louable que de vouloir restituer à une ville les titres de son antiquité, qui sont une grande partie de sa gloire? Le comité archéologique de Senlis, dont le patriotisme s'est ému en présence de ces ruines, a pu, malgré l'exiguïté de ses ressources, devenir propriétaire du terrain qui les recouvre. Quelques secours, auxquels le ministère de l'instruction publique a contribué pour la somme de 300 francs, l'ont aidé à entreprendre les premiers travaux, et il ne désire rien tant que de pouvoir continuer ses recherches, dont le résultat doit intéresser les amis de l'art et de l'histoire.

RAPPORT

SUR LES FOUILLES

DE L'AMPHITHÉÂTRE DE NÎMES,

PAR M. H. REVOIL,

ARCHITECTE DIOCÉSAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD,
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE, ATTACHÉ À LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

L'existence des substructions de l'amphithéâtre romain de Nîmes avait été signalée par M. Grangeant, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Gard, lorsque, en 1819, il dégagea ce monument des dernières constructions parasites qui le déshonoraient, et procéda aux premiers travaux nécessaires pour sa consolidation. Mais, soit à cause de l'insuffisance des crédits dont il disposait, soit aussi parce qu'on ne mit à découvert que quelques assises sur diverses sondes isolées, ces déblais furent abandonnés, et l'on supposa alors que ces substructions importantes pouvaient avoir été faites par les premiers chrétiens pour cacher leur culte naissant.

M. Pelet, plus tard, sur les notes et sur les indications que je viens de citer, figura, dans le plan annexé à sa description de cet amphithéâtre, le tracé de ces grandes substructions, et, plus heureux dans ses suppositions que ses prédécesseurs, rattacha aux jeux antiques et aux naumachies ces vastes canaux qui coupent en croix l'arène du colosse romain de Nîmes.

Après certaines contestations au sujet d'ouvertures présumées du podium de la première précinction, sur l'avis d'un des membres éminents de la commission impériale des monuments historiques, j'ai commencé, à la fin de décembre 1865, à explorer avec soin l'arène de notre amphithéâtre, et c'est à ces travaux qu'est due l'heureuse découverte des deux inscriptions qui établissent sans contestation l'origine romaine des substructions dont il s'agit.

Voici comment commencèrent ces fouilles intéressantes. Je fis d'abord des tranchées sur les angles, et, reconnaissant alors, par le mortier, par la forme et la pose des moellons smillés, une construction antique, j'attaquai complétement le déblai de la partie A[1]; je retrouvai le puits dit *des Visigoths,* cité par Ménard, et je fus encouragé dans mes recherches par la découverte de quelques fragments d'inscriptions funéraires de pierre et de marbre, et surtout par celle du beau *clipeus* dont j'ai l'honneur d'adresser un moulage à Votre Excellence. Sur une des faces de cette plaque, qui a la forme d'un antéfixe, sont sculptées les deux têtes d'un faune et d'un silène en regard d'un petit autel. Sur l'autre face, dont la sculpture est très-saillante, un aigle, posé sur un rocher, appuie une de ses serres sur un canthare, que lui présente un personnage aux formes juvéniles et efféminées : on peut donc supposer que ce charmant bas-relief, d'un très-beau travail, représente Ganymède offrant à boire à l'oiseau de Jupiter.

En avançant vers le centre de l'arène, dans la face occidentale des constructions souterraines, et à $1^{m},80$ environ du sol actuel, nous découvrîmes[2] une pierre calcaire, sur laquelle était gravée l'inscription suivante en caractères de grandes dimensions[3] :

T · CRISPIVS
REBVRRVS
FECIT

L'examen minutieux de l'appareil en moellons smillés qui entoure cette inscription me fit facilement reconnaître qu'elle occupait sa place primitive; il était donc permis dès lors de supposer que *T. Crispius Reburrus* avait contribué tout au moins à la construction de cette partie du monument; qu'il en était peut-être le *redemptor operum.*

Mon honorable confrère, M. Germer-Durand, que je fis prévenir immédiatement de cette découverte, partagea cette opinion, et dans la journée même il me transmettait la note suivante :

« Les *Crispii* étaient une famille d'*artifices* nîmois. L'un d'eux

[1] Planche IV, fig. 1.

[2] Au point B, pl. IV, fig. 3.

[3] Planche VI, fig. *d.*

avait pour *cognomen* Corinthius: *T. Crispius Corinthius*[1]. Un autre, fondeur de métaux, *T. Crispius Primigenius*, a laissé son nom sur plusieurs gros tuyaux de plomb trouvés à Nîmes à diverses époques : en 1745, au faubourg de la Madeleine; en septembre 1789, au Cadereau; en 1824, aux Arènes. »

Les tuyaux de plomb dont cette note fait mention sont conservés au musée de la Maison-Carrée.

La découverte de l'inscription de Crispius excita l'intérêt de la commission impériale des monuments historiques; je fus invité à poursuivre activement mes fouilles, et, quelques jours après, sur la face septentrionale des substructions, dans une position presque symétrique[2], nous retrouvions une autre pierre de même grandeur, sur laquelle était gravée, en caractères identiquement semblables, une répétition de la première inscription :

T · CRISPIVS
REBVRRVS
FECIT

Cependant la démolition du puits *des Visigoths* se poursuivait, et ce n'était pas sans un vif intérêt que nous retrouvions, dans les pierres posées à sec de sa maçonnerie, de nombreux fragments du revêtement de la deuxième précinction. Un des premiers qui furent découverts portait la trace de trous de crampons qui se raccordaient parfaitement avec les trous percés dans le gradin-tabouret de cette division. Quelques fragments de séparation de loges de pierre étaient mêlés à ces débris, et j'ai eu de cette façon l'heureux privilége de pouvoir restaurer (sur le papier du moins, pour le moment) la décoration de cette partie de l'amphithéâtre, complétement inconnue jusqu'aujourd'hui[3].

Sur ces débris de dalles on lit des fragments d'inscriptions se rapportant sans doute à des désignations de place. Le temps a manqué jusqu'aujourd'hui à mon savant confrère M. Durand pour rechercher, avec sa connaissance si parfaite de l'épigraphie antique de Nîmes, à reconstituer ces inscriptions.

[1] *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. VII, p. 387.

[2] Au point B′, pl. IV, fig. 3.

[3] Planche IV, fig. 4 et 5.

Le creusement de ces grandes galeries se continue avec activité. Sur l'avis de la commission des monuments historiques, Son Exc. M. le maréchal Vaillant a bien voulu approuver mes propositions, qui tendent à poursuivre le tracé des constructions et à ne plus recombler ce sous-sol de l'amphithéâtre, qui doit ajouter un intérêt de plus à la visite de ce monument et aux études dont il est l'objet.

L'examen du plan [1], des élévations géométrales [2] et de la photographie [3], que j'ai l'honneur de vous adresser, suffit pour donner une idée de nos découvertes.

Comme plan, ces constructions forment une sorte de croix; leur position n'est pas exactement symétrique par rapport au grand axe. Il y a lieu d'observer que les parties des lignes droites des murs de la galerie du grand axe se terminent par des évasements aux angles arrondis; que les deux faces latérales droites de la partie ouest sont plus courtes que celles de la partie est; que, dans la section nord-ouest (la seule encore fouillée), le mur est en retour parallèlement au petit axe pour rejoindre le canal dit *euripe*. La galerie sur le grand axe a $6^{m},50$ de largeur; la galerie sur le petit axe n'a que 6 mètres.

En examinant l'élévation de ces murs, on observe qu'ils se composent de trois retraites successives : la première forme socle et, se prolongeant dans le sens du grand axe, relie ces constructions; la deuxième, en arrière de 5 centimètres, forme un soubassement de $1^{m},40$ environ de hauteur, et la troisième enfin, en recul de la même saillie, est celle qui porte sur les faces nord-ouest et nord-est les inscriptions de *Crispius*.

En contre-bas de ces inscriptions, sur la séparation de la deuxième et de la troisième retraite, il convient de remarquer des trous d'une profondeur de 60 centimètres environ et de 35 à 40 centimètres en carré d'ouverture. Vis-à-vis, sur les faces sud-ouest et sud-est, se trouvent des trous correspondants. La partie supérieure de ces trous est recouverte par un petit linteau. Au fond

[1] Planche IV, fig. 1.

[2] Même planche, fig. 2 et 3.

[3] Planche V.

de ces galeries ou canaux on retrouve en Y et en X des fragments de radier en béton.

A partir de leurs extrémités H′, H″, H‴, H⁗, la maçonnerie de ces murs a été arrachée ; on ne retrouve plus que leur trace inférieure.

Les plaques de pierre Z, Z sont unies et ne portent aucune trace d'inscription.

Telle est, Monsieur le Ministre, la description exacte des parties de ces constructions découvertes jusqu'à ce jour.

J'ai fait nettoyer le canal dit *euripe* sur toute son étendue : il y aura là une étude importante à faire, et qui consistera, après avoir bien reconnu les parties antiques de ce canal restauré, à examiner avec le plus grand soin quelle était sa relation avec les grands bassins.

Dès à présent on peut constater qu'il existe un canal antique (N) qui pouvait conduire dans l'arène les eaux venant des aqueducs romains extérieurs, et qu'un canal de sortie (L) pouvait aussi les conduire dans un autre aqueduc extérieur.

Cette indication confirmerait l'opinion généralement accréditée que notre amphithéâtre avait servi à des naumachies. Il convient de remarquer, dans cette hypothèse, que les issues de l'euripe étant plus élevées que le radier de ces canaux, l'eau devait séjourner dans ceux-ci. Jusqu'à présent je n'ai trouvé aucun puisard qui pût la recueillir. Mais on peut objecter, toujours dans cette hypothèse, qu'il fallait bien de l'eau pour conserver les barques servant aux naumachies, et que l'on pourrait considérer comme leur remise les deux extrémités du grand axe. Les retours arrondis des murs peuvent aussi être indiqués comme preuve à l'appui de cette conjecture : ils auraient été faits pour éviter les chocs sur les angles; il faut enfin remarquer que ces murs n'ont jamais été enduits et qu'ils sont bâtis en maçonnerie de moellons smillés assez négligée.

Tout en admettant les naumachies, n'est-il pas permis aussi de donner à ces constructions une destination tout autre, celle d'un sous-sol pour les machines? C'est ainsi qu'on peut expliquer ces trous dans les murs pour poser des madriers. Parmi les machines

antiques en usage dans les théâtres et amphithéâtres, se présentent, on le sait, en première ligne, les *pegmata* : ces sortes de trappes se mouvant au moyen de contre-poids et faisant apparaître les gladiateurs, dans leur pose de combat toute composée, les faisant disparaître dans les flammes et la fumée. C'était aussi au moyen de *pegmata* que surgissaient ces forêts, ces monticules qui permettaient ces grands spectacles, ces chasses aux sangliers, aux taureaux, aux cerfs et à d'autres animaux sauvages. Les aspersions safranées, citées par plusieurs auteurs comme sortant du milieu de l'arène[1], s'opéraient aussi au moyen de *pegmata*.

Au reste, déterminer quel pouvait être l'usage de ces substructions serait chose bien difficile, les fouilles étant encore inachevées. Je me renfermerai donc, Monsieur le Ministre, dans les limites d'un simple journal de fouilles, que je continuerai lorsque notre déblai sera terminé.

J'adresse à Votre Excellence, à l'appui de la description que j'ai l'honneur de lui soumettre :

1° Un plan général (pl. IV, fig. 1) et deux coupes géométrales (pl. IV, fig. 2 et 3);

2° Une photographie (pl. V);

3° Des estampages des deux inscriptions de *Crispius* (pl. VI, fig. *d*);

4° Un dessin représentant la restauration du revêtement de la deuxième précinction (pl. IV, fig. 4 et 5);

5° Un autre dessin représentant deux sortes de cuillers de bronze (pl. VI, fig. *a* et *b*), et des morceaux de flûte d'os (pl. VI, fig. *c*, *c*, *c*, *c*), qui ont été trouvés dans ces déblais.

Avec ces objets nous avons découvert de nombreux fragments de marbre, la moitié d'un vase d'albâtre oriental, une petite plaque ovale de terre rouge, représentant un aigle et percée d'un trou pour sa suspension, des jetons et des épingles d'os, etc. Tous ces objets seront déposés dans les vitrines du musée de la Maison-Carrée.

[1] « ..... quæ, ex fundamentis mediæ arenæ crescens ..... » (Sen. *Nat. Quæst.* II, c. IX.)

RAPPORT

SUR

LE CAMP DE PÉRAN,

PAR M. GESLIN DE BOURGOGNE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

M. le préfet des Côtes-du-Nord a pensé qu'il pouvait être utile de faire parvenir à la réunion des Sociétés savantes les résultats d'un examen nouveau et complet, accompagné d'une représentation exacte, de l'étrange monument qui porte dans le pays le nom de *Pierres brûlées* de Péran.

Par arrêté, en date du 19 février 1866, il a chargé de ce travail une commission ainsi composée :

M. Geslin de Bourgogne, président de la Société d'émulation, inspecteur des monuments historiques, *président;*

M. Gaultier du Mottay, conseiller général, l'un des membres de la direction de la même société et vice-président de la Société archéologique;

M. Dujardin, ingénieur en chef du département;

M. le capitaine Guéry, commandant le génie;

M. Guépin, architecte du département;

Tous trois membres de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Dès le 19, cette commission se transporta à Péran, hameau de la commune de Plédran, à environ 10 kilomètres dans le sud de Saint-Brieuc. Elle reconnut la configuration générale du monument à étudier, arrêta les fouilles à faire et les dispositions à prendre pour un levé régulier. Le lendemain, une vingtaine de

travailleurs, sous la conduite de M. Touyé, entrepreneur à Saint-Brieuc, attaquèrent les tranchées prescrites et continuèrent les recherches jusqu'au 24. Pendant ce temps, des agents des ponts et chaussées, dirigés par M. Le Renard, conducteur de ce corps, opérèrent le levé.

La commission suivit les travaux pas à pas et se rendit chaque jour sur le terrain, malgré la rigueur de la température. Après avoir fait ouvrir les enceintes sur plusieurs points, avoir fouillé partout où il y avait chance de découvrir quelque chose de nouveau; après avoir sondé en entier le terrain intérieur du camp, et tout examiné dans le plus grand détail, en écartant tout parti pris d'avance, toute idée préconçue, elle est arrivée à reconnaître jusqu'à l'évidence, à l'unanimité, les faits suivants, qu'elle garantit.

Sur le plateau élevé dont le rocher Goëllan occupe le point culminant entre les vallées du Gouet et de l'Urne, dans la partie qui s'infléchit légèrement au-dessus de ce dernier cours d'eau, au point que la carte de l'état-major cote à 157 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 300 mètres de la grande voie romaine qui liait Corseul à Carhaix, on rencontre une enceinte formée par deux parapets concentriques, de reliefs différents, précédés chacun d'un fossé. Un chemin, relativement moderne, enveloppe une moitié de l'enceinte extérieure, et a même été continué aux dépens d'une petite portion de cette enceinte. Une partie du talus intérieur est aussi plus ou moins complétement altérée par des recherches de trésors, que des paysans, et, dit-on, des Anglais, se sont longtemps obstinés à y faire autrefois. Mais les trois quarts environ du parapet intérieur restent intacts, et offrent une levée d'où la vue s'étend, au nord, jusqu'à Saint-Brieuc et la mer; dans le sud et dans l'est, sur tout le versant qui s'étage de la rive droite de l'Urne jusqu'à la chaîne du Mené; c'est-à-dire que de ce point l'œil peut embrasser dans son ensemble une partie du versant nord de la Bretagne.

Après cet aperçu général, abordons de plus près l'étude du monument, et pour cela venons de suite aux résultats du travail de la commission.

L'enceinte intérieure est une courbe fermée, affectant une forme ovoïde assez régulière, dont le développement à la crête est de 390 mètres. Elle forme au-dessus de la surface du sol un talus de $2^{m},34$ de relief environ, ayant à la base 12 mètres et au sommet 3 mètres de largeur. A l'intérieur la pente de ce talus est de 6 mètres de base, à l'extérieur de $3^{m},30$ sur $2^{m},30$ de hauteur.

Le fossé qui le précède a une largeur de 3 mètres au milieu de sa profondeur. Cette profondeur, à partir de la crête du second talus, n'est que de $1^{m},20$. Ici encore la pente est plus douce au dedans qu'au dehors.

Le talus extérieur ne s'élève qu'à 50 centimètres au-dessus du sol naturel, mais le fossé qui le couvre lui donne un relief réel de 2 mètres. Son épaisseur moyenne est de $5^{m},50$, son développement de 440 mètres. Il est exclusivement formé par le déblai du fossé extérieur. Celui-ci a une largeur de $4^{m},50$ au milieu de sa profondeur [1].

On n'aperçoit aucune prise d'eau qui indique avec certitude que ce fossé était noyé (l'autre évidemment n'était qu'un obstacle créé pour la défense); mais la nature argileuse du sol et la constitution pluvieuse du climat ne laissent pas douter qu'il ne fût facile d'y maintenir de l'eau à peu près toute l'année.

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici accuse d'une façon bien nette un ouvrage défensif, une fortification de forme particulière, bien posée pour commander le plateau entre les deux rivières et surtout la voie romaine, dont elle enfile même une assez grande étendue. Arrivons maintenant à la construction du parapet intérieur : c'est là que commence la partie vraiment curieuse des recherches de la commission.

Partant de la naissance de la rampe qui donne de l'intérieur accès sur le principal parapet, nous avons trouvé, sous une couche mince de mousse et de détritus végétaux, un massif de pierres du pays, quartz mêlés de granits et de gneiss, qui semblaient jetés à la main, de manière à former une pente douce. A mesure que nous avancions, les traces de l'action du feu sur ces pierres deve-

[1] Voir planche VII

naient de plus en plus distinctes. Bientôt le sol s'est trouvé creusé à 50 centimètres, de manière à former une fosse de 4m,30 de largeur. Le fond en était pavé de larges pierres plates, et une chaîne de pierres de même nature revêtait la fosse des deux côtés, en s'élevant du côté de l'extérieur dans toute la hauteur du parapet. Ce revêtement était couvert par un massif de terre argileuse, provenant du déblai du fossé. Un espace considérable était occupé par un massif de pierres, dont la partie centrale formait un noyau vitrifié d'environ 1 mètre sur 1m,50. Cette masse, assez friable à sa surface, se durcissait vers le centre et devenait résistante. Elle se composait d'une pâte vitreuse où se noyaient des quartz et des grès réfractaires, plus des granits, dont, l'orthose et le mica ayant fondu, l'aspect et la densité étaient ceux de la pierre ponce. Des scories avaient coulé de la fournaise, et dans le refroidissement avaient formé des vides où se trouvaient encore de la cendre, du charbon et des empreintes de bois dans un état de carbonisation plus ou moins avancé.

La masse en ignition paraissait avoir été enveloppée de pierres jetées à la main, laissant entre elles des vides où l'air et la flamme avaient circulé; mais, dans la combustion, un affaissement général s'était produit, et il était constaté par une sorte de stratification des pierres que le feu n'avait pu lier de chaque côté du foyer.

L'action du feu avait rayonné du centre de la masse vitrifiée, et avait été arrêtée, du côté de l'extérieur, par le matelas d'argile jaune qui couvrait le parapet et formait son talus extérieur.

Dix centimètres environ de cette argile avaient été pénétrés par le coup de feu, d'une façon violente dans la partie adhérente aux pierres; le feu avait étendu son action plus loin du côté de l'intérieur du camp, n'ayant pas été arrêté là par une masse réfractaire.

Il est fort important de constater pour l'âge du monument qu'aux environs du foyer et même dessous, on a trouvé une assez grande quantité de briques à crochets, dont plusieurs ont reçu l'action du feu : il est donc incontestable que cette construction n'est pas antérieure aux Romains. Et en effet, on sent dans la disposition générale de l'ouvrage au moins le souvenir d'une castramétation ancienne, mais régulière et bien raisonnée.

Dans les nombreux points interrogés, les données précédentes ont été confirmées, si ce n'est que le plus souvent la masse vitreuse occupe plus de place. La matière liquéfiée a souvent circulé dans tout le massif de maçonnerie, tantôt couvrant les pierres d'un vernis, tantôt coulant en larmes ardentes. Le feu a varié d'intensité : les vitrifications occupent parfois toute la hauteur du parapet et y forment une masse très-dure; d'autres fois elles se bornent à un *pudding* de 1 ou 2 mètres cubes. Mais partout le coup de feu a été assez violent pour (aidé sans doute par la cendre faisant fonction de fondant) décomposer les parties fusibles de la pierre, sans en altérer profondément toutefois les parties quartzeuses. Un noyau plus ou moins résistant, sans solution de continuité (sauf en deux points dont un au moins est une trouée faite postérieurement pour le passage des voitures), règne tout autour de l'enceinte du parapet, formant dans la masse tantôt un seul bloc, tantôt plusieurs superposés et soudés. Enfin toujours le coup de feu s'est produit du dedans au dehors.

De tout ce qui précède il résulte clairement pour la commission qu'il a été établi à Péran un ouvrage défensif; que l'un des deux épaulements en courbe fermée dont il se compose enveloppe un noyau vitrifié dont l'origine ne peut être attribuée à un incendie extérieur.

Là s'arrête toute certitude pour la commission; là aussi s'arrête sa tâche. En dehors des faits unanimement reconnus par elle, plusieurs hypothèses lui ont été soumises, tant sur l'âge que sur le mode de construction de cette fortification; mais aucune n'a paru à l'unanimité de ses membres complétement d'accord avec les faits. Les limites d'une lecture en Sorbonne ne permettant pas de discuter ces diverses hypothèses, la commission n'en aborde aucune, et se borne à constater les faits qu'elle est en mesure de prouver.

DU MODE DE CONSTRUCTION

DU PARAPET VITRIFIÉ DE PÉRAN,

ANNEXE AU RAPPORT PRÉCÉDENT,

PAR M. GESLIN DE BOURGOGNE.

La commission, ayant cru devoir limiter sa mission à la constatation de faits certains, s'est bornée à établir :

1° Que la double enceinte de Péran était un ouvrage de fortification;

2° Qu'il n'était pas antérieur à la domination romaine.

Sur la question de savoir si le noyau du parapet intérieur était accidentellement ou intentionnellement vitrifié; en d'autres termes, si le violent incendie qui a en partie décomposé la pierre a été le produit d'un accident, ou s'il faut y voir le fait d'un système de consolidation; sur cette difficile et importante question, la commission, n'ayant pu se mettre d'accord, s'est abstenue. Seulement il a été convenu que les deux opinions en présence pourraient être exposées comme annexe au rapport. C'est le but de la présente note.

En faveur de l'incendie accidentel on a dit :

D'abord l'histoire de l'architecture n'offre pas, au moins depuis l'occupation romaine, d'exemple de construction par le feu.

Ensuite, pourquoi se serait-on donné beaucoup de peine pour obtenir par la combustion un résultat bien moins satisfaisant que celui qui le précédait? En effet, supposez une chaîne d'arbres solidement fixés entre eux, recouverte d'une masse de terre et de pierres : certes une telle construction offre à la sape et à tout autre mode d'attaque une résistance aussi grande et probablement plus grande que le noyau vitrifié.

N'est-il donc pas naturel de penser que, longtemps après la construction de ce parapet en bois, terre et pierres, le bois, s'étant

en partie décomposé, a pris accidentellement feu, et que l'incendie s'est propagé dans tout le pourtour de la construction?

A cette argumentation il a été répondu :

Du IV^e^ au XI^e^ siècle, l'histoire de l'architecture est loin d'être complétement connue, et bien des découvertes restent à faire dans cette longue période.

D'ailleurs les Romains, et par suite les Gallo-Romains, connaissaient l'art de fabriquer le verre aussi bien que les peuples plus anciens, qui avaient même appliqué cet art à des constructions monumentales, par exemple, à la tour de verre de Tyr. Or qu'est-ce que le verre, sinon une substance minérale solidifiée par le feu et l'action d'un fondant comme la cendre de bois en peut fournir?

L'usage si répandu du bronze n'avait-il pas de longue main habitué à régler et à appliquer le coup de feu aux usages industriels? La brique, employée partout où les Romains avaient passé, n'était-elle pas elle-même un corps solide formé par le feu et souvent une véritable vitrification?

Eh bien, n'est-il pas facile de comprendre que, dans un moment où il fallait occuper le versant entre l'Urne et le Gouet et commander la grande voie de la contrée, sur un point où la chaux manquait et où le bois était abondant, des peuples habitués à manier le feu y aient eu recours pour lier des pierres qu'il n'était pas possible de lier autrement; et qu'ils aient voulu se donner par là un noyau qui, sous son enveloppe d'argile, passée elle-même en partie à l'état de briques, offrait une grande résistance, une résistance plus que suffisante aux moyens d'attaque dont on disposait alors.

Quant à supposer que des arbres en partie décomposés dans ce sol toujours humide auraient pris feu et brûlé sous une masse de pierres et de bois qui étoufferait le brasier le plus ardent; supposer que ce bois, très-impropre à la combustion, a cependant brûlé sur une étendue de près de 400 mètres; que dans cette immense fournaise pas un affaissement ne s'est produit; que cette masse de pierres, plus ou moins vitrifiée, mais partout atteinte par l'incendie, aurait conservé une forme régulière : non, tout cela n'est pas pos-

sible. D'ailleurs comment ce même et si invraisemblable accident se serait-il produit sur tant d'autres points et dans des conditions identiques, dans l'Orne, dans la Mayenne, en Écosse, sur le Rhin, en Norwége?

Non, cent fois non. Je crois, avec M. le commandant du génie Prévost [1]; avec M. Worsaë, inspecteur général des monuments du Danemark [2]; avec M. Charles Lenormant, le regrettable membre de l'Institut; avec tous les savants qui ont étudié Péran avec soin, que c'est une construction faite par le feu.

Je crois que cet ouvrage, d'une exécution barbare, a été construit à une époque voisine de l'expulsion des Romains, ou dans l'une des premières invasions du littoral armoricain par les peuplades du Nord, c'est-à-dire du IIIe au VIe siècle.

[1] *Aperçu sur les camps vitrifiés.* — Ce travail, entrepris pour contester l'existence des fortifications construites à l'aide du feu, a conclu en prouvant leur réalité.

[2] Chargé par son gouvernement d'étudier ces sortes de monuments dans toute l'Europe, ce savant archéologue a terminé son exploration à Péran. Après un examen attentif, il n'a pas hésité à déclarer que celui-ci était le spécimen de camp vitrifié le plus incontestable et le mieux conservé.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A SOMSOIS,

EN 1863,

DANS UN CIMETIÈRE GAULOIS,

PAR M. MOREL,

PERCEPTEUR,

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE VITRY-LE-FRANÇOIS,

ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Nous trouvant à Somsois en 1863, nous apprîmes qu'en établissant le chemin d'intérêt commun n° 12, qui doit relier ce village à Champaubert, les ouvriers avaient trouvé, en creusant le sol, à $1^{m},50$ de profondeur, un certain nombre d'objets de bronze, qu'ils se partagèrent entre eux et qu'ils cédèrent ensuite à un amateur.

Ces ouvriers venaient, sans le savoir, de découvrir un cimetière gaulois; les divers débris qu'ils exhumèrent provenaient de sept ou huit tombes creusées dans la craie.

Dans le courant du mois de septembre de la même année, accompagné de deux ouvriers, nous nous rendîmes sur les lieux, qui ne sont éloignés du village que d'environ six cents mètres.

En examinant le talus sur la droite de la route, il nous fut facile de reconnaître que le cimetière se continuait de ce côté, dans un champ appartenant à M. Nicaise Aubert, maire de Somsois qui nous a très-gracieusement permis d'en faire l'exploration. Cette propriété figure au plan cadastral sous le numéro 1131 de la section intitulée *Perrière-la-Guillière,* tout près d'une contrée appelée *Joinval.*

Nous commencerons par donner une idée générale de l'ensemble du cimetière, puis nous décrirons chaque tombe en particulier, en suivant l'ordre dans lequel les fouilles ont été opérées.

Description générale du cimetière.

Il était situé, suivant l'usage généralement adopté dans l'antiquité, sur le versant d'une colline, tout près d'un ancien chemin, et mesurait 21 mètres de long sur 12 de large[1].

Pour atteindre les corps au fond des fosses, il a fallu d'abord creuser la terre végétale d'environ 40 centimètres, puis traverser une couche compacte de crayon de 60 centimètres, ensuite on retrouvait une autre couche de terre végétale, de 20 à 30 centimètres, qui recouvrait les corps.

Les fosses avaient été creusées dans tous les sens, sans recherche apparente d'orientation, les unes tournées du nord au sud, les autres du sud au nord, les autres de l'ouest à l'est, et plusieurs dans des directions moyennes entre les points cardinaux. Elles avaient en moyenne 2 mètres de longueur, 85 centimètres de largeur, et $1^{m},30$ de profondeur; le fond était taillé dans la craie et fort uni. Nous avons cru remarquer dans plusieurs qu'à l'endroit de la tête un fond avait été ménagé pour la recevoir. Quelques morceaux de craie présentaient encore des traces jaunâtres, et presque sanguinolentes, résultant sans doute de la putréfaction.

Cette couche de terre végétale que l'on avait placée ainsi sur les morts, comme pour les préserver du contact des morceaux de craie qui devaient les recouvrir, nous donne à penser qu'ils ont été inhumés sans cercueil. Nous n'en avons retrouvé aucune trace, et pas un clou ou débris de bois n'est venu, par sa présence, nous prouver le contraire. Les corps avaient été enterrés étendus horizontalement. Les bras étaient placés le long du corps, et les jambes dans leur position naturelle, sauf deux cas où elles étaient croisées. Dans une tombe, c'étaient les bras qui avaient été croisés sur le bassin. Un squelette avait été déposé la face contre terre.

[1] Planche VIII.

Les ossements étaient encore assez bien conservés, et présentaient cette blancheur que le temps seul peut leur donner. Les têtes, en général, ne nous ont pas paru fort développées : les fronts sont peu élevés; il ne nous a pas été possible d'en avoir une tout à fait complète, bien que nous ayons pris toutes les précautions nécessaires pour y arriver. La mieux conservée que nous ayons recueillie, malgré l'absence de la mâchoire supérieure et des cartilages de la face, pourra, nous l'espérons, servir à la science anthropologique.

Nous avons remarqué que dans le tiers à peu près des tombes il existait un, deux et trois petits morceaux de poterie, de 2 à 3 centimètres carrés.

Ces débris n'ont pas été jetés là par le hasard, et nous augurons que les vases, venant à manquer au moment de l'inhumation, ont été remplacés par des parcelles brisées devant tenir lieu d'urnes funéraires.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du cimetière pour se convaincre que les fosses ont été creusées au hasard et sans direction préconçue. Les corps, placés de même façon, n'avaient pas, comme chez les chrétiens, la face tournée vers l'orient.

Description des tombes.

Première tombe. — La moitié de la fosse avait été coupée par le talus du chemin[1]; dans l'autre partie nous n'avons rien trouvé.

Deuxième tombe. — C'est celle d'un chef guerrier. Nous y avons découvert une épée, un fer de lance, une plaquette recourbée et deux chaînettes de fer.

L'épée[2] avait été ployée en deux, suivant un usage déjà constaté. Elle reposait sur le corps, un peu au-dessus des cuisses; l'angle décrit par ses deux parties ployées mesure environ 55 degrés. Sa longueur, y compris la soie du manche, est de 90 centimètres sur une largeur moyenne de 4 centimètres. Elle est de fer, tranchante des deux côtés et à pointe aiguë; il n'est rien resté de son pom-

[1] A-B, pl. VIII.

[2] Planche IX, fig. 1.

meau, ni de sa garde, qui devait être de bois, et, par ses proportions, elle se rapproche de celles qui ont été trouvées dans la Lorraine et la Champagne, notamment à Verdun, Metz, Saint-Étienne-au-Temple et Arcis-sur-Aube. Mais, ce qui surtout la distingue, c'est qu'elle est encore renfermée dans son fourreau de fer, et que cette circonstance nous permet d'assigner à notre cimetière une date fort reculée.

En effet, M. l'abbé Cochet, auquel nous pouvons nous en rapporter, dit que « l'archéologie moderne nous a révélé dans nos contrées septentrionales deux espèces de fourreaux d'épées, l'une de métal, l'autre de bois recouvert de cuir. La première espèce est gallo-romaine, c'est-à-dire appartient à la période allant du 1^er^ au v^e^ siècle de notre ère; l'autre est essentiellement franque ou mérovingienne. »

Il résulte d'ailleurs, des découvertes, que les épées de fer à longues lames, à deux tranchants, dans des fourreaux également de fer, sont essentiellement gauloises. Elles datent de bien avant la conquête, et l'époque gallo-romaine a seulement vu leur usage disparaître peu à peu.

La lance [1] était placée à la droite du corps, à la hauteur des genoux, la pointe tournée vers les pieds: elle mesure 10 centimètres de longueur sur 3 de largeur, et l'on remarque encore dans la douille, longue également de 10 centimètres, le clou qui servait à la fixer au manche.

La chaînette de fer [2] se compose de deux parties : la première (fig. 3), longue de 13 centimètres, est formée de six anneaux en forme de 8, tressés et enchaînés l'un dans l'autre. On remarque encore d'un côté de ces anneaux, larges de 2 à 3 centimètres, une infinité de petits trous faits au poinçon, soit pour servir à l'ornementation, soit plutôt pour mieux assujettir dans la bouche du cheval cette première partie, qui devait servir de mors.

La seconde partie (fig. 4), longue de 50 centimètres, est composée comme la première, avec cette différence que les anneaux

[1] Planche IX, fig. 2.

[2] Planche IX, fig. 3 et 4.

vont toujours en diminuant dans leur largeur jusqu'à l'extrémité faisant pointe en forme de crochet. Tous ces anneaux sont aujourd'hui soudés par la rouille, et ne forment qu'un tout, qui a dû servir au harnachement d'un cheval.

La plaque de fer, qui est de la même épaisseur que le fourreau d'épée, et recourbée en forme de tuile, présente une surface de 12 centimètres sur 15. Elle se trouvait placée aux environs du bras gauche, et provient peut-être d'un brassard, si toutefois il en existait à cette époque.

Troisième et quatrième tombe. — Nous avons recueilli dans chacune d'elles une chaîne de bronze[1] : la première (fig. 5) mesure 55 centimètres de longueur, et est formée de soixante et onze petits anneaux de 7 millimètres chacun, passés les uns dans les autres et reliés entre eux par six autres anneaux de même métal et de 22 millimètres de diamètre. Le bout se termine par un crochet d'une seule tige, long de 4 centimètres et imitant une tête d'animal aux yeux saillants.

La seconde (fig. 6), longue de 60 centimètres, est formée de huit maillons, composés chacun de deux anneaux de 22 millimètres de diamètre, unis par une attache de 30 millimètres de longueur. Chaque maillon se trouvait rattaché par de petites mailles de fer, qui sont aujourd'hui rongées par l'oxyde. Le crochet, long de 5 centimètres, est formé de deux anneaux, dont l'un, de forme ovoïde, se termine par une tête d'animal au bec recourbé.

Cinquième, sixième et septième tombe. — Nous n'y avons rien trouvé.

Huitième tombe. — La présence d'une seule fibule de fer placée sur la poitrine a été constatée; elle pouvait mesurer 10 à 15 centimètres, à en juger par ce qui restait des débris, qui sont tout à fait oxydés. La forme de cette fibule devait ressembler à celles que nous décrirons à la douzième tombe.

Neuvième tombe. — Nous y avons trouvé deux bracelets et deux anneaux de jambes; le premier bracelet, qui était placé

[1] Planche IX, fig. 5 et 6.

dans le haut du bras gauche, est de terre noire, d'un seul morceau, d'un grain très-fin et d'une épaisseur de 1 centimètre; son diamètre à l'intérieur est de 67 millimètres. Le second paraît être aussi de pâte tendre; mais il est d'une couleur un peu moins prononcée. Sa légèreté est extrême et les quelques fentes longitudinales que l'on y remarque pourraient faire croire qu'il a été taillé dans un morceau d'ivoire ou de bois incorruptible[1]; son diamètre n'est que de 52 millimètres; il était placé à l'avant-bras, près du poignet.

Les anneaux de jambes[2] sont de bronze, de forme un peu ovale, présentant une ouverture de 80 millimètres à leur plus grand diamètre intérieur. Ils sont composés de onze demi-sphéroïdes pleins, d'un diamètre de 15 millimètres, distancés entre eux d'environ 8 millimètres. Ils étaient placés autour des os des jambes à la hauteur de la cheville. On y avait pratiqué une incision afin de leur donner plus d'élasticité et pour faciliter l'introduction des pieds.

Dixième tombe. — Nous n'avons aucune particularité à décrire, sinon que les jambes étaient croisées l'une sur l'autre.

Onzième tombe. — Nous y avons trouvé un bracelet placé dans le haut du bras. Il est formé d'une tige pleine, très-mince, sans ornement, dont les extrémités se recroisent, sans se superposer, sur une longueur de 60 millimètres. Son diamètre d'ouverture est de 7 centimètres.

Douzième tombe. — Cette sépulture nous a semblé appartenir à une jeune fille, dont la tête était assez bien conservée; elle avait au poignet gauche un très-joli bracelet de bronze, malheureusement rompu en quatre ou cinq morceaux. Il est formé de douze reliefs de 10 à 15 millimètres, présentant des dessins différents, alternés de façon à se répéter une fois sur quatre. Son plus grand

[1] Depuis la lecture de ce rapport, nous pensons, avec M. G. de Mortillet, que ces deux bracelets sont de jais ou bois fossile. Ils ressemblent, en effet, à ceux qui ont été trouvés dans un tumulus de Bourgogne par M. de Saulcy, et, dans les tumulus de la forêt de Mackwiller (Bas-Rhin), par M. le colonel de Morlet.

[2] Planche X, fig. 1.

axe est de 60 millimètres. On l'ouvrait et on le fermait au moyen de deux charnières presque semblables aux fermoirs de nos bracelets actuels.

Cette tombe nous a donné aussi deux jolies fibules de bronze [1], placées près l'une de l'autre sur la poitrine; elles mesurent 60 millimètres de hauteur sur 13 de largeur. Elles sont formées d'une tige de bronze de 1 millimètre de diamètre, roulée quatre ou cinq fois sur elle-même de façon à faire ressort. Une des extrémités de cette tige, contournée en forme de S, adhère à la partie supérieure de manière à servir de contre-poids au ressort, tandis que l'autre extrémité de la tige, terminée en pointe, vient s'adapter sur la première, à un endroit préparé, et former ce que l'on appelle l'*ardillon*.

Treizième tombe. — Nous y avons trouvé un vase, un collier, un bracelet et un gobelet de fer.

Le vase [2], d'une forme élégante, d'une hauteur de 8 centimètres sur 17 de diamètre, est de terre, d'un grain très-fin, d'une pâte tendre et d'une couleur d'un noir d'ébène. Il se trouvait placé entre le bras gauche et le corps. Ce vase, qui nous semblait tout à fait intact en le déblayant de la terre et des morceaux de craie qui le remplissaient et l'entouraient depuis des siècles, tomba tout à coup en plusieurs morceaux entre nos mains, dès que les premiers rayons de soleil vinrent le frapper. Aujourd'hui toute trace de fracture a disparu et il a repris sa forme et sa couleur primitives, comme s'il venait de sortir des mains du potier.

Le collier se compose de cent trente-deux petits anneaux de verroterie bleue, de 1 millimètre d'épaisseur sur 4 de diamètre, et de trois grains d'ambre un peu plus gros. Nous avons ramassé un à un cette quantité de grains bleus disséminés dans la terre, aux alentours du cou, et, malgré toutes les précautions que nous avons prises, il est présumable que plusieurs nous auront échappé. Nous avons cru remarquer la place d'un petit fermoir de cuivre, tellement mince qu'en le prenant il est tombé en poussière.

[1] Planche X, fig. 2.

[2] Planche X, fig. 3.

Le bracelet[1] est semblable à celui que nous avons décrit à la onzième tombe; seulement ses deux extrémités, qui se croisent, sont ornées de quelques ciselures légères. Il mesure 60 millimètres de diamètre, et se trouvait placé au poignet gauche.

Quant au gobelet de fer, l'oxyde l'avait tellement rongé que nous n'avons pu que constater la position qu'il occupait auprès du corps à la hauteur de la main droite.

Quatorzième tombe. — Nous y avons remarqué des débris de fibules de fer placées à la hauteur de la poitrine, deux morceaux de charbon de chaque côté des épaules, et un morceau d'ardoise et de poterie noire aux environs des pieds.

Quinzième tombe. — Nous y avons recueilli des débris de fibule de fer et de poterie noire, une bague et deux anneaux de jambes.

La bague, qui décorait la main droite, est un simple anneau de bronze, tout uni dans sa forme et qui mesure 5 millimètres à la place du chaton, qui est la plus large.

Les anneaux de jambes sont semblables à ceux qui ont été décrits à la neuvième tombe : l'un d'eux a été retiré brisé en quatre morceaux, probablement par le poids ou par le tassement des pierres et de la terre.

Seizième tombe. — Nous n'y avons trouvé qu'un morceau de charbon. Les os étaient assez bien conservés, et la tête que nous vous présentons provient de cette tombe.

Dix-septième tombe. — Rien que des débris de fibules de fer et un petit morceau de poterie noire.

Dix-huitième tombe. — C'est celle qui nous a présenté les résultats les plus complets. Nous y avons recueilli un collier, deux fibules, une chaîne, un bracelet et deux anneaux de jambes, le tout de bronze, ainsi que six grains d'ambre et des débris d'une fibule de fer.

Le collier[2] est formé d'une tige métallique de 5 millimètres d'épaisseur, formant une circonférence de 12 centimètres de diamètre. Sa décoration consiste en deux moulures contiguës, en relief, larges

[1] Planche X, fig. 4.

[2] Planche X, fig. 5.

de 2 centimètres sur une épaisseur égale, et en une autre imitant une tête de reptile et placée au point opposé des deux premières. Il s'ouvrait au moyen de deux charnières ménagées de chaque côté de l'ornementation principale, l'une à 4 centimètres et l'autre à 5. Ce collier était passé au cou du mort, ayant la partie saillante tournée du côté du menton.

Les fibules sont, à peu de chose près, les mêmes que celles que nous avons trouvées dans la douzième tombe; seulement elles sont ornées vers leur milieu d'une ou de deux petites moulures en relief.

Nous avons trouvé des grains d'ambre dans la région du cou; leur diamètre est de 5 à 10 millimètres; ils ne sont point ronds, mais aplatis comme des rondelles et percés à jour.

La chaîne[1], que nous considérons, à juste titre, comme le morceau capital de nos trouvailles, est en assez bon état de conservation; elle mesure $1^{m},16$ de long sur 1 centimètre de large. Elle est composée de trente-six maillons, longs de 3 centimètres. Chacun de ces maillons est formé de deux anneaux accolés, à l'extrémité de l'un desquels se trouve un autre anneau plus petit, tourné en sens inverse, ce qui permet de l'attacher au maillon suivant (fig. 6).

A chaque extrémité de cette chaîne on trouve d'abord l'anneau, large de 4 centimètres (fig. 7), et ensuite le crochet, de pareille largeur (fig. 8), représentant, comme ceux de la troisième et de la quatrième tombe, le bec d'un animal fantastique.

Cette magnifique ceinture, qui entourait sans doute les reins du mort, se trouvait repliée sur elle-même en son milieu vers la hanche gauche du squelette, comme si elle avait servi à suspendre soit une arme soit une bourse.

Le bracelet se compose d'une tige unie, fendue en deux, de 1 centimètre d'épaisseur, dont les deux extrémités recourbées ne se joignent pas parfaitement. Il mesure 6 centimètres de diamètre, et a été trouvé au poignet gauche.

Le diamètre d'ouverture des anneaux de jambes [1] est de 8 centimètres, leur épaisseur de 5 millimètres. Leur ornementation con-

[1] Planche X, fig. 6, 7 et 8.

siste en vingt-six moulures distancées entre elles d'environ 1 centimètre, et faisant chacune un relief de quelques millimètres. Les deux extrémités, qui se rejoignent presque, sont elles-mêmes ornées de deux bourrelets revêtus de ciselures et faisant saillie sur les autres d'une manière sensible, ce qui donne à l'ensemble une forme des plus gracieuses.

Dix-neuvième, vingtième et vingt et unième tombe. — Rien que des débris de fibules de fer.

Vingt-deuxième tombe. — C'était celle d'un tout petit enfant, des ossements duquel il restait à peine quelques traces. Elle était creusée à très-peu de profondeur, et renfermait un vase et quelques morceaux de charbon. Ce vase, dont la forme est beaucoup moins gracieuse que celui dont nous avons donné la description à la treizième tombe, est de couleur foncée, d'une pâte grossière et toute commune; sa hauteur est de 10 centimètres sur 15 de diamètre. La bordure supérieure a presque entièrement disparu, et c'est à peine s'il en reste assez pour reconstituer la forme primitive. On aurait pu croire au premier aspect que ce vase avait été placé dans la tombe dans cet état; mais il est plutôt présumable que les échancrures que l'on y remarque auront été, à plusieurs reprises, produites par le fer de quelque instrument aratoire.

Vingt-troisième tombe. — Nous avons recueilli dans cette tombe un bracelet, une portion de chaîne et un anneau de doigt.

Le bracelet est un simple anneau de bronze formé par une tringle de 5 millimètres d'épaisseur, jointe à ses extrémités et présentant une circonférence de 27 centimètres. Il était passé dans le haut du bras gauche.

La chaîne était composée d'une quinzaine d'anneaux de 2 à 3 centimètres de diamètre, reliés entre eux par des attaches de fer, complétement rongées par la rouille. Nous y avons remarqué une petite maille d'argent reliant un anneau de fer à un autre de bronze. Cette chaîne, qui n'avait pas beaucoup de consistance, à cause de la grande ténuité de ses parties, a été retirée en morceaux; elle nous a paru avoir été argentée.

[1] Planche X, fig. 9.

L'anneau de doigt est aussi de bronze; il est formé d'une plaquette de métal peu épaisse, contournée de façon que les deux extrémités viennent se croiser sans se superposer. C'est ainsi que la moitié de cette bague présente une surface double en guise de chaton.

Vingt-quatrième et vingt-cinquième tombe. — Nous n'y avons rien trouvé, et là se sont terminées nos recherches.

Résumé.

Dans les vingt-cinq tombes que nous avons eu à explorer, nous n'avons pu constater la présence d'aucune pièce de monnaie qui aurait pu nous fixer sur l'époque certaine à donner à notre cimetière.

Les objets que nous avons recueillis sont les suivants :

Une épée avec son fourreau de fer, un fer de lance, un mors de cheval, deux colliers, sept bracelets, quatre fibules, six grains d'ambre, deux vases funéraires, deux bagues ou anneaux de doigts, six anneaux de jambes, quatre chaînettes, un bouton, dont nous suspectons l'authenticité attendu qu'il a été trouvé sur le sol, enfin sept ou huit débris de fibules de fer.

Nous devons en outre mentionner, à titre de renseignement, un certain nombre d'objets trouvés par les ouvriers en traçant la route, savoir :

Quatre bracelets, dont un de verre, quatre anneaux de jambes, un collier, deux chaînes à doubles anneaux, trois fibules, une bague et deux grains d'ambre.

ÉTUDE

SUR

L'ORIGINE DE LA FERRURE DU CHEVAL

CHEZ LES GAULOIS,

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE LU EN PLUSIEURS SÉANCES À LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RENNES,

1865-1866,

PAR M. DUPLESSIS,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'ILLE-ET-VILAINE.

Depuis quelques années l'étude des antiquités celtiques a pris un nouvel essor, grâce aux études topographiques entreprises sur l'ancienne Gaule et aux nombreuses fouilles qui ont été faites dans des tumulus ou autres monuments. Le débat historique et archéologique qui s'est élevé au sujet d'Alise et d'Alaise a aussi beaucoup contribué à réveiller l'intérêt des savants pour des études qui sont, en définitive, les origines de notre propre histoire.

C'est dans les fouilles faites autour d'Alaise (en Franche-Comté) qu'a pris naissance la question que nous allons traiter, celle de l'origine de la ferrure des chevaux à l'aide de clous, chez les Gaulois; c'est aussi parmi les honorables partisans d'Alaise que l'origine gauloise de cette industrie a trouvé ses plus savants défenseurs.

Les belles recherches de Beckman au XVIII^e^ siècle, et celles de Bracy-Clark au commencement du XIX^e^, avaient prouvé d'une manière irréfutable que les Grecs et les Romains avaient entièrement ignoré l'usage de la ferrure à clous; et, depuis leurs écrits, on considérait le fragment de fer à cheval qui a été trouvé dans le tombeau de Childéric, décrit et dessiné par Chifflet[1], comme

[1] Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, etc. 1655.

étant le plus antique monument de la maréchalerie chez nos ancêtres; et cela, malgré les doutes si judicieux de M. l'abbé Cochet, au sujet de la réalité de ce fer, que Chifflet, suivant lui, aurait fort bien pu confondre avec un ferrement du cercueil. On admettait généralement que, puisqu'il fallait remonter à l'empereur Léon VI le Philosophe[1] pour trouver un texte indiquant clairement l'usage de la ferrure à clous, c'est que probablement cette industrie avait pris naissance à l'époque de l'invasion des barbares dans l'empire d'Occident, et que quelque peuple de race germanique en était l'inventeur.

C'est ainsi que le comprenaient Paul-Louis Courier, le traducteur du Περὶ ἱππικῆς de Xénophon, et M. Dureau de la Malle, dans sa *Notice sur les races domestiques des chevaux;* c'est ainsi que l'enseignaient encore les professeurs des écoles vétérinaires, lorsqu'en 1858 M. Castan lut à la Société d'émulation du Doubs un compte rendu de fouilles, dans lequel il annonçait avoir trouvé dans un des tumulus du plateau d'Amancey, près Alaise, au milieu de scories de fer et de cendres, des fragments de fers à cheval encore munis d'un clou à tête plate oblongue. Ce fut le point de départ d'une théorie historique et archéologique nouvelle.

Malgré le remarquable chapitre que M. l'abbé Cochet a inséré dans son ouvrage sur le *Tombeau de Childéric,* chapitre dans lequel il passe en revue toutes les chaussures diverses pour chevaux, employées soit en France, soit en Allemagne ou en Angleterre, jusqu'à l'année 1859, et à la suite duquel il conclut que rien n'est plus rare dans les tombes franques que les sabots ou fers de chevaux, et que rien n'y est plus commun au contraire que les ossements de chevaux, les partisans d'Alaise en Franche-Comté se sont appuyés sur la découverte, fort intéressante du reste, de M. Castan, pour affirmer que cette découverte prouvait incontestablement l'existence de la ferrure à clous chez les Gaulois bien avant la conquête de César.

C'est de la sorte que s'est exprimé M. Quicherat, dans sa ré-

[1] Dans son *Traité sur la tactique* il parle de la chaussure à clous pour les chevaux.

ponse à M. le colonel de Coynard, insérée dans le *Moniteur de l'armée* du 16 avril 1862.

Après le compte rendu des fouilles de M. Castan, après la lettre de M. Quicherat, qui tirait une conclusion de la découverte ci-dessus mentionnée, d'autres savants sont encore venus donner de la force aux données archéologiques soutenues par ces messieurs, en faisant des recherches spéciales dans lesquelles la ferrure des chevaux à l'aide de clous jouait un certain rôle. C'est ainsi que M. Bial, savant capitaine d'artillerie et professeur d'art militaire, en étudiant les chemins celtiques, a écrit que l'état de ces chemins prouvait évidemment l'existence de la ferrure chez les Gaulois.

Puis, indépendamment de ces fouilles et de ces recherches, ces mêmes savants ont invoqué, comme preuves nouvelles à l'appui de leur opinion, le culte des Cabires, les légendes, les étymologies, les médailles gauloises antérieures à la conquête romaine.

Nous allons examiner chacune de ces preuves.

La première en titre, celle qui bien certainement mérite tout d'abord d'être rapportée en raison de son importance, c'est la fouille du tumulus d'Amancey, en 1858. Voici en quels termes s'exprime l'honorable M. Castan.

« Le massif d'Alaise se termine au nord par trois promontoires, qui s'avancent parallèlement au-dessus du Lison. L'un de ces promontoires est couvert de tumulus et de ruines. Cet ensemble s'appelle *les Chateleys*. Au milieu de cette agglomération de tumulus existe un *cairn*, qui, fouillé jusqu'au centre, a donné les objets suivants : des cendres mélangées de charbon, des fragments de vases et d'ossements calcinés d'hommes et de chevaux, des mâchoires de porcs et un squelette d'ours, une petite lime triangulaire, un fragment de lime plate, un petit ciseau, trois scories de fer informes, deux petits morceaux de bronze coulé, un gros marteau de fer pesant 2,500 grammes et conservant encore six coins de fer qui avaient servi à consolider le manche, une boucle de fer composée de deux anneaux reliés par une patte, de laquelle sort un ardillon, une section de fer à cheval muni d'un clou à tête

plate oblongue, une lame de couteau de fer ayant perdu sa pointe et longue de 12 centimètres; de nombreux morceaux de vases, les uns d'une pâte grise, d'autres d'un vernis noirâtre, et des fragments épars qui ont pu être rapprochés et constituer le col d'un bidon. »

M. Castan voit dans ces faits la preuve que le *cairn* dont il s'agit était un sanctuaire des druides; que le grand prêtre forgeron, qui présidait au sacrifice au moment où Alesia succombait devant les forces du César, avait brisé les vases sacrés et comblé le sanctuaire pour le dérober à la profanation des vainqueurs; et, pour lui, deux faits archéologiques immenses ressortent de la découverte de ces objets : 1° l'existence de la maréchalerie celtique au temps de César; 2° l'existence d'un grand prêtre forgeron et, par conséquent, du culte des Cabires chez les Gaulois.

Ces deux faits méritent d'être examinés.

Beaucoup de fers ou fragments de fers à cheval ont été, depuis un siècle, trouvés dans une infinité d'endroits, tels que camps romains, villas romaines, tombes franques, mérovingiennes ou saxonnes, dans la tourbe, ou bien simplement sous la terre, le long des voies romaines ou sous les fondements d'anciennes constructions; et presque tous les musées archéologiques de province, ainsi que ceux de Paris, en possèdent de nombreux spécimens. La difficulté n'est pas aujourd'hui de trouver des fers de cheval, mais de les trouver dans des endroits qui révèlent à l'observateur une date certaine. Une date certaine en effet, ou à peu près certaine, voilà le critérium qui peut seul servir à reconnaître des fers antiques. Car depuis le fer de Childéric jusqu'à celui que l'on cloue aujourd'hui sous les pieds des chevaux, il y a eu si peu de variété dans la forme, que l'on ne peut se servir de la forme pour leur assigner une époque, même à un demi-siècle près.

Nous écarterons donc de notre examen comparatif les fers trouvés dans des villas romaines, dans des camps romains, le long des voies romaines et dans tous les endroits peu couverts, où lesdits fers ont pu être déposés longtemps après la chute de l'empire d'Occident; nous ne parlerons que de ceux qui ont été trouvés dans des cavités complétement closes et dans lesquelles ils n'ont

pu être placés après la clôture desdites cavités; nous voulons parler des tumulus et des tombes barbares.

Pour les tombes, comme elles sont presque toutes moins anciennes, ou tout au plus de la même époque que la tombe de Childéric, elles n'avancent pas la question; pour les tumulus, c'est autre chose.

Les tumulus, beaucoup plus anciens, remontent à la naissance du monde, et pendant des milliers d'années ils ont été les monuments sépulcraux de quantité de peuples nomades ou sédentaires. On les voit se succédant et, pour ainsi dire, échelonnés depuis le plateau central de l'Asie jusqu'aux côtes occidentales de l'Europe. A quelle époque ont-ils commencé dans les Gaules, à quelle époque ont-ils fini? Grave question qui malheureusement n'est pas à la veille d'être décidée. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans certains tumulus de la Suisse, des bords du Rhin, de la Franche-Comté, on a trouvé des fers ou fragments de fers. De quelle époque dataient ces fers? Ceux qui ont été trouvés en Suisse, dans la colline de Chavannes, par M. Troyon, ont été reconnus par cet éminent archéologue comme étant du v^e^ ou du vi^e^ siècle, « s'ils ne sont pas, dit-il, du x^e^ siècle, époque des invasions sarrasines. » Ceux qui proviennent de tumulus germaniques sont encore considérés comme datant des dernières invasions allemandes au v^e^ siècle, ainsi que des invasions saxonnes en Angleterre. Quant aux tumulus du pourtour d'Alaise, en Franche-Comté, les savants archéologues qui les examinent ne veulent pas leur reconnaître une date postérieure à la destruction d'Alesia, et c'est là que commence la divergence des opinions.

En effet, ce n'est pas tout que d'avoir trouvé un ou deux fragments de fer dans un ou deux tumulus; il s'agit, pour donner à ces fragments une date certaine, de connaître avec certitude la date, ainsi que nous l'avons déjà dit, du tumulus qui les a conservés. Or si, avec M. l'abbé Cochet, d'une part, nous considérons que le v^e^ siècle est un temps de luttes et d'invasions de toute espèce, et qu'il offre plusieurs couches de barbarie et quelques assises de civilisation; si, avec M. Alex. Bertrand, nous nous demandons si ces tumulus ne contiennent pas les ossements des peuples envahisseurs

de la Gaule ou des hordes barbares qui pendant quelque temps vinrent s'implanter sur ce territoire; si, d'autre part, nous nous rappelons les envahissements nombreux des peuplades germaines dans le nord et l'est de la Gaule, notamment sous Probus, alors que pendant cinq années les Francs, les Bourguignons, les Vandales et les Alemans ravagèrent la Gaule et faillirent s'établir dans l'Est; puis, sous Constance Chlore, alors qu'ils ravagèrent complétement les deux Germanies, les Belgiques et la Séquanaise; puis, en 407, la plus terrible des invasions barbares, à la suite de laquelle la Gaule presque entière fut mise à feu et à sang, comme dit saint Jérôme, et n'offrit plus qu'une vaste ruine, nous sommes amené tout naturellement à penser que parmi ces tumulus, si quelques-uns sont antérieurs à César, d'autres peuvent fort bien lui être de beaucoup postérieurs.

D'autant plus que, lorsqu'on examine avec soin les divers objets qui proviennent des fouilles de la Franche-Comté, on remarque entre eux des différences telles que beaucoup d'archéologues reconnaissent l'impossibilité de les classer et de les rattacher à des peuples certains ou à des époques chronologiques.

Les tumulus des Germains dont parle Tacite étaient encore le mode de sépulture employé par les barbares envahisseurs de la Gaule au v^e^ siècle, ainsi que le témoignent Ammien Marcellin et Sidoine Apollinaire, ce qui se comprend très-bien, du reste, par les objets si variés que l'on trouve dans tous ces tumulus. N'y trouve-t-on pas, pour ainsi dire côte à côte, les armes de silex, de bronze et de fer, et les ornements faits des mêmes métaux, que les peuples barbares ou demi-barbares portèrent pendant leur vie et déposèrent dans leurs tombeaux après leur mort? C'est donc le cas de se demander à quelle époque commence l'âge du bronze, à quelle époque commence l'âge du fer dans le pays dont nous parlons.

Faut-il les reléguer dans des temps très-éloignés ou les rapprocher considérablement de l'ère chrétienne? Faut-il adopter la chronologie de M. Worsaë, le savant archéologue danois? ou faut-il, avec quelques savants, qui paraissent convaincus que l'âge du fer en Gaule est aussi ancien que les premières invasions indo-cel-

tiques, les considérer comme préhistoriques? On le voit donc, pour un espace de quinze à vingt siècles, toute la vie des peuples barbares et demi-barbares de l'ouest de l'Europe est tellement obscure encore que rien ne peut permettre une solution, et que notre esprit doit forcément rester dans l'attente et dans l'incertitude.

Mais supposons pour un instant que tous les tumulus sont celtiques et que ces fragments de fers sont bien d'origine gauloise. Comment se fait-il alors que la Gaule conquise n'ait pas livré aux Romains la connaissance d'une industrie qui aurait été pour leurs armées d'une utilité si grande? En thèse générale, après une conquête, il y a toujours entre les deux peuples, dont l'un est le conquérant et l'autre le conquis, comme une demi-fusion qui fait que le plus faible s'empresse de forger les armes de son vainqueur, et que le vainqueur n'oublie pas de s'approprier l'hygiène et la vie sociale qui permettent aux vaincus de conserver leur santé au milieu du climat où Dieu les a fait naître. Ce qui se passe de nos jours en Algérie dut inévitablement se passer au temps des Romains dans la Gaule : c'est une loi de notre nature et personne de nous ne peut s'y soustraire. Or est-il possible d'admettre que les Gaulois, dont la cavalerie était partout renommée, aient connu et journalièrement employé la ferrure à clous et qu'ils soient parvenus à cacher cette industrie à leurs vainqueurs, ou que ceux-ci, négligeant d'utiliser un art qui aurait pu cependant leur être d'un si grand secours dans leurs guerres sur le Rhin et sur le Danube, aient consenti à s'en passer, lorsque les peuples de la Gaule, ceux d'au delà du Rhin auraient pendant cinq siècles continué seuls à s'en servir? Une telle supposition est inadmissible : elle n'est pas même vraisemblable; et cependant les preuves sont là qui nous enseignent, à n'en pouvoir douter, que, jusqu'au commencement du v^e^ siècle, les Romains n'ont jamais employé les fers à clous.

Ces preuves sont des textes, des monuments, des sculptures.

Les textes, ce sont les deux Végèce : le premier, qui, dans son traité *De l'art militaire*, énumère en entier l'organisation de la légion romaine, et parle du nombre des trompettes et des clairons

de l'équipement et du harnachement du cavalier, et qui certainement n'aurait pas oublié de parler de l'art du maréchal, si cet art eût été connu alors; le second, Végèce le vétérinaire, qui, parlant longuement des blessures qui proviennent des courroies d'attache des hipposandales, ne dit pas un mot des accidents qui proviennent de l'emploi de la ferrure à clous, accidents si fréquents, si journaliers pour ainsi dire, et dont les conséquences sont presque toujours si graves. Si la ferrure à clous eût existé au temps des deux Végèce, certainement l'un ou l'autre tout au moins l'eût mentionnée dans ses écrits.

Les monuments à consulter sont particulièrement la colonne de Trajan, à Rome, qui offre, avec beaucoup de détails, l'habillement, l'équipement et l'armement du soldat romain et du soldat dace; elle représente des cavaliers de l'une et l'autre armée, et cependant aucun fer à clous n'est figuré au pied d'un cheval. La colonne Antonine, ou plutôt de Marc-Aurèle, toujours à Rome, porte encore un témoignage plus décisif, puisqu'elle a été élevée en l'honneur de Marc-Aurèle et de sa fameuse guerre contre les Quades et les Marcomans, et cependant aucun cheval n'y est représenté ferré.

Les sculptures en très-grand nombre que nous pouvons citer donnent encore un témoignage de plus à l'appui de ce que nous disons; en voici une simple énumération :

1° Les chevaux de la frise du Parthénon; 2° la statue équestre trouvée à Pompéi; 3° des fragments de statues équestres trouvés à Lyon et datant de la domination romaine; 4° les ruines gallo-romaines de Neuvy, près Orléans, où l'on a trouvé une statue équestre de bronze, près de trois statues, de bronze aussi, représentant des Gaulois avec leur costume barbare, puis un énorme sanglier de bronze, le tout étant bien réellement des premiers temps de la conquête; on ne voyait cependant pas de fers aux pieds du cheval; 5° le fameux tombeau de Jovin, dans la cathédrale de Reims, lequel Jovin, né en Gaule et mort en 370, fut pendant vingt années le grand maître de la cavalerie gallo-romaine, avec laquelle il est allé combattre les Perses, sous les ordres de l'empereur Julien. Ce tombeau représente Jovin

à cheval, en costume de consul et ayant près de lui un Gaulois Chevelu, également à cheval; les pieds des chevaux ne portent aucune ligne simulant la ferrure.

Ces monuments et ces sculptures ont bien certainement leur valeur, et l'on ne peut dire que, lors même que la ferrure eût existé à Athènes ou à Rome, les sculpteurs n'eussent pas davantage représenté un fer aux pieds des chevaux, puisque les fragments d'une statue équestre de bronze, trouvés à Lyon en 1840, offrent un pied avec un fer, et que cette statue a été élevée très-probablement à l'époque bourguignonne ou carlovingienne.

Comme on le voit, l'étude de ces documents est loin de faire connaître l'époque où la ferrure à clous a pris naissance.

Quelques auteurs ont voulu expliquer l'existence de la ferrure chez les Gaulois à l'aide du culte des Cabires de Samothrace, lequel, se trouvant réuni au culte des druides, aurait donné lieu chez eux à un grand pontife forgeron, initiateur et protecteur des arts métallurgiques, et, par conséquent, de la maréchalerie. Mais cette proposition, qui a pris naissance dans les travaux spéciaux de M. A. Pictet sur le culte des Cabires en Irlande (1824), a été amplifiée par les travaux du baron d'Ekstein sur la poésie des Gaules, en 1822, et transportée dans l'histoire par M. Henri Martin, n'est pas aussi facilement acceptable que semble le croire le savant historien; car, lorsqu'on examine le texte de Strabon [1], sur lequel se fonde M. Henri Martin pour démontrer l'existence du culte des Cabires en Irlande au temps de ce géographe, il n'y est pas dit que « dans une des îles sacrées voisines de la côte britannique se célèbrent des mystères pareils à ceux de Samothrace et d'Éleusis, *les mystères de Koridwen, au culte de laquelle les druidesses semblent plus particulièrement vouées*, » mais bien ceci : « Au dire d'Artémidore, dans une des îles sacrées voisines de la côte britannique, se célèbrent des mystères de Cérès et de Proserpine en la même manière que les mystères de Cérès et de Proserpine sont célébrés en Samothrace. » Et quant à cette phrase que M. Henri Martin a ajoutée, « les mystères de Koridwen, au culte de laquelle

[1] Livre IV, c. IV.

les druidesses semblent plus particulièrement vouées, » elle est de l'historien français, et ne se retrouve dans aucun historien grec ou latin.

Les fêtes de Cérès et de Proserpine, ce sont les fêtes des moissons, de l'agriculture, qui n'ont évidemment rien de commun avec le culte des métaux.

Cependant le culte de Cérès et de Proserpine existait dans l'île de Samothrace; mais ce culte était distinct de celui des Cabires. Gallien et Tertullien disent que c'étaient des cultes différents, qu'on pouvait être initié à l'un et à l'autre, et que les rapports qui existaient entre eux n'étaient que dogmatiques et philosophiques.

Le culte cabirique avait pour objet la cause, c'est-à-dire les métaux; le culte de Cérès, l'effet, c'est-à-dire l'agriculture, les moissons; car sans instruments de fer il n'est pas possible de faire de l'agriculture. Cette explication de M. Rossignol est tout à fait conforme avec ce que dit Creuzer[1], qui ajoute que « Cérès présidait encore à la navigation. »

C'étaient les Phéniciens qui avaient transporté le culte des Cabires en Grèce, et ce furent encore eux très-probablement qui, en allant aux îles Cassitérides chercher de l'étain, enseignèrent aux habitants des rivages d'Irlande et d'Angleterre le culte de Cérès et de Proserpine, de l'agriculture et de la navigation.

Nous ne dirons rien des études du baron d'Eckstein et de M. A. Pictet sur le même sujet : leurs preuves sont beaucoup trop incomplètes pour pouvoir être admises aujourd'hui.

On a cherché dans les étymologies celtiques d'autres preuves en faveur de l'opinion que nous combattons; mais ces étymologies sont plutôt contraires que favorables à cette opinion. On sait maintenant d'une manière certaine que *epo, marc, caballos*[2] étaient les principaux noms du cheval chez les Celtes, et que, si le mot *maréchal* peut venir de *marc*, « cheval, » et *scale*, « serviteur, » il est plus

[1] *Religions de l'antiquité*, trad. par M. Guigniaut.

[2] *Epo, marc, caballos.* Ces trois mots gaulois désignant un même animal se retrouvent dans le grec ἵππος, dans le latin *equus* et *caballus*, et dans l'ancien germain *marc*.

naturel et plus logique de le faire dériver de l'allemand *marah*, « cheval, » et *shalls*, « serviteur, » *scale* ou *schalls*, venant du vieil allemand et n'ayant jamais été celtique. De Chevallet, Delattre, Auguste Cheller, Ducange, ont tous admis cette étymologie, qui s'explique d'autant mieux que d'autres termes de la maréchalerie pratique viennent aussi bien positivement du vieil allemand. Ces termes sont : *étampures* et *boutoir*. On lit, en effet, ce qui suit, dans le savant ouvrage de De Chevallet sur les origines de la langue française : « *Étamper*, terme de maréchalerie, d'où l'on a fait *étampures*. Ce mot vient d'un primitif germain qui signifie « percer en frappant, » *stamp*, d'où l'on a fait l'allemand *stampen*, « frapper, battre, » etc. d'où est venu *to stamp* en anglais, *stampen* en hollandais, *stampa* en suédois, *stampe* en danois ; *étamper* en français. »

Les anciens mots français *boter, bouter* (pousser), d'où est venu *boutoir*, « heurter en avant, » viennent de l'ancien allemand *bozen*, en bas allemand *botzen*, en suisse *botzen*, en tudesque *boszan*.

Il est très-curieux que trois de nos termes de ferrure, plus le substantif désignant la chose, viennent de primitifs germains et allemands. Si l'on peut reconnaître au mot *maréchal*, d'où l'on a fait *maréchalerie, maréchaussée*, etc. une double étymologie, germaine et gauloise, il ne peut en être ainsi pour les autres, qui sont bien réellement d'origine germanique.

Si donc les étymologies ne résolvent pas la question de l'origine de la maréchalerie, on ne peut dire cependant qu'elles soient favorables à l'origine gauloise, si petite que soit leur valeur dans le jugement en litige.

Voyons maintenant si l'étude des médailles gauloises nous donnera quelques renseignements.

Les médailles gauloises connues actuellement sont nombreuses, et l'on peut reconnaître en les étudiant combien le cheval chez les Gaulois était l'emblème de symboles religieux et politiques, puisqu'un cheval se trouve représenté presque sur chaque médaille. C'est tantôt le cheval libre ou ailé comme Pégase, ou androcéphale comme les centaures ; tantôt le cheval monté, bridé, attelé à un char ou traînant une simple roue. Les mors, les brides,

les roues, les boucliers, les armes du cavalier, d'autres emblèmes encore difficiles à saisir, sont jetés comme à profusion sur ces médailles, dont un bon nombre représentent en plus un sanglier ou d'autres animaux entre les jambes du cheval. Or, parmi tous ces emblèmes ou représentations d'animaux utiles ou d'objets usuels, rien ne montre le dessin d'un fer de cheval, dont l'utilité cependant aurait été si grande pour des peuples guerriers et voyageurs. MM. Duchalais, Lambert, Robert, Lelewel, de Barthélemy, de Longpérier et d'autres encore ont étudié tout particulièrement la numismatique gauloise, et aucun de ces savants n'a avancé qu'un seul des emblèmes représentés sur les médailles, et dont le nombre est au moins de cent, pouvait être considéré comme représentant un fer de cheval.

Et cependant Lelewel attache un si grand intérêt aux représentations de chevaux sur lesdites médailles, qu'il considère les dessins comme donnant des variétés de forme, lesquelles variétés sont considérées par lui comme représentant des races provinciales, et, à l'aide des formes extérieures très-visibles encore sur les médailles d'or, il les classe en plusieurs types principaux ou races, auxquels il donne des noms.

L'examen très-approfondi des médailles gauloises ne donne donc aucun renseignement au sujet de la ferrure, à moins que l'absence de tout emblème relatif à la ferrure des chevaux ne soit considéré comme une preuve négative, ce que nous admettons comme logique et vraisemblable.

Une dernière preuve enfin, à l'aide de laquelle on a voulu démontrer l'existence de la ferrure à clous chez les Gaulois, est tirée des chemins celtiques. Des savants d'une grande réputation et du plus grand mérite, ayant recherché depuis quelques années les restes de voies anciennes existant encore, au milieu de terrains rocheux, dans le voisinage des anciennes villes gallo-romaines, ont cru reconnaître par l'usure d'ornières profondes, par le parallélisme continu des parois d'un ravin, par les écorchements produits de chaque côté et à hauteur égale le long desdites parois, par les rainures en forme d'escaliers existant au fond des ravins, ont cru reconnaître, dis-je, à ces traits les restes des anciens chemins

gaulois, et des recherches, toujours faites à ce point de vue, ont eu lieu dans plusieurs départements. Une fois la réalité de ces chemins celtiques admise par les investigateurs, la conclusion, au point de vue de la maréchalerie, a été celle-ci : pour user la pierre comme la pierre a été usée au fond de ces ravins, *il faut le fer,* donc *les chevaux,* qui avec leurs pieds ont creusé ces rainures en escaliers dans les anciens chemins celtiques, *étaient ferrés.* Pour répondre à ce syllogisme, on peut dire que les lieux où ces chemins ont été en général trouvés appartiennent géologiquement à un terrain calcaire facile à désagréger; que rien n'est plus commun que la désagrégation d'une roche à l'aide de la pluie, et que tant d'eau est tombée sur le sol de la France depuis deux mille ans que ces ravins ont fort bien pu être commencés par le passage incessant d'hommes ou de bestiaux, on ne sait à quelle époque, et terminés par l'eau des pluies; et que, puisque lesdits escaliers réguliers sont taillés en dos d'âne, en ce sens que le milieu de la marche est plus élevé que les extrémités, toutes ces raisons prouvent que la formation de ces escaliers a dû être terminée par la main de l'homme, chose que les archéologues étudiant ces chemins ont parfaitement reconnue, et qui empêche, par conséquent, de dire que, avant l'homme, avant son travail, des chevaux, en passant souvent par ces ravins, ont dû inévitablement produire ces escaliers avec leurs pieds. Si ces escaliers avaient été même ébauchés par les pieds des chevaux, ferrés ou non ferrés, il est de toute évidence que le milieu de chaque marche serait creusé et plus bas que les extrémités. C'est le contraire qui existe; donc cette supposition est inadmissible.

Quant à la nécessité d'avoir des chevaux ferrés pour parcourir des pays montagneux, nous répondrons : Comment ont fait les Perses, les Grecs, les Macédoniens pour parcourir pendant tant de siècles les montagnes de l'Asie Mineure, de la Grèce, de la Macédoine? Comment ont fait les Romains pour conquérir l'ancien monde? N'est-il pas probable que ce qu'ils ont fait, les Gaulois l'ont pu faire aussi?

En résumé, il ressort de tout ce que nous venons de dire que, lorsqu'on examine les faits, les textes et les monuments sur les-

quels on s'appuie pour affirmer l'existence de la ferrure à clous chez les Gaulois, ces preuves sont si peu positives que forcément la question reste non résolue.

Les médailles et les chemins celtiques ne prouvent rien en faveur de cette opinion.

Le cabirisme ou culte des métaux n'a jamais existé en Gaule.

L'étude des tumulus de l'ancienne Gaule, les fouilles qu'on y a pratiquées, n'ont offert que dans un seul d'entre eux un ou deux fragments de fer de cheval, découverte curieuse sans doute, mais isolée, et par conséquent insuffisante pour résoudre le problème.

Les fers trouvés soit dans des courants d'eau, soit simplement sous la terre n'ont aucune valeur probative.

Les étymologies des termes employés dans l'art de la maréchalerie semblent lui donner une origine germanique.

D'où nous concluons que rien n'est moins certain, en archéologie, que l'opinion suivant laquelle la ferrure du cheval à l'aide de clous aurait été pratiquée par les Gaulois.

DES LIMITES MÉRIDIONALES

DU PAGUS MELDICUS,

PAR

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

Le *pagus Meldicus* comprenait, au IX^e^ siècle, un certain nombre de localités qui, d'après tous les documents connus, semblent avoir toujours appartenu au diocèse de Troyes. En effet, en 813, le comte Hélingaud, faisant une donation à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, accorde à ce monastère une charte où sont mentionnées la *vicaria Copedensis et Brociacensis*, et les *villæ* nommées *Alamannus, Brias, Saldova, Ad Illum Mansum*, celle-ci sur la rivière dite *Mogra*, enfin *Ad Ruborem*, ou *Ad Illum Ruborum*. Or, dans cet acte, Hélingaud déclare que la *vicaria* et les *villæ* dont il s'agit sont toutes situées dans le *pagus Meldicus* [1].

La traduction de ces termes géographiques est facile : dans l'adjectif *Copedensis* on doit reconnaître un dérivé du substantif *Copedus* ou *Copedi*, qui est le nom primitif de Queudes, au XV^e^ siècle *Cubiti*. *Brociacensis* vient de *Brociacus*, nom d'un village qui a été, dès le moyen âge, divisé en deux paroisses, et qui forme aujourd'hui deux communes : Broussy-le-Grand et Broussy-le-Petit.

Alamannus est aujourd'hui Allemant; *Saldova*, Saudoy; *Ad Ruborem* ou *Ad Illum Ruborum*, depuis *Ravere*, Reuves; *Brias*, Broyes. La rivière de *Mogra* est le Morin, et dans la *villa* désignée par les mots de *Ad Illum Mansum*, on doit sans doute reconnaître le Meix-Saint-Époing, situé sur cette rivière. Les indications four-

[1] Hauréau, *Gallia christiana*, t. XIV, instr. 15-19; cf. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 671.

nies par la charte d'Hélingaud sont confirmées par un martyrologe de Sens, qui, à l'exemple de cette charte, place Queudes dans le *pagus Meldicus*[1].

Toutes ces localités se trouvent dans le département de la Marne et l'arrondissement d'Épernay : Queudes, Broussy-le-Petit, Allemant, Saudoy, Reuves, Broyes, font partie du canton de Sézanne; Broussy-le-Grand, de celui de Fère-Champenoise; le Meix-Saint-Époing, de celui d'Esternay. Autrefois elles formaient autant de paroisses de l'archidiaconé de Sézanne, au diocèse de Troyes. Cet archidiaconé, le plus septentrional du diocèse, était limitrophe du diocèse de Meaux, au sud-est duquel il était situé.

Ainsi, au IXe siècle, le *pagus Meldicus,* ou pays de Meaux, s'étendait, au sud-est, au delà des limites de ce diocèse, dans l'archidiaconé de Sézanne. Quand on jette les yeux sur une carte et qu'on cherche à se rendre compte de la situation géographique des localités que nous venons d'énumérer, on remarque qu'elles sont au centre même de l'archidiaconé de Sézanne, et il ne paraît pas téméraire de supposer que cet archidiaconé tout entier faisait partie du *pagus Meldicus,* ou correspondait à la portion de ce *pagus* soumise à la juridiction des évêques de Troyes.

La cité de Meaux, à l'époque romaine, comprenait-elle les localités mentionnées plus haut d'après la charte du comte Hélingaud? Doit-on considérer l'archidiaconé de Sézanne comme un démembrement de cette cité, et par conséquent déclarer fautives les cartes qui renferment la cité de Meaux dans les limites du diocèse de cette ville? Voilà une question connexe de celle que nous avons résolue; cependant on ne trouvera peut-être pas que les textes cités par nous soient assez nombreux ni assez anciens pour la trancher; nous nous bornerons donc à émettre un doute et à nous demander s'il est bien certain que la cité romaine de Meaux ait eu pour limite au sud-est les limites du diocèse de Meaux, et ne les ait pas dépassées.

[1] Dom Bouquet, *Hist. des Gaules,* t. VII, p. 74, note.

DÉCOUVERTE

DE

LA SÉPULTURE DE SAINT LYPHARD,

MAGISTRAT ORLÉANAIS DU VI^e^ SIÈCLE,

PAR M. LE COMTE DE PIBRAC,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

S'il est une science qui ait besoin de s'appuyer sur des faits, de grouper autour d'elle de nombreux documents et de demander au passé ses secrets et ses traditions, c'est bien l'archéologie : aussi la tâche de l'archéologue est-elle peut-être plus difficile et plus laborieuse que celle de l'historien.

L'historien, en effet, ne se croit obligé de transmettre à la postérité que les grands événements qui ont réagi sur l'existence des peuples ; il embrasse dans ses vues un vaste horizon dont il ne signale que les points les plus apparents : ces points, éclairés sans cesse par le flambeau de la critique, sont pour lui des phares lumineux qui le guident à travers la nuit des temps.

L'archéologue, au contraire, s'attache à la vie intime des peuples et se préoccupe peu de leur existence politique. Leurs mœurs, leurs usages, leur industrie, leurs arts et leurs sciences font le sujet de ses investigations : et c'est plutôt dans les habitudes de la famille que dans les secrets de l'État qu'il cherche à pénétrer. Il étudie et fait ressortir les détails du grand tableau que trace l'historien, complétant ainsi les drames que sa plume déroule devant la postérité. S'agit-il, en effet, d'un siége ou d'une expédition, l'historien en raconte les scènes émouvantes : le lecteur le suit sur le théâtre de la guerre, et assiste avec lui à l'assaut des villes et au spectacle sanglant des batailles.

Puis un jour arrive où l'antiquaire le conduit, à son tour, au centre de ces souvenirs de destruction. Ils recueillent alors ensemble les armes et les ossements blanchis des soldats. Ils pénètrent dans ces tours démantelées, qu'ils rétablissent par la pensée; et c'est au milieu de ce silence de la mort que la science leur révèle les moyens de défense et d'attaque auxquels ils doivent ces tristes débris.

Heureux encore l'archéologue quand il retrouve au sein de la terre ces témoins irrécusables d'événements historiques! Souvent, il lui arrive de chercher les traces de faits qui ont complétement disparu de la mémoire des hommes. Deux voies s'offrent alors à lui pour atteindre le but qu'il se propose : les chartes et les monuments. Il faut que, la plume ou la pioche à la main, il sonde et interroge la poussière des siècles. Telles sont les deux grandes directions que nous devons tous suivre pour aller à la conquête des vérités archéologiques. Telle est aussi la double tâche que je me suis imposée lorsque je me suis mis à l'œuvre pour retrouver l'antique sépulture dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir [1].

Ce monument funéraire renfermait les restes d'un Mérovingien du nom de Lyphard. Issu d'une illustre famille orléanaise, il avait rempli, sous Clovis I^er^, de hautes fonctions judiciaires dans sa patrie. Après avoir vécu longtemps dans le monde, il embrassa la vie religieuse dans le monastère de Saint-Mesmin-de-Mici, et termina ses jours en l'année 550 de notre ère. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye qu'il avait fondée à Meung-sur-Loire, petite ville de notre diocèse, dont il est encore aujourd'hui le patron.

On conservait autrefois, dans les archives de l'église qui lui était dédiée, un de ces manuscrits précieux que nous avait légués la foi de nos pères, et dont les Bollandistes reproduisent fidèlement le texte même, aujourd'hui perdu pour la science. Ces chroniques, dont l'esprit se ressent quelquefois un peu du siècle où elles ont été rédigées, renferment cependant, à côté de ces événements merveilleux qui frappaient alors l'imagination des peuples,

[1] Voir, à la fin du volume, la planche XI, représentant le plan et la coupe des fouilles exécutées dans l'église de Meung-sur-Loire.

des récits d'un effet moins saisissant, mais qui n'en sont pas moins utiles à ceux qui abordent l'étude de ces temps éloignés.

Ce document rend compte d'une cérémonie mémorable qui eut lieu à Meung le dimanche 16 octobre 1104, en présence des archevêques de Tours et de Paris, et de l'évêque d'Orléans, réunis alors pour le concile de Beaugency : c'était la nouvelle consécration de l'église de Meung, qui nécessita la translation provisoire du corps de saint Lyphard dans l'église de Saint-Pierre, située dans un des faubourgs de la ville.

L'auteur de la chronique était un des témoins qui se trouvèrent à l'ouverture du cercueil de pierre où reposait le saint patron. Il fut chargé, avec l'abbé de Saint-Mesmin, de transporter les ossements de saint Lyphard, et sa narration, aussi complète que possible, se termine par cette phrase, qui rappelle le moment où, après la consécration de l'église, on rapporta les restes du saint dans l'endroit d'où on les avait retirés la veille : « Et ecce positum corpus quiescit in crypta pristina, cura et labore non exiguo fabricata. »

Deux faits importants ressortent de ce passage :

Le premier est la consécration de l'église de Meung.

Le second est la présence, au XII^e^ siècle, du corps de saint Lyphard dans l'enceinte de cette église.

Examinons d'abord le premier fait.

L'auteur dit, en parlant de cette dédicace, qu'elle était urgente et de toute nécessité : « Necessitas inevitabilis exigebat ut, quoniam ecclesiæ dedicatio instabat, ab ecclesia sanctissimum corpus et omnes reliquiæ asportarentur. » Il fallait, comme vous le voyez, enlever absolument du sanctuaire les reliques du saint. Or cette dernière cérémonie n'ayant lieu que quand une église avait été profanée, je cherchai quelle pouvait être la cause de cette profanation, et je la trouvai dans un passage de l'abbé Suger. Voici ce que dit l'historien de Louis le Gros :

« Au commencement du XII^e^ siècle (vers 1101, suivant La Saussaye[1]), Philippe I^er^, roi de France, avait chargé son fils de faire res-

[1] *Annales ecclésiastiques d'Orléans*, 1615, in-4°, p. 421.

tituer aux ecclésiastiques les biens que les seigneurs leur avaient enlevés. L'évêque d'Orléans avait été victime de la rapacité de ces audacieux barons, et Lionnel, son vassal de Meung, lui avait pris le château qu'il possédait dans cette ville ; saint Bernard, dans sa 156e et sa 157e épître, se plaint aussi de ces persécutions suscitées à l'évêque par le seigneur de Meung. Obéissant aux ordres de son père, Louis arrive à la tête d'une petite armée. Il attaque Lionnel, le chasse du château épiscopal et le force de se retirer, avec soixante hommes d'armes, dans l'église voisine de cette demeure. Il s'y fortifie et s'y défend courageusement ; mais bientôt, obligé d'abandonner ce poste, il se réfugie dans la tour qui tenait à l'église, et là il lutte encore en désespéré. Louis, ne pouvant le déloger de cette position, rassemble au bas de la tour une grande quantité de fascines, y met le feu, et Lionnel, réduit à toutes extrémités, se précipite du haut des murs, avec ses soldats, sur les piques des assiégeants [1]. »

Ces événements sont encore, pour ainsi dire, gravés sur le bois et sur la pierre, car il suffit d'entrer dans cette tour, qui est debout près de celle du clocher, pour voir ces murs noircis, dont toutes les pierres, calcinées, tombent par morceaux lorsqu'on les frappe légèrement, et j'ai fait arracher moi-même, il y a deux ans, le dernier morceau de solive brûlée qui restait de cet incendie historique. Enfin, comme souvenir de cette lutte suprême, je crois pouvoir vous présenter ce fer de flèche : il était près des côtes d'un squelette que j'ai trouvé la tête en bas, et jeté dans la terre sans aucune précaution funéraire. Je pense que ces restes humains appartiennent à un des soldats de Lionnel, tué pendant le siége de l'église et que ses camarades auront ainsi inhumé précipitamment.

Il résulte de ce que vous venez d'entendre, qu'il était urgent de réparer la profanation à laquelle avait donné lieu la résistance de Lionnel : *instabat dedicatio;* et voilà pourquoi, le dimanche 16 octobre 1104, les prélats du concile vinrent de Beaugency pour bénir de nouveau l'église profanée. Je dois même ajouter qu'à cette époque, non-seulement l'église ne fut pas rebâtie, comme on le

[1] *Historiens des Gaules*, t. XII, p. 15, lettre B.

pense généralement, mais qu'elle fut à peine restaurée, car je vois dans une charte de 1127, quelques années seulement après la dédicace dont je viens de parler, qu'elle était dans le plus triste état de dégradation. Voici ce qu'en disait alors Jean II, évêque d'Orléans, dans ce titre extrait du Cartulaire de Saint-Lyphard : « Attendentes ergo statum ecclesiæ Magdunensis, eam in multis læsam invenimus, et tam intrinsecus quam extrinsecus turpiter immunitam [1]. » En lisant cette phrase, qui peint d'une manière si énergique l'aspect déplorable de l'édifice, on se croit au lendemain du combat sanglant qui s'est livré dans ses murs.

Je laisse de côté toutes les circonstances merveilleuses qui ont accompagné la cérémonie d'expiation, et j'aborde tout de suite le second fait relatif à la sépulture de saint Lyphard.

Pour découvrir les souvenirs qui peuvent s'y rattacher, je dois me reporter au passage où le chroniqueur du XII^e^ siècle affirme qu'il a vu déposer le corps, sous ses yeux, *in crypta pristina*.

Le mot de *crypta* m'avait d'abord induit en erreur. Je l'avais traduit par « crypte, » et longtemps je cherchai l'édifice souterrain que nous entendons ordinairement par ce mot. Je sondai le bas de l'abside, au dehors, pour essayer de retrouver la petite fenêtre centrale qui éclaire ce genre de construction ; mais n'ayant vu aucune ouverture, j'ai pensé alors que le mot « crypte » désignait, dans cette circonstance, un endroit caché, κρύπτη, un caveau obscur, que je devais trouver soit sous le chœur, soit sous le sanctuaire. C'est ainsi que je fus amené à explorer le sol de l'église.

Or, dans toutes les tranchées que j'ai ouvertes, depuis le fond du sanctuaire jusqu'au bas du chœur, sur une longueur de 20 mètres et une largeur de 1^m^,20, je n'ai rencontré aucune trace de maçonnerie formant voûte, et cependant je descendais presque jusqu'au niveau de l'eau. Il me fut dès lors démontré que le caveau ne pouvait être ni dans le sanctuaire, ni dans le chœur capitulaire.

Si ce large déblai n'amena pas la découverte de la voûte que je cherchais, il mit à jour une construction très-importante. C'était le massif sur lequel reposait le maître-autel du XII^e^ siècle. Ces fon-

[1] Archives de la préfecture du Loiret.

dations, composées presque entièrement de tuiles gallo-romaines, remontent évidemment à une haute antiquité. J'avais cru, un instant, que ce bloc de maçonnerie pouvait être les restes d'une première abside dont un de nos collègues signalait l'existence dans un mémoire présenté à Mgr Dupanloup en 1859 ; mais je vis bientôt, en sondant à droite et à gauche, que ce mur rectiligne ne s'étendait pas au delà de 3 mètres, et que d'ailleurs, comme il ne s'enfonçait que de 1 mètre dans le sol, il n'avait jamais pu servir à soutenir le mur absidal d'un édifice; cette dernière découverte fut pour moi un précieux point de repère.

J'avais, en effet, obtenu deux limites extrêmes entre lesquelles devait avoir été, au moyen âge, la sépulture du saint patron. La vieille tour du clocher, qui remonte au moins au XIe siècle, me servait de limite au couchant, et l'emplacement de l'autel primitif, que je venais de trouver, était ma limite au levant. Ces deux points formaient ainsi les extrémités d'un axe sur lequel devait avoir été construit le caveau. Il était évident aussi que je devais le chercher, sur cette ligne, plutôt du côté de ce maître-autel que du côté de la porte de la tour.

Comme vous le voyez, Messieurs, une fois la place de l'ancien autel retrouvée, celle de la sépulture du saint en était presque la conséquence; saint Lyphard, en effet, comme saint Ay, son contemporain, avait dû être enseveli devant l'autel et dans le sanctuaire même. C'était, comme je l'ai démontré dans mon mémoire sur le tombeau de saint Ay, la place réservée toujours au patron de la paroisse. Or la disposition qu'affectait l'église de Meung au commencement du XIIe siècle est facile à retrouver. Devant l'autel, posé alors à la romaine, s'étendait le sanctuaire, dont le centre laissait entrevoir, à travers le *jugulum* [1], le tombeau du patron de la paroisse : derrière s'ouvrait le chœur capitulaire, au fond duquel se tenait le doyen. Le siége de cet ecclésiastique fut remplacé, dans la suite, par un autel dédié à saint Lyphard.

C'était donc, maintenant, devant le maître-autel de 1104, c'est-

[1] Le *jugulum* était une ouverture pratiquée au-dessus de la sépulture, et par laquelle on descendait, à l'aide d'une corde, les linges que l'on voulait faire toucher au sarcophage.

à-dire au pied de celui dont j'avais les fondations sous les yeux, que je devais rencontrer la sépulture que je cherchais. Eh bien, c'est là précisément que j'ai trouvé un caveau muré, occupé aujourd'hui par le corps de Mgr Germain de Guelis, cent troisième évêque d'Orléans : cette tombe étant à la place de celle qui devait renfermer saint Lyphard, j'ai voulu m'assurer si ce pouvait être la même sépulture, et j'ai concentré toutes mes investigations sur ce point.

Je me suis demandé d'abord pourquoi ces restes du saint patron, déposés là en 1104, ne s'y trouvaient plus de nos jours. Je dus faire ouvrir la châsse qui renferme une partie de ses reliques, afin de consulter les procès-verbaux qu'elle pouvait contenir, et j'y trouvai, dans un procès-verbal dressé en 1709, le passage suivant :

« .....Informés, tant desdits sieurs du chapitre que des habitans de notredite ville de Meung qui se sont trouvés présens, de la tradition desdits ossemens; sur quoi on nous a répondu unanimement que les hérétiques, dans le temps de la guerre des huguenots, avoient enlevé les corps de saint Lyphard, saint Urbice et saint Théodomir, ses compagnons, qui reposoient dans ladite église, et les auroient jetés dans le feu, et que les ossemens qui estoient présens avoient esté retirés du feu par une femme de piété, qu'elle les avoit mis dans son tablier et que l'étoffe de soie rouge dans laquelle lesdits ossemens estoient enveloppés estoit le mesme tablier... » Signé : « Louis Gaston, évêque d'Orléans, » le vicaire général et quinze autres personnes tant laïques qu'ecclésiastiques.

Il résulte de ce document authentique qu'en 1562, le jour où les protestants, après avoir dévasté l'église de Cléry, passèrent par Meung pour violer la tombe de saint Ay, en revenant à Orléans; ce même jour, ils brisèrent le cercueil de saint Lyphard, enlevèrent ses ossements et les livrèrent aux flammes. Ce caveau, où on les avait mis jadis, était donc vide, lorsque Mgr de Guelis mourut, vingt-cinq ans après cet événement, dont le souvenir était alors présent à tous les esprits, et comme il avait demandé à être enterré dans l'église de Meung, il était à croire que l'on avait

déposé ses restes à cette place d'honneur, d'où ceux du saint patron avaient été enlevés quelques années auparavant.

Quelque vraisemblable que fût cette hypothèse, je dus pousser plus loin mes recherches, afin de constater trois faits qui pouvaient lui donner plus de valeur :

1° Le caveau présentait-il quelques vestiges de construction ancienne?

2° La tombe de pierre d'où les protestants avaient enlevé le corps de saint Lyphard n'était-elle pas restée dans le caveau sous celle de l'évêque?

3° Ce dernier caveau lui-même, s'il était de construction moderne, n'avait-il pas été établi au milieu d'un plus grand, destiné à saint Lyphard?

Telles étaient les trois questions à résoudre; je repris donc mes travaux.

Je fis d'abord ouvrir le caveau, et après en avoir extrait provisoirement le cercueil de l'évêque et les douze petits pots d'encens et d'eau bénite disposés alentour, j'examinai les murs. A l'extérieur, ils sont couverts d'un enduit assez moderne; mais, en les sondant, j'en ai extrait moi-même des fragments de tuiles gallo-romaines. Il m'a paru dès lors démontré que ce caveau avait été refait sur les débris d'un plus ancien, dont l'existence se révèle encore par la présence de quelques fragments antiques.

Pour résoudre la deuxième question, j'ai fait exécuter dans le sol même des sondages qui descendirent jusqu'à l'eau sans rencontrer la moindre résistance; j'en ai conclu qu'il ne renfermait pas de sarcophage de pierre.

Il ne me restait plus qu'à chercher si ce petit caveau, où je venais de faire replacer Mgr de Guelis, n'était pas enclavé dans un plus grand. J'étendis mes fouilles à quelques mètres autour de celui que je venais d'explorer : mais ce fut inutilement, je ne découvris rien qui pût confirmer cette supposition.

Cependant cette dernière opération conduisit à deux résultats intéressants.

A 1 mètre du mur occidental qui fermait cette sépulture, et au milieu des terres, je trouvai les nombreux débris d'une tombe

mérovingienne. Elle était en pierre de Malvot, comme celle de saint Ay, et les fragments de son couvercle, qui gisaient autour d'elle, confirmèrent mon opinion sur son origine.

Mais voici un dernier fait non moins curieux : pendant que je faisais extraire ces morceaux de cercueil, mes ouvriers mirent à jour une assez grande quantité d'ossements humains brûlés, qui se trouvaient mêlés parmi eux. En examinant de près ces ossements, il n'est pas difficile de reconnaître qu'ils ont été retirés d'un bûcher; ils ne sont carbonisés que dans certains endroits et par intervalles, et ils ont été brisés avant d'être jetés dans le feu, car les fractures sont elles-mêmes noircies par les flammes. Enfin, sur ces dalles qui, pendant trois siècles, ont conservé les traces de ces actes de vandalisme, s'élève encore aujourd'hui un monument accusateur, qui semble être là pour en perpétuer le souvenir. A 2 mètres, en effet, de l'endroit où se trouvent ces restes profanés, se dresse le faisceau de colonnes qui forme l'angle du transept du côté du nord. Les pierres qui composent ces piliers, placés près de la porte d'entrée, sont entièrement calcinées, du côté du levant, sur une hauteur de 4 mètres. Ce qui prouve évidemment qu'elles ont soutenu jadis le bois d'un bûcher, auquel leurs fûts servirent d'appui, bûcher sur lequel ont été sans doute brûlés les ossements que nous avons trouvés auprès.

Maintenant, Messieurs, veuillez faire avec moi le rapprochement de tous ces faits empruntés aux manuscrits que j'ai pu lire et au sol que je viens d'explorer.

En ouvrant les manuscrits, je vois deux actes authentiques : le premier, rédigé par un témoin oculaire, m'apprend que le Mérovingien Lyphard a été remis, au XII^e^ siècle, dans un cercueil de pierre et placé dans un caveau. Le second, certifié par un évêque, atteste qu'en 1562, les protestants ont ouvert cette sépulture et brûlé les ossements qu'elle renfermait.

Si j'interroge ensuite le sol lui-même, en soulevant les dalles qui le couvrent, je me trouve en présence d'un caveau placé au pied d'un autel du XII^e^ siècle, caveau dont les murs restaurés renferment cependant des traces de constructions antiques. Puis, à quelques pieds de ce caveau, je rencontre les débris d'une tombe

de pierre mérovingienne et de son couvercle : au milieu de ces restes mutilés apparaissent encore des ossements humains arrachés aux flammes d'un bûcher, et enfin, au-dessus du pavé qui couvre ces pièces de conviction, s'élance un faisceau de colonnes dont les assises ont évidemment subi l'action des flammes.

Ce sépulcre blanchi, ce cercueil brisé, ces ossements noircis par le feu, et ces colonnes à demi calcinées, sont pour moi quatre flambeaux qui jettent une lueur sinistre sur la page que je cherche à déchiffrer. Quelque incertaine que paraisse, au premier abord, cette lumière, il arrive cependant un moment où elle laisse entrevoir toute la vérité aux hommes habitués à ce genre d'explorations.

Du reste, Messieurs, lorsque l'archéologue a terminé ses recherches sur le terrain, vous n'ignorez pas que sa tâche n'est pas finie ; il lui reste encore à interroger les archives et à demander aux documents écrits l'interprétation des souvenirs que conserve la terre. Si donc, dans mes investigations, je suis assez heureux pour rencontrer un jour le procès-verbal des funérailles de Mgr de Guelis, j'espère y retrouver quelques passages faisant allusion à l'installation de l'évêque dans le caveau que le patron avait occupé avant lui. Il me faudra de même rapprocher plus tard ces ossements de ceux que renferme la châsse, pour savoir s'ils sont contemporains et s'ils présentent les mêmes effets de calcination.

Je ne doute pas que ces études ne contribuent puissamment à compléter la solution du problème dont je m'occupe. D'un autre côté, ces souvenirs religieux ne sont pas les seuls que présente la ville de Meung. Autour d'eux viennent se réunir encore des documents archéologiques du plus grand intérêt pour son histoire architecturale : ce que je viens de vous lire n'est donc, pour ainsi dire, qu'un chapitre d'un travail que je prépare sur les monuments civils et religieux que cette ville a possédés depuis le ve siècle de notre ère, monuments dont j'ai reconnu dans l'histoire et sur le terrain même des vestiges incontestables.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire, en terminant, que j'ai hésité longtemps à vous parler de ces souvenirs, qui n'ont guère d'importance que pour le pays auquel ils appartiennent. Je me

suis demandé de quel intérêt pourraient être pour vous ces recherches destinées à retrouver les restes d'un personnage dont vous entendez prononcer le nom pour la première fois, fondateur et patron d'une ville que vous connaissez à peine. Cependant j'ai compté sur votre indulgence, car j'ai pensé que plusieurs d'entre vous, arrivant comme moi du fond de leur province, n'ont dû apporter aussi à la capitale que le tribut de leurs modestes découvertes. Nous ne sommes, en effet, que les racines obscures et cachées de cet arbre de l'intelligence humaine, dont le tronc est à Paris et dont les rameaux bienfaisants s'étendent sur la France entière. Les savants dont s'honore la capitale ne sont-ils pas nos chefs? Et, lorsqu'au nom de la science ils font un appel à ceux qui la cultivent, ils voient aussitôt accourir autour de leur bannière ces travailleurs de la province auxquels ils ont appris de bonne heure à marcher sur leurs traces; enfin ceux-ci, à leur tour, après avoir pris place à ces grandes assises de la pensée, retournent dans leurs foyers et y reportent les nobles souvenirs et les puissantes inspirations qui doivent plus tard donner un nouvel essor à ces études, auxquelles ils ont voué toute leur existence.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES DANS LES BUTTES DE LA TOUR-SAINT-AUSTRILLE[1],

PENDANT L'AUTOMNE DE 1865,

PAR M. DE CESSAC,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE.

Le hameau de la Tour-Saint-Austrille possède trois tertres en forme de gros tumulus, qui sont situés à peu de distance les uns des autres et dont deux sont accouplés. Celui qui est isolé aujourd'hui était accouplé de même, ainsi qu'il résulte d'un terrier de l'an 1520. On lit en effet dans ce document :

« Plus lui appartient (au seigneur) la grande motte située au lieu de la Tour, environnée de fossés, tenant au chemin par lequel on va de la chaussée de l'estang de la Tour à la maison de Marie Faure, et de là vers Chastelus, d'autre à la motte qui fut et souloit estre de Louveraude, et l'autre au chemin par lequel on va de l'estang de la Tour vers le village de Chastelus.

« Plus lui compète une motte, verger et fossé, nommée *de Louveraude,* tenant à ladite grande motte et au fossé d'icelle dessus spécifiée, d'autre au chemin allant de l'hostel de ladite Marie Faure à ladite chaussée de l'estang de la Tour, d'autre au chemin dudit estang tirant vers le village de Chastelus. »

Les deux buttes encore accouplées, plus petites dans leurs dimensions, sont situées dans une prairie au-dessous de l'étang dont

[1] Canton de Chénérailles (Creuse).

il vient d'être question. Le ruisseau qui sort de ce dernier, après avoir coulé l'espace de cent pas du sud au nord, tourne à l'est; c'est près de ce retour qu'il baigne leurs pieds, éloignés aujourd'hui de la largeur de son lit, mais qui se joignaient autrefois lorsque le ruisseau était rejeté plus au nord.

J'ai fouillé la grande butte ainsi que l'un des tertres accouplés, et c'est le résultat de ces fouilles que je vais consigner dans ce rapport.

Grande butte.

La hauteur de la grande butte de la Tour-Saint-Austrille est de 13 mètres au-dessus du chemin qui va de l'étang au village de Châtelus, et son diamètre de 55 mètres. La plate-forme supérieure n'a guère conservé sa superficie primitive; ses bords sont écrasés. Dans le principe elle devait avoir 17 mètres de diamètre. Les paysans du lieu exploitent depuis longtemps ce monticule comme carrière de terre à bâtir. Le côté sud a été écorché dans toute sa hauteur sur environ 10 à 15 mètres de profondeur à la base. Les terres enlevées au niveau du sol ont amené l'écroulement du sommet, et ces éboulements mirent à nu du granit brûlé et vitrifié, des parcelles d'os, des tessons de poterie et enfin une épée que M. Conchon, ancien notaire à Chénérailles, a bien voulu me faire remettre pour être réunie aux autres objets que je recueillis plus tard. C'est l'apparition de ces objets qui me donna l'idée de faire une fouille, et je ne tardai pas à reconnaître l'existence d'une vaste fosse, où étaient entassés des débris semblables à ceux qui s'étaient montrés d'abord.

L'exploitation du tertre m'a permis d'étudier d'abord sa structure intime et de constater qu'il est formé de tuf granitique, sillonné par deux ou trois filons d'une roche feldspathique blanche, décomposée. La main de l'homme est pour beaucoup dans cet ouvrage, où il paraît y avoir une partie naturelle. L'exécution semble remonter à une époque reculée; la butte de la Tour-Saint-Austrille serait ainsi dans le cas de tant d'autres qui, avant de supporter des tours féodales, furent des tumulus.

L'excavation que j'ai explorée fut pratiquée sur le sommet de

la butte, non pas tout à fait à son centre, mais un peu vers l'orient. Elle est rectangulaire. Son grand côté (qu'on ne peut établir aujourd'hui qu'approximativement à cause de la chute de la paroi sud) devait avoir $11^{m},50$ du nord au sud, et le petit, de l'est à l'ouest, 9 mètres seulement.

Cette fosse, comme je viens de le dire, n'étant pas ouverte au centre même du tertre, ses parois est et ouest ne pouvaient avoir la même hauteur, d'autant que le fond se trouve au même niveau des deux côtés. La paroi ouest est élevée en moyenne de $4^{m},72$, celle de l'est de $3^{m},74$, enfin celle du nord de $4^{m},15$. Toutes ces parois surplombent d'une manière assez prononcée, surtout celle de l'ouest, probablement parce qu'elle est la plus élevée.

Le fond du trou n'est de niveau qu'à proximité des parois, le milieu est sensiblement bombé dans le sens de l'est à l'ouest. Sous la partie bombée fut découvert un conduit de 25 centimètres de diamètre, creusé perpendiculairement dans le tuf de la butte, presque au centre de la fosse et à égale distance de ses parois est, nord et ouest. Son orifice avait été rougi par le feu, et toute la partie bombée au fond de la fosse était dans le même cas. Une circonstance à noter, c'est que son sommet n'avait pas de communication avec l'extérieur; il était fermé par une calotte sphérique de tuf de 15 centimètres d'épaisseur. Ces conduits ne sont pas rares dans les souterrains-refuges de la Creuse; leur diamètre varie de 12 à 20 centimètres; quelques-uns pénètrent jusqu'à l'extérieur, d'autres s'arrêtent sans l'avoir atteint, peut-être parce qu'ils n'ont pas été achevés ou parce qu'ils sont obstrués. L'éboulement d'une des parois de celui de la Tour l'avait comblé jusqu'à 60 centimètres environ du sommet. A l'aide d'une cuiller à pot emmanchée au bout d'un long bâton, j'ai pu le faire déblayer jusqu'à une profondeur de $2^{m},08$. Il n'y fut trouvé que du tuf provenant de l'éboulement de la paroi, sans aucun mélange de cendre ni d'aucun des résidus composant la couche supérieure. Le sondage n'a pas pu être poussé plus avant, parce qu'un dimanche, pendant que les ouvriers étaient absents, quelqu'un s'avisa de jeter dedans un fragment de meule de moulin à bras et une grosse pierre de granit, qu'il fut impossible de retirer.

Le tuf brûlé du fond était recouvert d'une couche de cendre, dont l'épaisseur variait entre 50 et 90 centimètres. Cet amas de cendre était circonscrit par une enceinte carrée que dessinaient de gros charbons de bois, dont quelques-uns, encore debout, représentaient des poteaux de 20 centimètres de diamètre. C'était l'indice de cloisons de bois, au moyen desquelles un couloir de 50 centimètres de largeur avait été ménagé autour de l'enceinte. L'incendie s'était fait moins sentir dans ce couloir. Il était rempli de pierres à peine atteintes par le feu.

Au-dessus de la couche de cendre, au-dessus des charbons des couloirs, s'étendait un lit épais de pierres granitiques calcinées; celles-ci n'avaient plus de consistance; quelques-unes avaient même été fondues et avaient coulé comme de la lave. Certaines portions de tuf granitique calciné en contact avec elles ont acquis la légèreté de la pierre ponce. Vers l'ouest, sur cette couche de pierres, s'étendait une petite veine de charbon; une seconde s'est rencontrée au milieu même des pierres.

Tout le sommet de la butte paraît avoir été recouvert par des couches horizontales de terres rapportées. La fouille a permis d'en discerner quatre différentes, toutes les quatre criblées de petits fragments de charbon, bien qu'elles ne paraissent pas avoir subi l'action du feu. Elles sont ainsi disposées :

1° Une couche de tuf, d'une faible épaisseur en général, qui fut jetée d'abord par-dessus les décombres; elle faisait défaut vers l'est;

2° Une couche de terre noire allant en s'amincissant de l'ouest à l'est et dont le maximum d'épaisseur était de 50 centimètres;

3° Une seconde couche de tuf très-dur, disposée comme la couche précédente; maximum d'épaisseur 70 centimètres;

4° Une dernière couche de terre noire, dont le maximum d'épaisseur n'a pas dépassé 50 centimètres et qui paraît recouvrir toute la butte.

Les différentes couches, depuis le sommet jusqu'au fond, renfermaient un grand nombre d'objets que nous allons énumérer plutôt que décrire. Nous les avons disposés, au musée de Guéret, sur les rayons d'un meuble construit exprès et qui représente par

ses gradins les diverses couches de l'entassement. Ils se sont présentés ainsi qu'il suit, en allant du sud au nord[1] :

Dans la cendre :

1° Fer de cheval, de petite dimension; les trous pour recevoir les clous sont, du côté extérieur, allongés dans le sens du fer, et ronds de l'autre côté qui adhérait au sabot du cheval;

2° Clous du fer précédent, à têtes plates[2];

3° Éperon de fer à très-longue tige, terminée non pas par une molette, mais par une pointe en pyramide quadrangulaire; aux deux extrémités de la talonnière sont restés les bouts ferrés d'une courroie qui assujettissait l'éperon sur le cou-de-pied[3];

4° Éperon pareil au précédent, placé à 40 centimètres du premier, à l'est; il était à 60 centimètres du fer de cheval décrit ci-dessus;

5° Fer de lance[4];

6° Bandes de fer en fragments de 10 centimètres plus ou moins de longueur, un peu cintrées; sur l'une d'elles une sorte de bouton (fers de roues de voiture)[5];

7° A 1 mètre de la paroi ouest, serrure fortement calcinée, faite d'une plaque de fer emboutie, dans le creux de laquelle on aperçoit des restes de ressort;

8° A 1^{m},50 de la même paroi, gond et penture de porte;

9° A peu de distance un anneau de fer, plat, de forme ovale, dont le grand diamètre a 15 centimètres; puis les fragments d'un second anneau : ils rappellent ceux dont se servent encore les gens du pays pour atteler leurs bœufs au timon de leur charrette;

10° Éperon plus petit que les deux précédents, avec son attache parfaitement conservée, mais ayant perdu sa pointe;

11° Coin de fer;

12° Tarière de charpentier ressemblant à la cuiller dont on se sert pour évider les sabots;

[1] Voir, à la fin du volume, les planches XII, XIII et XIV.

[2] Planche XIII, fig. 6.

[3] *Ibid.* fig. 9.

[4] Planche XII, fig. 5.

[5] Planche XIV, fig. 3.

13° Anneau de fer avec tige; un crochet était passé dans l'anneau; à côté une tige de fer tordue sur elle-même (fragments d'une crémaillère de cuisine);

14° Touchant les précédents et à peu près au centre du caveau, un grand vase de fer, à moitié aplati et replié sur lui-même. Malgré les précautions prises pour le dégager, deux pierres d'inégale grosseur, qui s'étaient soudées à lui, firent bascule et le brisèrent, lorsqu'on eut fait le vide au-dessous. Au contact de l'air d'autres fragments tombèrent. Dans son entier cette pièce devait être cylindrique. Elle avait été tellement chauffée que son intérieur était fondu; le côté défoncé s'était soudé avec la partie antérieure; enfin une grande quantité d'ampoules s'étaient formées par la fusion et étaient remplies d'eau;

15° Paquet d'environ vingt-sept carreaux d'arbalète, fondus et soudés ensemble;

16° Plusieurs plaques arrondies de fer mince; deux bossettes de fer dentelées sur les bords[1];

17° Plusieurs anneaux de fer de diverses dimensions;

18° Trois petites pierres à aiguiser, percées au sommet d'un trou pour les suspendre. Le musée de Guéret en possédait déjà une, presque double de dimension, trouvée dans un souterrain-refuge. L'une de celles de la Tour-Saint-Austrille est fortement usée par l'usage prolongé auquel elle avait été soumise[2];

19° Grosse tige de fer terminée par un anneau d'environ 25 centimètres de diamètre, ressemblant à une sorte de Q majuscule; au moment où cet objet a été découvert, il pesait environ 30 kilogrammes; de petites tiges trouvées dans son intérieur semblaient indiquer que l'ouverture était fermée par une sorte de grillage : destination inconnue;

20° Deux instruments de fer, méconnaissables;

21° Seconde serrure, semblable à la première;

22° Verrou de porte avec l'anneau qui lui servait de support;

23° Nombreux morceaux de fer de diverses dimensions, trou-

[1] Planche XII, fig. 8.

[2] *Ibid.* fig. 6.

vés partout dans la cendre, mais tellement brûlés qu'ils n'ont plus conservé de forme;

24° Rouelle de fuseau de grès, ornée, sur les deux faces et la tranche, d'une bordure de trous peu profonds [1];

25° Poteries diverses, deux couvercles de vase entiers, d'une fabrique assez grossière, de terre grise compacte : la cendre était partout criblée de parcelles de poterie;

26° Fragments de meule de moulin à bras, moulin entier, meule et cuvette : la cuvette a un petit conduit oblique pour le passage de la farine; la meule, au lieu d'être concave sur ses deux faces, comme les meules romaines trouvées dans le département et conservées au musée de Guéret, est un peu convexe. Elle a dû servir longtemps, car elle est fortement polie par le frottement ainsi que la cuvette. Cette dernière est entourée d'un rebord, dans lequel s'engageait la meule, qui est percée dans son axe et laisse voir sur sa surface supérieure trois trous, destinés à recevoir les tiges de fer qui servaient de poignées pour la manœuvrer [2];

27° Ossements disséminés en grand nombre mais en fragments plus petits que les os trouvés dans le granit brûlé supérieur.

Dans le granit recouvrant la cendre :

1° Carreaux d'arbalète, de trois dimensions différentes, disséminés en grand nombre dans toute l'étendue du granit calciné [3];

2° Éperon semblable aux précédents, mais complétement détérioré et brisé en plusieurs morceaux;

3° Fragments qu'on dirait être ceux d'un casque; en brisant des morceaux de granit vitrifié, on a aperçu des lames ornementées d'une composition à base de cuivre, presque entièrement fondues; à une pierre de granit vitrifié, qui reposait tout auprès, s'était incrustée une dent humaine, autant que permet d'en juger son état d'altération : c'est le seul débris de cette nature qui ait été rencontré;

4° Grosses briques de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, plus nombreuses à l'angle nord-est;

[1] Planche XIII, fig. 4.

[2] Planche XIV, fig. 7.

[3] Planches XII, fig. 4, 7; XIII, fig. 3.

5° Deux mortiers de granit, ornés de quatre oreilles, dont deux opposées sont creusées d'une gouttière [1];

6° Fragments de meules de moulin à bras;

7° Serrure entière, avec piton mobile se fixant au chambranle de la porte et servant par son introduction dans la serrure à la fermer [2];

8° Clef, à 1 mètre de distance de la serrure [3];

9° Gond, contre la paroi nord, à 2 mètres de la paroi est; il était au-dessus de la serrure;

10° Grande quantité de clous au-dessous de la serrure;

11° Poinçons;

12° Grands clous;

13° Petit vase ou mortier de calcaire réduit en chaux;

14° Fer de cheval plus étroit que celui trouvé dans la cendre, mais percé de même façon pour les clous; le fer est si étroit que le percement des trous a dentelé le métal; angle nord-ouest;

15° Sorte de pelle étroite;

16° Petit ornement d'os, en forme de barillet, cerclé aux deux extrémités et perforé dans son axe;

17° Poteries diverses grises et roses, plusieurs avec des traces de vernis vert, toutes en petits fragments;

18° Os en grande quantité;

19° Bloc de pierre brute ayant servi de pierre à aiguiser; deux de ses côtés sont fortement usés et polis par le frottement;

20° Pierre brute portant l'empreinte de stries causées par le frottement du fer de la charrue.

Les objets contenus dans les couches supérieures sont de diverses époques, quelques-uns évidemment contemporains de ceux qui viennent d'être énumérés, d'autres plus anciens, d'autres au contraire plus modernes. Ils n'ont pas été trouvés partout, mais cantonnés principalement le long de la paroi ouest, sur le tiers environ de la largeur de la fosse. Le deuxième tiers ne contenait presque rien : quelques clous et tiges de fer. Dans le dernier tiers,

[1] Planche XIV, fig. 6.

[2] Planche XII, fig. 1.

[3] *Ibid.* fig. 2.

à l'est, il n'y avait absolument rien. Avant d'en donner la nomenclature nous devons indiquer une substruction rencontrée dans les fouilles.

En enlevant les couches du sommet, la pioche mit à découvert, à 3 mètres de la paroi est, un mur ou plutôt une assise construite en pierres de taille mal équarries, liées entre elles par un mortier de chaux et de tuf. Ce mur, dirigé du nord au sud, n'avait qu'un seul parement regardant l'est; l'autre face était formée d'un blocage irrégulier. Ce mur, de 2^{m},50 de longueur, et de 40 centimètres de hauteur, partant à peu près de la paroi nord, sans l'atteindre toutefois, avait été construit dans la couche n° 3, qu'il ne dépassait ni en hauteur ni en profondeur, de sorte qu'il n'était pas apparent à l'extérieur. Ceux qui l'avaient construit, en trouvant le tuf si dur, avaient cru rencontrer le fond solide et n'étaient pas allés plus loin pour asseoir leurs fondations. A 2 mètres en arrière, mais un peu plus profondément et sur le granit calciné, on a rencontré trois pierres également taillées, et une quatrième en forme de disque, d'un diamètre de 35 centimètres environ, portant des lignes tracées à la pointe comme si cette pierre avait dû recevoir un pilier de bois. C'est derrière ce mur que les objets suivants furent rencontrés.

Couches supérieures :

1° Une monnaie romaine de cuivre, entièrement fruste; elle était placée entre les deux anses d'un vase de terre noire grossière, lesquelles anses avaient servi en même temps de goulot;

2° Demi-denier d'argent au type des ducs de Normandie[1];

3° Fer de lance, en forme de feuille de laurier[2];

4° Fer de flèche plat;

5° Deux paires de forces ou ciseaux à l'antique[3];

6° Clous de diverses formes;

7° Petites tiges rondes de fer;

8° Bague de bronze : la partie postérieure manque, et le chaton est une sorte de barillet cerclé en creux de trois traits équidistants;

[1] Planche XIII, fig. 1.

[2] *Ibid.* fig. 5.

[3] Planche XII, fig. 3.

9° Fragments de bronze en lames étroites, quelques-unes percées de trous;

Épée chevaleresque.

10° Rondelle d'os avec dessins faits au compas[1];

11° Rouelle de fuseau de terre cuite. C'est un disque d'environ 25 millimètres de diamètre et de 6 millimètres d'épaisseur, percé d'un trou au centre. Outre celles que j'ai rencontrées à la Tour, j'en avais recueilli deux autres semblables, l'une au Grand-Bourg (Creuse), aujourd'hui au musée de Beauvais, l'autre au Mouchetand, déposée au musée de Guéret. Cette dernière est percée d'un trou carré, tandis que dans toutes les autres l'ouverture destinée au passage du fuseau est ronde. Les paysannes des environs de la Tour mettent encore une rouelle à leur fuseau pour le rendre plus lourd; mais c'est une pomme de terre qui leur sert à cet usage;

12° Fragment de col de vase de verre vert;

13° Deux fragments très-petits de poterie rouge, dite *terre samienne;*

14° Fragments de vases et anses munies d'un bouton, d'une poterie rose, inégalement vernissée, sur laquelle sont relevés des ornements en forme de petites écailles distancées[2];

15° Fond de vase à parois droites;

16° Fragments de poteries diverses unies, quatre sigillées;

[1] Planche XIII, fig. 10.

[2] Planche XIV, fig. 1, 2.

17° Tuiles à rebords peu épaisses et tuiles courbes; quelques fragments;

18° Ossements d'animaux en fragments plus volumineux que dans les couches inférieures; mâchoires nombreuses de sanglier;

19° Épée chevaleresque du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, donnée par M. Conchon (voir la figure ci-contre).

Petite butte.

Les deux buttes situées dans la prairie, plus petites dans leurs dimensions que celle que je viens de décrire, ne sont pas rondes comme elle, mais à base ovale. Le grand axe de celle du sud est dirigé de l'est à l'ouest; le grand axe de celle du nord, du sud au nord. Cette dernière est d'une conservation admirable. Son bord supérieur est intact et sa plate-forme, ovale comme le tertre lui-même, est légèrement concave. C'est celle du sud que j'ai fouillée. Elle n'avait point de formes aussi régulières; on voyait qu'elle avait subi, à diverses époques, des mutilations sur son pourtour, et sa plate-forme était complétement déformée.

Voici les mesures de l'une et de l'autre :

Butte du sud : hauteur, 7^m^,30; largeur, 32^m^,60 (du nord au sud); longueur, 37 mètres (de l'est à l'ouest);

Butte du nord : hauteur, 7^m^,22; largeur, 34 mètres (de l'est à l'ouest); longueur, 37^m^,60 (du nord au sud).

Pour les isoler on avait construit en pierres brouillées et en terre un large terre-plein qui les comprenait toutes les deux dans une vaste enceinte elliptique. Cette enceinte était-elle remplie d'eau? C'est probable, car son fond est encore aujourd'hui un marais, bien que la plus grande partie du terre-plein ait été détruite et le sol nivelé. Une herbe chétive et jaune dessine encore à l'œil, du haut des buttes, l'espace qu'il occupait autrefois.

C'est dans le sens du petit axe du tertre qui était à ma disposition que j'ai cru devoir faire faire les travaux d'exploration. Ils furent entrepris, à 2^m^,10 au-dessus du niveau du sol, par une coupure de 4 mètres de largeur. Les travaux montrèrent bientôt que la butte avait été formée de couches concentriques et parallèles, selon le mode de construction des plus beaux tumulus gaulois. La

couche supérieure avait, en moyenne, 50 centimètres d'épaisseur et était formée de terre noire. La deuxième contenait des pierres calcinées et des pierres non calcinées, des cailloux et de l'argile; son épaisseur était de 60 centimètres. La troisième se composait d'une sorte de chape de pierres et de mortier, faisant effervescence à l'acide nitrique; elle était un peu moins épaisse que la précédente. A l'ouest, une quatrième petite couche, de 30 centimètres d'épaisseur, était formée de petites pierres et de cailloux noyés dans l'argile. Enfin apparut une cinquième couche d'argile battue avec de petits cailloux roulés; et comme elle semblait fort épaisse et était fort dure à enlever, je crus devoir la faire suivre en remontant, laissant aux travaux subséquents à indiquer ce qu'il y aurait à faire. Les trois premières de ces couches étaient criblées de charbon, et leur constitution n'était pas parfaitement régulière.

A $6^{m},80$ du point où commencèrent les travaux, le banc d'argile s'arrêtait brusquement et était remplacé par du granit calciné. Je fis enlever une partie de ce granit et je découvris que l'argile formait la paroi verticale d'une excavation semblable à celle de la grande butte; mais des infiltrations l'avaient remplie d'eau. Je fis épuiser pendant quatre jours, et après l'enlèvement du granit calciné et vitrifié, j'arrivai, à $2^{m},30$ au-dessous du bord supérieur de la fosse, à du charbon recouvrant une boue liquide et fétide, que j'essayai d'enlever malgré la répugnance des ouvriers. Cette boue n'offrait aucune base solide aux parois de la tranchée, et bientôt des éboulements se produisirent malgré toutes les précautions. Je fis déblayer à deux reprises différentes; mais les travaux étaient trop dangereux, et comme ils ne produisirent que quelques morceaux de fer entièrement pourris par l'eau, je dus les abandonner, à mon grand regret cependant, car c'était dans la cendre qu'à la grande butte j'avais trouvé le plus d'objets précieux.

Les coupes des deux bords de la tranchée des fouilles montrèrent que les couches précédemment décrites, sauf la plus extérieure, s'arrêtaient presque au niveau de la fosse. Elles étaient remplacées au-dessus d'elle par une couche unique formée d'argile et de pierres non brûlées, à l'est, et de pierres brouillées de même nature,

à l'ouest; au centre de la tranchée, le passage était insensible d'un état à l'autre de la couche. La fosse était comblée, comme la précédente, d'un entassement de plusieurs couches superposées. On voyait, au fond, des cendres converties en une boue fétide, puis du granit brûlé et vitrifié, formant une épaisse couche régulière au-dessus; puis la terre noire et autres matériaux accumulés sur une épaisseur qui, au centre, équivalait à peu près à la moitié de la hauteur de la butte.

Il m'a paru que l'action du feu avait été moins violente qu'à la grande butte. Le granit vitrifié ne s'est montré qu'en petite quantité; mais par-dessous les gros charbons de châtaignier abondaient. Au nord un tronc d'arbre brûlé était debout et bien conservé. En séchant il est tombé en poussière.

Voici l'énumération des objets trouvés :

Dans la cendre :

1° Fragments d'os;

2° Tessons de poterie dont la plus grande partie n'a pas le caractère antique;

3° Ferraille complétement pourrie.

Dans le granit calciné :

1° Os en petits fragments et complétement brûlés;

2° Poteries brûlées, anses formant goulot;

3° Anneau brisé de cuivre (boucle d'oreille);

4° Petite plaque de même métal, trouvée à côté;

5° Fer d'un carreau d'arbalète;

6° Rouelle de fuseau de terre de brique fine, pareille à celle de la grande butte;

7° Clochette de tôle avec son battant[1];

8° Fragment de brique présentant quelques stries, pareil à un fragment trouvé dans la grande butte;

9° Pendeloque de bronze;

10° Grande boucle de fer, de la forme des boucles modernes, avec un fragment de son ardillon[2];

[1] Planche XIII, fig. 7.

[2] Planche XIV, fig. 4.

11° Tesson épais de poterie noire avec dessins faits par l'impression du pouce : j'ai déjà trouvé dans un autre tumulus de la Creuse, celui de la Barde près du Grand-Bourg, une poterie fabriquée par le même procédé;

12° Tête de petit rongeur;

13° Fragments nombreux d'os;

14° Autre carreau d'arbalète;

15° Poterie fine, fragments;

16° Pierre à queue, de petit appareil romain; elle n'était pas calcinée et devait provenir des couches supérieures;

17° Couteau de fer, brisé et ressemblant en cet état à une lame de rasoir;

18° Morceaux de fer informes, pourris par leur séjour dans l'eau.

Dans la couche recouvrant les parois d'argile de la fosse :

1° Débris d'ossements et de poterie grise et jaunâtre;

2° Rouelle de fuseau, semblable à celle que nous avons décrite ci-dessus (p. 226);

3° Une petite hache celtique à tranchant mousse, dont la matière a de la ressemblance avec le jade.

Dans la couche superposée à la précédente :

1° Débris d'os et fragments de poterie;

2° Fragments de briques épaisses;

3° Fragment de meule d'un moulin à bras, de granit.

Dans la couche supérieure recouvrant toute la butte :

1° Débris d'ossements plus volumineux que ceux des couches inférieures, défenses de sanglier;

2° Fragments de briques épaisses;

3° Fragment d'un col de vase avec dessins faits par l'impression du pouce[1];

4° Rouelle de fuseau très-petite, de terre de brique;

5° Fer de cheval très-étroit, analogue au second fer trouvé dans les couches supérieures de la grande butte[2];

[1] Planche XIV, fig. 5.

[2] Planche XIII, fig. 2.

6° Un grand couteau de fer;

7° La bouterolle de tôle d'un fourreau d'épée;

8° Une pierre cubique, semblable aux pierres d'échantillon dont on se sert dans les villes pour le pavage des rues;

9° Un fragment de calcaire oolithique du Berri, provenant sans doute de la chaux employée pour la construction de la chape qui recouvrait la fosse;

10° Une bague de bronze, avec son chaton percé d'un trou où fut engagée une pierre, aujourd'hui absente[1] : M. l'abbé Cochet a donné le dessin d'une bague identique dans sa Normandie souterraine;

11° Une meule de moulin à bras, de grande dimension, pareille pour la forme à celles de la grande butte;

12° Un fer de cheval, semblable au n° 5 ci-dessus;

13° Fragment d'un troisième fer de cheval;

14° Deux pointes de pierre, qui ont dû être fixées à des flèches;

15° Une hachette de silex, non polie;

16° Des tuiles plates en petits fragments rares;

17° Enfin partout dans cette couche des ossements brisés, des tessons de poterie noire ou grise, du charbon en grande quantité, surtout au sommet de la butte.

Conclusions.

En attachant une grande importance à l'état du granit, qui rappelle celui des camps vitrifiés signalés en France[2], en Écosse, etc. et que ne peut expliquer l'incendie d'une tour de bois, ainsi que le prouve l'incendie de Limoges, où, malgré la vivacité d'un feu alimenté par les matières les plus propres à donner la chaleur la plus intense, le granit, loin d'avoir été vitrifié, a été à peine rougi;

A la régularité des couches, qui exclut toute idée d'entassement fortuit comme celui devant résulter de l'incendie d'une construction;

[1] Planche XIII, fig. 8.

[2] Notamment celui de la forêt de Châteauvieux, près Jarnages, à quelques kilomètres de la Tour, où j'ai observé les mêmes accidents de vitrification du granit.

A cette énorme quantité de poterie fragmentée comme celle qu'on rencontre autour de nos sépultures gallo-romaines à incinération;

A ces milliers d'ossements d'animaux divers, parmi lesquels se sont trouvées près de deux cents mâchoires de sanglier, mis en regard du seul débris humain retrouvé;

Aux deux éperons de même taille, qui rappellent celui figuré par M. l'abbé Cochet dans son ouvrage sur Childéric Ier; au fer de lance unique; au paquet de vingt-sept carreaux soudés ensemble; à ce fragment de casque trouvé près de la dent humaine; tous ces derniers débris, groupés au centre de la fosse, tandis que tout le reste était disséminé au hasard dans toute son étendue;

Sachant que les Francs de l'époque mérovingienne avaient conservé l'usage d'abriter leurs sépultures sous des tumulus; que cette habitude s'est conservée en Danemark et en Suède jusqu'au xe siècle;

Bien que le fait d'une sépulture à incinération dans un tumulus fût un fait insolite pour l'époque donnée;

J'avais conclu : 1° que les buttes de la Tour-Saint-Austrille, établies sur un plan identique (une fosse creusée dans le tuf à la grande butte, une fosse à parois d'argile rapportée dans la petite, le tout recouvert, après l'incinération des débris contenus dans ces fosses, de couches de diverses natures), étaient des tumulus à incinération, comme le tumulus gallo-romain de la Barde, près le Grand-Bourg (Creuse); 2° que le mobilier trouvé ne permettait pas d'en faire remonter l'origine plus haut que le vie siècle et peut-être même le viie; 3° qu'au xie ou au xiie siècle, il fut construit sur la grande butte un donjon de bois, auquel appartenaient les substructions que j'avais rencontrées dans les couches supérieures et les divers objets recueillis dans ces couches; 4° qu'enfin le nom de *la Tour* joint à celui d'*Austrégésile* (aujourd'hui Austrille), qui seul se rencontre dans les anciens documents, devait venir de ce donjon, postérieur au xe siècle, puisque les chartes de cette époque ne désignent ce lieu que sous le dernier de ces noms : *Saint-Austrégésile.*

Aujourd'hui je substitue à ces conclusions, plutôt indiquées ici qu'exposées, celles qu'un de nos savants les plus distingués a tirées

des faits qui précèdent. Seulement il me permettra de faire remarquer que, pas plus que les miennes, elles ne satisfont à toutes les données du problème. Voici ces conclusions :

« Si nous tirons les conséquences des faits que nous venons d'exposer, nous pouvons établir :

« 1° Que la grande motte de la Tour-Saint-Austrille existait certainement du temps des Romains, puisque des objets romains, tels qu'une monnaie de bronze et des fragments de poterie rouge, y ont été recueillis;

« 2° Que ces vestiges, rares d'ailleurs et superposés à des objets de date incontestablement plus récente, annoncent l'emploi que l'on fit de la terre qui recouvrait la plate-forme de la butte pour combler la fosse qui entamait cette plate-forme;

« 3° Que la fosse en question était la substruction d'une tour de bois, qui fut détruite au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, ainsi qu'on peut le présumer d'après la nature des ferrements trouvés dans la cendre du fond;

« 4° Que de longues années après l'incendie qui avait détruit la tour, la fosse étant déjà presque entièrement recomblée, une nouvelle construction fut posée par-dessus les résidus de cet incendie, résidus dont on ignora la présence;

« 5° Que la construction dont on vient de parler fut à son tour détruite, et sa fondation perdue de vue sous la terre dont elle fut recouverte;

« 6° Que la motte n'ayant été explorée que dans une très-petite partie de son volume, elle peut recéler autre chose, et rendre un jour des objets qui prouveront qu'elle est l'ouvrage des Gaulois;

« 7° Que la petite motte est certainement un tumulus gaulois, attendu que cela est attesté et par son mode de construction, et par les objets celtiques qu'elle contenait;

« 8° Que le mélange et même la superposition de ces objets à de la ferraille et à de la poterie ayant le même caractère que la ferraille et la poterie de la grande motte ne peuvent s'expliquer que par un accident pareil;

« 9° Que d'ailleurs l'incendie d'une construction de bois est assez clairement établi par les cendres, les poutres charbonnées et autres

indices du même genre, tandis que l'excavation qui a bouleversé le tumulus ne peut s'expliquer, de même que l'excavation de la grande motte, que comme le cellier disposé sous une tour féodale;

« 10° Qu'il y a tout lieu de conjecturer que l'incendie des deux tours eut lieu à la même époque.

« Resterait à trouver dans l'histoire par quel événement fut motivée cette destruction. Le détail des guerres dont la Marche fut le théâtre au XII^e^ et au XIII^e^ siècle n'est pas connu. Plutôt que de hasarder une opinion qui serait tout à fait hypothétique il vaut mieux dire ce qu'on sait de certain sur l'antiquité du lieu appelé *la Tour-Saint-Austrille.* »

Les Romains y ont laissé les traces de leur passage par diverses sépultures. Journellement on exhume autour du village de ces urnes cinéraires qui consistent en une pierre ronde creusée comme une boîte et recouverte d'un couvercle conique. Deux villas ont été reconnues sur le même territoire, dont l'une présentait encore il y a trente-cinq ans des murs élevés de 1^m^,50; ils ont été détruits pour la construction d'un chemin vicinal. Sur leur emplacement furent trouvés, pendant mon séjour, deux médailles du Haut-Empire. Au moyen âge, la Tour-Saint-Austrille fut le chef-lieu d'un prieuré régulier ainsi que d'une seigneurie que possédèrent de puissantes maisons. Une charte de 958 apprend qu'Archambaud, vicomte de Limoges, mari de Rothilde, aliéna au profit d'un certain Doctricus une villa qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Austrégésile près Guéret.

Aujourd'hui la Tour-Saint-Austrille, déchue de son ancienne splendeur, n'est plus même une commune : un décret du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, l'a réunie à sa voisine Saint-Dizier-la-Tour (canton de Chénérailles).

LES

FONTAINES DU MORBIHAN,

PAR M. L. ROSENZWEIG,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

Après avoir examiné successivement, dans nos précédentes séances, les églises des ordres religieux-militaires du Temple et de l'Hôpital, les *lechs*, les croix de pierre et les inscriptions du Morbihan, me permettrez-vous, Messieurs, d'ajouter aujourd'hui un nouveau chapitre à une série d'études destinée à servir de complément au Répertoire archéologique et où viennent se grouper tour à tour, sous forme de monographies particulières, les diverses espèces de monuments disséminées dans ce premier travail? Vous le voyez, le cercle de mes explorations est étroit; je pourrais vous dire que la mine est assez riche, mais je préfère vous l'avouer tout de suite,

Ce que je sais le mieux, c'est mon... département.

Voilà le principal motif qui m'empêche d'en sortir.

Sous le bénéfice de cet aveu, nous aborderons la question des fontaines.

Les fontaines monumentales de pierre sont communes dans le Morbihan; nous n'avons signalé que les plus remarquables. Elles se présentent, le plus souvent, sous la forme d'un édicule carré ou rectangulaire, dont la voûte est amortie par une toiture de pierre à pignons. Fermé sur trois côtés, il donne, par le quatrième, accès à la source qu'il surmonte et dont l'eau est retenue par un puits en maçonnerie, plus ou moins profond; une niche pratiquée

dans la muraille, en face de cette ouverture, renferme la statuette de Notre-Dame ou d'un saint, aux pieds de laquelle, en guise de cul-de-lampe, se trouve assez fréquemment sculpté l'écusson du seigneur jadis propriétaire du pays environnant. L'aspect de l'arcade qui soutient la partie antérieure du monument suffit, en général, pour déterminer la date de sa construction. Au xv^e^ siècle, c'est un cintre brisé, simple ou à retraites (voir Notre-Dame-de-Béquerel en Plougoumelen, Pluvigner, Saint-Adrien en Baud). Cette dernière fontaine, dont le cintre est formé par de gros tores, est surmontée d'une croix de pierre à base ornée de trilobes et dont le sommet porte, sur un chapiteau à tête d'ange, la Vierge et le Christ, couverts eux-mêmes d'un petit pignon à crochets. Au xvi^e^ siècle et dans les premières années du xvii^e^, l'arcade est à plein cintre ou à anse de panier, avec accolade au-dessus et pilastres à pinacles sur les côtés, le tout, y compris les rampants du pignon, orné de crosses et de choux, quelquefois même de personnages, d'animaux ou de diverses autres sculptures (voir Notre-Dame-du-Burgo en Grand-Champ, Bieuzy, Notre-Dame-de-Quelven en Guern, Locmaria et Saint-Fiacre en Melrand, Saint-Mériadec en Pontivy, Noyal-Pontivy, Saint-Méen en Plœmel, Saint-Nicodème en Pluméliau). Aux époques suivantes, sauf quelques imitations maladroites, on ne voit plus que le plein cintre; la niche est flanquée de pilastres et rehaussée d'une coquille.

Parmi les fontaines que nous venons de citer, la plus remarquable est incontestablement celle de Saint-Nicodème; rappelons les quelques lignes que nous lui avons consacrées au Répertoire :

« Ce monument, daté de 1608, se compose, en réalité, de trois fontaines placées côte à côte, les deux extrêmes en retraite sur celle du milieu; chacune d'elles a son pignon distinct, orné de crosses, animaux, trilobes, personnages, et flanqué de clochetons à sculptures Renaissance; les arcades sont en plein cintre, à retraites chargées de rinceaux et surmontées d'une accolade à chou et crochets. A l'intérieur de chaque compartiment est une niche avec quelques statuettes : au milieu, saint Nicodème, ayant d'un côté un bœuf, de l'autre un homme et une femme; à gauche, saint Gamaliel, avec un personnage en prière et un autre qui amène son porc; à

droite, saint Abibon entre deux individus, l'un à cheval, l'autre priant[1]. »

A la suite des fontaines curieuses par leur architecture, nous mentionnerons, pour mémoire, en renvoyant au Répertoire pour les détails, la source de Saint-Gildas-de-Gavre en Riantec, à laquelle on arrive par un escalier voûté de dix-sept marches; l'aqueduc, également voûté, de l'abbaye de la Joie, près Hennebont; le réservoir monolithe de Bubry; le puits sculpté du château de Kerbiguet en Gourin.

Considérées à un autre point de vue, les fontaines ne méritent pas moins d'attirer l'attention des archéologues. Si toutes ne se trouvent pas dans le voisinage d'une église ou d'une chapelle, nous avons pu constater qu'il n'y avait point de chapelle ou d'église qui, de même qu'elle était toujours accompagnée d'une croix, n'eût aussi sa fontaine particulière, portant le même vocable qu'elle, très-rapprochée le plus souvent, quelquefois située à 1 kilomètre de distance, lorsqu'il n'existe pas de source plus voisine. Nous avons même des exemples, chose étrange, de chapelles érigées sur la source elle-même, quels que fussent les inconvénients et les difficultés d'une pareille construction : Saint-Adrien en Baud, Béquerel en Plougoumelen, Notre-Dame-des-Trois-Fontaines en Bignan, sont dans ce cas. Et d'ailleurs, la fontaine monumentale, telle que nous l'avons décrite, avec son architecture, son ornementation, son saint dans une niche en face de l'entrée, son vocable, qu'est-elle, sinon une petite chapelle édifiée sur la source, comme pour rappeler le bâtiment principal dont elle occupe la place véritable et que des raisons toutes matérielles ont contraint d'élever à quelque distance?

De la forme des fontaines et de leur emplacement nous pouvons conclure qu'elles avaient autrefois (et nous verrons tout à l'heure qu'elles ont encore aujourd'hui) un caractère essentiellement religieux; cette double observation aurait suffi pour nous les faire classer parmi les monuments de cette nature, lors même

[1] Voir une lithographie de cette fontaine dans l'album annexé à l'ouvrage de Cayot-Délandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments;* Vannes, Cauderan, libraire-éditeur.

que d'autres considérations, que nous allons examiner, ne seraient pas venues confirmer pleinement notre opinion à cet égard.

Remarquons d'abord le rôle que joue, à diverses reprises, le nombre *trois* dans notre relevé des fontaines. Nous avons étudié les trois fontaines de Saint-Nicodème; nous avons mentionné Notre-Dame-des-Trois-Fontaines; la chapelle Saint-Adrien, que nous avons aussi nommée, possède également trois fontaines, dont l'une en dehors de l'édifice (c'est celle qui a été décrite plus haut), et les deux autres en dedans; enfin une paroisse du Morbihan porte encore le nom de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines. Or on connaît le sens mystique du nombre *trois* dans le paganisme, dans le christianisme et dans toutes les religions.

Mais ce qui caractérise d'une façon bien plus saisissante les monuments dont nous nous occupons, c'est le prestige dont ils jouissent, même de nos jours, aux yeux des habitants des campagnes. Dans une trop courte notice lue, en 1858, à la Société polymathique du Morbihan, l'un de nos plus laborieux collègues, M. Ch. de Fréminville, divise, avec raison, les fontaines en trois catégories. Les unes, par leur position, par le mystère qui les entoure, par la terreur qu'elles inspirent, rappellent les temps romanesques et légendaires. Sans aller chercher à la limite, mais en dehors du département, la célèbre fontaine de Baranton; sans parler de l'antique forêt de Brocéliande, de la fée Viviane et de l'enchanteur Merlin, M. de Fréminville signale dans le Morbihan, près de la chapelle Saint-Armel en Caden, au fond d'une vallée étroite, solitaire et marécageuse, une fontaine presque inaccessible; on n'en approche qu'en tremblant, même pendant le jour, et l'on raconte qu'il y a peu d'années un habitant du pays, appelé, la nuit, par des affaires pressantes, ayant été contraint de traverser ce lieu maudit, en revint aussitôt, pâle de frayeur, et mourut, au bout de quelques heures, en proie au plus affreux délire.

D'autres fontaines, comme celle de Malestroit, que cite encore notre collègue, ont acquis une renommée beaucoup moins terrible. Loin de les fuir, on les fréquente, au contraire, à certaines époques de l'année, avec une ferveur qu'expliquent aisément les danses et les jeux plus ou moins profanes auxquels s'y livrent les jeunes gens

des deux sexes, et dont nous pouvons rapprocher le culte rendu, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, à notre Vénus de Quinipily, près Baud. « On présentait en hommage à cette statue de nombreuses offrandes, dit Cayot-Délandre dans son ouvrage sur *Le Morbihan;* les malades la touchaient avec une foi superstitieuse dans son pouvoir de les guérir; les femmes, après leurs couches, se baignaient dans une vaste cuve de pierre placée à ses pieds; enfin les jeunes garçons et les jeunes filles qui désiraient se marier se livraient devant elle à des actes indécents... Les paysans étaient tellement convaincus de la puissance de leur idole qu'ils s'introduisaient furtivement dans la cour du château de Quinipily pour l'implorer et lui présenter leurs offrandes. En 1773, cette coutume n'était pas encore entièrement perdue, puisqu'on rapporte que cette année-là même, il fut trouvé plusieurs pièces de monnaie dans la cuve. » Voilà certes des pratiques pieuses dont se fussent accommodées fort bien les divinités de l'Olympe. Heureusement nous croyons pouvoir affirmer qu'elles sont aujourd'hui complétement abandonnées; la gendarmerie, d'ailleurs, y mettrait bon ordre.

Enfin une troisième classe de fontaines, et c'est de beaucoup la plus nombreuse, comprend celles qui attirent, à des époques fixes ou indéterminées, des bandes de pèlerins, et qui doivent leur célébrité à la vertu thérapeutique attribuée à leurs eaux. Elles ont fait l'objet de plusieurs communications à notre Société polymathique, entre autres de la part de M. le docteur Fouquet; nous en signalerons quelques-unes. C'est à la fontaine Sainte-Oninne, en Tréhorenteuc, que les hydropiques vont chercher la santé; à Sainte-Jeanne, au Saint, qu'on puise le remède contre la fièvre; à Saint-Mamert et à Saint-Adrien en Baud, celui qui doit guérir de la colique. Lorsque le malade ne peut être transporté, on envoie du moins sa chemise à la fontaine pour interroger le sort : si, étendue à la surface de l'eau, elle surnage, le malade est en bonne voie; il est perdu, lorsqu'elle va au fond. Ainsi que leur nom l'indique, les fontaines de *la Clarté,* en Lauzach et en Baud, sont renommées pour la guérison des maux d'yeux, et l'on aura une idée du nombre des pèlerins qui visitent cette dernière loca-

lité, quand on saura que le produit de leurs modestes offrandes atteint, chaque année, le chiffre de 5,000 francs. Les eaux de Saint-Nicodème en Pluméliau, où l'on se lave la tête et les mains, préservent des maladies contagieuses. On y conduit aussi les bestiaux pour les prémunir contre les épizooties : c'est ce qui explique la présence des divers animaux sculptés dans la fontaine et jusque dans la chapelle. Cayot-Délandre donne de curieux détails sur le *pardon* de Saint-Nicodème, qui se tient le premier samedi du mois d'août et qui est l'un des plus fréquentés de la province. Nous nous bornerons à relever dans les continuateurs d'Ogée[1] un fait qui se rapporte plus directement à notre sujet : « Un usage particulier aux Pluméliens est celui-ci : plusieurs semaines avant la fête patronale, ils se laissent croître la barbe, et, le matin même de cette fête, ils viennent se faire raser sur le banc de pierre qui borde la fontaine, pour se laver dans l'eau de la source qu'elle recouvre. Les plus dévots à saint Nicodème sont ceux qui laissent leur barbe le plus longtemps inculte. » Les enfants faibles et rachitiques sont menés à la fontaine Saint-Méen en Plœmel, à Notre-Dame-de-Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel, à Saint-Samuel en la paroisse du Saint, ou à Saint-Armel près Lorient : tantôt on trempe dans la source les vêtements du petit malade pour l'envelopper ensuite dans ces linges humides; tantôt on l'y plonge lui-même tout entier. La chapelle Notre-Dame-de-Béquerel présente extérieurement, à son chevet, un enfoncement à cintre brisé, pratiqué dans le mur au-dessous de la fenêtre, et qui contient les eaux d'une source intarissable, dont le trop-plein va se jeter dans un réservoir ou *douët* creusé tout auprès. Cette source, sur laquelle a été bâti le chœur de la chapelle, passe dans le pays pour avoir la propriété de guérir les maladies de la bouche. Elle sert encore à un autre usage : lorsqu'on veut recevoir des nouvelles de parents ou d'amis éloignés, on doit, après avoir balayé l'intérieur de la chapelle, vider la fontaine extérieure; il faut, dit-on, une heure de travail à plusieurs personnes pour en venir à bout.

Si la plupart de ces pèlerinages aux fontaines remontent à une

[1] *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne.*

époque assez reculée, il en est aussi dont l'établissement est plus récent. La fontaine dite *de la Sainte*, en Néant, où l'on se rend en grande dévotion des paroisses environnantes, doit son origine au jaillissement spontané d'une source à l'endroit où s'arrêtèrent un instant, pour se reposer, les gens qui portaient en terre le corps de M^lle^ de Volvire du Bois-de-la-Roche, morte en odeur de sainteté, l'an 1694. Tout le monde connaît la chapelle de Sainte-Anne d'Auray et la vaste piscine qui recueille aujourd'hui les eaux de la source consacrée par les premières apparitions de la sainte au bon Nicolazic, en 1623. Les innombrables pèlerins qui viennent, chaque année, visiter ces lieux miraculeux ne manquent jamais, soit avant, soit après la messe, d'aller boire à la fontaine et de s'y laver la figure et les mains.

Sans prolonger davantage la nomenclature des fontaines où se produisent des faits analogues à ceux que nous venons d'énumérer ne pouvons-nous pas, de l'examen de ces faits eux-mêmes, tirer cette conclusion, à laquelle nous étions arrivé déjà tout à l'heure par une autre voie, que les fontaines sont des monuments religieux, dans notre pays du moins, sauf de rares exceptions? Nous ne parlons, bien entendu, que des fontaines anciennes.

Si nous essayons maintenant de rechercher l'origine du caractère assigné à ces monuments, il nous faudra remonter à une haute antiquité, à la religion naturelle des Celtes plus ou moins modifiée par son contact avec le polythéisme romain. On sait que cette religion résista pendant plusieurs siècles, surtout en Armorique, aux efforts du christianisme et aux édits royaux. Or, après avoir triomphé des devins et des sacrificateurs, qui entretenaient ces vieilles pratiques, la religion du Christ devait rencontrer une résistance tout aussi vigoureuse et beaucoup plus durable dans l'ignorance grossière de nos populations bretonnes. On peut juger de la puissance de cette force d'inertie au moyen âge par le tableau de la situation des esprits dans les premières années du XVII^e^ siècle, tableau mis sous nos yeux, avec une sincérité qui l'honore, par M. Kerdaffret, l'un des enfants les plus méritants du pays, dans un intéressant travail sur *La rénovation religieuse de la basse Bretagne*, publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée* (1858-1859). A propos

des célèbres missions de Michel Le Nobletz et du père Maunoir, au commencement du XVII^e^ siècle, l'abbé Kerdaffret constate qu'à cette époque « l'ignorance en Bretagne était à son comble, » qu'elle était « la principale source des vices qui ravageaient cette province. » Ailleurs il dit, en parlant des îles d'Ouessant et de Molène : « L'ignorance, entretenue par l'incapacité et l'incurie du clergé, y était devenue si profonde que plusieurs ne savaient pas même répondre à cette question : Combien il y a de dieux. » Quant à l'île de Sein, cette antique retraite des druidesses gauloises, « aucun prêtre ne se sentait le courage de vivre au milieu de ses sauvages habitants. » Ailleurs encore nous lisons que, « en basse Bretagne, les vérités élémentaires de la foi étaient méconnues ou défigurées par un mélange d'erreurs grossières; les superstitions se développaient à l'aise, et des pratiques ridicules ou impies se mêlaient aux cérémonies les plus augustes du culte. »

Ainsi le paganisme, même après sa défaite, avait laissé des racines profondes et vivaces dans ce sol armoricain, dont on n'extirpe pas facilement les produits, bons ou mauvais. Après avoir vainement combattu de front, pendant plus de mille années, un ennemi sans cesse renaissant, le christianisme comprit enfin qu'il ne parviendrait jamais à l'anéantir sans un habile subterfuge, sans une sorte de compromis, qui, tout en ménageant les vieilles coutumes, devait faire insensiblement pénétrer dans les mœurs le culte et les pratiques de la religion du vrai Dieu. C'est alors, ou à partir de ce moment, que des chapelles s'élevèrent sur nos tumulus, que la croix fut gravée ou implantée sur nos dolmens et sur nos menhirs; alors aussi les sources et les bois, ces deux objets privilégiés du culte druidique, virent leurs mystères et leur prestige obscurcis par l'ombre du sanctuaire chrétien.

Cependant le but ainsi poursuivi par le christianisme depuis tant de siècles a-t-il été atteint d'une manière complète et satisfaisante? Si quelques-uns de nos paysans bretons, cédant à un mouvement d'intérêt ou de cupidité, renversent aujourd'hui nos monuments celtiques, pour les transformer en murs de clôture, ou les fouillent pour y chercher de l'or, les autres, et c'est le plus grand nombre, ont conservé à leur égard les mêmes sentiments de terreur superstí-

tieuse que devaient éprouver leurs ancêtres du moyen âge; ils en font les repaires nocturnes des sorciers, des fées et des poulpiquets. Les pierres branlantes rendent encore de nos jours des arrêts, quelquefois sévères, devant lesquels les parties s'inclinent comme jadis devant les *jugements de Dieu.* C'est auprès des étangs ou sur le bord des cours d'eau que se dressent à l'improviste, aux yeux du voyageur attardé, ces fantômes de toutes couleurs et de toutes formes qui défrayent amplement nos veillées de Bretagne, cette terre classique de la légende et du merveilleux. Nous avons retrouvé le culte des arbres sur quelques points isolés du Morbihan, où le gui est encore respecté comme un gage de prospérité pour le propriétaire et sa famille. En ce qui concerne particulièrement les fontaines, nous avons pu voir, par les faits relatés plus haut, jusqu'à quel point elles ont conservé le souvenir de l'ancien culte. Au paganisme ont succédé des superstitions souvent absurdes, tant les efforts les plus persévérants ont de peine à triompher des préjugés enracinés pendant des siècles.

ÉTUDE

SUR

LA CHÂSSE DE SAINTE GERTRUDE

DE NIVELLES,

PAR MM. A. ASSELIN ET L'ABBÉ DEHAISNES,

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI.

La plupart des voyageurs qui visitent la Belgique ne s'arrêtent pas à Nivelles. Arrivés sur le coteau où se trouve la station de cette ville, ils cherchent des yeux, dans la vallée, au sommet de la tour, la statue du fameux Jean de Nivelles; puis ils s'éloignent, rapidement emportés par la locomotive. Et pourtant ils devraient éprouver un amer regret de ne point passer quelques heures dans cette cité : son antique collégiale a conservé une œuvre d'art qui révèle en même temps et l'esprit de la foi des anciennes chanoinesses et la perfection apportée par les orfévres du moyen âge dans l'exécution des travaux les plus importants; elle a conservé l'admirable châsse qui renferme encore aujourd'hui les reliques de sainte Gertrude, fondatrice et patronne du monastère de Nivelles.

Nous avons cru devoir faire une étude artistique et historique sur cette châsse : elle n'a encore été l'objet d'aucune description détaillée; elle date de l'une des plus belles époques du moyen âge; son origine et son histoire reposent sur les documents les plus authentiques; elle a été exécutée par les orfévres Colars de Douai et Jacquemon de Nivelles, sur les dessins d'un moine de l'abbaye d'Anchin. Décrire cette châsse merveilleuse, que possède la Belgique, ce n'est pas seulement agir en véritable ami des arts, c'est aussi faire œuvre de patriotisme envers Douai, envers la Flandre, envers la France.

I

La châsse de sainte Gertrude est d'argent doré; sa longueur est de $1^{m},80$, sa hauteur de 80 centimètres, et sa largeur de 54; elle

est placée au-dessus du maître-autel de l'ancienne collégiale de Nivelles, sous un cristal épais et une custode de bois et de cuivre qui la protégent de leur double enveloppe. Elle présente la forme d'une église gothique du XIII^e^ siècle, offrant, à ses extrémités, deux portails ornés de galeries, de rosaces et de colonnettes, et, sur chacune de ses faces latérales, un autre portail dessiné dans le transept, avec huit niches ogivales, séparées par des clochetons et placées quatre à droite et quatre à gauche. Deux toits la surmontent, décorés de faîtières délicatement ouvragées, et soutenus par ces contre-forts élancés que l'art du moyen âge jetait avec tant de grâce autour de ses constructions.

La face latérale qui est tournée vers le peuple, du côté de l'occident, montre dans le portail du transept le Christ en croix; sur les traits du Rédempteur la souffrance est exprimée avec un sentiment calme et profond, qui semble emprunté à la sculpture antique, tandis que le mouvement des jambes soulevées par les convulsions de l'agonie rappelle l'art plus dramatique des temps modernes. Au-dessus de la croix, à droite et à gauche, apparaissent le disque du soleil et le croissant de la lune, figurant l'univers tout entier. Les statues qui ornent les huit niches latérales de la même face représentent : celles de droite, une religieuse portant un livre à la main, qui est peut-être la bienheureuse Begga, sœur de sainte Gertrude [1]; puis saint Paul, appuyé sur une épée; saint Jacques le Majeur avec le glaive qui lui donna la mort, et un autre apôtre, probablement saint Jude, qui n'a d'autre attribut qu'un livre; celles de gauche, d'abord sainte Agnès, dont le nom rappelle une pieuse abbesse de Nivelles qui succéda à sainte Gertrude et fit construire une église en son honneur [2]; puis saint Jacques le Mineur, tenant

[1] La bienheureuse Begga, sœur de sainte Gertrude est peut-être représentée avec un livre parce qu'elle a donné aux Béguines une règle et des livres qui lui furent transmis par une abbesse de Nivelles. « Begga, ducissa religiosissima, operæ pretium putavit ab ea [Agnete abbatissa] formam metandi monasterii petere; quam et obtinuit cum bona libraria, reliquiis sororis suæ Gertrudis et colonia virginum. » (Ryckel, *Historia sanctæ Gertrudis*, p. 264 et 849.)

[2] « Anno Christi 675, gubernacula monasterii Nivellensis suscepit Agnes, plena virtutibus et operibus bonis, ad cujus tempora refertur basilicæ Gertrudadæ molitio. » (Ryckel, *Historia sanctæ Gertrudis*, p. 849 et 850.)

le bâton qui servit à l'assommer; saint André avec une croix latine à tige allongée, et saint Pierre représenté, comme sur les monuments les plus anciens, avec une large tonsure sur le haut de la tête et des cheveux à la partie supérieure du front; il tient, avec le livre de la doctrine que, suivant l'usage traditionnel, portent tous les apôtres, une clef qu'il élève sur le monde. La face orientale offre, dans le portail du transept, la statue de sainte Gertrude, que l'artiste a représentée debout, avec la crosse qui rappelle sa dignité abbatiale et un livre, qui indique sans doute son goût pour l'étude de l'Écriture sainte[1]; dans les niches à droite, saint Thomas portant une église, comme patron des architectes et fondateur d'une chrétienté dans l'Inde; saint Simon avec la scie qui nous fait connaître la nature de son martyre; puis un troisième apôtre et une sainte en religieuse dont la disposition de la châsse ne nous a point permis de distinguer les emblèmes; à gauche saint Barthélemy, dont nous n'avons pu mieux voir le symbole, puis saint Mathieu avec la pique dont il fut transpercé, saint Jean l'Évangéliste avec le calice dont il est parlé dans la légende, et enfin sainte Catherine portant d'une main un livre et de l'autre une épée victorieuse, dont la pointe perce un roi gisant aux pieds de la glorieuse martyre d'Alexandrie. Dans le portail de la façade septentrionale, le Père éternel est assis sur un trône, le front orné d'une couronne de pierres précieuses, tenant dans la main le globe du monde; sa noble physionomie n'offre rien de cette vieillesse qu'allaient lui donner les artistes des siècles suivants. La statue de la Vierge, au portail méridional, est plus remarquable encore. Les traits de la mère de Dieu offrent un type d'une beauté noble et fière, qui appartient à l'art antique plutôt qu'à celui du moyen âge; elle est revêtue d'une longue robe à plis traînants qui tombent avec souplesse, et d'un manteau ramené, comme un voile de religieuse, au-dessus de la tête, où il est fixé par une couronne d'or garnie d'éme-

[1] « Beata Gertrudis congregavit in supradicto monasterio preciosa librorum sacrorum volumina ... idque non solum ex vicinis locis et regionibus, verum etiam a transmarinis plagis et gente Scotorum per suos internuncios, celebri expeditione curavit adimplere. » (Ryckel, *Vita sanctæ Gertrudis*, p. 11; alia *Vita*, p. 32.)

raudes; elle tient de la main droite le sceptre qui convient à la Reine du ciel, et son bras gauche porte l'enfant Jésus qui joue avec une colombe et s'appuie sur l'épaule de sa mère, scène gracieuse que les siècles postérieurs ont souvent imitée.

On assure qu'une somme énorme a été offerte pour la seule face où se trouve cette ravissante statue de la Vierge. Ceux qui ont étudié la châsse de Nivelles n'en seront pas étonnés, surtout s'ils revoient par la pensée, avec les statues que nous venons d'indiquer, les grandes rosaces à douze branches, les galeries ogivales, les légers clochetons, les contre-forts ornés de trèfles quadrifoliés et de fleurs de lis, les anges balançant l'encensoir, portant des candélabres, tenant des couronnes, sonnant de la trompette, et les pierres précieuses, topazes, émeraudes, améthystes, les émaux cloisonnés du plus beau style, enfin les camées antiques, qui sont semés avec prodigalité dans les voussures, sur les colonnettes et au front des portails.

II

Les bas-reliefs de vermeil ciselés sur la surface d'argent de la toiture la plus élevée méritent une attention toute particulière: ils se rapportent à la vie et aux miracles de la sainte. Du côté de la face occidentale, à droite du transept, sont représentées quatre scènes différentes : en présence de sa mère la bienheureuse Itta, sainte Gertrude, jeune encore, refuse d'épouser le chef franc que lui offre en mariage son père Pepin de Landen [1]. Plus loin sa mère lui coupe les cheveux afin d'éloigner les poursuites des prétendants [2]. On voit ensuite saint Amand donner le voile à la bienheureuse Itta, et Gertrude devenue abbesse prier devant l'autel [3]. A gauche du transept sont d'autres épisodes de la même vie : ici saint Foillan est tué par des voleurs dans une forêt; là l'abbesse de Nivelles retrouve miraculeusement son cadavre caché sous le feuillage [4]; ailleurs des malades supplient la sainte; les paralytiques se lèvent et marchent;

[1] Ryckel, *Vita sanctæ Gertrudis*, p. 4.
[2] Ryckel, *ibid.* p. 7.
[3] Ryckel, *ibid.* p. 6.
[4] Ryckel, *ibid.* p. 59 et 61.

l'esprit malin sort de la bouche d'un possédé, la bienheureuse éteint avec son voile l'incendie qui dévore le monastère[1]. Le côté oriental rappelle d'autres miracles, opérés, comme ce dernier, après la mort de la sainte : la lampe suspendue dans l'église de Nivelles laisse tomber sur les yeux d'une femme aveugle une goutte d'huile qui lui rendra la vue; une jeune fille est délivrée d'une paralysie au moment où on la place sur le lit de la bienheureuse[2].

Deux autres prodiges rappellent l'usage, longtemps conservé en Allemagne et en Flandre, de boire une coupe nommée « l'amour de sainte Gertrude » (*sinte Geertruyden minne*) pour être préservé de tout accident. Une femme qui ne croyait pas à la sainteté de cette dévotion refuse, dans un banquet, de boire la coupe en l'honneur de la sainte : son fils tombe dans un puits. Une autre femme retire le cadavre sous les yeux de la mère, qui s'abandonne au plus affreux désespoir; placé sur le lit de la sainte, l'enfant renaît à la vie[3]. Ailleurs, c'est un chevalier de Maseyck qui a voué son âme au démon et à qui l'on conseille de boire cette coupe. Il le fait et se dirige ensuite vers une montagne où l'attend l'esprit malin. Sainte Gertrude menace Satan, qui semble vouloir résister; et plus loin elle le pend à un gibet par une corde dont elle tient l'extrémité : le chevalier s'éloigne heureux et délivré du pacte infernal qu'il avait conclu[4]. La donation d'Odelard est encore représentée sur la surface du même toit. Ce seigneur du Brabant, irrité contre sa fille qui lui avait manqué de respect, quitte son donjon et se dirige vers Nivelles pour offrir ses domaines à sainte Gertrude, *cum cespite et ramo*. Plus loin on le voit porter une touffe de gazon et une branche d'arbre vers la châsse, et de cette châsse sort le bras de la sainte, qui, d'après la légende, prit l'herbe et le rameau, présent d'Odelard[5].

[1] Ryckel, *Vita sanctæ Gertrudis*, p. 89.

[2] Ryckel, *ibid.* p. 152.

[3] Ryckel, *Historia sanctæ Gertrudis*, p. 423.

[4] Ryckel, *Vita, etc.* p. 181, et *Historia, etc.* p. 424.

[5] Ryckel, *Historia, etc.* p. 346. — Le trésor de l'église de Nivelles contient encore aujourd'hui une sorte d'ostensoir renfermant un gazon desséché et une grande coupe de cristal montée sur un pied de vermeil, qui rappellent ces miracles. Ce sont des œuvres d'orfévrerie assez remarquables, exécutées au XV^e^ siècle; la coupe porte la date de 1404.

III

La Vie et l'Histoire des miracles de sainte Gertrude nous ont permis de comprendre et d'expliquer les scènes représentées dans les bas-reliefs de la châsse. Un registre aux actes du chapitre de Nivelles, aujourd'hui conservé dans les archives générales du royaume, à Bruxelles, nous fournit les renseignements les plus précis et les plus authentiques sur la date et les auteurs de ce chef-d'œuvre d'orfévrerie. Au folio 493 de ce registre se trouve une convention conclue entre les chanoinesses, d'une part, et les artistes, de l'autre, pour l'exécution de la châsse de sainte Gertrude. Voici les premières lignes de cet accord :

« Sachent tout chil ki sont et qui ceste lettre veront et oront, que li capitle de Nivelle at conveneteit à Colay de Douay, orfevre, et à Jaquemon de Nivelle, l'orfevre, de faire une fietre nueve à uis... à quaitre pignons, selonc le pourtraicture ke maistre Jakenez d'Anchin, li orfevre, at fait. »

Il est dit ensuite que cette châsse doit être au moins égale en hauteur et en largeur à l'ancienne. Il ne peut s'y trouver que de l'or, de l'argent, ou des pierres précieuses, qui seront remises aux deux orfévres. L'affinage a lieu aux dépens de ces derniers; mais la perte qui en résulte est supportée par le chapitre. C'est aussi le chapitre qui fournit le métal et paye les ouvriers. La châsse devra peser 350 marcs d'argent; pour la mise en œuvre de chaque marc évalué à 13 sous et 4 deniers esterlings, les deux orfévres recevront 20 sous parisis. Colars de Douai, qui est encore appelé dans la même convention Colay et Nicholon, apposa son sceau à cet accord, pour lui et son compagnon Jacquemon de Nivelles. « Et i avons fait mettre aussi, est-il dit à la fin, le saial (sceau) maistre Jakemon l'orfevre, moine d'Anchin. Che fu fait..... l'an mil cc LXXII, le dimenche devant le fieste saint Mathieu. »

C'est donc dans la solitude du cloître, dans la cellule d'un moine, qu'a été conçu le plan de la châsse de sainte Gertrude. Aucun de ceux qui connaissent l'histoire d'Anchin au XIII^e^ siècle ne s'étonnera de voir un tel chef-d'œuvre sortir des mains d'un moine de ce monastère. Cette abbaye avait produit de grands saints et d'illustres

évêques, de savants professeurs et d'habiles miniaturistes; et même, en 1262, dix ans avant que fût conclue la convention relative à la châsse de Nivelles, un de ses religieux, nommé Nicholon, fils d'un orfévre d'Arras, avait exécuté, avec l'aide de plusieurs ouvriers, un grand retable d'or et d'argent, qui décorait le maître-autel du monastère, et présentait, comme la châsse de sainte Gertrude, les statues des douze apôtres dans des niches ogivales. L'historien d'Anchin, François de Bar, dit de ce travail que c'était un chef-d'œuvre incomparable, tout incrusté de délicates ciselures et tout étincelant de pierreries; il termine sa description en appliquant au moine orfévre ces paroles de l'Exode : « Ecce vocavi in nomine Beseleel et implevi eum spiritu Domini . . . . . ad excogitandum quidquid fabrifieri potest ex auro et argento et gemmis. » Comme ce Nicholon, dont il fut sans doute le confrère, le disciple, l'émule, Jacquemon, le moine d'Anchin, le maître orfévre qui donna le plan de la châsse de Nivelles, peut aussi être appelé un Beseleel, animé de l'esprit du Seigneur. On lui indiqua les dimensions de l'œuvre et le poids de l'or et de l'argent qui devaient y entrer; mais il fut libre de concevoir le plan comme son génie le lui inspirerait; il lui fut même permis, la convention le constate, de modifier ce plan durant l'exécution, et, comme pour mieux montrer la part qui lui revient dans ce travail, on lui demanda d'apposer son sceau à la convention conclue entre le chapitre et les orfévres.

Cette convention est curieuse, importante à étudier. Le chapitre doit fournir l'or, l'argent et les pierres précieuses qui serviront à la châsse; il doit même donner, toute préparée, la charpente nécessaire. Les maîtres orfévres doivent affiner l'or à leurs frais; mais le plomb exigé pour cet affinage, le déchet qui en résulte, l'or et le mercure indispensables pour la dorure sont à la charge des chanoinesses, qui doivent aussi payer les ouvriers. On fera entrer dans la châsse 350 marcs d'argent, à 20 marcs près en plus ou en moins.

Les deux maîtres s'engageront à exécuter pour le commencement du carême qui suivra la conclusion de l'accord, l'un des portails des faces latérales et une niche en ogive, avec leurs contreforts et leurs chochetons, sans les statues : si le chapitre n'est pas satisfait de ce travail, il aura le droit de résilier le marché. Pour la

mise en œuvre d'un marc d'argent pesant 13 sous et 4 denier sesterlings, les orfévres auront 20 sols parisis. Ils devront faire l'œuvre « bien et loyaulment. »

En analysant avec soin cette convention, on voit, ce qui n'étonne pas, que cette châsse devait être exécutée à Nivelles; quand une partie était achevée, elle devait être remise aux chanoinesses. D'un autre côté, il est évident aussi que Nicholon, l'orfévre de Douai, a la part principale dans le travail. Il entreprend l'œuvre avec Jacquemon, orfévre de Nivelles; mais c'est lui et le chapitre qui doivent décider quel est le nombre d'ouvriers nécessaires. Jacquemon est obligé de les lui fournir, avec la forge et tous les outils dont il a besoin; le nom de l'orfévre de Douai est toujours placé avant celui de l'orfévre de Nivelles; et, à la fin de la convention, nous le voyons apposer son sceau pour lui et pour Jacquemon, qu'il appelle son *compagnon*. L'un semble plutôt travailler, l'autre plutôt fournir ce qui est nécessaire. En dehors de cette convention, nous ne connaissons rien sur Jacquemon, l'orfévre de Nivelles, ni sur Colars, l'orfévre de Douai.

Nous tenons à faire remarquer que cette œuvre est française et douaisienne par son origine, non-seulement à cause de Colars, qui en fut le principal artisan, mais surtout à cause du moine d'Anchin, Jacquemon, qui en fit lui-même le modèle et en surveilla l'exécution. La châsse de sainte Gertrude peut donc nous donner une idée de l'art chrétien, tel qu'il était compris dans le nord de la France, dans le monastère d'Anchin, dans cette abbaye qui peut et doit être appelée une abbaye douaisienne.

IV

L'exécution de ce grand travail d'orfévrerie semble avoir demandé vingt-cinq à vingt-six ans. L'accord est daté de septembre 1272 et la translation des reliques dans la nouvelle châsse eut lieu le 31 mai 1298. Placés dès lors au-dessus du maître-autel de la collégiale, dans cet habitacle magnifique, les ossements de sainte Gertrude furent toujours vénérés et entourés d'une pieuse sollicitude par les chanoinesses, par les fidèles du pays et par les pèle-

rins nombreux qui venaient des contrées les plus lointaines implorer l'assistance de la sainte. Ils furent épargnés par les mercenaires du moyen âge quand Nivelles tomba au pouvoir des troupes du comte de Flandre et des armées du duc de Saxe. Les Gueux, au XVI^e^ siècle, et les Impériaux, au XVII^e^, menacèrent en vain, à plusieurs reprises, ce précieux et sacré trésor, dont la conservation paraît miraculeuse à Ryckel, le pieux historien de sainte Gertrude.

Pour se faire une idée du respect avec lequel les chanoinesses conservaient les saintes reliques, il suffit de savoir que la reine régente d'Espagne leur ayant fait demander un fragment de ces ossements sacrés par l'intermédiaire du marquis de Caracena, gouverneur des Pays-Bas, elles répondirent par un refus formel dans l'assemblée capitulaire du 11 mai 1662.

En 1794, à l'approche des armées françaises, la châsse et les reliques furent transportées en Allemagne; elles furent conservées à Hambourg pendant plusieurs années. Un accord, passé le 27 germinal an XIII (18 avril 1805) entre les chanoinesses encore vivantes et les autorités de Nivelles, rendit ce trésor à la ville. Le 6 vendémiaire an XIV (27 septembre 1805), il fut ramené dans l'antique collégiale, porté par quatre anciens chanoines de Sainte-Gertrude de Louvain, au milieu d'une foule immense accourue de toutes parts pour vénérer les restes sacrés de la protectrice de la cité et du pays. Les reliques ont été visitées de nouveau vers 1848 et trouvées intactes, comme le constate un procès-verbal dressé en présence du clergé et des autorités de Nivelles. Vers la même époque quelques parties de la châsse ont été restaurées par M. Varigar, orfévre de Bruxelles.

V

Voilà la description et l'histoire de la châsse de Nivelles. Avec ceux qui s'attachent surtout à la perfection du travail, nous admirons le fini de ces rosaces aux rayons nombreux, de ces trèfles et de ces galeries à jour délicatement évidés, de ces feuilles de chêne et de houx repoussées avec tant de hardiesse et d'habileté, de ces draperies d'argent imitant la souplesse des étoffes, et de ces clochetons aériens, ouvragés à l'aide du ciselet le plus fin et le plus

patient. Mais ce qui attire plus particulièrement notre attention, c'est l'expression donnée par les artistes aux saints et aux saintes qui peuplent les ogives de ce riche monument. Le moine d'Anchin, les orfévres de Douai et de Nivelles étaient du XIII^e^ siècle; ils ont imprimé sur les traits de leurs personnages ce caractère pieux et élevé dont leur âge semble, mieux que tout autre, avoir compris et rendu la pureté. D'un autre côté, en étudiant les anges byzantins qui surmontent les clochetons des deux transepts, on se demande si ces artistes n'ont point pris à Constantinople, dans l'une des croisades, une idée de l'art chrétien de l'Orient. En admirant ces têtes si nobles du Père éternel et de la Vierge, on est tenté de croire que l'art antique, toujours si beau dans la forme, jetait encore, au XIII^e^ siècle, un dernier reflet dans le nord de la France; et, en contemplant les traits si vigoureusement individualisés du Christ souffrant, de saint Pierre et de saint Thomas, on se dit que ces orfévres semblent avoir pressenti l'avenir de la grande école flamande primitive, et qu'ils sont les pères des Van Eyck, de Van der Weyden et de Memling. Cette châsse d'or et d'argent, ornée d'un nombre considérable de pierres précieuses, représente une somme énorme; mais cette valeur intrinsèque n'est rien, si on la compare au prix du travail artistique : devant ce chef-d'œuvre de l'orfévrerie du moyen âge, il faut répéter les paroles du poëte latin : *Materiam superabat opus.*

La châsse de Nivelles a, en outre, le mérite assez rare d'être l'un de ces ouvrages du moyen âge dont la date peut être fixée par les documents les plus authentiques; et elle remonte à la seconde moitié du XIII^e^ siècle, c'est-à-dire à la période la plus belle de l'art ogival. Elle n'est pas moins intéressante, si l'on considère le pays qu'habitaient le moine qui en donna le modèle et les orfévres qui l'exécutèrent. Ces artistes étaient de la Flandre française, de cette contrée si féconde en sculpteurs, en peintres, en orfévres, en architectes, qui semble avoir eu la mission, trop peu comprise jusqu'aujourd'hui, de rattacher la Flandre flamande à la France, de faire connaître l'art flamand à Paris et l'art français à Bruxelles, à Bruges et à Anvers. Le moine et l'un des orfévres étaient de Douai, de cette ville qui a produit une école artistique aussi trop

peu connue jusqu'aujourd'hui, qui est la patrie du peintre Jean Bellegambe et du sculpteur Jean de Bologne.

Des sentiments d'une nature toute différente se sont éveillés plus d'une fois en nos cœurs, durant nos fréquents pèlerinages auprès de la châsse de sainte Gertrude. Il n'était possible de l'étudier qu'aux heures où l'église était presque déserte. Le silence le plus profond régnait dans l'antique collégiale; quelques femmes pieuses priaient seules dans la nef, après avoir allumé des cierges en l'honneur de la sainte. Souvent, laissant là pour un instant la plume et le crayon, nous nous rappelions les temps où la châsse était entourée de nombreux candélabres, où son or et ses pierreries étincelaient de l'éclat des lumières, où les stalles du chœur étaient remplies de nobles chanoinesses portant l'hermine et chantant nuit et jour les louanges du Seigneur, où une foule de pèlerins se pressaient dans la vaste enceinte et inclinaient leurs fronts et leurs cœurs devant la protectrice de Nivelles et du pays. Cette splendeur et ce mouvement du passé, cette solitude et cette obscurité du présent, nous faisaient paraître encore plus beaux et plus vénérables ces ossements sacrés et le chef-d'œuvre des artistes du moyen âge; et nous ne quittions jamais l'église sans nous agenouiller quelques instants, sans jeter un dernier regard de respect et d'admiration sur la châsse qui renferme les reliques de sainte Gertrude.

CHÂSSE DE NIVELLES.

CONVENTION CONCLUE ENTRE LE CHAPITRE ET LES ARTISTES [1].

Sachent tout chil ki sont et qui ceste lettre veront et oront, que li capitle de Nivelle at conveneteit à Colay de Douay, l'orfevre, et à Jaquemon de Nivelle, l'orfevre, de faire une fietre nueve à uis [2] medame sainte Gertrude de Nivelle, en teille manire ke li orfevre devantdit

[1] Cette convention se trouve dans un cartulaire du chapitre de Nivelles, conservé aux archives générales du royaume, à Bruxelles, fol. 493 et suiv. — Elle a été publiée, mais sans notes et sans commentaires, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 517. — M. Émile Gachet a écrit sur ce document une lettre à M. Leglay, à la date du 5 novembre 1850; cette lettre, insérée dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* (1853), montre que M. Gachet ignorait, à cette époque, que la châsse de Nivelles eût été conservée.

[2] *Uis*, parfois employé pour *huis*, ouverture.

doient faire le fietre ausi long ke li viese est, et plus sil i afier[1], et la laeche et le hautecbe à l'avenant, à quattre pignons, selonc le pourtraicture ke maistre Jakenez d'Anchin, li orfevre, at fait, et par emmindremenche[2] et par l'amendement de maistre Jakemon devantdit u d'aultre maistre, selon chou qu'ilh afierra à l'oevre. En maniere que li capitle livreat as devantdit Nicholon et Jaquemon le matere de le fietre devantdicte, le fust[3] tailliet tot sus à le duise[4] de maistre pour mettre sus l'orfaverie, et l'or et l'argent ki i aferra : kar autre metaul ni auera fors or et argent, et pierez ke li maistre doent assir telles c'om lor livrat; ne[5] quel or ne queil argent ke om livre as maistrez, ilh le doient affiner à leur coust; et li dechaemens à l'afiner est sor l'eglise, et li cendree est l'eglise. Et li eglise livrat plonc pour l'afiner, et doient li deux maistrez faire l'oevre bien et loyaulment d'uevre de macheuerie[6]. Et se sieront lez ymagenez elevees et rondeez, ensi qu'il y afierat à l'uevre. Et doient estre tote li uevre de loiaul pris, ne trop pesans ne pau pesans, selonc chou qu'il afierat à l'oevre, à l'engart de maistres et d'ovriez. Et de chascun marc d'argent ke li devantdit Colars et Jakemins meteront en l'oevre devantditte, ils aueront xx s. de paement parisis, conteis quatre sains à lovignois[7], et peserat li mars xiii s. et iiii d. eusterlins : c'este li mars de Trohe[8]. Et parmy le marchiet devantdit, ilh le douront[9] de l'or l'eglise et de se vif-argent. Et devant le dorure doit om peser l'argent ovreit prest à doreir, et doreir après, si comme ilh est devant dit. Et adont le repeseramme pour savoir combien il y auerat entreit d'or; mais de mettre l'or en uevre ne doent-il point avoir de leuwir[10].

[1] *Sil i afier*, s'il le faut, s'il convient, d'*afferir*, convenir à une chose.

[2] *Par emmindremenche*, par amélioration.

[3] Bois, charpente.

[4] Volonté; mot qui vient du verbe *duire*, amener, vouloir. Il ne se trouve pas dans les glossaires.

[5] *Ne* dans le sens de *et*.

[6] Ce mot ne se trouve pas dans les glossaires, nous croyons qu'il signifie *fait au marteau*. *Macha, macheria*, s'emploie dans le sens de massue, marteau. *Macheure* s'employait dans le sens de contusion, blessure faite par des coups nombreux.

[7] Les *lovignois* ou *lovegnois* étaient des monnaies de Louvain. Plusieurs de ces monnaies de Louvain portaient un saint (saint Pierre, patron de la ville). Peut-être les a-t-on appelées des *saints* à cause de l'image représentée sur ces monnaies, comme d'autres monnaies ont été appelées *angelots, moutons*, etc. à cause des moutons et des anges que l'on y avait tracés.

[8] Le marc de Troyes, poids fréquemment usité.

[9] *Douront*, doreront.

[10] *Leuwir*, légèreté, diminution de poids, de *levis*, mot qui ne se trouve pas dans les glossaires.

Et est aussi parleit k'en l'ovre devantdicte doet avoir IIIc mars et L d'argent, XX mars plus u XX mars mains, u là entour sans malengien. Et doient li ouvrier devantdit ovrir si k'il, entre cho et en l'entrée du quaremme ky vient u li entours, aient fait un pignon moien et un petit de leis, et les piliers qui y afieront, sans lez ymagenez. Et adont, se le capitle ne seet li oevre bien, retraire se puet do marchiet devantdit, s'il wet, sauf cho k'il ne le fache pour alongier[1] les orfevrez de lor marchiet et pour mettre aultrez; mais qu'il veullent et puissent l'ovre bien faire, selonc le devise devantditte. Et s'il oevre en avant, faire de veront l'oevre à la maniere et à pois de pignons devantdit à l'engart d'ouvriers. Et se ne puent destraindre d'ouvrer le capitle, s'il ne woet, ne matere lor falloit, et li devantdit maistres sont detenus de faire l'oevre continuelement, se li capitle voet, à tant d'ovriers ke li capitle vora et mestier siera à l'œvre. Et doient faire li capitle secour de bien gardeir et de rendre cho c'om lor chergerat[2] et doient awaer quatre eusterlins pour le dechaement de l'ovreir de chascun marc d'argent. Et lor doet om livreir deniers pour paier les ovriers, selonc chou qu'il afierrat. Et remeteront les paniers[3] fais devers le chapitle, a fait que fait sieront. Et se doit Jakemes meltre à l'ovre, à se coust, aussi souffisant valet encontre Colars devantdit ke Colars est, se Colars u li capitle voet. Et se doit Jakemes à Colars livreir osteil soffisant, tant qu'il ovrast, et teilz ostis qu'il at. Et pour chou que ces convenanches soient fermez et estavlez, nos li capitle de Nivelle devantdit avons mys à che lettre nostre saial pour nos; et jou Colars devantdis i ay mis mon saial pour moy et Jakemon mon compaignon devant dit. Et i avons fait mettre ausi le saial maistre Jakemon l'orfevre, moine d'Anchin. Che fut fait l'an de l'incarnation Jhesu-Crist mil CC LXXII, le dimenche devant le fieste saint Mathiu li apostle et evangeliste.

[1] *Alongier*, dans le sens d'éloigner.

[2] *Chergerat*, comme ils en seront chargés.

[3] *Paniers*. Ce mot est probablement employé ici dans le sens de *panels*, *paneaux*, portions, panneaux. Il ne se trouve pas dans les glossaires.

LA CASEMATE

DU BOUT DU PONT DES TOURELLES,

A ORLÉANS,

DU CÔTÉ DE LA SOLOGNE,

PAR M. COLLIN,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Dans le cours de l'année 1831, l'attention de la Société académique d'Orléans était appelée sur une découverte qui intéressait à un haut degré l'archéologie locale. M. Vergnaud annonçait, dans une notice sur le fort des Tourelles de l'ancien pont de la ville, que l'existence de vestiges de fortifications signalée sous une maison de la rue Croix-de-la-Pucelle, au sud-est de la tête de ce pont, n'était autre chose que les substructions du fort des Tourelles, dont l'auteur faisait remonter l'origine au delà du x^e^ siècle.

M. Vergnaud, inspiré à cette époque par un sentiment qui l'honore, avait attiré sur ces vestiges de fortifications l'intérêt de l'édilité orléanaise et l'attention de l'inspecteur général des monuments antiques de la France. Il avait proposé, et la Société académique d'Orléans avait adopté[1] l'idée de faire l'acquisition des bâtiments qui couvrent les substructions dont il s'agit, pour y élever, à la mémoire de Jeanne d'Arc, un monument qui fût vraiment digne d'elle et qu'elle attend encore.

L'intention était louable, sans doute, et personne plus que nous ne l'apprécie à sa valeur. Mais en archéologie l'empressement n'est trop souvent qu'un dangereux conseiller. Nous allons voir que les indices étaient trompeurs et que la Société académique avait fait

[1] Séance du 16 novembre 1831.

fausse route. Si l'édilité orléanaise avait consacré, par un monument élevé en l'honneur de la vierge de Domremy sur l'emplacement désigné, l'idée de M. Vergnaud, elle aurait commis une erreur historique et un anachronisme. Elle a donc sagement fait de demeurer sourde à l'appel qui lui a été adressé, et la science archéologique n'aura rien perdu à attendre : c'est ce que nous nous proposons de démontrer.

La Société des antiquaires de France reçut l'hommage de la notice de M. Vergnaud, dont elle renvoya l'examen à l'un de ses membres, M. Jollois, qui s'était particulièrement occupé des antiquités de l'Orléanais. M. Jollois critiqua avec trop d'amertume peut-être les erreurs que contenait la notice de M. Vergnaud et ne réussit pourtant à convaincre ni son adversaire, ni le public, nonobstant la grande érudition dont sa lettre de 1834 adressée à la Société des antiquaires renferme de nombreux témoignages. Mais toutes les assertions de M. Jollois n'étaient pas absolument exactes, et ses preuves ne paraissant pas décisives, la question est demeurée en litige. Toutefois, hâtons-nous de déclarer que, si l'argumentation de M. Jollois n'a pas suffi à convaincre tout le monde, ses conclusions, du moins, étaient fort rapprochées de la vérité, comme nous le verrons plus loin.

M. Vergnaud répondit en 1834 à la lettre de M. Jollois ; mais la polémique devenait si personnelle que la Société des antiquaires crut devoir refuser l'insertion de la réponse dans ses Mémoires. M. Vergnaud ne fut pas plus heureux que M. Jollois et ne parvint pas à convaincre le public, parce que son opinion était erronée d'abord et que la plupart des arguments qu'il invoquait contre son adversaire portaient à faux : c'est ce que nous essayerons de mettre en lumière. M. Vergnaud a continué de propager ses idées de 1831 sur la destination supposée des substructions dont il s'agit, et, dans un mémoire qu'il a publié au cours de l'année 1860 *Sur les dépenses faites par les Orléanais en prévision du siége de 1429*, il persistait à soutenir que ces substructions sont antérieures au siége des années 1428 et 1429.

« Il ne reste, disait-il, à Orléans d'autre trace certaine du siége de 1429 que des fortifications plus anciennes, romaines ou gallo-

romaines, bien intéressantes comme type de fortifications de cette époque, et qui ont incontestablement servi à la défense de la tête de l'ancien pont où était le fort des Tourelles. »

L'auteur de l'Histoire architecturale d'Orléans, M. de Buzonnière, a discuté les opinions de MM. Jollois et Vergnaud, mais sans donner absolument raison ni à l'un ni à l'autre.

Dans ces dernières années, la Société archéologique remit à l'étude cette question, qui semblait renaître avec d'autant plus de vivacité qu'on paraissait vouloir l'oublier davantage. Elle a même confié à une commission le soin d'éclaircir ce point litigieux de l'histoire locale, qui se rattache aux événements les plus caractéristiques de la guerre de l'indépendance du xv^e^ siècle.

Nous allons exposer le résultat des recherches qui ont eu pour objet de résoudre cette question si controversée.

La première pensée qui devait venir à l'esprit en examinant cet ouvrage était de consulter, sur son âge et sa destination, des hommes spéciaux et compétents. M. Vergnaud déclare, dans sa notice de 1834 et dans une lettre manuscrite de 1861, adressée à la Société archéologique de l'Orléanais [1], qu'il a consulté beaucoup d'archéologues et d'officiers du génie militaire et de l'artillerie, et que tous se sont accordés à reconnaître dans ces substructions le type d'ouvrages gallo-romains, antérieurs au siége d'Orléans de 1429 et à l'usage de l'artillerie à feu pour l'attaque et la défense des places. Cette affirmation n'a rien qui nous étonne; ce n'est point, en effet, à l'examen seul de l'intérieur de l'ouvrage qu'il fallait se borner pour en déterminer l'âge et la destination [2]; mais il était nécessaire d'étudier principalement ses formes intérieures et surtout le niveau auquel il est placé relativement au terrain environnant.

En conséquence, des fouilles furent pratiquées au front ou sail-

[1] Cette lettre est déposée aux archives de la Société.

[2] En 1860, un officier supérieur du génie militaire voulut bien, à notre prière, examiner cet ouvrage, dont on n'apercevait qu'imparfaitement les dispositions et les ouvertures des meurtrières. Cet officier a exprimé l'opinion que l'ouvrage était antérieur à l'emploi de l'artillerie. Cette appréciation résultait d'un examen trop incomplet pour être concluante et décisive. Nous essayerons d'en donner la preuve.

lant méridional, extérieurement à l'ouvrage, en même temps que d'autres fouilles dans l'intérieur pour reconnaître le niveau primitif de l'aire du souterrain. Les fouilles en avant du front méridional furent descendues jusqu'au niveau de l'étiage ou des basses eaux de la Loire, de manière à permettre de découvrir la fondation même de l'ouvrage.

Un plan détaillé, des coupes et des élévations géométrales, dessinés avec soin, donnent une idée très-exacte de l'intérieur de la casemate et de la partie extérieure qui a été mise à nu [1].

En rapportant cet ouvrage sur les plans de l'ancien pont, nous avons reconnu que son front extrême est éloigné de 50 mètres du fort des Tourelles, et que sa capitale est orientée exactement du midi au nord magnétique, l'extrémité méridionale de l'ouvrage se projetant sur le fossé qui existait encore à l'époque de la démolition de l'ancien pont, du fort et du boulevard, au milieu du XVIII^e^ siècle, et qui en formait la ceinture et la défense. Nous reviendrons plus loin sur cette remarquable coïncidence.

Placé sous les dépendances d'une hôtellerie, cet ouvrage ne se compose plus aujourd'hui que d'un berceau de voûte surbaissée, mesurant à peu près 10 mètres dans son axe et 3^m^,20 de largeur. Au pied de l'escalier moderne qui conduit du sol dans ce souterrain règnent, à droite et à gauche, deux annexes ou ailerons, de forme trapézoïdale. Un chemin de ronde en souterrain très-sinueux servait autrefois de communication entre le boulevard des Tourelles et l'intérieur de l'ouvrage casematé. Ce chemin de ronde est tracé selon les règles qui dirigeaient les constructeurs du moyen âge; il en porte évidemment le cachet. A l'extrémité de ce chemin, il existait dans l'origine une rampe ou un escalier; mais la destination vulgaire que l'on a donnée à l'ouvrage militaire et les convenances privées ont fait condamner ce chemin de ronde, qui était trop étroit et trop incommode pour les prosaïques usages de l'hôtellerie, et substituer un escalier moderne conduisant du rez-de-chaussée de l'habitation dans la casemate souterraine transformée en cave ou cellier.

[1] Voir planche XV.

La casemate présente sur le front géminé tourné au midi quatre meurtrières, deux verticales (*g*, *h*), et deux horizontales (*f*, *k*); elles flanquent réciproquement ce front bicorne.

Le flanc occidental est percé de trois meurtrières, une horizontale (*d*) entre deux verticales (*c*, *e*).

Le flanc oriental ne présente plus que deux meurtrières, une verticale (*m*), une horizontale (*n*). Mais la troisième, verticale, a été masquée par un contre-mur moderne à l'intérieur (*p*), qui fait saillie sur le nu du pied-droit.

Les trois meurtrières de l'est sont également symétriques de celles de l'ouest.

Dans l'annexe ou aileron de l'ouest de la casemate, on aperçoit deux meurtrières (*b*, *a*), dont l'une (*b*) flanque le front occidental de la casemate dans sa longueur. L'autre (*a*) est dirigée vers le sud-ouest. La face de l'aileron est flanquée par la meurtrière voisine (*c*).

Dans l'annexe ou aileron de l'est de la casemate, qui a un peu moins d'étendue que celui de l'ouest, on a masqué, par un contre-mur moderne, une ou deux meurtrières (*q*, *r*), homologues de celles de l'aileron de l'ouest, et dont l'une au moins (*q*) flanquait le flanc oriental. Le front nord-est de l'aileron était flanqué par la meurtrière voisine (*p*), masquée aujourd'hui par le contre-mur, et dont l'anneau de fer suspendu à la voûte atteste l'existence primitive.

Il résulte de ces dispositions générales que l'ouvrage était symétrique par rapport à la ligne médiane ou capitale. Les annexes ou ailerons homologues C D présentent des formes qui ne sont pas rigoureusement identiques.

On peut remarquer que la voûte de cet ouvrage est percée de quatre ouvertures ou cheminées, et qu'en face ou un peu à côté et au-dessus des six meurtrières *b*, *c*, *d*, *n*, *p*, *q*, il existait, dans la voûte, des anneaux de fer que l'on y voit encore aujourd'hui et qui sont fortement oxydés (1, 2, 3, 4, 5).

Enfin, chaque meurtrière horizontale (*d*, *f*, *k*, *n*) est accompagnée d'une double cavité d'inégale profondeur, ménagée dans l'épaisseur de la maçonnerie, parallèlement au parement dans le quel ces meurtrières sont percées.

La planche gravée donne tous les détails des dispositions, ainsi

que les dimensions exactes de l'ouvrage. Nous avons cru devoir multiplier les preuves à l'appui de la thèse que nous nous sommes proposé de soutenir et de résoudre.

Cependant, s'il peut paraître imprudent de définir, *à priori*, les formes de l'ouvrage qui sont enfouies profondément, la symétrie que l'on remarque, la régularité des profils intérieurs et des embrasures de la casemate, permettent de croire que cet ouvrage offrait à l'extérieur la similitude régulière que l'étude de sa structure intérieure accuse si nettement et que l'examen de la partie extérieure mise à jour au moyen des fouilles ne fait que confirmer davantage.

Ainsi le front sud a été assez découvert pour qu'il ne soit pas possible d'élever un doute au sujet de ses formes extérieures. Ce front est fondé sur pilotis[1] et enrochement au niveau des basses eaux de la Loire. Un plan incliné (*m, n, o*), partant de la fondation même, remplit une partie du vide triangulaire formé par les deux pointes ou éperons saillants, et vient se terminer en mourant sous les deux meurtrières *g, h*.

La pointe ou le saillant du sud-ouest est appareillée en pierres de taille dont les assises sont semblables à celles d'un ouvrage moderne et partent du niveau même des basses eaux. Les parements du mur sont en moellons régulièrement et correctement posés selon les règles de l'art. Les quatre embrasures extérieures sont de pierres de taille appareillées, préparées et posées avec un grand soin.

La fouille de l'ouest a été poussée à partir de la pointe jusqu'à la meurtrière dont on a relevé l'appareil extérieur. Ses formes sont aussi régulières que celles des quatre précédentes.

Il semblait probable, *à priori*, que nul obstacle ne devait faire saillie au long du mur formant le côté occidental de l'ouvrage, car la meurtrière *b*, qui le flanque, aurait manqué de raison d'être. En effet, une longue barre de fer, enfoncée horizontalement à partir de la meurtrière *e*, et au niveau des meurtrières *e, d, c, b*, a pénétré

[1] Les pilotis sont de bois d'aune et le chapeau de chêne. Le bois d'aune est aussi tendre que de la brique crue : en séchant, il a repris quelque dureté ; sa densité est celle du liége. Le bois de chêne est très-dur ; ses couches extérieures sont noircies par l'immersion prolongée, ainsi qu'on l'observe généralement.

sans difficulté entre les terres et le parement de l'ouvrage pour venir rencontrer le point *b*.

Puisque la meurtrière *c* flanque le sud-ouest de l'aileron, nul obstacle ne doit se rencontrer entre les deux points *c*, *a*. Toutefois, ce n'est qu'une simple conjecture, qu'aucune expérience directe n'a justifiée, mais que l'existence de la meurtrière *c* confirme suffisamment.

Le flanc oriental de la casemate et la face sud-est de son aileron doivent, selon toute apparence, présenter des dispositions analogues.

Dans des notices que nous avons déjà rappelées, M. Vergnaud a soutenu que cet ouvrage était « le premier étage bien conservé de la tour de l'est du fort des Tourelles. »

Nous avons démontré dans un mémoire particulier que le fort des Tourelles n'était point au lieu où se trouvent les substructions dont il s'agit, puisqu'il en était éloigné de 50 mètres. Au surplus, l'honorable antiquaire a reconnu son erreur dans une lettre qu'il a adressée à la Société archéologique de l'Orléanais, et déclaré que le fort des Tourelles était à peu près sur l'emplacement que nous avons indiqué dans le mémoire précité [1].

Ne paraîtra-t-il pas, dès lors, à peu près inutile de discuter les assertions et les explications données par M. Vergnaud au sujet de l'âge de cet ouvrage militaire, de ses dispositions et de sa destination? L'intérêt qui, à l'origine de la discussion, s'attachait à ces vestiges curieux ne s'amoindrit-il pas aujourd'hui par l'aveu de l'honorable archéologue? Pour nous, la question était demeurée sur le même terrain : il s'agissait de savoir si cet ouvrage militaire avait été contemporain de Jeanne d'Arc, et si, comme le prétendait le promoteur de cette opinion, il avait été témoin du prodigieux fait d'armes qui sauva la France au XV^e^ siècle.

[1] Cette lettre est du mois de février 1861 ; elle est déposée dans les archives de la Société; on y lit ce qui suit : « M. Collin m'a dit qu'il pensait que les restes des Tourelles devaient être sous le quai; si le plan que j'ai entre les mains est exact et même sans cela, *je serais disposé aujourd'hui à penser comme lui*, en raison de différentes mesures que j'ai vérifiées récemment. » Dans son Histoire architecturale d'Orléans (1849), M. de Buzonnière a combattu l'opinion de M. Vergnaud, mais il croit que la casemate est antérieure au siége de 1429.

M. Vergnaud a abandonné cette thèse pour se retrancher seulement dans celle-ci : « L'ouvrage militaire est de construction romaine ou gallo-romaine et, par conséquent, antérieur à l'usage de l'artillerie à feu et au siége de 1428 et 1429. »

L'honorable M. Vergnaud et, après lui, le savant auteur de l'Histoire architecturale d'Orléans ont nié que la casemate ait servi à l'usage des armes à feu. Tant que les fouilles n'ont pas mis au jour cinq des meurtrières, ce qui a permis de voir leurs profils, de les dessiner avec leurs formes et leurs dimensions réelles, cette illusion ou cette erreur était facile; mais, dès que la lumière a pénétré à travers les embrasures, le doute a cessé, et il est devenu manifeste, dès ce moment, que les meurtrières verticales en créneau portant un trou rond pratiqué au bas de la fente verticale et plus large qu'elle avaient servi à l'usage des armes à feu.

Les dessins de l'ouvrage ne laissent plus subsister désormais l'ombre d'une contestation sur ce fait capital. Il resterait à chercher si la construction de la casemate est postérieure ou antérieure à l'invention des armes à feu, et si cet ouvrage, dans la seconde hypothèse, n'aurait pas été approprié, ultérieurement, à l'usage de ces armes : c'est ce que nous essayerons de faire plus loin.

M. Vergnaud a donné l'explication, à son point de vue, des doubles cavités que l'on a signalées dans les joues des embrasures horizontales *d, f, k, n,* des anneaux de fer suspendus à la voûte (1, 2, 3, 4, 5), des cheminées qui la traversent (12, 13, 14, 15), du souterrain ou chemin de ronde X Y, qui se dirige à l'ouest de la casemate.

Les doubles cavités pratiquées dans les joues des embrasures ont des profondeurs très-inégales, qui sont représentées exactement sur le plan. Si ces cavités avaient eu la destination que leur assignent MM. Vergnaud et de Buzonnière, on ne comprendrait pas l'inégalité de leur profondeur : cette inégalité serait évidemment sans utilité [1].

[1] Ces honorables archéologues pensent que ces cavités ou gaînes étaient destinées à assujettir les arbalètes ou les rouleaux sur lesquels glissaient les traits. M. Vergnaud (notice de 1831) dit que ces trous sont peu profonds; cette assertion est contraire à la réalité pour l'une des deux cavités de chaque groupe.

Les anneaux de fer suspendus à la voûte ont-ils servi à supporter des mantelets pour garantir les archers des traits lancés du dehors? Mais ces énormes anneaux ont 15 centimètres de diamètre. Et d'ailleurs, comme le fait remarquer avec raison M. de Buzonnière, les mantelets ainsi suspendus ne se seraient-ils pas trouvés placés dans un sens contraire à leur destination?

Les cheminées qui traversent la voûte ne sont point aussi irrégulières que le prétend M. Vergnaud. Elles auraient servi, selon l'honorable auteur, à lancer des grenades sur les assiégeants. Nous n'avons pas cru devoir nous rallier à cette explication. Quant à l'opinion qui tendrait à faire penser, comme le pensent MM. Vergnaud et de Buzonnière, que les cheminées sont d'une date postérieure à la construction de l'ouvrage, nous refusons absolument de la partager, car les motifs que l'on invoque ne sont point de nature à nous convaincre. Nous reviendrons plus loin sur cette partie de la question.

Le chemin de ronde aurait été, suivant les idées de M. Vergnaud, la voie de communication des deux tours du fort des Tourelles. Il suffit de jeter les yeux sur le profil pris dans l'axe de ce souterrain pour reconnaître que cette assertion manque doublement de fondement : en effet, la voûte se relève à son extrémité, ce qui démontre nettement que le souterrain devait prendre jour sur ce point. Elle n'allait donc pas rejoindre une autre tour hypothétique du fort des Tourelles, car nous savons que le fort n'était pas là; l'honorable auteur en a fait la déclaration. Ce berceau de descente servait à un autre usage, que nous ferons connaître plus loin.

Les opinions sont donc extrêmement divergentes quant à l'âge de ce curieux spécimen d'architecture militaire : les uns pensent, comme M. Vergnaud, que l'ouvrage est antérieur au siége des Anglais (1428-1429), c'est-à-dire au commencement du xv^e^ siècle; cet honorable archéologue va même jusqu'à faire remonter sa date à l'époque gallo-romaine, et, en conséquence, à une époque bien antérieure à l'invention de l'artillerie à feu. D'autres croient que l'ouvrage est de la fin du xv^e^ siècle; ceux-ci, du commencement ou du milieu, ceux-là, de la fin du xvi^e^ siècle.

Il est constant qu'avant le xv^e^ siècle, on ne construisait pas d'ou

vrages destinés à battre le fond des fossés et le pied des escarpes et des tours. Jusqu'au moment de l'application de l'artillerie à feu à l'attaque et à la défense des villes et des châteaux (milieu du XIV^e^ siècle), la résistance se concentrait sur le sommet des tours et des courtines [1]. Or l'ouvrage en question était une défense basse, à fond de fossé ; un coup d'œil jeté sur le profil de la planche gravée suivant A B du plan qui donne la relation de position verticale des meurtrières et du niveau des basses eaux de la Loire ou du fossé suffit à démontrer qu'il s'agit d'un ouvrage destiné au jet des projectiles rasant le fond du fossé.

Ni les Romains, ni les Gallo-Romains, ni après eux les Francs n'avaient adopté cette formule, dont les Français n'ont fait usage qu'après l'invention de l'artillerie à feu.

Mais si l'ouvrage n'est pas antérieur au commencement du XIV^e^ siècle, ne peut-il avoir été construit entre le commencement du XIV^e^ et les années 1428 et 1429, date du siége des Anglais ?

Dans cet intervalle d'un siècle, on ne signale aucune conception de ce genre parmi les ouvrages militaires construits en France, soit par la royauté, soit par les grands barons de la féodalité. Aucun des auteurs français ou étrangers qui ont traité ces matières ne donne, que nous sachions, de dessin ou de description d'une œuvre de ce genre ou analogue dont l'âge serait antérieur à la fin du XV^e^ siècle.

C'est vers le milieu du XV^e^ siècle que les architectes militaires commencèrent à se préoccuper des dispositions défensives que rendaient désormais nécessaires l'application et le développement de l'artillerie à feu : on essaya d'approprier les anciennes fortifications à l'emploi de ces nouveaux engins de guerre ; on doubla les courtines d'un remblai assez large du côté de la place pour donner au chemin de ronde de ces courtines une largeur suffisante pour la manœuvre des bouches à feu ; on élargit les baies pour monter ces engins sur le sommet des tours, d'où ils pouvaient battre les approches à une grande distance ; on conserva cet usage le plus longtemps qu'on le put, bien qu'il devînt de moins en moins justifiable,

[1] Viollet-Leduc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot *embrasure*.

tant il semblait difficile de renoncer au principe auquel on attachait la sûreté des villes et des châteaux, celui des vues élevées et du commandement sur la campagne; enfin les courtines et les tours anciennes furent percées de meurtrières et d'embrasures dans leurs étages inférieurs au niveau de la contrescarpe, pour diriger sur les glacis un feu rasant qui tînt les assiégeants à distance.

Le château de Bonaguil, situé à six kilomètres de Villeneuve-d'Agen, est, en quelque sorte, la formule de transition des usages féodaux au système modifié par l'extension de l'artillerie à feu. Bâti par Charles VII (de 1430 à 1466), ce château est défendu par un ouvrage avancé, qu'un pont-levis sépare de la campagne : la chemise de cet ouvrage ainsi que les murs de contrescarpe du château sont percés d'embrasures pour les pièces d'artillerie à feu rasant [1].

Le château de Bonaguil nous montre des embrasures de bouches à feu absolument semblables à celles de la casemate d'Orléans, sauf le redan extérieur, qui n'existe pas à Bonaguil. L'ébrasement intérieur est voûté à Bonaguil et la tête de la voûte est un plein cintre. L'ébrasement extérieur est couvert par une pierre horizontale. A la casemate d'Orléans, les deux têtes des ébrasements sont appareillées horizontalement [2].

Si nous examinons les dispositions du système défensif de la place de Langres, telles qu'elles furent appropriées, sur la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^, pour l'usage de l'artillerie, nous y reconnaîtrons une grande analogie avec les dispositions que nous venons de signaler dans le château de Bonaguil, au point de vue de l'emploi des bouches à feu. La grosse tour ou boulevard

[1] Dans son *Essai sur l'architecture militaire au moyen âge*, le savant archéologue, M. Viollet-Leduc, a formulé ainsi la transition du système ancien au système nouveau qui s'opérait vers le milieu du XV^e^ siècle : « Battre les dehors au loin et défendre les approches par un tir rasant de bouches à feu et se garantir contre l'escalade par un commandement très-élevé, couronné suivant l'ancien système pour la défense rapprochée. » Le château de Bonaguil portait des bouches à feu sur une plate-forme qui dominait la campagne au loin, battait les approches par un tir rasant, et défendait le pied des murs par les créneaux et mâchecoulis des courtines et des tours.

[2] Élévation et coupe suivant E F G du plan.

qui défendait la porte de Dijon présente, au rez-de-chaussée et au premier étage, des embrasures profilées comme les précédentes. Une autre tour, établie sur la pente de l'escarpement de la ville, est percée, à des hauteurs commandées par le relief du terrain, d'embrasures semblables. On descendait les bouches à feu dans ces divers étages par des escaliers très-doux; des évents étaient ménagés pour l'échappement des gaz de la poudre, et des portières de bois fermaient les embrasures pour protéger les assiégés contre les projectiles du dehors. Au sommet et sur la plate-forme de la tour, on établissait des batteries barbettes [1], qui commandaient les courtines, par un reste de tradition de l'ancien système défensif du moyen âge, dont les ingénieurs ne pouvaient se décider à faire le sacrifice [2].

Voici encore un exemple de ce système de transition, tiré d'une tour carrée formant une partie essentielle de la défense, d'après le système ancien, du Puy-Saint-Front de Périgueux. Cette tour fut reconstruite à la fin du xv^e^ siècle et disposée pour recevoir au rez-de-chaussée des bouches à feu destinées à battre la courtine, la campagne et la rivière; cette tour, à base rectangulaire, n'a que 4 mètres sur 6 de développement extérieur; on a ménagé au rez-de-chaussée, sur cette petite surface, quatre embrasures pour l'artillerie, une meurtrière, la porte d'entrée, enfin l'escalier pour monter aux étages. Cette batterie basse voûtée ne pouvait contenir que deux petites bouches à feu, que l'on changeait de place selon les besoins. Ces embrasures sont percées horizontalement et n'offrent que la largeur nécessaire au passage du boulet. Au-dessus, on a percé une fente horizontale pour le pointage et pour l'échappement de la fumée [3].

Du reste, les ébrasements extérieurs et intérieurs de cette batterie présentent, en projection horizontale, des dispositions abso-

[1] Les batteries barbettes se composent de bouches à feu tirant à découvert derrière un parapet.

[2] M. Viollet-Leduc.

[3] Il fallait que les pièces d'artillerie fussent bien petites, puisque la largeur de la batterie n'était que de 2 mètres. (Voir le dessin de M. Viollet-Leduc, *Architecture militaire*, p. 166.)

lument semblables aux précédents. Le premier étage était percé de meurtrières pour l'usage d'arquebuses ou d'arbalètes, à fente verticale, et le couronnement crénelé percé de trous ronds pour le passage de petites couleuvrines ou d'arquebuses à main.

Mais tous ces essais tendant à approprier l'ancien système défensif au tir des bouches à feu ne semblaient pas de nature à mettre les villes et châteaux en état de résister à l'attaque; l'inégalité devenait de plus en plus manifeste. Cette situation devait ouvrir naturellement une sorte de concours où seraient appelées toutes les combinaisons d'où sortirent des variétés innombrables de dispositifs plus ou moins ingénieux, plus ou moins efficaces, et dont nous trouvons l'un des spécimens les plus remarquables et les plus célèbres dans le château de Schaffausen, bâti, vers la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^, pour commander le fleuve, auquel il fut relié par deux murailles et par des tours qui forment une sorte de couloir sur lequel fut bâtie cette forteresse.

Le grand boulevard circulaire, qui en est la pièce principale, est de maçonnerie, à trois étages de batteries.

La batterie basse, celle qui nous intéresse essentiellement, est au niveau du fossé très-profond; dans l'épaisseur du massif de maçonnerie qui forme l'enveloppe de ce boulevard circulaire, on a ménagé un chemin de ronde pentagonal, qui communique avec les casemates saillantes sur le nu du boulevard, et l'on arrivait à ce chemin par des rampes en spirales très-douces, qui permettaient le charroi des bouches à feu dont on armait ces casemates ou bastionnets : ce sont ces ouvrages que nous allons rapidement étudier pour y chercher la solution du problème.

Chacun des trois bastionnets accolés au périmètre extérieur du grand boulevard est en maçonnerie de pierres de taille appareillées avec soin; leur forme est circulaire; ils sont engagés d'un tiers dans la circonférence du grand boulevard. Le diamètre intérieur de ces bastionnets est de 7 à 8 mètres; leur sommet, terminé par une coupole, est surmonté d'un lanternon percé à jour, qui sert d'évent pour l'échappement de la fumée de la poudre. Le sommet de ces casemates est à l'abri des coups extérieurs, puisqu'il est défilé par la crête de la contrescarpe. Trois embrasures s'ouvrent sur

le fossé, l'une perpendiculaire à la contrescarpe, les deux autres battant le pied de la courtine du boulevard entre deux bastionnets. Chacune des embrasures appropriées à l'usage des bouches à feu s'ouvre à une faible hauteur au-dessus du fossé; leur forme est absolument semblable à celle que nous avons étudiée précédemment.

C'est l'un des exemples les plus remarquables des batteries basses pour la défense du pied des courtines.

Mais ce n'est pas seulement dans les dispositions de ces bastionnets que nous trouvons des éléments propres à nous conduire à la solution de la question qui nous occupe.

Le grand boulevard circulaire de Schaffausen est divisé en trois étages : nous venons de voir comment sont ménagées les défenses du rez-de-chaussée. Le premier étage, auquel on arrive par la même pente en spirale, contient spécialement quatre embrasures, dont deux flanquent les courtines reliées au boulevard et les deux autres commandent l'espace renfermé entre les murailles qui, du boulevard, descendent au pont du Rhin. C'est l'appareil de ces embrasures qu'il faut particulièrement examiner. Leur disposition ingénieuse permet de pointer dans toutes les directions, au moyen de petites pièces d'artillerie, sans démasquer ni les pièces, ni les servants [1]. Au-dessus de chacune de ces embrasures est ménagé un évent pour l'échappement des gaz de la poudre. Si l'on veut bien comparer cette combinaison des détails de l'embrasure et de l'évent aux détails des embrasures et des évents de la casemate du pont d'Orléans, on reconnaîtra qu'ils procèdent des mêmes principes.

Recherchons maintenant, dans les documents contemporains et parmi les auteurs qui ont traité ces matières spéciales, la lumière qui nous manque encore pour éclaircir complétement la question que nous nous proposons de résoudre.

Les documents contemporains que nous allons consulter sont déposés dans les archives communales de la ville d'Orléans. Il est regrettable qu'ils soient incomplets et obscurs. Nous n'y trouverons

[1] M. Viollet-Leduc, *Architecture militaire du moyen âge.*

que des indications générales un peu vagues, mais qui seront néanmoins des jalons propres à nous diriger.

Nous rencontrons d'abord un manuscrit ayant pour titre : *Devis fait pour la closture de la ville d'Orléans par le roy Loys, notre sire, onzième de ce nom.*

Ce devis, qui fut préparé par les ingénieurs militaires de la seconde moitié du xv^e^ siècle, recommande d'établir au pied de la muraille, à trois toises de distance de chaque tour, au fond des grands fossés et tournés vers la campagne, des ouvrages qu'il désigne par le nom de *moyneaux à dos d'asne,* lesquels seront moitié en terre et moitié en dehors, et à travers lesquels on percera des *canonnières* et *arbalétrières.* On pénétrera dans ces moineaux par un escalier à vis, pratiqué à l'intérieur des murs de la place et passant par-dessous. Deux ouvrages de cette nature devaient être établis dans l'intervalle de deux tours, et disposés de manière que le tir des bouches à feu pût être dirigé sur la crête de la contrescarpe, contre les assaillants.

Dans l'ordre d'idées de l'auteur du devis, les boulevards des portails de la ville auraient dû se composer essentiellement de trois ou quatre murs parallèles, dont l'intervalle aurait été rempli de terre et le dessus pavé. Et ce manuscrit offre cette particularité très-précieuse que la Pucelle avait exprimé l'opinion qui précède [1].

Ce devis ne fut pas mis à exécution. Le même manuscrit en renferme un autre, qui recommande aussi l'établissement de *moyneaux* ou *dos d'asne* ayant 12 pieds de long et 8 de haut et de large. Ces ouvrages seraient disposés comme dans le devis précédent; on y arriverait de l'intérieur de la place par un chemin de ronde voûté qui traverserait la courtine.

Il ne paraît pas que ces moineaux ou dos d'âne aient été exécutés; car on n'a pas trouvé de vestiges de ces ouvrages dans la démolition des murailles de la ville; du moins il n'en a pas été signalé, à notre connaissance [2].

[1] « Seront plus forts lesdits boulevards de les faire de trois ou quatre murs et pareils à la closture de la ville. A esté la Pucelle d'icelle opinion. Et sera mis des terres entre lesdits murs, lesquelles terres seront pavées. »

[2] Castriotto, célèbre ingénieur italien, écrivait, en 1560, qu'il avait vu en

Quoi qu'il en soit, nous voyons que, si l'on n'a pas construit de moineaux à Orléans, cette nature d'ouvrages y était parfaitement connue à la fin du xv^e^ siècle, et qu'elle entrait essentiellement dans le système de défense des villes et châteaux fortifiés.

Nous avons rencontré dans le même manuscrit un procès-verbal de la visite des murailles de la ville en l'année 1512. Nous y lisons que de grandes réparations ont été faites aux murs d'enceinte, aux tours et aux portes de la ville. Mais, parmi les détails que renferme ce manuscrit, un seul nous intéresse particulièrement, car il se rattache à la question qui nous occupe : on y voit que l'on a refait à neuf la tour du coin appelée *tour de la Brebis,* qui est en *beau lieu* pour la défense de la rivière, de la même manière que la tour du coin Sainte-Euverte, ainsi que la muraille qui s'étend de l'une à l'autre, en la flanquant de tours espacées de cinquante en cinquante toises. On a refait aussi la muraille de la Loire en aval de la tour de la Brebis. Tous ces murs furent percés de canonnières.

Le procès-verbal est absolument muet sur l'ouvrage avancé de la tour de la Brebis, appelé *fort de la Brebis.* Ce silence est une preuve évidente que le fort de ce nom n'existait pas en 1512, et qu'il n'a été construit qu'après cette date; car, si ce fort avait été reconstruit en même temps que la tour dont il est une annexe inséparable et solidaire, le procès-verbal n'eût pas manqué d'en faire une mention spéciale, eu égard à son importance et à ses détails de construction, qui en font un ouvrage bien supérieur, comme conception et exécution, à la tour de la Brebis. Nous sommes donc autorisé d'abord à inférer que le fort de la Brebis est postérieur à l'année 1512; mais cette induction ne nous suffit pas. Il faut chercher une preuve positive de cette opinion, puisque nous nous proposons de nous appuyer sur la forme et sur la destination de ce fort pour la démonstration de la thèse que nous poursuivons au sujet de la casemate des Tourelles du bout du pont. Cette preuve,

France des *casemates* traversant entièrement le fossé, avec une couverture en *dos d'âne.* (*Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* par le prince Napoléon Bonaparte, président de la République.) Ce rapprochement d'expressions employées à un siècle d'intervalle n'est pas sans intérêt pour la question.

nous la trouvons dans un autre manuscrit, qui fait partie des archives de la ville. Nous y voyons, en effet, que, sous le roi François Ier, aux mois de septembre et d'octobre de l'année 1535, la porte Bourgogne et le fort de la Brebis, annexé à la tour de ce nom, se trouvaient complétement achevés, ainsi que le cavalier posé entre la porte Bourgogne et le fort de la Brebis, qui prit, en 1535, le nom de *Motte-Sanguin,* du nom de l'évêque, grand aumônier de François Ier. Une muraille de 14 pieds d'épaisseur réunit la porte Bourgogne, le cavalier et le fort de la Brebis [1].

Passons maintenant sur la rive gauche de la Loire, et étudions-y l'emplacement et les abords du fort des Tourelles.

Nous trouvons, dans un manuscrit des archives de la ville et portant le millésime de 1481, que le roi Louis XI avait ordonné d'enclore tous les faubourgs de la rive gauche, Saint-Marceau, le Portereau, les Augustins et, par conséquent, le fort et le boulevard des Tourelles; mais les travaux furent abandonnés à la suite d'une inondation qui détruisit ceux qui étaient déjà exécutés [2].

En l'année 1488, un procès-verbal de visite des fortifications de la dernière et quatrième enceinte fut dressé par les commissaires spéciaux. Il résulte de ce document, qu'à cette époque il n'existait encore aucun cavalier pour défendre les portes. Mais on s'occupait des dispositions à prendre pour établir des fortifications aux portes et en avant de chacune d'elles; on devait laisser en dehors une place libre de 24 toises pour y faire plus tard *boulevards, cavaliers, ravelins et autres fortifications.*

Ce même procès-verbal recommande de faire en avant des Tourelles un gros boulevard rond, dont les murs auraient 24 pieds d'épaisseur et dont les fossés seraient très-profonds. Il recommande aussi de faire un nouveau portail au fort des Tourelles, attendu que le portail de l'année 1512 était impropre à la défense. Il ne paraît pas que ces projets aient reçu leur exécution.

En l'année 1512, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de visite des fortifications déjà cité, on recommandait d'établir, en avant

[1] Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans.*

[2] On signale une inondation en l'année 1481, une autre en l'année 1486.

des Tourelles, un gros boulevard de forme ronde, en maçonnerie, et de remplacer le portail du fort des Tourelles, pour leur donner plus de puissance.

On sait qu'en l'année 1563, François, duc de Guise, commandant l'armée catholique qui assiégeait Orléans, s'empara du fort des Tourelles par une surprise [1].

En 1588, la ville d'Orléans se souleva contre le roi Henri III, après l'assassinat du duc de Guise au château de Blois [2]. Elle chassa ses officiers et s'empara de la citadelle de la porte Baunier, qui fut démolie. Paris et la plupart des villes du royaume levèrent l'étendard de l'insurrection contre le roi Henri III, et formèrent la confédération des Ligueurs pour la défense de la religion catholique. Orléans, fidèle à ses antiques souvenirs, refusa de capituler avec la royauté, qui, à tort ou à raison, menaçait d'y porter atteinte, et demeura attachée au parti de la Ligue jusqu'à la conversion de Henri IV [3].

En 1590, les Orléanais fortifièrent la ville du côté de la Sologne au moyen d'un ravelin [4], et d'une esplanade qui nécessita la démolition de l'église et du couvent des Augustins. Cette esplanade aurait eu 36 toises de long et 12 de large. Le fossé qui entourait ces ouvrages aurait été assez large et profond pour que la Loire y passât en tout temps [5].

A la même époque, les Orléanais commencèrent, en avant de la porte Saint-Laurent, une fortification qui prit le nom de *ravelin Saint-Laurent* [6].

C'est ici que doit trouver place l'analyse d'un manuscrit renfermant des détails précieux qui jettent une vive lumière sur le débat.

[1] Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans.*

[2] Le 23 décembre 1588.

[3] Symphorien Guyon, ouvrage cité.

[4] *Ravellin* ou *ravelin* signifie, dans le langage du xv[e] et du xvi[e] siècle, un ouvrage défensif placé devant les courtines faibles, ou devant les portes d'une ville ou d'une citadelle, pour les couvrir contre les attaques du dehors. On lui donna plus tard le nom de *demi-lune.* (Viollet-Leduc, *Architecture militaire.*)

[5] Manuscrits de l'abbé Dubois.

[6] Comptes de forteresses des années 1591 et 1592.

Les Comptes de forteresses de la ville d'Orléans [1], que nous avons dépouillés avec soin, nous apprennent que l'on a construit, vers cette époque, un ravelin devant les Tourelles du bout du pont. Ce registre ne mentionne pas les quantités d'ouvrages; il est muet sur la forme, les dispositions, les dimensions de la pièce de fortification qui fut exécutée, mais il nous fait connaître la nature des matériaux que l'on a employés à sa construction, avec des noms techniques qui aident à l'intelligence du récit. Les dépenses étaient faites sous la direction d'un ingénieur et par voie de régie. Les matériaux et les diverses mains-d'œuvre étaient payés directement aux fournisseurs et aux ouvriers, selon les formes de la comptabilité de cette époque.

Le manuscrit emploie indistinctement plusieurs expressions pour rendre la même idée. Il dit que l'on construit, en avant des Tourelles, ou autour du donjon des Tourelles, un *ravelin;* mais il dit aussi que cet ouvrage est un *éperon;* que cet éperon a des *casemates;* que ces casemates sont fondées sur *pilotis;* que ces pilotis sont de bois d'*aune* et de *chêne.*

L'établissement de ce ravelin et des casemates qui en font partie a exigé l'emploi de chaux, de sable, de pierre de taille, de bois, de cuivre, de fumier, de fascines et d'autres objets.

Le fumier et les fascines étaient, comme dans les siècles antérieurs [2], employés derrière les murailles de courtines du côté de la ville, pour diminuer la poussée des terres. L'enceinte du ravelin fut composée d'une muraille terrassée, dont le pied était protégé par des pilotis pour le défendre contre l'action des eaux de la Loire, qui coulaient dans le fossé même du ravelin. Les canonnières furent pratiquées dans le parapet, pour balayer les abords au moyen des bouches à feu dont ce ravelin fut armé.

Quant aux casemates, bornons-nous, pour le moment, à faire remarquer que le registre mentionne toujours et invariablement ce mot au pluriel, comme si l'on en avait construit plusieurs.

Le ravelin était muni d'un pont-levis dont la construction fut

[1] Registre des années 1591 et 1592.

[2] Christine de Pisan. *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* par le prince Louis Napoléon Bonaparte, 1851.

contemporaine, d'après le même document, et placé à l'orient de la forteresse [1].

Enfin nous signalerons particulièrement ce passage :

« Payé une somme de ..... pour le curage des fossés du ravelin et la destruction de murailles qui se sont trouvées en faisant ledit fossé. »

Les Comptes de forteresses de la ville pour les années 1591 et 1592 contiennent de précieux détails sur les travaux qui furent exécutés à cette époque. On y voit que de grandes dépenses furent faites sur presque tous les points du périmètre fortifié, aux Tourelles, à la porte Saint-Laurent, aux Mottes, à la porte de la Tour-Neuve, à la porte Baunier, à la tour de la Brebis, à la porte Bourgogne, à la porte Saint-Vincent, à la tour Saint-Michel, à celle de Sainte-Euverte et à d'autres. Un grand nombre de maisons furent abattues en avant des Tourelles et dans les faubourgs Saint-Laurent, Saint-Vincent, Saint-Jehan, et de la porte Bourgogne. On établit sur le pont une muraille crénelée, pour empêcher l'attaque des Mottes, des corps de garde partout où il en manquait, des canonnières aux tours et aux courtines qui n'en avaient pas assez; enfin, on fortifiait le pont de Saint-Mesmin. Ce fut un mouvement général, un enthousiasme extrême, qui rappelait l'époque héroïque du siége des Anglais au temps de Jeanne d'Arc. Orléans était décidé, comme alors, à défendre son indépendance et sa foi contre des ennemis qui menaçaient de lui imposer un joug odieux. Son ardeur et son dévouement furent à la hauteur de ces graves conjonctures. Heureusement, les événements qui se succédèrent et l'abjuration de Henri IV ne permirent pas que cette cité fidèle fût exposée à de nouvelles et douloureuses épreuves.

Nous ne doutons pas que ce ne soit à cette date de 1591 et 1592 qu'il faille placer la construction de l'ouvrage fortifié dont on voit encore les restes sous une maison de la rue Croix-de-la-Pucelle, au sud-est de l'ancien pont d'Orléans. Les récits qui précèdent

[1] Le manuscrit de 1512 que nous avons déjà cité recommande de faire le pont-levis du boulevard du côté où il est, du *vent d'amont*, le plus près de la rivière.

n'ont eu d'autre but que de préparer, rassembler et mettre en ligne les arguments que nous allons développer pour établir la vérité de ce point historique, qui offre, nous le croyons, plus d'un genre d'intérêt.

Reportons-nous au plan [1] dont la date doit être postérieure à la démolition du pont et du fort des Tourelles (de 1760 à 1766). Ce plan représente nécessairement les lieux tels qu'ils durent être au moment où il fut fait.

Nous y voyons que la route de Toulouse à Paris débouchait sur l'esplanade de la forteresse et à l'orient, du côté où se trouvait le pont-levis qui y donnait accès et qui, depuis l'établissement du pont et du fort des Tourelles, au XII^e^ siècle, n'avait jamais cessé d'être à l'orient, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le rappeler. Au milieu du XVIII^e^ siècle, on pénétrait dans l'intérieur du fort par un pont volant établi sur le bord de la Loire [2], et par un autre pont établi au midi de la forteresse, à peu près dans la direction de sa capitale. La présence de ces deux ponts attesterait, si les traces en avaient disparu, l'existence d'un fossé dans lequel coulaient les eaux de la Loire, fossé dont le plan signale la destination et l'usage par cette mention : *ancienne décharge de la rivière.* Cette mention prouve, en effet, que la rivière ne coulait plus dans ce fossé vers le milieu du XVIII^e^ siècle, et une autre mention, ainsi conçue : *partie de l'ancienne décharge de la rivière que l'on comble journellement,* confirme l'opinion que le plan est postérieur à la démolition de l'ancien pont, puisque, dès que ce pont fut détruit, le fossé qui servait autrefois de décharge de la rivière, n'avait plus ni utilité ni raison d'être, et devait disparaître tôt ou tard [3]. Toutefois, le plan représente exactement la direction et la forme de

[1] Ce plan est trop compliqué pour être joint à cet extrait.

[2] Dans ses manuscrits déposés à la bibliothèque de la ville, l'abbé Dubois dit que ce pont à trois arches fut construit en 1591 et 1592, sur le chemin de Saint-Jean-le-Blanc. C'est en effet sa direction.

[3] Il se passe en ce moment à Orléans quelque chose de semblable en arrière de la levée neuve Tudelle. L'ancien lit de la Loire est comblé successivement par les gravois que l'on y amène de l'intérieur de la ville, puisque cet ancien lit n'a plus d'utilité depuis que l'on a établi la levée neuve.

l'ancien fossé, qui passe à 47 mètres au sud de l'ancien pont-levis du fort des Tourelles.

Nous avons rapporté sur ce plan la casemate signalée au cours de l'année 1831. Elle se projette exactement sur le fossé qui enveloppait la plate-forme ménagée en avant des Tourelles.

Rappelons d'abord que, dans le procès-verbal des commissaires chargés de visiter les fortifications de la ville en l'année 1488, dont nous avons parlé plus haut, ces experts recommandaient de laisser en avant des portes une plate-forme de 24 toises de largeur pour y établir plus tard un cavalier, boulevard ou ravelin. Or nous venons de voir que la largeur de la plate-forme est effectivement de 24 toises ou environ 47 mètres. D'où il est permis d'inférer *à priori* que, lorsque les Orléanais se décidèrent à établir, en 1591 et 1592, le ravelin en avant du donjon des Tourelles, ils adoptèrent la largeur indiquée au procès-verbal de la commission de l'année 1488.

Nous avons rapporté aussi que, à l'époque de la construction de ce ravelin, on avait détruit des murailles qui se sont trouvées dans l'emplacement du fossé. Si l'on eût rencontré la casemate en creusant le fossé, et si le compte de forteresses eût voulu parler de cette pièce de fortification curieuse, nul doute que l'ingénieur n'eût pas laissé subsister ces débris d'ouvrages antérieurs, qui eussent obstrué le fossé et paralysé la défense, car la casemate rasée et découronnée, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, s'élève à plus de 4 mètres au-dessus du niveau des basses eaux de la Loire. Elle eût donc été un obstacle trop saillant pour n'être pas aperçu. Il est matériellement impossible d'admettre le contraire. Un coup d'œil jeté sur le dessin ci-joint suffit à démontrer l'exactitude de cette assertion.

Nous sommes donc autorisé à dire que la casemate dont il s'agit n'existait pas à l'époque de la construction du ravelin, en 1591 et 1592, puisque, si elle eût existé, on l'aurait rencontrée en creusant les fossés et on l'aurait détruite de fond en comble, car elle se trouvait dans le fossé même, et s'élevait, comme elle s'élève encore aujourd'hui, à plus de 4 mètres au-dessus des basses eaux de la Loire. D'où nous concluons que la mention faite au registre

des comptes de forteresses, relative à la destruction de murailles trouvées dans le fossé du ravelin, ne peut s'appliquer à la casemate en question [1].

Mais, dira-t-on, cet ouvrage peut avoir été construit bien avant cette époque, et l'ingénieur a pu le conserver et l'approprier, en 1591 et 1592, à la défense du ravelin. Deux réponses sont à faire à cette objection : la première, c'est que les formes et dispositions de la casemate sont celles de la fin du xv^e^ et de la période du xvi^e^ siècle, comme on l'a vu et comme nous le démontrerons encore, et que les appareils des embrasures ont été faits du *premier jet, sans modification ni retouche ultérieure.* La seconde, c'est que cette casemate a évidemment été disposée dans le fossé sur lequel son assiette se projette exactement, et qu'antérieurement à l'année 1488 il n'existait en avant des portes de la ville aucune plate-forme de cette étendue, puisque c'est seulement sur la recommandation des Commissaires de cette époque que l'on a réservé cette plate-forme de 24 toises pour y construire plus tard des cavaliers, boulevards, ravelins et autres fortifications.

Donc, en admettant, contrairement à ce qui précède, que la casemate fût antérieure aux années 1591 et 1592, elle ne serait pas antérieure à l'année 1488; elle ne pourrait même que lui être postérieure, d'après le texte du récit, et, *à fortiori,* ne pourrait-elle être contemporaine de Jeanne d'Arc, et encore moins remonter à l'époque romaine ou gallo-romaine.

Nous avons vu qu'en l'année 1512, les Orléanais avaient eu l'idée de construire, en avant des Tourelles du bout du pont, un gros boulevard en maçonnerie, de forme ronde. C'était l'époque de la vogue de ces sortes de boulevards ou grosses tours (*torrioni*), auxquels on ajustait des casemates à batteries basses; on aurait pu placer au pied de ce boulevard la casemate qui nous occupe. Nous en avons vu des exemples à la forteresse de Schaffausen, à Vérone et ailleurs. Mais en supposant que cette casemate datât de l'année 1512

[1] Dans ses manuscrits déjà cités, l'abbé Dubois dit que les fossés du ravelin devaient avoir assez de profondeur pour donner en tout temps passage aux eaux de la Loire; ce qui confirme l'observation que je viens de faire.

ou du commencement du XVI^e^ siècle, on l'aurait découverte évidemment en construisant le ravelin pendant les années 1591 et 1592, de sorte que l'objection resterait toujours sans réponse.

Nous avons vu que ces formes rondes furent abandonnées vers la seconde moitié du XVI^e^ siècle; ne peut-on expliquer ainsi la forme ronde du saillant de la casemate de la Brebis à Orléans, construite en l'année 1535, et, par opposition, la forme angulaire de la casemate des Tourelles, dont nous plaçons la construction à la date de 1591 et 1592?

La casemate du bout du pont devait être attachée à la muraille du ravelin, comme l'étaient les bastionnets de Schaffausen, de Langres, de Vérone, de Padoue, de la Rochelle, comme l'était le fort de la Brebis, comme l'étaient toutes les batteries basses, moineaux et casemates dont parlent les manuscrits du XV^e^ et du XVI^e^ siècle et tous les auteurs qui ont traité cette question. Ses embrasures et ses meurtrières, peu élevées au-dessus du fossé, avaient pour principal objet le tir rasant dirigé contre les assaillants qui seraient descendus dans ce fossé.

La forme de ce bastionnet révèle assurément une conception plus avancée de l'art du flanquement, que les bastionnets à plan circulaire ou demi-circulaire, par exemple, que ceux de Schaffausen, de Langres et du fort de la Brebis à Orléans. Les flancs sont protégés efficacement par le tir des deux meurtrières *b, q,* ménagées dans les annexes latérales C, D, et les deux ailes du front tenaillé sont réciproquement flanquées par les meurtrières en créneau *h, g*. Les deux embrasures *f, k* battent la crête de la contrescarpe et le chemin couvert; les meurtrières et embrasures des deux flancs protégent le pied de l'escarpe de l'ouvrage principal, dont la casemate n'était que l'accessoire.

La casemate du bout du pont est percée de meurtrières verticales en créneau et d'embrasures horizontales : les meurtrières verticales sont munies, à la partie inférieure du créneau, sauf les meurtrières *a, b,* d'un trou rond dont le diamètre varie de 8 à 9 centimètres. On sait que c'est à partir de la fin du XIV^e^ siècle et du commencement du XV^e^, que ces trous ronds furent pratiqués pour laisser passer la bouche de petits canons, d'où leur est venu le nom

de *canonnières* [1]. Les meurtrières horizontales ont une ouverture variant de 3 à 5 centimètres. Les meurtrières verticales ont évidemment servi au tir des armes à feu, et, ignorât-on la date précise de la construction de la casemate, la forme des embrasures et des créneaux le démontrerait *à priori*.

On armait ces créneaux de petites pièces d'artillerie que l'on nommait *faucons* et *fauconneaux*, qui avaient en 1552, 6 pieds 10 pouces (2m,22) et 6 pieds 4 pouces (2m,06) de longueur. Elles étaient montées sur des affûts à rouages.

L'arquebuse ou l'arquebouse à croc, qui servait à divers usages, avait généralement, en 1567, une longueur de 3 pieds 1 pouce (1 mètre). La circonférence à la lumière était de 7 pouces 2 lignes (0m,195), et le diamètre, à l'embouchure, de 11 lignes (0m,025). La balle avait un diamètre de 6 lignes (0m,0136).

Dans les premières années du XVIIe siècle, le faucon avait un diamètre de 2 pouces 10 lignes (0m,076), et le fauconneau de 1 pouce 11 lignes (0m,051) mesurés à l'âme.

A la fin du XVIe siècle, on employait, dans l'infanterie, deux sortes d'armes à feu portatives : le mousquet, arme lourde, que le mousquetaire appuyait sur sa fourchette fichée en terre; l'arquebuse, plus légère, que l'arquebusier tirait sans appui [2].

Toutes ces armes à feu pouvaient donc être tirées par les meurtrières verticales et par les embrasures horizontales de cette casemate. Lorini nous apprend, en effet, que les casemates étaient incommodes en raison de la fumée de la poudre, même en n'y faisant usage que des arquebuses [3], ce qui prouve nettement que toutes les armes à feu, sauf les dimensions, pouvaient y être employées [4].

[1] On voit, dans le dessin de la bastille élevée à Dieppe en 1442 par les Anglais, des fentes verticales avec le trou rond. (Montfaucon, *Monuments de la monarchie française.*)

[2] Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans.* — Viollet-Leduc, *Architecture militaire.* — La Treille, *Discours sur l'artillerie*, manuscrit de 1567. — Érard, de Bar-le-Duc, *Fortification*, commencement du XVIIe siècle. — *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

[3] Lorini, ingénieur italien, *Fortification*, 1597.

[4] On peut voir, au musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, une couleu-

Bien que nous ayons vu plus haut que les arbalètes étaient employées dans les casemates, nous ne pensons pas que celle d'Orléans ait pu se prêter à cet usage. La disposition de l'ébrasement intérieur aurait rendu le tir de l'arc ou de l'arbalète extrêmement difficile et irrégulier.

Ainsi les arcs avaient une amplitude égale à la taille de l'homme [1].

Dans les siéges, on employait, au xv^e^ et au xvi^e^ siècle, des arbalètes dont l'arc, détendu, mesurait jusqu'à 1^m^,30 de corde; quelquefois la corde de ces arcs descendait jusqu'à 70 centimètres. Les arcs, en se redressant, auraient frappé les joues des ébrasements intérieurs, et la pointe des flèches et des traits aurait été, au moment du tir, trop éloignée du rétrécissement du créneau [2].

Le sol ou l'aire de la casemate était, originairement, à 57 centimètres plus bas que le sol actuel, ainsi que l'indique le profil sur A B du plan. Cette hauteur était convenable pour les petites bouches à feu montées sur leurs affûts ou sur des plates-formes mobiles, et pour le tir de l'arquebuse et du mousquet.

Nous avons déjà signalé la présence d'anneaux de fer scellés dans la voûte de la casemate, en face ou à côté des meurtrières et des embrasures. Ces anneaux étaient peut-être destinés à soutenir les plates-formes sur lesquelles on montait les bouches à feu, ou à suspendre les bouches à feu elles-mêmes pour en faciliter la manœuvre et le pointage, faucons, fauconneaux, couleuvrines à main, arquebuses; car ces armes étaient lourdes, mais le mousquet était plus léger. On sait que d'anciennes bouches à feu portent des anneaux que l'on fixait au milieu de leur longueur [3]. On ne voit guère à quel usage ces anneaux auront pu servir [4].

vrine de fer et portative, de la fin du xv^e^ siècle. Elle mesure 85 centimètres de longueur; le diamètre extérieur de la gueule n'a que 4 centimètres.

[1] *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. I.

[2] On voit, au musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, divers modèles de ces arbalètes de siége. On les désignait sous le nom d'*arbalètes à cranequin*. Il y a aussi les arbalètes à tour, à cric, à pied de biche.

[3] Viollet-Leduc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot *engin*.

[4] On a supposé aussi que ces anneaux pouvaient servir à suspendre la mèche

Les embrasures horizontales sont munies de renfoncements profonds, ménagés dans leurs joues latérales. On a cherché longtemps l'explication de cette particularité, que l'obstruction à peu près complète de ces cavités ne permettait pas de trouver. Ces cavités ou gaînes servaient tout simplement à contenir des traverses de bois mobiles, qui, semblables à des targettes, fermaient les meurtrières et abritaient les défenseurs contre les projectiles du dehors. On n'a pas rencontré de disposition semblable dans les meurtrières verticales en créneau. Cependant il y a des exemples de fermetures mobiles de ces créneaux et qui datent du milieu du xv[e] siècle[1].

La voûte de la casemate est percée de cheminées qui servaient à l'évacuation de la fumée de la poudre. Ces cheminées n'admettent évidemment que cette seule interprétation. Nous avons justifié la destination de ces cheminées ou évents par les opinions des auteurs compétents : on peut voir d'ailleurs la confirmation de cette vérité dans la casemate d'Orléans appelée *fort de la Brebis*, dont la voûte est percée d'évents à section rectangulaire, semblables à ceux de la casemate des Tourelles [2].

A la gorge de cet ouvrage, nous trouvons un chemin de ronde (X Y), dont le tracé anguleux a été évidemment calculé pour rendre inaccessible à l'assaillant l'entrée du ravelin, au cas où la casemate aurait été forcée ou détruite. C'est par ce chemin de ronde, qui a quelque analogie avec celui qui règne au rez-de-chaussée du grand boulevard de Schaffausen et qui donne accès dans les casemates, que l'on communique dans l'intérieur du ravelin. Tous les écrits dont nous avons rapporté les passages qui nous semblent applicables à ce chemin de ronde nous apprennent que les casemates

allumée des mousquets ou des arquebuses que l'on tirait des casemates. Leur énorme dimension n'eût pas été en rapport avec leur destination.

[1] Viollet-Leduc, *Architecture militaire, porte de Nuremberg*, p. 320.

[2] La bouche inférieure de ces évents est telle qu'elle n'a pu être construite qu'à l'époque de l'établissement de la casemate. Mais la direction qu'ils ont aujourd'hui pourrait avoir été modifiée ultérieurement. Elle a dû être différente suivant que la casemate était basse ou qu'elle était surmontée d'une tour. Ces détails sont tout à fait secondaires.

du fossé communiquaient avec l'intérieur de la place fortifiée par un chemin de ronde dérobé aux vues de l'ennemi.

Le profil et le plan des embrasures et créneaux ne sont pas suffisamment caractérisés pour fixer l'âge de la casemate. Ainsi les ébrasements extérieurs et le rétrécissement des embrasures dans l'épaisseur de la muraille sont des dispositions qui remontent à la fin du xv^e^ siècle, mais dont l'usage se prolongea dans le cours du xvi^e^, qui fut, en matière d'architecture militaire, un siècle de transition, de tâtonnement, en un mot, un siècle d'éclectisme. Les ingénieurs combinaient les ressources d'une science toute moderne, dont ils étaient redevables à l'invention des bouches à feu, avec les ouvrages datant d'un autre âge, pour utiliser le plus longtemps possible les murailles et les tours qui défendaient les châteaux et les villes. Machiavel, dans son livre de l'*Art de la guerre,* dit que les Italiens ont appris des Français à rétrécir les embrasures vers le milieu du mur et à les élargir du côté extérieur; observation qui attribue à cette disposition une origine relativement moderne, dont la date ne remonterait qu'à la seconde moitié du xv^e^ siècle.

Les embrasures et les meurtrières en créneau sont munies de redans extérieurs. Cette disposition avait probablement pour but d'arrêter les projectiles. On trouve, dans les fortifications du xv^e^ siècle et même des siècles antérieurs, des formes analogues pour paralyser le tir des flèches et des traits d'arcs et d'arbalètes, et aussi des projectiles de l'artillerie à feu. Ces redans n'ont pas cessé d'être en usage, et on les a employés même dans la fortification moderne[1].

Une particularité digne de remarque, c'est que les meurtrières en créneau, percées d'un trou rond au bas de la fente pour le passage de la bouche des pièces d'artillerie, portent toutes, dans l'ébrasement intérieur et creusées sur les deux joues, des stries convergentes ou rayonnantes vers le trou destiné au passage de la bouche des pièces et des boulets. Ces trous grossiers ne sont pas régulière-

[1] On voit un exemple de la construction de ces redans ou ressauts dans les créneaux de l'enceinte de Grenoble, au jardin Dol. (*Essai sur la fortification moderne*, par M. Maurice, capitaine du génie, 1848.)

ment circulaires. Nous pensons que l'on peut expliquer cette particularité. Il n'est pas douteux que ces stries au ciseau n'aient été faites dans la pierre après l'exécution de la meurtrière [1]. Nous croyons que ces créneaux, qui n'ont que de 3 à 6 centimètres d'ouverture, n'auront probablement pas été jugés, après l'exécution, assez grands pour l'usage des bouches à feu dont on fit postérieurement usage, bien que nous ayons vu plus haut que les arquebuses et même les fauconneaux de la fin du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^ n'avaient pas des diamètres supérieurs à l'ouverture des fentes des créneaux. Si des trous ronds ont été ménagés à l'époque de la construction, on aura été conduit naturellement à les agrandir; mais cette opération devenait difficile après coup, et c'est ce qui peut expliquer les irrégularités de main-d'œuvre qu'on y remarque [2].

Toutefois nous irons plus loin, et nous admettrons que, pendant la construction primitive de la casemate, on n'a pas ménagé de trous ronds au bas des créneaux; nous ferons même remarquer que les meurtrières *a*, *b* n'en portent pas de traces, ce qui permet d'inférer que les meurtrières à trous ronds furent, comme celles-ci, construites avec la seule fente rectangulaire verticale. Que faudrait-il en induire? Que la casemate est antérieure à l'invention des armes à feu et que les trous arrondis des meurtrières en créneau révèlent une appropriation ultérieure de la casemate à l'usage de ces engins, relativement modernes? Cette induction serait inadmissible pour trois raisons : la première, c'est que les ébrasements intérieurs et extérieurs sont postérieurs à la seconde moitié du XV^e^ siècle, c'est-à-dire, postérieurs de plus d'un siècle à l'invention de l'artillerie à feu, et que ces appareils sont contemporains de l'ouvrage; la deuxième, c'est que les petits fauconneaux et les arquebuses pouvaient, ainsi que nous l'avons démontré, passer dans les

[1] Opération qu'en terme de construction on désigne par, *exécution sur tas.*

[2] On pourrait supposer que ces formes irrégulières sont le résultat de la dégradation produite par le tir de l'artillerie, ce qui arrive quand la bouche de la pièce est en arrière de la partie rétrécie de l'embrasure. Cette partie est bientôt *égueulée* par le souffle de la pièce. Il resterait à trouver l'explication des stries rayonnantes sur le trou du créneau: nous croyons l'avoir donnée.

fentes des créneaux primitifs, comme ils passaient dans les embrasures horizontales, qui, évidemment, n'ont pas été agrandies, et qui cependant ont servi aussi au tir des bouches à feu; la troisième enfin, c'est que, comme nous l'avons déjà dit, et c'est une preuve des plus concluantes, si la casemate eût existé en 1591 et 1592, les constructeurs du ravelin l'eussent inévitablement rencontrée, et conséquemment démolie et rasée, puisqu'elle se trouvait placée dans le fossé qui fut creusé à cette époque.

Personne ne pourrait soutenir avec quelque fondement que la casemate du fort de la Brebis, à Orléans, soit antérieure à l'invention de l'artillerie, puisque nous avons prouvé qu'elle ne remonte pas au delà de l'année 1535; or la casemate des Tourelles est manifestement plus moderne et plus perfectionnée dans son ensemble et dans ses détails; donc la casemate des Tourelles ne pourrait pas même prétendre à une aussi grande ancienneté.

Il n'est donc pas permis de contester que cette casemate soit du XVI^e^ siècle.

Les Comptes de forteresses donnent le détail des matériaux employés et des dépenses faites, au cours des années 1591 et 1592, pour la construction du *ravelin, des casemates* et *de l'éperon* du fort des Tourelles. Les casemates, avons-nous déjà dit, furent fondées sur pilotis, et les bois furent d'essence de chêne et d'aune. Or il est digne de remarque que les pieux de la casemate soient de bois d'aune et le chapeau qui les couronne de bois de chêne. Nous avons pu vérifier ce point important en détachant des fragments de ces bois au fond de la fouille qui fut pratiquée en l'année 1860 et descendue au-dessous de la maçonnerie de la casemate, c'est-à-dire au niveau des pieux et des basses eaux de la Loire. Cette concordance n'est évidemment pas l'effet du hasard, et, si hasard il y a, nous devons avouer qu'il nous aurait merveilleusement servi [1].

Il est donc permis d'inférer de ce qui précède que, de la fin du XVI^e^ siècle à l'année 1760, époque de la destruction du fort des Tourelles et du pont, les ouvrages avancés qui couvraient la porte de la ville du côté de la Sologne, ont subi de nombreuses et pro-

[1] Ces fragments ont été déposés au musée archéologique de l'Orléanais.

fondes modifications. Ce n'est, en effet, comme le dit le savant auteur de l'*Essai sur l'architecture militaire du moyen âge*, qu'à partir du XVII^e^ siècle et après les funestes guerres de religion du XVI^e^ que les travaux de fortification furent projetés d'après les principes nouveaux auxquels l'extension rapide et les nombreux perfectionnements de l'artillerie donnèrent naissance. Les ingénieurs, abandonnant les derniers restes des traditions du moyen âge, entrèrent dans une voie qui devait les conduire, par des études et des combinaisons rationnelles, à des applications qui ont fait de l'attaque et de la défense des places une science positive dont Vauban fut l'un des plus illustres représentants.

Mais Orléans avait perdu toute son importance stratégique et militaire; sa position centrale mettait désormais cette ville à l'abri des attaques des ennemis du dehors, et ceux-ci étaient plus à craindre que les ennemis du dedans. C'était donc aux frontières du royaume que les travaux des fortifications devaient prendre le plus grand développement. A partir du XVII^e^ siècle, le système défensif d'Orléans cessa d'offrir un intérêt politique et national suffisant pour justifier les dépenses qui auraient eu pour objet de le mettre au niveau de la science moderne. En 1760, après la destruction du pont, le fort des Tourelles n'avait plus de raison d'être. Toutes les traces des ouvrages militaires de la rive gauche de la Loire, qui protégeaient la ville du côté de la Sologne, comme celles du Châtelet, sur la rive droite, disparurent sans retour.

Nous croyons donc, en résumé, que l'on s'efforcerait vainement d'attribuer à la casemate du bout du pont des Tourelles, qui est extrêmement remarquable d'ailleurs quant à ses détails, et sinon unique quant à sa forme, si rare du moins que nous n'en connaissons pas d'identique, soit une origine romaine ou gallo-romaine, soit une origine antérieure à l'invention de l'artillerie à feu ou contemporaine des guerres de l'indépendance du XV^e^ siècle; son âge ne remonte pas si haut. Nous croyons avoir démontré qu'au temps du siége des Anglais, au cours des années 1428 et 1429, le boulevard des Tourelles avait une forme et des dimensions qui excluaient absolument l'hypothèse de la coexistence d'une fortification de cette nature. La casemate signalée au cours de l'année 1831 fixe l'époque

de l'une des nombreuses variétés d'ouvrages avancés dont la présence était regardée comme nécessaire pour couvrir la ville du côté de la Sologne, depuis le siége des Anglais, au commencement du XV^e^ siècle, jusque vers le milieu du XVIII^e^, qui fut témoin de la destruction de la forteresse historique des Tourelles, dont le nom, inséparable de celui de Jeanne d'Arc, vivra éternellement, comme le sien, dans les annales et dans le cœur des Français.

MONOGRAPHIE

DU

PALAIS GRANVELLE,

A BESANÇON,

PAR M. AUGUSTE CASTAN,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BESANÇON, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE.

I. — Origines du palais.

La famille Perrenot, qui a donné à la Franche-Comté et à l'Europe un principal ministre de l'empire germanique et un cardinal-vice-roi de Naples, est originaire de la vallée de la Loue. Son premier auteur connu, Nicolas Perrenot, quitta, en 1391, le village d'Ouhans, et, moyennant l'engagement de payer une capitation annuelle de deux sous au duc et comte de Bourgogne, fut reçu dans la bourgeoisie de la petite ville d'Ornans[1]. L'un des enfants de ce Nicolas exerçait, en 1426, le métier de forgeron[2]; mais, par suite du mariage de son petit-fils avec Guillemette Grospain,

[1] *Lettre de bourgeois d'Ornans octroyée à Nicolas Perrenot, d'Ouhans*, éditée par l'auteur de ce travail dans la *Correspondance littéraire*, 6e année, 1862, p. 365.

[2] « A propos de ce voyage [que fit le cardinal de Granvelle en Franche-Comté, après sa sortie des Pays-Bas], je raconteray, dit Jules Chifflet, que le P. Claude Richard, de la compagnie de Jésus, natif d'Ornans, me dit à Madrid, en l'an 1650, à sçavoir qu'il avoit appris des vieux (alors luy-mesme estoit agé de soixante-trois ans, et en son jeune age avoit esté page du comte de Cantecroy, neveu du cardinal) que le cardinal fut en ce temps voir Ornans, ancienne patrie de ses gens, et qu'estant un jour accompagné de plusieurs gentilshommes du pays, il leur monstra le lieu où estoit la forge de son bisayeul, qui avoit esté un mareschal; et que de plus il rencontra une vieille femme qui l'avoit cognu fort jeune, qui luy dit : « Monsieur Antoine, j'ay travaillé autrefois aux champs avec vostre grand-père. » De quoy le cardinal ne s'offensa nullement, et qu'au contraire il luy assigna une pension pour le reste de ses jours. » — Cf. A. Marlet, *Note sur la généalogie des Perrenot de Granvelle*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. I, 1865, p. 41-45.

l'aisance arriva dans la famille, et, dès la fin du xv^e^ siècle, Pierre Perrenot cumulait les charges de notaire et de juge châtelain d'Ornans[1].

Le fils de ce dernier, nommé Nicolas comme son ancêtre, débuta par la fonction d'avocat du roi au bailliage d'Ornans. Ayant épousé, en 1513, Nicole Bonvalot, d'une des premières familles de Besançon, cette alliance, en lui procurant quelque fortune, favorisa l'essor de ses talents. Nommé, en 1518, conseiller au parlement de Dôle, il fut fait, l'année suivante, maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur, et sut gagner la confiance de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, à tel point que cette princesse le choisit pour son représentant aux conférences de Calais, en 1521. L'habileté qu'il déploya dans cette mission frappa l'empereur Charles-Quint, qui le comprit au nombre des négociateurs du traité de Madrid, et l'envoya auprès de François I^er^ pour surveiller l'exécution de cet acte. Forcé de quitter Paris en 1528, lors de la reprise des hostilités entre les maisons de France et d'Autriche, Perrenot ne fit que grandir dans la confiance de son maître[2]. Il en reçut les titres de premier conseiller d'État et de garde des sceaux des royaumes de Naples et de Sicile. Chargé de présider plusieurs diètes de l'Empire, il réussit à calmer, mais non à éteindre les passions religieuses qui embrasaient l'Allemagne. Il mourut à Augsbourg, le 28 août 1550, âgé de soixante-quatre ans. En apprenant sa mort, Charles-Quint écrivit à Philippe II : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos[3]. »

Nicolas Perrenot, qui avait acheté, entre autres seigneuries, celle du village de Granvelle, et conquis la rare faveur de décorer son

[1] Dom Lévêque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, Paris, 1754, in-12, t. I, p. 168. — A. Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, Dijon, 1859, in-8°.

[2] La lettre écrite à Nicolas Perrenot par la reine Éléonore, immédiatement après la mort de François I^er^, son époux, fera juger de la confiance qu'inspirait le chancelier de Charles-Quint; nous donnons cette lettre dans nos *pièces justificatives*, n° II.

[3] Dom Lévêque, ouvrage cité, t. I, p. 170-181. — Ch. Weiss, *Notice préliminaire des papiers d'État du cardinal de Granvelle*, p. II-VI.

modeste blason paternel de l'aigle impérial, fit le plus noble usage de ses immenses richesses[1]. Protecteur éclairé des savants et des artistes, il voulut être par-dessus tout le défenseur des intérêts de ses compatriotes[2]. Il avait sollicité et obtenu, par lettres patentes du 14 août 1527, le modeste office de juge pour le comte de Bourgogne dans la ville de Besançon[3]; et la réception qui lui fut faite, lorsqu'il vint prendre personnellement possession de cette charge, donnera l'idée de la haute estime dont il jouissait dans la vieille cité.

« Magnifique et noble seigneur, disent les registres municipaux, messire Nicolas Parrenot, chevalier, seigneur de Grantvelle, Mesches, etc. premier conseiller d'Estat de l'Empereur, nostre souverain seigneur, juge pour Sa Majesté et gouverneur en ceste cité de Besançon, ayant bien mérité de ladicte cité et république d'icelle, fit son entrée en ladicte cité le jour feste Purification Nostre-Dame, second jour du moys de février l'an mil cinq cens trente-

[1] La fortune pécuniaire des hommes d'État était, à cette époque, proportionnelle à leur crédit, car tout solliciteur n'abordait la cour que les mains pleines; or Granvelle était, suivant l'expression d'un contemporain, « le tout de l'Empereur, qui ne faisoit rien que par lui. » (*Mémoire de M. de Bellegarde, envoyé du duc de Savoie, en 1530,* dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XV, p. 257.)

[2] Lors d'une querelle qui s'était élevée, en 1533 et 1534, entre le clergé et le pouvoir municipal, au sujet d'un édit de ce dernier qui ordonnait l'extirpation des vignes encloses dans les murs de Besançon, Granvelle intervint amiablement pour concilier les parties, « et ce faisant, écrivait-il aux gouverneurs, j'auray meilleur moyen d'assister au bien de ladicte cité, que je vouldrois préférer au mien propre. »

[3] La création de cet office de *juge du comte de Bourgogne* datait de 1451, époque où le maréchal Thiébaud de Neuchâtel, ayant réprimé une insurrection de la plèbe contre la bourgeoisie, les chefs de celle-ci s'étaient laissé arracher un acte d'association avec le souverain de la Franche-Comté, qui eut dès lors le droit d'instituer dans la cité un capitaine militaire et un juge. Ce magistrat participait à tous les actes judiciaires du conseil de ville, et faisait percevoir, pour son maître, la moitié des gabelles et des amendes. Il avait la faculté de mettre à sa place un lieutenant : aussi voit-on Nicolas Perrenot, retenu par ses hautes fonctions auprès de l'Empereur, déléguer immédiatement ses pouvoirs à Jacques Bonvalot, son beau-père, et, après la mort de celui-ci, en 1537, à Jacques Chambrier, docteur ès droits.

ung (2 février 1532, n. s.); luy, venant de court dudict seigneur Empereur, entra par la porte de Battant; et, pour le recevoir, messieurs les gouverneurs envoyèrent au-devant de luy, hors de la cité, messieurs d'Ancier, de Gonssans, Chenecey, d'Anvers, Nicolas Boncompain, Pétremand et Montrivel, congouverneurs, et bon nombre de notables de ladicte cité. A son entrée a esté tirée la grosse artillerie, et en très-grande joye et lyesse a esté receu triumphamment par mesdicts sieurs, aussi général et commung de ladicte cité. »

Vivement touché de cet accueil princier, il résolut de laisser dans la ville un souvenir imposant de sa munificence. Il avait acquis, depuis plusieurs années, un vaste immeuble, compris entre deux grandes artères de la cité, la Grande-Rue et la rue Saint-Vincent, et confinant d'autre part au monastère des Carmes. Un chemin public traversait diagonalement ce terrain, et mettait en communication la Grande-Rue avec le *traige du Point-du-Jour*. Il sollicita la suppression de ce chemin, et la ville s'empressa d'accéder à son désir : elle fit plus encore, car, par un acte du 15 décembre 1534, elle achetait une bande du terrain des Carmes, large de 18 pieds, allant de la Grande-Rue à la rue Saint-Vincent, et convertissait cet espace en ruelle publique, avec faculté, pour le chancelier, d'y construire un mur bordant son clos, et d'y prendre les jours et ouvertures qui seraient à sa convenance[1].

[1] « . . . . . Les gouverneurs désirant l'embellissement d'icelle cité, et que ladite église des Carmes soit mieulx fréquentée, et pour l'embellissement et commodité des meix et maison dudit seigneur de Grantvelle, ont conclu et ordonné que ledit cloz des Carmes, à eulx advenu par échange, sera réduict en plaice commune à usage de ruelle, en largeur de dix-huit piedz de compte, afin povoir treger communément des rues Grande et de Saint-Vincent, à l'utilité et commodité de toutes personnes; en laquelle ruelle veulent et entendent icelluy seigneur de Grantvelle pouvoir faire pourtes pour la commodité de sadite maison; et pour ce que, entre ladite maison dudit seigneur de Grantvelle et son cloz, y a une ruelle commune appartenant à ladite cité, lesdits sieurs gouverneurs . . . . . *considérant l'adresse, biens et amytié qu'il a faits et pourtés à ladite cité, et qu'ilz espèrent fera autemps advenir,* luy ont donné et donnent, spontanément, purement et irrévocablement, ladite ruelle qu'est au mylieu de sesdits maison et cloz, à prendre dois le commencement du coustel desdits Carmes et jeusques au treige et hissue derrier de la maison aux héritiers feu Hugnenin de la Borde, avec le reste dudit cloz des Car-

Le chancelier aurait voulu pousser la principale façade de son édifice jusqu'au niveau de cette ruelle; mais il en fut empêché par la résistance du propriétaire d'une maison enclavée dans son domaine. Ce propriétaire, nommé Charles Ludin, vint cependant à mourir, et, à la vente de ses biens, qui eut lieu par autorité de justice, le 5 décembre 1534, Nicolas Perrenot put acquérir la maison qui lui faisait obstacle; mais alors l'ordre inférieur de la grande face du palais était construit, ainsi qu'en témoigne le millésime 1534, qui se lit dans le fronton d'une fenêtre du rez-de-chaussée, avec la devise SIC VISVM SVPERIS[1]. La maison Ludin fut conservée telle quelle par le nouveau propriétaire, qui en fit une annexe de son palais.

La bâtisse se poursuivit encore pendant six années, sous la surveillance de Nicole Bonvalot, la digne épouse du chancelier Granvelle. On voit, en effet, la date 1539 sur deux chapiteaux de l'étage de la cour du palais, et sur deux autres le millésime 1540.

Profitant d'un voyage diplomatique, dont le but était de s'aboucher avec le pape Paul III, à Lucques et à Rome, pour traiter des préliminaires du concile de Trente, Nicolas Perrenot put s'arrêter quelques jours à Besançon et jouir de l'aspect imposant de l'édifice qui venait de s'achever. Il arriva dans la ville le 20 décembre 1544. La municipalité, pleine de reconnaissance pour ses bienfaits, lui avait préparé une nouvelle entrée triomphale. On en jugera par le récit suivant, que nous empruntons aux registres municipaux.

mes, qui se trouvera hors la ruelle du coustel de l'héritaige d'icelluy seigneur de Grantvelle..... pour, par ledit seigneur de Grantvelle, les clorre, fermer et comprendre dans sesdits meix, maison, cloz et pourpris.....» (Délibération municipale du 15 décembre 1534.)

[1] «Sa devise, dit Jules Chifflet, fut SIC VISVM SVPERIS, et le corps qu'elle avoit estoit le Père éternel sortant d'une nue : ce qui servira à l'intelligence d'un brocard qui fut fait pendant ses grandes entremises, fondé sur ce que l'Empereur lui changea le chef de l'escu de ses armes, qui estoit chargé de trois croissans, luy donnant en place un aigle impérial, avec réserve de l'ancien timbre dont il usoit, qui estoit une teste de porceau en pal. Et tout cela bien entendu, voici le vers hexamètre qu'on fit sur ses nouvelles armes :

Sic visum superis aquilam submittere porcis.»

« Ce jourd'uy, sur la nuyt, est arrivé en ceste cité de Besançon illustre et magnifique seigneur messire Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Grantvelle, baron d'Aspremont, Beljeu, etc. premier conseiller d'Estat et garde des seaulx de très-sacré et très-victorieux prince Charles cinquiesme, empereur des Romains, toujours auguste, et juge en ladite cité pour Sa Majesté comme comte de Bourgogne.

« Au-devant duquel sont estez messieurs les gouverneurs, avec grande compaignie de peuple de ladite cité, tous à chevalx, lesquels sont sortis de l'hostel consistorial de ladite cité, lesdits sieurs gouverneurs estans vestus de leurs meilleurs et plus solempnelz habitz : devant lesquels précédoient deux sergens pourtant les harmaux et vergettes blanches; plus les officiers suyvoient lesdits sieurs gouverneurs, et grande compaignie de ladite cité.

« A la porte de Charmont, par laquelle entra ledit seigneur de Grantvelle, estoient environ cent compaignons bien en ordre, avec partisainnes et hallebardes.

« A laquelle porte estoit aussi la plus grande partie de l'artillerie dudit hostel consistorial, que pour ce l'on y avoit fait conduyre, laquelle l'on a tiré impétuosement à l'arrivée dudit seigneur.

« Auquel seigneur de Grantvelle, incontinent qu'il a esté arrivé en sa maison, pour la part de la cité, par le trésorier d'icelle, luy a esté envoyé le présent suivant : premièrement, quattre poinssons de vin sur un char, assavoir deux de vin blanc et deux de vin cler viez, fort excellent, que coustoit deux groz la pinte; *item* huit bichotz d'avenne sur huit asnes; huit symases d'ypocras, tant blanc que cleret, tenant chascune trois chavealx; huit boyttes de dragées, chascune de trois livres; trois douzainnes de torches, pesant chascune cinq quarterons.

« Et le soir, environ les huit et neufz heures, pour la bienvenue dudit seigneur de Grantvelle, l'on a tiré impétuosement et fait sonner copieusement en l'hostel consistorial, l'artillerie y estant. »

La ville de Besançon n'avait cessé de prêter le concours le plus honorable à la construction du palais. Non contente d'avoir autorisé le chancelier à prendre dans ses forêts tous les bois de bâtisse qui lui étaient nécessaires, elle exempta perpétuellement, par acte

du 20 août 1538, le palais et ses dépendances de toutes contributions et impositions. Puis, en 1542, le 16 mai, deux des cogouverneurs furent chargés d'aller offrir à Mme de Granvelle, pour sa maison de la Grande-Rue, le *don et présent* d'un filet d'eau des fontaines publiques : cette gracieuse concession fut immédiatement acceptée, mais l'acte n'en fut dressé que le 25 février 1550, ce qui fixe la date de l'appropriation de la cour et du jardin de l'édifice.

Trois mois auparavant (18 novembre 1549), le receveur du chancelier avait passé marché pour la construction d'une chapelle attenante à l'église des Carmes[1], et pourvue d'une crypte, qui dut être affectée aux sépultures de la famille Granvelle. Un passage couvert, jeté par-dessus la ruelle publique, mettait le palais en communication avec l'église, tandis qu'une porte percée sous le jubé de l'église permettait de passer de celle-ci dans la chapelle[2].

[1] Avant de songer à la fondation de cette chapelle, le chancelier avait ménagé un oratoire dans l'intérieur même de son palais, et l'avait dédié à Notre-Dame des Sept-Douleurs. L'autel de ce petit sanctuaire avait pour retable un tableau à volets, d'Albert Durer, dont le milieu représente une *Mater dolorosa*, entourée de médaillons figurant les six mystères douloureux : les volets montrent sur une de leurs faces des prophètes avec légendes latines, et sur l'autre les images de Jésus et Marie, en grisailles, surmontées des armes des Granvelle et des Bonvalot. Lorsque le palais devint, vers la fin du XVIIe siècle, la résidence des gouverneurs de la province, on supprima cette chapelle intérieure, et le tableau d'Albert Durer fut placé au-dessus de la porte qui mettait en communication le pont couvert du palais avec l'église des Carmes ; puis, ce passage lui-même ayant été démoli en 1783, la municipalité retira le tableau, le fit restaurer par un peintre nommé Frick, moyennant la somme de 259 livres 2 sous, et le plaça dans la chapelle de l'hôtel de ville, où il est resté jusqu'à la Révolution. (Cf. *Catalogue du musée artistique de Besançon*, par J. F. Lanerenon, 5e édit. n° 92.)

[2] Cette chapelle, située entre le clocher et la sacristie de l'église des Carmes, se compose de trois sections de voûtes en étoile, retombant sur des pilastres de style dorique; les fenêtres sont en plein cintre, avec meneaux formant des arcatures. Sous le sol existe un caveau voûté en berceau, long de 15 mètres, avec une largeur de 2m,50. Dans le marché de la construction de cette chapelle, on voit la commande de douze piédestaux de pierre, destinés à recevoir autant de statues de saints de grandeur naturelle. La Révolution a détruit les statues, en même temps qu'elle a jeté au vent les cendres de ceux qui reposaient dans la

Sur ces entrefaites arriva le décès du chancelier, et, conformément à ses volontés dernières[1], son corps fut ramené en Franche-Comté. On l'entreposa d'abord au prieuré de Beaupré, bénéfice de François Bonvalot, son beau-frère; puis on lui fit à Besançon de pompeuses obsèques[2]. Mais, en attendant que la construction de la chapelle funéraire fût suffisamment avancée, on le déposa dans une des salles basses du palais, où il resta toute une année. C'est là le plus long séjour qu'ait fait le chancelier dans sa splendide demeure de Besançon. Il en sortit solennellement, au mois de décembre 1551, pour habiter un sarcophage de pierre, décoré d'une élégante épitaphe latine, lequel fait aujourd'hui partie de notre musée archéologique[3].

« Le 6 décembre de cette année, dit un chroniqueur local, fut bénite la chapelle des Granvelle, aux grands Carmes de Besançon, et peu après on y enterra le chancelier de ce nom, dont le corps avoit été apporté un an auparavant. Il étoit dans une litière couverte de velour noir, et les mulets couverts de mesme jusqu'à terre. Les processions de la cité précédoient; *item* cent torches chargées de ses armoiries; *item* d'autres torches sur des bancs posés à un pied l'un de l'autre, sur lesquels on avoit placé des torches avec

crypte. Il reste cependant un débris de cette décoration : c'est une figure de diacre, de pierre tendre, aujourd'hui privée de sa tête, dans le corps de laquelle on avait creusé une auge pour servir à la forge de l'atelier de serrurerie qui occupe les écuries du palais. M. Charles Saint-Ève a remis en lumière ce fragment d'une bonne facture. L'autel du sanctuaire qui nous occupe avait pour retable une *Descente de croix* du Bronzino, présent de Cosme de Médicis au cardinal de Granvelle, et remplacée immédiatement, dans la chapelle du palais ducal de Florence, par une répétition originale que possède la galerie des Offices. (*Catalogue du musée de Besançon* déjà cité, n° 46.)

[1] *Testament de Nicolas Perrenot et de Nicole Bonvalot*, dans les *Mémoires* de dom Lévêque, t. II, p. 255-256.

[2] Voir une lettre du futur cardinal de Granvelle sur les funérailles de son père, dans nos *pièces justificatives*, n° III.

[3] Ce sarcophage, vidé à l'époque révolutionnaire, servit d'abreuvoir aux chevaux des chasseurs de la Côte-d'Or, casernés aux Carmes. Vendu plus tard à un particulier, qui en fit un lavoir, il a trouvé enfin un honorable asile au musée archéologique de Besançon. (A. Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, p. 80 et pl. IV.)

écussons des parens et amis du défunt. Toute l'église des Carmes, le chœur compris, étoit tapissée en noir, partie en velour et partie en drap. Au chœur étoit un catafalque chargé de torches pesant quatre livres pièce. Sur le corps, il y avoit un drap de velour portant jusqu'à terre. Les gentilshommes habillés en noir suivoient le corps : l'un portoit l'écu de ses armes, le second son heaulme, le troisième son épée, le quatrième son hoqueton, le cinquième son épée dorée, le sixième ses éperons, le septième ses gantelets, le huitième son écusson. Quatre seigneurs portoient les coins du drap. Trente-six enfants, habillés de noir, portoient chacun une torche. Sa litière entra jusqu'au chœur des Carmes, fut mise alors dans un préparatif de carrons ou carreaux, et soudain couverte de chassis de bois. Personne ne vit jamais tant de seigneurs en monceaux ni tant de torches[1]. »

Par ses divers testaments, le chancelier avait affecté une somme de 10,000 francs à la fondation d'un établissement d'instruction supérieure dans la ville de Besançon. « Mais, dit Prosper Lévêque, il n'eut pas le temps de voir son ouvrage achevé. Ce fut Nicole Bonvalot, sa veuve, qui y mit la dernière main, en ordonnant, par acte du 20 mars 1568, qu'il y auroit dans ce collége un professeur en théologie, deux en belles-lettres et huit boursiers, lesquels tous auroient leur logement en une maison qu'elle fit bastir proche l'église Saint-Maurice[2]. » Les revenus n'étant pas en rapport avec les charges, ce collége n'eut jamais un fonctionnement complet ni régulier. Il était depuis nombre d'années absolument désert, lorsqu'en 1630 les héritiers des Granvelle en cédèrent le local et les rentes à la congrégation enseignante de l'Oratoire, qui venait d'obtenir l'autorisation de s'établir dans la cité. Les obligations de la communauté se bornèrent à l'entretien d'une seule chaire de théologie; ce cours public eut lieu, jusqu'à la Révolution, dans une grande pièce qui sert aujourd'hui de vaisseau principal à la bibliothèque de la ville.

[1] Extrait d'une chronique inédite du XVI^e^ siècle, dans les manuscrits du P. Dunand, *Histoire séquanoise*, t. II.

[2] Dom Lévêque, *Mémoires*, t. I, p. 176.

II. — Description architectonique du palais [1].

« La distribution de l'édifice, dit M. l'architecte Delacroix [2], est celle de la plupart des palais d'Italie. Au centre est une vaste cour, entourée au rez-de-chaussée d'un portique, et, à l'étage, d'une galerie, dans laquelle sont les entrées des appartements.

« Du côté de la Grande-Rue s'élève la façade principale. Elle est composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique. La porte d'entrée est une arcade entre deux colonnes. Il n'y a pas d'autre baie cintrée dans la façade. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont subdivisées par des croix, comme celles du grand palais de Venise, à Rome.

« La façade est divisée en cinq parties, au moyen d'espèces de contre-forts, composés chacun de trois colonnes, dorique, ionique et corinthienne, superposées; au-dessus de l'attique sont trois lucarnes en pierre.

« La décoration du palais Granvelle est extrêmement riche. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont encadrées de pilastres à chapiteaux variés et dessinés avec un luxe rare, même pour le temps de la Renaissance : chacune d'elles est couverte d'un fronton; les tympans sont remplis par des cartouches, dont l'un porte la devise SIC VISVM SVPERIS, que l'on retrouve encore dans plusieurs parties de l'édifice. Ces fenêtres et celles du premier étage ont des chambranles en chanfrein; il n'en est pas de même à l'étage supérieur : ces dernières sont couronnées de frontons d'où sortent des têtes sculptées.

« Rien ne surpasse l'élégance de la porte d'entrée, si ce n'est celle des lucarnes sur lesquelles s'élèvent, à l'imitation des pyramidions de l'époque antérieure, des candélabres flambants.

« Des cartouches, des fleurs, des dauphins, mais surtout des têtes d'anges et des figurines mythologiques, font les frais de l'or-

[1] Voir les planches d'architecture qui accompagnent ce travail, et dont nous devons les dessins à l'obligeance et au talent de M. Saint-Ginest, architecte du département du Doubs (planches XVI, XVII, XVIII et XIX).

[2] *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1re série, t. II, 1842, p. 7-9.

nementation. La plus grande partie de la façade est de marbre poli, tiré des carrières du pays.

« Si l'extérieur du palais est un exemple des premiers essais de l'architecture de la Renaissance, le style de la cour n'est pas moins caractéristique. En effet, sur les colonnes du portique sont des arcs surbaissés, l'ellipse écrasée jusqu'aux dernières limites du possible..... Les colonnes sont doriques, mais l'extrême largeur de leurs chapiteaux n'a pas d'exemple dans l'antiquité. A l'étage sont des pilastres ioniques, excessivement fins et grêles.

« L'intérieur de l'édifice a subi tant de modifications qu'il est difficile d'y reconnaître les œuvres primitives. Quelques portes de pierre existent encore. On retrouve aussi quatre médaillons d'albâtre, représentant les empereurs Otho, Vitellius, Vespasianus, Titus. Ces médaillons, portant les numéros 8, 9, 10 et 11, appartenaient à une série disposée autour de la galerie supérieure. »

On ignore le nom de l'architecte du palais Granvelle. « Cependant, dit M. Delacroix, son nom devait être illustre, si l'on en juge par l'œuvre. » Nous croyons avoir retrouvé les initiales de ce nom sur l'un des chapiteaux de l'étage de la cour : ce sont les lettres I·O·A·

III. — Annales du palais.

Nicolas Perrenot avait à cœur d'assurer la conservation du palais et de son mobilier dans sa descendance[1] : aussi prit-il des

[1] « Déclarons que nostre intention est et voulons que les antiquailles estant en la maison et meis dudict Besançon, édiffiez devant Sainct-Mauris, y demeurent, et aussy les remmes de cerf, sans ce que, comme qui soit, rien s'en puisse distraire. Aussy entendons-nous et leur recommandons que, en faisant les partages desdicts meubles, ilz tiennent regard de les fere telz que les tapisseries historiées demeurent entières et sans séparer pièces servant à une mesme histoire..... Et quant aux calices et habillemens d'aultel servans à la chapelle dez *Sept-Douleurs*, construicte et fondée en nostredicte maison devant Sainct-Mauris, et tous et quelconque libvres, tant en parchemin que papier, et tant en latin, françoys, que aultres langaiges, estant en icelle chapelle et en la sallette devant, nous voulons et entendons qu'ilz ne s'en puissent distraire, ains demeurent pour toujours en ladicte maison..... » (*Acte de partage fait entre leurs enfants, par Nicolas Perrenot et Nicole Bonvalot, le 5 janvier 1550*, dans les Suppléments aux *Papiers Granvelle.*)

mesures pour en empêcher la vente. A cet effet, les propriétés qu'il possédait sur le territoire de Besançon furent constituées en un groupe indivisible, assuré perpétuellement, en vertu de la loi de substitution, à celui que l'ordre de primogéniture rendrait chef de la famille.

Antoine, le quatrième des quinze enfants du garde des sceaux, était attaché à la ville de Besançon par le plus solide de tous les liens, celui de sa naissance, qui avait eu lieu le 26 août 1517, à quelques pas du terrain où s'éleva plus tard le palais[1]. Ayant possédé ou occupé des palais splendides, à Arras, où il fut évêque de 1540 à 1560; à Bruxelles, qu'il habita, comme premier ministre des Pays-Bas, de 1558 à 1564; à Malines, dont il devint le premier archevêque, en 1560; à Rome, où son titre de cardinal-évêque le plaçait au premier rang des princes de l'Église; à Naples, qu'il gouverna comme vice-roi pendant cinq années; à Madrid, où il dirigea la politique extérieure de l'Espagne, de 1575 à 1586, année de sa mort, Granvelle aimait le palais de Besançon comme on aime son berceau. Il y revenait toujours avec bonheur, entouré de l'élite des érudits d'un grand siècle, et ajoutant aux collections formées par son père les précieux monuments qui s'exécutaient ou revoyaient le jour sous sa généreuse impulsion.

Le cardinal ne cessa de fréquenter le palais qu'en 1575, époque de la mort de son frère Thomas et de sa brouille avec François, fils de ce dernier[2]. C'est alors qu'il acheta la tour de Montmartin, à Besançon, et qu'il fit construire sur ce terrain un vaste logis, qui fut sa propriété personnelle[3].

[1] Voir le Mémoire sur la nativité des enfants de Nicolas Perrenot (*pièces justificatives* de ce travail, n° I), ainsi qu'une lettre du 17 août 1585, où le cardinal dit qu'il est né *citoyen à Besançon*. (A. Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot*, p. 68.) Comme il résulte du premier de ces documents que le cardinal fut baptisé à l'église Saint-Maurice, et que sa naissance est antérieure à l'achat des terrains où s'éleva le palais, tout porte à croire qu'il vit le jour dans une maison contiguë à l'église Saint-Maurice et ayant un droit de passage derrière son chevet. Cet immeuble, qui faisait partie de la dot de Nicole Bonvalot, porte aujourd'hui le n° 123 de la Grande-Rue de Besançon.

[2] Dom Lévêque, *Mémoires*, t. I, p. 190 et 191.

[3] Le 3e volume des lettres du cardinal au prieur de Bellefontaine renferme les

François, dont il vient d'être question, avait recueilli la partie indivisible de l'héritage des Granvelle. Il avait le goût des tableaux, des livres et des curiosités; il s'était même attiré, par là, les bonnes grâces de l'empereur Rodolphe, qu'il ne sut malheureusement pas garder. Entre de telles mains, les collections du palais ne pouvaient que gagner : elles s'enrichirent, en effet, de curieux morceaux d'art et de beaux manuscrits[1].

Le palais fut visité à cette époque par les députés que les Ligues suisses envoyèrent au roi de France Henri III; et voici ce qu'on trouve, au sujet de cet édifice, dans leur relation :

« Nous entrâmes d'abord au palais Granvelle. Près de la porte, du côté gauche, un énorme loup était suspendu à une poutre; sa longueur était presque de trois aunes, son poil rude et de couleur fauve.

« Au milieu de l'atrium ou large cour intérieure, se trouve une fontaine très-limpide, au centre de laquelle s'élève une colonne; cette colonne sert d'appui à une sirène, qui laisse échapper de ses deux mamelles une eau très-abondante. Au sommet de cette colonne de pierre se dresse une statue de marbre blanc, représentant un homme dont la barbe descend au-dessous de la poitrine. Au pied de la statue, se lit cette inscription, gravée en lettres d'or :

HANC · NOBILEM · IOVIS · STATVAM · DELICIAS · OLIM
IN · VINEA · MEDICEORVM · ROMAE · ILLVSTRISS · D ·
MARGARETA · AB · AVSTRIA · DVC · CAMERINI · ANN ·
M · D · XLI · GRANVELLAE · CVM · IBI · TVM · CAESARIS
VICES · AGERET · DONAVIT · QVI · EAM · VESVNTIVM
TRANSTVLIT · ET · HOC · LOCO · POSVIT · ANNO
M · D · XLVI ·

plans originaux de cet édifice, qui, après avoir été acquis par la ville, le 4 décembre 1618, pour la somme de 16,000 francs, servit, jusqu'à la Révolution, au logement du commandant militaire de la province, et fut vendu nationalement comme le palais Granvelle; il est occupé aujourd'hui par le pensionnat du Sacré-Cœur.

[1] A. Castan, *Étude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. I, 1864-1865, p. 119.

« J'ai vu dans un beau salon, sur une cheminée, un cerf de plâtre, de grandeur naturelle, artistement travaillé et dont la couleur imitait parfaitement la nature. De sa tête s'élançaient de grandes cornes à quatre perches..... Il y avait aussi d'autres cornes de cerfs, de daims et de chevreuils, d'une grandeur prodigieuse et de différentes espèces. Ces cornes étaient scellées dans les murs d'enceinte du palais. Dans d'autres chambres, agréables et spacieuses, on voyait des peintures de grand mérite : c'étaient les portraits de quelques ducs d'Allemagne, surtout ceux des ducs de Bavière, ceux de M^me^ de Granvelle et de ses enfants. Il y avait, en outre, à visiter dans le même palais une écurie pour les chevaux, écurie voûtée et très-vaste. On voyait des pressoirs arrangés avec art, et d'énormes cuves où l'on jette les raisins pour les fouler aux pieds; ensuite on laisse écouler le moût pour le séparer de la grappe. On admire également, dans la maison, ou plutôt dans le palais magnifique de M. de Granvelle, un jardin très-agréable. A l'entrée du jardin a été disposé ingénieusement un jet d'eau à deux becs; quand on les ouvre, l'eau s'élève en l'air et l'on peut ainsi arroser facilement ceux qui se tiennent autour. Dans ce même jardin on trouve des simples et des plantes diverses..... Il y avait, de l'autre côté du jardin, un pré embelli par divers arbres fruitiers; une eau provenant d'une autre fontaine pouvait être conduite en tous sens dans ce pré. Dans le jardin s'élève une colonne de marbre, au sommet de laquelle a été établi un cadran solaire de cuivre doré. D'un côté du cadran on lit cette inscription :

VERTICALE·HOROLOGIVM·SVBLEVANS·POLVM
GRADVS·XLVII·ET·MI·XXXVI·GEORGIVS·HARTMANNVS
NORIBERGAE·FACIEBAT·ANNO·MDXLI·DIE·III·IVLII[1]. »

[1] *Itinéraire des députés suisses se rendant à la cour de Henri III, roi de France*, écrit en latin par Georges Cellarius, publié dans les *Archiven für schweizerische Geschichte*, t. XIV, Zurich, 1864. Des extraits de cette relation ont été traduits en français par M. G. Perrenet et insérés dans les *Annales franc-comtoises*, t. III, p. 167-178.

François, n'ayant pas laissé d'enfants légitimes, eut pour héritier son neveu, Thomas-François d'Oiselay, qui releva le nom de Granvelle et eut l'heureuse fortune d'épouser Caroline d'Autriche, fille naturelle reconnue de l'empereur Rodolphe[1]. Cette princesse, aussi éclairée que libérale[2], habita fréquemment le palais de Besançon et y continua les traditions des précédents propriétaires; elle se plut à en disposer avec goût les richesses.

Le palais Granvelle était alors parvenu à son apogée de splendeur. Un contemporain digne de foi, Jean-Jacques Chifflet, médecin et antiquaire, en a laissé une peinture instructive.

« Tout ce que la sagacité d'un amateur, écrivait-il en 1618, a pu lui faire recueillir de rare et d'admirable semble être venu se grouper au palais Granvelle. On y voit des ouvrages antiques surprenants, statues soit de marbre, soit de bronze; celles de marbre principalement dans le verger.

« L'une, à droite, représente Jupiter...

[1] Un chroniqueur raconte ainsi la première entrée de cette princesse à Besançon : « L'an 1608, le dimanche vingtième jour de jullet, généreux et illustre François d'Oyselay, comte de Cantecroix, et illustre princesse Caroline d'Austriche, sa femme, fille donnée de l'empereur Rodolphe, à présent régnant, et par Sa Majesté recongnue pour sa fille, et par icelle légitimée, pourtant le titre de marquise du Sainct-Empire, firent leur entrée à Besançon, laquelle fut fort belle, car quasi tous les citoiens, tous bien armés, tant à cheval qu'à pied, leur allarent au-devant jusques ès planches de Chailluz, par lesquels ils furent receus et salués de plusieurs coups d'artillerie : on leur fit ung austant beaul recueil que si se fust esté l'empereur. Ladicte dame estoit eagée d'environ quinze ans, et pour son regard l'on fit par divers jours plusieurs allégresses par toute la cité, et mesme au lougis des pères Jésuites furent jouhées des comédies par les jeunes escoliers, à la louange de Sa Majesté impériale et desdicts conte et dame sa femme, en sa présence, laquelle y prist grand contentement, selon qu'elle le démonstroit par ses contenances..... » (*Ce qui s'est passé de mon temps*, par Jean Bonnet, citoyen de Besançon, dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 314 et 315.)

[2] Dans une lettre écrite à Jean-Jacques Chifflet, le 9 août 1633, elle évaluait ainsi la fortune que devait posséder un jour son fils unique : « Mon fils a 40,000 fr. de rante; en admodiation, il a 35,000, sans mon bien que j'ai en Allemagne qui est ung 300,000 francs; et de meubles plus de 100,000 francs, et de jouiaux plus de 150,000, et de très-belles maisons. »

« A gauche est une statue de Junon, sous laquelle sont gravés ces mots :

ME·IVNONEM·A·GRANVELLA
CVM·IOVE·VESVNTIVM
EVECTAM·D·CAROLINA·AB
AVSTRIA·HIC·PONI·VOL·
M·DC·XII·

« Dans la cour, comme si c'était un splendide sanctuaire des temps anciens, vous voyez les statues antiques de Diane, de Mars, d'Hercule, de Mercure, de Téthys et de plusieurs nymphes encore; puis les bustes en bronze de Jules, d'Hadrien et de quelques autres Césars, à peu près de grandeur naturelle. Enfin, si vous avez à cœur la peinture, en tant qu'imitatrice des œuvres de l'éternel auteur de la nature, il vous sera donné de contempler en longues files tout ce qu'ont produit de capital les artistes les plus habiles du dernier siècle et de celui-ci, les Albert Durer, les Michel-Ange, les Martin Devos, les Raphaël d'Urbin et autres génies dignes des Zeuxis et des Apelle [1].

« Nous ne saurions passer sous silence cette noble collection d'antiques manuscrits qui resplendissent dans ce palais, à côté d'autres innombrables volumes dont les hommes les plus doctes ont fait les écrins et les fontaines de toutes les sciences [2]. »

Thomas-François d'Oiselay mourut en 1629, ne laissant qu'un fils qui s'éteignit lui-même sans postérité en 1637. Conformément aux dispositions testamentaires du chancelier, la succession des Granvelle fut dévolue à Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, petit-fils, par sa mère Hélène, du plus jeune des frères du cardinal.

Les comtes de Saint-Amour, qui brillaient par les talents militaires, étaient loin de posséder au même degré les aptitudes litté-

[1] Nous publions, dans les *pièces justificatives* de ce travail, n° IV, l'inventaire des œuvres d'art qui existaient dans le palais Granvelle au commencement du XVII[e] siècle.

[2] J. J. Chifflet, *Vesontio*, pars 1[a], p. 35-36.

raires et artistiques. Gentilshommes de vieille souche, ils n'avaient souci que de briller dans les cours. A cette indifférence pour les choses de l'esprit se joignirent les visées ambitieuses de l'un d'entre eux, Charles-François, qui, durant une période de dix années (1664-1674), caressa tour à tour les cabinets d'Espagne et de France pour obtenir la succession de son oncle, le marquis d'Yenne, au gouvernement de la province. Ces sollicitations lui coûtèrent des sommes folles, et, ses revenus patrimoniaux n'y suffisant pas, il se mit à vendre ou à distribuer en cadeaux « mille belles choses de la maison Granvelle, qui estoient, dit un contemporain[1], les effets de la faveur du père du cardinal[2]. » Ce qu'il estimait le moins, les papiers et les livres, fut abandonné à la merci de ses serviteurs. On vit alors les dépêches du cardinal, traitées comme paperasses inutiles, prendre le

[1] Jules Chifflet, *Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV et sur la période intermédiaire* (1668-1674), l. IV, c. VI, ms. de la bibliothèque de Besançon. — Cf. dom Lévêque, *Mémoires*, t. I, p. 199.

[2] Le musée du Louvre doit posséder un certain nombre des objets d'art ainsi dispersés. On n'y rattache cependant à cette provenance que deux seuls morceaux : un torse de Jupiter, qui passe à tort pour un présent fait par les citoyens de Besançon à Louis XIV, tandis qu'il a été offert, en 1683, à ce monarque par le comte de Saint-Amour; puis un magnifique médaillon de bronze représentant le buste de Charles-Quint, vu de profil, et de grandeur naturelle, richement encadré, sous l'épaule duquel on lit l'inscription suivante :

CAROLO·V·MAX·IMP·OPT·PRINCIPI·ANT·
PERRENOT·GRANVELLANVS·EPS
ATREBATENSIS·EIVS·PRIMVS·CONS·
RERVM·STATVS·ET·SIGILLORVM·CVSTOS
DNO·S·OPTIME·MERITO·HANC·AD
VIVVM·HVIVS·PRINCIPIS·EFFIGIEM
DIVTVRNÆ·MEMORIÆ·EX·ÆRE·POSVIT·

L'inventaire de 1607, que nous publions dans les *pièces justificatives* de ce travail, n° IV, permettra probablement de restituer à cette même origine encore plus d'un morceau d'art de la collection impériale. Nous appelons particulièrement l'attention des critiques sur *la Joconde* de Léonard, le *Portrait* de Raphaël et du Pordenone, *la Vénus* et *le Satyre* du Corrége, que mentionne notre document, bien que les inventaires du Louvre fassent provenir d'autres galeries les tableaux de même vocable que renferme le musée.

chemin de l'épicier et subir les dernières indignités. Ce vandalisme eut cependant un terme, grâce à l'intervention de deux ecclésiastiques érudits et jaloux de la gloire de leur patrie : Jules Chifflet, abbé de Balerne et ancien chancelier de la Toison d'or, puis Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, qui entretenait des relations épistolaires avec les plus brillants esprits de la capitale de la France. Ce dernier ayant acheté du comte de Saint-Amour la bibliothèque, les médailles et quelques-uns des tableaux du palais, le conseiller Chifflet lui céda volontiers les dépêches recueillies par son frère défunt, l'abbé de Balerne. « J'y ai ajouté depuis, dit l'abbé Boisot [1], plusieurs pièces originales, tant anciennes que modernes, déterrées en divers endroits, et, pour prévenir un nouveau malheur, j'ai pris soin de les faire relier. Il y en a déjà plus de quatre-vingts gros volumes in-folio[2]. » Boisot termina noblement sa carrière, en léguant son cabinet aux Bénédictins de son abbaye, avec un petit fonds pour l'entretenir et sous la condition expresse que le public y serait admis le mercredi et le samedi de chaque semaine. C'est là l'origine de notre bibliothèque publique, ouverte en 1695 et qui occupe l'un des premiers rangs parmi les dépôts littéraires des provinces[3]. On en a distrait, sous le premier empire, les admirables portraits de Nicolas Perrenot par le Titien, du cardinal de Granvelle par Scipione Gaetano, de Simon Renard et de sa femme par Antonio Moro, et ces quatre chefs-d'œuvre, réunis à deux *Descentes de croix* sorties des mains d'Albert Durer et du Bronzino, lesquelles provenaient de deux chapelles des Granvelle, sont devenus, en 1834, les pierres angulaires de notre beau musée de peinture[4].

[1] *Lettre à Pellisson sur la vie du cardinal de Granvelle*, dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. IV, 1re partie, p. 31 et 32.

[2] La publication des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* a été entreprise, sous les auspices du ministère de l'instruction publique et la direction de feu Charles Weiss, dans la *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France;* neuf volumes in-4° ont déjà paru.

[3] Voir une *Notice sur la bibliothèque de Besançon*, dans le *Petit Bulletin du bibliothécaire*, n° 2, mai 1866.

[4] Voir la 5e édition du *Catalogue des peintures, dessins et sculptures du musée de Besançon*, par M. J. F. Lanerenon.

Les comtes de Saint-Amour ne s'entendaient guère mieux à entretenir les bâtiments qu'à conserver les manuscrits : aussi, quand, après la conquête française, la municipalité de Besançon, obligée de fournir un hôtel au gouverneur de la province, amodia, dans ce but, le palais Granvelle, se vit-elle dans la nécessité d'y faire tout d'abord pour près de 3,000 francs de réparations. Elle ne fut que faiblement indemnisée de cette dépense, par une diminution de 400 francs sur le prix de chacune des quatre premières années de location. Ce prix, fixé par un bail du 3 juillet 1676, était de 2,000 livres, et ce fut en vain que la ville tenta d'obtenir un rabais, lorsque, dix ans plus tard, le comte de Saint-Amour eut vendu, comme places à bâtir, une bande du jardin qui donnait sur la rue Saint-Vincent.

Parmi les charges écrasantes que l'administration française faisait peser sur la ville[1], aucune n'était plus abusive que celle-là. Le gouverneur de la Franche-Comté ne pouvait venir à Besançon qu'en vertu d'un ordre spécial du roi, et il usait rarement de cette faculté. Obliger la ville à lui entretenir en permanence un vaste hôtel, et à lui laisser la libre disposition de tous les appartements qu'il renfermait[2] n'était pas équitable. La municipalité trouvait néanmoins dans cet état de choses quelques compensa-

[1] Depuis la conquête de 1674, la ville avait construit et meublé pour plus de 200,000 livres de casernes; elle avait payé, en 1676, 300,000 livres pour le transfert du parlement de Dôle à Besançon et abandonné à ce corps de justice une portion considérable des bâtiments municipaux; en 1691, il lui avait fallu financer 150,000 livres pour obtenir l'université et fournir à celle-ci un local pour ses leçons. Les logements de fonctionnaires coûtaient annuellement 12,611 livres; à quoi il fallait ajouter encore 4,176 livres pour entretien des casernes et des corps de garde. Toutes ces charges réunies représentaient un revenu de 49,287 livres, et la ville ne percevait annuellement, au commencement du siècle dernier, que 72,781 livres; il ne lui restait donc que 23,494 livres pour pourvoir aux services municipaux proprement dits.

[2] La municipalité ayant essayé de combattre cette prétention des gouverneurs de disposer à leur guise d'un local dont ils n'avaient que l'usufruit, ces hauts fonctionnaires prirent l'habitude de faire confirmer leurs graciensetés par brevet royal, afin d'en rendre l'exécution obligatoire. Le brevet royal était toujours doublé de la lettre de concession. Le texte suivant de l'une de ces lettres est un exemple assez caractéristique du sans-gêne dont quelques grands seigneurs, sous

tions, celle entre autres de pouvoir mettre un logis princier à la disposition des hauts personnages qui traversaient la cité.

Bien des fois déjà le palais avait retenti du bruit des fêtes publiques, car les comtes de Saint-Amour l'avaient toujours prêté volontiers pour y installer des hôtes d'une distinction exceptionnelle. Le marquis de Castel-Rodrigo, venu comme plénipotentiaire du roi d'Espagne pour conclure avec la république bisontine le traité qui la plaçait sous le protectorat de son maître, avait séjourné au palais Granvelle depuis le 18 septembre jusqu'au 9 octobre 1664, et, durant le magnifique festin qu'il y offrit aux principaux fonctionnaires de la cité, sa fille, M^lle^ de Moura, fit d'abondantes largesses au peuple : les pièces qui tombèrent alors des fenêtres de l'édifice portaient d'un côté la figure de Philippe IV et au revers l'image de la ville, avec les mots MAGNO·SVB·REGE·LIBERA·VESVNTIO [1]. Moins de quatre ans après, le grand Condé emportait la place de Besançon sans coup férir et passait au palais Granvelle la journée du 8 février 1668 [2].

le régime du bon plaisir, pouvaient user envers les corps composés de bourgeois.

Lettre à M^me^ la comtesse de Scey, accompagnant le brevet du roi qui lui concède, pour sa vie, un appartement à Granvelle.

« Paris, le 8 février 1762.

« Madame la comtesse, ma caducité, mon radotage qui s'ensuit, et surtout ma bestise, qui ne peut s'accoutumer à ce qu'elle voit et entend journellement, m'a fait prendre le party de demander au roy de vous assurer le logement que j'ay esté assés heureux de vous procurer. J'espère que cela ne vous déplaira pas.

« J'ay l'honneur d'estre, avec respect, Madame la comtesse, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

« DURAS. »

[1] Th. Varin, *Narré fidèle et curieux de tout ce qui s'est passé dans l'heureuse prise de possession de la cité de Besançon par Son Excellence M^gr^ le marquis de Castel-Rodrigo*, Besançon, 1664, in-4°, 41 pages.

[2] « Le prince de Condé suivit le sieur de Pradel à entrer dans Besançon, environ une heure après, et, arrivant à la place Saint-Pierre, il s'arresta à considérer la statue de bronze de l'empereur Charles-Quint, assise sur un double aigle impérial, qui jette de l'eau par ses deux testes; puis il osta son chapeau. Et rencon-

A la suite de la seconde conquête française, lorsque Louis XIV crut sa domination suffisamment affermie pour trouver un bon accueil en Franche-Comté, ce monarque, la reine, le Dauphin et une partie de la cour descendirent au palais Granvelle dans la soirée du 16 juin 1683 et ne le quittèrent que dans la matinée du 19[1]; le grand roi accepta du comte de Saint-Amour, en souvenir de sa visite, les torses de Jupiter et de Junon qui ornaient le jardin du palais[2] : la première de ces figures, une merveille de l'art antique, fut jugée digne de prendre place dans le parc de Versailles. Ce fut également dans le palais qu'eurent lieu, le 18 décembre 1685, les noces de M^lle^ de Rosanne, fille du duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, avec le jeune duc de la Meilleraye, petit-neveu du cardinal Mazarin[3]. Enfin, dans la dernière année du XVII^e^ siècle, le prince de Bourbon-

trant le corps du magistrat, il dit au sieur Buson d'Auxon, qui, ceste semaine-là, en estoit président, qu'il savoit desjà bien tout ce qu'il vouloit luy dire, afin d'espargner et mesnager le temps, et qu'il falloit aller droit à l'église pour remercier Dieu.

« L'archevesque le receut à la porte de Saint-Jean-le-Grand, revestu pontificalement, et luy donna l'eau bénite, estant tout prest pour le *Te Deum*. On avoit dressé, au milieu du chœur de cette métropolitaine, un appuyoir d'oratoire pour le prince, et dans les formes se mirent les corps selon la coustume. Ce prince, attentif à toutes choses, estant à genoux, appela le sieur Bouillet, son médecin, natif de Charoles, qui n'estoit pas loin de luy, et lui ordonna de prendre garde si l'archevesque diroit bien l'oraison et s'il traiteroit le roy de France de *Ludovicum regem nostrum;* et ce prélat n'y manqua point. Estant retourné de l'église, il fut festoyé par le magistrat (la municipalité) dans la maison de Granvelle, où le comte de Saint-Amour l'entretint. » (Jules Chifflet, *Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV,* l. II, c. II, ms. de la bibliothèque de Besançon.)

[1] Voir les délibérations municipales relatives à cette réception de Louis XIV à Besançon, dans les *pièces justificatives* de ce travail, n° VII.

[2] Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne,* t. I, p. 166.

[3] Paul-Jules, fils unique d'Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et d'Hortense Mancini. Né le 25 janvier 1666, mort le 7 septembre 1731. — Félice-Charlotte-Armande, fille de Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, et de Marguerite-Félice de Levis-Ventadour. Morte le 27 décembre 1730, âgée de cinquante-huit ans. (Moréri, *Dictionnaire historique,* édit. Drouet, t. VII, p. 383.)

Conti[1] occupa le palais Granvelle durant la nuit du 26 janvier et la journée du lendemain.

Le propriétaire du palais Granvelle manifestait dès lors l'intention d'élever le prix du loyer de cet édifice, et la municipalité n'était pas disposée à y consentir. Le débat était devenu si vif en 1712, que la cour s'en émut et chargea l'intendant de la province de ménager un accommodement entre les parties. Ce fonctionnaire jugea que le meilleur accommodement était que la ville fît l'acquisition du palais Granvelle. Or, pour le magistrat de Besançon, qui ne sortait plus alors du suffrage populaire[2], les désirs de l'administration supérieure avaient presque force de loi. L'intendant négocia lui-même les conditions d'un traité de vente, qui fut signé le 14 août 1712. Par cet acte, la municipalité s'engageait à payer immédiatement 3,000 livres au comte de Saint-Amour et à lui créer sur l'hôtel de ville une rente annuelle de 2,850 livres, représentant l'intérêt d'un capital de 57,000 livres. L'intendant, revenant à son rôle de délégué du souverain, félicita la ville de cette acquisition comme de la meilleure affaire qu'elle eût jamais faite. Ces compliments étaient prématurés. Le fils du comte de Saint-Amour, Jacques-Philippe de la Baume, le prouva bientôt en invoquant la coutume du retrait lignager pour se substituer à la ville dans le marché qu'elle venait de conclure : il attendit toutefois, avant d'agir, que les 3,000 livres eussent été versées dans la caisse paternelle. Le bailliage de Besançon, par un jugement du 13 septembre 1713, lui donna gain de cause; mais la ville en appela au parlement, tandis que l'intendant sollicitait l'intervention du chancelier de France. Cette double démarche décida Jacques-Philippe de la Baume à renoncer au bénéfice de la sentence du bailliage; mais son désistement ne fut pas gratuit : pour acquérir un titre de propriété définitif, la ville dut faire le

[1] François-Louis de Bourbon, petit-fils de Henri (2e du nom), prince de Condé, était né le 30 avril 1664; il avait pris une part glorieuse aux campagnes de Louis XIV et fut, en 1697, l'un des candidats au trône de Pologne. Il mourut à Paris en 1709.

[2] Voir notre exposé des *Variations du régime municipal à Besançon*, dans les *pièces justificatives* de ce travail, n° V.

sacrifice des 3,000 livres payées comptant et porter à 1,000 écus, soit en capital 60,000 livres, la rente primitivement stipulée. Cet acte additionnel fut passé le 3 août 1715.

Devenue propriétaire du palais Granvelle, la ville en améliora la distribution intérieure; mais elle ne tarda pas à retrouver largement le prix de ses sacrifices, en gagnant la bienveillance du gouverneur le plus éclairé et le plus paternel[1] qu'ait eu la province.

N'étant encore que gouverneur en survivance, le duc Marie-Joseph de Tallard vint, au mois de février 1728, prendre possession de son département. En prévision de cette visite, la municipalité avait fait venir d'excellents vins de Champagne et de Bourgogne, ainsi que des bougies du Mans. Sensible à toutes les attentions dont il fut l'objet, le duc de Tallard se prit d'attachement pour la ville de Besançon[2] et ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de lui en donner des preuves. Sous ce nouvel hôte, le palais Granvelle vit refleurir dans son sein les arts, les lettres et les sciences.

Une académie de musique s'était formée à Besançon en 1726; mais elle manquait d'un local suffisamment spacieux pour tenir ses assemblées. Sur la demande du président de Michotey, l'un de ses directeurs, le duc de Tallard s'empressa de lui accorder, dans le palais Granvelle, une grande pièce, que la ville se chargea de restaurer.

Il n'existait pas à Besançon de promenade intérieure, et l'opinion publique désirait ardemment que le jardin du palais Granvelle reçût cette destination. C'était pour le jeune gouverneur une

[1] A propos d'une légère contestation survenue entre le lieutenant du roi à Besançon et la municipalité, le duc de Tallard écrivait à cette dernière (5 août 1736) : « J'ay toujours beaucoup de peine, Messieurs, lorsqu'il est question de donner tort à quelqu'un. »

[2] Par une lettre du 18 février 1728, le maréchal de Tallard, gouverneur en titre, remerciait en ces termes la municipalité de l'accueil fait à son fils : « S'il est assez heureux pour que vous soyés contens de luy, je vous assure, Messieurs, qu'il l'est encore bien davantage de vous. Il ne me parle, depuis son arrivée, que de vos munificences, que de votre empressement à concourir à tout ce qui luy pouvoit estre agréable. »

belle occasion de fonder sa popularité : il la saisit avec empressement. « Messieurs, écrivait-il au magistrat le 12 février 1728, vous avez esté témoins des vœux de toute la ville pour que mon père donnast son agrément à ce que l'on fist du jardin du palais Granvelle une promenade agréable et utile au public. Je luy en ay rendu compte dès les premiers momens de mon arrivée; il est charmé de pouvoir contribuer à l'amusement de tout ce qu'il y a de considérable à Besançon, et il m'a chargé de vous dire que vous vissiez avec M. l'intendant ce qu'il conviendroit de faire. » Les travaux d'appropriation furent entrepris dès l'année suivante. Ils consistèrent d'abord dans l'abaissement de la terrasse et son raccordement avec le niveau général du sol, au moyen de décombres provenant des constructions privées. Puis on supprima la fontaine qui existait dans la cour, et l'on renforça de la sorte le jet d'eau du jardin; le trop-plein du nouveau bassin, réuni à celui de la fontaine des Carmes, fut concédé au jardin botanique établi sur l'emplacement du théâtre actuel. Le public n'eut toutefois que le parcours des allées, et le jardin continua d'être amodié à un maraîcher, qui payait loyer au gouverneur de la province. Le duc de Duras, qui avait remplacé en 1756 le défunt duc de Tallard, concéda, deux ans plus tard, la jouissance viagère de ce revenu aux époux Plançon, ses anciens domestiques : aussi, lorsque la ville voulut, en 1778, livrer aux promeneurs la totalité du terrain, fut-elle obligée de racheter le droit de la veuve Plançon, en lui constituant une rente viagère de 710 livres. On fit alors un nivellement complet du sol et l'on y disposa la plantation régulière d'arbres qui a subsisté depuis. Quant à la sombre muraille qui clôturait le jardin Granvelle du côté des Carmes, elle fut abattue en 1783, époque où la ruelle ouverte en 1534 devint un prolongement de la rue de Traverse, aujourd'hui rue de la Préfecture. Le même intérêt de voirie fit démolir le pont couvert qui reliait le palais à l'église des Carmes, et l'on entoura ce dernier édifice de boutiques qui existent encore aujourd'hui; une portion de la maison Ludin, cette misérable dépendance du logis des Granvelle, dut être également sacrifiée pour l'élargissement de la rue. La pièce d'eau fut comblée en

1786, comme dangereuse pour les enfants; mais, en revanche, l'année 1789 vit s'élever, dans la partie basse de la promenade, un pavillon de style grec ayant pour enseigne : *Salon de rafraîchissements*[1].

Depuis la conquête française, une troupe de comédiens s'était établie à Besançon.[2]. Elle représentait dans une salle de la rue des Granges, dite le *Jeu-de-Paume;* mais ce local offrait le double inconvénient d'être trop étroit et de coûter fort cher, deux louis de location par semaine. Pour sortir de cette situation, les comédiens députèrent, en juin 1728, auprès du duc de Tallard, et ils en obtinrent l'autorisation de transformer en théâtre les appartements supérieurs de l'aile méridionale du palais Granvelle. Plus tard, en 1744, la ville acquit, moyennant 5,000 livres, le mobilier de la comédie; elle augmenta, en 1753, les dimensions de la salle, et celle-ci ne cessa d'abriter les représentations scéniques que le 9 août 1784, jour de l'inauguration du monument spécial qui sert encore aujourd'hui de théâtre[3].

Marie-Joseph de Tallard avait reçu l'éducation la plus soignée. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique et l'avait déjà fait pourvoir d'un riche prieuré, lorsque la mort de son frère aîné, tombé glorieusement sur le champ de bataille de Hochstet, vint lui imposer le devoir de changer de direction. Il lui restait néanmoins de sa vocation première un vif amour des études sérieuses et une disposition bienveillante envers ceux qui s'y livraient. Une des conséquences de ce sentiment fut la création de notre

[1] Les enrochements pittoresques et les cascatelles qui bordent la promenade du côté du théâtre ont été établis en 1860, avec les éléments d'une décoration analogue existant dans le jardin provisoire de l'exposition universelle qui venait de finir. Ces deux créations successives ont été l'œuvre de l'habile décorateur de nos promenades, M. Brice Michel. La statue de pierre représentant le *Doubs*, qui couronne si heureusement les rochers de Granvelle, a été posée en 1864; elle a pour auteur M. Just Becquet, de Besançon.

[2] Voir une note sur les *Origines du théâtre à Besançon*, dans les *pièces justificatives* de ce travail, n° VI.

[3] Le théâtre de Besançon, l'une des meilleures productions de Claude-Nicolas Ledoux, occupe une grande place dans l'œuvre gravée de cet architecte: Paris, 1804, gr. in-fol.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, reconnue par lettres patentes du mois de juin 1752 et installée le 10 août de la même année. « Le public, écrivait un contemporain, a paru applaudir à un projet qui, en ouvrant à l'émulation une carrière brillante, nous procure le seul avantage que nous pouvions envier à nos voisins, et qui, en réunissant en un même corps l'épée, la robe, les dignités et les talents, engage les différents ordres de cette province à contribuer à la perfection des connaissances humaines[1]. » Aux deux prix d'éloquence et d'histoire fondés par le duc de Tallard, la ville en ajouta un troisième pour récompenser les travaux relatifs aux arts utiles; la distribution s'en faisait dans une séance solennelle qui avait lieu le jour de Saint-Louis. Depuis 1753 jusqu'en 1793, époque de sa suppression, l'Académie se réunit au palais Granvelle; elle a réalisé ou provoqué, durant cette période, d'importants travaux d'histoire locale[2].

Une autre institution de première utilité, l'Académie de peinture et de sculpture, fonctionna au palais Granvelle pendant les dernières années de son existence. Elle avait été ouverte en 1774, sous les auspices de l'intendant de Lacoré, par les soins de deux artistes d'une valeur sérieuse et originale, le statuaire Luc Breton et le peintre Melchior Wyrsch. La Révolution en fit une simple annexe de l'école centrale du département, et elle ne reprit une vie indépendante qu'en 1809, mais avec le titre beaucoup plus modeste d'*école municipale de dessin*[3].

En supprimant la charge de gouverneur de la province, en dispersant les associations savantes, la Révolution avait fait le vide dans le palais Granvelle. Cet édifice tombait dès lors sous le coup de la loi du 10 août 1791, qui obligeait les communes à payer leurs dettes en aliénant ceux de leurs immeubles qui

[1] *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour 1753*, p. 93.

[2] Voir, sur les origines de l'Académie de Besançon, le discours de présidence de M. Pérennès, prononcé le 28 janvier 1852 et inséré dans les *Mémoires* de cette compagnie.

[3] Voir, sur les débuts de l'école de dessin de Besançon, *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins*, par M. Francis Wey, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, t. VI, p. 25-52.

n'étaient plus affectés à des services publics. Mis en vente au mois de juillet 1793, le palais Granvelle fut adjugé pour la somme de 98,200 livres.

Mme Just Détrey, née Hérard, fille du principal adjudicataire, a eu l'immense mérite de considérer le palais Granvelle comme un dépôt sacré dont elle devait compte à ses concitoyens. Ayant résisté à toutes les offres de la spéculation privée pour conserver intact ce bel édifice, elle voulut un jour rendre sa succession liquide et vint elle-même proposer à la ville de reprendre son ancienne propriété pour la somme de 350,000 francs. Le maire de Besançon, M. Clerc de Landresse, en homme de goût et d'intelligence, fit bon accueil à l'offre de Mme Détrey, et en suite d'un vote favorable du conseil municipal, la ville fut autorisée, par une loi du 2 mai 1864, à réaliser cette acquisition et à en payer le prix en vingt annuités successives [1].

IV. — Destinées futures du palais Granvelle.

Dès 1841, M. l'architecte Delacroix présageait ainsi la destination que l'avenir réservait au palais Granvelle : « Il conviendrait disait-il, que plus tard, dans un moment de prospérité, la commune rachetât cet édifice, regardé par tous les habitants comme le véritable palais du musée, du cabinet d'histoire naturelle, de la bibliothèque et de l'Académie [2]. »

N'est-ce pas là, en effet, qu'est née notre bibliothèque, qu'ont été réunis les plus précieux joyaux de nos musées, qu'ont vécu et prospéré nos plus anciennes Sociétés savantes? Ces divers services, aujourd'hui disséminés et pourvus de locaux qui commencent

[1] Cette loi, promulguée à la date du 21 mai 1864 et insérée au *Moniteur* du 18 juin suivant, est ainsi conçue :

« La ville de Besançon est autorisée à contracter l'engagement d'acquitter, dans un délai de vingt ans à partir de 1866, et sur ses revenus ordinaires, une somme de 350,000 francs, productive d'intérêts à 5 pour 100, et représentant l'évaluation d'un immeuble dit *palais Granvelle*, dont l'acquisition a été approuvée par arrêté préfectoral. »

[2] A. Delacroix, *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1re série t. II, 1842, p. 9.

à devenir insuffisants, gagneraient beaucoup à être rapprochés et à vivre dans une atmosphère imprégnée de glorieux souvenirs.

« L'état des finances de la ville, disait naguère M. Clerc de Landresse à son conseil municipal, ne permet pas de restaurer et de compléter immédiatement ce vieil édifice. Vous avez voulu seulement le sauver de la destruction, en empêchant la spéculation de s'en emparer. Quand vos charges auront diminué, vous pourrez consacrer ce palais à des usages publics[1]. »

Un premier pas vient cependant d'être fait dans la voie de cette restauration si désirable. C'est la commande d'une statue du cardinal de Granvelle, destinée à la cour du palais[2]. L'initiative du projet est venue de feu Charles Weiss, le doyen des bibliothécaires français, qui a généreusement affecté à cette destination une somme de 30,000 francs, fruit des épargnes d'une vie de quatre-vingt-sept années, consacrée tout entière au culte des illustrations de notre province. Le conseil municipal de Besançon s'est associé à l'entreprise par le vote de 10,000 francs. La statue, de marbre blanc, confiée par Charles Weiss à l'habile ciseau de M. Jean

[1] Rapport du maire de Besançon au conseil municipal, dans sa session de mai 1864.

[2] Les journaux de couleur libérale et les feuilles protestantes ont blâmé le projet d'élever une statue au cardinal de Granvelle, en objectant que cet homme d'État avait été l'un des agents de la politique sanguinaire de Philippe II. A cela nous répondrons que l'hommage dont il s'agit s'adresse beaucoup moins au premier ministre du roi d'Espagne qu'au bienfaiteur de la ville de Besançon et de la province de Franche-Comté; et ce dernier titre ne saurait être contesté au cardinal de Granvelle, nul n'ayant plus fait que lui pour l'avancement de ses compatriotes et pour répandre parmi eux le goût des choses de l'intelligence. Quant à son rôle politique, on ne l'a longtemps apprécié que d'après les pamphlets de ses ennemis; mais ses dépêches, depuis qu'elles sont connues, le font voir sous un tout autre jour : il en ressort que Granvelle fut l'adversaire déclaré de toutes les mesures violentes décrétées par son maître, et qu'il usa de tout son pouvoir pour en adoucir l'exécution. Ce témoignage lui est rendu par un écrivain protestant, également dévoué à ses croyances religieuses et à la vérité de l'histoire, qui avait fait son opinion sur le cardinal de Granvelle dans une étude approfondie de sa correspondance. Un jugement aussi bien fondé est la meilleure réfutation des clameurs qui se sont produites à propos de la statue; nous y renvoyons le lecteur. (Voir *Notice sur les maisons de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarrey*, par Ch. Duvernoy, Besançon, 1839, in-8°, p. 3-5.)

Petit, représentera le cardinal dans son rôle politique, tandis que quatre génies de bronze, accolés au piédestal, symboliseront les diverses branches des arts, des lettres, des sciences et de l'industrie qu'il s'efforça de faire germer dans sa terre natale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Mémoire de la nativité des enffans de monseigneur Nicolas Perrenot, chevalier, seigneur de Grandvelle, etc. et de madame Nicole Bonvallot, sa femme.

(*Papiers Granvelle; Mémoires*, t. XXXIII, fol. 347 *bis*.)

Le premier fut ung filz[1], qui nesquit le 22 du moys de may, l'an 1514; baptisé sur les fons de Saint-Mauris, à Besançon, levé sur iceulx par messire Antoine de Vergy, archevesque dudit Besançon, et par mademoyselle Buétry Bonvallot, seur de ladite dame.

Le second fut une fille[2], que nesquit le 2e de septembre 1515; nommée Jehanne, levée sur lesdits fons par le sieur de Champagney, père de ladite dame, et par mademoyselle Jehanne Ferreul.

Le tiers fut une fille, que nesquit le 16e de jullet, l'an 1516, que eust nom Marguerite[3], et fut levée sur lesdits fons par le sieur Francoys d'Arboys, seigneur de Morvillers, et dame Marguerite Marceret, mère de ladite dame.

Le quart fut un filz, qui nesquit le 26e d'aoust, l'an 1517, et eust nom Antoyne[4]; levé sur lesdits fons par messire Antoyne de Baulmotte, prieur commendataire de Saint-Ultrich, et par mademoyselle Jehanne d'Esternol.

Le cinquiesme fut une fille, que nesquit le 24e de mars, l'an 1518, que eust nom Estienette[5]; levée sur lesdits fons par messire Léonart de Gruyères et dame Estienette Philebert, mère dudit seigneur de Grandvelle.

Le sixiesme fut une fille, nommée Henriette[6], que nesquit le 18e de

[1] Mort enfant.

[2] Morte enfant.

[3] Mariée à Jean d'Achey, baron de Thoraise.

[4] C'est le cardinal de Granvelle.

[5] Mariée à Guyon Mouchet, seigneur de Châteaurouillaud.

[6] Mariée à Claude Le Blanc, seigneur d'Ollans, gruyer du comté de Bourgogne.

mars, l'an 1519; levée sur lesdits fons par messire Quantin Vicquot et damoyselle Henriette.

Le septiesme fut ung filz, nommé Thomas[1], qui nesquit le 9e de jung, l'an 1521, et fut levé sur lesdits fons par messire Thomas Michelout et dame Ysabel de Chauviré, à Besançon.

Le huyttiesme fut une fille, nommée Jacqueline[2], que nesquit le 28e de novembre, l'an 1522, à Besançon.

Le neufviesme fut ung filz, nommé Hiérosme[3], qui nesquit le 14e de may, l'an 1524, à Besançon, et fut baptisé à Saint-Jehan-le-Grand.

Le dixiesme fut Marguerite[4], que nesquit à Malines, le 20e d'octobre, l'an 1525.

Le onziesme fut une fille, nommée Anne[5], que nesquit à Malines, l'an 1526, le 5e de janvier.

Le douziesme fut une fille, nommée Laurence[6], que nesquit à Besançon le 3e de mars, l'an 1527.

La treiziesme portée fut de deux : une fille nommée Françoyse, qui mourut au bout de six moys, et ung filz nommé Charles[7], qui nesquirent tous deux à Bruxelles, le 9e de janvier 1531;

Le quinziesme enfant fut Frédériq[8], qui nesquit à Barcellone le 2e d'a-

[1] Héritier des biens patrimoniaux des Granvelle, il remplit avec succès plusieurs ambassades en France, en Allemagne et en Angleterre; c'est à lui que Philippe II dut le succès des négociations qui aboutirent à son mariage avec la reine de la Grande-Bretagne. Il était majordome du roi d'Espagne, son capitaine dans la ville de Besançon, et eut l'insigne honneur de tenir sur les fonts du baptême, avec Hélène de Brederode, son épouse, l'un des enfants de l'empereur d'Allemagne. Il mourut en 1571.

[2] Morte enfant.

[3] Gouverneur du prince d'Orange, puis colonel du régiment de ce seigneur. Il fut aimé de la fille du marquis de Bade et en eut un fils naturel, nommé Octavio, qu'il légitima. Il mourut d'une blessure reçue au siége de Montreuil en 1554.

[4] Cette seconde fille du nom de Marguerite épousa en premières noces Antoine de Laubépin, baron de l'Aigle, et en secondes noces Ferdinand de Lannoy, troisième fils du vice-roi de Naples.

[5] Mariée à Marc de Beaujeu, seigneur de Montot.

[6] Elle épousa successivement Claude de Chalans, baron de Verjon, et Pierre de Montluel, baron de Châteaufort.

[7] Entré dans les ordres, il fut membre du conseil privé des Pays-Bas, trésorier du chapitre d'Utrecht et abbé commendataire de Faverney, en Franche-Comté. Il mourut en 1567.

[8] Gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur d'Anvers, chef des finances en Flandres. Il avait épousé Constance de Berkem et n'en eut qu'une fille, nommée Hélène, qui porta l'héritage des Granvelle dans la famille de la Baume-Saint-Amour. Il mourut vers l'année 1601.

vril l'an 1536, qui fut levé là sur les fonds par monseigneur le duc Frédériq, palatin, et madame la contesse de Trevente.

Extraict [par la main du cardinal] d'ung escript faict de la main de ladite dame [sa mère].

II

Lettre d'Éléonore d'Autriche, reine douairière de France, au chancelier de Granvelle.

(*Papiers Granvelle; Suppléments.*)

Monsieur de Granvelle, ces jours passez il pleust à Dieu prendre à sa part le feu roy, monsieur mon mary[1], duquel je sens la mort bien grandement, et laquelle m'est bien dure à comporter par l'ennuict que j'en reçois avec bien grande raison. Son trespas m'a meu vous envoyer le pourteur de cestes, affin d'avoir vostre bon advis sur aulcunes choses que me concernent, desquelles l'ambassadeur[2] de l'Empereur, mon seigneur, vous advertira bien au long, auquel je vous prie en respondre bien amplement, vous asseurant, Monsieur de Granvelle, que je auray bien bonne souvenance, non-seulement de vos peinnes, mais de la sincérité de laquelle je sçais vous avez tousjours procédé et estes employé en tous mes affaires, lesquelx je vous recommande, avec l'asseurance que je vous donne que je n'en demeureray ingrate envers vous; me remectant au reste à ce que plus au long vous entendrez par ledit ambassadeur, priant le Créateur vous donner en très-bonne santé longue vie.

Dois Poissy, ce 6e d'apvril 1546.

Léonor.

III

Lettre d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, à son frère Thomas, sur les funérailles du chancelier de Granvelle, leur père.

(*Papiers Granvelle; Suppléments.*)

Mon frère, après vous avoir escript ce que mes lettres d'hier contenoient, sachant l'Empereur que l'on vouloit pourter le corps en Bour-

[1] François Ier, mort au château de Rambouillet, le 31 mars 1546.

[2] Jean de Saint-Mauris, marié à la sœur de Mme de Granvelle.

goingne, il fit enquérir quelles cérémonies l'on y feroit, disant qu'il vouloit que l'on luy fist honorable pompe, luy ayant faict de si grandz services et longuement avec si grande loyaulté; et, pour obéyr à son commandement, l'on a dressé le billet qui va avec ceste, que Sadicte Majesté a trouvé bon, et en a esté le compilateur le contre-rolleur Wandenesse[1], et madame[2] s'est résolue d'ainsi le faire, et que le corps se porte à Beaulprey[3], comme du commencement j'avoys escript, et qu'il se garde là en l'esglise jusques après que madame sera arrivée, que l'on fera le service. Et, ce pendant, il fera bien que vous donniez ordre que l'on face les groz ouvraiges pour la chappelle ardente, et les lanbourdes avec les escuellettes, et les chandoiles, et les robbes pour les povres que madame entend de choisir à sa venue, en prenant aulcuns de la ville, aultres des subjectz, de povres mesnaiges nécessiteux et non de ceulx qui vont quettant par ville. Et dadvantaige faut-il que je vous déclare que ce qu'il[4] dit de pale[5] sur la litière n'est pale ny baldaquin, mais seullement ung drap de velour noir qui couvre la litière jusques un peu plus bas que les brancars; et la couverte de drap va, comme l'escript contient, jusques à terre. Puisque ainsi est, laissant ordre, afin que monsieur de Luxeul[6], mon oncle, face recepvoir le corps sans mistère en l'esglise dudict Beaulprey, et ausdictz groz ouvraiges, il me semble que vous debvez partir, vous mectant en deul et vos genz, pour venir rencontrer madame le plus loing que vous pourrez, par le chemin que vous l'amenastes dernièrement, puisque, comme je vous ay escript, c'est celluy qu'elle a délibéré de prandre. Demain, à neuf heures, se fait le service en la grande esglise : monsieur l'électeur de Mayance[7] et les aultres estatz[8] ont supplié Sa Majesté qu'elle prinst bien qu'ils y entrevins-

[1] Jean Vandenesse, né à Gray vers la fin du xv^e^ siècle, fut pendant trente-sept ans contrôleur ou surintendant de la maison de Charles-Quint et remplit la même fonction auprès de Philippe II jusqu'en 1560; son *Journal des voyages de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II*, qu'il dédia au cardinal de Granvelle, a été publié par la Commission royale d'histoire de Belgique.

[2] Nicole Bonvalot, veuve du chancelier et mère du cardinal.

[3] Église collégiale, située sur la commune de Thise (canton de Marchaux, arrondissement de Besançon).

[4] *Il*, c'est-à-dire le billet.

[5] Synonyme de dais.

[6] François Bonvalot, beau-frère du défunt, qui avait occupé avec distinction, de 1530 à 1532, le poste d'ambassadeur de Charles-Quint près la cour de France, était à la fois abbé de Luxeuil, de Saint-Vincent de Besançon, et doyen de Beaupré.

[7] Sébastien de Heusenstam, archevêque de Mayence de 1545 à 1555.

[8] C'est-a-dire les autres princes ou ambassadeurs allemands présents à la diète.

sent, recongnoiçans la grande obligacion qu'ilz doibvent au bon deffunct, pour tant de penne qu'il a prins aux affaires d'icelluy ; et n'y a prince ny embassadeur qui ne m'ayent envoyé condoloir ou venu en personne. J'ay faict faire desseing de la chapelle ardante, afin que l'on voye comme l'on l'entend : ne sçay s'il sera achevé devant que le pourteur parte, que je fais haster, afin qu'il arrive quant à quant à Griesbech[1] ou tost après fin que vous ne faictes. Quant à la forme de l'anterrement, desceing sur mes aultres lettres, je suis pour le présent enveloppé de tant de choses, outre le trouble de l'esprit que la grande perte me donne, que je ne vous puis faire ceste plus longue, à laquelle j'adjousteray seullement mes très-affectueuses recommandations, sans oblier ma seur vostre bonne femme, priant le Créateur qu'il vous doint, mon frère, l'entier accomplissement de vos désirs.

D'Ausbourg, le 29e d'aoust 1550.

Vostre à jamais meilleur frère,

L'évesque d'Arras.

A Monsieur de Chantonay, mon très-chier frère.

IV

Inventaire des meubles de la maison de Granvelle[2].

(Manuscrit de la bibliothèque de Besançon.)

Pourtraictz tant d'hommes que de femmes, peysages et aultres peintures de l'haulteur et largeur qu'elles sont au pied romain.

Premièrement un peysage de Peeter Stevens[3] ; de deux piedz unze

[1] Griesbach ; il y a deux bourgs de ce nom dans la Bavière (Bas-Danube).

[2] Cet inventaire fut fait en 1607, immédiatement après la mort de François Perrenot, le dernier descendant par les mâles du chancelier Granvelle. Il existe deux rédactions de ce document : l'une purement descriptive, l'autre descriptive et estimative. La première offrait, au point de vue de ce travail, l'avantage de citer les noms des artistes auteurs des peintures ; aussi notre extrait devant se borner aux objets d'art proprement dits, n'avons-nous pas hésité à le lui emprunter. La seconde version est beaucoup plus détaillée sur le compte des meubles meublants et des livres ; M. Gachard en a publié des fragments dans le IVe volume (1862) de la 3e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, à la suite d'une très-intéressante dissertation sur le scandaleux procès qui suivit la mort du fils unique de Caroline d'Autriche.

[3] Steevens (Pierre), de Malines, peintre et graveur, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle.

polces d'haulteur et de largeur de quattre piedz et trois polces, avec molure dorée. N° 1.

Peysage de Peeter Stevens; de haulteur de deux piedz et un polce et de largeur deux piedz treize polces; mollure dorée. N° 2.

Aultre peysage de Peeter Stevens; de largeur de deux piedz neufz polces et de haulteur d'un pied douze polces romains, avec sa molure dorée. N° 3.

Peysage de Peeter Stevens; de haulteur d'un pied douze polces et demy et de largeur de deux piedz dix polces, avec molure dorée. N° 4.

Peysage de Peeter Stevens; d'haulteur d'un pied neufz polces et de largeur de deux piedz six polces, avec mollure dorée. N° 5.

Peysage de Peeter Stevens; d'haulteur d'un pied dix polces et de largeur de deux piedz cinq polces; molure dorée. N° 6.

Peysage de Peeter Stevens; d'haulteur d'un pied huict polces et large d'un pied quinze polces et demy, avec molure dorée. N° 7.

Peysage de Peeter Stevens; d'haulteur d'un pied six polces et de largeur deux piedz et un polce; molure dorée. N° 8.

Peysage de Gilis Coninxloo[1]; d'haulteur d'un pied quinze polces et de largeur de deux piedz sept polces; molure dorée. N° 9.

Peysage de Gilis Coninxloo; d'haulteur d'un pied quatorze polces et de largeur deux piedz sept polces; molure dorée. N° 10.

Peysage de Gilis Coninxloo; d'haulteur d'un pied treize polces et de largeur deux piedz sept polces; molure dorée. N° 11.

Peysage de Gilis Coninxloo; d'haulteur d'un pied quattre polces, large de deux piedz deux polces; molure dorée. N° 12.

Peysage de Gilis Coninxloo, d'haulteur d'un pied sept polces, large de deux piedz; molure dorée. N° 13.

Peysage de Thobias Stimmer[2]; d'haulteur d'un pied treize polces, large de deux piedz et demy; molure dorée. N° 14.

Peysage de Thobias Stimmer; d'haulteur d'un pied treize polces et de largeur de deux piedz et demy, avec molure dorée. N° 15.

[1] Coninxloo (Gilles de), né à Anvers en 1544, habita longtemps la France et l'Allemagne, puis revint aux Pays-Bas; il mourut dans les premières années du XVII[e] siècle, avec la réputation du meilleur paysagiste de son temps. Ses paysages, souvent ornés de figures et d'animaux par Martin van Cleef, sont encore recherchés.

[2] Stimmer (Tobie), né à Strasbourg vers 1550, vécut longtemps du produit des fresques dont il décorait les façades des maisons, tant dans sa ville natale qu'à Francfort; il eut depuis à peindre de grandeur naturelle toute la série des margraves de Bade; revenu enfin à Strasbourg, il s'y adonna presque exclusivement à mettre sur bois des dessins que gravait ensuite son frère Jean-Christophe.

Peysage de Lucas Valkemborch[1]; d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz trois polces; molure dorée. N° 16.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz quattre polces; molure dorée. N° 17.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur d'un pied douze polces et large de deux piedz quattre polces; molure dorée. N° 18.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur d'un pied unze polces, large de deux piedz deux polces; molure dorée. N° 19.

Tour de Babilonne de Gilis Valkemborch; d'haulteur d'un pied six polces, large de deux piedz quatre polces et demy; molure dorée. N° 20.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur de douze polces, large d'un pied six polces et demy; molure dorée. N° 21.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur de treize polces et large d'un pied deux polces et demy; molure dorée. N° 22.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur de douze polces et tier, large d'un pied sept polces et un tier; molure dorée. N° 23.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur de douze polces et un quart, large d'un pied six polces; molure dorée. N° 24.

Peysage de Martin Valkemborch; d'haulteur de neufz polces et demy et large de treize polces; molure dorée. N° 25.

Peysage de Valkemborch; d'haulteur de treize polces, large d'un pied et demy-polce; molure noire. N° 26.

Peysage de Lucas Valkemborch; d'haulteur d'unze polces et large de quatorze polces; molure dorée. N° 27.

Peysage en rond, de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, molure dorée; fait à destrampe N° 28.

Peysage à destrampe, de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, avec sa molure dorée. N° 29.

Peysage à destrampe, de Lucas Valkemborch, ayant de diamètre neufz polces et un tier, avec sa molure dorée. N° 30.

Peysage de Adrian de Wert[2], ayant en diamètre neufz polces; molure dorée. N° 31.

[1] Valckemburg (Luc et Martin), frères, nés à Malines vers 1530, ont travaillé longtemps en société. Luc excellait dans le paysage enrichi de figures; Martin faisait seulement le paysage. Éloignés des Pays-Bas par les troubles, ils travaillèrent beaucoup sur les bords du Rhin et de la Meuse. Luc mourut à Lintz, et Martin à Francfort.

[2] Weerdt (Adrien de), né à Bruxelles vers 1510, imita d'abord les paysages de François Mostaert, puis adopta la manière du Parmesan et s'adonna dès lors à la peinture d'histoire. Forcé de quitter Bruxelles en 1566, a cause des troubles, il se retira à Cologne, où il mourut jeune.

Peysage de Adrian Wert; d'haulteur de quatorze polces un tier et large d'un pied deux polces; molure dorée. N° 32.

Peysage de Adrian Wert; d'haulteur de deux piedz cinq polces et de largeur de deux piedz treize polces; molure dorée. N° 33.

Peysage de Féderich Walkemborch, en toille; d'haulteur d'un pied dix polces deux tiers, large de deux piedz, avec sa molure de nouhier. N° 34.

Peysage de Féderich Walkemborch, fait sur toille; d'haulteur de deux piedz six polces, large de trois piedz unze polces; molure de nouhier. N° 35.

Peysage d'une Nostre-Dame allant en Égypte; du vieux Pierre Breughel[1]; d'haulteur d'un pied quattre polces, large d'un pied treize polces et demy, avec sa molure dorée. N° 36.

Peysage d'un Jonas, de Breughel; d'haulteur d'un pied et un polce et large d'un pied dix polces et un quart, sa molure dorée. N° 37.

Peysage sur planche de cuivre, de Pierre Breughel[2]; d'haulteur de quatorze polces, large d'un pied trois polces et un tier; molure de nouhier. N° 38.

Peysage de Hans Breughel[3]; d'haulteur d'un pied et demy-polce, large d'un pied sept polces et demy, avec sa molure dorée. N° 39.

Une danse de village, de Hans Breughel; d'haulteur d'un pied quattre polces, large d'un pied quatorze polces et demy; molure dorée. N° 40.

Peysage d'une bataille navale, de Paule Brile[4]; d'haulteur d'un pied six polces et demy et large d'un pied treize polces et quart; molure dorée. N° 41.

Peysage, fait sur planche de cuivre; d'un bain de Diane, de Rothera-

[1] Brenghel (Pierre), dit *le Vieux* ou *le Drôle*, né aux environs de Breda, dans les premières années du XVI[e] siècle, commença par diriger à Constantinople une fabrique de tapisseries et mit à profit ses voyages à travers la France et l'Italie pour recueillir des vues; il finit par s'établir à Anvers, où il produisit une immense quantité de paysages, de fêtes villageoises, de scènes historiques, et mourut à Bruxelles en 1570.

[2] Fils du précédent et du même prénom que lui, il fut surnommé *Breughel d'Enfer*, parce qu'il se plaisait à représenter des incendies et des scènes diaboliques. Il était né à Bruxelles en 1569, et mourut en 1625.

[3] Également fils de Brenghel *le Vieux*, il fut surnommé *de Velours*, à cause de son goût pour les vêtements de luxe; il traita supérieurement les fleurs, les fruits, les paysages et les marines, et les plus grands peintres d'histoire de son temps l'employèrent à peindre les fonds de paysage de leurs tableaux. Né à Bruxelles vers 1589, il mourut en 1643.

[4] Bril (Paul), paysagiste distingué, né à Anvers en 1554, mort à Rome en 1626.

mer[1], ayant d'haulteur quatorze polces et de largeur un pied deux polces, avec sa molure de nouhier. N° 42.

Navires en mer tranquille, avec petites figures en icelle et paysage lointain, de Pierre Breughel, tenant d'haulteur un pied trois polces deux quartz, largeur un pied treize polces; molure noire. N° 43.

Peysage à destrampe, de Hans Boler[2]; d'haulteur de six polces et demy, large de neufz polces, avec sa molure d'ébenne et couvercle, l'attache d'argent taillée en fuillage. N° 44.

Peysage de Hans Boler; d'haulteur de sept polces un tier, large de dix polces deux tiers; sa molure d'ébenne, la planche de cuivre recouverte d'ébenne, l'attache d'argent. N° 45.

Paysage à destrampe de Hans Boler; d'haulteur de huict polces, large de douze polces et un tier; molure de nouhier noir avec sa couverte et une boucle d'argent. N° 46.

Peysage de Marcus Gherart[3]; d'haulteur de sept polces et un cinquième, large de neufz polces et demy; molure dorée. N° 47.

Peysage à destrampe, de Marcus Gherart; d'haulteur de sept polces et un tier, large de neufz polces un tier; molure dorée. N° 48.

Peysage de Hans Breughel; d'haulteur de sept polces et large de neufz polces, avec sa molure dorée. N° 49.

Peysage, de Hans Breughel; d'une poissonnière de mer avec ses petites figures; d'haulteur de huict polces et un cinquième, large de neufz polces deux tiers, avec sa molure dorée. N° 50.

Peysage de Frans Mostaert[4]; d'haulteur de sept polces et un tier, large d'unze polces un tier, avec sa mollure dorée. N° 51.

Peysage d'hiver, de Gilis Mostaert[4], d'une Nostre-Dame allant en Égypte; d'haulteur d'un pied deux polces, large d'un pied neufz polces deux tiers; molure dorée. N° 52.

Peysage d'un feu, pillage et escarmouche, de Gilis Mostaert; d'haul-

[1] Rottenhammer (Jean), imitateur du Tintoret, né à Munich en 1564, mort a Augsbourg en 1623.

[2] Bol (Jean) peignit, tant à la détrempe qu'à l'huile, des paysages avec figures qui étaient et sont encore très-recherchés. Né à Malines en 1534, il mourut à Amsterdam en 1593.

[3] Gérard (Marc), né à Bruges en 1531, mort en Angleterre en 1590, eut la réputation d'un artiste universel, ayant peint et gravé avec un égal succès l'histoire, le paysage, le portrait et l'architecture.

[4] Mostaert (François et Gilles), frères jumeaux, nés à Hulst, près d'Anvers, vers 1520, collaboraient le plus souvent, le premier faisant le paysage, le second les figures. François mourut dans la fleur de l'âge, et Gilles très-vieux, en 1601.

teur d'un pied sept polces et demy, large d'un pied quattre polces; molure dorée. N° 53.

Peysage, de Gilis Mostaert, historié d'une poissonnière de mer; d'haulteur de neufz polces et quart, large de huict polces un quart; molure dorée. N° 54.

Peysage de Gilis Mostaert; d'haulteur de huict polces et un tier, large d'austant, avec sa molure dorée. N° 55.

Peysage, sur planche de cuivre, de Gilis Mostaert, d'un feu nocturne historié d'un monastère de religieuses; d'haulteur de treize polces et demy, large de deux piedz deux polces et un quart; molure de nouhier. N° 56.

Peysage d'une nuict historiée du camp d'Holofernus, de Henry de la Chouette[1]; d'haulteur et largeur de quinze polces; sa molure dorée et jaspée. N° 57.

Peysage d'un feu, de Henric de la Chouette, rond, tenant en son diamètre douze polces, avec sa molure dorée. N° 58.

Peysage rond, de Henry la Chouette, historié d'une Tentation de sainct Anthoine, contenant en rond, avec sa mollure dorée, huict polces. N° 59.

(Manque le n° 60.)

Peysage, de Henric la Chouette, historié de Loth, tenant en diamètre unze polces et quart. N° 61.

Peysage d'une Tentation de sainct Anthoine, de Henry la Chouette; d'haulteur de treize polces et demy, large d'un pied trois polces et demy, sans molure. N° 62.

Peysage de Jaques Savery[2], avec une feuille transparante dessus; d'haulteur de quattre polces et un cinquième, large de sept polces et un tier; molure dorée. N° 63.

Une Nativité et seize actes de la Passion allentour d'icelle, de Gilis Mostaert, contenant le tout d'haulteur trois piedz sept polces et demy et de large deux piedz quinze polces; molure dorée. N° 64.

Un Dieu de pitié assis en peysage, de la main de Gilis Mostaert;

[1] Il s'agit de Hendrick van Steenwyck (le vieux), ainsi appelé du nom de la ville où il naquit en 1550, et que l'on traduisait en France par *la Chouette*, à cause de l'analogie de ce nom avec le mot hollandais *steenvil* qui signifie *chouette*. Ce peintre est surtout connu par ses vues de villes et villages et ses intérieurs d'église. Il mourut à Francfort en 1604.

[2] Peintre médiocre de la ville de Courtray, il n'est guère connu que pour avoir été le premier maître de son fils Roland, l'un des meilleurs paysagistes de l'école flamande.

d'haulteur d'un pied dix polces et demy, large d'un pied cinq polces et demy, avec sa molure dorée. N° 65.

Une Nativité en peysage d'hyver, de Gilis Mostaert; d'haulteur d'un pied trois polces, de large d'un pied neufz polces; sa molure de racine de bois mabré. N° 66.

Une Magdalenne, de Gilis Mostaert, en une grotte; d'haulteur d'un pied et demy et large d'un pied et un polce; sa molure dorée. N° 67.

Un Crucifix avec une Magdalenne, de Gilis Mostaert; d'haulteur d'un pied dix polces et demy, de largeur unze polces et demy; molure noire. N° 68.

Une Saincte Suzanne avec les deux viellardz, sur de la toille; d'haulteur de trois piedz et quatorze polces, large de trois piedz; de la main de Hans von Achen[1]; molure de nouhier. N° 69.

Un Christ pourtant sa croix, accompagné de peuple; de la main de Hans von Achen; d'haulteur d'un pied six polces et demy, large de deux piedz, avec sa molure dorée. N° 70.

Le pourtraict de Hans von Achen fait de sa main; d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied trois polces; molure dorée. N° 71.

Une Résurrection du Lazare, de la main de Rhoteramer; d'haulteur de quatorze polces et demy et large d'un pied deux polces, sur lame de cuivre; sa molure d'ébenne. N° 72.

Un bain de Diane avec ses nymphes, de maistre Henric[2], et le peysage de Peeter Breughel, sur planche de cuivre; d'haulteur d'un pied et large d'un pied et demy et un quart de polce; sa molure de nouhier. N° 73.

Une Nostre-Dame tenant Jésus; de la main de maistre Henric; d'haulteur de demy-pied et large de cinq polces et demy, avec la molure en planche d'ébenne et deux petites boucles d'argent. N° 74.

Une Nostre-Dame tenant son enffant dormant; de la main du Corregio[3]; d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied deux polces, avec sa molure dorée. N° 75.

Une Nostre-Dame copiée de la précédante; de haulteur d'un pied treize polces, large d'un pied six polces; sa molure d'ébenne. N° 76.

[1] Achen (Jean van), né à Cologne en 1556, peintre religieux et portraitiste distingué, passa la plus grande partie de sa carrière au service des empereurs d'Allemagne.

[2] Hendrick van Steenwyck (le vieux), déjà cité dans ce document, collabora fréquemment, en effet, avec Breughel.

[3] Allegri (Antonio), dit *le Corrége*, l'un des princes de la peinture, né à Corregio en 1494, y mourut en 1534.

Une Saincte Catherine assise sur sa rouhe, estant avec deux petitz anges; de la main du Corregio; d'haulteur de quinze polces et large de douze polces et demy; molure de bois. N° 77.

Une teste de viellard en un ovale, sur toille colée sur du bois; de la main de Jacques de Bacher[1]; d'haulteur de deux piedz six polces, large d'un pied dix polces; sans molure. N° 78.

Une teste de femme dans un ovale, sur toille colée sur bois; de la main de Jacques de Bacher; d'haulteur de deux piedz six polces et large d'un pied dix polces; sans molure. N° 79.

Les dix mil Martyrs, d'Albert Durez[2]; d'haulteur de trois piedz cinq polces et large de trois piedz; molure d'ébenne. N° 80.

Une estude de femmes nues, de la main de Jacques Bacher; d'haulteur de deux piedz, large de deux piedz neufz polces et demy. N° 81.

Une Nostre-Dame entortillant son enffant sur un berceau, de la main du Corregio, faite en toille; d'haulteur de trois piedz douze polces, large de deux piedz six polces; molure de nouhier. N° 82.

Trois testes de femmes tenans un livre de musique; de la main de Frans Flores[3]; d'haulteur d'un pied six polces et demy, large d'un pied quatorze polces et un tier; molure dorée. N° 83.

Une teste de Bachus, de Frans Flores; d'haulteur d'un pied et douze polces, large d'un pied six polces; sa molure de bois de chasne. N° 84.

Une teste de Cérès, de la main de Frans Flores; d'haulteur d'un pied douze polces, de largeur un pied six polces; sa molure de chasne, N° 85.

Une Nostre-Dame tenant son enffant; d'haulteur d'un pied et treize polces, large d'un pied cinq polces et demy, le dessus fait en arc rond, la molure dorée; de la main d'un vieux maistre. N° 86.

Le pourtraict d'une femme, de la main de Jean Pietro Silvio[4]; d'haulteur de trois piedz moings un polce, large de deux piedz et demy, la molure dorée; fait sur toille. N° 87.

Un vase sur lequel y a diverses fleurs; de la main d'un vieux maistre;

[1] Backer (Jacques de), né à Harlingen en 1608, mort en 1641, peintre d'histoire et de portraits, l'un des bons coloristes de l'école flamande.

[2] Durer (Albert), l'une des gloires de l'école allemande, naquit à Nuremberg le 20 mai 1471 et y mourut le 6 avril 1528.

[3] François de Vriendt, dit *Frans-Floris*, né à Anvers en 1520 et mort en 1570, fut appelé de son temps *le Raphaël des Flamands*.

[4] Silvio (Jean-Pierre), né à Venise vers 1500, fut un des plus habiles imitateurs du Titien.

d'haulteur d'un pied un polce et demy, large de treize polces et demy; sa molure de racine mabrée. N° 88.

(Manque le n° 89.)

Pourtraict d'un enffant nud couché, de la main du Titian[1]; d'haulteur d'un pied neufz polces, large de deux piedz un polce; sa molure noire. N° 90.

Peinture d'une femme avec un Cupido tenant un miroir; de la main du Titian; d'haulteur de quattre piedz deux polces, large de trois piedz neufz polces; molure de noulnier. N° 91.

Assassin, de la main de Martin van Chlefz[2]; d'haulteur d'un pied neufz polces, large de deux piedz sept polces; molure dorée. N° 92.

Une perspective d'église, de Henrich Steenvichk, les figures estant de la main de Gilis Mostaert; d'haulteur d'un pied et demy, large d'un pied six polces; sa molure dorée. N° 93.

Histoire d'un rapt de Menelaus; de la main de Féderich Lambertus[3]; d'haulteur de trois piedz sept polces, large de quattre piedz et demy, avec sa molure de noulnier. N° 94.

Un enffant, de Geronimus Bos[4]; d'haulteur d'un pied douze polces, large de deux piedz six polces; sans molure. N° 95.

Peysage avec mesnagerie, de la main du Bassand[5]; d'haulteur de quattre piedz quattre polces et large de six piedz moings un polce; fait sur toille, avec sa molure de noulnier. N° 96.

L'Adoration des trois Roys, avec une Nativité et une Fuite en Égypte sur les deux portes; de la main d'un vieux maistre; d'haulteur de deux piedz moings demy-polce, large de douze polces; les molures dorées. N° 97.

Une Prudence, de la main de Stadamus[6]; d'haulteur d'un pied sept polces et demy, large d'un pied; la molure dorée. N° 98.

[1] Vecellio (Tiziano), dit *le Titien*, né au bourg de Pieve (ancienne province de Cadore) en 1477, mort le 27 août 1576; c'est la grande illustration de l'école vénitienne.

[2] Cleef (Martin van), né à Anvers vers 1510 et mort vers 1560, est connu par de petits tableaux de genre dans lesquels son frère Henri faisait le paysage.

[3] Zustris (Frédéric), appelé par Vasari *Federigo di Lamberto*, originaire d'Amsterdam, avait choisi Florence pour patrie; il fut l'un de ceux qui décorèrent le catafalque de Michel-Ange, en 1564.

[4] Bos (Jérôme), né à Bois-le-Duc vers 1450, est l'un des plus anciens peintres à l'huile.

[5] Ponte (Jacopo da), dit *le Bassan*, du lieu de sa naissance (Bassano), né en 1510 et mort en 1592, fut l'un des peintres les plus féconds de l'école vénitienne

[6] Strada (Jean), né à Bruges en 1536, adopta l'Italie pour patrie et y laissa nombre de beaux ouvrages. Il mourut à Florence le 3 novembre 1605.

Un Dieu de pitié, de Joannes Mobeuge[1]; d'haulteur de douze polces un tier, large de neufz polces et un tier; ses molures noires. N° 99.

Le pourtraict de monsieur le comte et la damoiselle Gaille peinte en fruictière, sur toille; d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz quattre polces; de la main de Flores; molure de nouhier. N° 100.

Pourtraict de Geronimus Bos, d'haulteur de demy-pied, large de six polces; molure dorée. N° 101.

Une chauve-souriz; d'haulteur de sept polces, large de douze polces; molure de bois noir. N° 102.

Une Nostre-Dame, sur lame de cuivre, d'Albert Durez, gravée; d'haulteur de sept polces deux tiers, large de cinq polces; molure d'ébenne. N° 103.

Une Nostre-Dame, d'Albert Durez, gravée sur lame de cuivre, haulte de demy-pied, large de cinq polces et demy; molure d'ébenne. N° 104.

Un vase plain de fleurs, de aluminature, de Oufz Neglez[2]; hault de sept polces et demy, large de six polces, couvert d'un verre; molure d'ébenne, ayant sa bouclette d'argent. N° 105.

Une danse d'enffans, d'aluminature, de Stevan van Castel; haulte de six polces, large de quattre polces et demy, avec sa molure d'ébenne, couverte d'un verre, sa bouclette d'argent. N° 106.

Une Nostre-Dame, de bas-reliefz d'argent ciselé; d'haulteur de neufz polces et demy, large de six polces deux tiers; sa molure et fond derrier d'ébenne, son attache d'argent ciselé d'une teste d'un chérubin, et sa couverte d'ébenne. N° 107.

Une escrevice, de la main de George Fleghle; d'haulteur de quattre polces, large d'un pied six polces et demy; molure noire. N° 108.

Testes d'un asne, d'un chien, d'un renard, conny d'Inde et de chat; de la main du vieux Puerbus[3]; haultes d'un pied trois polces et demy, larges d'un pied quattre polces; molure noire. N° 109.

Teste d'une femme pourtant barbe; de la main de Guillaume Chayez[4];

[1] Mabuse (Jean van), né à Maubeuge (Hainaut) vers 1470, mort à Anvers en 1532, fut l'un de ceux qui importèrent d'Italie dans les Pays-Bas les vrais principes de l'art.

[2] Hœfnaeghel (Georges), né à Anvers en 1545 et mort à Vienne en 1600, peignit d'abord à la gouache, genre que notre inventaire appelle *aluminature;* il apprit ensuite la peinture à l'huile, sous la direction de Jean Bol, et rendit avec succès le portrait, le paysage et les fleurs.

[3] Porbus (François), dit *le Vieux,* portraitiste estimé et non moins habile peintre d'animaux, naquit à Bruges en 1540 et mourut à Anvers en 1584.

[4] Key (Guillaume), né à Breda vers 1520, eut un grand renom comme portraitiste; il

haulte d'un pied et un polce, large de quatorze polces; sa molure noire. N° 110.

Une teste de jeune homme en porfile, haulte d'un pied un polce, large de treize polces, avec sa molure noire. N° 111.

Une teste de chien blanc, de Poeurbus, haulte de douze polces et austant de large; molure noire. N° 112.

Un pourtraict d'une Diane, d'un maistre italien, sur lame de cuivre; haulte de quatorze polces et demy, large de neufz polces; molure noire. N° 113.

Un Bacchus avec un petit satyre, fait à la plume sur parchemin, de la main de Henric Goltius [1]; d'haulteur de deux piedz trois polces, large d'un pied unze polces; mollure de nouhier double. Ceste pièce est jointe à la suivante. N° 114.

Un peysage haché à la plume, de la main de Henric Goltius, sur du papier collé sur bois; d'haulteur de deux piedz trois polces, large d'un pied unze polces; molure de nouhier. Ceste pièce est attachée à la précédante. N° 115.

Deux platz plains de poires et pesches; de George Fleghez; sur toille; hault d'un pied sept polces et demy, large d'un pied unze polces et demy; molure de nouhier. N° 116.

Un plat de raisins, de George Fleghez; hault d'un pied sept polces et demy, large d'un pied douze polces; sur toille; molure de nouhier. N° 117.

Une perdix, une bécasse et une caille; de George Fleghez; d'haulteur d'un pied unze polces et demy, large d'un pied quinze polces; fait sur toille; molure de nouhier. N° 118.

Deux gelinottes et un aultre oyseau; de George Fleghez; d'haulteur d'un pied huict polces, large de deux piedz un polce; faites sur toille; molure de nouhier. N° 119.

Une cuisine, de la main de George Fleghez, faite sur toille; d'haulteur de quattre piedz quattre polces, large de cinq piedz dix polces; molure de nouhier. N° 120.

Une crédence avec une fruictière, de George Fleghez; d'haulteur de quattre piedz quattre polces, large de six piedz; sa molure de nouhier. N° 121.

peignit le cardinal de Granvelle et le duc d'Albe, et mourut en 1563, de frayeur, dit-on, d'avoir entendu, chez ce sanguinaire gouverneur, concerter la mort du comte d'Egmont.

[1] Goltz (Henri), né a Mulbrack (duché de Juliers) en 1558, mort à Harlem en 1617, habile graveur et peintre, a laissé nombre de dessins hachés à la plume, du plus bel effet.

Deux chiens, de la main de Bartholomez Spranger[1]; d'haulteur de deux piedz sept polces et demy, large de cinq piedz trois polces; faitz sur toille; la molure de nouhier. N° 122.

Pourtraict de sainct Jacques, de la main de Guillaume Chayer; hault de deux piedz un polce, large d'un pied dix polces; molure de nouhier. N° 123.

Un vieux pourtraict, de la main d'un bon vieux maistre; d'haulteur deux piedz cinq polces et demy, large de deux piedz; sa molure colorée. N° 124.

Pourtraict, de Martin van Eemskerck[2], de la ruine d'un vieux Colisée; de sa main; d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied treize polces; sa molure de nouhier. N° 125.

Les Sept Péchez mortelz, peinctz de la main de Holbeyne[3]; d'haulteur d'un pied quattre polces, large d'un pied six polces un tier; molure de nouhier. N° 126.

Une Nostre-Dame avec son enffant dormant, sur lame de cuyvre; d'après Michael-Angel[4]; d'haulteur d'un pied sept polces et demy, large de quinze polces et demy, sa molure noire. N° 127.

Un Crucifix, Nostre-Dame et sainct Jean, sur lame de cuyvre; d'après Michael-Angel; d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied deux polces; molure noire. N° 128.

Une Nostre-Dame avec son enffant; de la main de Prévost[5]; d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied cinq polces et demy; molure noire. N° 129.

Une teste de Véronique, d'Albert Durez; d'haulteur d'un pied, large d'un pied sept polces et tier; sa molure d'ébenne. N° 130.

Une teste de fille en porfille, à destrampe, d'Albert Durez; d'haul-

[1] Spranger (Bartholomé), né à Anvers en 1546, mort à Prague dans un âge très-avancé, fut un peintre d'une fécondité exceptionnelle. Après avoir exécuté de nombreux ouvrages pour les églises de l'Italie, il s'attacha à la cour des empereurs d'Allemagne et y fut comblé d'honneurs par Rodolphe II.

[2] Emskerken (Martin van), né dans le village de ce nom en 1498, peintre et graveur, mourut à Harlem en 1574.

[3] Holbein (Jean), l'ami d'Érasme, fut à la fois peintre, sculpteur, graveur et architecte. Né à Augsbourg en 1498, il mourut à Londres en 1554.

[4] Il s'agit du grand Michel-Ange Buonarotti, né au château de Caprèse (territoire d'Arezzo) en 1474, mort à Rome en 1564.

[5] Prévost (Jacques), né à Pesmes (Haute-Saône) au commencement du XVI^e^ siècle, fut à la fois peintre et graveur; on croit qu'il avait eu pour maître Michel-Ange. Les églises de Langres possédaient plusieurs de ses tableaux, qui ont péri pendant la Révolution; mais l'église de Pesmes conserve de lui une *Descente de croix* qui porte le millésime 1551.

teur d'un pied deux polces et demy, large de quinze polces et demy; sa molure de nouhier et couverte noire. N° 131.

Un lièvre, d'Alexandre Paduano Fiorentino[1]; d'haulteur de douze polces, large de neufz polces trois quartz, molure dorée. N° 132.

Un Crucifix, à destrampe, de Petre de Vos[2]; d'haulteur de dix polces deux tiers, large de huict polces; sa molure d'ébenne et son attache d'argent taillée en fuillage. N° 133.

Une Nostre-Dame des Sept-Douleurs, à destrampe; de Petre de Vos; haulte de dix polces deux tiers, large de huict polces; molure et couverte d'ébenne, l'attache d'argent à fuillage. N° 134.

Une teste de mort, faite de crayon noir sur papier bleu; du Fongino[3]; haulte de six polces et large de sept polces; molure d'ébenne, son attache d'argent. N° 135.

Une femme nue, faite de crayon noir, sur papier bleu; du Fongino; d'haulteur de cinq polces et large de quattre polces deux tiers; son attache d'argent, molure et couverte d'ébenne. N° 136.

Une dame religieuse; d'haulteur de six polces, large de cinq polces trois quartz; molure et couverte d'ébenne et l'attache d'argent. N° 137.

Un Crucifix, de Martin de Vos[4], sur toille, historié en bas de Nostre-Dame, sainct Jehan et aultres figures; d'haulteur d'un pied neufz polces deux tiers, large d'un pied cinq polces et demy; sa molure d'ébenne. N° 138.

Un jardin d'Olivet, de Martin de Vos; d'haulteur de deux piedz trois polces et demy, large d'un pied neufz polces et demy; molure de nouhier et de racine de bois mabré. N° 139.

Une Nativité, de la main de Martin de Vos; d'haulteur d'un pied treize polces, large d'un pied six polces et demy; molure de racine de bois. N° 140.

Une Nativité, de la main de Martin de Vos; haulte d'un pied huict polces et demy, large d'un pied deux polces et demy; molure de racine de bois. N° 141.

Un Sainct Michiel avec des anges combatans les démons; d'haulteur

[1] Varotari (Alexandre), dit *le Padouan*, né à Padoue en 1590, mort en 1650, peignit dès sa plus tendre enfance, ce qui explique la mention d'un de ses ouvrages dans un inventaire rédigé en 1607.

[2] Vos (Pierre de), père et premier maître du célèbre Martin.

[3] Ponchino (Jean-Baptiste), dit *Bozzato*, né vers 1500 et mort en 1570.

[4] Vos (Martin de), né à Anvers en 1524, le plus distingué des élèves et imitateurs du Tintoret. Mort à Venise en 1604.

d'un pied six polces, large de quinze polces et demy; molure noire. N° 142.

Une Nostre-Dame avec son enffant dormant; sans molure; haulte de deux piedz sept polces et large d'un pied quatorze polces et demy. N° 143.

Une Résurrection du Lazare, de la main de Martin de Vos; d'haulteur de huict piedz et neufz polces, large de cinq piedz cinq polces et demy; fait sur toille; sa molure de nouhier. N° 144.

Un Sainct Gérosme, de la main de Martin de Vos; d'haulteur de huict piedz et douze polces, large de cinq piedz et sept polces, fait sur toille; sa molure de nouhier. N° 145.

Le Jugement, de Michael-Angel; d'haulteur sur toille de sept piedz trois polces, large de quattre piedz et treize polces; sa molure de nouhier. N° 146.

Une Nativité de nuict, avec les anges chantans; de la main d'Ambrosius Franc[1]; d'haulteur de huict piedz et demy, large de sept piedz cinq polces; en toille, sa molure de nouhier. N° 147.

Une nuict d'un Christ avec Nycodemus; d'Ambrosius Franc; d'haulteur de quattre piedz et demy, large de quattre piedz; sa molure de nouhier; sur toille. N° 148.

Une Judit tenant la teste d'Holofernus; de la main de maistre Chrispian[2]; d'haulteur de quattre piedz, large de cinq piedz et demy; faite sur toille colée sur bois; sa molure dorée. N° 149.

Une Nostre-Dame, d'un vieux maistre; d'haulteur de trois piedz deux polces, large de deux piedz six polces, avec ses portes et molures dorées. N° 150.

Une dame nue mettant sa chemise; de la main du Titian; d'haulteur de quattre piedz, large de trois piedz et demy; faite sur toille colée sur bois; sa molure dorée. N° 151.

Un feu de Troye nocturne, de Gilis Valkemborch; d'haulteur de trois piedz quinze polces et large de cinq piedz; fait sur toille; la molure de nouhier. N° 152.

Mars et Vénus, de la main de Galleazzo Millaneso[3]; fait sur toille;

[1] Franck (Ambroise), le plus jeune des trois frères de ce nom, né à Herentals (en Campine) vers 1555, mort à Anvers en 1619.

[2] Broeck (Crispin van den), qui signait en latin *Crispianus Broekius*, né à Anvers vers 1530, fut aussi bon peintre qu'habile architecte.

[3] Le rédacteur de notre inventaire aurait-il pris pour une signature de peintre une inscription dédicatoire en l'honneur de Jean Galéas, duc de Milan?

d'haulteur de quattre piedz quatorze polces, large de six piedz; molure de nouhier. N° 153.

Une Vénus, de Paris Bourdon[1], de quattre piedz deux polces d'haulteur, large de six piedz et demy, faite sur toille; molure de nouhier. N° 154.

Une Vénus dormante avec un Cupido et un satyre, faitz du Corregio[2], sur toille; de six piedz d'haulteur et quattre de largeur; sa molure de bois de nouhier. N° 155.

Une Vénus avec Mercure, du Corregio; d'haulteur de cinq piedz et neufz polces, large de trois piedz neufz polces; fait sur toille, molure de nouhier. N° 156.

Une poissonnière, sur toille; de la main del Campy Cremonese[3]; d'haulteur de quattre piedz douze polces, large de sept piedz; sa molure de nouhier. N° 157.

Vénus et Adonis, sur toille; de la main de Michiel Coxe[4]; d'haulteur de huict piedz six polces et large de six piedz; sa molure de nouhier. N° 158.

Un Adam, de Lucas Cranac[5]; d'haulteur de sept piedz et demy, large de trois piedz dix polces; molure de chasne. N° 159.

Une Eve, de Lucas Cranac; d'haulteur de sept piedz et demy, large de trois piedz dix polces; molure de chasne. N° 160.

Un Christ avec la femme adultère et des Juifz, du Tintoret[6]; de trois piedz trois polces d'haulteur et cinq piedz de large; sur toille, molure de nouhier. N° 161.

Une Pluie d'or, faite sur toille colée sur bois; du Titian; d'haulteur de trois piedz, large de cinq et demy; sa molure dorée. N° 162.

[1] Bordone (Paris), l'un des meilleurs élèves du Titien, naquit à Trévise en 1500 et mourut à Venise en 1570. Il suivit longtemps la cour de François Ier et y fit un grand nombre de beaux portraits.

[2] C'est identiquement la description que les anciens inventaires du Louvre font du *Sommeil d'Antiope*, l'une des merveilles de l'art. La toile qui est au Louvre passe pour avoir été acquise par Louis XIV des héritiers de Mazarin.

[3] Campi (Galéas), né à Crémone en 1475, mort en 1536, chef d'une famille de peintres qui illustra les monuments de la haute Italie.

[4] Coxcie (Michel), né à Malines en 1497 et mort en 1592, fut un habile imitateur de Raphaël.

[5] Sunder (Lucas), dit *Cranach*, du nom de sa ville natale (en Franconie), né en 1472, mort en 1553, peignit le portrait avec une grande finesse. Il fut l'ami et l'un des premiers adeptes de Luther.

[6] Robusti (Jacques), dit *le Tintoret*, né à Venise en 1512, mort en 1594, élève et rival souvent heureux du Titien.

Une fruictière estant au marchefz, de la main del Campy Cremonese; d'haulteur de quattre piedz treize polces, large de sept piedz; sur toille; molure de nouhier. N° 163.

Un marchefz de viandes, del Campy Cremonese; sur toille, de haulteur de quattre piedz treize polces, large de sept piedz deux polces; molure de nouhier. N° 164.

Une royne de Perse, de Guillaume Cayer; faite sur toille colée sur bois; d'haulteur de quatre piedz et large de trois piedz trois polces; sa molure dorée. N° 165.

Des aveugles qui se meinent l'un l'aultre, de Breughel; d'haulteur d'un pied douze polces et demy, large de deux piedz quattre polces; molure noire. N° 166.

Un rhinocérot, sur toille, sans molure, d'haulteur d'un pied, large d'un pied et demy. N° 167.

Un Crucifix, sur marbre noir, de Martin de Vos; d'haulteur de deux piedz sept polces, large d'un pied treize polces; molure dorée et de nouhier verny. N° 168.

Pourtraict du fut roy Philippe second, roy d'Espagne; d'haulteur de six piedz sept polces, large de trois piedz neufz polces et demy, sur toille; de la main d'Alonso Sanchès [1], Portuguois; molure de nouhier. N° 169.

Pourtraict de l'empereur Maximilian, sur toille, de la main de l'Archimbole [2]; d'haulteur de trois piedz douze polces, large de trois piedz trois polces; molure dorée. N° 170.

Pourtraict de fut monsieur le cardinal de Granvelle, sur lame de cuivre; de la main de Scipion Gaëtan [3]; d'haulteur de deux piedz unze polces et demy, large de deux piedz un polce; molure noire. N° 171.

Pourtraict de fut don Thomas, sieur de Maches [4]; sur toille, de la main d'Alonso Sanchez, Portuguois; d'haulteur de sept piedz et large de trois piedz six polces; molure de chasne. N° 172.

[1] Coello (Alonso-Sanchez), le peintre favori et l'ami le plus intime du roi Philippe II, mourut, comblé d'honneurs et de richesses, en 1590.

[2] Arcimboldi (Joseph), peintre burlesque, passa sa vie au service des empereurs Maximilien II et Rodolphe II.

[3] Pulzone (Scipion), appelé *Gaetano*, du nom de la ville de Gaëte, où il naquit vers 1550. Son habileté dans le portrait l'a fait aussi surnommer le Van-Dyck de l'école romaine. Il est mort à Rome vers 1588. Le portrait décrit ci-dessus, légué en 1694 à la ville de Besançon par l'abbé Boisot, fait aujourd'hui partie de notre musée de peinture.

[4] Jean-Thomas Perrenot, seigneur de Maîche, l'un des fils de Thomas, périt dans le naufrage de la flotte envoyée par Philippe II contre l'Angleterre, en 1588.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle, sur toille, de la main du Titian[1]; d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz trois polces, molure noire. N° 173.

Pourtraict d'une femme assise, de la main du Titian; sur toille, d'haulteur de trois piedz quatorze polces et large de trois piedz; molure dorée. N° 174.

Aultre pourtraict de fut monsieur de Granvelle, de la main du Titian; d'haulteur de trois piedz six polces et demy, large de deux piedz quatorze polces; molure noire. N° 175.

Pourtraict de fut madame de Granvelle[2]; du Titian; d'haulteur de trois piedz six polces et demy, large de deux piedz quatorze polces; molure noire. N° 176.

Pourtraict de fut monsieur de Chantonnay[3]; sur toille, de la main de Flores; d'haulteur de deux piedz neufz polces et demy, large de deux piedz un polce; molure de nouhier. N° 177.

Pourtraict de dona Isabel, infante d'Espagne[4]; sur toille, de la main d'Alonso Sanchez, Portuguois; d'haulteur de trois piedz, large de deux piedz et demy, molure de nouhier. N° 178.

Pourtraict de Philippe troisième, roy des Espagnes; fait sur toille, de la main de Jean Pantoche de la Crux[5]; d'haulteur de deux piedz quatre polces et large d'un pied unze polces; chassis de sapin. N° 179.

Pourtraict de la royne d'Espagne[6], femme dudict Philippe troisième; d'haulteur que dessus et largeur de mesme; de la main dudit de la Crux; chassis de sapin. N° 180.

Pourtraict d'une Pallas, de la main de Guillaume Cayer; d'haulteur d'un pied neufz polces, molure noire; ladicte Pallas faite sur le vifz de madamoiselle Marie de Berchez[7]. N° 181.

[1] Ce portrait du garde des sceaux de Charles-Quint faisait partie du legs de l'abbé Boisot à la ville de Besançon; il est conservé dans notre musée de peinture.

[2] Nicole Bonvalot, femme du garde des sceaux de Charles-Quint.

[3] Thomas Perrenot, comte de Cantecroix et seigneur de Chantonay, frère puîné du cardinal et héritier de la fortune patrimoniale des Granvelle.

[4] Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II, mariée en 1597 à l'archiduc Albert d'Autriche, gouverna les Pays-Bas et la Franche-Comté depuis son mariage jusqu'à sa mort, arrivée en 1633.

[5] Pantoja de la Cruz, peintre ordinaire de la cour d'Espagne sous les rois Philippe II et Philippe III, né à Madrid en 1551 et mort en 1610.

[6] Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc Charles, mariée en 1599.

[7] Probablement la fille de Jean-Baptiste Le Goux, seigneur de la Berchère, président au parlement du duché de Bourgogne.

Pourtraict de madame de Brabançon[1]; sur toille, de la main de Puerbus; d'haulteur de deux piedz et six polces, large d'un pied quinze polces et demy; molure de nouhier. N° 182.

Pourtraict de la femme de Ans von Achen[2], de la main d'icelluy; sur toille, d'haulteur d'un pied et treize polces, large d'un pied et demy; molure de nouhier. N° 183.

Pourtraict de fut messire Jacques Bonvalot, sieur de Champagney[3]; de la main du père de Pierre d'Argent[4]; d'haulteur d'un pied six polces et demy, large d'un pied trois polces; au doz duquel pourtraict sont les armes dudict sieur Bonvalot; molure jaspée. N° 184.

Pourtraict, de la main d'Andrea del Certo[5] Fiorentino, d'un homme; sur toille, d'haulteur de trois piedz trois polces, large de deux piedz neufz polces; molure de nouhier. N° 185.

Pourtraict de fut monsieur de Brederode[6], d'un vieux maistre; d'haulteur d'un pied et cinq polces, large d'un pied et un polce; molure dorée. N° 186.

Pourtraict de la femme de fut ledict sieur de Brederode[6]; d'un vieux maistre; d'haulteur d'un pied et cinq polces, large d'un pied et un polce; molure dorée. N° 187.

Pourtraict de don Nycolas Perrenot[7], fils de fut monsieur de Chantonnay; d'haulteur de deux piedz, large d'un pied sept polces; molure de nouhier; fait de la main du petit Pierre d'Argent[8]. N° 188.

[1] Marie de Barbançon, célèbre par la défense héroïque qu'elle fit du château de Benegon, en Berri, contre les troupes du roi de France, en 1569.

[2] Jean van Achen avait épousé Régine de Lassus, fille du célèbre musicien de ce nom.

[3] Père de Nicole Bonvalot et aïeul du cardinal de Granvelle.

[4] Les deux peintres ainsi appelés, qui furent aux gages des Granvelle, appartenaient à une ancienne famille de Besançon dans laquelle la profession d'argentier était héréditaire : c'est de cette circonstance qu'elle tirait son nom.

[5] Vannucchi (André), dit *del Sarte*, né à Florence en 1488, mort en 1530, fut surnommé par ses contemporains *le peintre sans défauts*.

[6] Renaud, seigneur de Brederode, chevalier de la Toison d'or, et Philippote de la Marck, père et mère d'Hélène, qui épousa, au mois de mai 1549, Thomas Perrenot, second fils du chancelier Granvelle.

[7] Nicolas Perrenot, l'un des fils de Thomas, mourut à Naples sans postérité.

[8] Le passage suivant, relatif à Pierre d'Argent, d'une lettre écrite de Bruxelles au cardinal de Granvelle, le 5 mai 1564, montrera combien était misérable la situation des artistes sans renom qui suivaient les grands seigneurs :

«.....En la porterie de la chaussée et en la Joliette, qu'a le regard sur le vivier à fond de cuve, l'humidité a faict tomber beaucop de plaistre; mais l'on fera le tout radouber par Pierre d'Argent, le peinetre, lequel de soy-mesmes a desjà faict instance plusieurs fois

Pourtraict de la Corambone [1], après Scipion Gaëtan, sur toille; d'haulteur de deux piedz sept polces et demy, large d'un pied treize polces; molure de nouhier. N° 189.

Pourtraict, sur toille, de Clelis Farnese [2], après Scipion Gaëtan; d'un pied et demy d'haulteur et d'un pied unze polces de large; molure de nouhier. N° 190.

Un pourtraict en face de fut monsieur le comte de Cantecroy [3]; de la main de Gueldrop Gortz [4]; d'haulteur de deux piedz quattre polces, large d'un pied unze polces et demy; molure dorée. N° 191.

Aultre pourtraict de mondit sieur le comte de Cantecroix; de la main de Gueldrop Gortz; d'haulteur d'un pied unze polces et demy, large d'un pied cinq polces; molure de nouhier. N° 192.

Aultre pourtraict dudict sieur comte; de la main dudict Gueldrop Gortz; d'haulteur d'un pied douze polces, large d'un pied quattre polces; molure de nouhier. N° 193.

Aultre pourtraict, sur toille, de mondict sieur le comte, de Cayer; d'haulteur de deux piedz six polces, large d'un pied douze polces et demy; molure dorée. N° 194.

pour il mectre la main là et autre part. Ledit Pierre n'a peu demeurer ny à Malines ny à Anvers, seule occasion pour laquelle il n'avoit suyvi sadite Seigneurie illustrissime en Bourgougne, comme elle sçait, ny n'a proffité l'instance que le provost Morillon a faict là-dessus au peinctre de Malines ny à celluy d'Anvers, les prières de Polytes ny les allées que ledict Pierre a faict en l'une et l'aultre ville seulement pour ceste poursuite; de sorte qu'il a esté contrain retourner en la maison de vostredite Seigneurie illustrissime, avec un extreme regret, tant de se veoir frustrer d'estre en ung lieu où qu'il aspiroit pouvoir apprendre quelque chose pour mieulx luy rendre service, que pour maintenant se veoir demeurer icy inutile. Il ne sçait qu'il doit faire, ou bien si doit aller trouver sadite Seigneurie illustrissime en Bourgougne, pour dois là s'acheminer en Italie, comme il désire et comme jà l'on luy a accourdé, ou si doit entendre icy son retour. Il m'a prié bien fort d'en advertir sadite Seigneurie illustrissime, estant déterminé, comme son très-humble serviteur, de faire volontairement ce qu'elle luy commendera, comme certes je sçay qu'il fera, car il est bon filz et de bien bonne nature, et sert voluntairement. Il est povre et il y a pitié, et est nu, sans accoustrement qui vaille ung sol, et sera œuvre de miséricorde si sadite Seigneurie luy ordonne une livrée. . . . . »

[1] C'est probablement le nom altéré de quelque haute dame de la société romaine, car Baglione nous apprend que le Gaetano peignit à peu près toutes celles de son temps.

[2] Clélie, fille naturelle du cardinal Alexandre Farnèse, mariée successivement à Jules Cesarini et au marquis de Sossolo.

[3] François Perrenot, fils de Thomas, le second héritier des biens patrimoniaux de la famille Granvelle.

[4] Gortz (Gualdrop), né à Louvain en 1553, florissait encore en 1604; il s'était fait une brillante spécialité dans le portrait.

Aultre pourtraict, sur toille, de monsieur le comte de Cantecroix; de la main de Puerbus; d'haulteur de deux piedz sept polces, large d'un pied treize polces; molure de nouhier. N° 195.

Pourtraict, sur toille, de dona Isabel Suarès [1]; de la main de Jean Pantoche de la Crux; d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz sept polces; molure de chasne. N° 196.

Aultre pourtraict de dona Isabel Suarès, de ladicte main; d'haulteur de quattre piedz et large de trois piedz sept polces; molure de nouhier; fait sur toille. N° 197.

Pourtraict de Jean Anthoine [2], de ladicte main, sur toille; d'haulteur de trois piedz quinze polces, large de trois piedz; molure de nouhier. N° 198.

Pourtraict d'une dame, de la main de Martin de Vos, sur toille colée sur bois; d'haulteur d'un pied unze polces, large d'un pied quattre polces et demy, avec molure dorée. N° 199.

Aultre pourtraict de mondict sieur le comte de Cantecroy, sur toille, de son long, de la main de Cayer; d'haulteur de sept piedz deux polces et large de trois piedz trois polces; molure de nouhier. N° 200.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle, sur toille; après le Titian; d'haulteur de trois piedz treize polces, large de trois piedz; molure de nouhier. N° 201.

Pourtraict de fut madame de Granvelle, en toille; après le Titian; de haulteur de trois piedz treize polces, large de trois piedz; molure de nouhier. N° 202.

Pourtraict de fut madame de Vennes [3], de la main de petit Pierre d'Argent; en toille, d'haulteur de trois piedz dix polces et large de deux piedz unze polces; molure dorée. N° 203.

Pourtraict de fut monsieur le cardinal de Granvelle, quand il estoit évesque d'Arras, fait sur toille; de maistre Chrispian; d'haulteur de trois piedz unze polces, large de deux piedz unze polces; molure de nouhier. N° 204.

Pourtraict dudict fut sieur cardinal, lorsqu'il estoit évesque d'Arras; d'haulteur de trois piedz, large de deux piedz cinq polces; molure jaspée. N° 205.

[1] Isabelle Suarès Hurtado de Mendoza, de l'une des premières familles d'Espagne, s'était attachée à François Perrenot de Granvelle et en eut un fils nommé Jean-Antoine; elle mourut sous l'habit religieux.

[2] Jean-Antoine Perrenot, fils naturel de François et d'Isabelle de Mendoza, fut marié deux fois, et assassiné par les frères de sa seconde femme, Marguerite du Hautois.

[3] Claudine de Rye, dame de la Palu, de Vennes, etc. décédée en 1593.

Quattre pourtraictz, l'un d'André del Certo (del Sarto?), l'aultre du Tintoret, l'aultre de Michiel Coxce et l'aultre de Martin de Vos, tous de la main de Martin de Vos; d'haulteur de trois piedz dix polces, large de deux piedz dix polces, sur toille; à chassis de sapin, sans molure. N° 206.

Pourtraict d'un enffant, de la main de Martin de Vos; d'haulteur d'un pied et demy, large de deux piedz trois polces; sur toille, chassis de sapin. N° 207.

Pourtraict de fut monsieur de Granvelle; d'haulteur de treize polces et large d'unze polces; molure noire. N° 208.

Pourtraictz de furent monsieur et madame de Granvelle; en forme de tablier, d'haulteur d'un pied sept polces, large d'un pied quattre polces; molure dorée. N° 209.

Pourtraict en face de fut mondict sieur de Granvelle; d'haulteur d'un pied sept polces et large d'un pied trois polces: molure dorée. N° 210.

Pourtraict de fut monsieur de Bellefontaine[1], fait sur toille, de la main du petit Pierre d'Argent; d'haulteur de deux piedz, large d'un pied et demy; molure de noulhier. N° 211.

Pourtraict de fut monsieur de Miserey[2], de la main de Hans de la Porte; d'haulteur de trois piedz quattre polces, large de deux piedz et demy; molure de noulhier; fait sur toille. N° 212.

Pourtraict de don Nicolas Perrenot, sur toille; de quattre piedz et demy d'haulteur, large de deux piedz et demy, chassis de sapin, sans molure. N° 213.

Pourtraict d'une dame flamande, de la main de Guillaume Cayer; d'haulteur de trois piedz dix polces, large de deux piedz; sur toille, chassis de sapin. N° 214.

Pourtraict d'une dame flamande, de la main de Guillaume Cayer; d'haulteur de trois piedz et demy, large de deux piedz; sur toille, chassis de sapin. N° 215.

Aultre pourtraict d'une dame flamande, de Guillaume Cayer; sur toille, d'haulteur de trois piedz unze polces, large de deux piedz, chassis de sapin. N° 216.

[1] Fils aîné de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint en France, et d'Étiennette Bonvalot, sœur cadette de M^me^ de Granvelle, Jacques de Saint-Mauris, prieur de Bellefontaine, fut l'ami le plus cher et le confident le plus intime du cardinal, son cousin.

[2] François Grusset, neveu et filleul de François Richardot, fut pourvu en 1561 de la prébende canoniale de Miserey, dans l'église de Besançon, lorsque son oncle remplaça le cardinal de Granvelle sur le siége d'Arras.

Pourtraict d'un prince de Montbéliard, d'un vieux maistre; d'haulteur de deux piedz quattre polces et demy, large d'un pied et demy; molure de nouhier. N° 217.

Pourtraict de l'empereur..... de la main d'un vieux maistre; d'haulteur de deux piedz sept polces, long d'un pied unze polces; molure de nouhier. N° 218.

Pourtraict de six des enffans de Philippe premier, roy de Castille; d'haulteur d'un pied, large de demy-pied; molure dorée. N° 219.

Pourtraict de dona Blanca, de la main de Pierre d'Argent; sur toille, hault de cinq piedz et demy, large de trois piedz; molure de nouhier. N° 220.

Pourtraict du duc de Saxe et sa femme, de la main de Peetrez Guertuerez[1]; d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces; molure de nouhier. N° 221.

Pourtraict de deux princes de la maison de Bavière, de la main de Peetrez Guertuerez; d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces; molure de nouhier. N° 222.

Pourtraict de quattre princes de ladicte maison, de ladicte main; d'haulteur de trois piedz cinq polces, large de cinq piedz quattre polces; molure de nouhier. N° 223.

Pourtraict d'un prince allemand de ladicte maison et de ladicte main; d'haulteur de deux piedz et demy et large de deux piedz sept polces; mesme molure. N° 224.

Pourtraict d'un aultre prince allemand de ladicte maison et main; d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz unze polces; molure que dessus. N° 225.

Pourtraict d'un aultre prince de ladicte maison et de ladicte main; d'haulteur de deux piedz et demy et large de deux piedz cinq polces; molure de nouhier. N° 226.

Pourtraict d'un aultre prince de ladicte maison et de ladicte main; d'haulteur de deux piedz cinq polces et large de deux piedz sept polces; molure de nouhier. N° 227.

Pourtraict d'un prince allemand, de la mesme main; d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz et demy; mesme molure. N° 228.

Pourtraict d'un prince allemand, de ladicte main, de mesme haulteur, largeur et molure. N° 229.

[1] Probablement Pieters (Ghérard), d'Amsterdam, dont la principale industrie était de reproduire des portraits de grands personnages.

Pourtraict d'un prince allemand, de ladicte main; d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz cinq polces; molure *idem*. N° 230.

Pourtraict d'un aultre prince allemand, de ladicte main; d'haulteur de deux piedz cinq polces, large de deux piedz un polce et demy; molure *idem*. N° 231.

Pourtraict d'une dame allemande de religion, de ladicte main; d'haulteur de deux piedz cinq polces et demy, large de deux piedz et demy; molure de nouhier. N° 232.

Pourtraict dudict Peetrez Guertuerez, fait de sa main, et d'un frère; d'haulteur de trois piedz six polces, large de quattre piedz un polce; molure *idem*. N° 233.

Pourtraict d'une damoiselle de la maison de Brederode [1]; d'haulteur d'un pied huict polces et large d'un pied deux polces, sans molure; ledict pourtraict cassé. N° 234.

Pourtraict d'un homme d'Église; d'haulteur d'un pied, large d'unze polces; molure de chasne. N° 235.

Pourtraict d'une dame allemande; d'haulteur de treize polces, large de neufz; molure jaspée. N° 236.

Pourtraict d'un seigneur d'Église; d'haulteur d'un pied, large de quinze polces; molure dorée. N° 237.

Pourtraict d'un gentilhomme savoyard; d'haulteur d'un pied, large de treize polces; sans molure. N° 238.

Pourtraict d'une dame bressande; d'haulteur de quinze polces, large de douze polces; sans molure. N° 239.

Pourtraict d'Albertus comes Carpy [2]; d'haulteur de neufz polces et sept de large; sans molure. N° 240.

Pourtraict de fut monsieur de Faverney [3], quand il estoit jeune; d'haulteur de cinq piedz quattre doigtz, large de deux piedz et demy; chassis de sapin, molure de nouhier; ladicte pièce bien caduque. N° 241.

Pourtraict de fut monsieur de Champagney [4]; d'haulteur de cinq

[1] Puissante maison des Pays-Bas, à laquelle Thomas Perrenot s'était allié en 1549.

[2] Albert Pio, comte de Carpi, fut tour à tour l'instrument de la France et de l'Empire, dans les guerres d'Italie au XVI^e^ siècle.

[3] Charles Perrenot, l'un des jeunes frères du cardinal de Granvelle, entra comme lui dans les ordres et eut des bénéfices considérables, entre autres l'abbaye de Faverney, en Franche-Comté : il résidait ordinairement à Bruxelles, où il avait fait bâtir une fort belle maison. Il mourut en 1567, âgé de quarante-huit ans.

[4] Frédéric Perrenot, le plus jeune des enfants du chancelier Granvelle, fut gentilhomme

piedz, large de deux piedz et demy; molure de nouhier; bien caduque. N° 242.

Pourtraict d'une dame habillée, sans teste; d'haulteur de cinq piedz et large de trois piedz et demy; sur toille, chassis de sapin. N° 243.

Pourtraict d'un enffant nud; sur toille, d'haulteur de deux piedz et demy, large de deux piedz dix polces; chassis de sapin. N° 244.

(Manque le n° 245.)

Pourtraict, sur toille, de la demoiselle Gaille; d'haulteur de trois piedz six polces, large de deux piedz cinq polces; de la main du petit Pierre d'Argent; sans chassis ny molure. N° 246.

Deux pourtraictz, en une boette ronde se fermant, de deux seigneurs de la maison de Brederode; ayant en diamètre demy-pied. N^os^ 247 et 248.

Une teste faite à la plume sur papier bleu rehaussé de blanc, de la main d'Albert Durez; sans molure ny chassis; liée avec une esguillette. N° 249.

Pourtraict d'un seigneur allemand ayant un esprevier sur son poingt; hault d'un pied douze polces, large d'un pied et demy; sans molure. N° 250.

Pourtraict d'un prince allemand, de la main de Peetrez Guertuerez; d'haulteur de deux piedz et demy, large de deux piedz quattre polces et demy; molure de nouhier. N° 251.

Pourtraict d'un aultre prince allemand, desdites main, haulteur, largeur et molure. N° 252.

Une descente de la maison de Bourgongne, en papier colé sur toille, où que sont peinctz les princes d'icelle; tenant de largeur sept piedz trois polces; roulée sur un baston. N° 253.

Pourtraict d'une dame de la maison d'Austriche tenant une fille en ses bras; de la main d'un vieux maistre. N° 254.

La cosmographie, faite à la main, d'une partie de la mer Méditerranée et des pays circonvoisins, comme la Cilicie, l'Arménie, l'isle de Chipre, la Syrie, la Judée, la Palestine et l'Égypte; longue de neufz piedz quattre polces romains et large de quattre piedz douze polces. N° 255.

Pourtraict d'une femme coiffée de blanc; fait sur toille, sans molure, estant dans une boette de fer blanc; copiée de la main d'Emmanuel Schweiger. N° 256.

de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur d'Anvers et chef des finances en Flandres. Il mourut à Dôle en 1602.

Un Crucifix pourtraict entre la vierge Marie et saint Jean, les deux larrons et le peuple spectateur; fait sur lame de cuivre, avec double molure de nouhier et un filet de jaspe au milieu d'icelle; hault d'environ deux piedz et un peu plus large. N° 257.

Pourtraict de Joconde, royne d'Égypte; fait sur bois de chasne, de la main de Leonardo da Vinci [1]; sa molure noircie; haulte d'environ trois piedz et large de deux. N° 258.

Le Triumphe d'Amour, fait sur toille, de la main de Jean de Hoz [2], peintre du roy de France; hault d'environ quattre piedz, large d'austant; sans molure. N° 259.

Pourtraict de Scipion, fait sur toille, de la main du Perdonone [3], large d'environ quattre piedz et demy et trois piedz et demy d'haulteur; sans molure. N° 260.

Le pourtraict de Rafaël d'Urbin et dudict Perdonone [4], faictz sur toille, hault d'environ quattre piedz et large d'environ trois et demy; sans molure. N° 261.

Pourtraict d'une teste colossée, de la main du Titian, fait sur toille, hault d'un pied et demy et austant de largeur; son chassis de sapin; ledit pourtraict jà caducque. N° 262.

Pourtraict d'une Vénus et d'un satyre, fait sur lame de cuivre; d'haulteur d'environ un pied, avec sa molure d'ébenne. N° 263.

Et un aultre d'une Vénus et d'un satyre, faictz sur lame de cuivre, avec un petit enffant, de semblable haulteur, largeur et molure. N° 264.

En la grande garde-robbe y a quattre pièces peintes de blanc et noir, sur toille, avec leurs chassis et molure de sapin, toutes caduques et pouries. Non cothées.

Une aultre de Geronimus Bos, colorée à destrampe, d'une Tentation de saint Anthoine, sans chassis ni molure. Non cothée, *id.*

Et une aultre pièce, faite à destrampe, où il y a les galères retournant du Levant; sa molure et chassis de sapin; bien caduque. Non cothée, *id.*

[1] Il s'agit du portrait de Mona Lisa, connue sous le nom de *Joconde*, par Léonard de Vinci; l'original de ce chef-d'œuvre est au Louvre, et l'on en conserve plusieurs copies très-belles à Madrid, en Angleterre et en Russie.

[2] Connu en France sous le nom de *maître Roux*, ce peintre, né à Florence en 1496, fut le surintendant des travaux de François I^er^. Il mourut à Fontainebleau en 1531.

[3] Licinio (Jean-Antoine), dit *le Pordenone*, du nom d'un village du Frioul où il naquit en 1484, acquit une grande célébrité dans la peinture murale. Il mourut en 1540.

[4] Serait-ce le double portrait qui est au Louvre et qu'on a longtemps intitulé : *Raphaël et son maître d'armes?*

Statues, testes, figures et aultres choses historiées, tant d'argent, bronze, marbre, yvoire que bois.

Une statue de Juppiter [1], faite de marbre, colossée et antique; d'haulteur de cinq piedz romains, sans le piédestal, lequel porte description de ladite statue en lettres dorées et pierre de Sanpan [2]; estant au bas du jardin. N° 1.

Une aultre statue colossée d'une femme antique [3], de marbre, avec sa base de marbre et le piédestal de bois noir, ayant ladite statue avec sa base trois piedz romains et quatorze polces d'haulteur. N° 2.

Un terme d'une femme antique, allentour de laquelle, en bas-reliefz, sont trois Graces s'empoignant l'une à l'autre; fait de marbre, d'haulteur de deux piedz unze polces et demy; assis sur son piédestal de nouhier. N° 3.

Une teste antique, de marbre, colossée, avec sa base, tenant de haulteur, avec icelle base, deux piedz douze polces, avec son piédestal de nouhier. N° 4.

Une teste antique contournée d'une Diane cornue, faite en marbre; d'haulteur, avec sa base, de deux piedz; le piédestal de nouhier. N° 5.

Une teste antique de marbre d'un homme, assise sur sa base, ayant d'haulteur un pied six polces avec ladite base; son piédestal de nouhier. N° 6.

Une teste antique de marbre d'une femme, assise sur sa base, d'haulteur d'un pied dix polces; le piédestal de nouhier. N° 7.

Une teste antique de marbre d'un homme, assise sur sa base, d'haulteur d'un pied six polces; le piédestal de nouhier. N° 8.

[1] C'est le fameux torse de Jupiter qui passa, en 1683, du jardin Granvelle dans le parc de Versailles, où il est resté jusqu'à la Révolution; il fait aujourd'hui partie du musée du Louvre. — Voir, sur ce bel antique et les diverses restaurations qu'il a subies, Thomassin, *Recueil des figures du château de Versailles*, n° 178; — Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, supplément, t. I, p. 47-52, pl. XVIII; — Piroli, *Monuments antiques du musée Napoléon*, t. I, p. 17-18, pl. III; — Bouillon, *Musée des antiques*, t. I, pl. I; — De Clarac, *Musée de sculpture*, t. III, p. 40-41, pl. CCCXII.

[2] Sampans, village situé près de Dôle, a des carrières de marbre de couleur jaune, avec veines roses, violettes ou rouges, qui sont exploitées de toute antiquité.

[3] C'est le buste de Junon que Granvelle avait fait faire à Rome par un habile sculpteur pour donner un pendant à son *Jupiter* : cette disposition ne fut réalisée qu'en 1612, lorsque, par la volonté de Caroline d'Autriche, le *Jupiter* fut transféré de la fontaine de la cour dans le jardin du palais; la *Junon* trôna dès lors sur un piédestal de marbre avec inscription. Les deux figures partirent ensemble pour Versailles en 1683. (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 166.)

Une teste antique de marbre d'une femme, assise sur sa base; d'haulteur d'un pied unze polces; le piédestal de nouhier. N° 9.

Une teste antique d'une femme, de marbre, assise sur sa base; d'haulteur d'un pied neufz polces; son piédestal de nouhier. N° 10.

Deux testes de deux enffans, antiques, faites en marbre, chacune assise sur sa base et chacune d'haulteur d'un pied deux polces. N° 11.

Une teste eslevée antique d'une femme, faite en marbre, assise sur sa base de marbre; d'haulteur d'un pied quatorze polces; son piédestal de nouhier. N° 12.

Une teste antique d'un adolescent, faite en marbre; d'haulteur d'un pied six polces. N° 13.

Une teste antique d'un homme, faite en marbre, assise sur sa base de marbre, d'haulteur d'un pied. N° 14.

Deux testes en porfil, de bas-reliefz, antiques, de deux enffans, faites en marbre, chacune d'icelles en sa molure d'ébenne et tenant d'haulteur douze polces et demy. N° 15.

Une teste de Jo. Galz Vicecomes, dux p. Mediolani[1], antique, faite en marbre, et une molure de nouhier ronde, ayant de diamètre huict polces et demy, avec son attache d'argent. N° 16.

Une sépulture historiée d'un Christ, faite en marbre, de bas-relief, ayant de haulteur un pied un polce et large d'un pied et demy, avec molure noire. N° 17.

Trois ournes antiques de terre, d'haulteur chacune de deux piedz six polces et demy. N° 18.

Une figure d'une Nostre-Dame assise tenant son enffant, faite en marbre, d'haulteur d'un pied deux polces; assise sur son piédestal de bois noir. N° 19.

Trois figures de marbre, de Michael-Angel, couchées sur leur piédestal de bois quant à deux d'icelles, l'autre sur son piédestal enrichy de marbre. N° 20.

Deux petites testes d'enffans, assises sur leurs bases en marbre; le piédestal de bois; d'haulteur chacune d'icelles de sept polces. N° 21.

Un petit chien de marbre, assis sur son piédestal de bois noir, d'haulteur en marbre de demy-pied. N° 22.

Une teste de Jules César, antique, faite de bronze, assise sur sa base de marbre, tenant de haulteur un pied unze polces; son piédestal de nouhier. N° 23.

Une Vénus et un Cupido couchez, en deux pièces faites de marbre,

[1] Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan (1378-1402).

de bas-reliefz, antiques, avec molure noire, d'haulteur d'unze polces chacun d'iceux et de largeur d'un pied un polce. N° 24.

Une teste de bronze, antique, assise sur sa base de marbre; d'haulteur d'un pied et quatorze polces; son piédestal de nouhier. N° 25.

Une aultre teste antique, de bronze, d'un homme, tenant de haulteur un pied. N° 26.

Une teste de Méduse, faite de bronze, ayant de haulteur un pied quinze polces. N° 27.

Un cheval de bronze, ayant de haulteur, en l'hault de la teste, un pied trois polces, assis sur son piédestal noir. N° 28.

Deux figures antiques, de bas-reliefz, gestées en bronze, l'une tenant des tenailles sur une enclume en forme de Vulcan, d'haulteur d'un pied quatre polces et demy. N° 29.

Une figure de bronze d'un enffant criard, assis sur sa base de bronze, d'haulteur d'un pied. N° 30.

Demye-figure de femme en reliefz, de bronze, nue, tenant sur sa cuisse une coquille de mer; d'haulteur de quinze polces. N° 31.

Une femme couchée, nue, en bronze, escrivant; d'haulteur de douze polces et demy; historiée d'une géométrie en sa base. N° 32.

Une teste de femme, en contour de bronze, assise sur sa base; d'haulteur de quatorze polces. N° 33.

Un Hercules avec un Centaure, en bronze rouge, combattans; hault d'un pied dix polces et demy. N° 34.

Une figure en bronze d'un homme assis escrivant, et assis sur un piédestal de bronze. N° 35.

Deux testes de gy d'homme et de femme vieillardz, peinctz en couleur de chair. N° 36.

Une figure en marbre d'une Foid, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur son piédestal de bois noir. N° 37.

Une figure en marbre d'une Charité, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur son piédestal de bois noir. N° 38.

Une figure en marbre d'un sainct Anthoine, d'haulteur d'un pied un polce; assise sur son pied de bois noir. N° 39.

Deux pyramides de jaspe, avec leur piédestal, d'haulteur chacune d'un pied et demy, comprins ledit piédestal; le tout de jaspe oriental. N° 40.

Deux pyramides avec leur piédestal, chacune d'haulteur d'un pied et demy, de jaspe oriental. N° 41.

Un globe d'un jaspe verd, assis sur sa base de marbre; d'haulteur de douze polces. N° 42.

Deux globes de jaspe gris, sur leurs bases de marbre; d'haulteur chacun d'iceux de dix polces. N° 43.

Un satyre nud tenant un panier plain de fruicts; fait de terre cuite, en couleur de chair; hault de cinq piedz. N° 44.

Une femme nue assise, tenant son pied droit à deux mains; faite de terre cuitte, en couleur de chair; de proportion audit satyre. N° 45.

Figure d'un acte d'un jeune homme surprenant une femme couchée et dormant dans son lict, au pied duquel est un Cupidon; le tout de reliefz d'argent réparé, avec ornement de bois allentour, étoffe d'argent molu aux corniches, avec coulonnes dorées et bassemens, le tout enrichy d'or moulu; son piédestal de noulhier. N° 46.

Une figure nue, en bronze, d'une femme, assise sur son tour enveloppé d'un linge; d'haulteur d'un pied. N° 47.

Un Laocon de bronze, d'haulteur de quinze polces, assis sur son piédestal de bois noir, enrichy de deux petites testes de marbre. N° 48.

Les douze Empereurs, faitz en bronze, avec leurs bases, assis sur leur piédestal de bois noir. N° 49.

Une statue de Pirrhus, antique, de bronze, haulte de douze polces, sur son piédestal de bois noir. N° 50.

Une figure d'un Hercules, de bronze, avec son piédestal, d'haulteur d'un pied; le tout de bronze N° 51.

Figure d'un Lantin[1], de bronze, d'haulteur de douze polces; son piédestal de bois. N° 52.

(Manque le n° 53.)

Une statue antique d'une bachanale de bronze, d'haulteur de quatorze polces; son piédestal de bois de noulhier. N° 54.

Une figure d'un Hercules tenant un enffant sur une main et de l'aultre une massue; fait en bronze, d'haulteur de quatorze polces; son piédestal de bois noir. N° 55.

Une figure en bronze d'une Europe, assise sur sa base aussi de bronze; d'haulteur d'unze polces, son piédestal de bois noir. N° 56.

Une figure d'un jeune Bacchus tenant des raisins, fait en bronze; d'haulteur de quatorze polces; son piédestal de bois noir. N° 57.

Une aultre figure de bronze, d'un satyre, tenant les bras ouvertz; d'haulteur de quatorze polces; son piédestal de bois noir. N° 58.

[1] Il s'agit d'une copie de *l'Antinoüs* du Belvédère qu'on nomma ainsi généralement en France jusqu'à la fin du siècle dernier par suite d'une corruption dont on citerait cent exemples analogues. De *l'Antinoüs* on avait fait *le Lantin*. (Note de la Commission d'impression.)

Une figure antique d'une Vénus bronzée de l'antiquité; d'haulteur de quatorze polces; son piédestal de bois noir. N° 59.

Une figure de bronze d'un David tenant une teste; d'haulteur de dix polces; assis sur son piédestal de bois noir. N° 60.

Une figure de bronze antique d'un homme tirant une espine de son pied (la haulteur est de sept polces); assise sur son piédestal noir. N° 61.

Une figure de bronze d'un homme tenant une masse; d'haulteur de neufz polces; assise sur son piédestal de bois noir. N° 62.

Une petite figure antique d'un Alexandre, de bronze, haulte de cinq polces; son piédestal de bois noir. N° 63.

Un petit Cupido antique, de bronze, assis sur sa base, hault de quattre polces; son piédestal de bois noir. N° 64.

Une demye-figure antique d'une Cérès, de bronze, haulte de quattre polces, avec son piédestal de bois noir. N° 65.

Un cinge antique ayant un chapperon au col, de bronze, hault de cinq polces, assis sur son piédestal de bois noir. N° 66.

Une teste antique d'un satyre, de bronze, haulte de quattre polces, assise sur son piédestal de bois noir. N° 67.

Une figure d'une femme vestue, antique, de bronze, haulte de six polces et demy, avec son piédestal de bois noir. N° 68.

Une figure d'une Pallas, de bronze, réparée de la main de Cop, assise sur sa base et son piédestal de bois noir. N° 69.

Une petite figure d'un homme, assise sur sa base, de bronze, réparée de la main dudit Cop, de l'haulteur de ladite Pallas; son piédestal de bois noir. N° 70.

Une aultre figure d'un homme, avec un morrion[1] en teste, réparée de ladite main, d'haulteur que dessus, assise sur sa base et son piédestal de bois noir. N° 71.

Une aultre figure d'une femme nue agenoillée, de bronze antique, d'haulteur de cinq polces et demy; son piédestal de bois noir. N° 72.

Une figure antique d'une femme nue assise, taillant les ongles de ses piedz; de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy; son piédestal de bois noir. N° 73

Une figure d'une femme, assise sur sa base de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy; son piédestal de bois noir. N° 74.

Une figure entière d'une Vénus tenant son pied sur un escabeau, avec

[1] Le *morion* était le casque de l'infanterie, de même que le *heaume* était celui de la cavalerie.

un petit Cupido; le tout de bronze, hault de demy-pied, et son piédestal de bois. N° 75.

Une aultre petite figure d'un Mercure, assise sur sa base de bronze, d'haulteur de cinq polces et demy; son piédestal de bois noir; ladite figure réparée de Cop. N° 76.

Une aultre d'une femme, assise sur sa base; réparée de Cop; d'haulteur et piédestal que dessus. N° 77.

Une aultre d'une femme assise, réparée, d'haulteur et piédestal que dessus. N° 78.

Une figure de bronze d'une Lucrèce, haulte de sept polces; son piédestal de bois noir. N° 79.

Une teste d'un baccanal antique, de bronze, d'haulteur de cinq polces; son piédestal comme le précédent. N° 80.

Une teste antique, de bronze, d'haulteur de trois polces; mesme piédestal. N° 81.

Un petit Cupido aislé, assis sur sa base de bronze, hault de trois polces; mesme piédestal. N° 82.

Un aultre Cupido sans aisles, assis sur sa base de bronze, hault de trois polces; mesme piédestal. N° 83.

Une figure d'un bouc, de bronze antique, haulte de six polces; mesme piédestal. N° 84.

Une petite figure antique nue d'un Mercure, hault de quattre polces et demy; mesme piédestal. N° 85.

Une petite figure antique d'un Mercure, avec les yeux d'argent, haulte de trois polces; mesme piédestal. N° 86.

Une figure d'un homme escorché, de bronze, avec sa base, d'haulteur de demy-pied; mesme piédestal. N° 87.

Une figure d'une Vénus tenant une coquille d'une main, de l'aultre une paulme, les piedz et la base d'argent; ladite Vénus antique et de bronze; d'haulteur de douze polces; mesme piédestal. N° 88.

Une figure antique d'une Victoire aislée, de bronze, d'haulteur de douze polces; mesme piédestal. N° 89.

Une teste de cheval antique, de bronze, haulte de deux piedz; mesme piédestal. N° 90.

Un cheval, de bronze, d'haulteur par la teste de demy-pied, avec son piédestal de bois noir. N° 91.

Un cheval antique, avec un homme, ledit cheval mordant l'homme à la teste et l'embrassant des jambes devant; de haulteur, par les oreilles dudit cheval, de neufz polces; avec mesme piédestal. N° 92.

Une teste d'un enffant, avec sa base de bronze, haulte de treize polces, mesme piédestal. N° 93.

Une figure entière d'une femme nue, antique, de bronze, avec les yeux d'argent, haulte de demy-pied; mesme piédestal. N° 94.

Un petit Mercure avec son baston, antique, de bronze, hault de quattre polces, avec sa base de bois blanc. N° 95.

Une figure antique, assise sur sa base, tenant un barril, haulte de cinq piedz; mesme piédestal. N° 96.

(Manquent les n^os^ 97-104.)

Un Crucifix d'yvoire, de la main de Michael-Angel, d'haulteur de quinze polces; la croix d'ébenne assise sur un rocher d'ébenne, et le piédestal de bois noir jaspé d'or moulu. N° 105.

(Manque le n° 106.)

Une Mort d'yvoire, tenant un horrologe et une palle[1]; d'haulteur de quatorze polces; assise sur son piédestal de bois noir. N° 107.

Une Nostre-Dame d'yvoire, dedans un dome avec quattre piliers, sa base d'yvoire; d'haulteur d'un pied trois polces, comprins le dome. N° 108.

Figure d'une Charité, avec deux petitz enffans nudz, assise sur son piédestal d'yvoire; d'haulteur le tout d'unze polces; ledit piédestal de bois noir. N° 109.

Une figure entière d'un sainct Sébastien, de la main d'Albert Durez, taillée en bois de buy, avec sa base de buy; le tout d'haulteur de quinze polces. N° 110.

Une teste d'un enffant criard, taillée en bois, d'Albert Durez, ayant une mouche le piquant au front; d'haulteur de neufz polces. N° 111.

Un vigneron taillé en bois, enrichy d'un chappeau avec un rain de vigne allentour, tenant en sa main un baston entourré d'un cep de vigne; d'haulteur, avec sa base, d'un pied deux polces. N° 112.

Une esguille d'yvoire en pyramide tournée en ovale, au-dessus de laquelle y a une bole vuyde et pertuisée, dans laquelle y a un corps, les faces duquel sont en triangle, et au milieu un petit rond. N° 113.

Une coulonne dorique d'ébenne, assise sur son piédestal d'ébenne, ladite coulonne, sa base et son chapiteau, d'haulteur de dix polces, et le piédestal de quattre polces; au-dedans de laquelle coulonne y a un pilier soustenant un vase, sur ledit vase un escalier tourné en rond,

[1] Une pelle à creuser les fosses.

et au-dessus un aultre vase, lesdits pilier, vase et escalier d'yvoire. N° 114

Une figure entière d'un Hercules, assise sur un dez, tout de marbre; d'haulteur d'un pied; son piédestal de bois noir doré. N° 115.

Une Diane nue couchée, en bas-relief, rembrassant un cerf, de marbre; d'haulteur de demy-pied et large d'unze polces. N° 116.

Une teste de marbre d'un homme, antique, d'haulteur de cinq polces, dans son estuy serrant à fermillets d'argent. N° 117.

Un rocher de minne d'argent, au-dessus duquel y a la Résurrection, ayant son pied d'argent doré; d'haulteur de huict polces. N° 118.

En la sale y a dix testes d'empereurs en gy, avec leurs molures tournées et dorées : dans une chascune desdites molures sont escriptz en lettres noires les noms desdits empereurs.

Item douze mufles de lyons, faitz de gy.

Sur la corniche de la cheminée est le cerf couché, avec double ramure de cerf naturel, ledit cerf taillé en bois coloré au naturel[1].

En la chambre au bout de la grand garde-robe, douze testes d'empereurs en marbre blanc, dans leurs ronds et molures de marbre jaspé, ayant chasque rond de diamètre un pied treize polces[2].

Deux aultres rondz d'empereurs, moulez en matière de cire et parrasine[3], de mesme diamètre.

Trois testes de gy, l'une d'une femme, antique, et les deux aultres d'hommes.

Une teste colossée gectée en cire noire.

Un enffant esboché en cire à sa naissance sur le naturel, estant en la chambre sur la cuisine.

Item une teste de gy, gectée sur le naturel, de madame Hélaine de Brederode, mère de feu monseigneur le comte[4].

Une teste de gy, mollée sur l'antique, d'un Apollo.

Une aultre teste de gy d'un homme.

[1] C'est le cerf qui avait émerveillé les ambassadeurs suisses en 1575.

[2] Ces médaillons avaient été sculptés, en 1540 et 1541, par François Landry, tailleur d'images, demeurant à Salins. (A. Delacroix, *Notice sur le palais Granvelle*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1re série, t. II, p. 8, note.)

[3] Poix-résine.

[4] Hélène de Brederode, femme de Thomas Perrenot et mère de François, morte à Anvers en 1572.

Une aultre teste de gy d'une femme coiffée à l'antique, avec cheveux eslevez.

Une aultre petite teste de gy d'un femme antique.

Une aultre teste de gy d'un soldat antique.

Une molure ronde, dans laquelle y a une teste de gy d'un empereur, le né gasté; ladite molure dorée.

Une console de gy, enrichie d'une petite teste de chérubin, d'ordre ionique, aultrement un soubassement.

Moles de gy de l'empereur Charle, du bon duc Philippe, en plusieurs pièces.

Dans une des liettes d'icelly (comptoir de bois) est le pourtraict d'une fille de la maison d'Austriche, faite et représentée au naturel, de tapisserie de soye et or, ayant environ deux piedz d'haulteur.

La figure d'une Diane nue, de bas-reliefz, faite de marbre blanc, embrassant d'une main un cerf et de l'aultre la teste d'un chien.

Une teste d'un Cicéron, de bas-reliefz, faite de plomb.

Une Nativité, de reliefz, gectée en gy, haulte de deux piedz.

Un Bacchus en basse taille, de cire, eslevé soubz vantaux de fenestre.

Une Mélusine, de bronze, ayant sa couronne dorée.

Une petite figure d'argent coloré, qu'est celle qui manque à l'horrologe imitant celluy de Strasbourg.

Un Orfée avec les Muses, fait à la plume sur parchemin, dédié à fut monsieur le cardinal de Granvelle.

Deux plans du chasteau de Scey[1], faictz en papier.

Un Agrippa et un César crayonnez en deux feuilles de papier.

Deux figurines d'homme et de femme nudz s'embrassant, faites de cire sur celles de marbre envoyées à Sa Majesté Impériale.

[1] Scey-en-Varais, dans la vallée de la Loue, un peu au-dessous d'Ornans, manoir d'une famille féodale dont la généalogie remonte au commencement du x^e^ siècle et se continue de nos jours.

Trois pourjectz de fourteresses, faictz de bois.

Une carte des Peys-Bas, faité sur parchemin.

Une carte du comté de Bourgongne, de l'invention du sieur Fernande de Lannoy[1].

Plusieurs plans de villes, chasteaux, forteresses et maisons.

Une carte de France, sans chassis, caduque.

L'argenterie blanche, sans façon, 489 marcs 4 onces.

L'argenterie blanche et dorée, de grand façon, 307 marcs 7 onces.

Toute la chappelle, à savoir une croix, un calice, un eau-beneystier, une paix, un bassin, quattre chanettes, une clochette, deux chandelliers, pèsent 29 marcs et demy.

V

Variations du régime municipal à Besançon.

Antérieurement à la conquête française et depuis un temps qu'il n'est pas possible de préciser, la ville de Besançon était divisée en sept quartiers, qui avaient chacun un étendard avec armoiries distinctes[2], et tiraient de là le nom de *bannières*.

Toutes les années, le matin du jour de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), la municipalité se rendait solennellement de l'hôtel de ville à l'église Saint-Pierre, où l'universalité des citoyens se trouvait rassemblée. On y chantait une messe du Saint-Esprit pour appeler les bénédictions du ciel sur les élections qui allaient se faire. L'assemblée se transportait

[1] Ferdinand de Lannoy, duc de Boyennes, troisième fils du célèbre vice-roi de Naples, avait épousé en secondes noces une sœur du cardinal de Granvelle : il était très-versé dans l'art militaire et dans les mathématiques ; ses cartes du duché et du comté de Bourgogne ont été gravées par Jérôme Cock et insérées dans les atlas d'Ortelius, de Hondius et de Blaeu.

[2] Ces armoiries, qui se voient sur les jetons de comptabilité de la commune et sur les médailles que celle-ci fit frapper à diverses reprises en l'honneur de ses suzerains, les empereurs ou les rois d'Espagne, étaient les suivantes : *Saint-Quentin*, d'or à l'aigle éployée de sable ; *Saint-Pierre*, de gueule à la clef d'or posée en pal ; *Chamars*, parti de gueule a la clef d'or mise en pal et d'azur à quatre croissants d'argent posés de même ; *le Bourg*, de gueule au griffon ailé d'argent ; *Battant*, de gueule au chef d'argent ; *Charmont*, de gueule à la croix fleuronnée d'or ; *Arènes*, de gueule au lion rampant d'or, accosté de deux coquilles d'argent.

ensuite à l'hôtel de ville, et là le président du corps municipal adressait au peuple quelques paroles relatives à la circonstance. Puis les gens de chaque bannière choisissaient, par acclamation, les plus considérables d'entre eux et les créaient syndics, pour procéder, au nom de tous, à la nomination des notables.

Acte ayant été dressé de cette procuration, les syndics se retiraient dans leurs quartiers respectifs, et élisaient, au scrutin secret, quatre citoyens par bannière.

Dans l'après-midi du même jour, les vingt-huit notables élus se rendaient à l'hôtel de ville, où ils vérifiaient les titres de ceux qui siégeaient pour la première fois ; après quoi, ils choisissaient leur président, et élisaient enfin les quatorze gouverneurs qui devaient exercer le pouvoir exécutif durant l'année. Le coffre où ils avaient déposé leurs suffrages était scellé en présence de deux ou quatre religieux et soigneusement renfermé entre les deux portes du trésor. Les notables avaient la faculté d'ajourner plus ou moins longtemps le dépouillement de ce scrutin, et tant que durait l'*interrègne* (comme on disait), c'était à eux qu'appartenait le gouvernement de la chose publique : pendant ce laps de temps, ils révisaient les actes de l'administration précédente et préparaient des instructions pour le gouvernement qui allait succéder.

Au bout de huit jours généralement le coffre était tiré de sa cachette, et, les sceaux ayant été reconnus intacts par les religieux, le président des notables en extrayait les bulletins, récapitulait les suffrages et proclamait gouverneurs pour une année les quatorze citoyens qui avaient réuni la pluralité des voix. L'assemblée des notables s'occupait ensuite d'assigner une couple de gouverneurs à chaque quartier, en ayant soin d'éviter que le même citoyen fût gouverneur et notable dans la même bannière : c'était chose facile, vu que, si l'on ne pouvait être notable pour un quartier où l'on n'avait pas domicile, rien n'empêchait que l'on ne fût gouverneur pour une bannière à laquelle on n'appartenait pas. Cette répartition faite, les notables indiquaient le jour où les gouverneurs élus viendraient prendre possession de leurs charges.

Ce jour arrivé, les nouveaux gouverneurs étaient reçus, dans les couloirs de l'hôtel de ville, par les quatre premiers en séance des notables ; ils étaient ensuite complimentés par le président et invités à valider l'élection de ceux qui entraient pour la première fois dans leur corps ; puis, cette formalité remplie, ils prêtaient serment entre les mains du président des notables et s'occupaient immédiatement d'examiner les vœux formulés par ces derniers durant l'interrègne.

Les gouverneurs prenaient séance suivant le rang que leur assignaient leur position sociale d'abord, puis l'ancienneté de leurs services municipaux : les nobles y avaient le pas sur les gradués, et parmi ceux-ci les légistes siégeaient avant les médecins. Le corps des gouverneurs n'avait pas de président annuel : chaque semaine, à tour de rôle, un nouveau membre occupait le fauteuil.

Les notables, au contraire, conservaient pour toute l'année le président qu'ils avaient élu.

Les gouverneurs s'assemblaient régulièrement les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, matin et soir si les affaires le requéraient. Ils étaient souverains en matière d'administration et de police communales. Ils instruisaient les procès de toute nature, les jugeaient avec l'assistance du juge que le souverain du comté de Bourgogne entretenait dans la cité, puis donnaient force d'exécution à leurs sentences en les faisant prononcer par l'une des trois cours de justice concurrentes qui existaient à Besançon, la régalie, la vicomté et la mairie ; ces sentences étaient irrévocables en matière criminelle, et en matière civile elles ne pouvaient être réformées que par le conseil aulique de l'empereur d'Allemagne.

Aux notables appartenait l'inspection permanente de leurs quartiers respectifs au point de vue de la voirie et de la salubrité; ils dénonçaient les délits aux gouverneurs, qui en faisaient justice. Réunis en assemblée, les notables avaient le droit de remontrance sur les actes des gouverneurs, et ceux-ci ne pouvaient leur refuser audience pour entendre leurs observations ; ils étaient les organes du populaire vis-à-vis du gouvernement. On les appelait au conseil chaque fois qu'il s'y traitait une question de haute importance ou qu'on y jugeait une cause criminelle de quelque gravité. S'il s'agissait de légiférer ou d'intervenir dans la politique extérieure, on mandait en outre les anciens gouverneurs, c'est-à-dire ceux des citoyens qui avaient été honorés une ou plusieurs fois du mandat gouvernemental.

En 1660, les gouverneurs ayant à délibérer sur la proposition de distraire la ville de la suzeraineté de l'Empire pour la placer sous la tutelle du roi d'Espagne, il fut jugé utile de convoquer un supplément de notables : chaque bannière eut à en élire six, ce qui fit le nombre de quarante-deux. Cette deuxième classe de notables subsista dès lors et fut renouvelée chaque année, mais en dehors des trois degrés d'élection qui procuraient les administrateurs de la chose publique. Les quarante-deux notables continuèrent à n'être appelés que lorsqu'on traitait de

politique et de guerre; et quand, dans ces circonstances solennelles, ils se réunissaient aux gouverneurs, aux anciens gouverneurs et aux vingt-huit, les délibérations du conseil étaient promulguées au nom des *quatre compagnies*.

Les gouverneurs et les notables étaient exempts de toute contribution pendant l'année de leur magistrature.

Les gouverneurs avaient en outre un droit pécuniaire de présence au conseil; mais ils étaient passibles d'une amende équivalant au double de ce droit, quand ils s'absentaient sans cause légitime. Ils portaient, dans les cérémonies publiques, une robe de soie noire avec épitoge et retroussis en soie cramoisie.

Il y avait quatre officiers principaux du service communal, qui marchaient toujours avec les gouverneurs et étaient revêtus du même costume qu'eux: c'étaient : le secrétaire d'État, qui rédigeait les délibérations et les jugements et signait les actes municipaux de toute nature; l'avocat fiscal, qui était le conseil de la commune et son procureur pour la poursuite des procès; le trésorier, qui faisait les recettes et les dépenses ordonnancées par délibération des gouverneurs ; le contrôleur, intendant des propriétés de la ville et directeur des travaux d'utilité publique.

Ces officiers jouissaient d'un traitement fixe et percevaient en outre des droits sur les affaires qu'ils expédiaient.

Bien que, par des articles spéciaux des capitulations de 1668 et 1674, Louis XIV se fût engagé à respecter les libertés et franchises de Besançon, le système de gouvernement que nous venons de décrire était trop démocratique et partant trop turbulent pour convenir aux autorités françaises.

Par un arrêt du conseil royal en date du 26 août 1676, l'ancienne forme du magistrat de Besançon était abolie, et l'on y substituait une organisation analogue à celles qui régissaient les autres villes du royaume, savoir : un maire ayant la qualité de vicomte, trois échevins, seize conseillers de ville et vingt notables; la juridiction du maire était subordonnée à celle du bailliage royal, et de cette dernière on appelait au parlement, qui venait d'être transféré de Dôle à Besançon.

Le nouveau corps municipal devait aussi sortir de l'élection ; mais on s'arrangea de manière que cette formalité ne pût jamais troubler la tranquillité publique. Le 31 décembre de chaque année, quarante noms des plus anciennes familles de la ville étaient mis dans une boîte; on plaçait dans une autre les noms des conseillers au parlement. Le maire, en conseil, tirait au sort dix-huit noms de la première boîte et formait

ainsi la liste des notables de l'année suivante; il tirait ensuite deux noms de la seconde boîte, et les deux parlementaires ainsi désignés prenaient rang parmi les notables et élisaient avec eux, dans l'après-midi du même jour, le magistrat de l'année qui allait s'ouvrir. Le maire et les trois échevins ne pouvaient conserver leurs postes plus d'une année; mais, à chaque élection, on ne renouvelait qu'un quart, c'est-à-dire quatre, des conseillers de ville : il était d'usage que le maire de l'année qui finissait fût élu premier échevin pour l'année suivante.

Cette organisation dura jusqu'en 1692. A cette époque le trésor royal était fort obéré et avisait aux moyens de trouver de l'argent. Un de ses expédients fut d'ériger en charges vénales les offices municipaux des villes, avec obligation pour celles-ci d'en fournir la finance ou de la faire payer par les titulaires des emplois, et de servir ensuite à chacun de ces derniers des intérêts de leur quote-part. La ville de Besançon fut taxée à 39,600 livres, qui furent acquittées également par les vingt-quatre membres de la municipalité : le maire, les trois échevins, les seize conseillers de ville, le secrétaire-greffier, le trésorier et les deux procureurs-syndics. Ces offices devinrent dès lors la propriété viagère des titulaires qui en avaient soldé la valeur, et ceux que le choix du corps appela plus tard à les remplacer durent, avant d'être admis, rembourser aux familles des défunts le capital primitivement versé.

Cette opération financière ayant été fructueuse, le pouvoir y prit goût et la renouvela sous une autre forme. En 1699, un édit du roi créa dans toutes les villes un office vénal de lieutenant général de police, avec des attributions judiciaires qui n'étaient autres que celles dont les municipalités avaient toujours joui : il fallut racheter cet office, et pour obtenir son annexion à la mairie, le magistrat de Besançon dut encore financer 40,000 livres. Ces mesures fiscales menaçant de se continuer, les villes de la Franche-Comté s'unirent et conclurent, en 1704, un abonnement avec l'État, pour être désormais déchargées de toutes conséquences des édits de création d'offices : il en résulta pour le trésor un encaisse d'environ 4 millions.

A partir de 1693, il y eut à Besançon vingt conseillers de ville possesseurs à vie de ces emplois, et c'était parmi eux que l'on choisissait, à la fin de chaque année, un maire et trois échevins pour l'an qui allait s'ouvrir. Cette élection continua de se faire par le corps du magistrat lui-même, avec le concours de deux conseillers au parlement et de dix-huit notables tirés au sort parmi quarante noms déposés dans une urne. L'intendant venait souvent présider la séance, et le magistrat ne man-

quait jamais de lui faire demander, quelques jours à l'avance, s'il avait des préférences à exprimer ; ce qu'il disait était rapporté au conseil, et le scrutin donnait invariablement un résultat conforme. Les mêmes formalités avaient lieu pour le remplacement d'un conseiller défunt ou démissionnaire, et le candidat de l'intendant était toujours l'élu de l'assemblée.

Ce n'était point encore assez pour l'appétit de domination qui animait ce délégué du souverain : aussi l'année 1760 vit-elle éclore un nouveau règlement pour la nomination du maire. Au lieu d'élire directement son chef annuel, le magistrat, réuni aux deux conseillers du parlement et aux dix-huit notables, dut seulement établir une liste de candidats à proposer au choix du pouvoir royal. Cette opération eut lieu désormais le 15 octobre : les noms des deux conseillers de ville qui obtenaient la pluralité des suffrages étaient joints à celui du maire en exercice, et envoyés à Versailles par les soins de l'intendant. Le roi faisait connaître sa volonté par un brevet, et cet acte était notifié au magistrat le 31 décembre, jour où continuait de se faire l'élection des trois échevins. Si le choix du monarque s'était porté sur un autre candidat que le maire dont les pouvoirs expiraient, on attribuait à celui-ci le poste de premier échevin.

Ayant ainsi la faculté de prolonger ou de restreindre la durée des pouvoirs du maire, l'intendant devint le chef suprême de l'hôtel de ville et rien ne put s'y faire désormais que sous le contrôle de son bon plaisir.

Ce régime ne cessa qu'en 1790. On sait qu'alors l'élément populaire recouvra la plénitude de ses droits sur les élections municipales ; mais on n'ignore pas non plus l'abus qu'il en fit et la réaction qui en fut la conséquence.

VI

Origines du théâtre à Besançon.

Le goût des représentations scéniques ne pouvait s'allier avec l'esprit d'intolérance religieuse qui régna sur Besançon jusqu'à la conquête française de 1674. Antérieurement à cette époque, et en dehors des mystères qui se jouaient dans les cloîtres et des tragédies chrétiennes que donnèrent plus tard les élèves du collége des Jésuites, les annales dramatiques de notre ville se bornent à un seul fait, la représentation d'une moralité, de *l'Homme pécheur,* qui eut lieu à l'hôtel de ville pen-

dant les journées du vendredi 24 juin, du samedi 25, du dimanche 26 et du lundi 27 de l'année 1533, et dans laquelle Nicolas Boncompain, contrôleur et cogouverneur de la cité, remplit le principal rôle. Les frais de cette mise en scène se montèrent à 21 francs 6 gros 5 engrognes et 2 deniers tournois. Les cérémonies du culte, infiniment pittoresques quand elles comportaient les cavalcades de la fête des fous, les messes avec déguisements bibliques, les danses cléricales dans les cloîtres, les processions en nombre infini, tout cela suffisait pour alimenter la curiosité publique. Les tentatives d'établissement de troupes de comédiens étaient systématiquement repoussées. Il n'en put plus être de même lorsque Besançon, devenu place de guerre française, compta dans ses murs une nombreuse garnison. La municipalité, qui avait perdu son omnipotence, dut subir les comédiens comme un mal nécessaire; on jugera de ses sentiments à cet égard par la délibération suivante :

« *Samedy 22 septembre 1674.* — Comme Messieurs furent priez ces jours passez, de la part de M. l'Intendant, de permettre qu'une troupe de comédiens, qui se rencontre en cette cité, dresse son théatre dans la grande sale de l'hostel consistorial, ce qu'ils crurent ne pouvoir luy refuser, d'autant plus que la comédie est à présent réduite à une grande pureté et ne sort point des règles de l'honnesteté, les sieurs Vingt-Huict en ont fait plaintes à Messieurs, disantz que beaucoup de citoyens en murmuroient et qu'en cas il auroit mieux vallu les placer en la tour de Montmartin; mais Messieurs ont respondu que la parole en estant donnée, ils ne pouvoient pas se rétracter ni le refuser à M. l'Intendant, et qu'à présent l'on ne fesoit pas difficulté d'admettre les théatres dans les palais des princes et dans les maisons les plus augustes. »

VII

Réception faite à Louis XIV par la municipalité de Besançon, en 1683.

(Extrait des délibérations municipales.)

« *Mardy 8 juin 1683.* — Pour prendre quelques mesures dans le peu de temps qui reste, Messieurs ont député MM. de Faletans et de Villars-Saint-George pour parler à quelque architecte pour dresser un arc triomphal sur le pont, et en feront faire un dessein, que l'on exécutera s'il est jugé propre et que le temps le permette.

« Il a esté de plus résolu que, pendant les nuits du séjour de Sa Majesté en la cité, l'on fera brusler des flambeaux de cire blanche, deux

à chaque fenestre de l'hostel de ville, des gauderons dans des seaux au joignant de l'esglise Saint-Pierre pour esclairer la place, et des reschaux de gauderons tout autour dudit hostel de ville... Et l'on ordonnera de mettre des lanternes aux armes du Roy sur toutes les fenestres prenant jour sur les rues ; et l'on fera couler du vin à la fontaine de l'hostel de ville, le jour de l'arrivée.

« *Mardy 8 juin, après-midy.* — Messieurs se sont assemblés pour veoir le dessin d'un arc triomphal, et l'on le posera sur le pont si l'architecte se veut obliger de le rendre achevé et posé pour le temps nécessaire.

« Ordre sera envoyé aux villages de l'ancien territoire d'allumer des feux sur les montagnes voisines de la cité pendant les nuits du séjour de Sa Majesté en icelle.

« *Mecredy 9 juin.*— Comme il a esté résolu que les cloches des esglises de la cité seront carillonnées à la venue de Sa Majesté, le controleur a eu ordre de signifier ceste résolution à tous les couvens et esglises; et MM. Reud et Philippe inviteront Messieurs du chapitre métropolitain d'en faire le mesme dez que le Roy paroistra dans les charières.

« *Mecredy 9 juin, après-midy.* — Comme les armes de Sa Majesté qui sont sur le portail de l'hostel de ville n'ont pas assez d'esclat pour cette occurrence de son arrivée, M. Chandiot a eu la commission d'en faire faire de plus grandes et les faire poser sur ledit portail, et celles qui y sont sur celuy du palais Grandvelle, où doibt loger Sa Majesté [1].

« On mettra soubz l'escut qui sera mis sur le portail de l'hostel de ville ce cronograffe, heureusement rencontré par le sieur Jean-Baptiste Varin, receveur des greniers de la cité :

*re*X LVDoVICVs
V*esontIonIs a*Mor

« *Vendredy 11 juin, après-midy.* — Messieurs, souhaitans que les seigneurs, dames et autres qui sont à la suite de Sa Majesté soient receus, dans les logemens qui leur ont esté marqués par les fouriers de son hostel, avec toute l'honnesteté et propreté possibles, ont résolu d'inviter leurs citoyens, par édit, à meubler les quartiers qu'ils occuperont autant proprement qu'il se pourra faire.

[1] L'écusson royal pour la façade de l'hôtel de ville fut payé 110 francs au peintre Jacques-Joseph Baudot; la réparation de celui qui fut posé devant le palais Granvelle coûta 33 francs, qui furent payés au peintre Germain Bourrelier. Après le départ du roi, la municipalité fit sculpter en pierre les armes de France pour le portail de l'hôtel de ville : ce travail, confié au sculpteur Hugues Morand, s'éleva à la somme de 271 francs 3 gros.

« *Dimanche 13 juin.* — Dans l'appréhension que Messieurs ont que le chemin des charières de Battant ne soit pas entièrement réparé à l'arrivée du Roy, ils ont résolu dez demain d'y faire travailler cent vignerons par jour, à chascun desquelz sera payé quinze solz tournois.

« *Mardy 15 juin, à midy.* — Messieurs du magistrat, en robes de cérémonie, suivis des officiers du bureau aussy en robes, environ une heure après midy, sont passés en la maison de M. le maire où doit loger Monseigneur de Louvois; lequel, estant arrivé, a esté receu à la descente de son carrosse per mesdits sieurs, complimenté de leur part par M. le mayeur, auquel il a répliqué avec beaucoup de bienveillance pour le magistrat.

« *15 juin, à 4 heures après midy.* — Comme M. de Courtamvaux, fils de Monseigneur le marquis de Louvois, est arrivé avec luy, Messieurs ont cru estre de la civilité de l'envoyer visiter de leur part; et pour ce ont député MM. les trois eschevins et M. Jean-Baptiste Mareschal, qui y sont instamment passés.

« *Mercredy 16 juin.* — Sur les quatre heures du soir, Messieurs du magistrat, s'estans revestus de leurs robes de cérémonie, précédés de leurs six sergens et suivis des quatre officiers du bureau aussy en robes, se portèrent de l'hostel de ville jusqu'au dehors de la contrescarpe de la porte d'Arennes. Peu après arriva M. de Montauban, qui leur répéta ce qu'il y avoit à faire à l'arrivée du Roy. Pendant quoy beaucoup de carrosses et équipages des princes et seigneurs de la Cour arrivoient; et celuy de M. de Brederode passant, comme il vit M. de Montauban avec Messieurs du magistrat, il descendit de carrosse, les vint joindre, et après les salutz de civilité, il leur répéta les cérémonies à faire et les avertit que bientost M. de Duras arriveroit. Ce qu'il fit peu après, mit pied à terre et se plaça à la teste du magistrat, attendant Sa Majesté, laquelle, après que les carrosses des princes et princesses furent passés, arriva dans le sien, tiré de huict chevaux gris, où estoient avec luy la Reyne et Monseigneur le Dauphin. A la veue de M. de Duras, le carrosse du Roy arresta. Messieurs du magistrat fléchissant un genou, M. de Duras, monstrant au Roy M. le maire et le magistrat, luy offrit les clefs de la ville, puis le carrosse entra dans la cité, précédé des gardes du Roy à cheval, entouré des gardes suisses et suivi de ses mousquètaires et de ceux de la Reyne. Les cris de joye et de *vive le Roy* ne cessèrent point, dez l'entrée qu'il fit dans la cité jusqu'à son arrivée dans le palais Grandvelle, où ils logèrent. Messieurs retournèrent de là en l'hostel de ville, d'où ils firent envoyer le vin et les confitures, celles-cy dans dix

corbeilles garnies dehors et dedans de tafetas bleu [1] ; et ne se fit compliment à personne. Et la nuit, les feux et les lenternes illuminèrent toutes les rues de la cité.

« *Samedy 19 juin.* — Messieurs, advertis que Sa Majesté devoit partir sur les dix heures, se disposoient pour se présenter à luy et recevoir ses commandemens ; mais ayant esté informés que cela ne se pratiquoit point et que l'on ne luy disoit aucun adieu, ont vuidé les requestes qu'estoient sur le bureau, puis ont quitté le conseil. »

[1] Le vin et les autres présents offerts par la ville à Leurs Majestés coûtèrent 666 francs 7 gros 3 blancs.

ÉTUDE

SUR

PIERRE MIGNARD,

SA FAMILLE

ET QUELQUES-UNS DE SES TABLEAUX,

PAR M. LE BRUN-DALBANNE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE TROYES.

La ville de Troyes possède deux des plus remarquables tableaux que nous connaissions de Pierre Mignard. L'un représente le baptême du Christ, et l'autre une de ces reines de la cour de Louis XIV qui n'empruntèrent pas uniquement aux rayons du maître le vif éclat dont elles brillèrent au milieu de tant de femmes aussi belles que spirituelles. Nous décrirons ces deux tableaux en essayant de dire dans quel temps et dans quelles circonstances ils ont été peints. Les moindres détails concernant les hommes célèbres ont un tel intérêt, et Pierre Mignard a tenu une place si considérable dans l'art du XVII^e^ siècle, que nous espérons qu'on voudra bien nous suivre avec quelque bienveillance dans l'étude que nous entreprenons à l'occasion de deux œuvres peu connues et pourtant capitales de ce grand peintre. Leur rapprochement a d'ailleurs cet avantage, de nous permettre d'apprécier sous ses différents aspects un talent qui, après avoir atteint de son vivant les plus hauts sommets de la renommée, a été après sa mort diminué à ce point qu'on lui a dénié même les qualités les plus essentielles. Une grande composition religieuse et un portrait de femme, n'est-ce pas tout l'œuvre de Pierre Mignard en abrégé, et si le Romain se manifeste dans *le Baptême du Christ*, on peut dire que le Fran-

çais a donné la mesure de son talent et de son esprit dans le portrait dont nous allons parler.

I

Nous n'avons pas la prétention de faire la biographie de Pierre Mignard à propos de deux de ses tableaux. N'a-t-elle pas été faite déjà par l'abbé Monville, l'académicien Lépicié, le comte de Caylus et notre illustre ami Charles Blanc, de manière à nous ôter toute envie de la recommencer? Et cependant il nous faudra bien, dans le cours de ce travail, toucher à plusieurs dates, rectifier quelques erreurs, compléter des points demeurés incertains ou obscurs, soit parce que Monville, qui aurait dû être le mieux informé des biographes, puisqu'il écrivait sous la dictée de la comtesse de Feuquières, a voulu laisser dans l'ombre certaines parties de la vie de Mignard, soit parce que Catherine Mignard ignorait plusieurs détails dont la révélation ne s'est faite que plus tard. Au surplus le principal défaut de la *Vie de Pierre Mignard* par Monville, c'est que presque aucune date ne s'y rencontre, et que, pour inspirer toute créance, il aurait fallu que ce « monument élevé par les soins de la fille du premier peintre du roi, comme une dernière marque de sa piété, de son respect et de sa tendre reconnaissance pour son illustre père[1], » ne commençât pas par une fable sur la noblesse de son origine et par une erreur de date aussi capitale que celle de sa naissance.

Pierre Mignard naquit à Troyes à la fin de l'année 1612, et non en 1610, comme l'a dit le premier l'abbé Monville et comme depuis on l'a répété et imprimé partout d'après lui. Cette date erronée de 1610, nous la trouvons même dans le livret du musée du Louvre, encore que Pierre Mignard, par une coquetterie de vieillard et d'artiste, ait pris soin de préciser l'année de sa naissance, en inscrivant son âge en même temps que son nom sur plusieurs de ses tableaux. Ainsi la *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur* (n° 354 du musée du Louvre) est signée : *P. Mignard pinxit anno 1691, ætatis suæ 79;* les deux tableaux représentant

[1] Monville, *Vie de Pierre Mignard*, p. 190.

la Foi et *l'Espérance* (nos 355, 356) portent au bas : *P. Mignard pinxit 1692, ætatis suæ 80;* enfin le dernier ouvrage de Mignard, *Saint Luc peignant la Vierge* (n° 353) est signé à gauche : *P. Mignard pinxit 1695, ætatis 83;* ce qui donne invariablement l'année 1612 comme étant celle de sa naissance. Et si l'on pouvait admettre que, comme dans son tableau de *Jésus sur le chemin du Calvaire* (n° 350 du même musée), qui est signé sur une pierre : *P. Mignard pinxit Parisiis 1684, ætatis suæ 73,* Mignard a pu quelquefois se tromper (puisque, étant né en 1612, il n'était en 1684 âgé que de soixante et douze ans), toute incertitude doit cesser devant son acte de naissance, dont voici la teneur :

« Paroisse de Saint-Jean-au-Marché de Troyes. Du 17 novembre 1612. Pierre, fils de Pierre Mignart et de Marie Galois, sa femme, fut baptisé. Parrains : Pierre Félix et Pierre Boilletot, Claude, fils de Claude Everseau. Marraine, Marie, fille de François Perrelle. »

Quelle était la profession du père de Pierre Mignard? Son acte de naissance ne l'indique pas. Était-il cet officier qui s'était distingué, suivant l'abbé Monville, par une fidélité inviolable pour nos rois durant les troubles de la Ligue, et avait-il dû à un bon mot du Béarnais de pouvoir changer son nom de Pierre More en celui de Pierre Mignard? Il y a longtemps que Grosley, Lépicié et Mariette ont fait justice de cette anecdote romanesque, sans doute venue en droite ligne de ces bords fameux auprès desquels écrivait Monville, qui était chanoine de Bordeaux; à moins qu'elle n'ait été imaginée par Catherine Mignard elle-même, afin de rendre le *lion passant sur champ d'azur* de ses armes, *au chef cousu de gueules chargé de trois feuilles de trèfle,* plus digne du *lion rampant au lambel à trois pendants d'argent* des Feuquières. Ce qui demeure certain, c'est que, si le père de Mignard avait eu à Troyes une position sociale un peu élevée, ou même s'il y avait exercé une profession libérale, elle eût été énoncée dans les actes de naissance de ses enfants. Or il y est invariablement nommé Pierre Mignard, sans aucune qualification. Nous sommes donc autorisé à croire qu'il ne devait pas avoir pignon sur rue, d'autant que nous le voyons changer souvent de domicile. Ainsi, en

1591, il a un premier enfant, Anne; elle est baptisée à Saint-Jean-au-Marché le 31 juillet 1591. Il va habiter le centre de la ville, et Nicole, sa seconde fille, est baptisée à Saint-Jacques-aux Nonnains, le 23 décembre 1599. Puis il revient dans son ancien quartier, et Pierre, son premier fils, mort vraisemblablement en bas âge, est baptisé à Saint-Jean, le 22 juillet 1603. Il prend un logement dans la partie ouest de la ville, et Nicolas, qui fut depuis Mignard *d'Avignon*, est baptisé le 7 février 1606, à Sainte-Madeleine. Il quitte encore ce quartier et se dirige cette fois à l'extrémité opposée de la ville; Jean est baptisé à Saint-Nizier le 24 janvier 1610, et son acte de baptême nous apprend qu'à cette époque son père habitait la rue du Fort-Bouy, dans laquelle se trouvait un four banal, probablement celui de l'évêque, seigneur du lieu. Enfin Pierre, son dernier enfant, fut baptisé, ainsi que nous l'avons dit, à Saint-Jean, le 17 novembre 1612. Ces nombreuses migrations n'indiquent pas, il faut en convenir, une bien grande consistance de position, et il n'y avait guère qu'un homme d'une médiocre fortune qui pût changer aussi facilement de demeure.

Toutefois, si nous ne savons rien de la profession du père de Pierre Mignard, nous connaissons celle de son grand-père, qui se nommait Pantaléon Mignard. Grosley avait eu le bonheur de recueillir une note manuscrite de la fin du XVI^e^ siècle, ainsi conçue:

« La Ligue commencée, la ville de Troyes se déclare pour les princes. *Pantaléon Mignard, marchand armurier,* avait cinq garçons, à savoir: Pantaléon, l'aisné, Odoard, Jean, *Pierre* et Nicolas. Par la Ligue M. de Vaubecourt qui entroit dans Troyes, la nuict, fait prendre le parti du roy à Odoard; Jean et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs. Lorsque le cardinal de Guise se présenta pour entrer à Troyes par la porte de Cronceaulx, Jean Mignard et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs[1]. »

Or il paraît que Pantaléon Mignard, le marchand armurier, avait épousé Odette Véron, fille d'un simple chapelier. Ils avaient

[1] Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. II, p. 158.

eu neuf enfants, six garçons et trois filles. On ne sait pas au juste quelle fut la profession de ces six fils, quoiqu'il semble résulter de la note que nous venons de citer que quelques-uns suivirent la carrière des armes et furent des soldats de la Ligue. Quant aux filles, l'une d'entre elles, Claude Mignard, épousa François Pérelle, qui fut orfévre; et Catherine Mignard se maria à maître Jacques Camusat, qui était couvreur.

Anne Mignard, sœur aînée de notre Pierre Mignard, avait épousé un marchand nommé François Bernard, dont elle eut quatre fils.

Jean Mignard, fils de Pantaléon (2e du nom), et en cette qualité cousin germain de nos deux peintres, était joueur d'instruments.

Enfin deux des fils de ce Jean Mignard étaient, postérieurement à 1650, l'un joueur d'instruments comme son père, et l'autre maître à danser.

Et Grosley ajoute : « J'ai vu s'éteindre la branche des Mignard qui étaient demeurés à Troyes, dans un maître à danser dont la fille avait épousé un Villain, de la même profession, et dont les enfants ont fait valoir leurs droits à l'opulente succession ouverte par le décès de la marquise de Feuquières. Cette branche, vouée aux arts d'agrément, a donné à Troyes des luthiers, etc. Mignard, ce célèbre danseur, sauteur et voltigeur que l'Europe vit avec admiration il y a trente ans, était d'une branche collatérale [1]. »

Il faut en convenir, un armurier et un chapelier pour aïeuls, un couvreur pour oncle, un marchand pour beau-frère, des joueurs d'instruments, des maîtres à danser et même un danseur pour cousins, tout cela ne constituait pas cette noble origine et cette illustre lignée que la comtesse de Feuquières aurait voulu se donner, mais n'en rendait que plus glorieuse la situation que Pierre Mignard s'était faite par son travail et ses talents. Après tout, l'ami du Poussin, de François Flamand, de Dufresnoy, de Chapelle, de Boileau, de Racine, de la Fontaine, de Molière et de toutes ces spirituelles et charmantes femmes qui se réunissaient rue des Tournelles, dans le salon de Mlle de Lenclos, et qui s'appelaient

[1] Grosley, *Œuvres inédites*, t. II, p. 159.

elles-mêmes les *oiseaux des Tournelles*[1], par opposition aux *précieuses de l'hôtel de Rambouillet,* que, cette vierge folle de Ninon avait surnommées les *jansénistes de l'amour;* le premier peintre du roi, auquel Louis XIV conférait des titres de noblesse en 1687, qu'aurait-il valu de plus s'il eût compté parmi ses ancêtres quelques hobereaux de province, *gentilshommes à lièvre,* comme on les nommait alors, guindés sur leurs titres et entêtés de leurs quartiers? Est-ce qu'il n'est pas préférable de dater de soi-même et d'être le premier auteur de l'illustration de sa famille?

Il paraît du reste que Marie Gallois, mère de Pierre Mignard, était sœur, belle-sœur et nièce d'orfévres; que Pierre Félix, un de ses parrains, était gendre d'un orfévre et peut-être orfévre lui-même; que Pierre Boilletot faisait une certaine figure à Troyes, puisque nous voyons un de ses descendants devenir officier de la compagnie des arquebusiers[2]. Toutes ces relations de la famille de Mignard indiquent, ce nous semble, que Pantaléon Mignard, l'armurier, avait dû diriger quelques-uns de ses enfants vers l'orfévrerie, ce qui avait développé le goût des arts chez Nicolas et Pierre Mignard, et nous trouvons pour ainsi dire la preuve de cette supposition dans ce fait qu'en l'an IX on donnait à Troyes le nom de *Mignard* à l'ancienne rue de l'Orfévrerie, parce que la tradition indiquait que c'était dans une maison de cette rue que Pierre Mignard était né.

II

Nous ne saurions nous étendre longuement sur les commencements de Pierre Mignard. Son père l'avait d'abord destiné à la médecine; « mais lorsque Pierre Mignard, dit d'Argenville, accompagnait le médecin chez qui il était placé, au lieu de l'écouter, il dessinait les attitudes des malades et de ceux qui les servaient. » C'était là, il faut en convenir, un assez plaisant élève, et son

[1] Je ne suis pas oiseau des champs,
Mais je suis oiseau des Tournelles, etc.

a dit Charleval, seigneur de Ris, dans un madrigal resté célèbre. Voir ses Œuvres publiées en 1759.

[2] Finot, *Les archers, les arbalétriers et les arquebusiers de Troyes*, p. 35.

maître pouvait bien n'être pas très-satisfait, lorsque le soir, en consultant son livre d'ordonnances, il n'y trouvait que des croquis et des bambochades. Est-ce que la vocation n'a pas de ces attraits irrésistibles? Pierre voyait son frère Nicolas dessiner et peindre, et, en dépit des remontrances, tandis qu'on le croyait absorbé par les Pronostics ou les Aphorismes d'Hippocrate, c'était le médecin avec sa mine doctorale, sa femme, ses enfants et jusqu'à ses domestiques, saisis sur le vif, qui sortaient de la retraite et de la longue étude du jeune Mignard. Comment après cela espérer qu'il pût jamais devenir médecin ?

Son père, vaincu, ne résista plus. « Il n'eût tenu qu'à Pierre Mignard, dit le comte de Caylus, d'avoir des maîtres dans le lieu de sa naissance et de suivre en cela l'exemple de son frère; mais peut-être celui-ci ne s'en était pas assez bien trouvé et qu'il lui conseilla de s'adresser tout d'un coup à un habile homme. En effet, tout dépend de la première éducation; elle influe sur tout le reste de la vie, et les artistes conservent toujours les impressions qu'ont faites sur eux les manières qui ont été l'objet de leurs premières études. » Mignard ne balança pas à suivre le conseil de son frère. Il apprit qu'il trouverait à Bourges, dans le peintre Jehan Boucher, un guide assuré; et, de concert avec sa famille, il alla le chercher.

Il n'y a guère en France de province qui n'ait eu ses peintres et son école d'artistes. Troyes avait eu les siens. Bourges et le Berri n'avaient pas eu seulement d'admirables peintres verriers et d'étonnants tailleurs d'images, qui ont fait de la cathédrale de Saint-Étienne une des merveilles de la France, ils avaient Jehan Boucher, qui, né à Bourges le 20 août 1568, avait grandi au milieu des guerres civiles et religieuses qui ensanglantaient alors la France. C'était un maître peintre que ce Jehan Boucher, qui ne se contentait pas de faire de la peinture religieuse et des portraits que nous essayerons de caractériser, mais qui exécutait encore des armoiries, des devises et des toiles peintes pour les entrées des princes. Il dressait mieux qu'homme de France des théâtres où S. M. le Roi pouvait se reposer et recevoir les harangues des maires et échevins à genoux devant lui. Il savait très-bien peindre

la figure du roi armé à l'antique, et une mer au milieu de laquelle était la France revêtue d'habits semés de fleurs de lis d'or, en un char de déesse tiré par des dauphins; élever un temple avec un beau portail à la corinthienne, surmonté de la figure du dieu Janus à triple face, et à côté la France richement parée, en une chaire, accoudée sur l'un de ses bras et dormant, et vis-à-vis d'elle Mgr le Dauphin, aussi en une chaire, qui d'une main tenait la clef du temple fermé, et de l'autre une branche d'olivier autour de laquelle étaient ces mots : *Tempestate quiesce composita.* Il inventait des machines pour descendre l'enfant qui devait présenter à Sa Majesté « un berger représentant au vif le visage du roi, la hollette à la main, avec chien et moutons, la tour d'argent vermeil doré, » afin que personne, à cause du mérite de la matière, ne pût se méprendre sur une aussi saisissante allégorie.

Il commandait enfin à une armée de peintres et d'artistes, et quand ils ne suffisaient pas, il en envoyait quérir jusqu'à Saint-Amand, à Dun-le-Roi, à Issoudun et même à Troyes. C'est sans doute par Nicolas Bonvalot, Veure, Hesnault, Edme Chevillot, François Coillebault, etc. qui étaient partis de Troyes en 1622, pour travailler sous ses ordres aux préparatifs de l'entrée de Louis XIII à Bourges, que la famille de Mignard avait dû de connaître un si grand maître.

Il y avait deux ans déjà que ces brillants et ingénieux travaux en l'honneur du roi de France étaient repliés sans pouvoir être oubliés, trois ans que Jehan Boucher était revenu de son second voyage en Italie, lorsqu'un jour de l'année 1624, il vit arriver, seul, dans son école un frêle enfant de douze ans, qui venait de loin lui demander les secrets de son art et de sa réputation. Jehan Boucher l'interrogea; il apprit de lui qu'il était né à Troyes en Champagne, qu'il se nommait Pierre Mignard, et que sa famille, qui n'était pas riche, fondait sur lui quelque espérance de gloire et d'avenir. Boucher l'accueillit avec bonté, sans se douter que lui, qui allait devenir son maître, recevrait un jour de cet enfant cette demi-auréole qui est comme le rayonnement des grands hommes sur tous ceux qui les ont approchés et se sont trouvés mêlés à leur vie. Il le mit de suite à l'œuvre, et il ne

tarda pas à juger qu'avec ses étonnantes dispositions, le jeune Mignard n'aurait pas longtemps à apprendre auprès de lui.

Jehan Boucher, ainsi que nous l'avons dit, avait fait plusieurs voyages en Italie afin d'étudier les maîtres dont la renommée avait franchi les Alpes. Les avait-il goûtés ou seulement compris? Le doute est bien permis lorsqu'on voit que sa manière n'en avait été nullement ébranlée. En reprenant à son retour sa palette et ses pinceaux, il était paisiblement retourné à ces régions moyennes et tempérées d'où étaient sortis les premiers peintres de l'école française, et il avait continué à s'attarder dans les procédés des miniaturistes et des peintres verriers. C'est qu'en effet les artistes français, au moment où ils allaient abandonner les peintures murales et les vitraux des églises, qui n'étaient que les expressions différentes d'un même art et des miniatures agrandies, avaient balancé entre le spiritualisme des Allemands et l'idéalisme des Italiens. Leur instinct leur disait bien que le mouvement du XVI^e^ siècle devait nécessairement aboutir à la rénovation de l'art. Mais, entre le mysticisme mêlé de naturalisme des maîtres du Nord, qui avaient trouvé leur souveraine personnification dans Albert Durer, et les peintures savantes et compliquées des écoles d'Italie, nos artistes avaient hésité. L'art gothique et les sombres visions de la Germanie ne les attiraient pas; et, d'autre part, le haut style, les colorations vigoureuses des Italiens, qui confondaient dans l'harmonie de l'ensemble ou effaçaient sans pitié l'expression de la physionomie humaine, leur idéal à eux, leur semblaient dépasser le but. En reproduisant des personnages, c'étaient surtout des âmes que nos vieux maîtres voulaient peindre. L'action pour eux devait toujours être subordonnée à l'idée, et le faire ingénu des peintres verriers suffisait à leur ambition et semblait mieux s'adapter à la modération de leur génie. Ils y trouvaient l'avantage d'écrire plus clairement leur pensée, et les tonalités contrastées, les procédés sommaires des Jean Cousin, des Pinaigrier, des Linard Gonthier, leur paraissaient les sommets de l'art. Ils s'appliquèrent donc à transporter sur la toile la vigueur intensive des vitraux, en laissant aux figures ces tons adoucis, cette pâleur mate qui permettaient d'exprimer les mouvements de l'âme et le jeu

des physionomies en des linéaments imperceptibles et délicats. Pierre Mignard retrouvait chez Jehan Boucher ce qu'il avait laissé dans sa ville natale, un dessin naïf et parfois timoré, une couleur passant sans transition de l'éclat des vêtements à la tranquillité des carnations, de paisibles figures agenouillées comme des donateurs au bas de leurs verrières, de l'onction et une sérénité céleste dans les traits, qui étaient ses qualités distinctives et la dominante de son talent; aussi comprit-il bientôt qu'il apprendrait peu de chose dans une école qu'il avait pour ainsi dire pressentie et devancée. En entendant parler à son maître de l'Italie, il soupçonna que c'était là qu'il lui fallait aller chercher son brevet de maîtrise. Il lui demanda timidement par quel chemin il pourrait s'y rendre. Celui-ci lui apprit qu'il n'était pas besoin d'aller si loin; que les grands maîtres italiens avaient émigré en France, et qu'il les trouverait tous à Fontainebleau. Une année à peine après son arrivée à Bourges, Pierre Mignard faisait ses adieux à son maître, s'arrêtait quelque temps à Troyes, et partait pour Fontainebleau.

III

Les Italiens que Mignard trouva à Fontainebleau n'étaient pas ceux qu'il était venu chercher et qui convenaient le mieux à ses confuses aspirations et, pourquoi ne le dirions-nous pas? à son tempérament d'artiste. Il avait le goût inné de la noblesse et de la correction du dessin, le sentiment instinctif de la couleur, et il rencontra là, pour modèles, d'abord les peintures du Rosso, plus remarquables par leur sauvage énergie que par la science des lignes et les embellissements du coloris. Le Rosso avait voulu adapter des formes rebondies jusqu'à l'exagération à des attaches et à des extrémités très-amincies, ce qui donnait à ses figures une grâce étrange et factice, tout à fait en dehors des lois de la nature. Il croyait ainsi continuer l'œuvre de Michel-Ange. Mais là où ce fier génie avait eu des accents passionnés et voulus, une expression hautaine, exaltée aux dernières limites du possible, le Rosso, qui s'épuisait, malgré les dangers, à le suivre dans sa voie solitaire, n'avait trouvé que des lignes capricieuses, des poses

tourmentées jusqu'à l'incorrection, la singularité enfin au lieu de la sublime originalité du grand maître de Florence. Le Rosso d'ailleurs tenait à ne pas suivre les sentiers battus, et son erreur avait été de croire que sa mission consistait surtout à infuser dans les veines de ces Français trop assagis et trop tempérés un peu de la fougue et des audaces du sang italien. Aussi n'avait-il pas craint de tourner le dos à toutes les traditions et de chercher à étonner plutôt qu'à plaire. Ainsi, le Sanzio avait peint la Transfiguration, et l'on sait toute la noblesse et l'élévation de cette peinture, qui fut le chant du cygne. Le Rosso, lui aussi, voulut faire une Transfiguration, mais il remplaça, au premier plan, les apôtres par une troupe de Bohémiens aux vêtements sordides et dépenaillés, afin de rajeunir, croyait-il, le thème usé de l'Évangile. De même à Fontainebleau, dans la galerie des Fêtes, il peignit des enchevêtrements de guirlandes et de volutes, de fleurs et de figures tellement compliqués, qu'il dut faire plier l'exactitude du dessin aux fantaisies de son imagination et subordonner même la couleur aux nécessités de la décoration par lui rêvée. Les peintures du Rosso surprirent donc Mignard plus qu'elles ne l'attirèrent. Il trouva en lui un maître varié, inattendu, fertile en expédients, inventif à l'excès; mais il comprit plus tard, lorsqu'il eut connu l'Italie, que le Rosso, qui avait été mandé en France pour donner le ton à une école qui s'alanguissait dans les imitations du passé, avait malheureusement manqué des deux qualités les plus essentielles à un chef d'école, la correction du dessin et la science profonde du coloris.

Le Primatice, dont il vit aussi à Fontainebleau les peintures, était un maître plus séduisant, mais aussi plus dangereux. L'un des premiers élèves de Jules Romain, qui l'avait envoyé à sa place, il n'avait retenu des enseignements du maître qu'un goût immodéré pour la nouveauté, une certaine grâce attirante et l'ambition, comme le Rosso, de réaliser une alliance impossible entre des formes très-pleines et très-fines tout à la fois.

Il faut cependant en convenir, le Primatice avait mieux gardé les traits distinctifs de la race. Ainsi ses figures sont dessinées avec élégance, et l'arrangement de ses tableaux décèle la liberté du

trait et l'aisance du pinceau. Malheureusement ils sentent la recherche; il leur manque la sérénité des lignes, la tranquillité de l'expression et je ne sais quelles grâces ingénues et naïves qui sont le charme des Italiens de la belle époque. Aussi Mignard s'aperçut-il bien vite que, dans les ouvrages du Primatice, l'apparat de la composition ne servait qu'à masquer la futilité de la pensée, et qu'ils avaient été trouvés pour ainsi dire au bout du pinceau, au gré de l'inspiration de l'heure présente. Le Primatice, en effet, travaillait le plus souvent sans modèles, demandant à la prestesse d'un pinceau rompu à toutes les habiletés de traduire instantanément ses conceptions d'artiste. C'est ce qui explique pourquoi le naturel est absent de ses œuvres, qui semblent plutôt des défis jetés à la nature que son image ennoblie. Est-ce donc un maître, dans la véritable acception du mot, qu'un artiste chez lequel la manière remplace le style, l'improvisation l'étude sérieuse, l'entrain de la brosse les combinaisons de la pensée? Il faudrait avoir son imagination pour imiter un pareil prodigue et se sentir en fonds comme lui pour jeter ses richesses par les fenêtres lorsqu'on est de belle humeur!

Ici encore Mignard regarda plus qu'il n'apprit. Il avait rêvé l'Italie et il se trouvait que ses rêves étaient au-dessus des réalités qu'il avait sous les yeux. Était-ce donc l'art italien que cette inépuisable fantaisie, que ces romanesques compositions dans lesquelles le dessin et la couleur enivrés se précipitaient comme en des bacchanales?

François Ier avait eu une heureuse inspiration en demandant à l'Italie ses grands maîtres pour régénérer l'école française. Malheureusement Léonard de Vinci était arrivé sur le tard, Andrea del Sarto n'avait fait que traverser la France, Jules Romain n'avait pas voulu quitter ses travaux, et Rosso et le Primatice, qui étaient venus à leur place, n'étaient que la monnaie de ces grands hommes. Comment auraient-ils eu la puissance d'imprimer à nos artistes l'élan et l'inspiration qui leur manquaient? Il n'y a que le génie qui s'impose; quant au talent, on le coudoie trop librement pour accepter ses leçons.

Il est un maître cependant que Mignard, pendant qu'il était à

Fontainebleau, étudia avec une certaine attention : c'est Martin Fréminet, de son temps aussi célèbre qu'il est oublié aujourd'hui.

Admirateur passionné de l'école florentine et particulièrement de Michel-Ange, Martin Fréminet, pendant son séjour en Italie, avait copié et appris par cœur les sombres et terribles figures qui s'agitent et se tordent dans toutes les postures soit dans *le Jugement dernier,* soit autour des sibylles et des prophètes de la Sixtine. Il crut qu'une pareille étude lui donnerait mieux que la nature la science du dessin, et il y façonna si bien sa main que, lorsqu'il revint en France, on fut émerveillé de la facilité de son pinceau à représenter toutes les attitudes, du feu de sa composition, du mouvement qu'il savait donner à tous ses personnages. On le proclama le plus habile homme de l'époque; et, après l'avoir fait nommer *maistre peinctre de Sa Majesté le Roy,* le surintendant des bâtiments royaux le chargea de continuer les décorations de Fontainebleau. Il peignit donc la chapelle et y représenta la Chute des anges rebelles, Noë faisant entrer sa famille dans l'arche, l'Annonciation et peut-être un Baptême du Christ, sur lequel nous aurons à revenir à propos du tableau de Mignard reproduisant le même sujet.

L'étude de ces maîtres, poursuivie pendant deux années, ne fut cependant pas tout à fait inutile à Mignard. Il apprit du Rosso comment on doit faire plier son dessin aux nécessités des cadres imposés; du Primatice, la manière d'allier l'élégance à la fantaisie, et de Martin Fréminet, le jeu des muscles, la liberté des mouvements, le jet des draperies.

Enfin il y avait à Fontainebleau, ce qui valut mieux pour Mignard, tout un monde de statues, de bas-reliefs, de vases et de bronzes antiques. Ce fut une véritable initiation pour lui. Dans sa soif du beau, il les copia tous. Aussi plus tard le verrons-nous s'en ressouvenir et refléter dans ses œuvres cette mâle beauté, cette simplicité de lignes, ce profond sentiment de la vie qui étincellent dans les œuvres de l'antiquité. Peut-on les étudier sans être grandi par elles, et si Poussin est devenu le grand Poussin, s'il est demeuré la gloire de l'école française, n'est-ce pas parce qu'il a vécu plus

qu'aucun autre en communication intime avec les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome?

IV

Après deux ans passés à Fontainebleau, Mignard revint à Troyes, cherchant sa voie plus qu'il ne l'avait trouvée. Nicolas de l'Hospital, maréchal de Vitry, demandait un peintre pour sa chapelle de Coubert : on lui présenta le jeune Mignard, et il fut si charmé de son esprit et de sa manière de peindre, qu'il voulut l'emmener à Paris pour le faire entrer dans l'atelier de Simon Vouet. C'était alors le peintre à la mode, qui réunissait tous les genres de succès: influence, renommée, brillant cortége d'élèves et d'admirateurs. N'était-il pas considéré comme le rénovateur de l'art français, et sans lui comment aurait-on jamais eu l'idée de la peinture et du *grand goût* des Italiens? La postérité, plus sévère, a bien rabattu de l'enthousiasme et des éloges des contemporains de Simon Vouet; elle a trouvé que la meilleure part de son illustration et pour ainsi dire son unique gloire fut de former des élèves qui ont été plus habiles et devinrent plus célèbres que lui. Mignard trouva donc dans son atelier Charles Lebrun, Eustache Lesueur, Tortebat, Michel Dorigny, Dufresnoy, Ninet de Lestaing et beaucoup d'autres; car chacun aspirait à devenir l'élève de Vouet. Mignard se façonna si rapidement à la manière du maître et sut si bien s'approprier « cette façon de peindre abondante et facile, où se trouvaient fondus et mariés avec une certaine fraîcheur les différents styles dont l'Italie était alors si fière[1], » que bientôt Simon Vouet n'hésita pas à mettre son nom sur des pages entières dues au pinceau de son élève. Lorsqu'il n'eut plus rien à lui enseigner, Simon Vouet voulut se l'attacher d'une manière durable en lui donnant sa fille aînée en mariage; mais, soit qu'elle ne plût pas à Mignard, soit plutôt que son cœur fût pris ailleurs, l'élève éluda l'offre brillante du maître, et moins d'une année après il partait pour cette Italie qu'il avait tant rêvée, et, vers la fin de 1635, il arrivait à Rome.

Nous ne le suivrons pas dans cette ville, car nous n'avons rien

[1] *Histoire des peintres : Simon Vouet.*

appris de son séjour en Italie qui ne soit depuis longtemps connu. Hélas ! qu'il avait eu raison dans sa longue aspiration vers la patrie des divins chefs-d'œuvre, puisqu'il lui fallut tout d'abord se débarrasser du bagage de connaissances si laborieusement amassé en France, et changer sa manière de peindre en une autre plus conforme au grand art qu'il avait sous les yeux ! La lutte fut âpre, elle fut longue et il n'employa pas moins de douze années à ce dur travail. Il dut pour ainsi dire tout rapprendre, dessin, composition, coloris, et, si l'on veut avoir un aperçu des difficultés qu'il éprouva dans cette transformation, il suffit de dire que, dans les années 1643 et 1644, Poussin, l'ayant employé à faire des copies, à Rome, pour M. de Chanteloup, fut si peu charmé de ses travaux qu'il écrivit en France : « Mignard a fait sa copie différente, pour le coloris, de l'original autant comme il y a du jour à la nuit. » Et plus tard, au mois d'août 1648, il écrivait encore à M. de Chanteloup : « J'avois fait faire mon portrait pour vous l'envoyer, comme vous désirez ; mais il me fasche de dépenser une dizaine de pistoles pour une teste de la façon de M. Mignard, qui est celui qui fait le mieux, quoiqu'elles soient fades, fardées, sans force ni vigueur. » Heureusement que Mignard ne perdit pas courage, qu'il eut la persévérance, qu'il eut le travail, ces deux leviers du génie. Aussi, à quelque temps de là, il eut la satisfaction de s'entendre dire par ce même Poussin et par François Duquesnoy, ses meilleurs et plus sincères amis, qu'il ne lui restait plus rien de sa manière française et qu'il était devenu Italien de la tête aux pieds. C'est alors qu'il reçut le glorieux surnom de *Romain* et qu'il se vit successivement appelé à peindre les papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII ; Hugues de Lyonne, ambassadeur de France, et sa famille ; les cardinaux Barberini, d'Est et de Médicis ; les princes Colonna, Ursini, Sanelli et Conti ; le prince Pamphili et sa sœur, la trop fameuse Olympia Maïdalchini ; le grand maître de Malte Lascaris et tant d'autres célèbres personnages qu'il serait trop long de nommer. Puis, après avoir visité Florence, Parme, Bologne, Venise, Modène, Mantoue, Rimini, et attentivement étudié leurs différentes écoles, il revint, comme le Poussin, à Rome pour s'y fixer définitivement. C'est alors qu'il se mit à aborder ces nobles

et gracieuses compositions qui mirent le sceau à sa réputation et que nous connaissons à peine en France parce qu'à l'exception de *la Vierge à la grappe,* qu'un heureux hasard a fait arriver au musée du Louvre, elles sont toutes demeurées en Italie. On peut citer notamment *l'Annonciation* de Saint-Charles-des-Quatre Fontaines, *la Sainte Famille* de Sainte-Marie dei Compitelli, un *Saint Charles Borromée communiant les pestiférés,* une *Aurore* chez M. Martini, *la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean,* dans la campagne de Rome, avec une vue de la ville éternelle dans le lointain; une *Trinité* pour le maître-autel de l'église de la Trinité-des-Espagnols, etc.

La France toutefois n'avait garde de l'oublier. Au commencement de l'année 1657, M. de Lyonne lui manda de la part du roi qu'il eût à se rendre à Paris, où il trouverait l'accueil dû à son talent. Il y avait vingt-deux ans qu'il était à Rome, lorsqu'il en partit le 10 octobre 1657.

Après un voyage rempli de péripéties que nous ne raconterons pas, Pierre Mignard arriva à Fontainebleau, où il fut immédiatement chargé de faire le portrait du roi. Il ne mit à ce qu'il paraît que trois heures à ce portrait, qui fut immédiatement envoyé à Madrid. Nous n'entrerons pas non plus dans le détail des succès de Mignard à la cour et de ces demandes de portraits sans cesse renaissantes devant son infatigable pinceau, pour arriver de suite à une époque décisive de sa vie.

V

Il y avait déjà quelques années que Mignard était devenu le peintre d'Anne d'Autriche, lorsqu'elle le chargea de peindre la coupole du Val-de-Grâce, cette noble église au front de laquelle on lit en lettres d'or : *Jesu nascenti Virginique matri,* élevée en accomplissement d'un vœu que la naissance de Louis XIV était venue combler, après vingt-deux années de vaine espérance. Mignard, qui avait appris en Italie les rapides et magnifiques procédés de la fresque, sans avoir pu, par l'effet de la jalousie des artistes italiens, laisser à Rome un seul ouvrage digne de son talent, fut émerveillé d'une si belle occasion de se produire. Il touchait enfin au but de sa longue ambition. Il allait donc se faire

connaître et la postérité devrait redire son nom. Il se montra facile sur les conditions et consentit à se charger du plus grand travail à fresque qu'il y ait en Europe, moyennant 35,000 livres[1]. Mignard se mit immédiatement à l'œuvre, et quelques mois après avoir reçu les ordres de la reine, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1663, il avait commencé sa peinture après avoir fait non-seulement un modèle en petit et sur toile de la coupole du Val-de-Grâce, mais encore toutes les études préparatoires sur nature; c'est lui-même qui l'écrivait : « Il y a tous les dessins sur nature estudiez pour l'ouvrage du Val-de-Grâce[2]. » Mais, afin de hâter le travail et de répondre à l'impatience de la reine mère, après avoir esquissé lui-même la coupole, il s'était fait aider par son ami Dufresnoy, ce qui est établi de la façon la plus péremptoire par ce billet en réponse à une avance de Charles Lebrun pour les faire entrer tous deux à l'Académie.

« Monsieur, nous nous sommes informés de votre Académie exactement; on nous dit que nous ne pourrions pas en être, sans y tenir et exercer quelques charges, ce que nous ne pouvons pas faire, n'ayant ni le temps ni la commodité de nous en acquitter, pour être éloignés et occupés comme nous le serons au Val-de-Grâce. Nous étions venus vous remercier de l'honneur que vous avez fait à vos très-humbles serviteurs. Ce 12 février 1663.

« Mignard » et « Du Fresnoy. »

Dufresnoy, qui était non-seulement un lettré des plus distingués mais encore un peintre remarquable, puisque, suivant Testelin, Charles Lebrun « voulait réunir à l'Académie et même placer à sa tête quelques maîtres d'un grand mérite et d'une haute réputation, qui jusqu'alors s'en étaient tenus éloignés, tels que MM. Mignard et Du Fresnoy, peintres excellents[3], » était-il seul à travailler avec Mignard à la coupole du Val-de-Grâce? Nous ne

[1] Ms. de la bibliothèque de Rouen, n° 5780, fonds Leber.

[2] *Testament de Mignard.* (*Archives de l'art français*, t. IX, p. 48.)

[3] *Histoire de l'Académie royale de peinture*, publiée par M. Anatole de Montaiglon, t. II, p. 101.

le croyons pas, attendu que nous voyons Mignard, dans l'acte de dernière volonté dont nous allons bientôt parler, se souvenir de Jacques Sorley, de Parant, d'Antoyne, qu'il qualifie de *peintres*, et de son jeune apprenti Laborde, et leur laisser différents legs.

La coupole du Val-de-Grâce cependant avançait, et, vers la fin de l'année 1663, Mignard avait exécuté à peu près le quart du travail [1], lorsqu'il tomba malade, et si gravement que, sentant la vie défaillir en lui, il crut que sa dernière heure était venue. Cette maladie nous conduit à parler d'un testament de Pierre Mignard portant la date du 29 octobre 1663, qui est rempli de détails du plus haut intérêt sur ce grand homme et sa famile. Nous allons l'analyser, en essayant de préciser et de compléter les indications parfois assez sommaires qu'il renferme.

Il prend dans cet acte la qualité de « noble homme Pierre Mignard, peintre ordinaire du roy, demeurant à Paris rue Neuve-Montmartre, paroisse Saint-Eustache. »

Il déclare « comme catholique apostolique romain, avant toutes choses qui concernent ses affaires temporelles, recommander son ame à Dieu le créateur, le suppliant par les mérites du précieux sang de notre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, lui vouloir remettre et pardonner ses faultes et péchés, invoquant le benoit Saint-Esprit, la vierge Marie, mère de Dieu, et tous les saincts à ce qu'ils veuillent intercéder pour luy à l'heure de la mort, affin que son ame, estant séparée de son corps, soit mise et colloquée ès paradis avec les biensheureux. »

Il veut que « son corps privé de vye soit inhumé à l'église Saint-Eustache, sa paroisse. »

Est-il nécessaire que nous fassions remarquer ce qu'a de saisissant ce préambule du testament de Pierre Mignard? On sent en le lisant qu'on est en plein XVII^e^ siècle, et que, quels qu'aient été les entraînements de la vie, les accents de la foi se réveillent dans les occasions solennelles. Mignard y prend la qualité de *noble homme*, encore bien qu'il n'ait été anobli que plus de vingt années

[1] « J'ai touché du Val-de-Grâce 9,000 livres. Tout ce que j'ai fait peut bien valoir plus. » (Note de la main de Mignard pour son testament, dans les *Archives de l'art français*, t. IX, p. 50.)

après, c'est-à-dire au mois de juin 1687. En 1663, Mignard demeurait sur la paroisse de Saint-Eustache, dans une maison lui appartenant, ainsi que nous allons le voir.

Il commence par léguer à Thomasse Mignard, sa sœur, veuve du sieur du Laurier, une somme de 200 livres tournois une fois payée.

Nous nous sommes demandé si cette sœur de Mignard était née à Troyes, puisque, malgré toutes nos recherches et celles qui ont été faites[1] dans les registres de la ville de Troyes, son acte de naissance n'a pu être retrouvé.

Il lègue à Catherine Mignard, sa nièce, fille de feu Jean Mignard, son frère aîné, la somme de 100 livres tournois pour lui faire apprendre un métier.

La dénomination de *frère aîné,* donnée ici à Jean Mignard, veut probablement dire frère plus âgé que Pierre Mignard; car, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus, Nicolas Mignard d'Avignon était né le 7 février 1606; tandis que Jean était né seulement deux années avant Pierre, c'est-à-dire le 24 janvier 1610.

Il donne ensuite à Jacques Sorley, peintre, demeurant en sa maison, la somme de 600 livres tournois une fois payée, avec six dessins des Carrache, à son choix, plus la moitié de toutes ses estampes, mais à la charge de ne rien prétendre ni demander, après son décès, à sa veuve pour le travail qu'il a fait pour lui jusqu'à présent.

Ainsi, voilà qui est certain, Mignard habitait une maison lui appartenant, rue Neuve-Saint-Eustache, et il se faisait aider dans ses travaux non-seulement par Dufresnoy, mais encore par Jacques Sorley, et nous trouvons dans une note écrite de sa main pour préparer son testament: « J'ai promis cent escus par an à M. Sorley. Il a esté trois mois malade de ses yeux et trois mois à peindre son tableau de *Saint François de Sales à genoux.* Sur le tableau du *May,* au temps qu'il y met, je croïs que, luy payant deux années, il doit demeurer satisfait. » On voit en effet, par cette note, que

[1] Voir notamment les *Notes sur Pierre Mignard et sa famille,* par M. Auguste Huchard dans la *Gazette des Beaux-Arts,* t. IX, p. 282.

Sorley travaillait, à la fin d'octobre 1663, à son tableau du *May* de Notre-Dame, qui ne fut présenté qu'en 1664 par les orfévres Bouillet et Turpin. Il représente Jésus-Christ apparaissant à saint Pierre fuyant la persécution à Rome et qui demande : *Domine, quo vadis?* D'Argenville[1] attribue ce Mai à Pierre Mignard, qui n'avait fait que retoucher la toile de son élève. On peut le voir maintenant à l'église Saint-Louis de Versailles[2].

Il donne à un M. Parant, maître peintre, un dessin des Carrache. C'était encore sans doute un de ses aides.

Il déclare qu'il doit au sieur Charles-Alphonse Dufresnoy, maître peintre, la somme de 900 livres tournois qu'il lui avait donnée pour lui garder: il veut que cette somme lui soit rendue et il reconnaît qu'il a été satisfait des loyers des lieux occupés par son ami dans sa maison, ne voulant pas qu'il lui soit rien demandé à ce sujet jusqu'à la fin de l'année 1663. De plus, il lui donne ses trois livres des Carrache, pour en avoir la jouissance sa vie durant, mais à la condition qu'ils seraient rendus, après la mort de Dufresnoy, à sa veuve et à ses enfants, et il stipule la remise d'une somme de 900 livres, dans le cas où ils ne seraient pas restitués.

Il semble, d'après cette clause de son testament, que Pierre Mignard voulait faire à son ami Dufresnoy une libéralité à l'abri de toute critique; et il suppose, tant son amitié pour lui avait de délicatesse, qu'il est devenu son débiteur. N'est-ce pas d'ailleurs de ces deux amis que Félibien avait pu dire : « Les biens de l'esprit comme ceux de la fortune leur étaient communs? » Mignard, qui à cette époque était déjà riche, devait loger gratuitement Dufresnoy dans sa maison, et il ne voulait pas qu'après lui il fût inquiété pour des loyers qu'il n'avait sans doute jamais payés. Quant aux trois livres des Carrache dont il lui laisse la jouissance pendant sa vie, ils se composaient d'une série de dessins d'après les tableaux de ces maîtres célèbres que Mignard avait fait faire sous

[1] D'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, 1765, p. 4.

[2] De la Chavignerie, *les Mays de Notre-Dame*. (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII, p. 463.)

ses yeux pendant son séjour à Bologne auprès de l'Albane[1]. Il les consultait quelquefois pour y trouver des inspirations, et il pensait qu'ils pourraient n'être pas inutiles à Dufresnoy. Enfin il lègue à Laborde, son apprenti, 300 livres et l'autre moitié de ses estampes à partager avec Sorley.

Puis, la part de ses amis et élèves ainsi faite, il pense à ses enfants et il nous révèle les détails les plus intimes de sa vie, que sans ce testament nous n'aurions jamais connus.

Pierre Mignard était d'une figure agréable et tout son esprit n'était pas dans son pinceau. Il paraît qu'il avait infiniment de charme dans la conversation; c'est ce qui explique comment il était devenu l'ami de la plupart des hommes célèbres du siècle de Louis XIV. Aussi, lorsque Vouet avait voulu en faire son gendre, alors qu'il était encore bien jeune, c'est que chez lui il n'avait pas été seul à le distinguer, en sorte que le mécompte du père n'avait pas été moins vif que le chagrin de la fille, devant la réponse inattendue de Mignard. La comtesse de Feuquières nous en fait connaître le motif par la plume de l'abbé Monville : « Il montrait à peindre à une jeune personne, que l'amour, qui est lui-même un grand peintre, lui avait fait voir sous des traits que la fille de Vouet n'avait pas à ses yeux. Le désir de se rendre plus digne de ce qu'il aimait fut la raison qu'il donna pour précipiter son départ; peut-être y fut-il trompé lui-même et croyait-il à ce qu'il voulait persuader. » Ce qui nous autorise à le penser, c'est qu'arrivé à Rome au commencement de 1636, il demeura quelque temps fidèle à ce premier amour. Mais, comme l'a dit la Fontaine :

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole,

et l'on peut ajouter : l'amour souvent aussi. Mignard avait été accueilli à Rome chez un architecte nommé Giovanni Carlo Avolara ou plutôt Aularia. Il y vit sa fille « Anna, qui joignait aux qualités du cœur beaucoup de jeunesse et de beauté[1]. » Il en fut épris et ne tarda pas à lui faire partager la vivacité de ses sentiments. Quels empêchements s'opposèrent à leur mariage? Vinrent-

[1] Monville, *Vie de Pierre Mignard*, p. 36.

ils des parents d'Anna ou de la famille de Mignard? Ou au contraire, quelque objection venue des chancelleries fit-elle longtemps obstacle à leur union? Nous sommes porté à le croire, sans en avoir la preuve; et Catherine Mignard, qui ne cherchait pas à s'y appesantir, mais qui devait pourtant le savoir, aurait bien dû nous en faire dire un mot par son secrétaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour Pierre Mignard qui avait du cœur et de l'élévation dans l'esprit, ce dut être un long supplice que le retard apporté à son mariage, et la cause peut-être de cette humeur un peu chagrine que ses contemporains lui ont reprochée, et aussi de la vive affection qu'il ne cessa de témoigner à sa fille. Il lui semblait qu'il avait des torts à réparer envers elle. Ainsi, dans ce testament où nous trouvons de si curieuses révélations, Mignard rajeunit sa fille de cinq ans afin de la faire naître postérieurement à son mariage avec Anna Aularia. Voici maintenant la clause textuelle du testament :

« Ledit testateur a déclaré que de son mariage avec damoiselle Angilla Aularia, sa femme, sont issus d'eux leurs enfans sçavoir : Charles Mignard, agé de dix-sept ans ou environ, et Catherine-Marguerite Mignard, agée de six ans ou environ, qui sont nez en la ville de Rome, lesquels ont esté légitimés de droit par la celebraon (*sic*) subséquente de leurdit mariage. Et après son présent testament exécuté veult et entend que le résidu de tous ses biens meubles et immeubles quelconques qui se trouveront au jour du deceds dudit testateur appartiennent auxdits Charles et Catherine-Marguerite Mignard, ses enfans, et au posthume dont la damoiselle sa femme est à présent enceinte, esgallement chacun pour un tiers, les faisant ses légataires universels de tous ses biens pour en faire et disposer chacun pour leurs deux tiers, lorsqu'ils auront atteint l'age de majorité, en pleine propriété. »

Charles Mignard, que son père dit âgé de dix-sept ans au moment du testament de 1663, était né à Rome en 1646, et il avait au moins dix ans lorsque Mignard avait épousé Anna Aularia, sur la fin de l'année 1656, quelques mois avant son départ pour la France. Ce fils devint plus tard gentilhomme de Monsieur, frère de Louis XIV, et mourut sans enfants, avant 1730.

Quant à Catherine Mignard, elle était née en 1652, elle avait donc onze ans et non six ans à l'époque du testament de son père; sans quoi elle fût venue au monde dans les liens du mariage et n'eût pas été « légitimée par la célébration subséquente du mariage, » ainsi que Pierre Mignard le déclare lui-même. On sait qu'elle était très-belle, et que son mariage avec le comte de Feuquières, arrivé en 1696, un an après la mort de Mignard, et non en 1690, comme le dit Monville, avait été le prétexte d'une foule de commentaires malicieux, dans lesquels l'accident de sa naissance n'avait pourtant pas la moindre part. Saint-Simon en parle à deux reprises, d'abord en 1695, à l'occasion de la mort de Mignard, « si illustre, dit-il, par son pinceau. Il avait une fille parfaitement belle. C'était sur elle qu'il travaillait le plus volontiers, et elle est répétée en plusieurs de ces magnifiques tableaux historiques qui ornent la grande galerie de Versailles et ses deux salons; » puis en 1696, à la suite d'un chapitre entièrement consacré à des mariages de la cour.

Il commence par ne pas se gêner dans le titre : *Mariage de Feuquières avec la Mignard,* qu'il rapporte ainsi : « Un mariage d'amour fort étrange suivit celui de Lassay, d'un frère de Feuquières qui n'avait jamais fait grand'chose, avec la fille du célèbre Mignard, le premier peintre de son temps, qui était mort; elle était encore si belle que Bloin, premier valet de chambre du roi, l'entretenait depuis longtemps au vu et su de tout le monde, et fut cause que le roi en signa le contrat de mariage. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces méchants propos sur Catherine Mignard? Probablement peu de chose, si l'on considère que Bloin, qui était vaniteux, se vantait peut-être et laissait volontiers croire ce que la malignité des oisifs de la cour publiait de ses succès auprès des femmes; car, comme le dit Saint-Simon, « c'était un homme de beaucoup d'esprit, qui était galant et particulier, qui choisissait sa compagnie dans le meilleur de la cour, qui régnait chez lui dans l'exquise chère, parmi un petit nombre de commensaux grands seigneurs, ou de gens qui suppléaient d'ailleurs aux titres; qui était froid, indifférent, inabordable, glorieux, suffisant et volontiers impertinent. » D'ailleurs, si Catherine Mignard avait été la maîtresse de

Bloin au vu et su de toute la cour, est-ce que le roi, qui en 1696 était devenu fort dévot, aurait consenti à signer (au besoin Mme de Maintenon l'en eût empêché) le contrat de mariage d'une personne contre laquelle eût existé un pareil décri?

Malheureusement, lorsqu'un mariage est disproportionné, il agite toutes les têtes et met en mouvement les langues, qui ne craignent plus alors de répéter bien haut ce qui ne faisait que se chuchoter dans le huis clos des malignes confidences. Il n'était donc pas besoin de cette nouvelle preuve pour savoir que, dans les soudaines élévations, la roche Tarpéienne est près du Capitole. On lit en effet, sur un exemplaire[1] du Nobiliaire de Picardie d'Haudicquer de Blancourt, une note manuscrite à propos de cette phrase: *Jules de Pas est à présent colonel du régiment de Feuquières.*

« C'est ce Jules de Pas, comte de Feuquières, qui, devenu amoureux de Catherine Mignard, fille du célèbre Mignard, peintre excellent, dit *le Romain*, l'épousa. C'était une des plus belles et des plus aimables personnes de son temps et qui a eu les diverses aventures auxquelles l'extrême beauté est sujette, ayant été en dernier lieu entretenue par M. Bloin, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Versailles, dont il a eu une fille qu'il a fait bien élever, qu'il appelle sa nièce et qui était à marier en 1712. Le comte de Feuquières n'a pas laissé que de vivre avec elle, et ils étaient l'un et l'autre, dans les derniers temps, logés dans l'appartement de M. Bloin au château de Versailles. »

Cette note, d'une date postérieure à l'année 1712, aggrave encore les choses, afin de faire paraître plus étrange le mariage d'un Feuquières avec Catherine Mignard. Il est probable que sa famille, non plus que la noblesse de Picardie à laquelle il appartenait, n'y avaient applaudi. Seulement nous demanderons où est la preuve de la naissance d'une fille clandestine de Catherine Mignard? Il n'en a jamais été question autre part que dans la note anonyme que nous venons de transcrire. Et puisque cette jeune fille que Bloin faisait élever avec soin était regardée comme sa nièce, quel document établit le contraire? Il fallait pourtant le

[1] Il fait partie de la collection de M. Dumoulin, éditeur à Paris.

produire, attendu que nous allons voir que la comtesse de Feuquières est morte sans postérité et que sa succession tout entière a été partagée entre d'obscurs collatéraux.

Dangeau, qui est très-exact dans son *Journal,* puisque, au dire de Saint-Simon lui-même, « il a eu la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans[1], » ne fait aucune allusion à ces calomnies. Il se contente de parler du mariage de Feuquières avec Catherine Mignard, dont il fixe la date au 16 mars 1696, en disant : « Le comte de Feuquières, colonel d'infanterie et frère du marquis de Feuquières, lieutenant général, a fait signer au roi son contrat de mariage avec M^lle^ Mignard, fille du fameux Mignard, peintre du roi. » Et il ajoute, comme pour donner l'explication des méchants propos : « Ce mariage n'est pas approuvé de tout le monde. »

Tout ce scandale ne repose donc que sur le passage des Mémoires de Saint-Simon, dont je me défie parce que leur auteur portait trop haut pour ne pas désapprouver le mariage d'un comte de Feuquières avec la fille d'un simple artiste, la France se réduisant pour lui à la noblesse et la noblesse aux ducs et pairs. Au surplus, à l'époque du mariage de Catherine Mignard, Saint-Simon était loin de Versailles, puisqu'il se trouvait dans le camp de Guinsheim, sur le vieux Rhin, en l'armée commandée par le maréchal de Lorges [2], son beau-père, à la tête d'un régiment de cavalerie de son nom, dont il était, moyennant finances, devenu mestre de camp (ou colonel) à dix-neuf ans, ce qui lui aurait permis de dire, comme ce personnage de la comédie d'*Ésope à la cour* [3] :

> Je ne suis point soldat, et nul ne m'a vu l'être,
> Je suis bon colonel et qui sers bien l'État.

Il n'avait donc recueilli cette anecdote scandaleuse qu'assez tard, et l'avait notée parce qu'il n'aimait pas Bloin, qui n'avait jamais eu pour lui les complaisances de Bontemps, premier valet de chambre du roi, qui lui avait souvent donné accès dans les

[1] Saint-Simon, *Mémoires,* t. XVIII, p. 61.

[2] Saint-Simon, t. I, p. 3.

[3] Boursault, *Ésope à la cour,* comédie.

cabinets intérieurs de Louis XIV, où il se mettait au courant de tous les détails intimes. Il n'avait donc pas été fâché de montrer Bloin dominant et abusant le roi jusqu'à lui faire signer le contrat de mariage de sa maîtresse en titre. Comment Saint-Simon pouvait-il être assuré de certains faits, puisque ce ne fut qu'entre les années 1743 et 1752 qu'il écrivit ses Mémoires, sur des notes assemblées de toutes mains et notamment d'après des confidentes telles que la duchesse de Villeroi, « pour qui les glaces ne coûtaient rien à rompre[1]; » la maréchale de Rochefort, « qui fut toujours la meilleure amie des maîtresses du roi et qui avait toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût[2]; » Mme de Blancas, fille de la maréchale de Rochefort, « qui surpassa sa mère en tout genre, qui était d'une fausseté parfaite, à qui les histoires coulaient de source, avec un air de vérité, de simplicité qui était prêt à persuader ceux mêmes qui savaient, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avait pas un mot de vrai[3]. »

On comprend qu'avec des informations prises à des sources aussi suspectes, longtemps après les événements, Saint-Simon ait commis de fréquentes erreurs et qu'il se soit souvent trompé, non-seulement sur les personnes les moins qualifiées, mais sur les personnages marquants et les plus grandes choses du siècle de Louis XIV. Les preuves abonderaient si nous avions le temps de nous y appesantir. Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples, Saint-Simon accuse Mazarin d'avoir provoqué les troubles de la Fronde et abaissé la noblesse, lorsqu'il est constant que la Fronde ne fut qu'un mouvement spontané des parlements et de l'aristocratie comprimés par Richelieu, et s'efforçant de reconquérir les priviléges qu'on leur avait enlevés; et que, quant à la noblesse, ce fut surtout le cardinal de Richelieu qui l'attaqua et la vainquit pour mettre fin à l'opposition qu'elle s'était permise contre l'autorité monarchique depuis les troubles du XVIe siècle, « rien, suivant Richelieu, ne conservant tant les lois en leur vigueur que la pu-

[1] Saint-Simon, t. IX, p. 180.

[2] Saint-Simon, t. I, p. 27 et suiv.

[3] Saint-Simon, t. I, p. 356.

nition des personnes dont la qualité est aussi grande que le crime[1]. » Saint-Simon a-t-il mieux apprécié les causes de la disgrâce du surintendant Fouquet en les attribuant à *un peu trop de galanterie,* lorsqu'il est démontré qu'après la mort du cardinal Mazarin, il avait aspiré à dominer Anne d'Autriche et Louis XIV, et même, en faisant de Belle-Isle une forteresse, à braver, s'il en était besoin, l'autorité royale? Est-il plus impartial lorsqu'il abaisse le caractère de Louis XIV, et qu'il essaye de diminuer les grands événements de son règne, dont il ne juge favorablement ni la politique extérieure, qui fut si habilement et si glorieusement dirigée par de Lyonne, ni la politique intérieure, omettant injustement les réformes opérées dans les finances, le développement de la marine et des colonies, ainsi que la prospérité du commerce et de l'industrie?

Aussi tout ce bruit finit-il par tomber, et lorsque Catherine Mignard mourut, le 12 février 1742, le *Mercure de France* lui consacra ces quelques lignes : « La comtesse de Feuquières est morte à Paris, dans son hôtel, Grande-Rue du faubourg Saint-Honoré, âgée de quatre-vingt-dix ans et quelques mois et sans enfants. »

Ce qui se trouve encore confirmé par ce passage déjà cité de Grosley : « J'ai vu s'éteindre la branche des Mignard qui étaient demeurés à Troyes, dans un maître à danser, dont la fille avait épousé un Villain, de la même profession, et dont les enfants ont fait valoir leurs droits à l'opulente succession ouverte par le décès de la marquise de Feuquières[2]. »

Or le témoignage de Grosley a ici une grande importance, car il avait vingt-quatre ans lorsque la comtesse de Feuquières mourut; et, en sa qualité d'avocat, il avait pu être consulté par les Mignard de Troyes, ou tout au moins savoir leurs prétentions à cette riche succession, dont l'existence d'une fille de Catherine Mignard les eût forcément exclus. La comtesse de Feuquières, si fière de ses titres, n'eût pas manqué de prendre ses mesures afin

[1] *Mémoires de Richelieu,* t. XVIII.

[2] Grosley, *Œuvres inédites,* t. II, p. 159.

d'assurer à sa fille une fortune qui après elle devait échoir aux enfants d'un maître à danser.

Le troisième enfant de Mignard, qui devait naître après la mort de son père, puisque ce dernier l'appelle, dans son testament, *son enfant posthume,* fut un fils; il naquit le 1er janvier 1664, et l'on trouve aux registres de la paroisse Saint-Eustache son acte de naissance ainsi conçu :

« Dudit jour (mardi 1er janvier 1664) fut baptisé François-Pierre, fils de Pierre Mignard, peintre, et d'Anne Olaria, sa femme, demeurant rue Montmartre; le parrain, François Auger, bourgeois; la marraine, Marguerite Dubois, fille de Jean Dubois, huissier au Châtelet de Paris. »

Ce François-Pierre Mignard se fit religieux de l'ordre des Mathurins et mourut sans avoir jamais fait parler de lui.

Enfin, pour en finir avec la descendance de Pierre Mignard, il eut plus tard un autre fils nommé Rodolphe, le seul de ses enfants qui fût encore existant lorsque Lépicié lut, le 3 août 1743, à l'Académie royale de peinture et de sculpture, la *Vie de Pierre Mignard*[1]. Il mourut aussi sans enfants.

Il est à remarquer que, dans son testament, Pierre Mignard ne fait aucune allusion à sa femme, pour laquelle il avait cependant une extrême tendresse. C'est qu'en effet la coutume de Paris, que le notaire royal Duprez, qui avait rédigé le testament, connaissait bien, interdisait à Mignard de faire aucun avantage à Anna Aularia. Voici comment elle s'en explique en l'article 282 : « Homme et femme conjoints par mariage, constant iceluy, ne se peuvent avantager l'un l'autre par donations entre-vifs, par testament ou ordonnance de dernière volonté, ne autrement directement ne indirectement. » Seulement, en sa qualité de Français, relevant soit de la coutume de Champagne par suite de sa naissance, soit de celle de Paris par l'effet de son domicile, il avait dû faire précéder son mariage d'un contrat stipulant un douaire au profit de son épouse. Et en admettant même que son peu de fortune

[1] *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. II, p. 97.

ou son ignorance d'artiste lui eussent fait négliger cette mesure de prévoyance, Anna Aularia aurait toujours eu droit au douaire coutumier inscrit dans tous les statuts locaux, depuis que les populations gallo-romaines avaient été refoulées dans le Midi ou assimilées par l'invasion franque.

Au surplus, Anna Aularia n'eut pas besoin de son douaire; car Mignard, qui était mourant à la fin de 1663, se rétablit si bien qu'il vécut encore près de trente-deux ans; et il y avait longtemps que sa femme l'avait précédé dans la tombe lorsqu'il mourut à Paris, le 13 mai 1695.

Il habitait au moment de sa mort un joli hôtel lui appartenant, Grande-Rue du faubourg Saint-Honoré, qui était à cette époque un quartier tout rempli d'air, de soleil et de jardins çà et là coupés par les grands hôtels de Duras, de Charost, d'Évreux et de Saint-Florentin [1].

On lui fit, le 14 mai 1695, de magnifiques obsèques dans l'église Saint-Roch, sa paroisse. Mais il fut inhumé aux Jacobins-Saint-Honoré, où sa fille, la comtesse de Feuquières, lui fit élever, seulement en 1735, un mausolée de granit gris. Elle avait de son père un beau buste, exécuté, en 1671, par Desjardins, alors que Mignard n'était âgé que de cinquante-neuf ans; elle voulut en décorer son tombeau; puis elle se fit sculpter, par Jean-Baptiste Lemoine, agenouillée, dans l'attitude de la douleur, au pied du mausolée. Il paraît qu'elle n'avait pas moins de quatre-vingt-deux ans lorsque Lemoine esquissa son buste pour faire sa statue, et qu'elle conservait encore à cet âge les traits de la beauté.

Quelles causes interrompirent le monument de Mignard? Fut-ce la difficulté de l'emplacement, la taille du cénotaphe de granit ou l'admission dans une église de la statue de Catherine Mignard de son vivant même? Qui saurait le dire aujourd'hui? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était pas entièrement achevé lorsque la comtesse de Feuquières mourut, le 3 février 1742, et

[1] *Plan topographique de Paris*, par les sieurs Pasquier et Denis, graveurs; Paris, 1758.

qu'elle n'eut pas la fortune d'y lire gravée la noble inscription que voici :

ÆTERNÆ MEMORIÆ
PETRI MIGNARD, equitis
et regii pictoris primarii,
quem in omni genere picturæ
discipulum, æmulum quandoque victorem
natura semper amavit,
CATHARINA MIGNARD,
Julii DE PAS, comitis DE FEUQUIÈRES, uxor,
ipsamet quondam naturæ pulcherrimum opus,
nunc cinis et umbra,
hoc pietatis amorisque monumentum,
quod carissimo patri voverat,
et jam proxime dicandum curaverat,
moriens perfici jussit.
Obiit pater 30 maii 1695, ætatis 85 [1];
filia vero 3 februarii 1742, ætatis 90.

Mignard, qui avait attendu longtemps un tombeau digne de lui, ne devait pas y reposer tranquille, car en 1790 le couvent des Jacobins ayant été supprimé, son mausolée dut être précipitamment transporté à l'église Saint-Roch. On pouvait espérer que dans cet asile il serait désormais à l'abri de toute vicissitude, et c'est pourtant là qu'il devait subir la plus étrange et la plus inqualifiable des profanations. Au commencement de ce siècle, on voulut établir un calvaire à Saint-Roch, et il se trouva quelqu'un, parmi les conseillers de cette opulente église, qui n'hésita pas, dans un but de mesquine économie, à arracher au tombeau de Pierre Mignard la statue de sa fille, la comtesse de Feuquières, pour la transformer en Madeleine pleurant aux pieds de Jésus crucifié. On peut la voir encore aujourd'hui servant de pendant à une lourde statue de la sainte Vierge, et prosternée dans toute son élégance contre une croix massive supportant un Christ dépourvu de caractère. Nous avons, ce nous semble, le droit d'espérer qu'un jour la France, plus soucieuse de la mémoire de

[1] Il y a ici une double erreur, Mignard n'était âgé que de quatre-vingt-trois ans lorsqu'il mourut, non pas le 30 mai, mais le 13 mai 1695.

ses grands hommes et aussi plus respectueuse envers les tombes illustres, saura rétablir celle de Pierre Mignard en lui rendant son plus naturel ornement, c'est-à-dire la statue de Catherine Mignard, dont la douleur semblait personnifier les regrets universels qui accueillirent la mort de son père. L'art, en faisant de telles pertes, peut bien oublier ses blessures, mais elles n'en demeurent pas moins éternelles, et l'on peut dire que Pierre Mignard a emporté avec lui le secret de cette abondance, de cet esprit, de ce charme de pinceau qui, sans jamais sacrifier la vérité, nous a conservé tant de physionomies célèbres ou gracieuses.

Mais n'anticipons pas et quittons ce tombeau pour retourner à Pierre Mignard, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne tarda pas à se rétablir. Dès qu'il se vit sur pied, il se remit courageusement à sa fresque du Val-de-Grâce, qui était complétement achevée au commencement de l'année 1664, huit mois ou un an seulement après avoir été commencée [1]. Nous n'avons pas à apprécier ici cette grande page, qui eut un immense retentissement; et quoique Lépicié, dans son discours biographique à l'Académie, ait reproché à Mignard d'y avoir répandu la lumière également partout, nous dirons avec un éminent critique d'art : « La coupole de Mignard est colorée comme elle devait l'être, et si l'artiste, au moment de découvrir ce grand travail, se permit, à l'instar des Italiens, de retoucher sa fresque avec des pastels, pour lui donner, au moyen des rehauts, un brillant momentané de nature à séduire la foule, il n'en est pas moins vrai que sa peinture, aujourd'hui que le temps a réduit en poudre les accents du crayon, est plus conforme aux exigences de l'architecture, dont il faut épouser les intentions et respecter les lignes, plus conforme aux convenances de la fresque, aux lois du grand goût. Je remarque aussi, et je l'admire, que Mignard a su distinguer, en l'accusant avec plus de force et en lui prêtant plus de réalité, le groupe d'Anne d'Autriche, encore vivante alors, et des figures qui l'environnent, pendant qu'il éloignait par la dégradation des tons les groupes des martyrs, les pères de l'Église et les héros de

[1] Monville, *Vie de Pierre Mignard*, p. 76.

l'Ancien Testament, à mesure que ces héros s'éloignent en effet de nous et s'enfoncent pour ainsi dire dans la perspective de l'histoire[1]. » Mignard voulut alors prendre quelque repos, et en se rendant à Avignon au-devant de sa femme et de ses enfants, qui étaient venus de Rome l'y attendre chez son frère, il s'arrêta à Troyes, qu'il n'avait pas revu depuis de longues années.

VI

La présence de Mignard à Troyes causa une vive émotion : on fut heureux de revoir cet artiste, parti bien jeune avec l'espérance et revenant avec la célébrité. On fêta donc sa présence dans sa ville natale. Il revit avec intérêt la vieille église dans laquelle il avait été baptisé; mais il la trouva dans les amertumes et les divisions qu'engendrent les procès. Après la reconstruction du chœur de Saint-Jean, le maître-autel, d'une assez belle structure, avait été richement décoré de sculptures, de colonnes de cuivre et d'ornements de bronze, au moyen des libéralités provenant de la famille Hennequin. Les marguilliers en charge avaient trouvé bon de supprimer, en 1662, ces riches ornements et de les vendre, pour les remplacer par un tabernacle de bois doré et un nouvel autel. Un procès était survenu entre les anciens et les nouveaux marguilliers, les uns voulant que l'on conservât le vieil autel tel qu'il existait, les autres, suivant les premiers, « donnant dans des nouveautés aussi déplaisantes à Dieu qu'à eux-mêmes, » lorsque heureusement, après beaucoup de requêtes et de plaids, de dits et de contredits, intervint un arrêt du parlement de Paris, en date du 17 décembre 1663, qui donnait gain de cause aux idées nouvelles et « pouvoir de procéder à la construction et bâtiment dudit maître-autel, » conformément au dessin demandé à un architecte de Paris. Décidément le procès avait eu du bon, et comme les jeunes marguilliers n'avaient pas voulu avoir tort, ils s'étaient adressés pour les plans du nouvel autel à Noblet, architecte des ouvrages publics de Paris, directeur et garde des fontaines royales de cette ville. Les comptes de l'église Saint-Jean

[1] Charles Blanc, *Histoire des peintres : Mignard*, p. 13.

attestent ces faits, et comme ils ont une inéluctable précision, nous pensons qu'il y a un certain intérêt à les relater ici :

« Le 13 février 1664, payé à M. Noblet, architecte, suivant sa quittance, 220 livres[1].

« Le 17 juin 1664 a esté payé à M. Noblet, architecte, vingt-cinq louis d'or d'espèces, faysant deux cent soixante et quinze livres, pour le satisfaire des plans, desseins et devis qu'il a faits pour le maistre-autel de cette église, suivant l'arrest de la cour du parlement du 17 décembre 1663, ainsi qu'il est porté sur la quittance dudit sieur Noblet et daté du jour que dessus; 275 livres[2]. »

Ce ne fut cependant pas Noblet qui fit exécuter ses plans. Ce travail était trop peu important pour *un tel architecte*. D'ailleurs ses fonctions de directeur des fontaines royales de Paris n'étaient pas une sinécure, depuis surtout qu'en 1634 l'usage s'était établi de gratifier de quatre lignes d'eau chaque prévôt des marchands et chaque échevin qui sortaient de charge. Ces générosités, sans cesse renouvelées, avaient fini par tarir successivement toutes les fontaines publiques, et l'on avait beau en élever fastueusement de nouvelles, le public s'émerveillait toujours de les voir construire et si bien décorer, puisque, après les retentissantes cérémonies de l'inauguration, ce n'était jamais que l'eau qui leur manquait. Noblet, après avoir construit la fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'il fit orner de statues par le Champenois Bouchardon, s'occupa, pour remédier au mal, d'une nouvelle distribution des eaux de Paris, et nous nous bornerons à constater les applaudissements des Parisiens, quand ils eurent enfin, grâce aux énergiques mesures qu'il prit, la joie de contempler les naïades de leurs fontaines mouillées autrement que de leurs pleurs.

Les marguilliers de Saint-Jean furent donc obligés de faire venir un dessinateur de Paris, nommé Charles Prust, afin qu'il commençât la mise en œuvre des plans de Noblet pour la cons-

[1] Archives de l'Aube, *Manuel de dépenses*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes, 1663-1664, fol. 100 r°.

[2] *Ibid.* fol. 101 r°.

truction du nouveau maître-autel, ce qui se trouve encore constaté dans les comptes de l'église Saint-Jean :

« Payé à Charles Prust pour avoir désigné (dessiné) la place du maistre-autel sur le plan du sieur Noblet, le 4 décembre 1664, 6 livres [1]. »

Ses dimensions étant fixées, on traite alors avec le sculpteur Chabouillet et le maître maçon Madain, pour l'ensemble des travaux; et c'est un architecte de Reims, en l'expérience duquel on avait confiance, qui est appelé pour arrêter les conventions et fixer les séries de prix du nouvel autel :

« Payé à l'architecte de Rheims pour estre venu en cette ville 50 livres [2]. »

Tandis que Noblet étudiait et dressait les plans de son autel, les marguilliers de Saint-Jean, qui désiraient voir le patron de leur église figurer sur le maître-autel, profitèrent du passage de Pierre Mignard à Troyes pour l'entretenir de leur désir et lui demander un tableau représentant saint Jean. Son consentement répondit-il tout de suite à leurs vœux ou se fit-il quelque peu attendre? Qu'est-il besoin de se prononcer, puisque nous savons par du Halle que, « dans le temps que les ouvrages de ce nouvel autel commencèrent à s'exécuter dans le chœur, les paroissiens, connaissant le sublime talent qu'avait pour la peinture Pierre Mignard, premier peintre du roi, qui était établi à Paris, lui mandèrent, l'an 1665, le désir qu'ils avaient d'avoir au moins un morceau de son ouvrage en ladite église, qui était sa paroisse, afin de se souvenir de lui. Ce savant homme leur envoya le tableau qu'on y voit aujourd'hui, qui est digne d'admiration et un de ses plus grands morceaux... Il représente le baptême de Jésus-Christ [3]. »

Dès que Mignard fut de retour à Paris, il se mit à l'œuvre, et, bien que le tableau de Saint-Jean de Troyes porte, en capitales romaines légèrement ombrées, *Pierre Mignard pinxit Parisiis*,

[1] Archives de l'Aube, *Manuel de dépenses*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes, 1664-1666, fol. 100 r°.

[2] *Ibid.* fol. 100 v°.

[3] Archives de la ville de Troyes, ms. de Dutalle.

anno 1666, il ne fut réellement achevé que vers le milieu de l'année 1667. Il n'avait guère été commencé que dans les derniers mois de l'année 1666, attendu que nous trouvons dans les archives de l'Aube cette note significative :

« Le 10 août 1666, payé à M. Bouquin, à Paris, cinq aunes de costy (toile de coutil) qu'il a fourni à M. Mignard, paintre, pour faire les deux tableaux, 45 livres[1]. »

Et si en présence de cette énonciation des comptes de l'église Saint-Jean, qui paraît ne pas cadrer exactement avec la date qui suit la signature de Mignard sur le tableau du Baptême du Christ, le plus léger doute était possible, il devrait disparaître devant la pièce suivante :

« J'ai reçu des sieurs Jean Goujon, Michel Taffignon, Jacques Tassin et Louis Camusat, marguilliers de l'euvre et fabrique de l'église de Saint-Jean de Troyes, la somme de cinq cens livres, à bon compte des deux tableaux que je fais pour ladicte église, laquelle somme de cinq cens livres je tiendrai compte sur le prix fait desdits deux tableaux.

« Fait à Paris le 11 mars 1667.

« P. Mignard[2]. »

Voici donc qui est incontestable, c'est que le 11 mars 1667 le tableau du Baptême du Christ n'était pas achevé. Mais pourquoi insister sur ce point quand nous avons en main le document qui suit?

« Nous soubsignez Jean Goujon et Louis Camusat, marchands à Troyes et marguilliers de la fabrique de Saint-Jean dudit Troyes, confessons que monsieur Mignard, très-excellent peintre, demeurant à Paris, nous a mis en main ce jourd'hui le grand tableau du Baptesme de saint Jean qu'il a été prié de faire pour ladicte église; et promettons audit sieur Mignard lui payer la somme de mil livres, restans à payer de la somme à lui promise, incontinent après qu'il nous aura encore fourny le petit tableau qui se

[1] Archives de l'Aube, *Compte spécial du maître-autel*, église Saint-Jean-au-Marché de Troyes.

[2] Archives de l'Aube, *loc. cit.*

doibt mettre dans ladicte église au-dessus du grand tableau du Baptesme; lequel petit tableau il fera suivant l'un des deux dessins qu'il nous a aussy baillez ce jourd'huy, lequel lui sera renvoyé dudit Troyes.

« Faict à Paris ce quatorze juillet MVI^c soixante-sept.

« Jean Goujon, Louys Camusat [1]. »

Il ressort, comme on voit, de cette pièce, deux faits importants: le premier, c'est que le Baptême de saint Jean ne fut terminé qu'au milieu du mois de juillet 1667; et le second, c'est que Mignard ne l'envoya pas à Troyes, mais que la fabrique de l'église Saint-Jean députa deux de ses membres pour l'aller recevoir à Paris, ce qui prouve le haut prix qu'on attachait, à Troyes, au tableau de Pierre Mignard, et de quels soins attentifs et jaloux on voulait entourer son transport jusqu'à l'église dont il devait bientôt être le plus bel ornement.

Pierre Mignard était très-laborieux; mais si l'on considère l'innombrable quantité de portraits et de peintures exécutés par lui, on reconnaîtra qu'il devait avoir le travail des plus faciles. Nous venons de voir, en effet, que le 14 juillet 1667 Mignard avait communiqué deux dessins pour le tableau qui devait surmonter le Baptême de saint Jean; on examina, on délibéra, on choisit, et vers la fin de juillet on lui renvoya le dessin adopté. Eh bien, moins de six semaines après, c'est-à-dire le 12 septembre de la même année, le tableau était terminé; ce qui est attesté par le reçu suivant, qui est au dos de la pièce que nous venons de relater et tout entier de la main de Mignard.

« J'ay reçu la somme de 1,000 livres en une lettre de change sur monsieur Papillon, qui est pour le reste du payement desdits deux tableaux.

« A Paris, le douzième du mois de septembre 1667.

« Mignard [2]. »

Ainsi le 12 septembre 1667, l'église Saint-Jean-au-Marché était

[1] Archives de l'Aube, *loc. cit.*

[2] *Ibid.*

en possession des deux tableaux de Pierre Mignard, dont le prix total avait été de 1,500 livres.

Que si maintenant nous voulions résumer l'ensemble des dépenses occasionnées par le maître-autel, nous trouverions qu'elles se sont élevées à la somme totale de 10,401 livres 12 sous 9 deniers, répartis de la manière suivante :

1° 13 février 1664, payé à Noblet, architecte	220[l] 00[s] 0[d]
2° 17 juin 1664, payé au même.....	275 00 0
3° 4 décembre 1664, à Charles Prust.....	6 00 0
4° En 1665, à l'architecte de Reims.....	50 00 0
5° Du 18 mars 1665 au 24 septembre de la même année, payé aux sieurs Madain et Chabouillet, entrepreneurs du maître-autel.....	4,500 00 0
6° Le 30 septembre 1665, aux mêmes....	1,000 00 0
7° Le 4 mars 1666, aux mêmes.....	300 00 0
8° En avril 1666, aux mêmes.....	200 00 0
9° Le 18 mai 1666, aux mêmes.....	200 00 0
10° Le 17 août 1666, aux mêmes.....	330 00 0
11° Les 8 novembre, 21 novembre et 29 décembre 1666, aux mêmes.....	707 15 9
12° Enfin le solde du maître-autel avait été payé à Madain et Chabouillet, le 6 décembre 1667..	300 00 0
13° Les fondations faites à part avaient coûté	451 19 0
14° On avait acheté douze pierres de marbre, moyennant.....	303 00 0
15° Les deux tableaux de Mignard lui avaient été payés.....	1,500 00 0
16° La toile sur laquelle ils avaient été peints avait coûté.....	45 00 0
17° Enfin on avait déboursé pour frais d'envoi des châssis des tableaux.....	2 06 0
Et pour le transport et l'emballage de ces tableaux.....	10 12 0
Ce qui donne pour la dépense totale du maître-autel la somme de.....	10,401[l] 12[s] 9[d]

A laquelle il faut encore ajouter celle de 4,000 livres qui fut payée à Girardon en 1691, pour le tabernacle, qui, primitivement destiné à la chapelle de Versailles, fut ajusté par lui au maître-autel de Saint-Jean.

Mais ce fut encore là une grosse affaire, car rien n'allait de soi-même à Saint-Jean, et les procureurs doublaient presque toujours les architectes ou les artistes, lorsqu'on projetait un embellissement; c'était bien pis quand on voulait l'exécuter : la paroisse se divisait en deux camps et la guerre éclatait.

Il paraît que le maître-autel était longtemps demeuré sans tabernacle. L'architecte des fontaines royales de Paris, qui était peu familiarisé avec de pareils détails, l'avait-il oublié? Ou bien avait-il pensé qu'il serait inutile, parce qu'il y avait à Saint-Jean un autel du saint ciboire? Nous ne voudrions pas nous prononcer, et pourtant il nous semble utile de faire connaître l'opinion d'un contemporain qui relate et explique tous ces faits : « Il faut savoir, dit Breyer dans ses mémoires inédits, que M. Edme Lombard, prêtre de l'Oratoire et curé de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, ayant sollicité fortement pendant trois ou quatre ans, à ce qu'il dit, les marguilliers d'icelle église à faire faire un tabernacle au grand autel pour mettre le saint sacrement, suivant le désir de M^gr^ l'évêque de Troyes, afin de ne le plus porter et reporter quand il serait besoin de l'exposer, sans avoir rien pu gagner sur eux, soit qu'ils n'eussent point d'argent comme ils lui disaient, ou pour quelque autre raison particulière qu'ils ne lui disaient pas, obtint enfin en 1690 de ceux qui étaient en charge ce qu'il souhaitait, qui, ayant envie de faire parler d'eux, convinrent avec lui d'en faire faire un. Mais comme ils lui proposèrent d'y mettre 1,000 ou 1,500 livres, il leur représenta plusieurs fois, à ce qu'il dit, qu'il fallait qu'ils y missent au moins 1,000 écus. Et enfin, après plusieurs allées et venues que fit ledit père Lombard auprès desdits marguilliers pour en obtenir ce qu'il leur demandait, ils en tombèrent d'accord, et à cette fin ayant fait venir M. Maillet, prêtre et chanoine de Saint-Pierre, qui faisait le mathématicien et l'architecte, on traça un dessin pour faire faire ledit tabernacle, lequel, suivant le plan qui en fut dressé, fut porté à Paris par un ou deux desdits mar-

guilliers, qui convinrent avec des ouvriers pour l'édification d'icelui. Mais parce qu'ils avaient dessein de le faire couvrir d'argent et qu'il fut publié en ce temps-là une déclaration du roi qui ordonnait que, excepté les vases sacrés, on ne se réservât que certain nombre de chandeliers et autres choses à l'usage des églises qui fussent d'argent, et que le reste fût porté à la Monnaie, tant pour en faire de la monnaie, que pour payer les amortissements que les églises auraient à payer, il fallut changer de dessein et 300 livres que les marguilliers avaient avancées aux ouvriers qui travaillaient suivant le dessin qu'on avait pris furent perdues, parce qu'il fallut obéir à l'ordonnance. Après quoi fut parlé à M. Girardon, sculpteur du roi, natif de Troyes, pour faire ledit tabernacle, lequel promit bien de donner gratuitement la matière, mais qu'on payerait les ouvriers; et comme il en faisait un pour Versailles, lequel ne fut point reçu, il le destina pour Saint-Jean et l'accommoda au dessin que les marguilliers lui en avaient laissé, lequel dessin avait été pris plusieurs fois afin de bien réussir à ce qu'on désirait, et pendant le temps qu'on l'achevait, les pères de l'Oratoire, qui en étaient infatués, disaient qu'on aurait un beau tabernacle qui coûterait 4,000 livres, qui était comme celui de Fontainebleau qui en coûtait 10,000. Cependant il s'acheva et fut envoyé à Troyes, pièces par pièces, dans des caisses qui étaient mises au carrosse et qui furent gardées au trésor de Saint-Jean jusqu'à ce que le père Cappé, qu'on croyait être curé de Saint-Jean, eût la place du père Lombard. Le père Cappé étant donc venu et ayant pris possession, deux ouvriers envoyés par M. Girardon travaillèrent à le mettre sur le grand autel, pendant lequel temps l'office se fit à l'autel de la Vierge, et pour ce sujet abaissèrent ledit autel d'un degré, afin que ledit tabernacle ne couvrît le tableau. A quoi ils travaillèrent tout le mois d'août aussi bien qu'à mettre le cadre du tableau comme il est, et le dorer, étant avant tout uni et blanc, ce qui ayant été achevé, ledit tabernacle fut béni et le saint sacrement mis dedans [1]. »

Maintenant que nous avons rapporté tous les détails concernant

[1] *Mémoires de Nicolas Breyer*, manuscrit de la bibliothèque de Troyes.

l'autel et les tableaux de Saint-Jean, disons que c'est bien à tort que l'on a prétendu que ces tableaux n'étaient que des copies et que les originaux étaient ailleurs qu'à Troyes. Outre que la signature et la date de ces tableaux donnent le plus complet démenti à une pareille allégation, ne suffirait-il pas des quittances et des pièces que nous avons transcrites pour détruire une opinion qui ne repose sur aucune base? Et puisque l'abbé Monville, qui, d'après les papiers de Catherine Mignard, a été si attentif à relater les moindres œuvres de Pierre Mignard, n'en parle pas, ou plutôt parle seulement du *Baptême de Notre-Seigneur* dont il fit présent à la paroisse Saint-Jean, qu'on nous signale le lieu ou l'église où se trouvent les originaux de nos tableaux.

Mais qu'est-il besoin d'insister en présence de la pièce que nous avons relatée plus haut et qui constate que Mignard avait envoyé deux dessins au choix avant d'exécuter le second tableau de Saint-Jean, et comment supposer qu'il n'ait pas pris la même précaution avant de peindre le Baptême du Christ, auquel les marguilliers de Saint-Jean attachaient une plus grande importance?

Il faut reconnaître, cependant, que Mignard avait peint un autre Baptême de Jésus-Christ, et l'abbé Monville en parle en ces termes :

« Mignard peignit encore depuis à fresque la chapelle des fonts de Saint-Eustache. (J'interromps ici l'ordre des temps pour ne pas séparer deux ouvrages que Molière a unis dans ses vers.) Le tableau qui est à main droite représente *le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean*. De l'autre côté est une *Circoncision*, et dans le plafond on voit le Père éternel environné et soutenu par les anges. »

Si donc nous recherchons à quelle époque cette fresque du Baptême fut exécutée, nous en trouvons la date dans celle du poëme que Molière fit en l'honneur de son ami, sous le titre de *la Gloire du Val-de-Grâce*. La chapelle des fonts baptismaux et celle des mariages venaient d'être terminées à Saint-Eustache, lorsque Colbert, ministre du commerce et des arts, dont l'hôtel était rue Vivienne (à la hauteur de la rue Colbert), et qui par suite était paroissien de Saint-Eustache, chargea Mignard de décorer la première de ces chapelles, et Charles de la Fosse de peindre la

seconde. Les fresques de Mignard étaient à peine finies lorsque Molière, en 1669, composa son poëme de *la Gloire du dôme du Val-de-Grâce,* qu'il sut habilement terminer par un éloge de Colbert et des travaux qu'il venait de confier à Mignard.

Colbert, dont le bon goût suit celui de son maître,
A senti même charme et nous le fait paraître.
Ce vigoureux génie, au travail si constant,
. . . . . .
A d'une noble idée enfanté le dessein
Qu'il confie aux talents de cette docte main,
Et dont il veut par elle attacher la richesse
Aux sacrés murs du temple où son cœur s'intéresse.
La voilà cette main qui se met en chaleur;
Elle prend les pinceaux, trace, étend la couleur,
Empâte, adoucit, touche et ne fait nulle pause;
Voilà qu'elle a fini: l'ouvrage aux yeux s'expose,
Et nous y découvrons, aux yeux des grands experts,
Trois miracles de l'art en trois tableaux divers.

Or n'oublions pas que le Baptême de saint Jean avait été demandé à Mignard dès le commencement de l'année 1665, et que, s'il n'avait été complétement achevé que vers le milieu de 1667, il porte la date de 1666, ce qui le fait précéder d'environ trois années la fresque de Saint-Eustache. On ne put admirer longtemps cette fresque, car la chapelle des fonts baptismaux ne tarda pas à tomber devant le nouveau portail construit par Mansart. Il n'y fut pas heureux, et si cet ouvrage, peu fait pour l'illustrer, ne fut imaginé que pour complaire au curé des halles et lui fournir le moyen d'user de son privilége de donner la bénédiction papale du haut d'une tribune, il faut convenir que l'ancien portail, qui fut impitoyablement sacrifié, était une riche construction, infiniment mieux appropriée au style composite de l'église.

Mais arrivons à la description des tableaux de l'église Saint-Jean; aussi bien il nous semble qu'il est temps de les faire connaître.

VII

Jésus est dans le Jourdain; les mains croisées sur sa poitrine, il

se courbe sous l'eau du baptême. Jean, « la voix qui crie dans le désert, » a deviné celui qui est venu sur la terre afin de baptiser le monde dans l'Esprit-Saint et dans le feu. Il s'incline avec respect devant Jésus tout en laissant tomber sur sa tête l'eau du baptême. Sur le rivage, deux anges, dont le premier est agenouillé, supportent les vêtements du Christ. L'horizon est vaste, une sombre nuée l'enveloppe, mais du sommet s'échappent des rayons lumineux, les cieux sont entr'ouverts, et une colombe, escortée d'un chœur d'anges, descend d'un vol rapide pour se reposer sur le Messie.

Le tableau de l'église Saint-Jean est une œuvre de maître. Les plus rares qualités s'y trouvent réunies, et son étude va nous montrer que l'exécution en est aussi remarquable que la pensée. Mignard, quelque facilité qu'il eût d'ailleurs, ne se flattait pas d'être un improvisateur; il méditait longtemps un sujet avant de l'entreprendre, car il savait mieux que personne que, pour tirer des vagues profondeurs de l'imagination des figures animées et les faire concourir à l'expression d'un sentiment, il faut non-seulement se recueillir, mais se livrer à de nombreuses combinaisons. La peinture, en effet, est un art difficile, où il faut que les hommes de génie eux-mêmes travaillent comme s'il n'avaient pas de génie. Michel-Ange le savait bien, lorsqu'il disait que « la peinture est une Muse jalouse, qui ne veut que des amants qui se livrent à elle sans partage. » L'improvisation n'est donc guère possible, et nous ne savons pas d'artistes qui aient eu la puissance de contenter du même jet l'imagination et la réflexion, et de *parler* ainsi *la langue des dieux,* suivant l'heureuse expression d'Eugène Delacroix. Nous allons donc voir comment, dans le tableau de Saint-Jean, l'ordonnance, le dessin et le coloris, se prêtant un mutuel appui, se balancent et s'équilibrent dans de si justes proportions qu'on peut bien dire que Pierre Mignard s'y est élevé à la hauteur des grands maîtres.

Et d'abord l'ordonnance, cette première expression de la pensée, combien ici elle est habile! Mignard avait à composer un tableau en l'honneur de saint Jean, il fallait donc, sous peine de faillir à son programme, qu'il lui donnât la première place. Mais quel

événement choisir pour célébrer le Précurseur? Sera-ce sa vie retirée au désert? sa prédication sur les bords du Jourdain? le triomphe qu'on lui prépare lorsque les Juifs le prennent pour le Messie, ou bien son martyre? Non : Mignard le représentera accomplissant l'acte le plus glorieux de sa vie, qui est le baptême de Jésus. Mais que d'écueils dans le choix d'un pareil sujet! Mignard ne va-t-il pas être forcé de donner au Christ la première place, de reculer Jean au second plan et de l'effacer pour ainsi dire dans le rayonnement du fils de Dieu? Ce sera alors un tableau en l'honneur de Jésus, et non plus en l'honneur de saint Jean. Et cependant nous allons voir avec quelle profonde habileté Mignard a surmonté toutes ces difficultés et su faire sortir de son pinceau un véritable chef-d'œuvre.

Il adopte d'abord la ligne verticale comme dominante de son tableau, parce qu'elle ajoute à l'expression du sentiment religieux, qui est une aspiration ascendante, les lignes droites répondant davantage à des sentiments austères et imprimant toujours à une composition un aspect plus grave et plus solennel. Il aurait pu, il est vrai, angmenter la solennité de son tableau en adoptant l'ordonnance pyramidale et la symétrie des lignes, comme l'ont souvent pratiqué les peintres des écoles primitives de l'Italie et Raphaël lui-même. Mais en suivant ce mode, il fallait ou que le Christ dominât le Précurseur, ou que Jean-Baptiste fût exalté aux dépens du fils de Dieu. Aussi Mignard y a-t-il très-habilement substitué une symétrie rompue par le balancement des lignes et le mouvement des personnages. Il les a donc disposés dans cette forme convexe qui était chère au Corrége et dont plus tard Rubens a fait son ordonnance de prédilection, ce qui lui a permis d'assigner, au centre du tableau, la première place à Jésus, tout en le laissant dominer par saint Jean, que le respect entraîne à se retirer en arrière. Jésus se courbe sous l'eau du baptême, car il veut donner une leçon d'humilité aux hommes, ces rois découronnés par la faute originelle. Cependant quelque abaissé qu'il soit dans la forme humaine, il n'en est pas moins le fils de Dieu; aussi les anges accourent et s'empressent à le servir. Celui qui est le plus près de lui, et qui soutient ce manteau dont le seul

toucher va bientôt guérir les paralytiques et rendre la vue aux aveugles, est agenouillé ; les cieux sont entr'ouverts, ils livrent passage au Saint-Esprit et au chœur des anges qui veulent être les témoins de ce spectacle inouï du créateur se courbant devant sa créature et commençant à boire ce calice d'humiliations qu'il épuisera jusqu'à la folie de la croix.

Quant au dessin du *Baptême de Jésus*, peut-on rien voir de plus noble et de mieux approprié au sujet? Tout y est calme, élevé et demeure comme suspendu et absorbé dans une seule action à laquelle les cieux et la terre sont attentifs. C'est là une merveilleuse unité. Quelle noblesse dans le geste si pénétré de Jésus, dans l'inclinaison de cette tête divine sur laquelle glisse l'eau du baptême, en attendant que les épines d'une couronne dérisoire viennent la déchirer! Quelle majesté dans ce corps qui suit avec tant de naturel le mouvement de la tête! Quelle simplicité et quelle grandeur dans la pose de saint Jean, dont l'émotion contenue se traduit dans la plus respectueuse des attitudes! On sent que saint Jean baptise et que c'est lui qui voudrait être baptisé; qu'il élève la main au-dessus de Jésus, et qu'il voudrait se prosterner à ses pieds, et que ce regard attendri et étonné dont il le contemple est la marque même de son respect envers celui auquel sa vie a été consacrée et qu'il voit pour la première fois. Quelle grâce enfin dans tous ces anges qui adorent silencieusement celui que le ciel pleure et que les hommes vont bientôt immoler! Le sentiment peut-il aller plus loin, et Mignard ne s'est-il pas élevé jusqu'aux sommets de l'art lorsqu'il a donné à sa pensée une forme aussi accomplie?

Et le coloris, est-ce qu'il n'est pas de tous points digne de l'ordonnance et du dessin? Que de vérité et de morbidesse dans les carnations! Ne voit-on pas le sang courir sous l'épiderme? Quelle fermeté et quelle ampleur dans ces tonalités sérieuses et contrastées qui éclatent, brillent et se fondent dans le plus harmonieux des ensembles! Ne paraît-il pas que la lumière émane du corps de Jésus et que le rayonnement de sa personne suffise à éclairer d'un reflet divin les autres personnages? La couleur est fondue et brillante comme dans l'émail, elle communique aux ombres une

légèreté, une transparence, une profondeur, que le Corrége et Rembrandt, ces rois du clair-obscur, n'auraient pas désavouées. Saint Jean est peint avec une vigueur étonnante. La pourpre de son manteau relève en s'y associant les tons bistrés de sa peau. Le bleu velouté du manteau du Christ, sur lequel il se détache en lumière, n'est-il pas un admirable trait d'union entre l'éclat du premier plan et la sombre obscurité d'un paysage que la lumière expirante laisse à peine entrevoir? Quel vif accent au contraire et quelle gaieté dans la robe tissue d'or et de soie de l'ange qui soutient le manteau! il est tout imprégné des rayons de la lumière. Enfin les tons s'assoupissent et s'éteignent de nouveau en la personne du second ange, que les ombres du soir enveloppent à demi. Mais en haut quel contraste et quel réveil! Les cieux se sont abaissés; ils laissent apercevoir les splendeurs d'un soleil éternel. Les séraphins se jouent dans ses rayons. Le nouvel Adam a renoué la chaîne mystérieuse qui unissait jadis le ciel à la terre. La mort sera vaincue. L'homme redeviendra immortel, et cette brillante lumière est le signe de la nouvelle alliance que Dieu va contracter avec l'homme régénéré par l'eau du baptême.

Voilà comment le talent, nous devrions peut-être dire le génie, sait évoquer des impalpables domaines de la pensée, pour les amener à la lumière, des merveilles de sentiment, et dans une seule action nous montrer les plus grands événements qui aient agité le monde. Le cadre alors s'élargit et recule jusqu'aux confins de la création de l'homme, en même temps qu'il s'élance par delà les temps pour nous révéler l'avenir dans la fulguration d'un symbole.

Nous ne craignons donc pas de le dire, le tableau de Saint-Jean de Troyes est un des chefs-d'œuvre de la peinture moderne, et il doit placer le nom de Mignard à côté de ceux dont les arts se sont le plus honorés.

Irons-nous maintenant rechercher si Mignard s'est quelque peu souvenu, en composant son tableau du *Baptême de Jésus*, de Martin Fréminet, dont nous avons déjà parlé? A quoi bon? Si l'ordonnance s'en approche, quelle ressemblance y a-t-il entre la sombre figure du Christ croisant comme un Atlas ses bras sur sa

poitrine, et la noble contenance du Jésus de Mignard? Est-ce que la pose pénible et contractée du saint Jean de Fréminet donne la moindre idée de la grandeur et du naturel du saint Jean de Mignard? Quant aux anges de notre tableau, ils ne rappellent assurément pas, dans leurs grâces charmantes, ces personnages nus qui remettent leurs vêtements ou attendent le baptême, dans des postures qui les font ressembler bien plus à de vulgaires baigneurs qu'aux enfants d'Israël appelés sur les rives du Jourdain par l'entraînante parole du Précurseur.

Nous avons dit, en outre, que le tableau de Saint-Jean-au-Marché de Troyes devait être antérieur à la fresque de Saint-Eustache, et nous en trouvons la preuve dans plusieurs variantes que nous allons signaler. Ainsi Mignard, dans son tableau de Saint-Jean, n'avait pas pris garde que la ligne de ses personnages allait s'abaissant toujours depuis saint Jean jusqu'à l'ange qui soutient le manteau de Jésus. Il avait bien tenté de remédier à ce défaut en mettant debout le second ange. Mais comme saint Jean est placé sur une éminence et qu'au contraire cet ange est sur un terrain déprimé, la ligne n'avait pas pu être suffisamment relevée : de là un manque de symétrie. En composant sa fresque de Saint-Eustache, Mignard s'en était souvenu, et il avait très-heureusement rétabli l'équilibre de sa composition en plaçant à la hauteur de saint Jean un ange qui arrive les ailes déployées pour essorer les épaules de Jésus avec un suaire qu'il soutient d'une façon exquise. Puis, dans le tableau de Saint-Jean-au-Marché, la tête du Christ s'enlève en lumière sur un groupe d'arbres qui ferme soudain le paysage au milieu même du tableau. Ce n'est que plus loin et au delà de l'ange debout que l'horizon se laisse voir dans une dernière lueur. A Saint-Eustache, Mignard avait encore corrigé ce défaut : il avait reculé ses arbres à gauche, ce qui lui avait permis de donner plus de grandeur à son paysage et de montrer au loin les rivages sinueux du Jourdain. Enfin, à Saint-Jean comme à Saint-Eustache, l'ange agenouillé est le portrait fidèle de Catherine Mignard; or, en 1666, lors du tableau de Saint-Jean, Catherine Mignard entrait dans sa quinzième année, et son âge y est bien indiqué; tandis qu'elle était plus âgée

dans la fresque de Saint-Eustache. Ce sont donc là des preuves de l'antériorité du tableau de Saint-Jean, et, quelque incontestables qu'elles soient, nous n'aurions pas pu les fournir si Gérard Scotin et Claude Duflos ne nous avaient mis à même de comparer les deux ouvrages par leurs gravures qui représentent la fresque de Saint-Eustache. Disons en passant que c'est Nicolas Bazin qui a gravé le tableau de Saint-Jean.

Quant au Père éternel, qui surmonte *le Baptême de Jésus*, nous ne désirons pas nous y appesantir. S'il faut l'avouer, en le regardant après le grand tableau de Saint-Jean, il nous semble que nous tombons du ciel en terre et que nous ne trouvons pour ainsi dire plus les qualités du pinceau de Mignard. Est-ce parce que ce tableau, qui devait être placé assez haut, est peint à l'effet, n'ayant ainsi ni les qualités d'un tableau à l'huile ni celles d'une fresque? Est-ce parce qu'il manque d'originalité et qu'il rappelle beaucoup trop sincèrement la physionomie que Raphaël a donnée à Dieu le Père dans les loges du Vatican, et qu'il n'est notamment que la reproduction fidèle de la figure de Dieu dans la fresque de l'Échelle mystérieuse de Jacob? Ou bien, au contraire, est-ce parce qu'une restauration maladroite, dont nous ne connaissons pas l'auteur, lui a fait perdre ses qualités les plus précieuses en l'effleurant jusqu'à lui enlever la finesse des dernières touches? Nous ne saurions le dire. Nous avons hâte d'arriver à une nouvelle manifestation du talent de Mignard, dans laquelle il est demeuré une des gloires de la peinture française : nous voulons parler de ses portraits de femme.

VIII

On sait quelle fut la réputation de Pierre Mignard pour les portraits, et l'on peut dire que le grand siècle tout entier a posé devant lui. Son atelier était le rendez-vous des plus grands personnages; on venait le voir peindre et s'entretenir aussi quelque peu des nouvelles de la cour et de la ville. Dieu sait si les conversations allaient leur train, les absents étant sur le tapis et le loisir d'en parler ne manquant à personne. Cependant, lorsque le roi, dont il fit le portrait jusqu'à dix fois, la reine ou quelque prin-

cesse du sang royal, se faisaient peindre, son atelier demeurait fermé; mais il n'était pas tellement inaccessible qu'on ne pût savoir ce qui s'y passait, témoin cette lettre de Mme de Sévigné où elle parle si finement du portrait de l'abbesse de Fontevrault : « J'ai été tantôt chez Mignard pour voir le portrait de Louvigny : il est parlant. Mais je n'ai pas vu Mignard; il peignait Mme de Fontevrault, que j'ai regardée par le trou de la porte. L'abbé Têtu était près d'elle dans un charmant badinage. Les Villars étaient à ce trou avec moi ; nous étions plaisantes. »

Les femmes surtout raffolaient des portraits de Mignard, non pas qu'il les fît toutes belles, ce qui ne leur aurait pas précisément déplu; mais il savait avec un art infini saisir la pose heureuse, la perspective favorable à leurs physionomies, en sorte que, tout en les faisant ressemblantes, il les montrait toujours par leurs plus beaux côtés. C'est ainsi qu'il avait fait le portrait de Victoire de Bavière, dont la figure ingrate n'avait rien qui pût charmer. Mignard n'avait pas oublié que l'ambassadeur de France, à l'arrivée de cette princesse à Versailles, avait dit au roi : « Sire, sauvez le premier coup d'œil, et vous serez content. » Mignard voulut donc, lui aussi, sauver le premier coup d'œil; et comme les traits de la princesse palatine avaient quelque chose de masculin et d'arrêté, il la peignit les yeux baissés, de manière à donner de la douceur et de la modestie à sa physionomie. Puis il mettait tant d'esprit à encadrer ses personnages dans les accessoires qui leur convenaient le mieux, qu'il complétait ainsi leur ressemblance et indiquait les caractères. C'était une façon de biographie fugitive qui en valait bien une autre et qui surtout en disait plus long parfois qu'elle n'en avait l'air. Ainsi il avait représenté la belle duchesse de Brissac désarmant l'Amour : était-ce pour faire croire qu'elle ne voulait plus être sa complice? la duchesse de Ludres en Madeleine, les cheveux épars, afin de dérober sans doute des beautés dont ses contemporains prétendaient qu'elle était pourtant moins jalouse que son portrait; plusieurs autres avec des essaims de petits Amours, les lutinant sans succès, tant il était certain qu'elles avaient toujours été inexorables; la comtesse d'Olonne en *Diane chasseresse,* dans un costume telle-

ment mythologique qu'Endymion lui-même en eût été effarouché. On ne comprendrait guère un pareil portrait si l'on ne savait qu'elle avait le corps bien fait, et que Mignard avait dû lui donner une physionomie sérieuse parce qu'au dire de Bussy, « le rire qui embellit tout le monde faisait en elle l'effet contraire. » Mignard avait aussi représenté sa fille en *Renommée,* montrant son portrait aux âges futurs, ce qui n'était pas tout à fait s'oublier; et M^me^ de Maintenon en *sainte Françoise,* parce qu'avec les années elle était devenue plus que sérieuse et qu'elle se mourait d'ennui dans une si haute fortune, « qu'il fallait donc, suivant son étourdi de frère, qu'elle eût parole d'épouser Dieu le Père pour désirer d'en sortir. »

Cependant Mignard avait souvent beaucoup de peine à se faire comprendre de ses nobles modèles et il s'en plaignait quelquefois. « La plupart des femmes, disait-il, ne savent ce que c'est que de se faire peindre telles qu'elles sont; elles ont une idée de la beauté à laquelle elles veulent ressembler : c'est leur idée qu'elles veulent qu'on copie et non pas leur visage. » Il paraît que les plus jeunes et les plus belles, toutes seules, ne réclamaient pas.

Il n'était donc pas facile d'obtenir un portrait de sa main; et lui qui avait peint trois papes, plusieurs rois, les plus grands seigneurs et les plus qualifiées dames de son temps, ne se laissait pas facilement aborder sur ce sujet. Comme il était arrivé à la fortune, il regardait que tout le temps qu'il consacrait aux portraits était perdu pour sa gloire. Lors donc qu'on rencontre un portrait de Mignard et que la personne représentée est inconnue, on peut déjà présumer qu'elle occupait une haute position et qu'elle devait appartenir au meilleur monde de la cour. Le second indice de l'importance de la personne peinte se trouve dans les dimensions et l'entourage du portrait. Comment supposer, en effet, que Mignard se fût assujetti à faire des portraits qui ont tous les développements de grands tableaux, s'ils n'eussent représenté des personnages marquants? Ainsi, dans son portrait, Turenne est à cheval au milieu de son camp, inspectant les travaux qu'il a commandés contre l'ennemi. Quand ce portrait fut terminé, après

la mort du héros que Louis XIV fit transporter à Saint-Denis, afin d'apprendre aux siècles à venir

> Qu'il n'y a point de différence
> Entre porter le sceptre et le bien soutenir,

tout le monde le voulut voir; Mme de Sévigné y courut comme les autres, car Mignard avait fait d'un portrait un véritable tableau d'histoire.

Enfin le dernier indice de l'importance d'un portrait de Mignard, c'est l'opinion qui règne sur la personne représentée. La tradition à cet égard, quand elle se trompe, ne se trompe jamais qu'à demi. Or dans la noble galerie à laquelle appartenait le *portrait* du musée de Troyes, il passait pour être celui d'une des plus gracieuses filles d'honneur de Madame. De cette attribution nous ne voulons dès l'abord retenir que ce point-ci, c'est que notre portrait représente une des reines de la cour de Louis XIV.

IX

Examinons maintenant quelle peut être cette personne. Mais, au moment d'étudier sa physionomie et de comparer sa ressemblance, nous remarquons qu'elle était blonde : il nous semble que voilà qui nous autorise à exclure de notre recherche toutes les femmes de la cour qui étaient brunes. Car, malgré qu'au siècle de Louis XIV, il y ait eu plus qu'en aucun autre temps des blondes et des blondes adorables, il y avait aussi des brunes qui s'obstinaient, malgré la mode, à rester brunes. Elles auraient été vraiment héroïques, si leurs succès n'eussent contribué à soutenir leur courage et si leur beauté n'avait mérité à leur vaillance des alliés aussi fidèles que dévoués.

Il est donc certain que notre portrait ne représente pas la nièce de Mazarin, Marie Mancini, cette brune Italienne à qui l'amour avait prêté tant de charmes qu'elle fut bien près de monter, malgré le cardinal, sur le premier trône du monde. Marie Mancini était loin d'être belle, mais « elle avait de l'esprit comme un

ange et des yeux si tendres et si languissants[1] » qu'on pouvait difficilement leur résister. Louis XIV le savait bien quand elle lui fit cet adieu : « Vous m'aimez, Sire, vous pleurez; vous êtes roi, et cependant je pars!... »

Il ne représente pas non plus la duchesse de Montbazon, dont la beauté était si éclatante, qu'au dire de Tallemant, « elle desfaisoit toutes les autres au bal. » Il paraît qu'elle avait le teint fort blanc et les cheveux fort noirs[2].

Ce n'est pas davantage le portrait de Charlotte Saumaize, comtesse de Flécelles-Brégy, qui s'est peinte en tête de ses œuvres poétiques avec des cheveux noirs et lustrés comme l'aile du corbeau; non plus que de cette belle Soyou, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, qui, sans posséder, de l'avis de Mme de Motteville, « toutes les grandes beautés qui, selon les règles, composent la beauté, » avait cependant, d'une volée de ses beaux yeux noirs, rendu le duc d'Orléans fou d'amour. Sa beauté était orientale, et, brune comme la Sunamite, elle s'en glorifiait. Ce n'était pas comme la duchesse de Châtillon,

> Dont, sans amoureux aiguillon,
> Le plus sévère et le plus sage
> N'eût su lorgner le visage[3],

qui, regrettant d'être aussi brune que Proserpine, effaçait la couleur originelle de ses cheveux sous des tresses blondes, rehaussées d'un œil de poudre.

Mais les brunes étant écartées, qu'on n'aille pas croire que notre tâche soit de beaucoup allégée. Ne nous reste-t-il pas toutes les blondes depuis la nuance la plus indécise et la plus vaporeuse jusqu'au blond doré s'accentuant assez pour trahir et passer avec armes et bagages à l'ennemi? Nous trouvons tout d'abord aux premiers rangs la reine Anne et la reine Marie-Thérèse (la mère et l'épouse de Louis XIV), Élisabeth de France, qui étaient blondes et en étaient fières. Puis les belles frondeuses, dont les

[1] *Histoire amoureuse des Gaules*, t. II, p. 4, édit. Jannet.

[2] Tallemant des Réaux, t. IV, p. 8, édit. Techener.

[3] Loret, *la Muse historique*.

cheveux étaient parfois aussi ardents que les yeux et la tête, ce qui ne contribuait pas peu à mettre le feu aux poudres. Telle était la grande Mademoiselle. Quant à son premier aide de camp, la comtesse de Fiesques, son caractère intrépide se montrait dans les éclairs de ses yeux noirs, qui formaient un ravissant contraste avec sa chevelure du blond le plus doux. La duchesse de Longueville était d'un blond argenté, avec des yeux d'azur; on l'aurait crue sœur de la pétulante Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse. Mme de Hautefort avait les cheveux cendrés, de même que cette charmante Henriette d'Angleterre, *l'idole du monde,* qui alla si vite au tombeau qu'il suffit d'une seule nuit pour entendre se répondre en lugubres échos ces cris déchirants : « Madame se meurt! Madame est morte! »

Elle était blonde aussi cette *jolie païenne* de Sévigné, qui passa sa vie à aimer, à regretter, à idolâtrer sa fille dont « les attraits servaient aux Grâces de modèle; » que son cousin Bussy appelait *la plus jolie fille de France,* et Saint-Pavin, *le seul ouvrage que la nature ait achevé.* C'était une grosse flatterie à l'adresse de la marquise, et bien avait pris à la comtesse d'être aussi blonde que sa mère.

Mme de Lafayette était également blonde et elle savait allier la douceur du caractère à une franchise chevaleresque, qui lui avait valu l'épithète de *vraie* et l'inaltérable amitié du duc de la Rochefoucauld, le soupçonneux auteur des *Maximes.*

Enfin Ninon, Lavallière, Montespan, Fontanges, réunissaient toutes les teintes du blond le plus exquis et le plus goûté.

Ce n'est donc pas une petite affaire que de se démêler au milieu de cet essaim de blondes. Heureusement que Mignard, Charles Lebrun, Hyacinthe Rigaud et les deux Ferdinand ont pris soin de nous conserver leurs traits, en sorte que nous n'avons pas grand mérite à dire que notre portrait ne saurait représenter ni les reines de France, ni Élisabeth de France, ni même Henriette d'Angleterre, qui n'auraient d'ailleurs jamais consenti à être peintes sans les insignes de leur dignité souveraine. Comment leur peintre ordinaire eût-il osé les faire descendre de leur rang et leur tenir à sa manière le rude langage de Bossuet : « La mort égale tout; elle vous domine de tous côtés avec empire? » N'y avait-il

pas là de quoi glacer les plus frais sourires et rendre laides à faire peur celles qui mettaient tant de bonne grâce à vouloir le contraire?

Notre portrait ne représente assurément ni M^lle^ de Montpensier, ni M^me^ de Fiesques, ni les duchesses de Longueville et de Chevreuse, ni M^me^ de Hautefort, qui, gardant les grâces sans la mythologie, ne connaissaient d'autres Amours que ceux qui sentaient la poudre et portaient des mousquets en guise de carquois.

Il n'est pas non plus celui de M^mes^ de Sévigné, de Grignan ou de Lafayette, qui ne se contentaient pas d'être belles, mais qui voulaient retrouver dans leurs portraits le pétillement et la flamme de leur esprit.

C'est donc seulement aux Ninon, aux Lavallière, aux Montespan, aux Fontanges et peut-être aussi aux Maintenon que nous pouvons nous adresser.

X

Nous nous y trouvons d'autant plus encouragé que, dans la galerie du roi Louis-Philippe, à laquelle a longtemps appartenu le portrait du musée de Troyes, il passait pour représenter *les trois Grâces et M^lle^ de Lavallière*[1]. Une pareille attribution nous autorise donc à mettre immédiatement hors de concours cette spirituelle Ninon, qui, née en 1616, était quelque peu âgée à l'époque du retour de Mignard à Paris. Puis est-ce qu'en 1670 il n'y avait pas déjà longtemps que M^lle^ de Lenclos avait prononcé son « adieu paniers, vendanges sont faites, » et corrigé le rituel de sa folle jeunesse, qui consistait simplement, ainsi qu'elle l'écrivait à son vieil ami Saint-Évremond, « à rendre tous les matins grâces à Dieu de son esprit et à le remercier tous les soirs de l'avoir préservée des sottises de son cœur? » En sorte qu'il ne nous est, pour ainsi dire, pas nécessaire d'ajouter que notre portrait ne lui ressemble pas et qu'il ne rappelle en rien la finesse moqueuse de son sourire.

[1] Catalogue des tableaux du château de Belfort, ancienne résidence des princes de la famille d'Orléans, p. 3, n° 2.

Examinons donc si c'est Mlle de Lavallière que ce portrait représente, et avant tout commençons par le décrire.

Trois femmes jeunes et belles, vêtues à l'antique et debout, supportent le portrait d'une autre femme. Il est en forme de médaillon, entouré d'une baguette d'or et surmonté d'une guirlande de fleurs. Deux Amours qui voltigent aident à soutenir le portrait l'un le regarde tandis que l'autre le montre.

A l'aristocratique régularité des traits, à l'assurance du regard, on comprend que la femme qui est représentée devait être une de ces reines de par la grâce et le sourire, qui sont nées pour la domination, que l'amour jette à leurs pieds un simple mortel ou l'un de ces demi-dieux créés pour l'empire des peuples. Tout d'ailleurs l'indique : c'est une beauté triomphante qui rivalise avec l'éclat des fleurs, et, si les Amours la présentent au monde, ce sont les Grâces qui la soutiennent, les Grâces devant lesquelles la beauté même s'incline, puisqu'on a dit d'elles, qu'elles sont « plus belles encore que la beauté [1]. »

Or, je le demande, un pareil portrait pouvait-il être celui de Mlle de Lavallière, *de cette petite violette* qui, aimant plus le roi que la royauté, aurait voulu cacher son bonheur à toute la terre de peur que quelqu'un ne vînt le lui ravir. Le profond amour qu'elle ressentait pour Louis XIV se tempérait d'ailleurs d'une tendresse si exquise, d'une grâce si ingénue, et il savait se voiler de tant de pudeur et de mystère, que la cour l'ignora deux ans et que la reine elle-même fut longtemps à y croire. C'est que Mlle de Lavallière était une âme et une beauté touchantes en qui tout était harmonie, agréments, amabilité. Son teint unissait la blancheur à l'incarnat, son regard avait une exquise douceur, le son de sa voix enchantait comme une mélodie, toute sa personne enfin respirait je ne sais quoi de si pénétrant tout à la fois et de si doux, qu'elle tint à ses pieds pendant plusieurs années le souverain le plus fier qu'il y eût au monde. Comme elle n'avait nulle ambition, point de vues, et qu'elle était toute repliée dans son amour, plus attentive à aimer qu'à plaire, lorsque son royal amant

[1] La Fontaine.

lui échappa elle ne trouva plus que Dieu qui fût digne d'elle, et courut se réfugier toute en larmes dans les austérités de la plus dure pénitence, bien plus malheureuse d'avoir perdu un tel cœur que de lui avoir tout donné, encore que, naturellement vertueuse, elle eût cent fois sacrifié sa vie à son honneur.

Aussi quand, retirée de la cour, elle se fut enveloppée dans ce voile mystérieux qui devait la cacher à jamais au monde pour ne la plus laisser connaître que de Dieu, elle fit de longs efforts pour perdre la mémoire, cette importune mémoire qui lui livrait d'éternels combats et lui montrait une image adorée qu'elle sentait encore toute vivante dans le cercueil où elle avait voulu ensevelir sa vie. *Ces coups de miséricorde* qui font retourner une âme vers Dieu et qu'elle invoqua longtemps arrivèrent-ils enfin pour apaiser cette âme blessée? Nous aimons à le penser; mais dans le temps de sa plus grande faveur, elle n'eut jamais l'idée de se faire peindre au milieu d'un cortége aussi triomphal.

Puis à quelle époque placer ce portrait? Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche au printemps de 1660, et moins d'une année après son mariage, il distinguait déjà, parmi les filles d'honneur de la duchesse d'Orléans, M^lle^ de Lavallière et lui faisait bientôt partager son amour. Cet amour fut longtemps entouré du plus profond mystère, et bien que des fêtes magnifiques fussent données en son honneur, M^lle^ de Lavallière, qui en jouissait avec une sorte d'inquiétude, tremblant toujours d'être devinée, sut si bien dérober ses sentiments aux yeux de toute la cour, que Loménie de Brienne, alors ministre, fut sur le point de se déclarer, lorsqu'il reconnut avec terreur qu'il allait devenir le rival de son maître. L'irrésistible comte de Guiche, « ce héros de roman, tout seul à la cour de son air et de sa manière [1], » séduit à son tour par le charme victorieux de cette enfant, s'arrêta prudemment aux premiers mots. Seul le surintendant fut moins avisé : il crut à un caprice du roi et se heurta à son amour. La prison de Pignerolles lui apprit que les fêtes de Vaux pouvaient avoir de cruels lendemains. Ce fut donc seulement le 27 décembre 1663, lorsque

[1] M^me^ de Sévigné, *Lettres*.

M^lle de Lavallière eut un fils, qu'il n'y eut plus de doute sur la passion du roi pour elle, puisqu'il fit nommer ce fils *Louis de Bourbon*. Jusque-là, tout avait été ignoré, et lors même que Louis XIV l'eût désiré, M^lle de Lavallière eût craint de divulguer le secret de son cœur en laissant faire par Mignard son portrait dans un si pompeux appareil.

Et plus tard, lorsque M^lle de Lavallière fut devenue trois fois mère, comment eût-elle pu accepter un pareil portrait? Si les Grâces n'avaient pas tout à fait disparu, les Amours s'étaient quelque peu envolés, et Mignard était trop fin courtisan et trop habile pour exposer un de ses portraits aux propos malicieux d'une cour qui se vengeait dans les antichambres de l'adoration perpétuelle des Marly ou des petits levers. Ce portrait ne pouvait convenir qu'à un astre à son aurore, et dès 1667, le voyage d'Avesnes, dont nous allons bientôt parler, avait appris que celui de M^lle de Lavallière était à son déclin, et qu'un reste de bienséance empêchait seul qu'elle ne fût définitivement remplacée.

Si d'ailleurs Mignard a représenté M^lle de Lavallière plusieurs fois, ce dut toujours être dans le secret de son atelier et avec la simplicité qu'elle recherchait en toutes choses. Le portrait qui fit le plus de bruit, et le seul au surplus que cite Monville, fut celui où « elle est peinte au milieu de ses deux enfants : le comte de Vermandois, jeune prince, dit Monville, que le ciel n'a fait que montrer à la terre, et M^lle de Blois, depuis princesse de Conty, que Mignard, bon connaisseur, assurait dès lors devoir être un jour la plus grande beauté de son siècle. M^me de Lavallière est représentée tenant un chalumeau d'où pend une bulle de savon autour de laquelle est écrit : *Sic transit gloria mundi;* image naturelle de la vanité des occupations des hommes et surtout des faveurs de la cour. Cette généreuse personne, qui a fait voir qu'un roi peut être aimé pour lui-même, se préparait déjà au grand sacrifice qu'elle consomma bientôt après. Il est vraisemblable que ce fut elle qui donna l'idée du tableau[1]. »

Ah! que cette représentation d'une amante délaissée, d'une

[1] Monville, p. 100.

mère se réfugiant dans l'amour de ses enfants pour surmonter la violence de son chagrin, convenait mieux aux douloureux sentiments de Mlle de Lavallière ! et elle qui disait longtemps après : « Ah ! qu'ils m'ont fait souffrir ! » pouvait bien, sur le seuil austère du Carmel, jeter un regard attendri sur cette cour et ce monde qu'elle quittait avec tant de regrets, en lui laissant ce dernier adieu : *sic transit gloria mundi.* Monville a donc eu raison de penser que cette peinture avait été inspirée par Mlle de Lavallière. Son cœur est là tout entier !

Si l'on recherche d'ailleurs à quelle époque ce portrait fut exécuté, on rencontre un événement qui en fixe la date d'une manière tellement précise que les variations ne peuvent guère s'étendre au delà de quelques mois. Il résulte, en effet, de l'énonciation de Monville lui-même que le portrait de la duchesse de Lavallière fut peint après deux portraits du roi. Or l'un existe encore à Versailles, sur la cheminée du salon d'Hercule, qui sert aujourd'hui d'entrée aux grands appartements. Ce magnifique portrait, d'une merveilleuse solidité de coloris, représente le roi à cheval et en armure, couronné par la Victoire. Dans le lointain on découvre la ville de Maestricht[1]. Et comme cette ville fut prise par Louis XIV le 29 juin 1673, le portrait faisant allusion à cette victoire dut être fait vers la fin de cette même année ou au commencement de 1674. Mlle de Lavallière s'étant retirée aux Carmélites le 20 avril 1674, le portrait dont nous venons de parler date donc, comme celui du roi, soit de la fin de 1673, soit du commencement de 1674, et il est de toute évidence que ce n'est pas celui du musée de Troyes. Pensée, arrangement, sujet, accessoires, tout y répugne, et il n'y a pas lieu d'y insister autrement.

Ce portrait toutefois aurait une grande importance, en ce qu'il donne une ressemblance incontestable et parfaite de Mlle de Lavallière, dont, suivant Monville, qui n'a souvent copié que les notes de Mignard lui-même, « les agréments n'étaient pas diminués lorsqu'elle prit le parti de les ensevelir dans la plus austère retraite. » Existe-t-il encore et fut-il précédé ou suivi d'un autre por-

[1] *Notice du musée de Versailles*, 2e partie, p. 129.

trait de Mignard exprimant la même pensée? Nous l'ignorons. Ce que nous savons seulement, c'est que M. le marquis d'Oilliamson possède un portrait de M^lle^ de Lavallière, qui n'a pas cessé d'être dans sa famille depuis 1720, où il a toujours été regardé comme étant celui de M^lle^ de Lavallière, cette première maîtresse du roi.

Ce portrait, qu'on a vu à l'exposition de Falaise en 1864, représente une femme encore jeune, au visage allongé, coiffée de cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, les yeux doux et longs, la bouche légèrement sensuelle par le développement de la lèvre inférieure, et le menton pointu. Elle est peinte de grandeur naturelle, dans une robe de satin blanc à corsage en pointe, assise à côté d'une table et tenant de la main droite une rose qui s'effeuille, la gauche pend le long du corps. A ses pieds sont placés : une bourse renversée qui répand à terre l'or qu'elle contient, un coffret à bijoux, ouvert et gardant mal les joyaux qu'on lui a confiés, un masque de théâtre, une sphère terrestre et une guitare. Sur le socle d'une colonne placée derrière on lit cette inscription : *Sic transit gloria mundi.*

Sur la table, une jeune fille debout pose un vase de fleurs. Entre la jeune fille et la dame un enfant est assis à terre, tenant d'une main une planche sur laquelle un papier à dessin est fixé, et de l'autre un compas. Une boussole est placée à côté de lui. Une draperie couvre le fond, cachant en partie une ordonnance d'architecture [1].

Il est bien évident que ce dernier portrait n'est pas celui dont a voulu parler Monville, mais il n'est pas moins certain que c'est M^lle^ de Lavallière qu'il représente, et que sa ressemblance est frappante avec le portrait gravé par Edelinck et qui porte le nom de la célèbre favorite. Il ne faut pas l'oublier, la femme représentée a le visage allongé, elle est coiffée de cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, ses yeux sont doux et longs, sa bouche est légèrement sensuelle et son menton pointu. Or c'est justement le caractère que nous rencontrons dans tous les portraits gravés ou peints que nous avons vus de M^lle^ de Lavallière. Ainsi le musée

[1] *Chronique des arts*, t. II, p. 242.

de Versailles renferme deux portraits anciens et parfaitement authentiques de M^lle^ de Lavallière, l'un sous le numéro 3539, l'autre sous le numéro 3540 de la salle n° 157 du deuxième étage, et nous retrouvons dans tous les deux la physionomie que nous venons de décrire. Dans le premier M^lle^ de Lavallière est représentée assise, portant un voile noir et un manteau bleu; sa figure est allongée, un peu amaigrie du bas, les yeux sont longs, la bouche est assez jolie bien que la lèvre inférieure soit saillante ; elle a l'air sérieux et mélancolique. Dans le second portrait M^lle^ de Lavallière est vêtue de blanc, elle porte un voile sur la tête, elle est armée d'un arc et d'un carquois et tient un chien en laisse. Ici encore sa figure est longue, pâle, effilée; ses yeux sont bleu foncé, ses cheveux sont châtains et peu abondants; son nez est aquilin, son regard intelligent, sa physionomie douce et mélancolique. Enfin le bel émail de Petitot qui est au musée du Louvre nous offre encore les mêmes traits : visage allongé, cheveux blonds tombant en boucles et peu abondants, yeux bleus, doux et longs, bouche à la lèvre inférieure un peu proéminente. Et si l'on veut bien remarquer que Petitot fit ses émaux presque constamment d'après Mignard, et qu'au Louvre les émaux représentant Barbézieux, Gaston d'Orléans, Beaumanoir de Lavardin, la comtesse d'Olonne, Marie-Thérèse d'Autriche, la duchesse de Porstmouth, Marie-Louise d'Orléans, M^me^ de Maintenon et tant d'autres, sont des copies des portraits de Mignard, il nous est bien permis d'en conclure que l'émail n° 25 du musée du Louvre, représentant M^lle^ de Lavallière, fut peint aussi d'après Mignard.

Or, revenant à notre portrait, nous ne lui trouvons aucune ressemblance avec M^lle^ de Lavallière. Elle avait, avons-nous dit, le visage allongé, ici il est arrondi; ses cheveux étaient peu abondants, ici ils tombent à flots; ils étaient de couleur châtain clair, ici ils sont d'un blond argenté; sa physionomie était douce, ici elle est hautaine; son regard était modeste, ici il est assuré; sa bouche était accentuée par la lèvre inférieure, ici elle est petite, pincée et moqueuse; son menton était pointu, ici il est rond; enfin M^lle^ de Lavallière était un peu maigre et sa taille était élancée, ce qui faisait, disent les mémoires du temps, que « le costume de cheval lui

seyait à ravir : » l'héroïne de notre portrait a au contraire une opulence de formes et une richesse de corsage à défier les femmes les mieux douées; en sorte que le nom de M^lle de Lavallière donné à ce portrait un peu au hasard ne saurait à aucun titre lui appartenir, et qu'il faut chercher un autre nom parmi les femmes qui brillèrent à la cour du grand roi.

XI

On a également parlé de M^me de Maintenon; mais comment pourrions-nous nous y arrêter, sachant que Françoise d'Aubigné était grande et belle, qu'elle avait beaucoup de noblesse dans le maintien, un beau teint, les cheveux d'un châtain clair très-agréable, le nez bien fait, la bouche fine et souriante, des traits réguliers, des sourcils très-foncés, de longs cils et des yeux d'une vivacité et d'un noir admirables, dont l'éclat n'excluait pourtant pas la mélancolie. Toute sa personne enfin était si séduisante que son directeur, l'abbé Gobelin, s'en inquiétait lui-même, et qu'on le surprit un jour lui disant : « Quand vous vous mettez à genoux, je vois tomber avec vous, ma très-honorée dame, une grande quantité d'étoffes à mes pieds, qui a si bonne grâce que je trouve à cela quelque chose de trop bien. » N'est-ce pas la traduction naïve et confuse de l'impression vague que laissait dans l'âme la vue de Françoise d'Aubigné? Que pourrions-nous ajouter si ce n'est que notre portrait n'est pas celui de M^me de Maintenon?

XII

Enfin ce portrait serait-il celui de Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, plus connue sous le nom de *duchesse de Fontanges,* qui ne fit que passer à la cour et traverser quelques mois seulement les triomphes de M^me de Montespan ? « Sa beauté était merveilleuse, et le témoignage de tous les contemporains est unanime à cet égard. Son teint avait la blancheur et l'éclat d'une blonde accomplie. Ses yeux, grands et bleus, respiraient une langueur qui annonce un invincible penchant à la tendresse. Sa bouche, divinement petite, laissait voir des dents blanches, fines comme des perles. Enfin ses traits, d'une régularité parfaite, lui

donnaient l'air d'une de ces Grâces que l'antiquité appelait *décentes et ingénues*. Sa longue chevelure, de ce blond tirant sur le roux, si estimé jadis à Venise, pouvait seule faire ombre à ce tableau, mais il était facile avec un peu d'art d'y remédier. Sa taille élancée et assez grande donnait à sa démarche beaucoup de noblesse, et lui permettait de prendre des airs de reine[1]. » Malheureusement pour M^lle^ de Fontanges son esprit n'était pas à la hauteur de sa beauté : « La Fontange était une bonne personne, dit quelque part la princesse palatine dans sa correspondance; je la connaissais bien; elle a été une de mes filles d'honneur; elle était belle des pieds jusqu'à la tête; elle avait aussi le meilleur caractère du monde, mais pas plus d'esprit qu'un petit chat. » Rien dans notre portrait ne se rapporte à celui que nous venons de transcrire: il n'y a ici ni langueur dans les yeux, ni bouche divinement petite, ni air ingénu, ni surtout cheveux tirant sur le roux. Il ne représente donc pas M^lle^ de Fontanges, que « Mignard eut à peine le temps de peindre sous les yeux du roi, qui daigna cependant trouver, dit Monville, que le peintre n'avait rien diminué des charmes de cette belle personne[2]. » M^lle^ de Fontanges avait assez plu au roi pour devenir maîtresse en titre. Sa beauté la soutint un temps, mais son esprit n'y répondit en rien : il en fallait au roi pour l'amuser et le tenir. Avec cela il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait. Une mort prompte, qui ne laissa pas que de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours. Presque tous ne furent que passades. » C'est ainsi que l'inexorable Saint-Simon, dans un chapitre intitulé *Amours du roi,* rapporte les passagers succès de M^lle^ de Fontanges sur M^me^ de Montespan, dont nous n'avons encore rien dit et dont pourtant il nous faut parler, car l'amour du roi pour elle fut plus qu'une *passade.*

XIII

Il y avait déjà six ans que durait l'amour du roi pour M^lle^ de Lavallière, lorsqu'il rencontra chez la reine une de ses dames du palais

[1] Le Roux de Lincy, *M^lle^ de Fontanges,* p. 7. Émaux de Petitot.

[2] *Vie de Pierre Mignard*, p. 126

qui joignait à une surprenante beauté l'esprit le plus vif et de meilleur aloi qui se pût trouver. C'était chez elle un héritage de famille. Retenu qu'il était ailleurs, Louis XIV n'y fit d'abord pas grande attention; mais l'ayant revue plus tard chez M^lle^ de Lavallière, il prit un singulier plaisir à sa conversation, heureux mélange de gaieté, de malice et d'étourderie. M^lle^ de Lavallière, incapable de défiance, était heureuse en voyant rire le roi et ne savait comment témoigner sa reconnaissance à sa spirituelle amie, d'autant que grâce à elle son royal amant était redevenu assidu comme aux plus beaux jours. On dit que M^me^ de Montespan, car c'était elle, voyant que l'ascendant qu'elle avait seulement ambitionné sur l'esprit du roi allait devenir un sentiment plus tendre, pressa son mari de l'emmener dans ses terres de Guyenne. Ce désir était-il sincère? Était-il joué? Saint-Simon pense qu'elle parlait alors de bonne foi, tandis que Bussy dit que « M^me^ de Montespan n'avait souhaité d'être mariée que pour pouvoir prendre l'essor, et qu'elle ne fut pas plus tôt à la cour qu'elle fit de grands desseins sur le cœur de Louis XIV. » Toujours est-il qu'une folle confiance ou le secret désir d'en accroître sa fortune fit dédaigner cet avertissement au marquis de Montespan. Un mois après, comme la reine et la cour suivaient le roi à Avesnes, certain soir on ne vit pas le roi paraître au jeu de la reine, et M^me^ de Montespan laissa jouer Mademoiselle à sa place. Puis on sut que l'on avait ôté la sentinelle qui se tenait habituellement à la porte de l'appartement du roi, qui était voisin de celui de M^me^ de Montausier dans lequel demeurait M^me^ de Montespan; enfin que le roi demeurait dans sa chambre quasi toute la journée et que M^me^ de Montespan ne suivait pas la reine à la promenade, comme elle avait accoutumé de faire [1]. Le doute n'était plus possible : un nouvel astre venait de se lever et M^lle^ de Lavallière était remplacée. Tout semblait aller le mieux du monde, et personne n'avait l'air de se douter de rien, lorsque le dernier dont on eût dû s'y attendre se mit à faire rage et à crier son déshonneur sur les toits. C'était Montespan, qui n'était pas, à ce qu'il paraît, content, soit qu'il aimât encore sa femme,

[1] *Mémoires* de M^lle^ de Montpensier.

soit qu'il trouvât qu'il avait peu gagné au change et qu'il n'était pas encore assez qualifié par le roi. La marquise essaya de le calmer, mais, ayant reçu un gros soufflet en échange de ses raisons, après avoir été, dit Bussy-Rabutin, « maltraitée extrêmement de paroles, » elle trouva qu'il ne lui était plus possible de vivre avec un mari assez mal appris pour ne pas mieux comprendre les choses. Le roi, pour mettre fin au scandale, exila M. de Montespan dans ses terres. Il s'en alla avec ses deux enfants au pied des Pyrénées. Il paraît que là il prit le grand deuil, comme s'il eût véritablement perdu sa femme et qu'il se promena magnifiquement par toute la contrée dans un carrosse dont les écussons étaient surmontés d'une tête de cerf dix cors, « dont le roi, disait-il, avait daigné timbrer ses armes. »

On peut imaginer quel succès eut cette folie et si elle fut de nature à défrayer les conversations de la cour et de la ville. On dit même que ce fut elle qui inspira à Molière sa comédie d'*Amphytrion;* et si le marquis de Montespan ne fut pas convaincu que

> Un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore,
> Et sans doute il ne peut être que glorieux
> De se voir le rival du maître des dieux[1],

il aurait dû au moins s'appliquer la petite morale de Sosie :

> Que chacun chez soi doucement se retire,
> Sur telles affaires toujours
> Le meilleur est de ne rien dire[2].

D'autant mieux que, suivant Bussy, comme il y avait beaucoup de dettes dans la maison, Louis XIV lui envoya 200,000 livres en manière de consolation. Montespan ne voulut d'abord pas les accepter; l'argent cependant ne revint pas, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Libre alors, M^me^ de Montespan put régner tranquillement,

[1] Molière, *Amphytrion.*
[2] *Ibid.*

dominant le roi par son altière beauté, son léger badinage et les grâces enjouées de sa conversation; les ministres et la cour, par la vivacité de son esprit et le mordant de ses saillies. Il fallut bientôt compter avec la belle impérieuse, sans quoi l'on courait le risque d'être, un jour ou l'autre, *passé par les armes,* comme on disait alors, et ceux qui s'en relevaient n'en restaient pas moins blessés. Il paraît que le roi lui-même n'était pas toujours épargné; mais comme personne n'osait le lui dire, il lui fallut quelquefois toute son autorité pour réprimer les sarcasmes dont la reine eût été l'objet s'il eût laissé faire Mme de Montespan. En voici un exemple: il paraît qu'un jour en traversant un gué, l'eau entra dans le carrosse de la reine, qui courut même quelque danger. En apprenant cette nouvelle, Mme de Montespan ne put s'empêcher de dire: « Quel malheur que nous n'ayons pas été là pour crier: la reine boit! » Louis XIV ne sourit pas, et la cour demeura sérieuse.

Il y avait près de trois ans que l'amour du roi pour Mme de Montespan s'était déclaré, mais sans trop se manifester ailleurs que dans les chuchotements des courtisans, les larmes de Mlle de Lavallière et les soupçons de la reine, lorsqu'au mois de juin de l'année 1670 la cour conduisit dans le plus pompeux appareil Madame jusqu'à Calais. Elle allait s'embarquer pour l'Angleterre afin de négocier auprès de Charles II, son frère, un traité qui devait consommer la ruine de la Hollande. Ce fut dans ce voyage qu'éclata toute la faveur de Mme de Montespan. Elle fit une partie du voyage dans le carrosse du roi et de la reine, et eut des gardes du corps pour entourer ses portières, lorsqu'il lui prit fantaisie de monter dans sa voiture. Tout ce voyage ne fut qu'un long triomphe pour elle. Aussi, à son retour, elle qui s'était désespérée à sa première grossesse, fut-elle glorieuse de donner le jour au duc du Maine et d'assister plus tard en véritable reine aux fêtes fastueuses qui furent données à l'occasion de son baptême. Ce fut alors, mais seulement alors, que Mignard dut peindre Mme de Montespan. Il n'y avait plus rien à cacher ni à taire, et le peintre du roi pouvait consacrer ses talents à reproduire une beauté qui régnait sur le maître de la France. Aussi Mignard mit-il dans ce

portrait tout ce qu'il avait de savoir et d'esprit. Les Amours, souriants et légers, l'apportent des hauteurs de l'Empyrée; des guirlandes de fleurs l'entourent, et les Grâces qui le montrent semblent dire : « *Dea, ecce dea,* car nous ne sommes que les Grâces, voici la véritable déité, plus radieuse et plus belle que nous. »

Tout le monde, à partir de ce voyage, s'inclina devant sa fortune, les plus grands seigneurs aussi bien que les poëtes, et la Fontaine, qui n'était guère courtisan, fasciné à son tour par l'éclat et l'esprit de M^me^ de Montespan, lui offrit bientôt un recueil de fables avec cette dédicace si connue :

Tout auteur qui voudra vivre encore après lui
Doit s'acquérir votre suffrage.
C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix.
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces.
Eh ! qui connaît que vous les beautés et les grâces !
Paroles et regards, tout est charme dans vous.
Ma muse en un sujet si doux
Voudrait s'étendre davantage.
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi ;
Et d'un plus grand maître que moi
Votre louange est le partage. . . . . [1]

Mignard, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait laissé des notes sur ses principaux ouvrages, et Monville n'avait fait que le copier lorsqu'il disait : « Il avait fait le portrait de M^me^ de Montespan, qu'il n'avait pas eu besoin d'embellir : la peindre, ce n'était pas seulement peindre une très-belle personne, c'était peindre la noblesse, l'esprit et la beauté mêmes. »

Nous ne voyons pas à quelle autre époque qu'en l'année 1670 ou au commencement de 1671 ce portrait aurait été fait. M^me^ de Montespan avait alors près de vingt-huit ans et elle était dans tout l'éclat de sa fortune et de sa beauté. Le portrait de Mignard, tout en restant vrai, exprime admirablement ce double triomphe. Plus tard tout était changé. Il est vrai que depuis 1674 M^lle^ de Lavallière avait quitté la cour pour les Carmélites; mais la victoire de

[1] La Fontaine, *Fables*, l. VII.

Mme de Montespan avait été de courte durée. Le jubilé de 1675 avait amené des réflexions chez Louis XIV, et Bossuet l'avait soutenu dans sa résolution d'éloigner de la cour Mme de Montespan.

C'est lui qui s'était chargé de la disposer à cet éloignement. Tous les soirs il partait en poste de Versailles et se rendait à Paris. Là, dans de longs entretiens avec la maîtresse du roi, il cherchait à adoucir son dépit et son irritation. Ce n'était pas facile, et si l'on songe qu'elle était accoutumée à voir depuis dix ans toute la cour et Louis XIV lui-même à ses pieds, on peut comprendre à quels emportements l'*altière Vasthi* se livrait envers Bossuet, qu'elle accusait de pousser Louis XIV à la chasser, pour se rendre maître de l'esprit du roi dans son seul intérêt. Bossuet fut d'une douceur et d'une patience admirables : « Dieu, disait-il, choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est. Il faut donc être vide de soi-même et plein de Dieu. » Il crut enfin avoir réussi. Mme de Montespan, après beaucoup de larmes, se retira à Clagny, et le roi partit pour l'armée. Mais, comme l'écrivait Bossuet à Louis XIV : « Cette flamme si violente ne peut pas s'éteindre en un instant. Ce serait demander l'impossible. Tâchez peu à peu de la diminuer, craignez de l'entretenir... » De leur côté, les amis de Mme de Montespan, et ils étaient nombreux, s'agitaient pour la ramener à Versailles. Ils redoutaient l'austérité de Bossuet, ils craignaient de voir succéder aux plaisirs et aux fêtes le sombre d'une cour qui eût exigé dans les autres la rigidité qu'elle se serait imposée.

Après quelques mois passés loin de Mme de Montespan, Louis XIV se crut maître de son cœur. Il pensa qu'il pouvait la revoir sans danger. Il la manda donc à Versailles, en lui faisant savoir qu'elle devrait se contenter de son amitié et de la charge de surintendante de la reine. Puis, afin de couper court aux méchants propos, il fut convenu qu'il ne la verrait plus qu'en présence de personnes respectables de la cour. Les choses se passèrent d'abord comme il avait été décidé ; mais tout en causant avec Mme de Montespan, le roi l'attira peu à peu dans une fenêtre; il lui parla plus bas, elle pleura beaucoup, le roi pleura aussi, et finalement on prit congé de la compagnie. Cette réconciliation, que l'honneur le plus exigeant et la vertu la plus sévère se croyaient le

droit d'avouer, aboutit à la naissance de M^lle^ de Blois, bientôt suivie de celle du comte de Toulouse. Tant d'efforts, tant de larmes, tant de violences du roi sur lui-même avaient donc été inutiles, et la passion était restée la plus forte !

Il est vrai que nous pourrions, à la rigueur, admettre que le portrait de Mignard avait été fait à l'époque de ce regain d'amour. Ce n'est pourtant pas probable, à voir la jeunesse, l'air satisfait et tranquille de M^me^ de Montespan. Car, depuis la séparation de 1675, les scrupules du roi avaient augmenté et faisaient souvent le supplice d'une liaison qui commençait à lui être pesante. Était-il moins épris, ou la marquise était-elle plus qu'autrefois fantasque et emportée ? On pourrait le croire, d'après Saint-Simon, qui prétend qu'elle était demeurée « impérieuse, altière, dominante, moqueuse et tout ce que la beauté et la toute-puissance qu'elle en tirait entraînent après soi. » Puis, faut-il le dire ? cette simple robe blanche, seulement rehaussée d'une légère guipure et d'une écharpe d'un bleu tendre, élégamment jetée sur l'épaule, ne dit-elle pas assez qu'à l'époque du portrait de Mignard la favorite était à ses débuts, et qu'elle n'avait pas osé, tremblante qu'elle était encore sur la puissance de son empire, arborer ces toilettes somptueuses qui auraient soulevé les implacables jalousies des femmes de la cour, disposées à tout accepter et à tout pardonner, tout hormis un luxe qui les eût éclipsées ?

M^me^ de Montespan ne devait pas tarder à prendre sa revanche, car, après le retour de Calais, sa magnificence ne connut plus de bornes. Louis XIV, au surplus, l'y poussait ; rien ne lui semblait assez beau pour parer son idole, et les caprices et les fâcheries de la marquise ne résistaient pas, au dire de Bussy, à un « habit dont la richesse ne se peut priser, » non plus qu'à « un justaucorps en broderie d'un prix considérable. » C'est ainsi que la représentent deux émaux de Petitot qui ne sont qu'une reproduction réduite de portraits contemporains. Le premier, qui appartient au musée du Louvre, montre M^me^ de Montespan avec des colliers de perles fines dans les cheveux et un corsage cramoisi constellé de pierreries et de broderies d'or ; le second, à la princesse Nizza Czartoriska, la fait voir également avec des perles mêlées aux cheveux

et un corsage en brocart d'or de la plus grande richesse. Nous avons trouvé dans la belle collection de notre savant collègue et ami, M. Camusat de Vaugourdon, un superbe portrait de Mme de Montespan, vêtue d'une magnifique robe à fond bleu d'azur, toute chamarrée de fleurs d'or. Et ce qui est tout à fait significatif, c'est que ce portrait porte au dos la date de 1672, et qu'il est indiqué comme ayant été peint par Ferdinand El, ce peintre de la cour qui a fait tant de portraits à Versailles et devint l'un des premiers membres de l'Académie royale de peinture. N'est-ce pas là une nouvelle preuve que le portrait de Mignard remonte à l'année 1670 ou au commencement de 1671 au plus tard ?

Nous ne pousserons pas plus loin ces souvenirs; qu'importe à notre sujet que, de même qu'en 1667 Mme de Montespan avait remplacé Mlle de Lavallière dans le cœur du roi, Mme de Maintenon l'ait elle-même supplantée en 1680 et finalement reléguée loin de la cour? Il est bien évident que notre portrait ne représente pas Mme de Montespan à ce déclin de son existence. Quelque belle qu'elle pût être encore, les grâces de la première jeunesse s'étaient envolées avec les amours, et Mignard savait trop son monde pour évoquer de pareils souvenirs. Les regrets d'ailleurs sont d'autant plus cuisants aux femmes qu'ils ne les embellissent jamais, et que s'ils raniment pour elles les jours évanouis, ce n'est plus qu'en leur montrant de vains fantômes. Arrêtons-nous donc ici et n'allons pas sonder le profond ennui de cette beauté impérieuse qui était si accoutumée à dominer et à être adorée, qu'elle eut toutes les peines du monde à résister au désespoir toujours présent de son délaissement. N'interrogeons pas davantage les espérances et les chimères de son cœur, qui s'imagina longtemps que Louis XIV pouvait devenir veuf, et que, rien ne s'opposant à rallumer un feu autrefois si actif, la tendresse et le désir de la grandeur de leurs enfants communs la feraient un jour succéder à tous les droits de son ennemie. Mme de Montespan se faisait illusion; elle comptait trop sur l'âge et la mauvaise santé de Mme de Maintenon, puisqu'elle mourut en 1707, tandis que la veuve de Louis XIV prolongea sa vie jusqu'en 1719.

XIV

Maintenant que nous avons, ce nous semble, démontré que le portrait du musée de Troyes est celui de la marquise de Montespan, est-il bien nécessaire de nous appesantir sur les trois portraits du musée de Versailles et de les confronter avec le nôtre? Le premier, qui se trouve placé dans l'antichambre de la reine, représente M^me^ de Montespan alors qu'elle était encore jeune fille. Sa coiffure est ornée d'une plume rouge et elle porte une robe de même couleur. On lit en haut de ce portrait, dont la bordure octogone figure un cadre de pierre, *Françoise de Rochechouart.* Sa physionomie est charmante et des plus spirituelles. Ses yeux sont bleus, ses cheveux d'un joli blond cendré. Ce portrait, que nous croyons ne pas remonter au delà du XVIII^e^ siècle, doit être une copie légèrement idéalisée d'une peinture plus ancienne, qui datait de la jeunesse de M^me^ de Montespan. Il y a quelques années, Pierre Franque a exécuté à l'huile, d'après un pastel ancien, un portrait qui représente la marquise dans toute la fleur de sa beauté. Elle a comme toujours une physionomie spirituelle, de beaux cheveux blonds, la figure arrondie, le nez bourbonien et des formes opulentes. Ses oreilles sont ornées de pendeloques de perles, et il s'en trouve des colliers entrelacés dans ses cheveux. Elle porte un corsage bleu, agrémenté d'une passementerie d'or, dans laquelle sont enchâssés des rubis taillés en table, séparés les uns des autres par quatre grosses perles. Enfin M^me^ de Montespan est encore représentée en Iris, vêtue d'une robe bleue et tenant une écharpe flottante; dans le fond est un arc-en-ciel. Sa figure est pleine, son air spirituel. Nous dirons seulement que l'examen de ces portraits prouve jusqu'à l'évidence que celui du musée de Troyes est bien le portrait de M^me^ de Montespan.

Hâtons-nous d'arriver à l'analyse de notre tableau et démontrons qu'ici encore Pierre Mignard s'est surpassé et maintenu à la hauteur où nous l'avons trouvé en étudiant *le Baptême du Christ* de Saint-Jean. Ce qui me frappe d'abord en regardant le portrait de la marquise de Montespan, c'est la parfaite observance de l'unité, qui est le grand secret de toute composition. Mais qu'est-ce

que l'unité relativement à l'ordonnance? C'est, ainsi que nous l'avons dit, le choix réfléchi des lignes principales, ou pour mieux dire de la ligne dominante d'un tableau. Or Mignard, se proposant de célébrer une femme que la faveur royale avait placée au-dessus de toutes les autres, l'ordonnance pyramidale était celle qui devait convenir le mieux : en bas et sur la terre, les personnages destinés à concourir au triomphe; en haut et la tête pour ainsi dire dans les cieux, celle qu'il s'agissait d'exalter. La difficulté était donc d'exprimer cette pensée d'élévation, sans tomber dans le vulgaire ou l'afféterie. Mignard va-t-il faire porter M^me^ de Montespan en triomphe ou la faire descendre de l'Olympe? Dans le premier cas, sur quel char ou quel pavois la placera-t-il sans paraître exagéré? Et comment la faire descendre de l'Olympe en évitant le théâtral d'une situation impossible? Ce sera son portrait que Mignard se contentera d'élever jusqu'aux nues; les Grâces et les Amours s'y emploieront de leur mieux; la composition restera dans les limites du vrai, tout en étant flatteuse; et cet encens, que le peintre n'était pas fâché de faire monter jusqu'à la favorite, sera aussi délicat que discret; l'esprit seul le saisira, et il aura suffi de la science des lignes pour l'exprimer.

Le dessin n'est pas moins heureux. Les Grâces sont vêtues en déesses et chaussées de cothurnes. Leurs poses gracieuses et rhythmées font souvenir de ces belles statues antiques, de ces bas-reliefs de la villa Borghèse, que Mignard connaissait et que Jules Romain, le Guide, le Poussin, ont si habilement imités lorsqu'ils nous montrent Apollon conduisant le chœur des Muses, les Heures entourant le char du Soleil, précédé de l'Aurore, qui répand des fleurs et ouvre les portes du matin, ou encore la blonde Cythérée se mêlant aux danses des Grâces et des Nymphes, à la lueur argentée de l'astre des nuits :

Jam Cytherea choros ducit Venus,
Imminente luna;
Junctæque Nymphis Gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede...[1]

[1] Horace, *Odes*, l. I, ode IV.

L'élégance est la même, seulement le mouvement est ascendant, afin de conduire l'œil et de faire valoir le portrait. Que les deux Amours qui le soutiennent sont jetés avec grâce ! Ne sont-ils pas là pour réveiller la monotonie des fonds et encadrer dans la vie et le battement de leurs ailes un portrait qui sans eux aurait pu paraître froid ?

Le coloris est merveilleux; c'est un véritable chef-d'œuvre d'entente et d'habileté. Ainsi le portrait est peint tout entier en lumière, car c'est sur lui que Mignard a voulu attirer l'attention. Aussi comme il est lumineux dans toutes ses parties ! A peine si les ombres sont accusées, tant elles sont légères et diaphanes. Le pinceau a fondu toutes les nuances, et il les a si bien pénétrées l'une par l'autre qu'elles expriment l'ondoyante légèreté de la chevelure, l'humidité brillante des yeux, tout enfin jusqu'au frissonnement et au satin de la peau. Mais autour quel contraste et quelle verve dans le coloris ! Et n'a-t-on pas voulu douter que Mignard fût capable de cette fierté magistrale ? Comme si les grands artistes n'avaient pas mille ressources pour exprimer leurs pensées et comme si un pinceau façonné aux audaces de la fresque n'avait pas tout le ressort nécessaire pour opposer, lorsqu'il le veut, au calme et à la sérénité de l'exécution, la franchise et l'énergie des touches vigoureuses. Puis, comme le coloris des Grâces est éclatant tout en restant en harmonie ! Si la tunique jaune est brillante et soyeuse, et si l'écharpe rouge éclate sur le fond pour l'éclairer sans l'assombrir, le bleu de l'autre tunique n'est-il pas clair et profond tout à la fois, et cette écharpe mauresque qui flotte au vent ne se mêle-t-elle pas aux lointains, en les égayant du scintillement de ses rayures rouges et bleues ? Mais il fallait un lien entre toutes ces nuances prêtes à entrer en guerre, et c'est la tunique verte, qui est un composé de jaune et de bleu, et le péplum mauve, qui participe du bleu et du carmin, qui, ménageant les transitions, leur font se donner la main. Les yeux alors sont charmés et ils passent sans étonnement d'une nuance à l'autre en ne voyant que le doux éclat du tableau. Les Grâces, qui sont au premier plan, sont très-accentuées, parce que Mignard avait besoin de faire contraster leurs carnations bistrées avec les tons opales et

nacrés du portrait. Les fleurs elles-mêmes qui l'encadrent sont d'un coloris très-vif, afin que tout concoure à en faire ressortir la suavité. Enfin, comme Mignard n'avait à mettre dans ce tableau que des femmes et des enfants, il a voulu en composer comme un bouquet animé, dans lequel le vert, le jaune, le bleu, le rouge, le mauve et le blanc se groupent et s'élèvent jusqu'au plus harmonieux des ensembles.

Il y a peut-être un peu de convention dans la figure enfantine de la femme qui soutient le portrait à droite et dans l'Amour qui voltige à gauche; mais que de grâce, que d'élégance, que de charme dans les deux autres femmes, celle de gauche surtout, et dans l'Amour qui se trouve à droite! ils sont enlevés comme les maîtres seuls le savent faire.

Une dernière remarque, c'est que l'on retrouve dans ce beau portrait le vaste horizon et les lointains orageux de la plupart des grands tableaux de Mignard. Il les avait empruntés aux Italiens et les affectionnait particulièrement. Quant aux fleurs, nous ne les croyons pas de sa main; elles nous paraissent avoir été peintes par Jean-Baptiste Monnoyer, et ce serait une preuve de plus de l'extrême importance que Mignard avait attachée au portrait de la marquise de Montespan.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ART DE LA PEINTURE SUR VERRE

A NOTRE ÉPOQUE,

PAR M. L'ABBÉ VAN DRIVAL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

Un des caractères les plus remarquables de l'époque où nous vivons est assurément cette activité étonnante qui s'exerce dans toutes les parties qui composent le bel ensemble de l'art chrétien. Chaque jour on découvre et l'on approfondit de plus en plus les principes premiers, les idées mères de cette science de la construction et de l'ornementation de nos temples; chaque jour aussi on joint à la théorie mieux connue une pratique plus éclairée, plus sûre d'elle-même.

L'architecture a fait sous ce rapport d'immenses progrès depuis quelques années. Aujourd'hui, non-seulement on sait les règles générales des styles divers, les proportions et les formes principales, on connaît encore les détails de la construction; les moyens employés autrefois sont facilités et simplifiés par les procédés modernes; il n'est pas jusqu'à la flore architecturale de nos contrées qui n'ait été étudiée avec précision, et nos sculpteurs savent maintenant ce qu'ils font dire à la pierre lorsqu'ils imitent ces chapiteaux délicats, ces cordons légers, ces arcatures si animées des monuments anciens.

A la construction des édifices religieux est venue plus tard se joindre l'œuvre intérieure, celle de l'ameublement[1], des autels,

[1] Voir surtout, comme particulièrement précieux à ce point de vue, l'ouvrage

des fonts baptismaux, des chaires, et les mille objets qui concourent à la décoration de nos églises ont été étudiés dans leur raison d'être, dans leurs formes, dans leur histoire. Aussi commence-t-on à voir le mobilier sacré s'élever à la hauteur d'idée et atteindre la pureté de goût tant admirée dans les œuvres de l'architecture, et il n'est pas jusqu'aux beaux livres liturgiques des siècles anciens que l'on ne s'efforce de faire revivre, et non sans un remarquable succès [1].

Il est toutefois une branche de l'art qui a produit moins de bons fruits que les autres, malgré les efforts constants et déjà longs qui ont été faits pour atteindre un résultat plus favorable; c'est la peinture sur verre.

Souvent on entend dire en effet que les vitraux peints modernes sont loin de valoir les anciens, qu'il y a une différence sensible, marquée, entre les uns et les autres; et sans exagérer la portée de ces plaintes, il nous semble qu'elles sont en grande partie bien fondées, et qu'il ne sera pas inutile de présenter ici une série de questions tendant à découvrir, s'il se peut, la cause de ce mal.

Est-ce dans le choix des sujets que nous pouvons chercher la raison de cette différence entre les œuvres d'autrefois et celles d'aujourd'hui ?

Il semble que là n'est point la cause véritable de l'état de choses que nous regrettons. En effet, les sujets sont sensiblement les mêmes maintenant qu'ils étaient alors : ils sont empruntés aux Livres saints, aux récits historiques, aux légendes plus ou moins poétisées. Toutefois peut-être nos pères étaient-ils plus heureux que nous dans la disposition de ces sujets, dans les places relatives qu'ils leur assignaient, dans l'ensemble mieux combiné

de saint Charles Borromée : *De fabrica ecclesiæ et de supellectili ecclesiastica libri duo.* On y trouve une foule de règles et de détails traditionnels qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous sommes heureux d'en avoir donné, il y a plus de dix ans, une édition nouvelle annotée, qui a été traduite en anglais, puis reproduite en Belgique.

[1] On peut citer avant tout les deux magnifiques éditions du Missel romain publiées à Vienne.

dans lequel ils savaient les grouper. Peut-être aussi observaient-ils mieux que nous les simples règles fondées sur la portée réelle de l'organe de la vue, mettant à de grandes hauteurs les figures les plus grandes, réservant les scènes compliquées pour les ouvertures les plus basses, où en effet l'œil peut facilement suivre tous les détails d'une représentation historique, et agençant les lignes de telle manière qu'elles s'harmonisaient avec les lignes de l'architecture elle-même.

Mais ceci nous conduit à une autre idée et sans doute à une autre cause de différence qui nous est indiquée par l'observation attentive des œuvres d'autrefois.

Le système d'après lequel on dessinait les anciennes verrières est peut-être une des raisons principales de leur effet monumental. Il n'est point ici question, évidemment, du plus ou moins grand degré de perfection du tracé. Si dans les siècles qui ont suivi le moyen âge on a fait des progrès réels sous ce rapport, jamais un progrès réel ne doit être nié ni négligé, et c'est avec bonheur qu'on doit s'en emparer, au contraire, pour obtenir un résultat d'ensemble le plus parfait possible. Mais si ce principe est incontestable, il n'est pas moins certain que chaque branche de l'art a sa manière spéciale d'arriver au but que doit se proposer l'art en général : exprimer le beau, le rendre sensible, perceptible aux sens. La musique, par exemple, ne peut point procéder comme la poésie, et dans les arts du dessin tous ne se ressemblent pas. La peinture proprement dite ne se comportera pas comme la sculpture; l'architecture, elle aussi, a son domaine spécial et son mode particulier de rendre l'idée du beau. Un bas-relief se conçoit et se dispose autrement qu'une ronde bosse ; un émail n'a pas le même mode d'action qu'une tapisserie; et si partout le but général doit être atteint, partout aussi les moyens pour arriver à cette fin sont différents.

Or qu'est-ce, à vrai dire, qu'un vitrail de couleur? Toujours c'est une œuvre subordonnée à une autre œuvre; jamais on ne peut le concevoir avec un caractère d'isolement qu'il ne saurait avoir. Un vitrail est fait pour l'architecture. Il doit faire corps avec une construction donnée; il fait nécessairement partie d'un

ensemble où il est appelé à titre de décoration. Il suit de là qu'il doit entrer comme partie intégrante et très-importante sans doute dans cet ensemble, mais il suit de là également qu'il ne doit rien présenter qui tende à détruire l'effet général.

L'édifice étant un tout bien coordonné, conçu dans telles proportions et tel ensemble de lignes, évidemment le vitrail sortirait de cet ordre d'idées s'il allait, par des perspectives d'une grande profondeur, trouer en quelque sorte cet édifice et lui enlever l'unité d'aspect qu'il doit avoir, faire brèche dans cette enceinte, nécessairement une et fermée de toutes parts. Donc il y a une condition à réaliser ici pour maintenir l'art dont nous parlons dans son mode spécial d'action : il faut que la perspective ne soit pas trop accusée, trop profonde; il faut que la muraille ne semble pas trouée, qu'il n'y ait pas de solution de continuité apparente à l'œil entre l'architecture qui encadre le vitrail et le vitrail lui-même; il faut que le temple tout entier puisse se présenter comme d'une seule pièce aux regards du visiteur. Or on atteindra ce but si l'on se conforme à l'idée du bas-relief, si l'on dispose les scènes en compartiments nombreux, afin d'éviter le plus possible les enfoncements et de dessiner la majeure partie des personnages sur le premier plan, si l'on subordonne entièrement le vitrail à la construction, tout en en faisant le plus bel objet de cette même construction.

Et ceci nous conduit à une troisième considération, celle des fonds qui doivent servir à recevoir les scènes ou personnages et surtout à limiter le champ de leur action.

On le sait, au XII^e^ siècle, les compositions légendaires ou autres se détachent sur un fond mosaïque réticulé, où domine presque toujours le bleu, avec des baguettes rouges, les angles du réseau présentant des fleurons ou petites rosaces, le tout encadré dans une bordure perlée ou portant des combinaisons de rinceaux dans le goût byzantin. Au XIII^e^ siècle il n'y a point, sous ce rapport, de changement notable : ce sont toujours des fonds réticulés, des lacis, des enroulements de feuillages.

Pourquoi cette pratique? Sur quel principe a-t-on fondé ce système de composition?

Faudra-t-il renoncer d'une manière absolue à toute autre idée de support pour les personnages ou les scènes? Le paysage modéré des âges suivants devra-t-il toujours être exclu? Je ne le pense pas. Les motifs architecturaux *sui generis* du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, et même certaines perspectives très-modérées de l'époque de la renaissance, ont leur mérite et leur caractère. Mais ce qui paraît nécessaire, indispensable, même lorsqu'il y a beaucoup de lumière dans la partie haute de la verrière, c'est que l'ensemble de la scène soit rapproché du spectateur, c'est que le tout forme peu de saillie, c'est que le fond soit net, précis à la pensée, sinon à l'œil, c'est en un mot que le tout offre l'idée d'un bas-relief.

Le coloris offre une importance bien plus frappante encore.

Ce qui saisit tout d'abord dans les vitraux anciens, c'est l'éclat, c'est la pureté, c'est la vigueur du coloris, qui est franc, moelleux, plein de corps et de vie. On sait que les maîtres verriers qui travaillèrent à Saint-Denis dirent à l'abbé Suger qu'ils avaient employé pour teindre le verre une grande quantité de saphirs, et qu'ils lui demandèrent des sommes énormes. Grâce à un passage très-curieux de l'ouvrage du moine Théophile, que nous citons en note[1], nous savons quel est le sens à donner ici au mot *saphir*, mais en même temps nous comprenons les expressions des maîtres verriers consignées dans le récit que nous a fait l'abbé Suger lui-même de cette circonstance de son administration, lorsque nous considérons les vitraux de cette époque : on croit voir en effet des pierres précieuses. Les saphirs et les rubis ne jettent pas plus de feux que ces vitraux, animés des couleurs les plus vivantes que l'on puisse voir briller. Assurément on peut citer,

[1] Voici le texte de Théophile; il se trouve au livre second de son *Essai sur divers arts*, et il forme le douzième chapitre de ce livre : « Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri : videlicet album, nigrum, viride, croceum, *sapphireum*, rubicundum, purpureum, et non est perspicax, sed densum in modum marmoris, et sunt quasi lapilli quadri, ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro, de quibus in suo loco sufficienter dicemus. Inveniuntur etiam vascula diversa eorumdem colorum, *quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi*, et sapphireum quidem *fundunt in furnis suis*, addentes ei modicum vitri clari et albi, *et faciunt* TABULAS SAPPHIRI *pretiosas ac satis utiles* IN FENESTRIS. Faciunt etiam ex purpura et viridi similiter. »

parmi les œuvres modernes, des verrières fort éclatantes, des couleurs d'un velouté, d'une splendeur vraiment hors ligne; mais souvent cet éclat ne se soutient point partout où il devrait se trouver; dans telle partie du vitrail il éblouit, et souvent ainsi il n'existe qu'aux dépens de l'harmonie générale, et en cela encore il y a bien de la différence entre les œuvres d'aujourd'hui et celles d'autrefois.

Car l'harmonie est le grand mot, l'idée principale qu'il faut sans cesse faire valoir et répéter, lorsque l'on considère ces belles verrières. Il y avait sûrement des traditions sur les nuances, sur les oppositions, sur les juxtapositions de couleurs, et cela est si vrai que nous trouvons des doctrines analogues relativement aux émaux, aux peintures murales, aux toiles peintes et tapisseries de haute lisse. Ces traditions venaient très-probablement de l'Orient et de Byzance, si on les considère dans leur ensemble: l'Inde et le Tibet, l'Égypte et l'Assyrie, ou plutôt la Perse, nous donnent ces savantes dispositions de teintes toujours harmonieuses et délicates, toujours agréables à l'œil, qu'elles ne choquent jamais.

Ces traditions sont donc vieilles comme les plus anciennes civilisations, et elles sont, à vrai dire, le produit de l'expérience et du goût le plus délicat. Mais pour la partie de l'art qui nous occupe en ce moment, ces traditions sont françaises : car la peinture sur verre est un art essentiellement français. Et voilà pourquoi il est bon de revenir à ces traditions, de les faire revivre dans toutes leurs parties, afin de faire revivre plus que jamais un art qui a déjà tant illustré la France et qui sans doute n'a point dit son dernier mot.

Par cela seul que les vitraux anciens offrent beaucoup d'harmonie, ils entrent parfaitement dans le plan général d'un édifice religieux, et ils atteignent le but spécial qui est assigné à l'art de la peinture sur verre. Cet art a ses limites, dans lesquelles il est sage de se tenir. C'est précisément en voulant sortir des bornes qui sont assignées à l'art du peintre verrier que l'artiste oublieux voit ses efforts inefficaces et tout son travail devenu peu utile; c'est au contraire en comprenant bien tout d'abord le rôle particulier que doit remplir chaque branche de l'art, que la peinture sur

verre, la peinture murale, la sculpture, les tapisseries et toiles peintes s'accorderont avec l'architecture pour produire un ensemble digne de la majesté de Dieu et de l'admiration des hommes. L'harmonie, tel est le but que doivent poursuivre les artistes divers, en employant chacun ses moyens si variés et tous si excellents; c'est ainsi, et ainsi seulement, qu'ils arrivent à réaliser des merveilles.

L'exécution matérielle des anciens vitraux est encore un point d'une importance majeure; et pour s'affranchir trop facilement des usages en apparence minutieux ou surannés légués par les devanciers, on s'expose trop souvent à tomber dans le médiocre ou plus bas encore, et à produire des œuvres qui ne ressemblent plus que de très-loin aux chefs-d'œuvre des temps anciens.

On suivait autrefois tout un code de prescriptions, où, je le veux bien, tout n'est pas à immobiliser, mais où cependant il y a beaucoup à respecter, à méditer, à étudier, parce que c'est là le résultat de l'expérience de nombreuses générations d'artistes, c'est là comme le code spécial de cet art, lui-même très-spécial.

Ainsi le choix du verre employé pour les œuvres dont nous parlons importe grandement à la réussite complète de ces œuvres. Aujourd'hui le verre est en général très-pur, très-égal, mais aussi fort mince. Autrefois il était fort épais, moins pur et souvent gondolé par le travail; et cependant ce verre produisait des vitraux chatoyants et pleins d'éclat et de chaleur, tandis qu'avec le verre moderne se trouvent souvent la froideur et la sécheresse.

Ce verre était souvent double quant à la teinte, par exemple rouge d'un côté et incolore de l'autre, ce qui permettait un travail dans le genre du champlevé de l'émaillerie et l'application d'émaux qui offraient de puissantes ressources. En outre, tout était travaillé avec soin et à la main, tout était artistique et rien ne sentait le métier ou l'industrie. De là encore une fois cette harmonie qui relie entre elles toutes les parties des anciennes verrières; tandis que, sur plusieurs vitraux modernes, on discerne tout d'abord à l'œil les parties qui sont un travail d'artiste et celles qui ont été, pour le remplissage, fournies par le métier. C'est comme si, dans une même œuvre de bois, de pierre ou de métal.

on trouvait des parties sculptées jointes à d'autres morceaux qui seraient le produit du moulage ou d'un autre procédé mécanique. La main de l'artiste ne se remplacera jamais par le jeu inintelligent d'une machine ou par la froideur d'un moule.

Les nombreuses divisions des vitraux anciens, cette sorte de mosaïque savante dont les pièces sont serties avec vigueur et calcul par des plombs qui eux-mêmes accusent fortement les lignes et relèvent les couleurs qu'ils font valoir, ces nombreuses divisions du verre sont aussi pour beaucoup sans doute dans l'effet obtenu. Elles tracent nettement le caractère particulier de cet art, elles l'empêchent de prendre les airs et la manière d'être d'un tableau et de perdre son cachet de décoration architecturale. Là encore sans doute il y a matière à observation et source de réussite pour les praticiens.

En résumé, il nous semble que, si les très-estimables et très-intelligents artistes et peintres verriers dont nous venons de parler veulent bien s'occuper sérieusement des choses indiquées ici, ils arriveront vite à produire des œuvres égales à celles que nous admirons à Chartres, à Bourges, à Strasbourg, à Saint-Denis et en tant d'autres endroits de notre beau pays.

Qu'ils ne craignent point de reprendre franchement les traditions hiératiques des anciens âges : il y a là des sources abondantes d'impressions mystérieuses. Mais qu'ils les reprennent avec intelligence, ou plutôt avec une connaissance parfaite des idées cachées sous ces formes, avec le sens de cette poésie légendaire. Cette science animera leurs conceptions et les empêchera d'être réduites à l'état d'une froide copie. Entre une œuvre ainsi conçue de toutes pièces et l'imitation servile d'une œuvre ancienne, il y a, ce me semble, les mêmes rapports que ceux qui existent entre une sculpture et un moulage : là est la vie, ici est la mort.

Joindre la perfection moderne du dessin à ces règles traditionnelles n'est point évidemment un mal, c'est au contraire un progrès et un plus grand bien. Mais aussi qu'il y ait beaucoup de sobriété au point de vue de la perspective; que jamais on n'oublie la destination décorative du vitrail et les limites posées à cet art spécial; que l'idée du bas-relief domine dans la conception exé-

cutée, dans l'idée fixée par le dessin, et que des fonds nettement posés viennent empêcher ces lacunes, ces trous, ces solutions de continuité qui détruisent l'harmonie de l'édifice, et alors les données essentielles seront sauvegardées et les conditions de réussite fort avancées déjà.

Cette réussite sera atteinte, pensons-nous, si à ces conditions on joint avec exactitude, nous dirions volontiers avec scrupule, ce qui a été dit sur le coloris, sur l'harmonie, sur les procédés matériels, indiqués d'ailleurs dans maint ouvrage auquel nous renvoyons, n'ayant aucunement la prétention d'ébaucher ici un traité sur une matière aussi ardue.

Disons aussi qu'en joignant, avec beaucoup d'étude des lieux et de discernement, les vitraux à sujets aux vitraux en mosaïque ou en simples grisailles, en employant même en des endroits spéciaux les verrières dites *grisailles à sujets*, en disposant habilement tous ces différents genres dans un même édifice, on arrivera à concilier heureusement l'idée de la majesté et du mystère artistique avec le besoin de clarté nécessité par l'usage, plus général aujourd'hui qu'autrefois, des livres liturgiques entre les mains de tous; et ainsi, tout en restant dans la tradition, on la développera avec sagesse, et le siècle actuel sera le digne successeur des siècles anciens, sans être leur imitateur servile et leur pâle copie.

En terminant cette simple communication, je ne puis m'empêcher de transcrire ces quelques lignes empruntées à l'un des numéros du *Moniteur* de l'an dernier, et signées d'un nom fort connu de ceux qui cultivent les beaux-arts :

« La tradition et le respect des règles, la connaissance du but et des moyens, c'était le guide des grands artistes des belles époques et dans toutes les branches de l'art; c'était celui des peintres verriers d'autrefois. Ils étudiaient longtemps avant de pratiquer; ils ne pensaient pas que l'imagination pût se passer de théorie et de principes, et que l'étude longue et didactique pût jamais étouffer le génie; ils étaient en même temps artistes, chimistes et fabricants; ils savaient quel but ils devaient atteindre, de quels moyens ils pouvaient disposer; ils connaissaient les limites de leur

art, ils s'y contenaient et ils créaient des œuvres en état de traverser les siècles, non pas seulement sans perdre de leur valeur, mais en en acquérant chaque jour davantage [1]. »

Artistes du XIXe siècle, ajouterons-nous, suivez cet exemple ancien, ce conseil qui vous vient de si haut, et vous aussi vous pourrez dire que vous peignez pour l'avenir : *εἰς αἰῶνα γράφω.*

[1] M. Baltard, membre de l'Académie des beaux-arts.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

Pages.

Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu, en juin 1865, par M. l'abbé Cochet 1

Note sur une sépulture à incinération, découverte à la Varenne-Saint-Hilaire, par M. Louis Leguay 19

Notice sur les monuments druidiques des îles anglo-normandes du canal de la Manche, par M. Henri Moulin 25

Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux, par M. le docteur E. Guéroult 39

Notes sur les anciennes exploitations métallurgiques des contrées composant le département de l'Aube, par M. T. Boutiot 57

Note sur les sépultures en forme de puits, par M. A. de Rochambeau 73

Notice sur les monuments celtiques des environs de Rodez, par M. l'abbé Cérès 79

Mémoire sur les dernières fouilles d'*Uxellodunum*, par M. J. B. Cessac 89

Mémoire sur la voie gallo-romaine d'Orléans à Bourges, par M. L. de la Saussaye 107

Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'*Augustodunum*, pratiquées à l'intérieur de la ville, pour l'établissement du chemin de fer, avec notes à l'appui, par M. J. G. Bulliot 131

Notice sur des vases romains avec ornements en relief exécutés en barbotine, découverts dans le département de la Sarthe, par M. E. Hucher 151

Note sur la découverte des arènes de Senlis, par M. l'abbé Magne 155

Rapport sur les fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes, par M. H. Revoil 163

Rapport sur le camp de Péran, par M. Geslin de Bourgogne 169

Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois, en 1863, dans un cimetière gaulois, par M. Morel 177

Pages.

Étude sur l'origine de la ferrure du cheval chez les Gaulois, résumé d'un mémoire lu en plusieurs séances à la Société archéologique de Rennes, 1865-1866, par M. Duplessis 189

Des limites méridionales du *pagus Meldicus*, par M. d'Arbois de Jubainville 203

Découverte de la sépulture de saint Lyphard, magistrat orléanais du VI^e^ siècle, par M. le comte de Pibrac 205

Rapport sur les fouilles exécutées dans les buttes de la Tour-Saint-Austrille, canton de Chénérailles (Creuse), pendant l'automne de 1865, par M. de Cessac 217

Les fontaines du Morbihan, par M. L. Rosenzweig 235

Étude sur la châsse de sainte Gertrude de Nivelles, par MM. A. Asselin et l'abbé Dehaisnes 245

La casemate du bout du pont des Tourelles, à Orléans, du côté de la Sologne, par M. Collin 259

Monographie du palais Granvelle, à Besançon, par M. Auguste Castan ... 291

Étude sur Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux, par M. Le Brun-Dalbane 367

Quelques considérations sur l'art de la peinture sur verre à notre époque, par M. l'abbé Van Drival 439

TABLE DES PLANCHES.

I. Carte pour servir à la discussion de la route suivie par César depuis *Genabum* jusqu'à *Avaricum*.

II. Vase gallo-romain avec ornements exécutés en barbotine.

III. Fouilles des arènes de Senlis.

IV, V et VI. Fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes.

VII. Profils du camp de Péran.

VIII, IX et X. Fouilles du cimetière gaulois de Somsois.

XI. Fouilles de l'église de Saint-Lyphard, à Meung-sur-Loire.

XII, XIII et XIV. Fouilles de la Tour-Saint-Austrille.

XV. Casemate du bout du pont des Tourelles, à Orléans.

XVI, XVII, XVIII et XIX. Élévation et détails d'architecture du palais Granvelle, à Besançon.

CARTE

pour servir à la discussion de la route suivie par César depuis Genabum *jusqu'à* Avaricum.

Gravé par Erhard. *Imp Imp^le* *de Dignoscyo del*

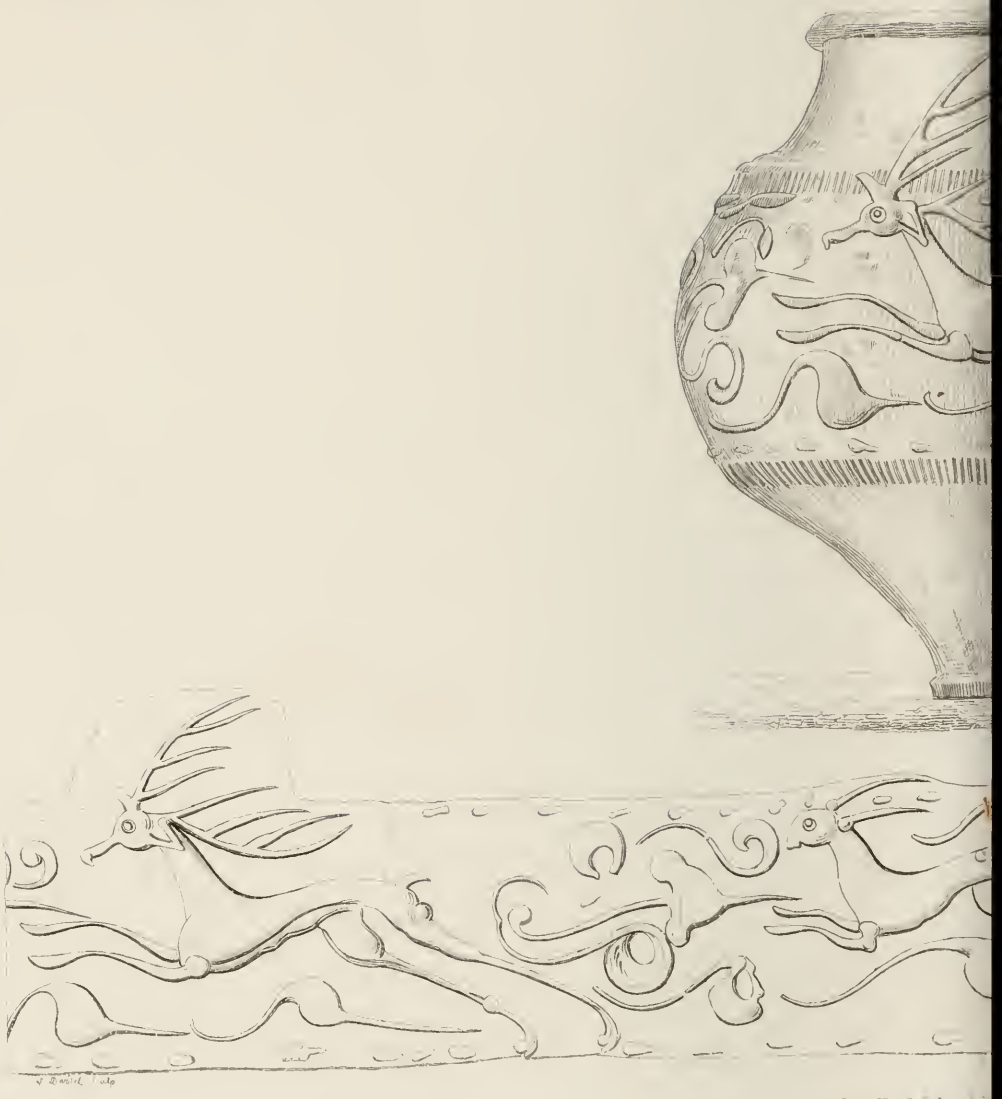

VASE GALLO-ROMAIN

A. BARBOTINE.

FOUILLES DES ARENES DE SENLIS.

LÉGENDE.

A *Aréne.*
VV' *Vomitorium.*
GG' *Galerie transversale.*
CC' *Mur surmonté d'une corniche.*
BB' *Sorte de Balteus.*
S *Sacellum ou Colombarium.*
PP'P'' *Mur du Podium.*
FF' *Bases et fûts de Colonnes ou Stèles.*
LL' *Couloir.*
D *Caveau voûté.*
D' *Passage.*
HH' *Portes des Caveaux et Passages.*
EE' *Grande Entrée.*
II' *Degrés.*

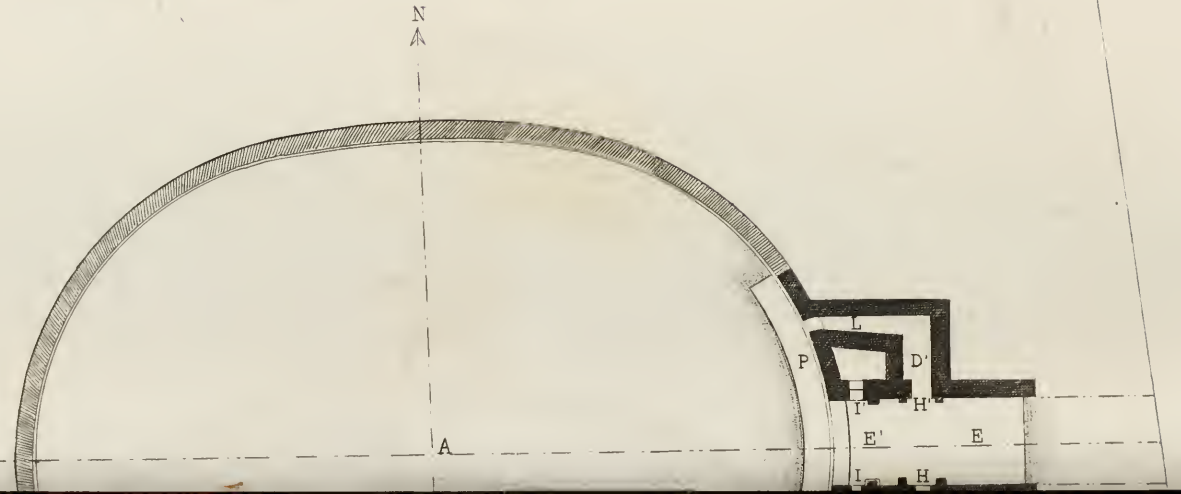

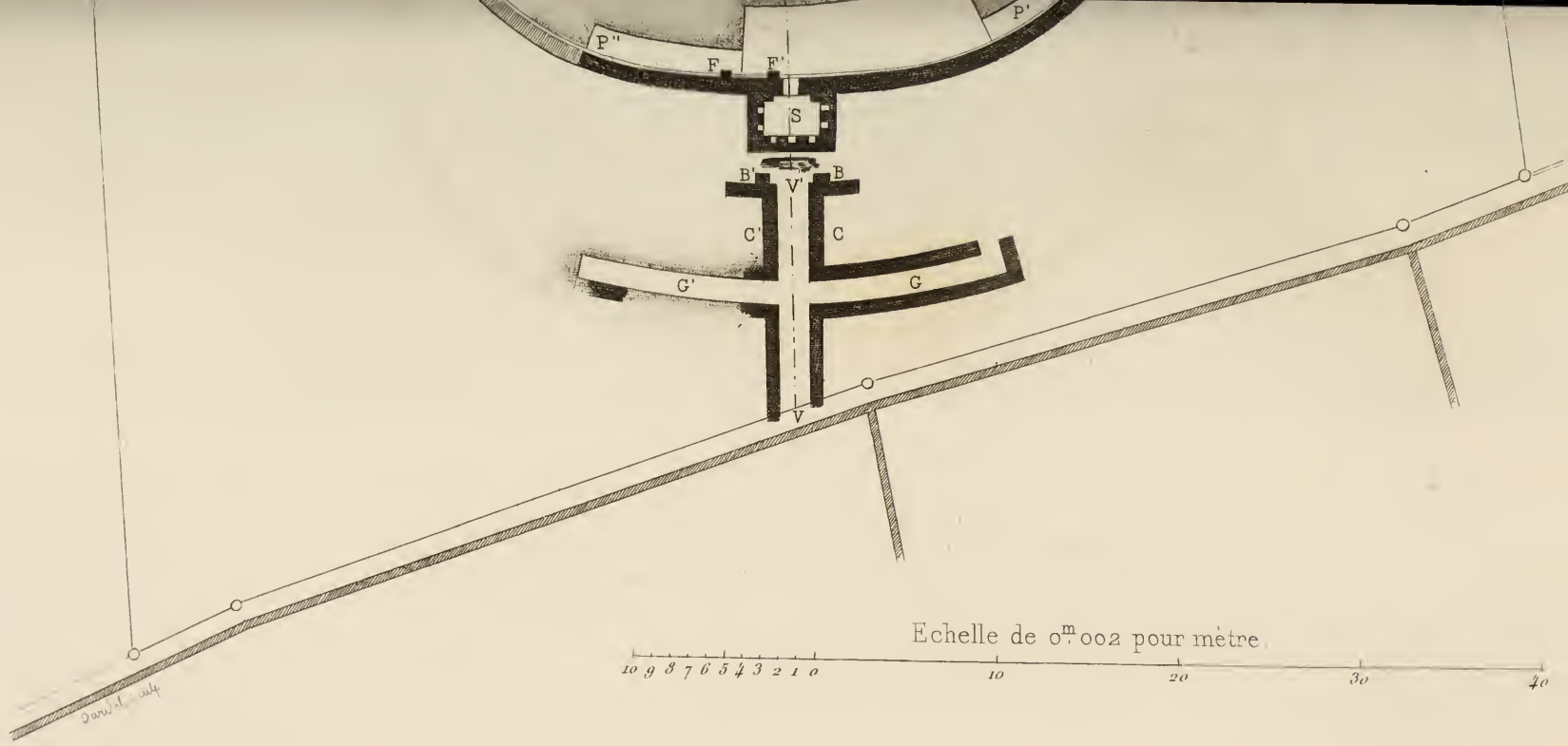
P''
F
F'
P'
S
B'
V'
B
C'
C
G'
G
V
Echelle de 0m.002 pour mètre
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0
10
20
30
40

FOUILLES DE L'AMPHITHÉÂTRE DE NÎMES.

Fig. 1.

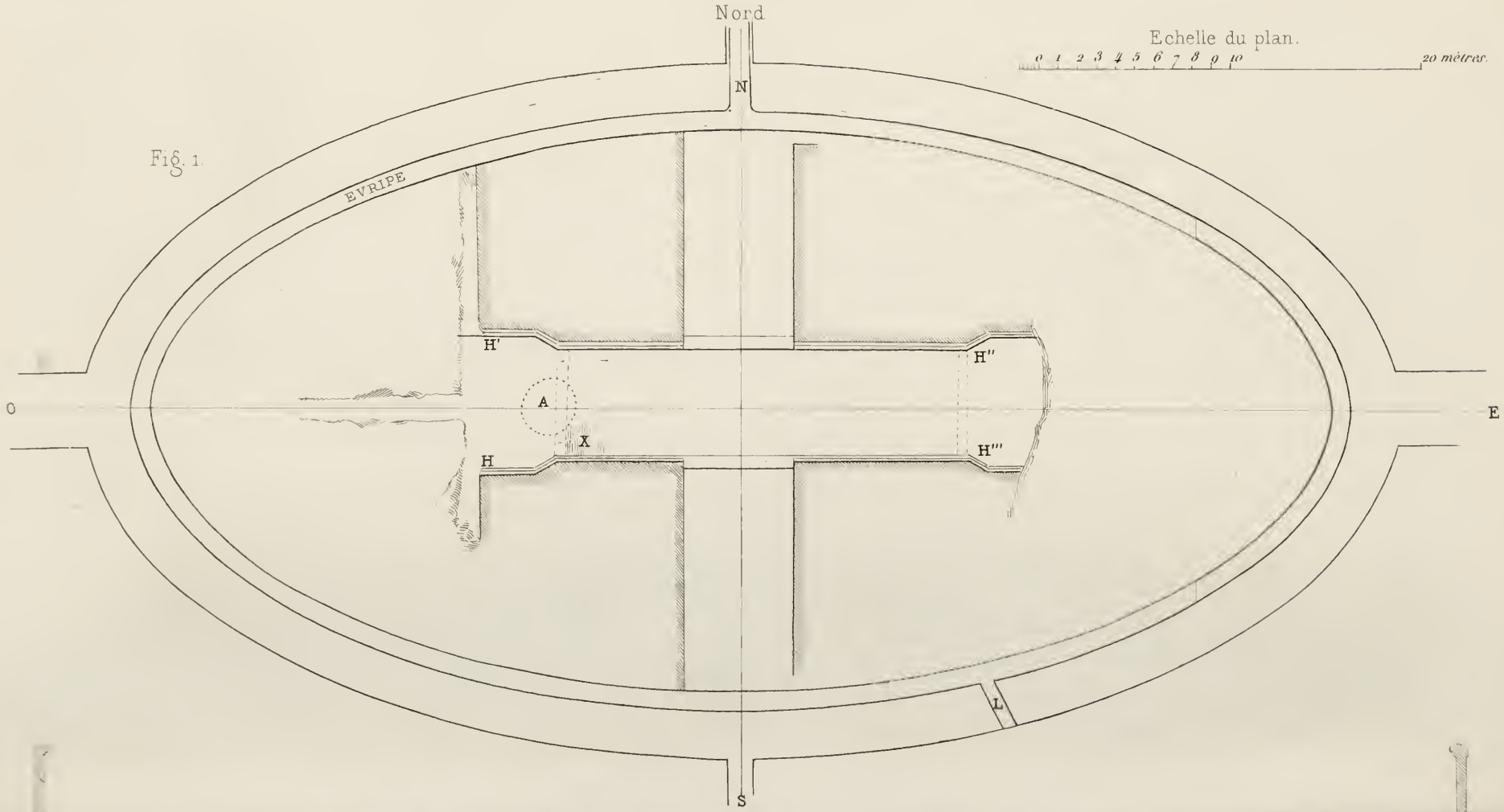

Coupe sur le petit axe

Fig. 3

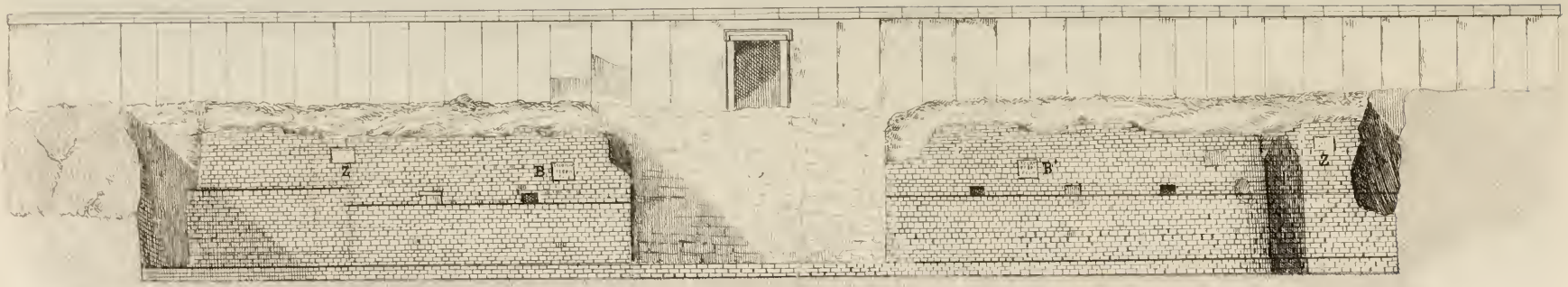

Fig. 4

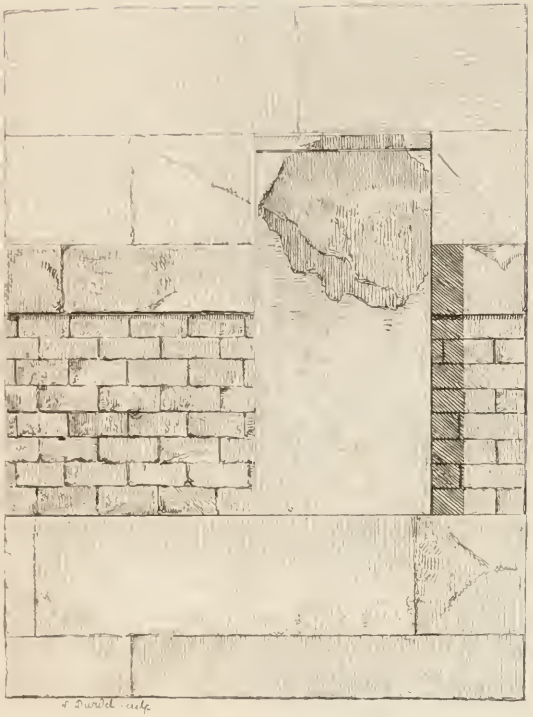

Coupe sur le grand axe

Fig. 5

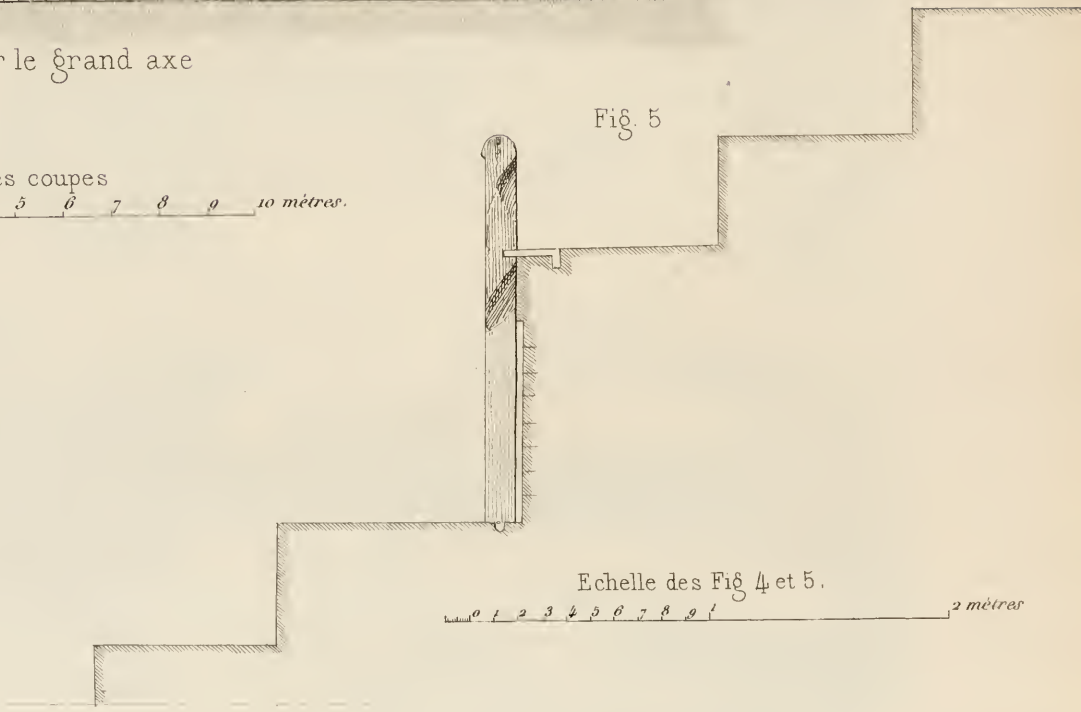

Echelle des coupes

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres.

Echelle des Fig 4 et 5.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 2 mètres

H. Revoil del.

FOUILLES DE L'AMPHITHÉATRE DE NIMES

D'après une photographie.

FOUILLES DE L'AMPHITHÉÂTRE DE NÎMES.

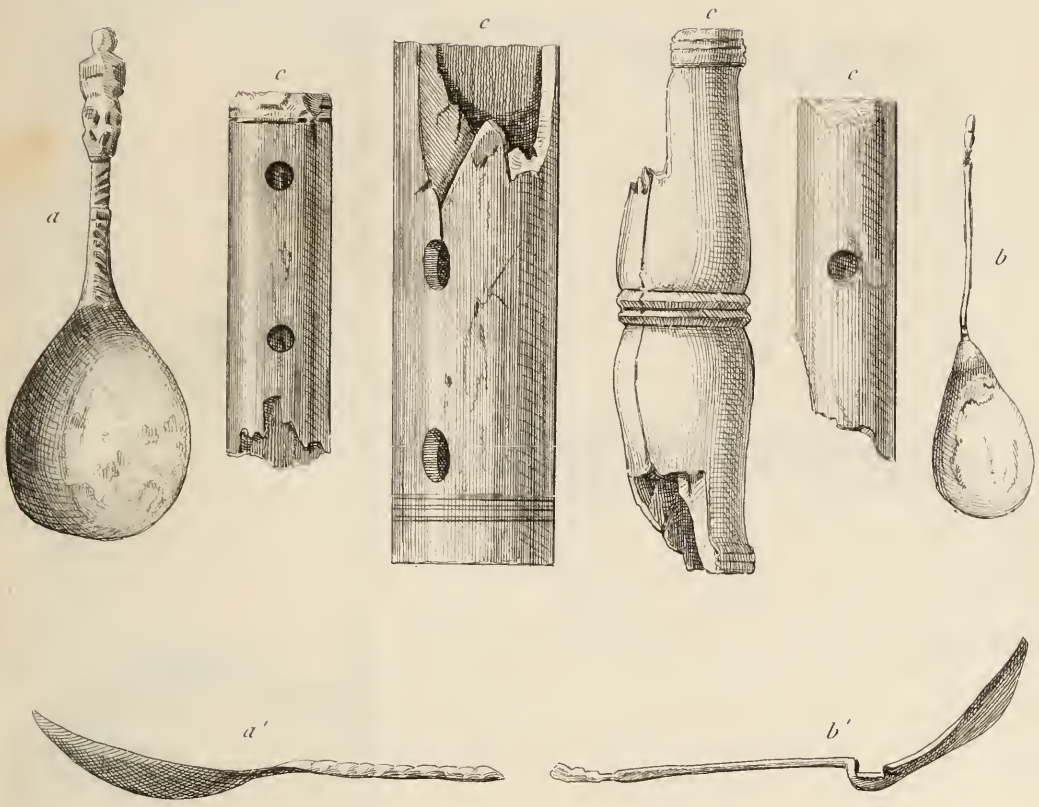

d

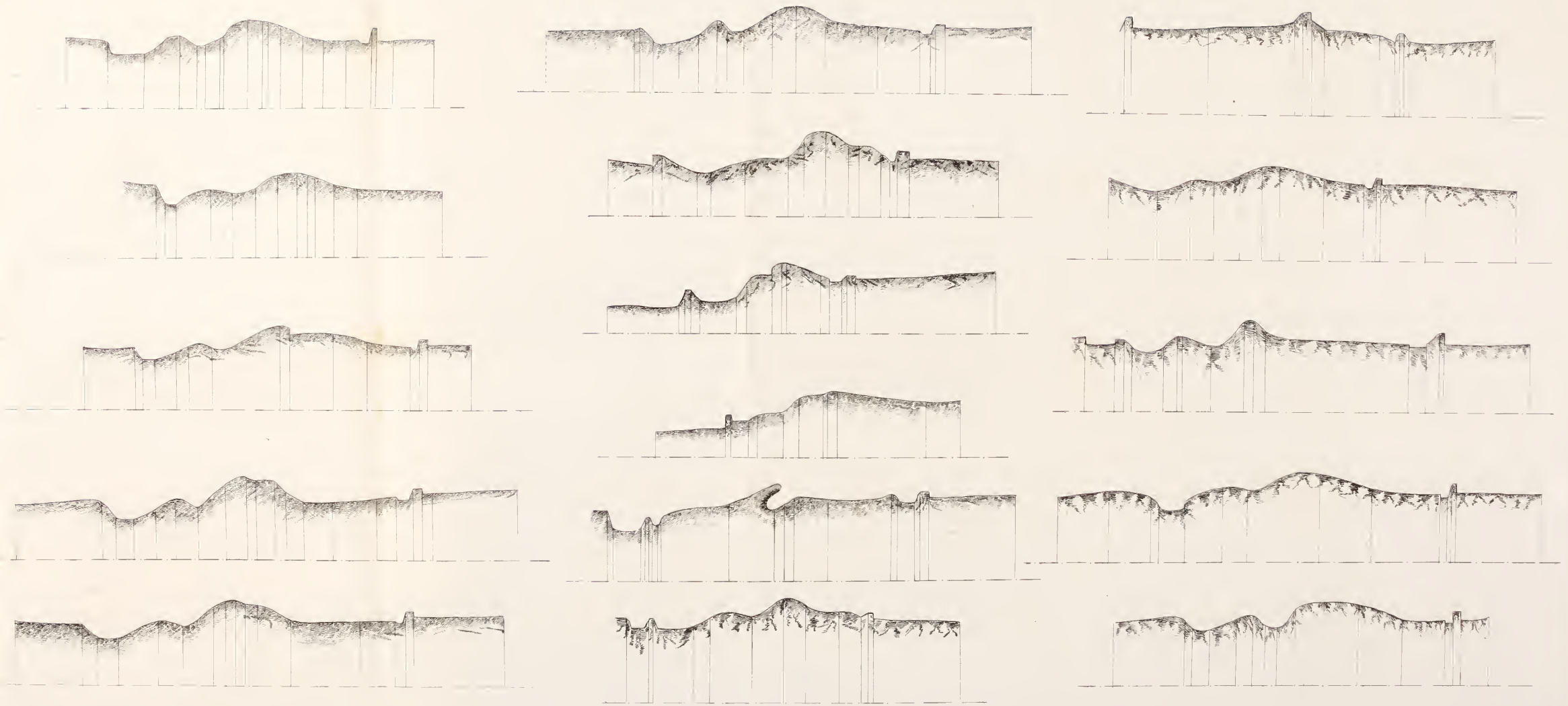

Echelle de $0^{m}.005$ pour 1 mètre.

PROFILS DE L'ENCEINTE DU CAMP DE PÉRAN.

PLAN DU CIMETIÈ

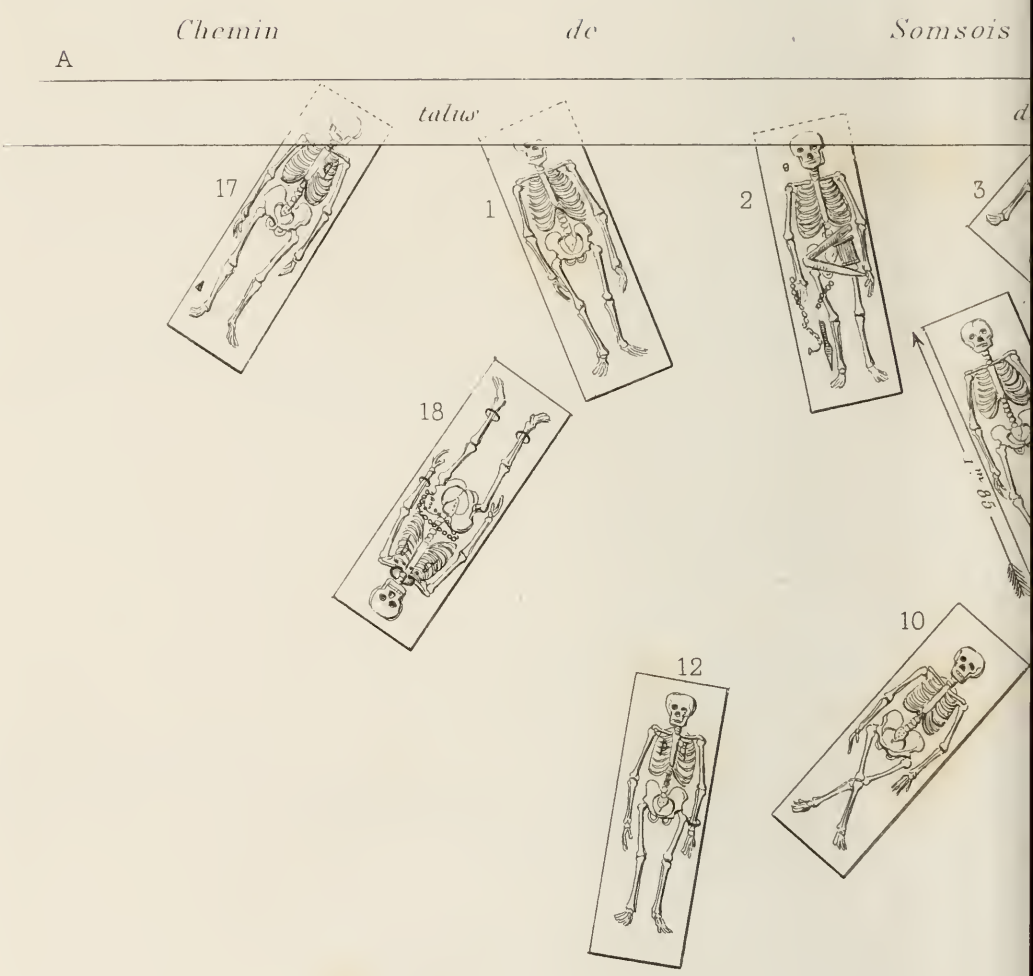

OMSOIS (MARNE.)

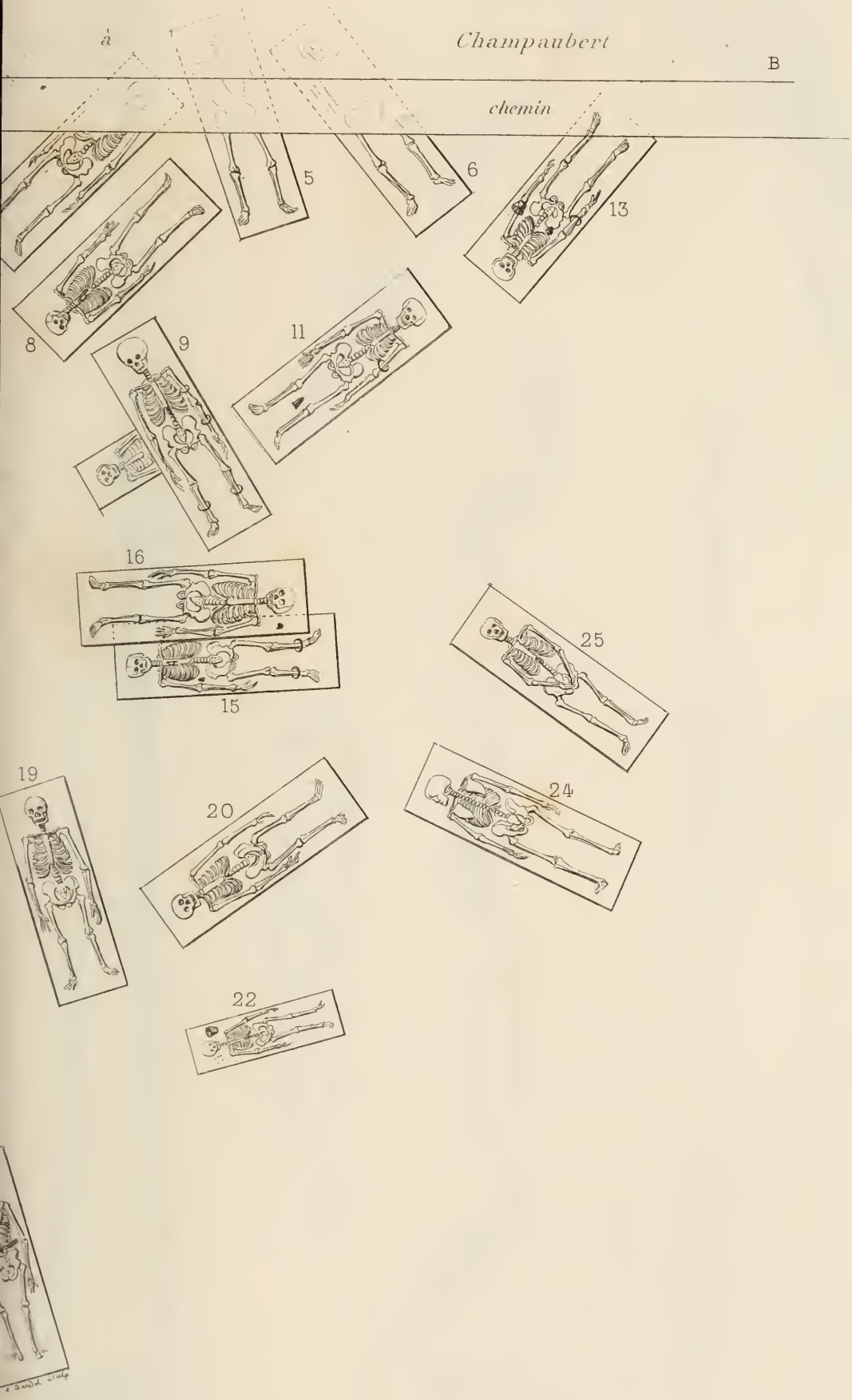

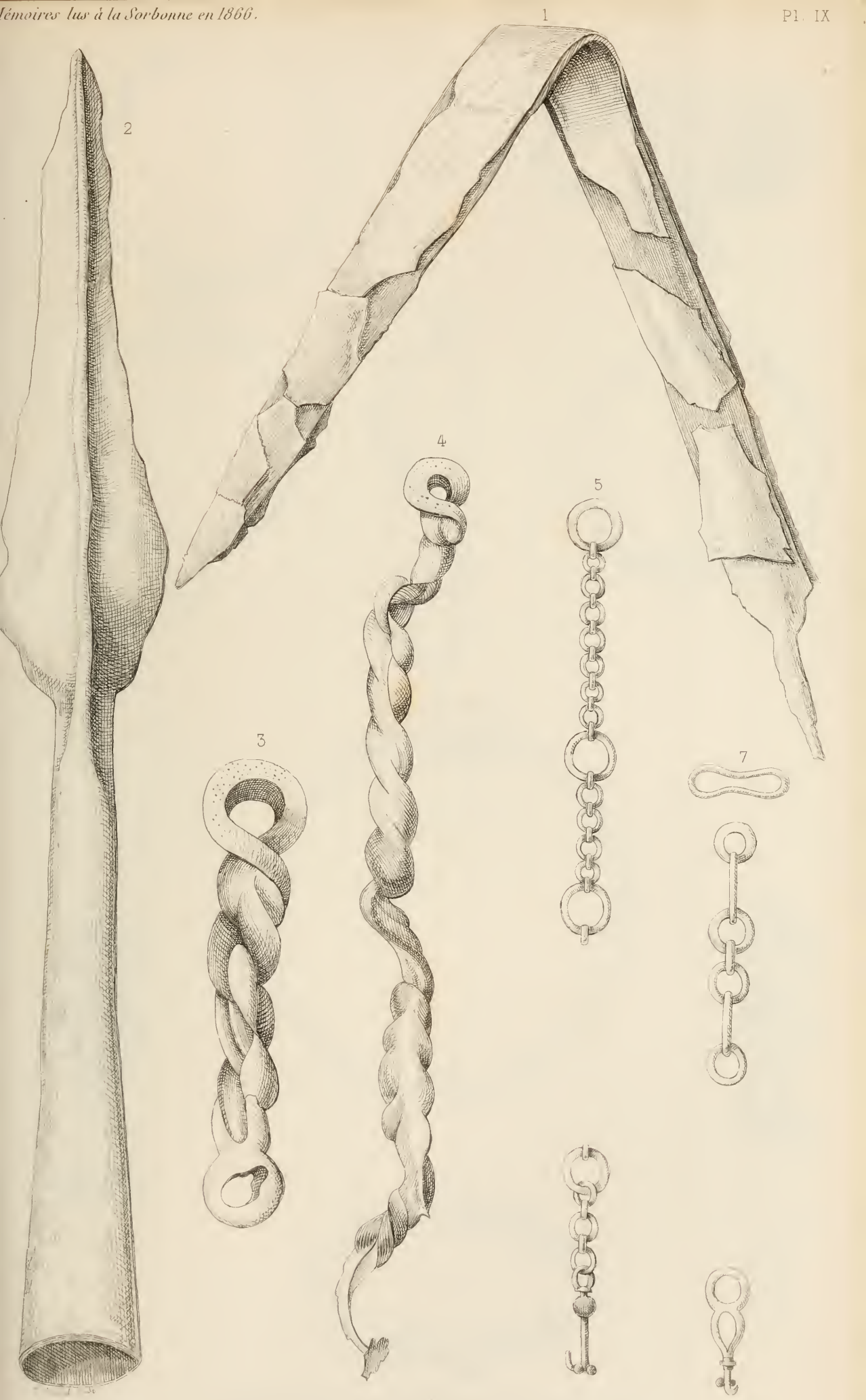

FOUILLES DU CIMETIÈRE DE SOMSOIS.

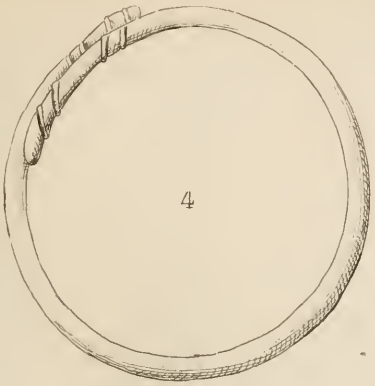

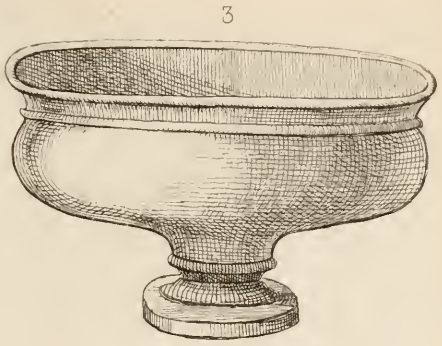

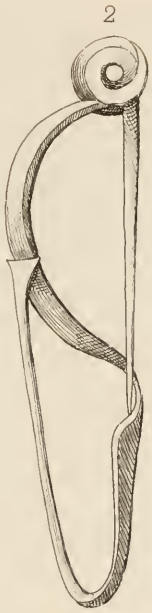

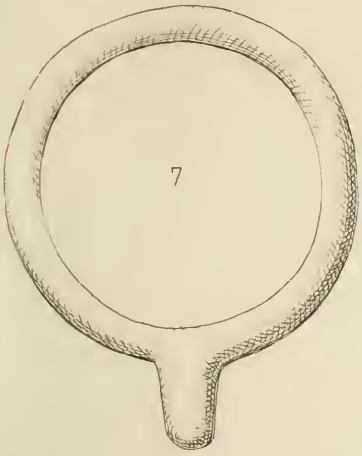

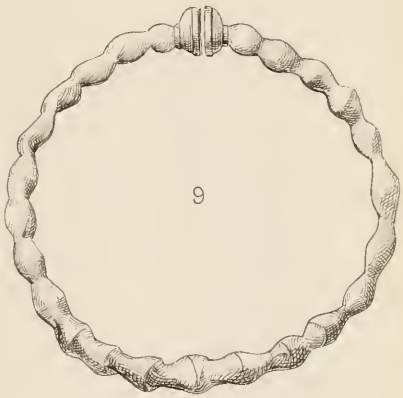

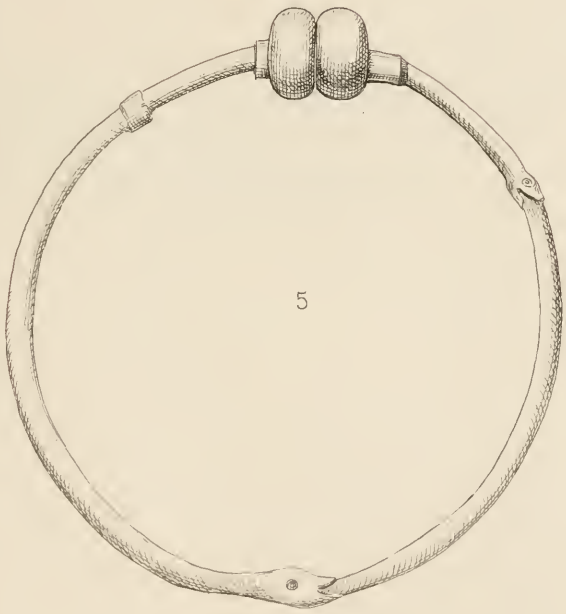

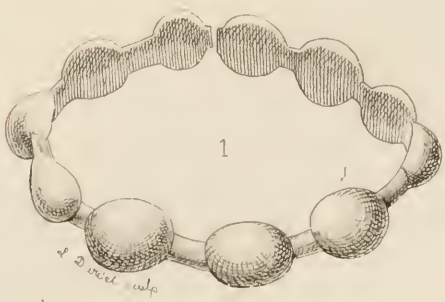

FOUILLES DU CIMETIERE DE SOMSOIS.

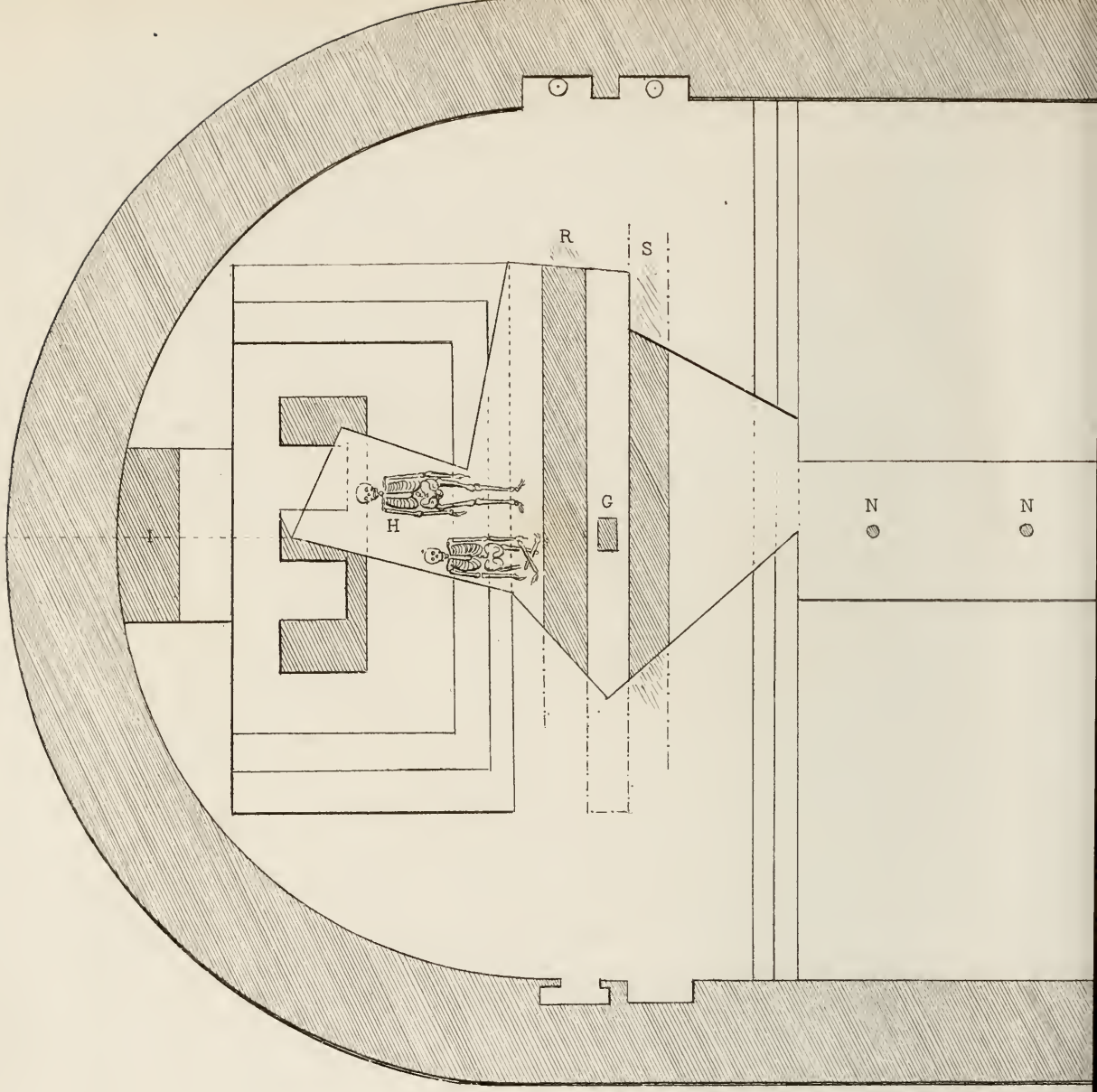

FOUILLES DE SAIN

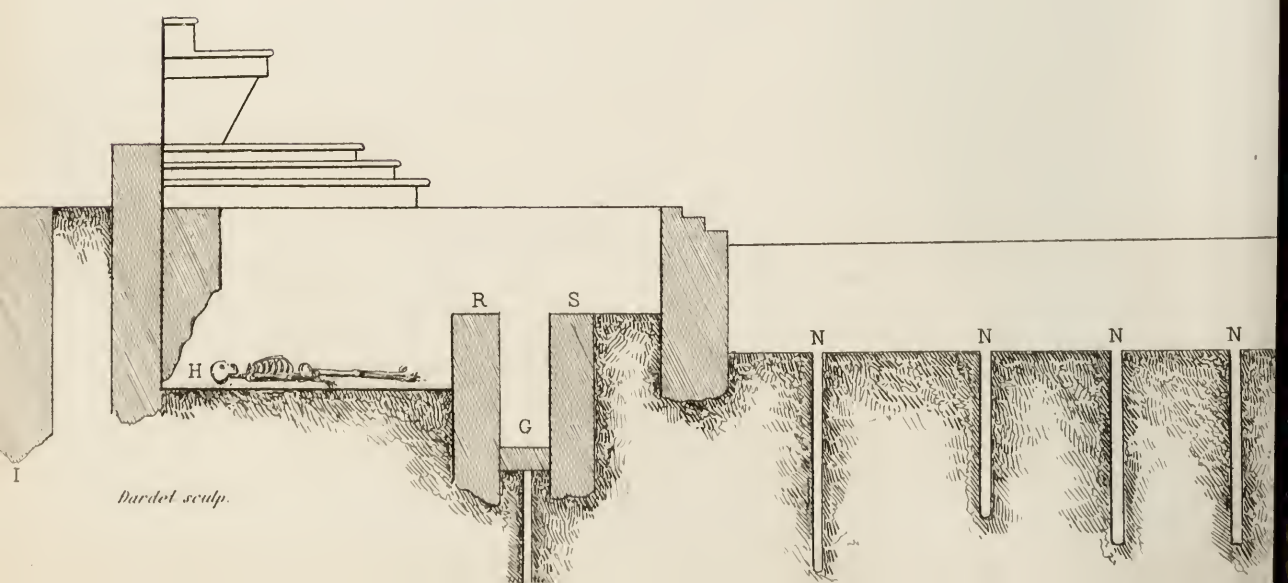

Dardet sculp.

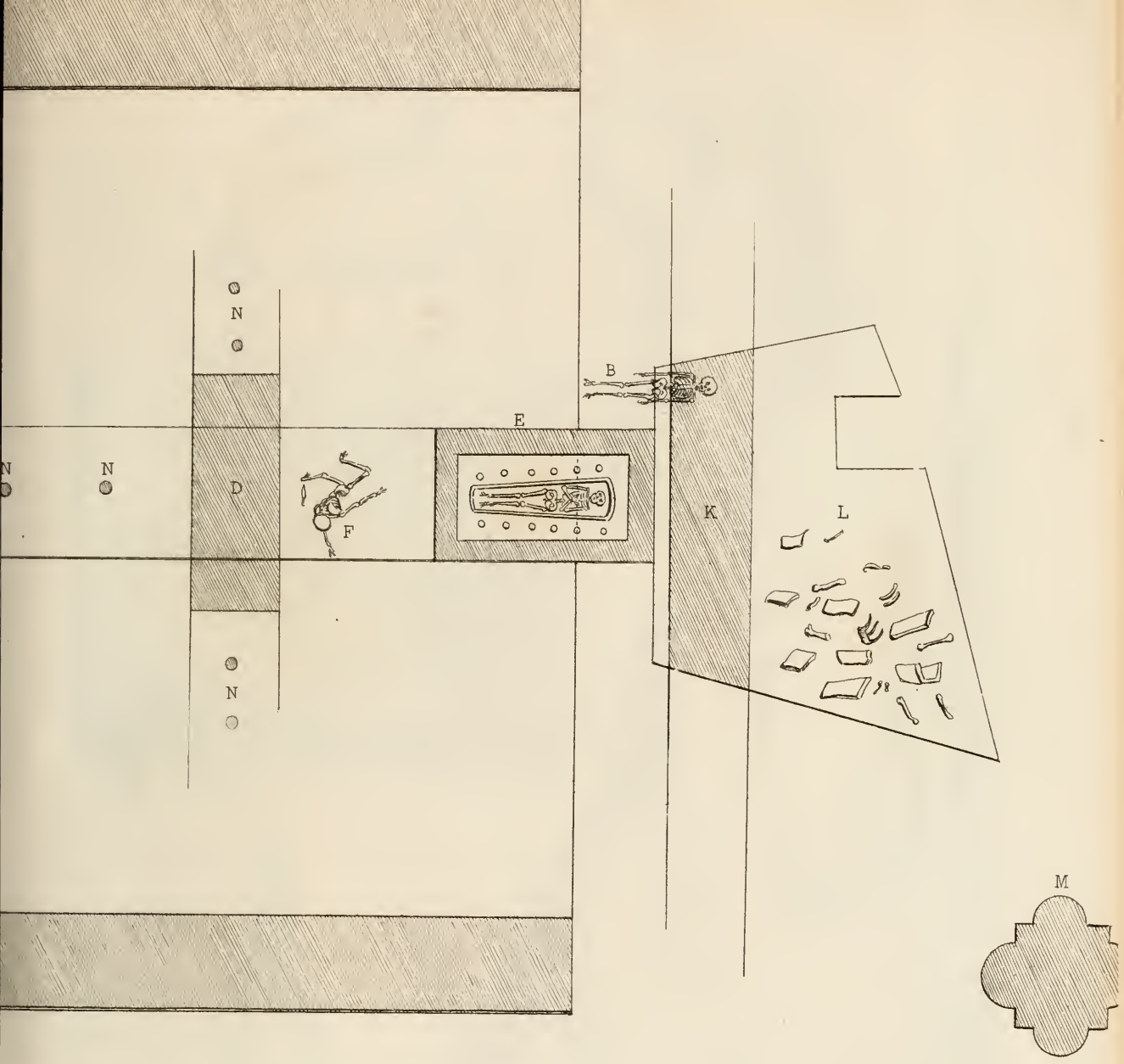

D À MEUNG-SUR-LOIRE

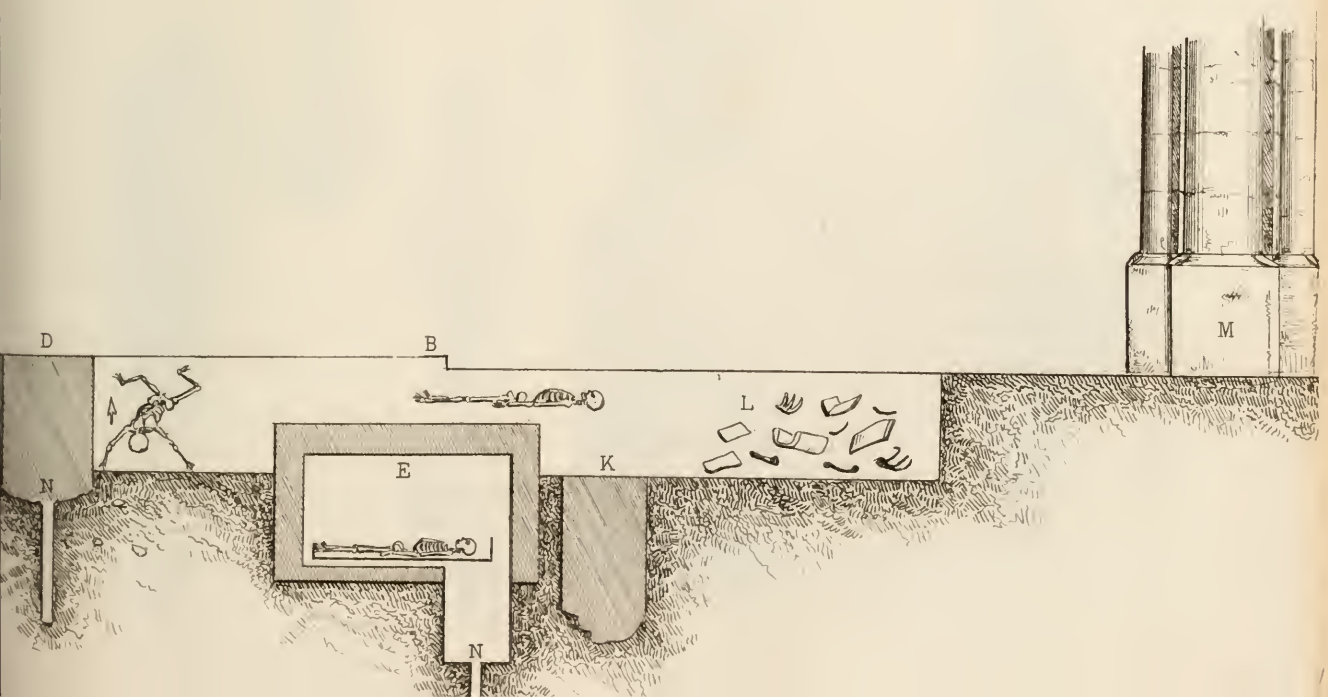

FOUILLES DE LA TOUR-SAINT-AUSTRILLE.

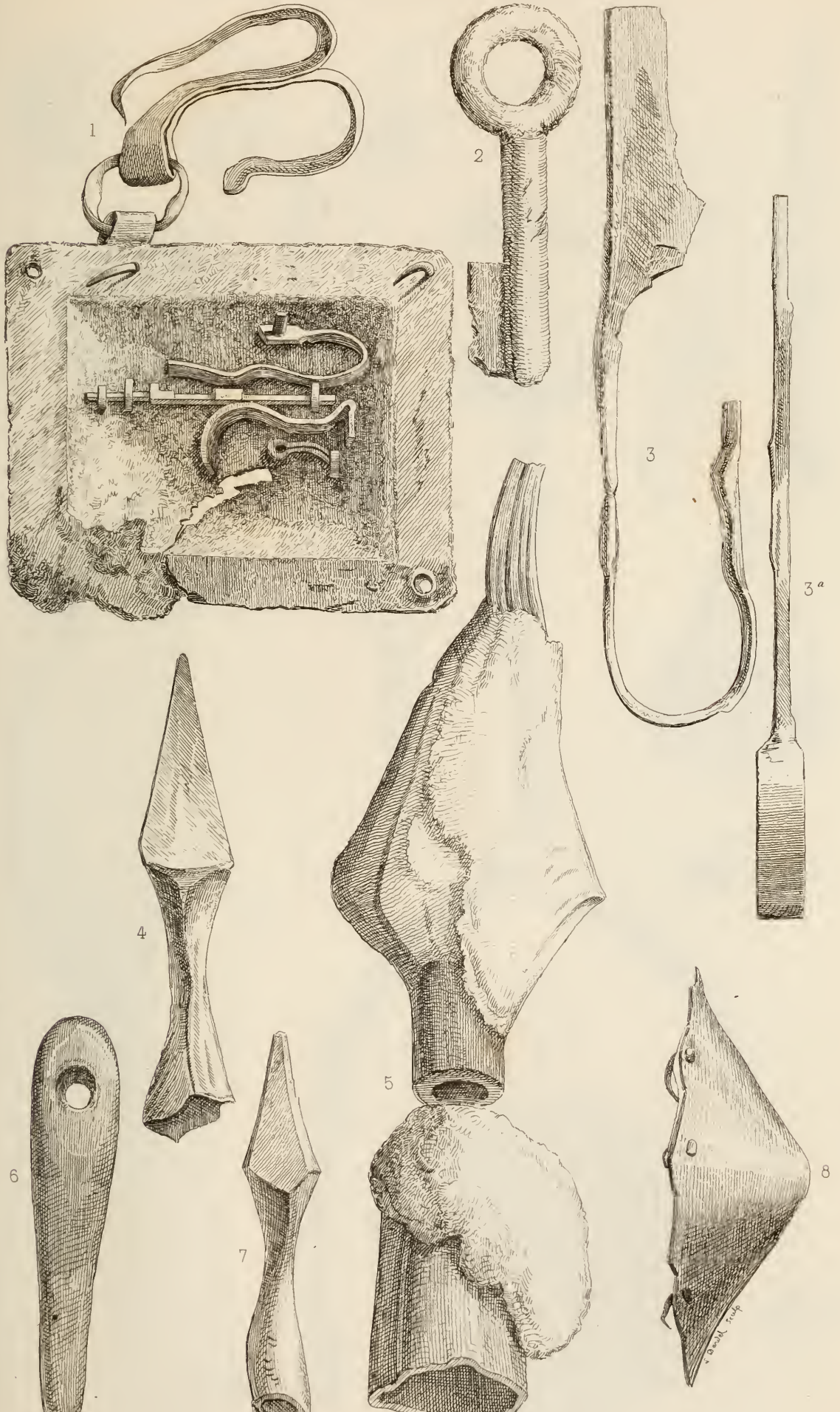

A. Hugon del

FOUILLES DE LA TOUR-SAINT-AUSTRILLE.

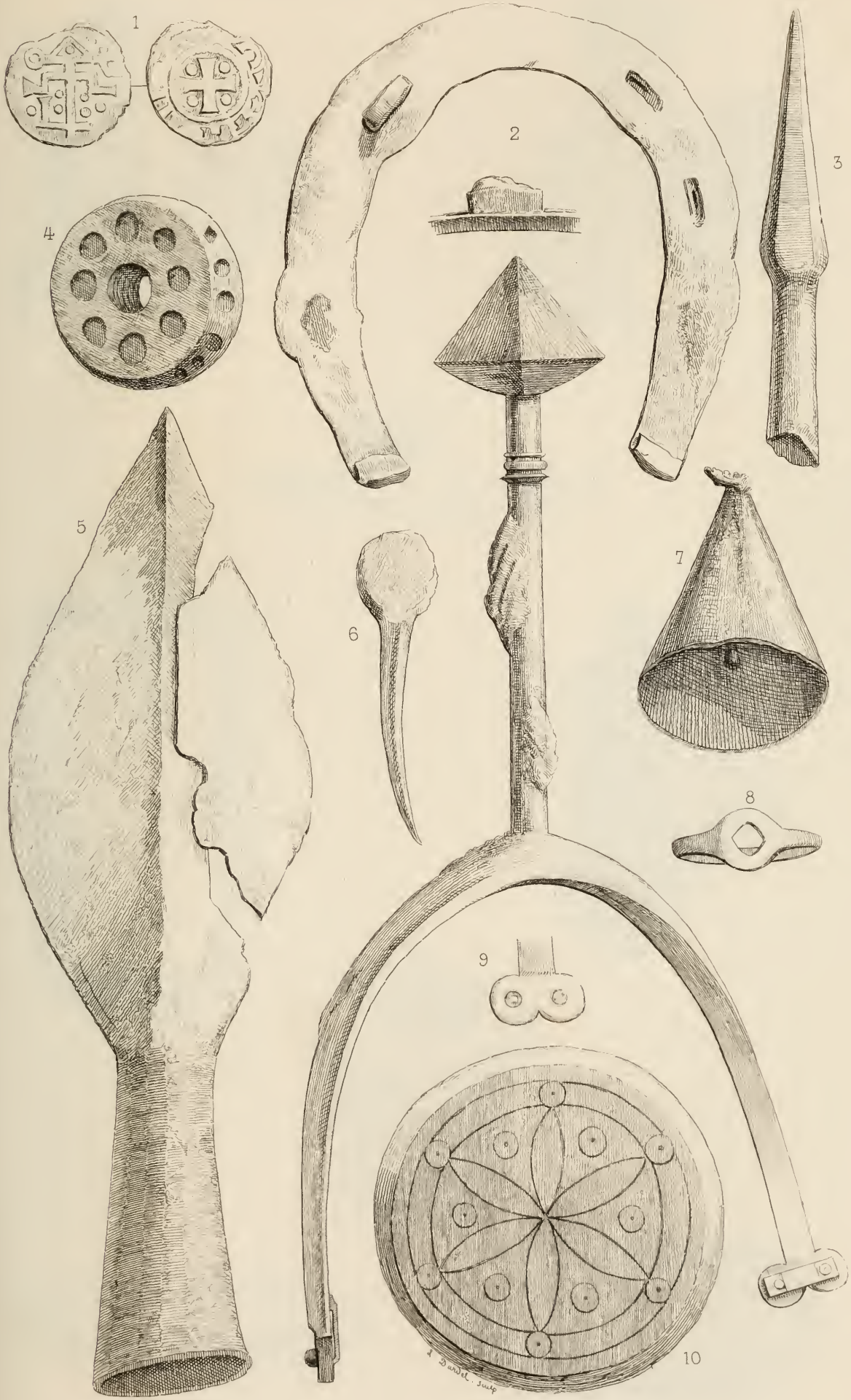

FOUILLES DE LA TOUR-SAINT-AUSTRILLE.

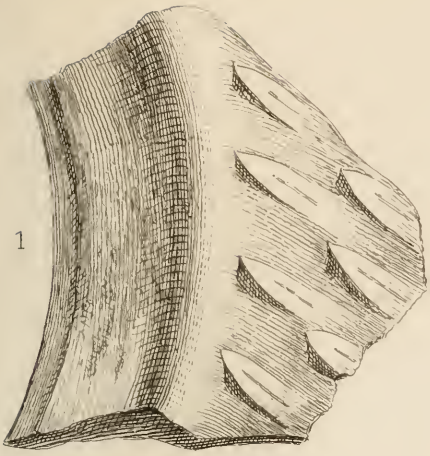

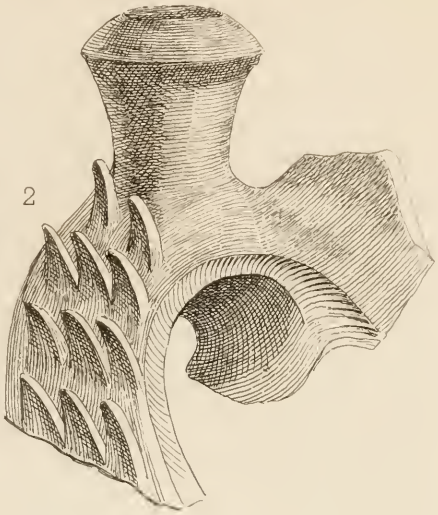

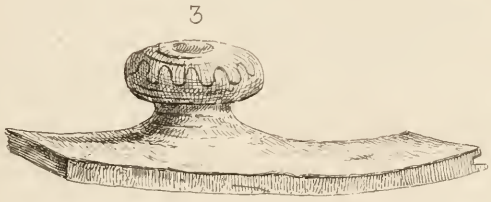

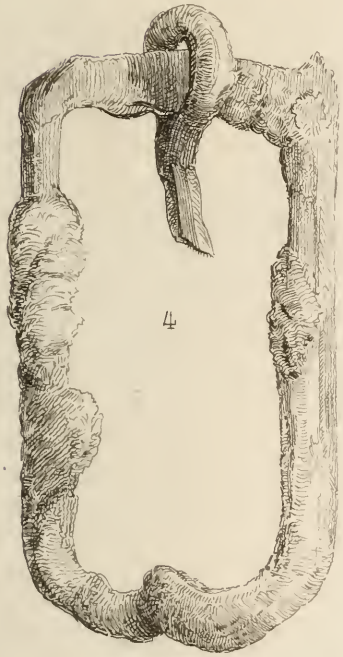

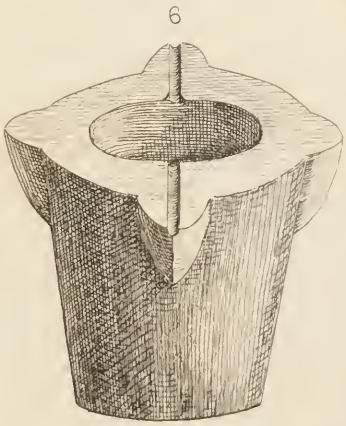

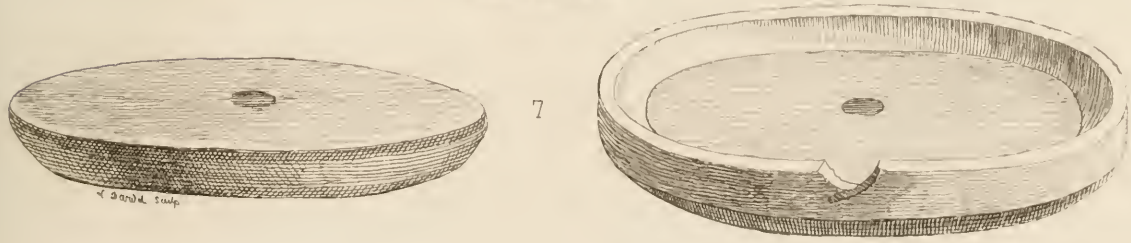

A Hugon del

Coupe suivant A.B du plan

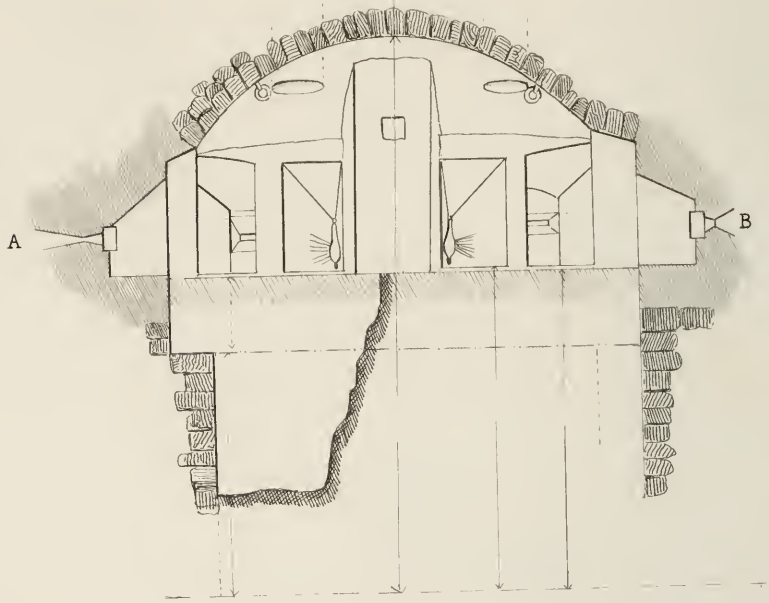

meurtrière *e*
vue intérieure.

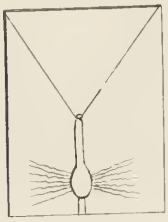

meurtrière *e*
vue extérieure

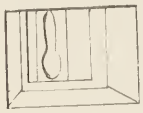

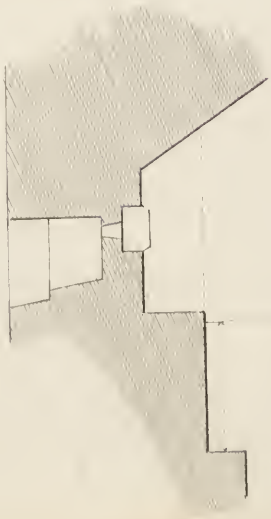

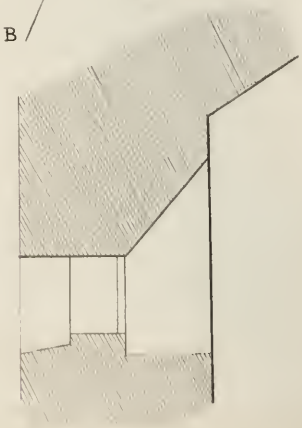

meurtrière *f*

meurtrière *g*

Elévation et coupe suivant E F G du plan

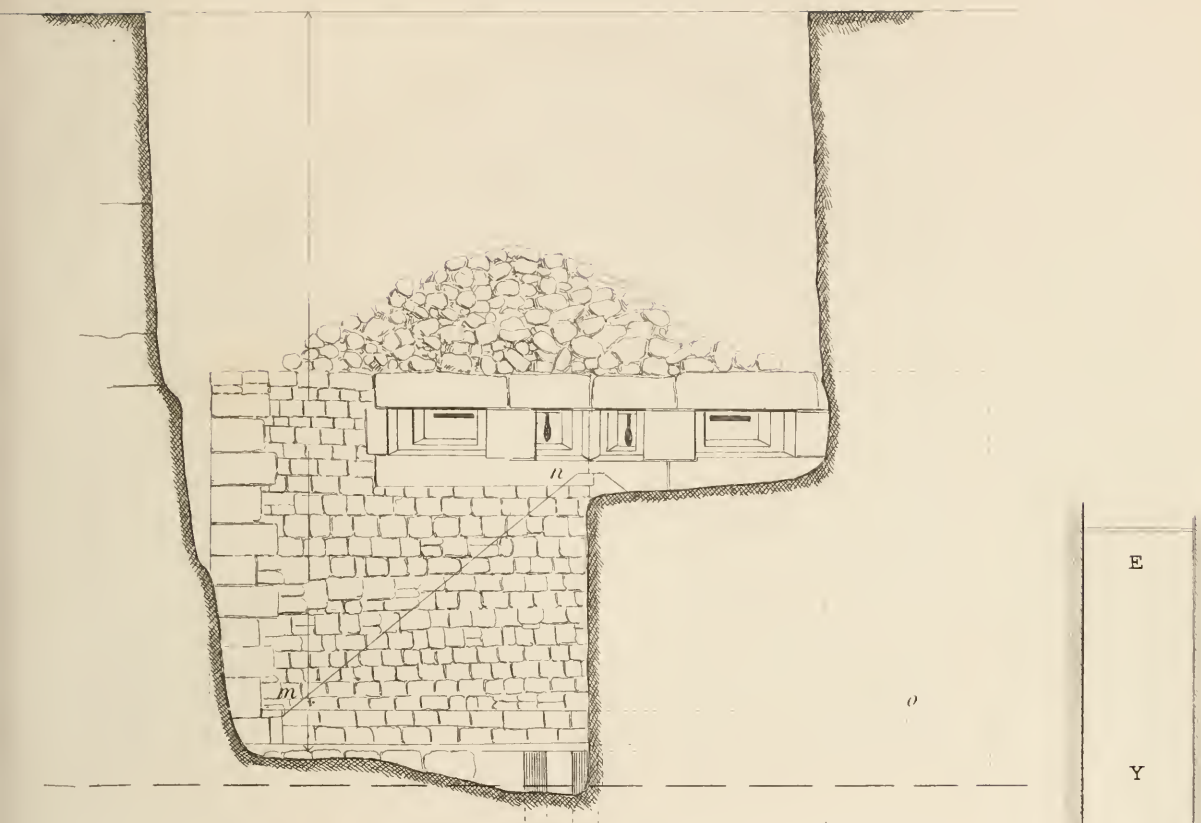

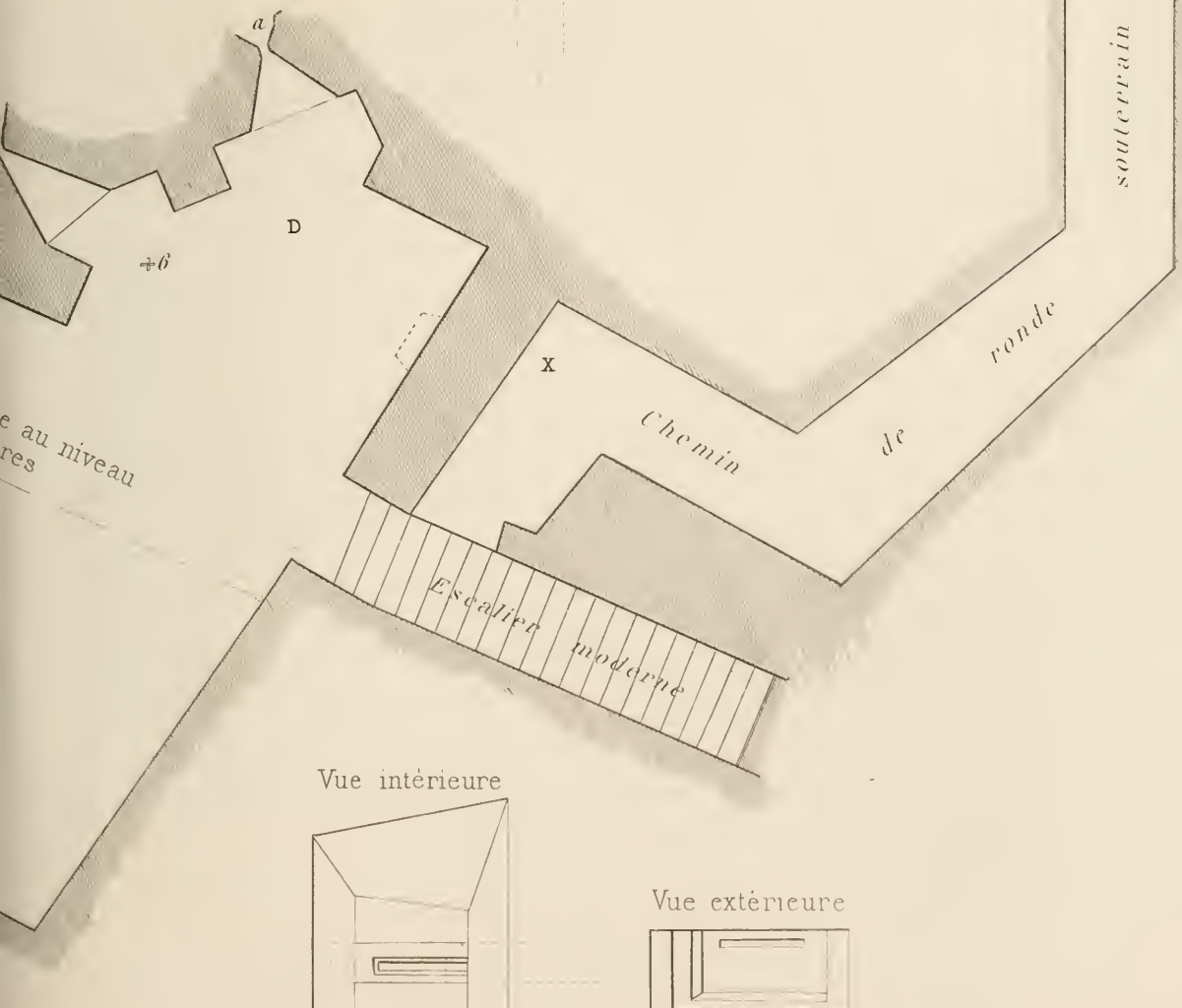

Vue intérieure

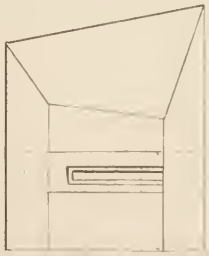

Vue extérieure

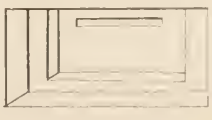

1

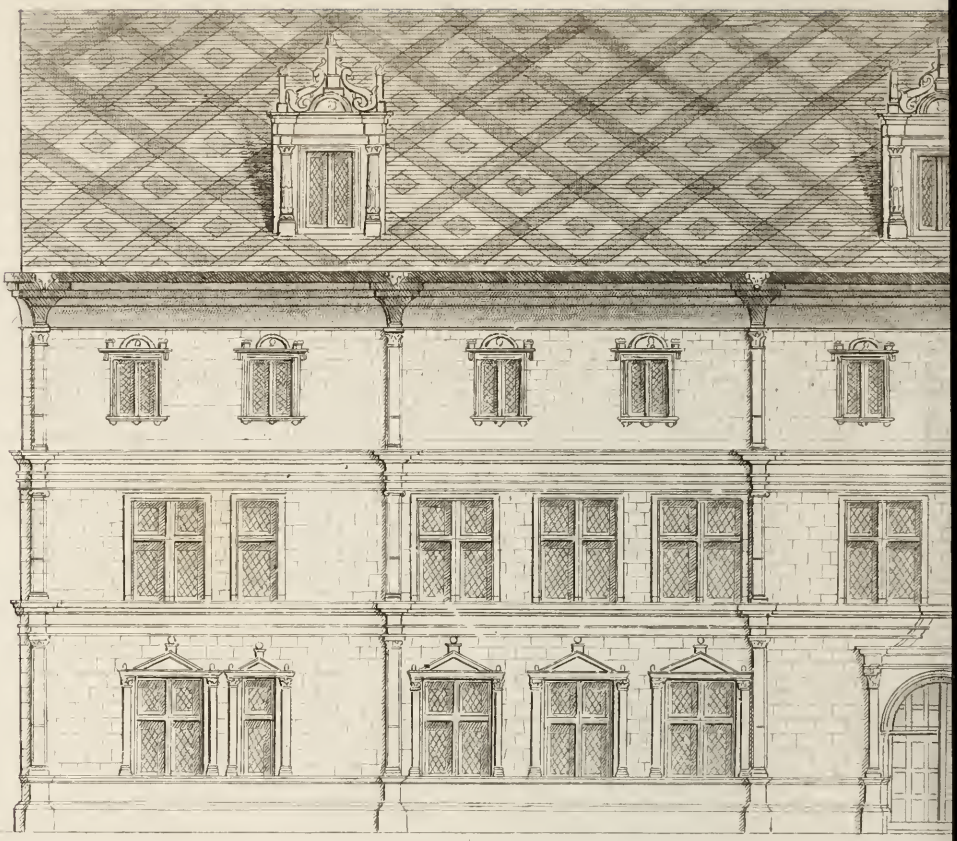

Faç

2

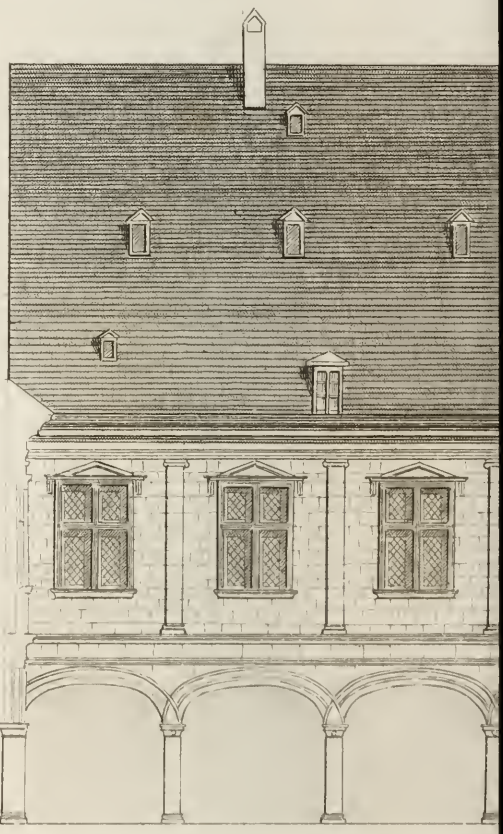

Faç

PALAIS GRA

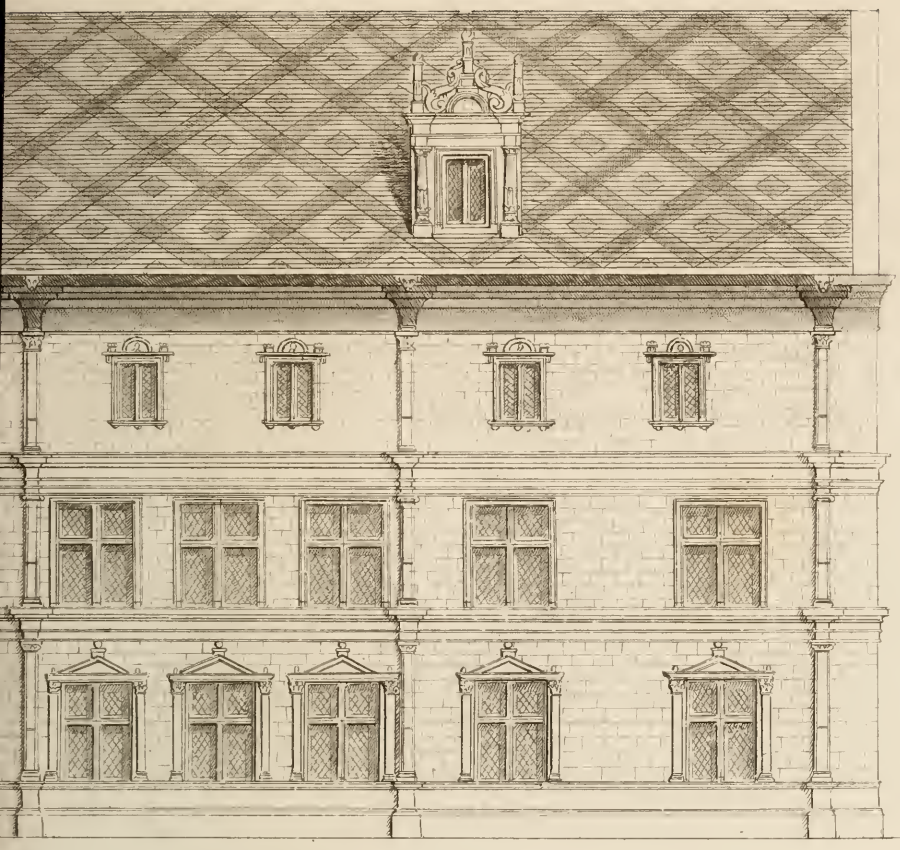

a rue.

cour.

À BESANÇON.

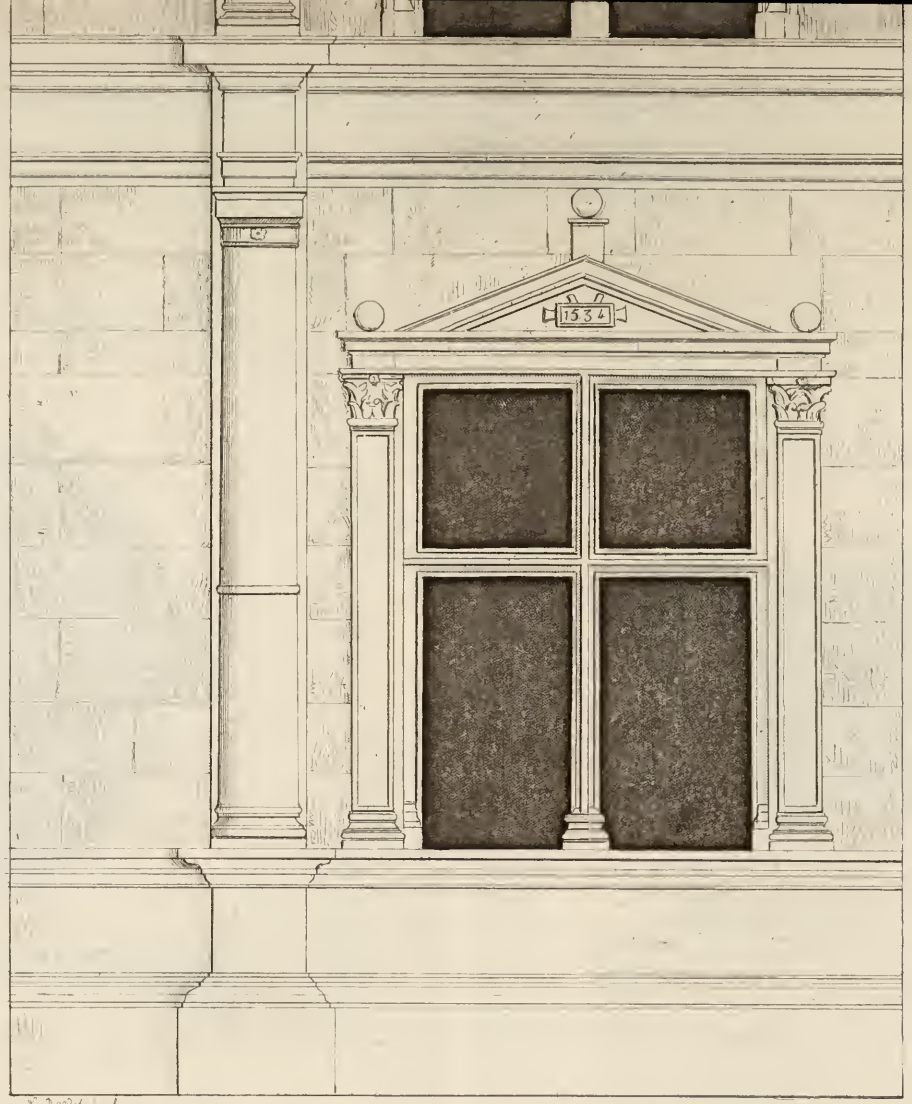

Façade sur la rue

PALAIS GRANVELLE A BESANÇON

2

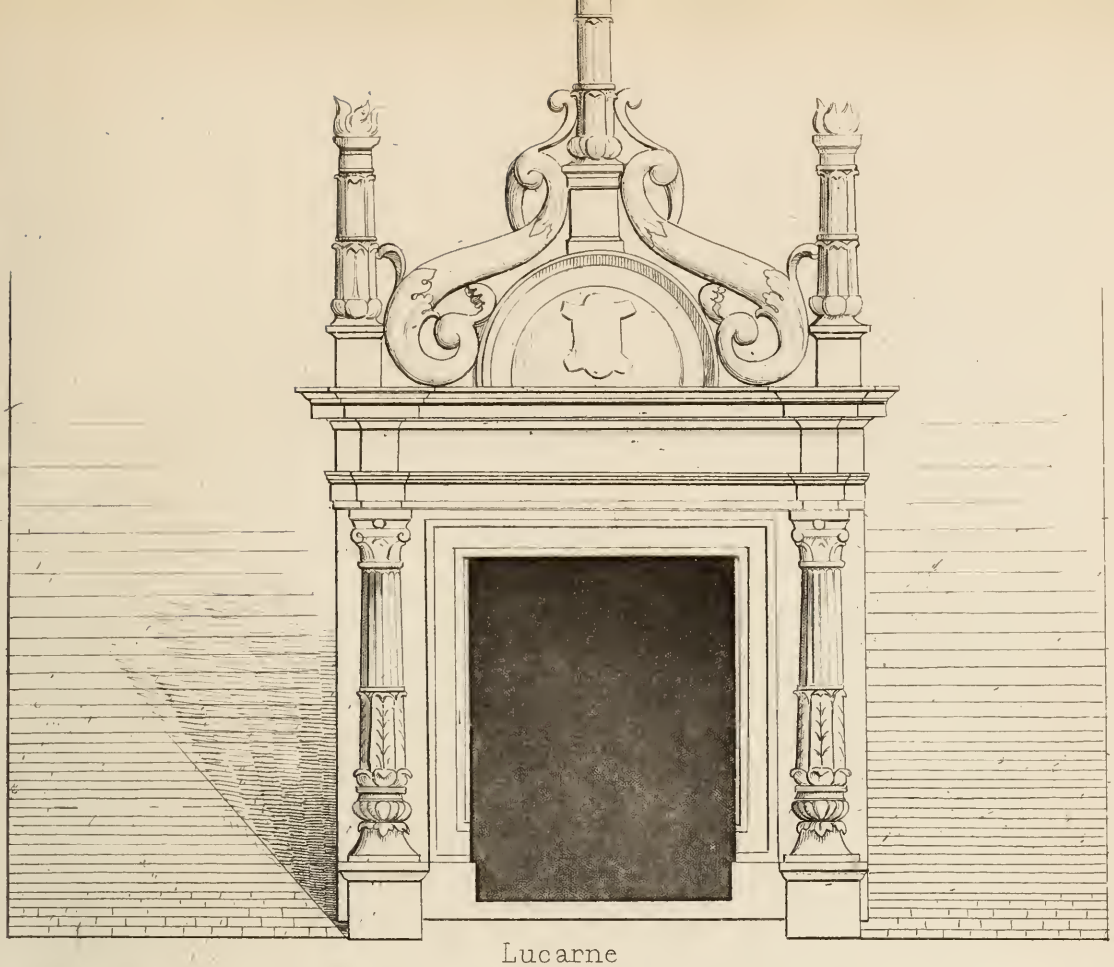

Lucarne

1

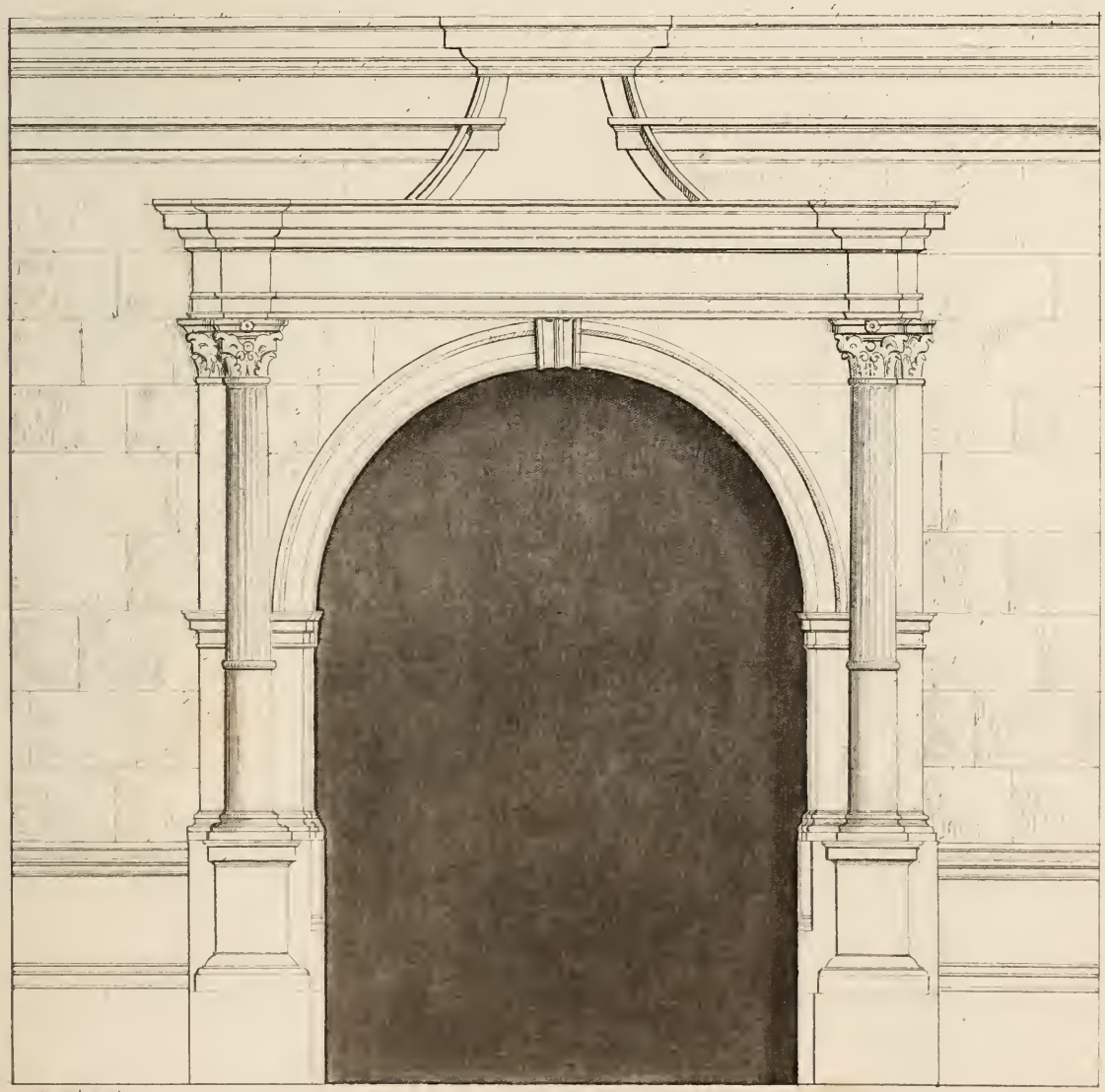

Porte principale

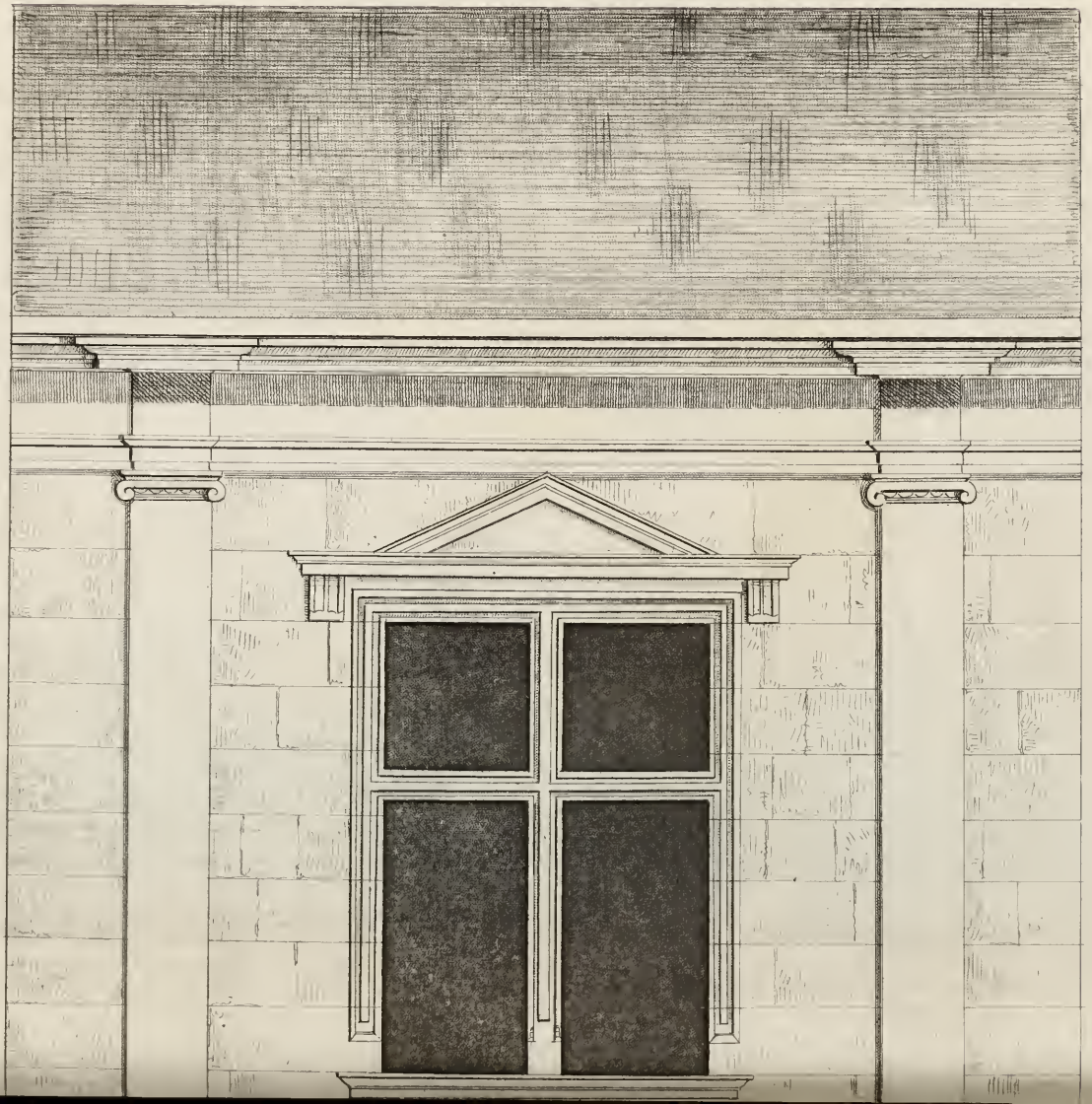

Façade sur la cour.

PALAIS GRANVELLE A BESANÇON

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

a39003 001366466b
DC 30 .C6M4 1863 V2
FRANCE. COMITE DES TRA
MEMOIRES LUS A LA SORB

CE DC 0030
.C6M4 1863 V002
COO FRANCE. COMI MEMOIRES LUS
ACC# 1065087

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 03 11 16 8